

# **Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra**

(SUD-OUEST DE LA CÔTE-D'IVOIRE)

Éditeurs scientifiques

Agnès GUILLAUME, Jonas IBO et KOFFI N'Guessan



**ORSTOM • ENSEA • GIDIS-CI**

**Croissance démographique,  
développement agricole et environnement  
à Sassandra**

**(SUD-OUEST DE LA CÔTE-D'IVOIRE)**

© ORSTOM • ENSEA • GIDIS-CI 1997

ISBN 2-912287-00-6 (GIDIS-CI)

ISBN 2-7099-1364-X (ORSTOM)

Éléments de catalogage :

Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra  
(Sud-ouest de la Côte-d'Ivoire) - Agnès GUILLAUME, Jonas IBO et KOFFI N'Guessan :  
Orstom, ENSEA, GIDIS-CI, Paris 1997, 388 p. ; 24 cm.

**Croissance démographique,  
développement agricole et environnement  
à Sassandra**  
(SUD-OUEST DE LA CÔTE-D'IVOIRE)

Éditeurs scientifiques  
**Agnès GUILLAUME, Jonas IBO et KOFFI N'Guessan**

*Préface de Harris MEMEL FOTÊ*

Séminaire de dissémination  
des résultats de recherches  
Sassandra, 14 au 16 juin 1995

**ORSTOM • ENSEA • GIDIS-CI**  
**1997**

# SOMMAIRE

Patrice VIMARD et KOFFI N'Guessan • <i>Avant Propos</i> .....	7
Harris MEMEL FOTÊ • <i>Préface</i> .....	9

## 1

### **Des recherches aux actions de développement**

Patrice VIMARD et KOFFI N'Guessan • <i>Une recherche en coopération pour le développement : présentation des programmes scientifiques du projet ENSEA-ORSTOM « Dynamique de peuplement à Sassandra »</i> .....	15
Agnès GUILLAUME et KASSI N'Guessan • <i>La mise en œuvre des actions de développement</i> .....	39
<i>Synthèse des débats</i> .....	57

## 2

### **Peuplement et développement économique**

Jonas IBO • <i>Histoire du peuplement de la région de Sassandra : essai de périodisation analytique</i> .....	63
Ronan BALAC • <i>Peuplement et économie de plantation sur le territoire de Sassandra</i> .....	87
Patrice VIMARD, Agnès GUILLAUME et KOFFI N'Guessan <i>Croissance démographique et structure de la population dans la région de Sassandra</i> .....	115
Éric LÉONARD • <i>La reproduction de la société agraire dans la région de Sassandra : intensification ou décapitalisation ?</i> .....	137
<i>Synthèse des débats</i> .....	161

## 3

### Environnement et dynamiques économiques et agricoles

Olivia BOCQUET et Julien CALAS • <i>Les dynamiques d'installation agricole des jeunes générations dans la région de Sassandra à l'aube de l'an 2000</i> .....	169
Éric LÉONARD et Jonas IBO • <i>La SODEFOR, les paysans, la forêt : quel avenir pour la forêt classée de la Niégré et ses occupants?</i> ...	185
Éric LÉONARD • <i>La commercialisation du café et du cacao : restructurations nationales et implications dans la région de Sassandra</i> .....	203
Toyidi BELLO • <i>Le COCI – COPAGRUM : un exemple d'intégration réussie</i>	221
Karine DELAUNAY • <i>Les pêcheurs fante à Sassandra dans le contexte économique local</i> .....	241
<i>Synthèse des débats</i> .....	259

## 4

### Population et santé des populations

Agnès ADJAMAGBO, Patrice VIMARD et Agnès GUILLAUME <i>Fécondité et demande de planification familiale à Sassandra</i> .....	269
Agnès GUILLAUME, N'Guessan KASSI et N'Guessan KOFFI <i>Morbidité, comportements thérapeutiques et mortalité à Sassandra</i> ..	287
Ronan BALAC et Benjamin ZANOU • <i>Infrastructures scolaires et scolarisation des enfants du primaire : le territoire de Sassandra</i> ..	311
Agnès GUILLAUME et Patrice VIMARD • <i>La circulation et l'activité des enfants à Sassandra</i> .....	323
Agnès ADJAMAGBO et Raïmi FASSASSI • <i>Organisation sociale et solidarités communautaires</i> .....	347
<i>Synthèse des débats</i> .....	369
Agnès GUILLAUME, Jonas IBO et KOFFI N'Guessan • <i>Postface</i> .....	375
Liste des auteurs .....	381
Liste des participants .....	383
Liste des sigles .....	387

# AVANT-PROPOS

KOFFI N'GUESSAN ET PATRICE VIMARD

L'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan et l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) développent, depuis 1985, un partenariat scientifique sur le thème des dynamiques de population en Côte-d'Ivoire. Dans le cadre de cette coopération, différentes actions de recherche, de formation à la recherche et de valorisation sont initiées.

Après avoir réalisé des programmes sur des milieux humains aussi distincts que les villages de Memni et Montezo, en pays Akyé, la sous-préfecture de Brobo, en milieu baoulé, et la commune de Boundiali, de peuplement sénoufo et malinké, l'ENSEA et l'ORSTOM ont mis en place, en 1988, un laboratoire de population dans la région de Sassandra, dans le sud-ouest ivoirien. La mise en œuvre de ce laboratoire a correspondu à la volonté d'analyser les relations entre les dynamiques démographiques et la croissance socio-économique, afin d'éclairer les institutions de développement, dans une zone stratégique pour le développement agricole du pays constituant par ailleurs un véritable résumé culturel et économique de l'Afrique de l'Ouest.

Après sept années de recherche, la prise en compte de nouveaux thèmes comme les recompositions des systèmes de production agricole et les transformations de l'environnement sous l'effet du peuplement, et la mise en place d'un programme d'aide en matière de santé consécutivement aux travaux sur la santé maternelle et infantile, il a été décidé d'organiser un séminaire de dissémination des résultats des recherches.

Ce séminaire, centré sur le thème « *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra* », a eu pour objectif de présenter les différents acquis scientifiques aux populations, aux autorités administratives et villageoises et aux principaux acteurs des domaines économique, agricole et sanitaire de la région et de débattre avec eux des conclusions des recherches réalisées depuis l'origine du laboratoire. Cette réunion s'est tenue les 14, 15 et 16 juin 1995 dans la ville de Sassandra, avec la collaboration du Groupement interdisciplinaire en sciences sociales de Côte-d'Ivoire (GIDIS-CI) et le soutien financier du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et du ministère français de la Coopération.

La publication, qui est présentée ici, éditée par l'ORSTOM, l'ENSEA et le GIDIS-CI, rassemble l'ensemble des communications, reprises par les auteurs à partir des remarques du comité d'édition, et l'essentiel des débats de ce séminaire, autour des quatre thématiques qui ordonnèrent la réunion : des recherches aux actions de développement ; peuplement et développement économique ; environnement et dynamiques économiques et agricoles ; dynamiques familiales et santé des populations. Les quelques divergences dans l'interprétation des faits historiques et des données contemporaines qui peuvent transparaître de certains articles ne sont que le reflet des débats au sein de l'équipe de recherche animant le laboratoire de population de Sassandra ; débats qui ont d'ailleurs trouvé des échos dans les discussions des participants au séminaire. Aussi s'agissant de la publication d'actes, tenons-nous à préciser que le contenu des textes publiés n'engage que leurs auteurs.

Au début de cet ouvrage, c'est un plaisir pour nous de remercier, au nom de l'ensemble de l'équipe de recherche qui a travaillé dans le cadre du Laboratoire de Population de Sassandra (LPS), tous ceux qui ont appuyé ce projet et qui ont permis sa réalisation dans des conditions aussi satisfaisantes. Nos remerciements s'adressent particulièrement :

- aux responsables des ministères qui ont autorisé ce programme et facilité les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- aux autorités de la Préfecture, de la Sous-Préfecture, de la Mairie et du Secteur de Santé Rurale de Sassandra qui nous ont aidé et fait bénéficier de leur connaissance de la région ;
- à l'ensemble des chefs de villages et de campements qui nous ont accueillis chaleureusement et se sont dépensés sans compter pour que le travail sur le terrain puisse s'effectuer avec efficacité ;
- aux différents bailleurs de fonds ainsi qu'aux directions de l'ENSEA, de l'ORSTOM, en particulier au département MAA et du GIDIS-CI qui ont soutenu la réalisation du projet en lui assurant sa pérennité ;
- aux enquêteuses et aux enquêteurs, ainsi qu'à tout le personnel de l'ENSEA et de l'ORSTOM, qui ont participé avec compétence et conscience professionnelle aux différents travaux de recherche.

Enfin, nous voudrions exprimer notre gratitude à l'ensemble de la population qui a bien voulu se prêter à nos enquêtes et prendre sur son temps de travail et de vie familiale pour répondre à nos questionnaires multiples et successifs. C'est tout particulièrement à ces habitants de la région de Sassandra que nous dédions cette publication, dont nous souhaitons qu'elle fournisse un support scientifique et pédagogique utile à la mise en œuvre de nouvelles recherches et à l'élaboration de futurs programmes de développement.



# PRÉFACE

HARRIS MEMEL FOTÊ

Voici les actes du premier séminaire du laboratoire de population de Sassandra, séminaire organisé en juin 1995 par l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan (ENSEA), l'Institut Français de recherche scientifique pour le développement en coopération, connu sous le sigle ancien ORSTOM, et le GIDIS-CI, Groupement Interdisciplinaire des Sciences Sociales en Côte-d'Ivoire. Trois raisons essentielles justifient que le Président du GIDIS-CI trouve agréable le devoir d'en écrire cette préface. D'abord, le séminaire est le fruit d'une histoire institutionnelle exemplaire. Ensuite, cette histoire a été suivie par une méthode originale articulant la connaissance, la pédagogie et l'action. Enfin, les acquis significatifs de ce séminaire ont une portée non seulement régionale, mais encore nationale.

## **UNE HISTOIRE INSTITUTIONNELLE EXEMPLAIRE**

Deux choses me paraissent exemplaires : une convention de coopération Nord-Sud et dans la mise en œuvre, l'invention du laboratoire de population de Sassandra.

### **Une convention de coopération Nord-Sud**

Entre les deux institutions, l'une du Sud, l'ENSEA d'Abidjan et l'autre du Nord, l'ORSTOM de nationalité française, c'est avant la naissance du GIDIS-CI, qu'une convention de coopération est signée en 1985, au fort de la crise économique qui secoue la Côte-d'Ivoire, exportatrice de matières premières agricoles. L'exemplarité de cette coopération n'apparaît pas seulement dans la nature des partenaires, dans la conjoncture et dans la durée, elle réside aussi dans l'articulation des objectifs : objectif théorique (la recherche), objectif pédagogique (l'enseignement et la formation à la recherche), objectif social (les actions de développement).

## Le laboratoire de population de Sassandra

Deux lieux constituent le champ d'application de cette coopération : l'école et le terrain. En 1988, est créé le *laboratoire de population de Sassandra* lequel articule l'école à un terrain où sont expérimentées l'efficacité de la coopération institutionnelle et l'efficacité de la méthode scientifique. Sont auteurs du laboratoire, des chercheurs de l'ORSTOM d'une part, des professeurs et des étudiants de l'ENSEA d'autre part.

Comme site : Sassandra, niche culturelle des Noyo Gloklè, que les historiens estiment être un cul de sac jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, un port de traite négrière du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, une tête de pont de l'expansion et de la domination coloniales, un front pionnier du développement économique de la Côte-d'Ivoire et de l'Ouest africain depuis l'indépendance.

Ce laboratoire est un laboratoire pilote en deux sens. Comme archétype ou modèle, il est le premier du genre dans les sciences sociales et le premier de haut niveau ; mieux, il a vocation à assumer un leadership, étant de nature à entraîner d'autres formations de même espèce, des formations qui introduisent de nouveaux programmes, de nouvelles méthodes, et produisent de nouvelles connaissances scientifiques.

La réussite de cette histoire ne tient pas uniquement à la logique des institutions ; y a concouru également la qualité des partenaires et des co-responsables du laboratoire : Patrice Vimard, démographe à l'ORSTOM et Koffi N'guessan, démographe, Directeur de l'ENSEA d'Abidjan.

## UNE MÉTHODE ORIGINALE

L'originalité de la méthode du laboratoire est à analyser sous trois rapports : la construction de la connaissance scientifique, la dissémination de cette connaissance, l'articulation de la science et de l'action de développement.

« *Dynamiques des populations, développement agricole, rapports avec l'environnement* », tel est le programme impliquant une méthode du laboratoire. Cette méthode est pluridisciplinaire. En première ligne vient la démographie, science fondamentale, dont l'objet est supposé par toutes les autres sciences sociales : l'économie, l'histoire, la sociologie et, celles qui manquent à l'équipe, la science politique, la psychosociologie et l'anthropologie. Cette dominante pluridisciplinaire apparaît jusque dans la rédaction des communications : sur les 16 contributions au séminaire, 10 ont tantôt deux, tantôt trois auteurs ; 6 seulement sont d'auteurs-uniques.

La deuxième originalité de la méthode du laboratoire réside dans ce « *renvoi* » des connaissances acquises au peuple, renvoi que les uns nomment « *restitution* », concept dont la pertinence n'est limitée qu'aux produits de

l'enquête anthropologique, les autres « *dissémination* » comme s'ils identifient la pédagogie du renvoi au travail agricole, le peuple d'accueil à un champ ensemencé, l'opération à une négociation avec la terre et le temps.

Par rapport aux chercheurs, ce peuple de 80 personnes a plusieurs composantes : les bailleurs de fonds, les acteurs de développement (personnels de santé, administrateurs, représentants des ministères techniques et des complexes agro-industriels), les délégués des communautés (chefs de village, matrones...) où manquent, il est vrai, les représentants des agricultrices.

Troisième trait d'originalité de la méthode : l'articulation entre la science et les actions de développement. Des enquêtes fines ont permis de définir quatre programmes d'intervention soumis à des bailleurs de fonds : un projet « Action en faveur de la mère et de l'enfant dans le département de Sassandra », soumis à l'UNICEF en 1990, un projet de « construction de latrines et de formation sanitaire dans les écoles, sous-préfecture de Sassandra », en 1991, et « un projet pour l'amélioration de la santé et de l'hygiène dans la sous-préfecture de Sassandra » en 1992, soumis à la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle, et enfin un projet de « planification familiale et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida à Sassandra », soumis au Fonds des Nations Unies pour la Population et à la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle en 1994.

### **Des acquis significatifs de portée régionale et nationale**

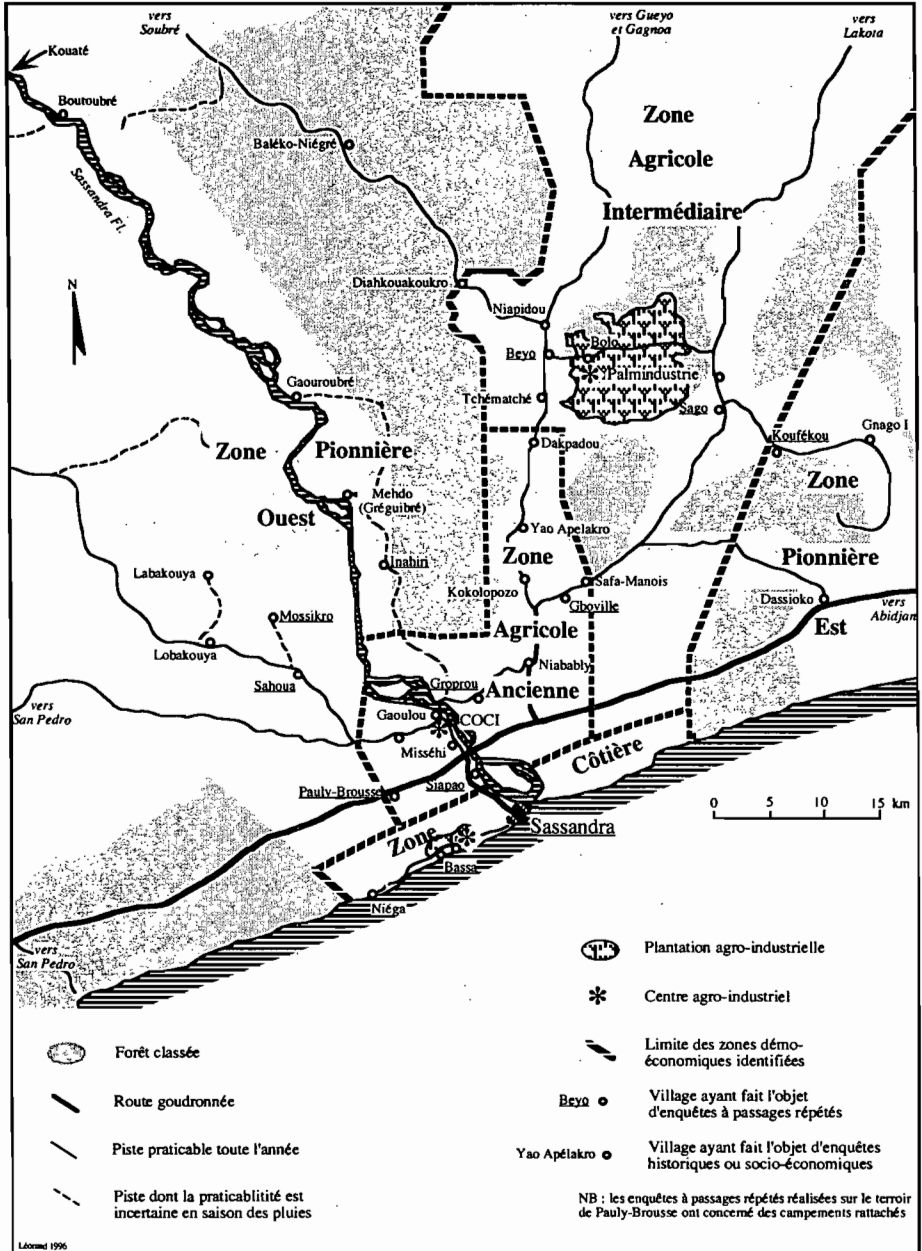
Avant qu'ils n'aboutissent à des recommandations en matière de politiques de développement et d'opérations de recherche, les enquêtes et les échanges qui les ont suivis apportent quelques faits dominants et significatifs pour l'époque. Le premier de ces faits est que la région de Sassandra, un des derniers fronts pionniers de l'économie de plantation cacaoyère, favorisée d'abord par l'abondance des terres et la diversité des activités productives, a connu depuis l'indépendance une immigration considérable, pluri-ethnique au niveau ivoirien, multinationale au niveau ouest africain, et relativement jeune. Le deuxième fait est qu'un développement des activités productives s'en est suivi : petit élevage, pêche fante, agriculture vivrière, et outre l'arboriculture cacaoyère, la plantation d'agrumes et de palmiers des Burkinabè et des Ivoiriens du Nord inaugurant des innovations techniques (système de jachère courte, abandon du brûlis) et sociales (réveil des groupes d'entraide). Troisième fait : le développement, sous la forme qui a été la sienne depuis trois décennies, ne peut se poursuivre en faveur des jeunes et des femmes faute d'accès à la terre et aux cultures de rente (saturation foncière, épuisement de la fertilité des sols...), faute d'accès aux principaux marchés (crédits, intrants, produits...), faute d'accès à l'école et aux soins de santé (manque d'infrastructures, coûts des actes médicaux et des médicaments...).

Le quatrième fait se rapporte à la famille. D'une part, les modèles évoluent et avec eux les comportements relatifs à la fécondité et à la planification familiale ; d'autre part, la solidarité, sans changer la nature des transferts entre parents de biens propres, de main-d'œuvre et d'enfants, change de forme et de poids, au gré de la crise économique, soit en se restreignant au niveau de la consanguinité ou du ménage, soit en pesant davantage sur les revenus réguliers. Enfin, le rôle des femmes s'accroît, en signe d'autonomie, mais en même temps se trouve limité par les blocages structurels, tels la saturation foncière et l'isolement social et économique.

En articulant la recherche à la diffusion des connaissances et à leur mise en œuvre dans des projets de développement, les membres du laboratoire sont conscients de relever un défi de notre société et de notre temps. La question posée dès la première séance est reprise et tranchée dans la dernière. Sauf à transformer ce laboratoire en une agence d'expertise, le programme de recherche doit être conduit scientifiquement jusqu'à son terme. Point d'étude de développement sans étude fondamentale de terrain. Le fait est que dans l'axe du programme du laboratoire de nouvelles enquêtes sont exigées : « sur l'histoire sociale du peuplement, les stratégies agricoles de diversification et les ajustements démographiques ». Elles seront prolongées par des études comparatives dans d'autres régions et ayant pour objet « la reproduction sur le long terme des systèmes de production et de peuplement agricole ». Quant au suivi des projets de développement pour en mesurer l'impact et l'efficacité, elle sera cette science théorique de la pratique sociale que Roger Bastide nomme *anthropologie appliquée*.

1

**Des recherches  
aux actions de développement**



Carte 1. Localisation des villages et des zones d'enquêtes.

# UNE RECHERCHE EN COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

**Présentation des programmes scientifiques du projet  
ENSEA-ORSTOM « Dynamique de peuplement à Sassandra »**

PATRICE VIMARD ET KOFFI N'GUESSAN

## **INTRODUCTION**

Dans ce premier article, nous présenterons la logique et le contenu des différentes actions de recherche entreprises dans le cadre du projet scientifique « Dynamique de peuplement à Sassandra » mené conjointement par l'ENSEA et l'Orstom. Cet article comprendra trois parties. La première situera le cadre général du projet : son orientation, les raisons du choix de la région de Sassandra, les objectifs scientifiques et de développement. Dans la deuxième partie, nous présenterons les différentes opérations de collecte des informations : enquêtes de terrain auprès de la population, analyse des enquêtes nationales, recueil d'informations d'archives. Enfin dans la troisième partie, nous synthétiserons brièvement les principaux résultats des analyses entreprises à partir des données recueillies, qui seront détaillées dans les textes suivants.

## **LE CADRE GÉNÉRAL DU PROJET SCIENTIFIQUE**

### **Orientation générale du projet**

Le monde rural ivoirien est situé à la fin des années 1980, lorsque commence le programme de recherche, dans un contexte de blocage. Ces blocages s'exercent à deux niveaux. Un premier niveau, qui est local, est caractérisé par les grandes difficultés du système traditionnel de production agricole à se reproduire pour les raisons principales suivantes : saturation foncière, faible prix d'achat des produits d'exportation ou des cultures vivrières, techniques culturales peu développées. Cette situation est plus ou moins accusée selon les régions en fonction de la disponibilité en nouvelles terres qui permettent à certaines zones d'échapper momentanément à ces difficultés de fonctionnement du système agraire. Le second niveau, qui est national, est celui de la

crise économique renforcée par les conséquences de ce que l'on appelle les « plans d'ajustement structurel » (PAS), qui se traduisent par une baisse des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'État et, en retour, un accroissement des dépenses de santé et de scolarisation incombant aux populations. Ces blocages internes et externes, qui conduisent à des ruptures économiques, se conjuguent avec une croissance démographique rapide qui est de moins en moins maîtrisée par les individus de par l'abandon relatif des moyens traditionnels de régulation familiale et le très faible accès aux moyens modernes de planification des naissances.

Cette situation déjà difficile s'est radicalement aggravée en 1989 de par une crise sans précédent. En effet, l'Afrique sub-saharienne a connu de nombreuses crises agricoles durant les dernières décennies, le plus souvent provoquées par la sécheresse qui conduisait, dans les pays du Sahel et dans les zones de savane les plus touchées, à des situations de famine. Mais depuis 1989, ce sont les régions forestières qui se sont trouvées atteintes par une crise de nature radicalement différente. Car cette crise a découlé directement de la surproduction nationale et internationale des produits d'exportation, produits qui avaient assuré la richesse nationale des pays côtiers depuis fort longtemps, et s'est concrétisée par une chute des cours du marché mondial, répercutée sur le prix d'achat au paysan.

La Côte-d'Ivoire a été particulièrement atteinte par ces phénomènes, dans la mesure où elle avait réussi sa politique d'exploitation généralisée de cultures pérennes d'exportation. L'intensité de la crise s'est donc trouvée à la mesure du « miracle ivoirien » d'hier. Les conséquences en ont été dramatiques pour le paysan ivoirien. Ainsi pour le producteur de cacao, à l'impossibilité d'écouler une grande partie de la traite 1988-1989, a répondu, pour les campagnes suivantes, une vente à des prix officiels diminués de moitié : 200 FCFA/kg, lorsqu'il n'était pas obligé de les brader à un prix encore plus bas (entre 50 et 150 FCFA/kg selon l'improbité des acheteurs). Ainsi avec des ressources monétaires nettement diminuées, à Sassandra comme dans l'ensemble de la Côte-d'Ivoire, c'est l'ensemble des conditions de vie des populations rurales qui s'est trouvé atteint, et plus particulièrement leurs capacités d'accès à des biens essentiels : alimentation, scolarisation des enfants, soin de la famille.

Aussi, pouvait-on faire l'hypothèse que ces blocages et ces bouleversements économiques, qui caractérisent la période durant laquelle le programme de recherche s'est développé, allaient conduire progressivement à de profondes transformations des mouvements démographiques et des systèmes de production agricole. Au plan démographique, on pouvait notamment s'attendre à différents types de changements et de risques : évolution conjoncturelle de la fécondité pouvant déboucher à terme sur de nouveaux modèles de reproduction démographique, réorientation des flux migratoires, risque d'ac-



croissement de certaines pathologies et de la mortalité, possibilité de déstructuration familiale... En ce qui concerne les systèmes de production, de nouvelles stratégies agricoles s'avéraient indispensables dès le début de la crise pour pallier la baisse des revenus des cultures d'exportation. Réorientations dont on pouvait déjà prévoir quelques formes possibles : abandon de plantations, diversification des cultures pérennes, accroissement de la production vivrière à des fins de commercialisation, repli sur la main-d'œuvre familiale... C'est l'ensemble de ces changements qu'il s'est agi de saisir le plus précisément possible dans le cadre d'un projet scientifique afin d'éclairer les institutions de développement. Pour cela il est apparu nécessaire de privilégier, comme région d'étude, une zone exemplaire.

### **Le choix de la région de Sassandra**

Le choix de la région de Sassandra a correspondu à la volonté des instituts scientifiques en charge du projet d'étudier, après des recherches (à Memni-Montezo, Jacquerville, Brobo, Boundiali) ou en parallèle à des travaux (à Aboisso, Biankouma) sur des milieux humains relativement homogènes, une zone remarquable par sa diversité et par sa situation. En effet, cette zone appartient à la partie sud-ouest du pays qui constitue le pôle stratégique du redéploiement de la production agricole nationale, en terme d'équilibre entre régions comme entre produits d'exportation (figure 1). Elle constitue, de plus, un cas quasiment unique, en milieu rural africain, de brassage de populations, ivoiriennes et étrangères, qui en fait un véritable résumé de la diversité ethnique de l'Afrique de l'Ouest. Cette pluralité se retrouve dans les secteurs d'activité (agriculture villageoise, agro-industrie, pêche, commerce,...), les formes de participation des actifs agricoles à la production (depuis le planteur indépendant jusqu'au salarié en passant par le métayer et le manoeuvre permanent ou temporaire), les modes d'appropriation du sol cultivé et le degré d'intégration aux opérations récentes de développement agricole. Enfin, cette zone s'est trouvée confrontée à la création d'une route dite « côtière » qui relie Sassandra à Abidjan et au port de San-Pedro : nouvelle voie de communication conduisant à une multiplication des opérations de défrichage et d'installation de nouveaux exploitants et à de profondes transformations écologiques.

Ce dernier élément réactive des processus de peuplement particulièrement intenses depuis les années 1970, provoqués par une diversification des activités humaines et le désenclavement progressif de la région : exploitation forestière, mise en place de complexes agro-industriels et développement des exploitations individuelles de cultures pérennes. On se trouve en conséquence à Sassandra, dès la fin des années 1980, face à différents facteurs externes et internes susceptibles de susciter de profondes transformations



**Figure 1. Carte de situation de Sassandra et des autres lieux d'enquête des programmes ENSEA-Orstom**

des formes d'occupation de l'espace, des systèmes d'exploitation agricole et des régimes démographiques : transformations qu'il s'est agi de saisir à travers différents objectifs scientifiques.

### **Les objectifs scientifiques**

D'une manière générale, ce projet scientifique s'est proposé d'analyser les processus de peuplement et de transformation de l'environnement sur le moyen terme et d'apprécier l'émergence de nouvelles dynamiques démographiques et agricoles de la part des populations en présence, et ce dans un contexte de crise économique plus ou moins aiguë selon les années mais toujours présente.

#### ***Objectifs dans le domaine économique***

Définir le contenu et les conséquences de la crise dans une région qui était destinée à une expansion agricole intense conduit, au plan économique, à mesurer son impact sur le dynamisme respectif des différents systèmes de production. Plus précisément, le programme se proposait de considérer les points suivants :

- l'évolution des exploitations villageoises et notamment les tentatives de rénovation des plantations traditionnelles et de diversification, en terme de cultures pérennes (avec le développement du palmier à huile, des agrumes, de l'hévéa) et d'extension des cultures vivrières dans une optique d'autosuffisance alimentaire renforcée et/ou de commercialisation ; ou, à l'inverse, de décapitalisation par abandon des plantations dont la rentabilité était devenue trop faible. L'accès des jeunes générations à l'espace économique et particulièrement aux cultures commerciales devait retenir l'attention dans cette perspective ;
- le devenir des agro-industries relatives à la culture du palmier à huile (Palminindustrie) et des agrumes (COCI-COOPAGRUM). À ce titre, le rôle de ces complexes agro-industriels comme pôles susceptibles d'engendrer un développement autonome de la région et des transformations socio-économiques notables se devait d'être apprécié : particulièrement leur influence sur les dynamiques des agriculteurs villageois et leurs capacités d'adaptation face à la conjoncture internationale (évolution des prix et de la demande) d'une part et à l'appauvrissement du milieu agro-écologique d'autre part.

Considérer l'évolution des différents systèmes de production devait conduire directement à s'interroger sur celle de leurs modes d'utilisation de la main-d'œuvre. À cet égard il nous fallait vérifier l'hypothèse selon laquelle la diminution spectaculaire des revenus agricoles entraîne une baisse rapide du

recours aux salariés et, en contrepartie, une intensification de l'exploitation de la main-d'œuvre familiale (celle des femmes, des enfants, des jeunes frères...). L'influence de cette diminution du salariat sur la mobilité temporaire d'actifs agricoles, importante dans la région, méritait également d'être examinée.

Enfin, des analyses récentes ont montré comment la baisse prolongée des revenus et la mise en place des programmes d'ajustement structurel avaient ébranlé le système de solidarité traditionnel en vigueur dans les sociétés africaines et conduit à des difficultés sociales importantes. Nul doute que la baisse des revenus agricoles ne soit susceptible d'accélérer de tels phénomènes qu'il convenait de cerner plus précisément dans la région de Sassandra, en milieu urbain comme en zone rurale.

### *Objectifs dans le domaine démographique*

Réévaluation des différents secteurs de production agricole, redéfinition dans l'utilisation de la main-d'œuvre, tension dans le système de circulation des biens et des personnes au sein de la famille sont autant d'éléments qui interviennent sur l'orientation des dynamiques démographiques. En ce domaine les objectifs scientifiques principaux retenus étaient de quatre ordres :

- appréhender l'évolution des niveaux et les facteurs de la natalité et de la fécondité. Il s'est agi de saisir l'impact des difficultés économiques des ménages sur les tendances de la fécondité et sur les comportements qui lui sont liés, et ceci dans les différentes communautés qui sont diversement atteintes par la crise. L'articulation des facteurs socio-culturels et des facteurs économiques de la fécondité, perçue en relation avec l'évolution de la place de la femme et de l'enfant dans la famille et dans la production, a notamment retenu l'attention. On s'est interrogé ici plus particulièrement sur le maintien des attitudes et des pratiques relatives à une forte fécondité. A cet égard, on a considéré l'hypothèse selon laquelle l'ébranlement du système de solidarité traditionnel pourrait conduire à une restriction des transferts entre les individus et à une moindre circulation des enfants entre les ménages, créant par là les conditions d'un affaiblissement des idéaux favorables à une natalité élevée ;
- évaluer la santé de la population en cette période de fléchissement des investissements et des budgets de fonctionnement en matière sanitaire et de baisse des revenus des ménages. Dans ce domaine deux points principaux ont été abordés. Tout d'abord l'évolution des structures de la morbidité, des modes de traitements curatifs utilisés et de l'efficacité des différents systèmes de soin en présence dans la région. Une question s'est imposée : comment évolue l'utilisation des diverses thérapies (biomédicale, traditionnelle, familiale...) lorsque les ressources monétaires dimi-

nuent ? Et quelles sont les conséquences de ces évolutions sur l'incidence des maladies anciennes et nouvelles ? Puis les tendances de la mortalité des enfants, à un moment où elle semblait s'être stabilisée à un niveau encore élevé après une phase de décroissance ;

- suivre les dynamiques migratoires en relation avec les stratégies économiques des migrants, qui sont, dans cette région, tout autant des migrants temporaires liés à des activités agricoles saisonnières (nettoyage et récolte) que des immigrants visant une installation à plus ou moins long terme dans la région. En ce domaine il était nécessaire d'estimer les conséquences des difficultés économiques sur les flux d'immigration et d'émigration (vers d'autres zones agricoles ou les milieux urbains) et sur l'évolution quantitative du peuplement de la région et de sa structure ethnique, afin de repérer les différents systèmes d'adaptation des migrants à la crise selon leur contenu et leur degré d'efficacité économique ;
- saisir les transformations des dynamiques familiales et l'émergence de nouvelles pratiques individuelles ou collectives « de crise ». L'extrême mobilité des populations de la région s'accompagne de déplacements des individus entre les ménages et d'une certaine instabilité familiale. On pouvait à cet égard penser que les contraintes économiques croissantes et les changements dans les systèmes d'exploitation de la force de travail familiale et salariée renforceraient cette instabilité des individus et des ménages ; mais on pouvait aussi s'attendre à voir apparaître des conduites familiales originales (dans le domaine de la nuptialité, de la socialisation et de la circulation des enfants...) pour pallier les contraintes de la crise : phénomènes qu'il s'agissait de mieux cerner.

### ***Objectifs dans le domaine de l'environnement***

Les dynamiques démographiques et les dynamiques agricoles des différentes populations en présence façonnent l'évolution du peuplement de la région et les transformations écologiques du milieu. Pour saisir plus précisément ces évolutions, il était nécessaire d'identifier les processus d'installation des implantations humaines en décrivant les contextes historiques de création de ces implantations : rythmes et modes d'exploitation du milieu par les différents types d'exploitation (agro-industrie, exploitation forestière, plantations villageoises) et les confrontations (entre ethnies comme entre secteurs d'activité).

Enfin se devaient d'être appréciées les conséquences des diverses activités humaines sur l'évolution de l'environnement, tout particulièrement en ce qui concerne la déforestation, la baisse de la pluviométrie, l'érosion et la dégradation des sols et ceci dans les différentes zones de la région. Dans cette perspective, il apparaissait pertinent d'étudier et d'évaluer l'impact des

actions entreprises depuis le début des années 1990 par les institutions en charge du patrimoine forestier largement entamé par les paysans (la SODEFOR notamment).

### **Des objectifs scientifiques aux objectifs de développement**

Le programme a eu pour objectif premier de fournir un nombre important d'indicateurs et d'analyses scientifiques capables de permettre une meilleure compréhension des conditions et des contraintes du développement socio-économique en milieu rural. Ces résultats, acquis au fur et à mesure de l'avancement des différentes opérations, dans le domaine de l'évolution de la santé des populations; des dynamiques démographiques et familiales, des nouvelles stratégies agricoles et économiques et des transformations de l'environnement, peuvent éclairer les différentes institutions œuvrant, à un titre ou à un autre, au niveau régional ou national, pour le développement.

Mais plus directement et plus concrètement les résultats des analyses ont permis l'élaboration de différents projets de développement réalisables au niveau local. Ces projets, qui seront détaillés dans l'article suivant, sont mentionnés ici pour attester qu'ils ont été un souci constant dans la mise en œuvre et les réorientations successives des programmes de recherche.

### **LES ENQUÊTES ET LE RECUEIL DES DONNÉES**

L'ensemble des enquêtes et du recueil des données s'est déroulé dans le cadre du « Laboratoire de Population de Sassandra » (LPS) mis en place dans la région en 1988. Les différentes opérations ont pu être réalisées avec les budgets de recherche de l'INSEA d'Abidjan et l'Orstom et grâce aux soutiens financiers successifs du FNUAP, de l'UNICEF et du ministère français de la Coopération. L'intérêt de ce laboratoire réside dans le fait qu'il a permis et qu'il permet d'articuler en une même perspective une série d'observations approfondies et renouvelées dans le temps, qui sont diverses quant à leur objet (démographique, économique, sociale...), à leur nature (de l'approche historique à l'enquête statistique) et à leurs objectifs (de la mesure quantitative d'un phénomène à la compréhension de motivations individuelles).

On abordera dans ce chapitre la collecte des données en la présentant selon les trois aspects principaux retenus dans les différents programmes : les dynamiques de populations, les nouvelles stratégies paysannes et l'histoire du peuplement. Seront examinés successivement les divers aspects de ce recueil des données : la réalisation des enquêtes de terrain (quantitative ou qualitative), le recueil de données d'archives, et l'utilisation des données d'autres sources pour des analyses complémentaires.

## **L'observation de la dynamique de population**

L'observation de la dynamique de population <sup>(1)</sup> a nécessité la mise en œuvre de plusieurs éléments de recueil de l'information : suivi d'un échantillon de la population lors d'une enquête à passages répétés, enquêtes qualitatives, utilisation des recensements de la population. Éléments que nous abordons successivement en commençant par les différentes étapes du suivi de la population.

### ***L'enquête de 1988 « dynamique de population et mutation économique »***

La première enquête du suivi de la population fut réalisée en avril 1988, avec le soutien financier du FNUAP. Elle concerna neuf villages de la sous-préfecture de Sassandra : Bassa, Beyo, Bolo, Gboville, Groprou, Kouate, Sago, Sahoua, Siapao, et des îlots de la ville de Sassandra. Les villages furent choisis par choix raisonné, en fonction de l'effectif de la population résidante, de l'ethnie autochtone, de la situation spatiale, de la nature de la voie de communication y accédant et de l'éloignement d'un centre de santé. Les îlots urbains furent choisis de manière aléatoire dans chacun des quartiers de la ville <sup>(2)</sup>.

Cette enquête initiale a permis : a) de constituer le fichier de population de base qui sera suivi jusqu'en 1993, avec quelques ajustements qui seront précisés pour chacune des enquêtes suivantes ; b) de réaliser un premier travail d'analyse sur les relations entre la dynamique des populations et les mutations économiques à Sassandra.

Lors de ce premier passage trois questionnaires principaux furent administrés :

- une fiche collective, permettant d'enregistrer l'ensemble des individus composant un ménage, avec leurs caractéristiques socio-démographiques et économiques essentielles (sexe, âge, état matrimonial, niveau d'éducation, activité...). Un complément à cette fiche collective permet également de recenser les membres de la famille les plus proches du chef de ménage (père, mère, épouse, frère, sœur, enfant) ne résidant pas avec lui au moment de l'enquête ;

1. L'observation des dynamiques de population, décrite ici dans un même chapitre afin de conserver l'unité qui était celle de la collecte des données, a permis dans les faits de poursuivre deux programmes de recherche : l'un consacré aux transformations des dynamiques démographiques et familiales et à la santé de la reproduction, l'autre aux dynamiques migratoires et aux stratégies économiques.
2. Les cartes 1 et 4 dans ce document indiquent la situation des villages enquêtés et des principales infrastructures sanitaires et scolaires de la sous-préfecture de Sassandra.

- un questionnaire auprès des chefs de ménage. Ce questionnaire comprenait trois parties : événements familiaux, mobilité spatiale, activité économique. Cette dernière partie comportait des questions communes et deux volets spécifiques aux agriculteurs et aux pêcheurs ;
- un questionnaire auprès des femmes en âge fécond (de 15 à 49 ans). Ce questionnaire abordait les thèmes suivants relatifs à la vie de la femme et de ses enfants : événements matrimoniaux, histoire des maternités, santé de la mère et de ses enfants.

Les étudiants de chacune des promotions de l'ENSEA réalisèrent le travail d'enquête (agents techniques), de contrôle (adjoints techniques) et de coordination (ingénieurs des travaux statistiques) sur le terrain, dans le cadre de leur stage de fin d'étude ; personnel auquel fut adjointe une équipe d'enquêteuses, chargée de l'enquête auprès des femmes.

Lors de cette enquête, qui fut dirigée par Agnès Guillaume, Koffi N'Guessan et Patrice Vimard, 1 453 ménages furent recensés, représentant une population résidante de 6 594 personnes ; 1366 chefs de ménage et 1 081 femmes purent être enquêtés (3). Elle donna lieu à une analyse, rédigée par les étudiants ingénieurs des travaux statistiques de l'école, centrée sur les quatre thèmes de cette étude initiale : structure et dynamique familiale, activité économique des ménages, rôle de la migration dans l'évolution socio-économique, fécondité et santé maternelle et infantile ; ouvrage publié en janvier 1989 par l'ENSEA (ANDRIAMAMPAHÉRY *et al.*, 1989).

### ***L'enquête de 1989 « santé maternelle et infantile et dynamique familiale »***

L'enquête de 1989, réalisée à la demande de l'UNICEF, avait pour objectif général de fournir un ensemble d'indicateurs statistiques et d'analyses sur la santé de la mère et de l'enfant et sur les transformations de la famille ; données nécessaires à l'élaboration d'un programme d'assistance en matière de santé familiale à Sassandra.

Pour cette enquête, un sous-échantillon de la population étudiée en 1988 fut constitué. Neuf unités de peuplement, parmi les dix enquêtées en 1988, ont été retenues (4) et, dans chacune de ces unités, la population des Ivoiriens et Burkinabè a été enquêtée (soit les 3/4 des effectifs de la population de 1988), afin de réduire les coûts du travail sur le terrain et de mener l'analyse à partir de groupes sociaux homogènes.

3. Un tableau, situé en annexe, récapitule les effectifs de la population enquêtée lors des différentes enquêtes et pour chacun des questionnaires administrés.
4. Kouate a été exclu pour des raisons de dispersion spatiale excessive de l'échantillon eu égard au budget disponible.



En fonction de l'objectif de l'enquête, trois axes ont été privilégiés : l'étude des structures familiales, l'analyse de la fécondité et mortalité, l'appréciation de l'état de santé de la mère et de l'enfant et une dizaine de questionnaires ont été élaborés pour l'enquête, chacun d'eux s'adressant à une population spécifique : les chefs de ménage ou les femmes en âge fécond :

- la fiche collective, actualisant la fiche établie en 1988, a été utilisée pour enregistrer les mouvements depuis le passage précédent (migrations, naissances, décès) et les changements d'état individuel (de situation matrimoniale, d'activité...). Associé à cette fiche, un questionnaire relatif aux conditions de vie des ménages a permis de décrire le cadre d'habitat, les équipements sanitaires, l'approvisionnement en eau et électricité et les biens d'équipement dont disposent les ménages ;
- deux questionnaires, intitulés « nouveau ménage » et « changement de chef de ménage entre 1988 et 1989 », ont permis de saisir les modalités d'évolution des unités familiales ;
- un questionnaire auprès des femmes âgées de 12 ans et plus, a servi au recueil de leurs événements génésiques depuis avril 1988 (fausse-couche, avortement, mort-né, naissance vivante, grossesse) et de disposer d'informations sur le suivi prénatal et les conditions d'accouchement.

Parmi la population de femmes en âge fécond, un groupe a été sélectionné pour une étude approfondie sur la santé maternelle et infantile. Ces femmes ont été scindées en une « population-cas » et une « population-témoin ». Les « femmes-cas » étaient considérées comme à risque car ayant eu l'expérience d'un décès infantile et/ou intra-utérin, les « femmes-témoins » présentaient les mêmes caractéristiques socio-démographiques mais n'avaient pas vécu l'expérience de ce type de décès (5). Cinq questionnaires se sont adressés à cet échantillon de femmes cas et témoins :

- un questionnaire « santé maternelle », concernant les événements génésiques, les conditions d'accouchement, le suivi prénatal et l'opinion des femmes quant à leurs choix thérapeutiques, les problèmes de santé pendant la dernière grossesse et la connaissance et l'utilisation de la solution de réhydratation par voie orale (SRO).
- deux questionnaires, « enfants accueillis » et « enfants confiés », qui ont recensé les caractéristiques des enfants de moins de 20 ans que les femmes confient à l'extérieur de leur ménage ou qu'elles accueillent, et les circonstances de cette circulation des enfants.

5. Trois cents femmes avaient été sélectionnées à partir du fichier de 1988, mais seulement 176 d'entre elles ont pu être interrogées lors de l'enquête, de par les émigrations et les absences fréquentes.

- un questionnaire « enfant né vivant depuis 1983 » s'intéressait au devenir des enfants de moins de 5 ans, à leur état de santé (maladies contractées, modes de soins, état vaccinal) et à leur alimentation, ainsi qu'aux circonstances du décès des enfants décédés.
- enfin un questionnaire « mortalité maternelle » a permis, pour l'ensemble des femmes en âge fécond décédées entre les deux passages, de déceler si ce décès était en relation avec une grossesse, un accouchement ou les suites d'un accouchement, afin d'évaluer le niveau de la mortalité maternelle.

Lors de cette enquête, également dirigée par Agnès Guillaume, Koffi N'Guessan et Patrice Vimard, 1 213 ménages furent recensés, représentant une population résidante de 5 720 personnes, et 1 040 femmes (pour le suivi génésique) furent enquêtées. L'enquête donna lieu à une analyse, centrée sur les structures et la croissance démographique, la santé maternelle et infantile et les structures familiales, assorties de différentes recommandations pour l'élaboration de programmes d'assistance sanitaire et sociale, publiée par l'ENSEA et l'Orstom (GUILLAUME et VIMARD, 1990). Le suivi de population permit en outre une première analyse des déplacements (BALAC, 1990)

### ***Les enquêtes de 1991 et 1993 « Changements démographiques et économiques en période de crise »***

C'est lors de l'enquête de 1991 que l'échantillon prit sa forme définitive. Aux îlots de Sassandra et aux villages de Bassa, Beyo, Bolo, Gboville, Groprou, Sago, Sahoua et Siapao furent ajoutés différents campements, permettant d'avoir une meilleure représentativité de la population de la sous-préfecture. Certains de ces campements dépendent de Sahoua ou sont proches de Sago, villages faisant partie de l'échantillon initial, les autres appartiennent aux unités de peuplement d'Inahiri et de Pauly-Brousse (6).

Les enquêtes de 1991 et 1993, financées avec le concours du ministère français de la Coopération et du Développement, eurent deux objectifs principaux : mesurer les composantes de la croissance démographique par le suivi de la population de l'échantillon d'une part, et appréhender les mutations économiques et démographiques en période de crise.

En fonction de ces objectifs, la collecte des informations s'est appuyée sur les questionnaires suivants :

6. Le suivi entre 1988 et 1991 de ces campements a pu être réalisé en reprenant les informations enregistrées sur la fiche collective du recensement général de la population et de l'habitat, qui eu lieu en 1988 à la même époque que notre enquête, ceci avec l'aimable autorisation de l'Institut National de la Statistique (INS), qui doit être ici remercié.

- la fiche collective et l'histoire des maternités, qui ont permis, en 1991 et 1993, d'enregistrer les changements dans la composition des ménages d'une part, les nouvelles naissances et le devenir des enfants des femmes d'autre part ;
- deux questionnaires, l'un auprès des hommes chef de ménage de moins de 70 ans et l'autre auprès des femmes en âge fécond, sur leurs attitudes et comportements en matière de nuptialité, de fécondité et de soins aux enfants. Ces questionnaires, selon des versions quelque peu différentes, ont été posés en 1991 comme en 1993 ;
- un questionnaire, concernant l'état de santé et les modes de soins des enfants de moins de cinq ans, posés à leur mère en 1991 ;
- un questionnaire « migration et activité économique », posé aux agriculteurs, indépendants ou salariés, afin de saisir, en 1991, les conditions socio-économiques qui président à la mobilité spatiale des populations rurales et à la production agricole (7).

Lors de l'enquête de juin 1991, dirigée par Ronan Balac, Agnès Guillaume et Patrice Vimard, 1 472 ménages furent recensés, représentant une population résidante de 8 543 personnes, et 912 chefs de ménage, 1 461 femmes en âge fécond et 592 agriculteurs purent être enquêtés. Cette enquête donna lieu à différentes communications et articles, essentiellement centrés sur l'évolution des comportements de fécondité et leurs différences entre les groupes socio-économiques (KOFFI, VIMARD et GUILLAUME, 1993 ; GUILLAUME et VIMARD, 1994 ; ADJAMAGBO *et al.*, 1995) et sur les comportements de santé (GUILLAUME, 1990 ; DELCROIX et GUILLAUME, 1993).

Lors de l'enquête de novembre 1993, dirigée par Raïmi Fassassi, Agnès Guillaume, Eric Léonard et Patrice Vimard, 1 546 ménages furent recensés, représentant une population résidante de 9 215 personnes, 1 209 chefs de ménage et 1 705 femmes en âge fécond furent interrogés. Cette enquête est en cours d'analyse et les premiers éléments de celle-ci sont présentés dans cet ouvrage.

Outre ces enquêtes de suivi, de nature quantitative, ce programme donna lieu à différentes approches qualitatives présentées dans la partie suivante.

### ***L'approfondissement des enquêtes quantitatives***

Afin d'approfondir les résultats des premières enquêtes quantitatives de 1988 et 1989, une série d'observations qualitatives a été réalisée, à partir de

7. L'enquête de 1993 comporta également un questionnaire sur le fonctionnement et l'évolution des exploitations agricoles, mais celui-ci concerne l'approche des stratégies paysannes et nous l'aborderons dans ce chapitre.

novembre 1990, auprès de différents ménages. Il s'agissait par ces observations, d'obtenir une approche plus fine des stratégies démographiques et économiques des différents acteurs en présence : chefs de ménages, femmes, migrants...

Pour l'approche relative à la fécondité et à la santé, une trentaine de chefs de ménage et leurs épouses, choisis dans quelques unités de peuplement représentatives de la diversité de la population (Bassa, Beyo, Gboville, Sago, Sahoua), en fonction de leur âge, de leur activité économique et de la présence d'enfants dans le ménage, ont été interrogés lors d'une série d'entretiens semi-directifs.

Les entretiens avec les chefs de ménage ont été plus précisément axés sur leur histoire matrimoniale, leurs attitudes et comportements en matière de fécondité (taille souhaitée de la famille, motivation pour avoir des enfants, pratique contraceptive...) et les conséquences de la crise économique sur leurs conditions de vie et leur activité. Les interviews des femmes ont porté également sur leurs attitudes et comportements en matière de fécondité ainsi que sur les soins apportés aux enfants et le rôle des femmes dans ces soins (prise en charge quotidienne, type de traitement appliqué, liens avec les enfants confiés à l'extérieur...). Ces entretiens de novembre 1990 ont été actualisés deux ans après (novembre 1992) auprès des mêmes ménages, lorsque ceux-ci étaient présents.

Élargissant ces entretiens successifs, une approche plus globale est développée depuis juin 1994 par Agnès Adjamagbo : elle concerne les attitudes relatives aux idéaux de fécondité et à leur évolution dans le cadre des transformations des solidarités familiales et sociales face à la crise. Ce travail a plus particulièrement pour objet d'analyser l'influence des associations, des groupes d'entraide et des communautés familiales sur les changements de comportements démographiques, afin notamment d'évaluer le rôle que pourraient jouer ces diverses instances sociales dans la diffusion de programmes de planification familiale et de protection maternelle et infantile. Une première analyse des solidarités familiales face à la crise a été rédigée (ADJAMAGBO, 1995).

Dans une autre direction, une série d'entretiens, en novembre 1990, avec des migrants exploitants agricoles a permis d'approfondir les observations sur la mobilité et les conditions d'installation des immigrants. Ces entretiens ont été notamment centrés sur les buts et les objectifs du migrant, l'organisation de ses mouvements et ses comportements économiques et sociaux dans son lieu d'installation et notamment face à la crise. Ces enquêtes qualitatives auprès des migrants ont été complétées d'autres entretiens en 1991 et 1992.

### ***L'analyse des recensements et des sources de données économiques***

Il est apparu nécessaire de replacer les informations de terrain, quantitatives et qualitatives, décrites ci-dessus, dans un cadre plus large, afin de pouvoir replacer l'évolution de la zone de Sassandra dans l'ensemble national et régional, notamment en ce qui concerne les processus d'immigration et de croissance de la production agricole. Pour cela l'analyse des observations de terrain ont été complétées d'une analyse des données des recensements, analyse devant permettre une explication des transformations de l'économie de plantation dans le sud-ouest ivoirien.

Les sources statistiques, utilisées lors de cette analyse, réalisée par Ronan Balac qui mène ce programme, proviennent des quatre grandes opérations de recensement démographique réalisées à l'échelle nationale : les recensements administratifs de 1955 et 1965 et les recensements généraux de la population et de l'habitat de 1975 et 1988. Ces différentes sources ont été complétées de statistiques économiques sur les productions départementales tirées des publications de la Caisse de Stabilisation, du ministère de l'Agriculture et des entreprises agro-industrielles (Palminindustrie, COCI, COOPAGRUM).

Les données furent essentiellement utilisées au niveau des sous-préfectures, ce qui permet d'avoir une vue précise des tendances démographiques et économiques sur le long terme et de replacer l'évolution de la sous-préfecture de Sassandra et des sous-préfectures environnantes dans l'ensemble de l'évolution nationale.

Les évolutions démographiques peuvent être mises en évidence, grâce à une cartographie des données, par la comparaison de différentes cartes, établies pour chacune des années d'observation : cartes des accroissements moyens de population, des densités rurales, des répartitions des grands groupes culturels et ethniques. Au plan économique, des graphiques permettent de visualiser, pour chaque sous-préfecture, les tendances de la production caféière et cacaoyère. L'ensemble de ces éléments ont permis une première analyse globale de la dynamique des populations rurales et du développement du système d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire (BALAC, 1994).

### **Approche des nouvelles dynamiques paysannes**

En septembre 1991, le programme « Crise et recomposition socio-économique dans le sud-ouest ivoirien », consacré aux nouvelles stratégies paysannes, a été entrepris sous la direction d'Eric Léonard. Ce programme s'est élargi au-delà de la sous-préfecture de Sassandra à une partie du département de Soubré, afin de pouvoir observer une grande diversité de situations quant à l'ancienneté et à la densité actuelle de l'occupation de l'espace

par les activités agricoles. La première phase du programme a privilégié l'approche qualitative des transformations des systèmes de production : formation et différenciation de ces systèmes, facteurs déterminants de l'orientation économique, stratégies productives...

Cette approche qualitative a comporté deux volets. Le premier a porté sur la dimension historique des processus de transformation du système agraire de la région. Il a reposé sur des enquêtes orales conduites dans différents villages autochtones et campements de migrants, et s'est également appuyé sur un travail d'archives entrepris par un jeune chercheur, préparant une thèse à la faculté d'histoire, Thomas Yao Yao.

L'autre volet du travail, sur les données socio-économiques, s'est basé sur la réalisation d'enquêtes qualitatives auprès des différentes catégories de producteurs agricoles identifiées dans la région. Il a été recherché dans ce travail, l'observation d'une diversité maximale de situation, dans la taille et l'orientation économique des exploitations, leur enclavement ou leur proximité par rapport aux marchés et aux centres de transformation des produits agricoles, leur accès à la main-d'œuvre et aux intrants, les contraintes agronomiques ou climatiques rencontrées... Au total 160 exploitations agricoles ont été enquêtées. Sur la base de ces enquêtes, une typologie des exploitations a été établie, en fonction de l'accès différencié aux facteurs de production et des différentes stratégies de production qui en découlent, et analysée (LÉONARD, 1993).

En complément de cette approche qualitative, une enquête quantitative a été réalisée en novembre 1993, avec pour objectif de vérifier la typologie élaborée et d'enrichir de données chiffrées les analyses qualitatives. Cette enquête, articulée avec l'enquête démographique, reposa sur le passage de questionnaires auprès d'un échantillon de chefs d'exploitation et de leur(s) épouse(s). Ces questionnaires portaient sur le fonctionnement et l'évolution des exploitations agricoles : nature de la production et récolte des dernières campagnes, main-d'œuvre utilisée, type de commercialisation des produits, revenus de l'exploitation... Lors de cette enquête, 357 agriculteurs furent interrogés. Une enquête similaire, portant sur 350 producteurs agricoles, a été réalisée en mars 1994 dans la sous-préfecture de Méadji, voisine de celle de Sassandra.

Enfin, il faut noter que, parallèlement à cette recherche sur les systèmes de production proprement dit, une collaboration a été entreprise par Eric Léonard et Jonas Ibo avec la cellule « développement » de la SODEFOR, qui souhaitait un appui pour la mise en place de la « Commission Paysans-Forêt » dans la forêt classée de la Niégré et la définition de propositions permettant la réhabilitation de l'espace occupé et défriché par les migrants. Ce travail

a abouti, après quelques observations sur le terrain auprès des agriculteurs concernés, à la réalisation d'un rapport analysant les modalités de la colonisation agricole de la forêt de la Niégré et débouchant sur une proposition de réhabilitation de celle-ci (IBO et LÉONARD, 1992).

### **Approche historique des relations « peuplement-environnement »**

L'objectif général du programme « Environnement et dynamique de peuplement dans la région de Sassandra » mené par Jonas Ibo, a été d'appréhender la dynamique des interactions entre l'environnement forestier, fortement entamé, et la société agraire, pluriethnique, de Sassandra.

Partant de cet objectif, la collecte des données s'est assignée quatre tâches spécifiques : cerner les modifications du milieu forestier liées aux diverses activités humaines, analyser la situation écologique consécutive à l'occupation du milieu, apprécier l'impact de ces transformations écologiques sur les rapports sociaux, inventorier les connaissances des populations locales sur leur environnement.

Pour cette approche, trois sources d'informations ont été privilégiées : les documents écrits, les témoignages et les traditions orales.

Les documents écrits consultés et analysés ont compris des documents d'archives (rapports des commandants du cercle de Sassandra, monographies des administrateurs coloniaux, statistiques forestières, registres paroissiaux et sanitaires...), les rapports des différents services techniques et des grandes sociétés agro-industrielles menant des activités dans la région (Directions départementales de l'Agriculture, des Travaux Publics, SATMACI, SODEFOR...), les publications issues des travaux de recherches antérieurs sur la région.

Ces sources écrites ont été complétées de témoignages individuels : ceux des grands planteurs européens et africains qui ont marqué le développement agricole de la région comme ceux de différents responsables administratifs ou techniques en poste à Sassandra.

Enfin la collecte s'est attachée à un recueil des traditions orales. Celle-ci a été précédée d'un échantillonnage, réalisé à partir de trois critères d'ordre géographique, ethnique et économique, aboutissant au choix de trois villages dans le canton Bakwé (Lobakouya, Pauly-Brousse et Sahoua) et quatre dans le canton Godié-ouest (Baléko-Niégré, Beyo, Kokolopozo et Niapidou).

Afin de mesurer les nouvelles dynamiques du peuplement, une série d'interviews auprès des fondateurs des principaux campements désignés par les autochtones a été menée. Pour chaque village autochtone, deux ou trois campements allogènes ont été retenus : Pauly-Chantier, Côte baoulé,

Tanokouadiokro (Pauly-Brousse); Lobakouya II et Sialoukrou (Lobakouya); Bourdoncle et Kouassimichelkro (Sahoua); Léyan Carrefour et Yao-Appélakro (Kokolopozo); Beyo II et CFS (Beyo); Diakouakoukro et Ouattaradougou (Niapidou).

Par ailleurs, une enquête qualitative a été faite dans le village neyo de Misséhi parce qu'un litige foncier oppose ce village à celui de Pauly-Brousse depuis la fin des années 1950.

Les enquêtes orales concernant les villages autochtones, menées avec l'aide d'un enquêteur-interprète, ont porté sur le peuplement et l'environnement ancien (donc avant l'immigration étrangère), la perception des mutations sociales dues à l'immigration, le processus d'implantation des campements d'allogènes sur le terroir villageois, la perception des changements écologiques depuis 1975, les relations avec les campements allogènes et leurs fondateurs et la vie des pionniers de l'immigration étrangère tel Yao Appéla.

Au niveau des campements allogènes sélectionnés, les entretiens ont porté sur l'itinéraire du fondateur, l'évolution générale du campement (de la composition ethnique, des flux d'installation) et surtout la nature des relations entretenues avec les tuteurs villageois.

Enfin, des enquêtes parallèles ont été menées pour rassembler les informations particulières sur l'histoire de vie de Yao Appéla, dit Djiglé, un baoulé installé en pays Godié dans les années 1930 et qui fut « la meilleure réussite autant sur le plan matériel que spirituel » (Roger Cousin, entretien oral, 1992). L'ensemble de ce travail sur la vie de Yao Appéla a d'ailleurs débouché sur une publication (IBO, 1995). L'ensemble des données recueillies fait quant à lui l'objet d'analyses centrées sur les relations entre la raréfaction des ressources forestières, l'évolution du peuplement de la région et la coexistence des différentes populations.

## DE QUELQUES RÉSULTATS PROVISOIRES

Les différentes conclusions des programmes seront développées dans les articles qui suivront, et on dressera seulement ici un bref bilan provisoire des résultats obtenus dans le cadre du projet.

D'une manière générale, ce projet a permis d'obtenir un nombre important *d'indicateurs et de résultats scientifiques* dans les domaines suivants : dynamiques démographiques et familiales, santé des populations, stratégies agricoles et économiques, interrelations entre le peuplement et l'environnement.

Tout d'abord, le **bilan historique des relations « peuplement-environnement »** a montré comment les quatre phases principales de peuplement



(endogène, portugais-néerlandais-britannique, coloniale et nationale) ont été tributaires, de manière différente, des environnements maritime et forestier qui caractérisent la région de Sassandra. Si l'emprise du milieu est totale lors de la première phase, elle ne joue qu'un rôle incitatif durant les phases suivantes. Ainsi les éléments pionniers des communautés étrangères actuelles arrivèrent dans la région pour exploiter, certains les ressources halieutiques (les Fante), d'autres les ressources végétales (le caoutchouc pour les Ashanti, les ressources forestières et les cultures pour les Européens, les cultures de rente pour les Baoulé et les Burkinabè...).

De même, l'impact de ces activités économiques, elles-mêmes induites par les divers environnements, varie en fonction des rapports de production et du niveau des forces productives. Ainsi, la première phase de peuplement, dite endogène, matérialisée essentiellement par l'agriculture de subsistance, la collecte des produits naturels et la chasse se traduit par de simples « égratignures » sur l'environnement forestier. Par contre, les activités économiques telles l'exploitation forestière et l'agriculture de produits d'exportation, qui s'imposent dans les phases ultérieures de peuplement, ont contribué à *déstabiliser fortement les principaux équilibres écologiques de la région* (assèchement de cours d'eau, baisse du niveau de la nappe phréatique, chute des volumes annuels de pluie, amenuisement des ressources forestières e.g. réduction de la biodiversité).

Les conséquences directes de ces déséquilibres d'ordre écologique sont la *multiplication des conflits* de tout genre dans l'usage des ressources agro-écologiques entre les différentes communautés comme entre ces communautés et les pouvoirs publics, par l'occupation du domaine classé permanent de l'État.

Au delà de la constitution du peuplement, les analyses permettent également de caractériser les *trois grandes étapes dans la formation du système économique* grâce au **suivi des mouvements migratoires et des transformations de l'occupation de l'espace régional**. La première étape est celle du début de l'important processus migratoire, responsable de l'installation et du développement de l'économie de plantation dans le Sud-Ouest, initié par une poignée de migrants nationaux et étrangers en quête de terre ou d'emplois agricoles rémunérés.

La deuxième étape est celle de l'arrivée d'une seconde vague d'immigrants, d'une ampleur considérable. L'immigration est cette fois organisée au lieu de départ par la famille qui a bénéficié du succès des premiers migrants et au lieu d'arrivée par le pionnier lui-même désireux de se doter d'une main-d'œuvre bon marché pour étendre son exploitation.

La situation de saturation foncière observée actuellement dans la région, aggravée par la chute récente des prix des produits café-cacao ainsi que par certains effets indirects des PAS ivoiriens, permet de constater la faible motivation des derniers migrants potentiels qui doivent affronter une diminution des emplois agricoles bien rémunérés et surtout un accès de plus en plus difficile à la propriété terrienne.

La troisième étape est celle de la « *fin* » du modèle de l'économie de plantation pionnière et de la formation d'un « nouveau » modèle, où l'agriculture, autrefois extensive, devrait s'acheminer vers une forme plus intensive, et où les acteurs économiques, autrefois « reproduits » à l'extérieur du système, sont désormais des jeunes nés dans le Sud-Ouest.

Quel sera le contenu de ce nouveau modèle ? L'analyse socio-économique des nouvelles stratégies paysannes a permis de discerner les principaux changements intervenus durant les dernières années face à la crise économique, en ce qui concerne notamment l'utilisation des terres anciennement ou récemment mises en culture (mode d'exploitation, nature des productions, usage des jachères) et l'accentuation de la *diversification agricole* vers des cultures pérennes (agrume, palmier à huile) et vers le vivrier à des fins de commercialisation.

La différenciation est ici de mise et onze stratégies de production distinctes ont pu être définies, en fonction de l'accès différencié aux facteurs de production, permettant de cerner différents degrés d'intensification en capital et en travail, et de la nature des produits privilégiés. On se trouve en conséquence en présence de systèmes spécialisés, pouvant être regroupés en quatre grands types selon la production dominante : spécialisation cacaoyère stricte et (en association ou non avec une production cacaoyère), productions vivrières ou maraîchères, production d'agrume, production de palmistes.

L'ensemble des changements économiques interfère avec l'évolution de la reproduction démographique sur lesquelles différentes analyses ont été produites. À cet égard, l'intensité croissante de la dispersion des individus hors de leurs cellules familiales, sous l'effet de l'immigration et de la crise économique, qui affaiblit la cohésion matrimoniale et familiale, a pu être soulignée. Cette *déstructuration familiale* peut conduire à terme à un certain affaiblissement des capacités de reproduction démographique des populations.

Les modifications de comportements des femmes et des hommes en matière de fécondité face aux difficultés économiques ressenties pour élever et soigner les enfants ont été également abordées. La demande de moyens de planification des naissances, les motivations de cette demande explicite et implicite, les différences entre les groupes socio-économiques quant à ces

attitudes et comportements de fécondité ont été mises en évidence. Ainsi, malgré les niveaux élevés de la fécondité dans la zone de Sassandra, des idéaux favorables à une fécondité plus faible commencent à émerger chez certains. Cependant, ces idéaux de moindre fécondité ne semblent pas liés exclusivement aux aspects conjoncturels d'une crise (qui dans sa réalité profonde est d'ordre structurel), mais correspondent aussi à une transformation des mentalités, comme l'indiquent les comportements et les attitudes des jeunes générations et des groupes socio-économiques impliqués dans des activités ou disposant de statut « moderne », davantage en faveur d'une limitation de la fécondité. Cependant la moindre pratique des méthodes traditionnelles d'espacement des naissances risque de jouer en sens opposé, le recours à des méthodes de contraception restant conditionné par leur accessibilité réelle encore faible.

La **santé des populations** demeure l'un des facteurs essentiels de la reproduction démographique. Le faible développement et les conditions défavorables de fonctionnement des structures sanitaires, qui déterminent les recours thérapeutiques, la *détérioration de certaines conditions d'accès aux soins*, apparue avec la crise économique, ont pu être précisément étudiés. En effet, les difficultés économiques des populations limitent leurs possibilités pour assumer les dépenses de santé. En outre, la crise touche également les systèmes de santé qui, avec la mise en place des plans d'ajustements structurels, subissent une baisse importante de leurs budgets obligeant les populations à prendre en charge certains coûts de fonctionnement qui devraient incomber aux structures elles-mêmes. De telles contraintes financières amènent à une *réorientation des comportements thérapeutiques* vers des pratiques plus traditionnelles. Cependant un recentrage des activités des centres de santé sur des points prioritaires (vaccination, accès aux médicaments essentiels...) et la mise en œuvre de différents programmes d'intervention favorisant une décentralisation des interventions (formation d'agents de santé communautaire, de matrones villageoises...) semble avoir permis, malgré la crise, une *amélioration de l'état de santé général* tel qu'on peut le mesurer par le niveau de la mortalité des enfants. Même si des aspects plus défavorables se font jour ici et là : cas de malnutrition, réactivation des certaines endémies, outre le développement du Sida.

*En guise de conclusion provisoire, et au delà de ces quelques éléments sur lesquels nous reviendrons longuement au cours de l'ouvrage*, nous pouvons estimer que ce projet scientifique contribue à l'évaluation de l'impact de la crise économique, qui secoue l'économie de plantation ivoirienne, dans une zone qui a connu au cours des 20 dernières années un accroissement considérable de sa population et qui participe de la principale zone de production cacaoyère du pays. Au-delà de la crise conjoncturelle que traverse

l'agriculture en zone forestière, nos analyses ont pu appréhender les blocages structurels propres à l'économie de plantation, en particulier ceux qui sont liés au renouvellement des plantations et à la reproduction sur le long terme des systèmes de production spécialisés sur le café et le cacao comme des populations qui en vivent.

Jusqu'à présent, ces blocages ont été résolus par le biais de la migration et le déplacement d'un front pionnier en direction des massifs forestiers de l'Ouest et du Sud-Ouest du pays. La région d'étude a constitué de ce point de vue « la dernière frontière » pour les planteurs au cours des années 1970 et 1980. Alors qu'elle entre de nos jours dans une phase de saturation foncière, au moment même où les prix au producteur de café et de cacao ont été divisés par deux ou plus, elle constitue un lieu d'observation privilégié des transformations et des nouvelles orientations économiques, démographiques et sociales que pourrait prendre le monde agricole ivoirien dans les années à venir.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO (A.), 1995. « De l'expression des solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation : la cas de la région de Sassandra (Côte-d'Ivoire) », *communication au Séminaire-Atelier « Ménage et famille en Afrique »*, Lomé, 4-9 décembre 1995, 19 p. multigr.
- ADJAMAGBO (A.), GUILLAUME (A.) et VIMARD (P.), 1995. « Évolution de la fécondité et espaces socio-économiques à Sassandra (sud-ouest de la Côte-d'Ivoire) », *communication au Séminaire international « Transitions de la fécondité et planification familiale en Afrique »*, Abidjan, 16-19 mai 1995, 17 p. multigr.
- ANDRIAMAMPAHÉRY (D.), DAKONO (A.), KOFFI (A.) et MULAMBA (M.), 1989. *Dynamique de population et mutation économique dans le Sud-Ouest Ivoirien ; la sous-préfecture de Sassandra (avril 1988)*. Études et Recherches n° 16, ENSEA, Abidjan, janvier 1989, 143 p. + annexes.
- BALAC (R.), 1990. Les migrations dans la région pionnière du sud-ouest ivoirien, Mémoire de DEA de Démographie économique, IEP, Paris, juin 1990, 68 p.
- BALAC (R.), 1994. « La dynamique des populations rurales et le développement du système d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire : les premiers éléments d'une approche historique et géographique », *Bulletin du GIDIS-CI n° 7*, Abidjan, 1994 : 27-66
- DELCROIX (S.) et GUILLAUME (A.), 1993. « Statut des femmes et comportement de santé en Côte-d'Ivoire », *communication au séminaire sur « Les femmes et les changements démographiques en Afrique au Sud du Sahara »*, UIESP, Dakar, 3-6 mars 1993, 21 p., multigr.
- GUILLAUME (A.) et VIMARD (P.), 1990. *Santé maternelle et infantile et dynamique familiale dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire*, UNICEF-ENSEA-Orstom, Abidjan, Études et recherches, n° 20, 110 p.

- GUILLAUME (A.), 1990. « Women, children and health in Côte-d'Ivoire », in *Women and health in Africa*, M. TURSHEN (ed.), New York Academic Press, New York, 1990 : 169-186
- GUILLAUME (A.) et VIMARD (P.), 1994. « Fécondité, crise économique et différenciations sociales à Sassandra (sud-ouest de la Côte-d'Ivoire) », in *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique*, Collection Colloques et Séminaires, Orstom, Paris, 1994 : 143-168
- IBO (G. J.) et LÉONARD (É.), 1992. *Colonisation agricole et gestion de l'espace agro-forestier : une proposition de réhabilitation de la forêt classée de la Niégré*, Orstom-SODEFOR, Abidjan, novembre 1992, 15 p. + annexes
- IBO (G. J.), 1995. « Genèse de l'économie de plantation ivoirienne : le cas de Yao Appéla », *Cahiers d'Etudes africaines*, 138-139, XXXV (2-3) : 541-562.
- KOFFI (N.), VIMARD (P.) et GUILLAUME (A.), 1993. « Demande de planification familiale et pratique contraceptive dans l'Ouest ivoirien », communication à la Conférence de l'UEPA « la reproduction et la santé familiale en Afrique » (Abidjan, 8-13 novembre 1993), UEPA, 1993 : 43-69.
- LÉONARD (É.), 1993. *Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien : une typologie des systèmes de production*, Orstom-GIDIS-CI, Abidjan, 1993, 89 p. miméo.

**Tableau annexe.**  
**Effectif des différents échantillons enquêtés**  
**lors du passage des principaux questionnaires**

	1988	1989	1991	1993
<i>Fiche collective :</i>				
ménages	1 618*	1 213	1 472	1 546
résidents	8 142*	5 720	8 543	9 215
non-résidents	6 532			
<i>Questionnaire auprès des chefs de ménage :</i>				
famille, mobilité, activité	1 366			
migration et activité agricole			592	
comportement de fécondité			912	1 209
exploitation agricole				357
<i>Questionnaire auprès des femmes en âge fécond :</i>				
histoire des maternités et				
comportement de fécondité	1 081	1 040	1 461	1 705
santé maternelle		176		
<i>Questionnaire à propos des enfants :</i>				
devenir	3 597		4 867	5 683
santé	1 300	317	1 725	
enfants confiés		115		
enfants accueillis		88		

(\*) Ces effectifs concernent l'ensemble de la population enregistré dans le fichier informatique, qu'elle ait été enquêtée lors de l'enquête ENSEA-ORSTOM ou lors du recensement général de la population et de l'habitat de 1988. Cette population est celle qui a fait l'objet du suivi en 1991 et en 1993.

# LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

AGNÈS GUILLAUME ET KASSI N'GUESSAN

## INTRODUCTION

La création du laboratoire de population dans la sous-préfecture de Sassandra depuis 1988 a permis d'analyser les interactions entre les transformations économiques et les changements démographiques. Plusieurs thèmes ont été plus spécialement étudiés : l'évolution du peuplement et les nouvelles formes de la mobilité spatiale, la transformation des modèles familiaux sous l'effet des nouvelles contraintes démographiques, économiques et sociales liées au développement de la région, l'évolution des stratégies économiques et des structures d'exploitation agricole, la santé de la reproduction et la fécondité... Les questions relatives à la santé ont été abordées à partir des niveaux et facteurs de la fécondité et de la mortalité infantile, des connaissances et comportements en matière de santé en diverses circonstances de la vie, des évaluations des différents systèmes de santé.

Lors des enquêtes, certains thèmes ont été spécifiquement approfondis tels les attitudes par rapport aux systèmes de santé (1989), les connaissances en matière de santé (1991), les comportements et idéaux en matière de fécondité (1991 et 1993), la mobilité spatiale (1991 et 1993), la différenciation socio-économique et l'adaptation des exploitations agricoles au nouveau contexte de crise (1993)... Autant d'éléments auxquels se sont ajoutés des enquêtes plus ponctuelles menées sur des sous-échantillons de la population afin d'affiner le contenu des informations obtenues.

Toutes ces informations nous ont permis de déceler un certain nombre de problèmes et de préoccupations des populations quant aux questions de santé, d'hygiène et d'accessibilité aux soins, d'accès à la terre et aux productions agricoles commerciales... qui ont donné lieu à la soumission de programmes d'intervention à différents bailleurs de fonds.

## LES DIFFÉRENTS PROJETS D'INTERVENTION ÉLABORÉS

Quatre programmes d'intervention ont été ainsi élaborés et soumis à différents organismes : un projet soumis au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en 1990, deux projets à la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle (MCAC) en 1991 et 1992 et un projet soumis au Fonds des Nations Unies pour les Actions en matière de Population (FNUAP) en 1994.

### Les conditions de vie et la santé des populations

Les projets d'interventions élaborés se sont basés sur les résultats des différentes enquêtes et plus particulièrement sur celle réalisée en 1989 à la demande de l'UNICEF. En effet, l'enquête financée par cette institution avait pour objectif de lui fournir des données approfondies sur la santé de la mère et de l'enfant et sur les transformations de la famille dans le contexte particulier de la région de Sassandra. Ces données étaient nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'intervention en faveur des femmes et des enfants. Il apparaissait en effet important à cet organisme de fonder de tels programmes sur une connaissance fine des réalités locales.

L'analyse du questionnaire sur les conditions de vie des ménages, a montré que le mode dominant de construction dans les villages est le banco (80 %) devant les constructions plus précaires en planche et tôle (12 %) ; à Sassandra par contre, l'habitat en dur (construction en brique) est plus répandu (54 % des constructions), mais une certaine précarité existe aussi avec 26 % des constructions réalisées en planche ou tôle (GUILLAUME et VIMARD, 1990).

L'approvisionnement en eau est également variable selon les zones d'habitat : dans les villages, il provient essentiellement des puits collectifs (59 %) ou individuels (15 %), de bornes fontaines (23 %), mais nombre d'entre elles ne fonctionnent plus. La généralisation du raccordement de la ville de Sassandra au réseau de la SODECI après 1990 a sans aucun doute modifié les conditions d'approvisionnement en eau par rapport à 1989 où seulement un quart de la population déclarait bénéficier de l'eau courante.

Si l'on considère les équipements sanitaires des habitations, on constate qu'ils ne sont pas très développés puisque, sur l'ensemble de la région, 40 % des habitations ne disposent pas de W-C et 18 % n'ont pas de douches (ces proportions étant de 65 et 28 % pour les villages). L'évacuation des eaux usées se fait le plus souvent dans la cour ou hors de la cour, et ces eaux stagnantes contribuent à la prolifération des maladies, notamment à travers le développement des anophèles, vecteur du paludisme.

Cette analyse des conditions de vie des ménages a montré la nécessité d'améliorer les conditions d'hygiène, en particulier dans les villages.



En outre, l'accès aux soins dans la région, deuxième objet de l'étude, n'est pas toujours aisé puisque les infrastructures sont peu nombreuses et que le département connaît de grandes zones de silence médical.

Selon les milieux, les conditions d'accouchement et de suivi prénatal et postnatal sont-elles très différentes. Plus de 90 % des accouchements se déroulent en structures hospitalières à Sassandra et dans le village de Bolo (doté d'un dispensaire et d'une maternité), mais cette proportion est seulement de 41 % dans les villages. L'importance du suivi prénatal est très variable selon le mode d'accouchement des femmes : ainsi celles qui ont accouché en structures médicales se sont en moyenne rendues à 3,9 consultations au lieu de 1,5 pour les autres, et 19 % des femmes n'ont bénéficié d'aucun suivi prénatal. Les motifs d'absence de fréquentation des centres, aussi bien au niveau prénatal que postnatal, sont principalement l'éloignement des centres et le coût des consultations mais les coutumes et l'activité des femmes, qui les rendent peu disponibles sont également mentionnées.

Ces faibles proportions de suivi médical, lors de l'accouchement comme durant la période postnatale, expliquent certainement les faibles taux de couverture vaccinale des enfants enquêtés<sup>(1)</sup>, taux qui sont variables selon les vaccins. Ainsi seulement 43 % des enfants ont reçu le B.C.G. (ce vaccin étant rarement pratiqué dans les dispensaires), pour le DTCOQ-Polio la couverture est meilleure pour la première injection (93 %), mais elle diminue pour les deuxième et troisième injections (84 et 66 %), et elle est de 81 % pour le vaccin anti-rougeoleux. Il est à noter des difficultés de conservation des vaccins par les centres de santé dues au problème du maintien de la chaîne du froid.

Les déclarations des femmes sur les maladies contractées par leurs enfants recouvrent largement les principaux motifs de consultation dans les centres de santé puisqu'il s'agit des fièvres et corps chaud (correspondant le plus souvent au paludisme), des maux de ventre et diarrhées, des affections respiratoires. La faible fréquentation des centres de santé se retrouve lorsqu'il s'agit de les soigner, puisque les femmes adoptent différentes stratégies thérapeutiques variables et le recours aux soins de type biomédical n'est pas systématique. La moitié des femmes seulement ont, lors de l'enquête en 1989, déclaré avoir conduit les enfants dans de telles structures lors de leur dernière maladie, mais elles conjuguent également parfois cette démarche avec des soins traditionnels (consultation de thérapeutes ou soins dans la famille) ; dans un tiers des cas, seul le recours à la médecine traditionnelle est pratiqué.

1. Taux basés sur une étude auprès de 187 enfants.

Lorsque l'on s'intéresse à l'attitude préventive des femmes pour éviter que leurs enfants ne contractent la diarrhée, on constate leur faible prise de conscience de l'importance des conditions d'hygiène et de la qualité de la nourriture qui interfèrent sur l'état de santé des enfants. Les femmes n'apportent pas de soins particuliers à la préparation de repas conformes aux besoins des enfants puisque seulement 8 % des enfants bénéficient de repas spécifiquement préparés pour eux. Après l'allaitement maternel, ils reçoivent la même nourriture que les adultes : alimentation peu adaptée à leurs besoins en protéine et trop pimentée. Un nombre non négligeable d'enfants (18 %) souffre par ailleurs de malnutrition modérée ou grave.

Ces constatations montrent l'intérêt de développer des programmes de sensibilisation pour l'amélioration de l'hygiène (hygiène du milieu et de l'habitat), de l'alimentation des enfants, ... et des programmes de santé, tant au niveau préventif que curatif. Il importe aussi de rendre les soins plus accessibles par la formation du personnel et un meilleur accès aux médicaments, et d'améliorer les conditions d'hygiène (approvisionnement en eau, latrines...). Ces éléments d'analyse ont donc contribué à déterminer les axes d'intervention des différents programmes d'assistance.

### **Le projet soumis à l'UNICEF en 1990**

Un premier projet intitulé « Action en faveur de la santé de la mère et de l'enfant dans le département de Sassandra » a été soumis à l'UNICEF en décembre 1990, suite à l'étude réalisée en 1989.

L'objectif général de ce projet était d'apporter un soutien au Secteur de Santé Rurale de Sassandra afin de permettre la réalisation d'un programme d'intervention pour l'amélioration des conditions de vie des populations et plus spécifiquement de la santé de la mère et de l'enfant. Trois objectifs essentiels étaient fixés à ce programme :

- améliorer le fonctionnement des structures sanitaires existantes, en leur fournissant des moyens de fonctionnement : matériel et médicaments ;
- rendre les soins plus accessibles : en développant les activités des antennes de soins mobiles, en instaurant des caisses à pharmacie villageoise, et par la formation d'agents de santé communautaire et d'accoucheuses traditionnelles ;
- améliorer le cadre de vie des populations : en facilitant l'approvisionnement en eau potable, en développant des programmes d'éducation sanitaire et d'hygiène auprès des populations, en apportant un soutien au Secteur de Santé Rurale de Sassandra pour permettre d'atteindre les priorités définies.

Ce programme, prévu sur une durée de deux ans, n'a malheureusement pas pu être réalisé, d'autres priorités d'intervention au niveau national ayant été définies entre temps par les autorités sanitaires et l'UNICEF.

### **Le projet soumis à la MCAC en 1991**

Ce projet intitulé « Projet de construction de latrines et formation sanitaire dans les écoles, sous-préfecture de Sassandra » a été soumis à la MCAC en mai 1991. Il reprenait l'un des volets du précédent programme, celui relatif à l'amélioration du cadre de vie, en favorisant l'approvisionnement en eau potable et les conditions d'hygiène : évacuation des ordures ménagères et eaux usées, construction de douches et de latrines. En effet, il apparaît indispensable de sensibiliser les populations aux notions de santé et d'hygiène, pour les amener à modifier certains de leurs comportements et à améliorer leur environnement quotidien. Pour avoir un impact certain, cette sensibilisation doit concerner l'ensemble de la population, hommes, femmes et enfants. Les enfants ont en effet un rôle à jouer dans l'amélioration du cadre de vie et de la santé puisqu'ils assurent de nombreuses tâches ménagères : corvée d'eau, nettoyage de la cour... et sont souvent responsables de la surveillance et de la toilette de leurs cadets. Il est donc indispensable de les sensibiliser, dès leur plus jeune âge, aux notions d'hygiène et de santé. C'est pour ces raisons que ce projet a été proposé.

L'objectif du projet était, d'une part, d'assurer aux enfants des écoles une formation et une sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de santé, et d'autre part, d'améliorer leur cadre de vie en créant des latrines à proximité des écoles.

Ce projet devait être mené dans quatre sites de la sous-préfecture de Sassandra qui ont fait l'objet des différentes enquêtes et à partir desquels ont été définies certaines priorités d'intervention.

Les sites ont été choisis en fonction de :

- l'absence d'infrastructures sanitaires existantes (centre de santé, latrines...);
- des effectifs scolaires concernés dans les différentes écoles ;
- de la possibilité d'une participation communautaire des villages en particulier de la part des comités de santé.

Ce programme n'a pas pu être réalisé pour des raisons budgétaires.

## **Le projet soumis à la MCAC en 1992**

Un nouveau projet intitulé « Projet pour l'amélioration de la santé et de l'hygiène dans la sous-préfecture de Sassandra » a été soumis en décembre 1992, cette demande a été réitérée en mars 1993 et a fait l'objet d'un accord entre la Mission Française de Coopération et le Secteur de Santé Rurale de Sassandra en juin 1993. Ce projet est actuellement en cours de réalisation. Il est en fait une synthèse des deux programmes soumis précédemment à la Mission Française de Coopération et à l'UNICEF, dont il reprend les principales activités.

### ***Objectifs du projet***

Ce projet a pour objectif d'apporter un soutien au Secteur de Santé Rurale de Sassandra par la réalisation d'un programme d'intervention pour l'amélioration du bien-être des populations.

Cette intervention est ciblée sur quelques villages de la sous-préfecture de Sassandra qui ont fait l'objet des enquêtes et pour lesquels des données sont disponibles, mais pourra servir de cadre de référence pour d'autres programmes d'assistance dans cette région et dans d'autres régions de Côte-d'Ivoire.

Il s'oriente autour de trois objectifs :

- rendre les possibilités de soins plus accessibles : en instaurant des caisses à pharmacie villageoise, et par la formation d'agents de santé communautaire ;
- améliorer le cadre de vie des populations : en facilitant l'approvisionnement en eau potable, en améliorant l'hygiène par la construction de latrines dans les écoles, en développant des programmes d'éducation sanitaire et d'hygiène auprès des populations, en particulier des enfants ;
- apporter un soutien au Secteur de Santé Rurale de Sassandra pour permettre d'atteindre les priorités définies.

Ce programme a été prévu sur une durée de 2 ans, à compter du mois de juillet 1993, mais ce calendrier a subi des modifications du fait du déblocage échelonné des crédits.

### ***Activités du projet***

Deux types d'activités sont en cours : une assistance matérielle d'une part et des activités de formation et de sensibilisation d'autre part.

L'assistance matérielle consiste essentiellement en une allocation budgétaire pour la création de caisses à pharmacies villageoises, la prospection et

l'installation ou la réparation de pompes villageoises afin d'améliorer les conditions d'approvisionnement en eau de certains villages, la construction de latrines dans les écoles.

Les activités de formation et de sensibilisation concernent l'ensemble de la population, mais également des agents de santé communautaire et des matrones. En effet, pour améliorer la santé, il ne suffit pas de créer des structures sanitaires mais il faut également sensibiliser les populations aux facteurs susceptibles d'influer sur la santé : l'environnement et l'hygiène du milieu. Des séances d'éducation sanitaire vont être organisées dans les villages pour sensibiliser les populations à certains problèmes :

- l'utilisation des latrines : en particulier par une formation des élèves et instituteurs des villages où elles seront construites,
- l'évacuation des déchets et ordures ménagères,
- la qualité de l'eau : approvisionnement, stockage, évacuation des eaux usées,
- l'hygiène, en particulier pour les soins aux enfants, et pour la conservation des aliments.
- les problèmes de santé spécifiques tels la diarrhée, le paludisme, la vaccination et le sida.

Pour rendre les soins plus accessibles, il est également prévu de former, au sein des villages et surtout dans les zones excentrées, des agents de santé communautaire (ASC). Ils seront des personnes-ressources indispensables pour la mobilisation sociale dans les villages afin d'améliorer les conditions de vie, de soins et éviter ainsi de longs et coûteux déplacements vers les centres de santé.

La formation d'agents de santé communautaire est primordiale car ces personnes peuvent assurer les premiers soins, distribuer des médicaments, et donner des conseils de prévention pour éviter les maladies graves. Ils seront également chargés de l'entretien des pompes et des puits villageois et de participer au projet de construction des latrines.

La présence des agents de santé communautaire amènera les populations à se prendre davantage en charge au niveau de la santé et évitera le recours systématique aux thérapies familiales et traditionnelles qui souvent restent le seul recours possible et dont l'efficacité laisse parfois à désirer.

Ce projet concerne l'ensemble du Département de Sassandra couvert par le Secteur de Santé Rurale. Une certaine priorité dans les interventions a été accordée aux villages suivants : Bassa, Beyo, Bolo, Gboville, Groprou (PK 20), Sahoua, Sago, Siapao dans la mesure où, d'une part leur observation a permis de définir les recommandations et priorités qui sont à la base de ce projet, et

d'autre part où une évaluation fiable des actions engagées sur la base des observations déjà réalisées peut être menée.

Ces villages ont en plus l'avantage de présenter une grande diversité :

- au niveau de l'accès aux soins (dispensaires publics ou privés, absence totale de structures sanitaires, présence / absence de dépôts de pharmacie...);
- des conditions d'approvisionnement en eau (puits ou alimentation par pompe), et d'hygiène (absence de latrines...)(2);
- des effectifs scolaires concernés dans les différentes écoles,
- des caractéristiques socio-démographiques des communautés en présence, pour lesquelles des données socio-démographiques fines existent.

Le Médecin Chef du Secteur de Santé Rurale de Sassandra assure la supervision et le suivi du projet. Une évaluation de ce programme est prévue et sera réalisée par les différents partenaires impliqués dans le projet (MCAC, Secteur de Santé Rurale, Direction de la Santé, équipe de recherche ENSEA-Orstom).

### ***État d'avancement des travaux et premier bilan***<sup>(3)</sup>

Ce projet a débuté en juillet 1993 ; initialement prévu pour 2 ans, sa durée devra être prolongée. En effet, le calendrier des activités a subi des modifications par rapport au schéma initial pour diverses raisons liées notamment au problème de déblocage des crédits parfois tardif et à une augmentation de certains coûts liés à la dévaluation du franc CFA.

- *bilan des activités de formation et des programmes d'éducation sanitaire :*

Des réunions de sensibilisation ont été organisées dans différents villages et des comités de santé ont été créés à Beyo, Sago, Groprou, Siapao, Pauly-Carrefour, Yao Kouakoukro, Jacquerville, Inahiri, Pauly-Brousse, Gboville et Sahoua.

Afin de procéder à la formation des matrones et des agents de santé communautaire, un séminaire de recyclage des infirmières et sages-femmes a été organisé à la Base du Secteur de Santé Rurale de Sassandra sous la direction du Directeur Régional de la Santé. Ce séminaire était axé essentiellement sur le processus de formation et le diagnostic communautaire.

2. Pour les caractéristiques des unités de peuplement concernées, on pourra se reporter aux tableaux 1 et 2 en annexe.
3. Bilan établi en mai 1995.

La formation des matrones et des agents de santé communautaire a été faite, soit dans les centres de santé de leur village (pour les zones où des centres existaient), soit à la Base du Secteur de Santé Rurale. Cette formation avait pour objectif de rendre ces personnes capables :

- d'expliquer aux villageois les mesures à observer pour la lutte contre l'insalubrité publique ;
- de montrer le mode de préparation de la solution de réhydratation orale pour lutter contre les maladies diarrhéiques ;
- de citer les maladies contre lesquelles les enfants doivent être vaccinés, et d'expliquer le calendrier des vaccinations ;
- d'enseigner aux villageois les modes de protection des puits ;
- d'expliquer aux femmes enceintes l'importance des consultations prénatales et les précautions à prendre pendant la grossesse ;
- d'animer les caisses à pharmacie villageoise.

Le choix des agents de santé communautaire a été fait par les comités de santé villageois : les critères de choix pour ces hommes étaient qu'ils soient lettrés et qu'ils aient des plantations au village. Pour les matrones, en plus de ces deux caractéristiques, les femmes devaient avoir l'expérience des accouchements traditionnels, exercer cette profession dans les villages et être de préférence jeunes et mariées.

Cette formation s'est déroulée de juillet 1993 à mars 1994, à raison de deux séances d'une semaine, et a concerné les villages de Sago, Groprou, Siapao, Jacquville, Yao Kouakoukro, Pauly-Carrefour et Lohiri Neyo à raison de deux agents de santé communautaire et de deux matrones par village. Elle a été axée sur le diagnostic communautaire, l'hygiène du milieu (habitation, eau, aliment, ordures ménagères), la vaccination (maladie cible, personne cible, calendrier des vaccinations, réactions vaccinales), la lutte contre les maladies diarrhéiques (causes des diarrhées, prise en charge à domicile des enfants souffrant de cette maladie, utilisation de la solution de réhydratation orale et prévention contre ces maladies), et le sida (cause et prévention).

À Sahoua, le recyclage des matrones et des ASC a été fait en septembre 1994. Il n'y a pas eu d'agent de santé communautaire formé à Bassa à cause de la proximité du centre de santé de Drewin. A Beyo, il n'a pas été encore possible de trouver des volontaires pour suivre la formation des matrones et agents de santé communautaire.

– *la création de caisses à pharmacies villageoises :*

La création de caisses à pharmacies villageoises a été décidée afin d'aider à donner les premiers soins aux populations ; ces caisses sont gérées par les

agents de santé communautaire. Elles ont été créées à Groprou, Siapao, Jacquville, Yao Kouakoukro, Pauly-Carrefour, Pauly Broussé et Lohiri Neyo et fonctionnent dans tous ces villages.

L'approvisionnement de ces caisses est assuré par la Base du Secteur de Santé Rurale à Sassandra avec les médicaments de la Pharmacie Centrale d'Abidjan. Les villageois participent à l'achat des médicaments afin de pouvoir assurer le renouvellement du stock.

– *la construction des latrines :*

La construction des latrines a été prévue sur trois sites : deux à proximité des écoles primaires à Sahoua et Beyo, et un à côté du dispensaire de Sago. Les lieux de construction ont été choisis lors d'une réunion avec les instituteurs et le comité des parents d'élèves. La participation des villageois a été sollicitée pour amener des matériaux pour la construction (sable, graviers...). Les travaux de construction à Sahoua et Beyo sont terminés.

À Sago, cette construction à proximité du centre de santé sera réalisée au cours du deuxième semestre 1995.

– *les activités de soin et de prévention :*

Ce projet permet un renforcement des activités de soins et de prévention de la base du Secteur de Santé Rurale, centré autour de l'amélioration de la couverture vaccinale et de l'éducation pour la santé.

L'objectif par rapport à la vaccination est d'obtenir un taux de couverture vaccinale de 80 % pour les enfants de 0 à 11 mois ainsi que pour les femmes en âge de procréer. Cet objectif est atteint pour le vaccin contre la rougeole ainsi que pour le DTCOQ-Polio mais seulement pour la première injection, et elle reste très nettement insuffisante pour les deuxième et troisième vaccinations (57 et 43 %).

Ces problèmes relatifs aux vaccinations s'expliquent par les difficultés à maintenir la chaîne du froid (panne des réfrigérateurs et manque de personnel qualifié pour leur réparation), les ruptures d'approvisionnement en matériel d'injection, les difficultés de déplacement du personnel médical et leur insuffisance numérique, qui restreignent leurs capacités pour atteindre les populations particulièrement mobiles et dispersées dans cette zone.

Des séances de sensibilisation en matière de santé ont été organisées : ces activités d'IEC (Information, Éducation, Communication) ont concerné la plupart des villages : 1 757 séances ont été organisées sur toute l'étendue du Secteur de Santé Rurale qui regroupe les départements de Soubré et Sassandra. Ces séances qui se sont déroulées entre juillet 1993 et mars 1994 ont touché une population d'environ 21 000 participants.



– *la dotation en matériel et équipement des centres de santé*

Les différents centres de santé ont bénéficié d'une dotation en petits matériels et médicaments, la dernière a eu lieu fin juin 1994 dans les centres de Sago et Niapidou. Ces dotations liées aux possibilités d'approvisionnement à la Pharmacie Centrale à Abidjan de la base du Secteur de Santé Rurale, ont été limitées ces derniers mois. La prochaine dotation est prévue en juillet 1995.

– *l'approvisionnement en eau potable*

Les devis ont été établis pour la réparation et l'installation des pompes villageoises dans les différents villages, mais ces travaux n'ont pas pu être exécutés pour des raisons budgétaires. Le projet d'installation d'une pompe à proximité du dispensaire de Sago a dû être abandonné, car nécessitait d'importants travaux de forages trop onéreux de par le déplacement du matériel depuis Abidjan.

Le premier bilan de ce projet montre que la plupart des activités prévues ont pu être effectuées. Au niveau de l'installation et de la rénovation des pompes, il est probable que certains travaux ne pourront pas être réalisés, la dévaluation ayant entraîné une augmentation des coûts par rapport aux budgets initiaux, de plus certains de ces travaux sont prévus dans les activités des Travaux Publics.

Une aide ultérieure pourrait être demandée :

- pour un renforcement des activités du projet ou leur poursuite en fonction des résultats de l'évaluation ;
- pour une extension de ces mêmes programmes à d'autres zones du Secteur de Santé Rurale dans la mesure où ce projet est dans un premier temps centré sur les villages concernés par les différentes enquêtes. En effet, il existe de nombreuses zones de silence médical, puisque moins de la moitié du secteur est couverte par des structures sanitaires.

Une tournée d'évaluation est prévue fin juin 1995.

### **Le projet soumis au FNUAP et à la MCAC en 1994**

Le développement d'un programme de « planification familiale et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida à Sassandra » s'intègre dans un projet général de recherche-action sur la planification familiale en Côte-d'Ivoire, dont un second volet est actuellement mis en place à Yopougon (Abidjan) ; projet qui bénéficie du soutien financier du FNUAP et de la Coopération Française.

Le volet sur Sassandra financé par le FNUAP est mené en collaboration avec différentes directions du ministère de la Santé et le Secteur de Santé Rurale de Sassandra.

Plusieurs raisons ont présidé à la décision de l'implantation d'un programme de planification familiale à Sassandra.

Tout d'abord le contexte général en Côte-d'Ivoire, qui se révèle aujourd'hui favorable à de tels programmes. En effet, avec l'adoption, en 1991, d'une politique visant à une maîtrise de la croissance démographique du pays, la mise en place de programmes de planification familiale s'intensifie dans différentes zones. L'offre, encore limitée de planification familiale se conjugue, d'une part, avec l'évolution des idéaux de fécondité, liée notamment à la diffusion de la scolarisation et à l'insertion dans des activités modernes, et, d'autre part, avec les effets de la crise économique, qui rendent plus difficile l'élevage d'une nombreuse descendance, pour créer une certaine demande de planification, implicite souvent ou plus explicite quelquefois. De plus, l'aspiration des populations à une amélioration de leur état de santé augmente l'intérêt des couples pour la planification familiale qui conduit à une réduction des risques de morbidité et de mortalité des mères et des enfants, par la diminution des avortements et des grossesses à risque.

Le contexte de la région de Sassandra justifie également la mise en place d'un tel programme. La fécondité se maintient à un niveau élevé (8,4 enfants). Son niveau varie fortement entre les groupes socio-économiques. Par exemple, l'indice synthétique de fécondité des hommes chefs de ménage mariés de moins de 70 ans est deux fois plus intense chez les agriculteurs étrangers (14,4 enfants) que chez les actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire (7,04 enfants). Les autres groupes se situent à des niveaux intermédiaires : relativement élevé chez les actifs étrangers des secteurs secondaire et tertiaire et les agriculteurs ivoiriens (un peu plus de 12 enfants) et plus faible chez les salariés agricoles avec 8,26 enfants. La différence de fécondité est autant liée à la nationalité qu'à la sphère d'activité : les agriculteurs sont plus féconds que les actifs des secteurs secondaire et tertiaire.

Les attitudes et comportements de ces différents groupes vis-à-vis de la fécondité sont également divergents. L'utilisation des méthodes contraceptives reste actuellement limitée : en 1991, seulement 11 % des hommes chefs de ménage et 8 % des femmes utilisent des moyens de contraception. Le taux d'utilisation chez les hommes diffère fortement selon le groupe socio-économique : il est plus important chez les actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire et les salariés agricoles. En revanche, l'utilisation de méthodes contraceptives est faible chez les agriculteurs qu'ils soient ivoiriens (8 %) ou encore plus étrangers (2 %). La demande d'information sur la contraception

n'est pas systématique, mais elle touche cependant 41 % des hommes chefs de ménage et 26 % des femmes.

Les attitudes relatives à la fécondité sont elles aussi très variées : ainsi, si les agriculteurs indépendants conservent des attitudes pronatalistes, les salariés agricoles aspirent, par contre, à des descendance plus restreintes (souhaitant entre 2 et 4 enfants de moins).

Le développement d'un volet sur la prévention des MST et du sida répond à la nécessité de mieux informer la population et de les aider à se prémunir contre ces maladies. Lors de l'enquête réalisée en 1991, les femmes ont été interrogées sur leur connaissance du sida, des modes de transmission et des modes de prévention. Cette étude a révélé dans l'ensemble une mauvaise connaissance relative à cette maladie. Ainsi cette connaissance n'excède pas 49 % pour l'ensemble des femmes, les jeunes femmes étant dans l'ensemble mieux informées. De grandes disparités dans les niveaux de connaissance apparaissent selon les lieux d'enquête qui montrent la nécessité d'une large couverture par les programmes d'interventions. Les sources d'information sur cette maladie sont essentiellement les médias (47 % des réponses) et le corps médical (37 %), la famille et les amis jouant le rôle d'informateur dans seulement 13 % des cas. Il est intéressant de constater que les sources d'information déclarées varient beaucoup selon les villages et pas forcément dans le sens attendu. Ainsi la présence d'une structure de soins dans un village n'implique pas systématiquement l'obtention des informations par cette source, excepté dans le cas du village de Bolo. Aussi dans le village de Sahoua qui est situé dans une zone de relatif silence médical, près de deux-tiers des femmes ont déclaré avoir reçu des informations sur cette maladie via le corps médical, ce qui illustre le rôle des antennes de santé mobiles qui circulent dans la région. Connaître l'existence de cette maladie ne signifie pas pour autant avoir des informations fiables à son sujet, ainsi plus de 58 % des femmes ignorent tout des modes de transmission de cette maladie et 59 % ne savent pas par quels moyens s'en prémunir (21 % seulement citent le préservatif comme mode de prévention).

Ces quelques résultats succinctement présentés <sup>(4)</sup> montrent l'émergence d'un désir d'une maîtrise de la fécondité chez certaines populations, contrarié par un accès des plus limités pour ne pas dire inexistant aux méthodes contraceptives et préventives tant au niveau de l'information que de l'accessibilité. Ces résultats révèlent également la nécessité de développer des interventions de lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles, maladies qui demeurent méconnues.

4. Pour plus de détails, voir : KOFFI N. *et al.*, 1993.

La mise en place de ce projet à Sassandra va reposer sur les infrastructures sanitaires existantes. Il sera implanté dans six centres de la sous-préfecture de Sassandra : la base du Secteur de Santé Rurale et la maternité à Sassandra, les centres de santé et dispensaires de Sago, Grand-Drewin, Niégroboué et Bolo. Ces différents centres présentent plusieurs avantages :

- à la fois une couverture des milieux urbain et rural ;
- une diversité des personnels impliqués : infirmier, sages-femmes et matrones ;
- une diversité des caractéristiques socio-démographiques des populations qui fréquentent ces différents centres et une proximité par rapport aux zones d'enquête. Cette proximité est importante puisqu'elle facilitera l'évaluation des programmes mis en place.

L'implantation de ce programme devrait intervenir dans le premier semestre de l'année 1995 dans les différents centres de santé.

Le suivi et l'évaluation du programme seront réalisés par des enquêtes auprès des populations concernées, mais également par un suivi du fichier des consultants de ces centres, ainsi que par des entretiens auprès des prestataires dans les différents centres de santé.

### **Les actions en matière de développement agricole**

Dans le domaine économique et celui du développement agricole en particulier, les recherches entreprises sont encore loin d'avoir débouché sur la formulation et à fortiori la réalisation de projets. Néanmoins une collaboration, parfois étroite a été entreprise avec certaines institutions en charge du développement local : COCI-COOPAGRUM, dans la zone de Gaoulou - Pauly-Brousse, la SODEFOR dans l'enclave de Baléko Niégré et Palmindustrie dans le secteur de Sago Gnago. À la demande de ces institutions (COCI, SODEFOR) ou avec leur appui intéressé, des études ponctuelles ont été réalisées<sup>(5)</sup>, dans le domaine agro-économique, qui visaient à leur fournir une base de connaissance (typologie des producteurs) quant à la structure des exploitations agricoles, aux stratégies des agriculteurs et autres acteurs (commerçants, manœuvres, etc.), à leur potentiel (en terme de foncier disponible, de main-d'œuvre, et de capital mobilisable, de maîtrise technique et d'organisation sociale, etc.) et un outil d'intervention dans la définition et la mise en œuvre de projets de développement. Les diverses études contiennent en effet un volet de recommandations et une analyse critique des actions entreprises par ces institutions.

5. Voir IBO et LÉONARD (1992), LÉONARD (1993), CALAS, (1994), BOCQUET, (1994).

## EN GUISE DE CONCLUSION

Les différentes enquêtes réalisées ont permis de collecter un nombre important de données très utiles pour définir des programmes d'intervention. Il est en effet important pour la définition de tels projets de se baser sur une connaissance fine des réalités de terrain et des besoins des populations afin de mieux cibler les interventions à entreprendre. Certaines interventions pourront ensuite être transposées dans d'autres zones proches au niveau de leurs caractéristiques socio-économiques et démographiques. Aussi importe-t-il au cours et à l'issue des projets entrepris de dresser un bilan des interventions pour les réorienter et définir éventuellement de nouvelles priorités.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOCQUET (O.), 1994. Histoire et situation actuelle de l'arrière pays de Sassandra, Mémoire de DEA, INA-PG et IEDS Paris et CNEARC Montpellier, décembre 1994, 49 p. + annexes 20 p.
- CALAS (J.), 1994. Situation du système agraire de l'arrière pays de Sassandra, Mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome, de l'INAN-PG, septembre 1994, 74 p. + annexes 136 p.
- GUILLAUME (A.) et VIMARD (P.), 1990. « Santé maternelle et infantile et dynamique familiale dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire », UNICEF-ENSEA-ORSTOM, Abidjan, *Études et recherches*, n° 20, 110 p.
- IBO (G. J.) et LÉONARD (É.), 1992. *Colonisation agricole et gestion de l'espace agro-forestier : une proposition de réhabilitation de la forêt classée de la Niégré*, ORSTOM-SODEFOR, Abidjan, novembre 1992, 15 p. + annexes.
- KOFFI (N.), VIMARD (P.) et GUILLAUME (A.), 1993. Demande de planification familiale et pratique contraceptive dans l'Ouest ivoirien, *Communication à la Conférence de l'UEPA « la reproduction et la santé familiale en Afrique »* (Abidjan, 8-13 novembre 1993), UEPA, 1993 : 43-69.
- LÉONARD (É.), 1993. Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien : une typologie des systèmes de production, ORSTOM-GIDIS-CI, Abidjan, 1993, 89 p. miméo.

**Tableau annexe 1.**  
**Localisation des centres de santé à proximité des villages enquêtés**  
**et mode d'approvisionnement en eau.**

	<b>Centre de santé le plus proche</b>	<b>Distance</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>
Sassandra ville	Hôpital Secteur de Santé Rurale	4 km	Eau courante ou puits selon les quartiers
Bassa	Drewin : dispensaire privé de l'IRHO	2 km	Une fontaine approvisionnée par l'IRHO, rupture d'approvisionnement fréquente
Beyo	Centre de Santé de Niapidou : dispensaire + maternité : une matrone et un infirmier Actuellement fréquentation du dispensaire privé de Bolo	3 km  2 km	Une pompe et des puits
Bolo	Bolo : dispensaire privé de la SODEPALM : infirmier + matrone		Des pompes
Gboville	Safa-Manois : dispensaire : un infirmier + une matrone	3 km	Une pompe + des puits
Groprou	Sassandra	20 km	Une pompe en panne + des puits
Sago	Centre de santé de Sago : dispensaire + maternité, un infirmier + une sage-femme.	1 km	Une pompe + deux pompes en panne + des puits
Sahoua	Sassandra	30 km	2 pompes + des puits
Siapao	Sassandra	6 km	Des puits

**Tableau annexe 2.**  
**État indicatif des besoins dans la sous-préfecture de Sassandra**  
**à partir de l'observation des villages enquêtés.**

Santé		Approvisionnement en eau
Sassandra Ville	Secteur de Santé Rurale – dotation en médicaments / petit matériel – dotation en carburant pour antenne mobile (vaccination, soins de santé primaire...) – budget pour la formation agents de santé communautaire (ASC)	
Bassa	Création d'une caisse à pharmacie villageoise Formation d'ASC	Installation d'une fontaine
Beyo	Dispensaire de Niapidou (3 km) – dotation en médicaments / petit matériel Création de latrines dans les écoles	Installation d'une pompe à Beyo III
Gboville	Dispensaire de Safa-Manois (3 km) – dotation en médicaments / petit matériel	
Groprou	Création d'une caisse à pharmacie villageoise Formation d'ASC	Réparation de la pompe
Sago	Dispensaire et maternité – dotation en médicaments/ petit matériel	Installation d'une pompe pour le centre de santé
Sahoua	Création d'une caisse à pharmacie villageoise Formation d'agents de santé communautaire Création de latrines dans les écoles	
Siapao		Installation d'une pompe
Dans tous les villages, des campagnes de formation et de sensibilisation aux problèmes d'hygiène de santé et d'environnement sont nécessaires.		





## SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA PREMIÈRE SÉANCE

### Historique du laboratoire de population

Cette première séance a suscité un débat très diversifié tant dans les questions soulevées que dans les réponses apportées par les communicants. L'intérêt manifesté par les séminaristes atteste de l'importance de ce qu'il est convenu d'appeler la recherche-action. Des réserves ont toutefois été formulées sur la capacité du chercheur à trouver l'adéquation entre les objectifs et la rigueur aussi bien de la recherche fondamentale que de la recherche-action ; ces deux démarches n'ayant pas toujours les mêmes contraintes de temps. Cependant la recherche se doit de respecter la démarche scientifique en allant en profondeur dans l'appréhension des phénomènes observés et en tenant compte des évolutions et des mutations en cours dans les sociétés ou les groupes étudiés. La recherche-action a en plus ses propres contraintes de temps puisqu'elle doit fournir des recommandations et permettre la définition de programmes d'intervention.

L'intérêt d'un laboratoire de population est de permettre d'analyser en profondeur les changements qui interviennent dans les comportements des différentes populations et de les relier à divers phénomènes économiques, sociaux et culturels. Un des avantages d'un laboratoire tel que celui de Sassandra est de faciliter la réalisation de recherches pluridisciplinaires, de confronter les différents résultats et ainsi d'affiner les résultats des recherches permettant une meilleure connaissance des groupes étudiés, et ainsi de rendre les programmes d'intervention plus opérationnels.

Les débats ont également porté sur la capacité des bailleurs de fonds et des autorités politiques à s'impliquer dans le financement des programmes de recherche et l'exécution des actions de développement suscitées par les travaux des chercheurs.

Du fait de la tendance au désengagement des gouvernements dans le domaine de la recherche, la sollicitation des bailleurs de fonds devient de

plus en plus nécessaire pour assurer la continuité des travaux de recherche et la mise en œuvre des programmes d'intervention. Un frein dans leur réalisation est lié au manque de coordination et de convergence dans les options des bailleurs de fonds et celles des autorités politiques locales qui ne visent pas toujours les mêmes objectifs stratégiques. La définition de programmes concertés entre bailleurs de fonds et décideurs politiques au niveau national et local devrait permettre une meilleure efficacité dans l'exécution des programmes et déboucher sur une plus grande implication des partenaires locaux et des populations des régions concernées. Cette approche permettrait de réduire les blocages liés à l'inadéquation entre les objectifs des programmes définis à l'échelon national et les possibilités de leur réalisation au niveau local.

Dans le cas spécifique du laboratoire de Sassandra, l'implication des acteurs régionaux, en particulier les personnels du Secteur de Santé Rurale, a favorisé la définition et l'implantation de certains projets élaborés par les chercheurs. Cette expérience de décentralisation dans la définition des programmes et leur réalisation facilite la mobilisation de ressources financières et matérielles pour une satisfaction des besoins spécifiques des populations. Il a donc été vivement recommandé que les chercheurs identifient et favorisent l'émergence au niveau local de personnes-ressources et /ou d'organisations-ressources et des communautés, susceptibles de participer à l'exécution des actions de développement définies avec le soutien des organismes nationaux et internationaux.

L'identification de tels partenaires n'est pas aisée du fait du manque d'organisations ou d'associations locales capables d'assumer ce rôle. Dans les sphères d'activités agricoles, les groupements à vocation coopérative (GVC) seraient susceptibles de jouer ce rôle, mais leur domaine d'intervention réduit à la commercialisation des produits limite leur emprise sur le milieu de l'agriculture villageoise et les possibilités d'intervenir dans d'autres actions de développement. Il est possible que le développement des organisations paysannes sur des bases syndicales favorise l'émergence d'une réflexion collective sur les problèmes de développement et leur implication dans la mise en œuvre des projets élaborés.

Pour assurer la pérennité des projets de développement, il importe d'identifier des personnes-ressources susceptibles de les mener à terme. La mobilité des personnels administratifs régionaux ne doit pas constituer un élément de blocage dans l'exécution des activités des programmes. Cette exécution doit se faire en collaboration avec les institutions opérant dans la région. Par exemple, l'idée d'une coopération avec les équipes de la DCGTX travaillant dans la région a été suggérée.

Le relatif retard dans le développement de la région de Sassandra est lié selon certains au transfert du port à San Pedro et, pour d'autres, au manque d'infrastructures routières qui, jusqu'à une date récente, a maintenu la région dans une situation d'enclavement ; cependant l'ouverture de la voie «côtière» devrait favoriser un certain essor de la région. Mais, ces perspectives coïncident avec la baisse des cours des matières premières et la raréfaction des ressources forestières dont la vente, sur des bases coutumières est source de conflits, qui mobilisent pour leur règlement différents acteurs : chef du village, services de l'agriculture, sous-préfet, et justice.

La crise que traverse la région remet en question certaines normes de fonctionnement de la société, notamment les liens de solidarité entre les membres des lignages. Le ralentissement de la circulation des enfants au sein de la famille élargie constitue l'un des indices de l'affaiblissement de cette solidarité. L'une des conséquences pourrait être une modification des idéaux de fécondité liée à l'impossibilité, notamment pour les femmes, d'assumer une progéniture nombreuse dont on ne peut déléguer la charge à d'autres membres de la famille. Cependant, les idéaux en matière de fécondité restent davantage soumis à l'influence de la famille élargie qu'aux seules décisions des couples et encore moins de celles des femmes. Ceci suggère l'opportunité de recherches consacrées à la femme et à son rôle dans la société en mutation.

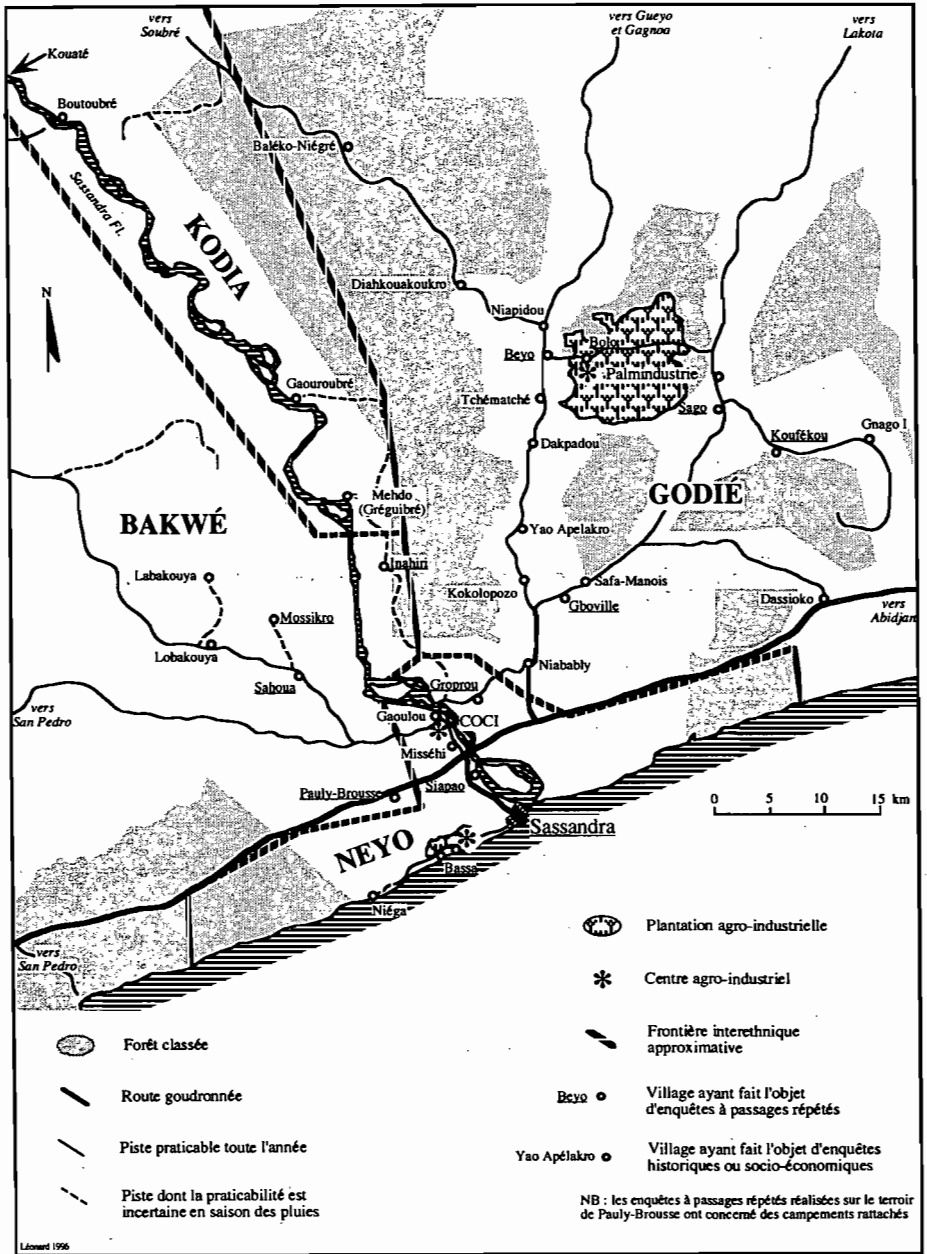
L'état des infrastructures sanitaires et scolaires a aussi fait l'objet de discussions, notamment l'inadéquation entre la croissance démographique et l'évolution de ces infrastructures, ce qui se traduit par des taux de scolarisation relativement faibles et des conditions de santé préoccupantes. Concernant la santé de la population, même si des moyens ont été consacrés à la lutte contre certaines grandes endémies comme la lèpre, la trypanosomiase, des cas de plus en plus nombreux d'onchocercose et d'hépatite constituent de nouvelles endémies auxquelles il importe de faire face.

Le développement de la région reposera sur l'amélioration des équipements socio-sanitaires existants et la création d'infrastructures nouvelles, de même que sur la définition de programmes de développement qui tiennent compte des réalités socio-économiques et culturelles.



# 2

## **Peuplement et développement économique**



Carte 2. Répartition des quatre ethnies autochtones sur le territoire de Sassandra

Léonard 1996

NB : les enquêtes à passages répétés réalisées sur le terroir de Paily-Brousse ont concerné des campements rattachés

# HISTOIRE DU PEUPEMENT DE LA RÉGION DE SASSANDRA

## Essai de périodisation analytique

JONAS IBO

Dans les pages qui suivent, nous nous efforcerons, contrairement aux « utilisateurs de l'histoire », de « faire de l'histoire ». La démarche, par conséquent, consistera à dépasser les apparences, « le déjà dit », et à aller au-delà. C'est dans cet effort de conceptualisation que l'histoire pourrait jouer davantage son rôle scientifique. C'est d'ailleurs ce que Lucien Febvre et Marc Bloch, fondateurs de l'école des Annales, proposaient dès 1929. Sans prétendre à la perfection, nous pensons qu'il nous appartient de traiter des problèmes d'histoire de la Côte-d'Ivoire dans cette perspective qui tend à consacrer l'histoire-problème sur l'histoire événementielle : celle-ci, bien que nécessaire, a besoin d'être enrichie. Pour s'intégrer au courant pluridisciplinaire actuel, l'historien doit s'efforcer d'interroger davantage ses sources ; voilà ce que nous tentons modestement de faire dans cet article en formulant de nouvelles questions.

Processus par lequel des communautés humaines s'établissent en un lieu déterminé de l'oekoumène (partie habitée de la surface terrestre), le peuplement suppose avant tout l'occupation et l'organisation d'un milieu écologique donné. Par conséquent, faire l'histoire du peuplement d'une région comme celle de Sassandra signifie appréhender les contextes historiques de la mise en place des différentes communautés en présence et caractériser leurs interrelations dans l'appropriation des ressources naturelles disponibles. La région de Sassandra correspond, dans le cadre de cette étude, à la circonscription territoriale de la sous-préfecture de Sassandra dont les populations autochtones sont, par ordre d'importance numérique, les Godié, les Neyo, les Bakwé et les Kodja (1).

1. N'ayant pas effectué d'enquêtes dans les villages kodja, dans ce texte il n'en sera pratiquement pas question. Toutefois, selon la littérature, le processus d'installation de cette population se rapproche sensiblement de celui des Bakwé.

Quatre principales phases semblent se dégager, à notre sens, dans l'histoire de ces populations.

La première phase commence avec la mise en place progressive des populations dites actuellement « autochtones » de la région de Sassandra et s'achève avec l'arrivée des premiers voiliers européens sur la côte ouest au cours du dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle. Elle pourrait de ce fait être qualifiée d'endogène car elle se serait déroulée sans influence extérieure majeure. Contrairement à nos prédécesseurs, notamment A. Schwartz (SCHWARTZ, 1993 : 101), nous situons le processus de mise en place des populations autochtones actuelles de Sassandra bien avant le XVII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire au moins au XIV<sup>e</sup> siècle. À cette époque là, elles s'appelaient encore les Wê (2). A la suite de mutations internes favorisées par des relations qu'ils entretenaient avec le milieu environnant et les peuples proches ou lointains, ces Wê auraient reçu les désignations que nous leur connaissons aujourd'hui. Ces hypothèses appellent quelques commentaires (3).

Ensuite, quand les premiers navigateurs européens visitèrent la côte entre les embouchures du Sassandra et du Cavally, ils y trouvèrent des populations avec lesquelles ils entrèrent en contact par le biais d'échanges de produits du crû de différentes natures. Lorsque ces échanges se développèrent, ces populations autochtones s'adressèrent aux habitants de l'hinterland dont elles n'ignoraient certainement pas l'existence. Ces contacts précoces avec les représentants du négoce européen les rendaient plus fortes que les habitants de la forêt (non seulement elles acquéraient des richesses mais aussi et surtout, des armes à feu). Par conséquent, il est difficile de croire, même en l'état actuel de nos connaissances, que les autochtones actuels, venant du nord d'où ils auraient été repoussés vers le sud par les Mandé (4), ont pu assimiler de telles populations afin de s'installer entre le XVII<sup>e</sup> et le milieu du

2. Les Protokrou (les ancêtres de tous les peuples ivoiriens aujourd'hui classés dans le groupe ethno-culturel krou) sont localisés dans la forêt occidentale. Ils se divisent en deux grandes fractions : les Magwé entre le Bandama et le Sassandra et les Wê entre les fleuves Cavally et Sassandra (MÉMORIAL DE LA CÔTE-D'IVOIRE, 1987 : 61).
3. La méthode généalogique, qui a été le seul outil utilisé par Alfred Schwartz, consiste à reconstituer les maillons qui unissent l'ancêtre fondateur d'un groupe à ses descendants actuels. Comme il le souligne d'ailleurs avec regret, « elle est malheureusement le seul outil dont nous disposons pour tenter une chronologie de la mise en place des populations de l'interfluve Sassandra-Cavally » (SCHWARTZ, 1993 : 100). Elle nous paraît insuffisante pour « abrégé » la chronologie de l'histoire d'un peuplement. Cette méthode généalogique, assurément la plus accessible, a pour inconvénient principal de mettre à rude épreuve la mémoire des « vieux » (quand ceux-ci disparaîtront sans laisser de traces, alors réduira-t-on l'histoire des communautés humaines à une ou deux générations auxquelles aurait remonté la mémoire des nouveaux « vieux » ?) et, pour cette raison, elle ne devrait pas être utilisée seule.



XIX<sup>e</sup> siècle et récupérer par la suite tous les réseaux commerciaux à partir de la côte.

Enfin, ces repères chronologiques nous semblent trop calqués sur ceux établis pour l'histoire des sociétés akan de Côte-d'Ivoire qui, comme on le sait, a sérieusement influencé l'historiographie précoloniale de ce pays.

La deuxième phase qui part de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (PILLET-SCHWARTZ, 1989 : 566), dominée successivement par les navigateurs et les commerçants portugais, hollandais et anglais, prend fin avec l'arrivée des colons français en 1893 (et pourrait être qualifiée de luso-néerlandaise-anglaise). Cette période correspond à l'institutionnalisation du commerce de traite. Certains auteurs divisent cette phase en trois périodes distinctes : la période portugaise (de 1471 à 1580), la période hollandaise (de 1580 à 1713) et la période anglaise (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) (RIEZEBOS *et al.*, 1994 : 16).

La troisième phase débute avec l'irruption coloniale et s'achève avec l'accession de la Côte-d'Ivoire à la souveraineté nationale et internationale en 1960. Cette phase est dite coloniale.

La quatrième phase, qui débute avec l'Indépendance de la Côte-d'Ivoire, pourrait être qualifiée de nationale ou de post-coloniale.

C'est au travers de ces phases singularisées par des activités anthropiques que nous tenterons de saisir la dynamique générale du peuplement de la région de Sassandra.

## LA MISE EN PLACE DU PEUPEMENT AUTOCHTONE

Cette phase endogène correspondrait au processus de la mise en place des « ancêtres »<sup>(5)</sup> des populations autochtones Bakwé, Godié, Kodia et Noyo. Les mythes, les légendes, les chants rituels, les généalogies et les récits de migrations et de fondations, malgré leurs limites certaines (ils sont parfois fragmentaires et peuvent être corrompus au cours de multiples transmissions) constituent les principales sources disponibles sur l'histoire de cette première phase. Contrairement à certains peuples ivoiriens qui, pour des raisons certainement idéologiques, disent être « descendus tout droit du ciel » (le cas des Kroubo de la région d'Agboville, par exemple) ou bien « sortis

4. Si tel était le cas, comment alors expliquer l'absence totale d'éléments de culture mandé dans cette partie de la Côte-d'Ivoire. Il suffit de considérer les innombrables survivances portugaises (dans la toponymie) et les influences anglaises sur les langues krou pour se poser de nouvelles questions sur la pertinence d'un tel schéma.
5. À défaut de terme mieux approprié (en l'état actuel de nos recherches) pour désigner ces populations dont pourraient être issues les autochtones actuels de Sassandra, on utilise le vocable « d'ancêtre » avec toutes les réserves que la rigueur scientifique impose.

de terre ou de l'eau » (les Eotilé de la région d'Aboisso, par exemple), les populations autochtones de la région de Sassandra n'hésitent pas à retracer les itinéraires et les étapes du mouvement qui auraient conduit leurs ancêtres dans leur habitat actuel (6). Nous essaierons d'illustrer cette thèse par un résumé des récits de la migration de trois communautés bakwé, neyo et godié. « Nous, habitants du village de Lobakuya, sommes originaires de *Tagbayo*, localité située dans la région de Soubré. À notre arrivée, nous avons trouvé en place les *Bridiyo* avec lesquels nous avons vécu et à qui nous avons emprunté la langue. Le village fondé s'appelait *Batébré*. De ce village, nous sommes allés fonder un nouveau village au bord de la rivière Iyé où vivaient les Birou. C'est ici que le groupe s'est scindé en deux, les Balékô et les Lobakô qui partirent ensuite fonder un nouveau village appelé *Gbréléto* en un endroit, *Gawoula-Noro* » (7). Les habitants de Bassa disent être venus du Bas-Cavally avant de s'installer sur une plate-forme appelée *Blapodjé*. Quant aux habitants de Beyo, ils témoignent être venus de *Gbokoé*, village situé dans la région de Tabou : « De *Kpokoé* nous sommes arrivés au bord de la mer où nous avons fondé un village, *Dagbégo* d'où nous avons progressé à l'intérieur pour aller créer le village de *Dabouyo* » (8). Ces extraits de récits de fondation inspirent trois remarques.

Premièrement, ils mettent en relief une origine forestière des autochtones actuels de Sassandra. Les zones sylvestres au nord-ouest (actuelle région de Soubré) et à l'extrême sud-ouest ivoirien (actuelle région de Tabou) apparaissent comme leurs foyers originels. Toutefois, à défaut d'enquêtes orales complémentaires dans les milieux cités et en l'absence d'autres sources de nature différente, on ne saurait exclure l'hypothèse que ces sites, dits d'origine, puissent être de simples étapes dans ces migrations historiques.

La deuxième remarque qui s'impose est que les toponymes (9) contenus dans les récits sus-cités montrent que l'établissement des communautés, durant cette phase endogène, s'est effectué essentiellement le long des cours d'eau et de manière éclatée. Deux raisons seraient à l'origine de ce type de peuplement caractérisé par une espèce d'éclatement « ordonné ». Si l'éclatement peut s'expliquer par les scissions fréquentes des groupes initiaux pour, peut-être, éviter les querelles intestines et, surtout, par le mode d'uti-

6. Loin de nous l'idée qu'une telle approche serait exempte de connotations idéologiques. Mieux, nous pouvons estimer qu'elle sous-tend une idéologie d'agression et d'expansion territoriale.
7. Récits de Ikpé Kpoklé Jacques, chef du village de Lobakouya. Enquêtes IBO, 11-04-1992.
8. Récits de Gnonko Henri, chef du village de Beyo. Enquêtes IBO, 08-06-1992.
9. Sources historiques à caractère universel en ce sens qu'elles sont valables pour toutes les phases de l'histoire du peuplement.

lisation du milieu (la cueillette et surtout la chasse), le semis le long des voies d'eau s'explique essentiellement par l'importance de ces formations physiques : sources de protéines animales, principales voies de communication pour des peuples forestiers dont la mobilité était limitée, à notre sens, plus par la présence massive d'animaux sauvages que par le caractère inextricable de ce milieu.

Enfin, ces récits de migrations et de fondations montrent que, contrairement à l'autochtonie **primaire** qu'on attribuerait volontiers à certains peuples ivoiriens, celle reconnue à ceux de Sassandra pourrait être qualifiée de **secondaire** (10).

Cette autochtonie secondaire se serait manifestée (d'après leurs récits de fondations) d'abord par l'assimilation, l'éviction ou la soumission des peuples anciennement établis dans ces contrées occupées de nos jours par les autochtones actuels. « De *Lobako* nos ancêtres arrivèrent à *Gahoula-Noro* où ils fondèrent un village qui s'appelait *Gbréléto*. Ici vivaient déjà les *Gbokoyo* et quand ceux-ci ont revendiqué leur terre, ils leur ont fait la guerre. Cette guerre a été remportée par les *Lobako* qui ont exterminé tout le monde à l'exception d'un vieillard et d'une femme portant une grossesse » (11). Ensuite, elle se serait affermie par la récupération du trafic transatlantique (cas du chef Bougri de Sassandra) et du rôle de courtiers par rapport aux peuples forestiers de l'hinterland.

L'action anthropique sur le milieu naturel durant cette première phase du peuplement se limitait essentiellement à l'appropriation des produits comestibles de la nature (champignons, chenilles, ignames sauvages, etc.) et à l'activité cynégétique contribuant plus, quant à elle, à la reconnaissance du territoire qu'à une véritable maîtrise de l'environnement. Elle apparaissait de ce fait comme « ... une façon d'être vis-à-vis de l'espace, une manière d'affirmer sa présence dans la forêt, de contrôler son environnement à défaut de le maîtriser » (SCHWARTZ, 1977 : 34). L'agriculture n'était certes pas inconnue de ces populations mais, en termes d'impact sur le milieu forestier, ses effets étaient insignifiants. « Ce mode de production, grand "consommateur" d'espace, n'est cependant absolument pas destructeur d'espace. L'économie de cueillette ne modifie en rien le milieu naturel : les produits de ramassage se reproduisent au rythme des saisons, les techniques de chasse et de pêche utilisées assurent la reproduction normale du gibier et du poisson. La petite

10. Quand des populations dites autochtones n'ont pas souvenance des migrations d'origine de leurs ancêtres, elles sont dites d'autochtonie primaire à la différence de celles qui en gardent des souvenirs détaillés et qui, de ce fait, sont qualifiées d'autochtonie secondaire.

11. Récit de fondation du village de Lobakouya recueilli auprès de son chef Ikpé Kpoklé Jacques, le 11-04-1992.

agriculture vivrière à laquelle se livre le Bakwé traditionnel n'affecte guère ce milieu : les minuscules clairières ouvertes dans la forêt ne sont que des égratignures » (SCHWARTZ, 1977 : 35).

Dans de telles circonstances, le contrôle de l'environnement se traduisait essentiellement par la mise en place progressive des territoires tribaux (ils émergeaient essentiellement à partir des territoires de chasse, d'où le rôle prépondérant des chasseurs dans ces sociétés dites traditionnelles), relativement peu définis, mais constituant le principal maillon de la chaîne des interrelations entre la société locale de Sassandra et le milieu, au moment où elle rentrait en contact avec le monde occidental fin 1470-début 1471 (PILLET SCHWARTZ, 1989 : 606).

### **LA TRAITE CÔTIÈRE EUROPÉENNE ET SON IMPACT SUR LE PEUPEMENT DE LA RÉGION DE SASSANDRA (1471-1893)**

La découverte des côtes de ce qui allait devenir, trois siècles plus tard, la Côte-d'Ivoire, par les navigateurs européens durant les trente dernières années du XV<sup>e</sup> siècle marque la naissance de nouvelles activités économiques qui vont influencer la dynamique du peuplement à Sassandra.

Les Portugais furent les premiers européens à découvrir la côte ouest de la future Côte-d'Ivoire. Ces premiers contacts, pacifiques mais distancés, (les marchands, par mesure de prudence, préféraient rester à bord), étaient marqués par ce qu'il est convenu d'appeler le « troc muet » des produits du crû et de la pêche, échangés contre la pacotille (perles, barres de fer, plats de cuivre ou d'étain). Les toponymes tels que Sassandra, qui est l'altération du *Sao Andréa* des Portugais, constituent les traces actuelles du passage de ces derniers.

Toutefois, il faut attendre la « découverte » de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492 et l'instauration, vers 1510, de la traite négrière<sup>(12)</sup> en direc-

12. À la suite de Abromova qui, en 1978, écrit que « la déportation des esclaves africains dans le Nouveau Monde a commencé après 1510, avec la fondation des colonies espagnoles », et Renault et Daget qui notent en 1985 que « les premières manifestations atlantiques de la traite n'ont pas lieu vers les rives américaines, pour la raison évidente que les Amériques ne sont ni découvertes ni exploitées avant la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup>. Dans les années 1503-1510, de faibles contingents de déportés du côté américain de l'Atlantique y forment les premiers éléments d'un peuplement noir », Baba Kaké souligne, en 1988, que « Dix-neuf ans seulement après le voyage de Christophe Colomb, le premier navire emmenant une cargaison d'esclaves parvenait au Nouveau Monde. En effet, c'est le 12 janvier 1510 que le roi d'Espagne ordonna l'implantation de travailleurs noirs dans ses possessions d'Amérique. Ces nouveaux travailleurs, les premiers d'une interminable série, arrivèrent à Hispaniola (qui deviendra Haïti) en 1511. Dix ans plus tard, cette première étape sera

tion du Nouveau Monde pour que les contacts entre Européens et Africains influencent véritablement la dynamique de peuplement dans les zones d'approvisionnement du commerce triangulaire. Les Portugais, après l'annexion de leur pays en 1580 par l'Espagne, furent supplantés d'abord par les Néerlandais, qui obtinrent le privilège de fournir des esclaves aux colonies espagnoles d'Amérique (1580-1713), ensuite, et définitivement, par les Anglais (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) à travers des compagnies commerciales et coloniales anglaises, dont quatre (Woodin, King, Lucas et Rider Son Andrews) disposaient de comptoirs opérationnels à Sassandra quand le premier administrateur français, Georges Thomann, débarqua le 4 septembre 1893.

Si le manque de sources historiques ne permet pas encore de mesurer l'impact de la traite négrière sur le peuplement de la région de Sassandra, on peut toutefois émettre l'hypothèse que cette pratique a provoqué des perturbations dans l'évolution globale de cette société. En effet, la traite négrière, en tout cas dans sa phase la plus active, c'est-à-dire du XVIII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, a déstabilisé les sociétés locales en les entraînant dans des activités non productives (la guerre et le trafic d'esclaves), comme en témoigne le chef du village neyo de Misséhi : « À l'époque, les habitants de Misséhi achetaient des esclaves qu'ils livraient aux voiliers appelés communément *tos* qui arrivaient de l'étranger et ils recevaient en échange du sel, du savon, du pétrole, des machettes et de l'eau-de-vie. Les Neyo se ravitaillaient en esclaves en pays bété et guéré plus au nord » (13). L'historiographie contemporaine confirme cette thèse de source orale : « Les prisonniers faits lors des conflits et cédés aux Neyo de Sassandra en échange de quelques marchandises de traite étaient livrés aux négriers européens sur la côte. Des entrepôts d'esclaves se constituèrent dans les grands villages, sur les cours d'eau (à Zaébré, Boutoubré, Quati, Soubré) où l'approvisionnement se faisait facilement » (GOKOU, 1977 : 154).

On peut avancer l'hypothèse que, face à l'importance grandissante de la traite et, surtout, face à l'incapacité (en raison de la faiblesse des densités de peuplement) des marchés intérieurs à satisfaire les demandes toujours croissantes des négriers européens, l'usage des armes a été privilégié. Ces guerres seraient, à notre sens, à l'origine des sentiments de haine et de suspicion qui régnaient entre les peuples forestiers à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et expliqueraient, en partie, le sous-peuplement du Sud-Ouest ivoirien « ... sur une profondeur

remplacée par celle de Cuba. Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, les flottes marchandes protégées par des armadas militaires accomplissaient le long voyage, leurs cales et leurs entrepôts remplis de "bois d'ébène" ».

13. Récit de Lobognon Yorokoué, chef du village de Misséhi. Enquêtes IBO, 18-02-1993.

de 100 km au nord de la côte, la population était et est très clairsemée à la suite des razzias d'hommes qui furent faites... » (CHARTIER, 1925 : 122). L'exode ayant touché le royaume ashanti d'Ossei Tutu au XVIII<sup>e</sup> siècle eut aussi pour cause la traite des esclaves.

La traite négrière eut également pour conséquence le développement des activités de navigation fondées sur l'utilisation d'une main-d'œuvre spécialisée d'origine africaine communément appelée kroumen. « ...C'est justement à propos de la traite des noirs que l'on commence à entendre parler de kroumen » (BEHRENS, 1974 : 30). Le dépeuplement « cyclique » lié au phénomène « navigation » sera compensé par l'immigration étrangère qui s'amorce au cours de la troisième phase, dite phase coloniale.

### **L'IMPACT DE LA COLONISATION FRANÇAISE SUR LA DYNAMIQUE DE PEUPEMENT DE LA RÉGION DE SASSANDRA (1893-1960)**

Les environnements forestier et maritime ont déterminé l'orientation de l'exploitation coloniale de la région de Sassandra à partir de 1893.

La récolte du caoutchouc naturel et la pêche artisanale en mer ont été à l'origine de l'implantation précoce de ressortissants de la colonie voisine de Gold-Coast (devenue la république du Ghana en 1957). Il s'agissait des Ashanti, réputés pour leurs qualités de collecteurs de caoutchouc, d'où leur pseudonyme de *Poyofoué*, et des Fante, également pour la collecte du caoutchouc mais aussi pour la pêche et le service des maisons de commerce anglaises. Déjà en 1906, un rapport mensuel signalait que « des appoloniens et des Fante de jour en jour plus nombreux arrivent de la Côte-d'Or pour venir se livrer au commerce du caoutchouc dans le haut Sassandra. Ces traitants et colporteurs accaparent ainsi une partie de la main-d'œuvre restée disponible, pour monter leurs marchandises en rivière » (ANCI, 1906). En 1921 on recensait 2 500 ressortissants de cette colonie britannique sur le territoire de la Côte-d'Ivoire (ANCI, 1921). Cette situation traduit dans les faits l'une des clauses de la convention franco-britannique dont l'article 9 stipule que « à l'intérieur des limites tracées sur la carte..., les citoyens français et protégés français, les sujets britanniques et citoyens britanniques pour leurs personnes comme pour leurs biens, les marchandises et produits naturels ou manufacturés de la France et de la Grande-Bretagne, de leurs colonies, possessions et protectorats respectifs, jouiront pendant trente années, à partir de l'échange des ratifications de la convention mentionnée à l'article 5, du même traitement pour tout ce qui concerne la navigation fluviale, le commerce, le régime douanier et fiscal et les taxes de toute nature » (VILLAMUR et RICARD, 1903 : 342).

Dans la région de Sassandra même, hormis les communautés de pêcheurs fante établies sur le littoral (DELAUNAY, 1995), d'anciens foyers de peuplement gold-coastien sont actuellement repérables dans l'hinterland, notamment sur le terroir du village godié de Beyo situé à environ 60 km de la ville de Sassandra. Il s'agit d'Ashanti qui, non seulement récoltaient le caoutchouc, mais servaient aussi d'intermédiaires entre les forestiers ivoiriens s'étant mis, eux aussi, à l'exploitation du caoutchouc et les maisons de commerce établies sur le littoral. Ces ressortissants ghanéens se seraient ensuite établis définitivement à l'intérieur de la région de Sassandra en 1915 à la faveur, semble-t-il, de la crise du caoutchouc, comme en témoigne le chef de Beyo : « Kwamé Nkrumah <sup>(14)</sup> est arrivé à Dakpadou au moment où on récoltait le caoutchouc. Le commerce se faisait entre les Ghanéens et nous. Au début on échangeait notre caoutchouc contre les pagens de Quita. Quand il y a eu la crise du caoutchouc, il a décidé de rester chez le chef de canton, Dakpa, qui l'a ensuite confié au chef du village de Beyo, Gnadou Gnako. C'est ainsi que Kwamé Nkrumah s'est installé à Beyo avec ses deux femmes bété originaires de Buyo » <sup>(15)</sup>.

Même si les origines des communautés ghanéennes vivant actuellement dans la zone d'étude peuvent être situées au XIX<sup>e</sup> siècle, quand le commerce atlantique était encore dominé par les Anglais, leur implantation massive, ainsi que celle d'autres communautés étrangères, a été favorisée par des faits relevant exclusivement du système colonial français instauré à partir de 1893.

Le premier fait colonial qui influence directement le peuplement de la région de Sassandra est l'installation de l'appareil administratif local dirigé par le commandant de cercle secondé par le chef de subdivision, soutenus par tous les auxiliaires africains nécessaires au bon fonctionnement de l'administration au niveau local. « Quelques jours après nous recevions six soldats sénégalais et un charpentier noir, ce dernier commença la construction d'une baraque démontable que le voilier *Bonne Mère* nous avait amenée » (THOMANN, 1906 : 588). Le noyau initial de la communauté blanche de Sassandra est donc constitué par les agents de l'administration qui créent les conditions durables d'une implantation européenne composée d'agents de commerce, d'exploitants agricoles et forestiers. Au nombre de vingt-deux en 1911 dans la seule ville de Sassandra (ANCI, 1921), cette population de « souche européenne » atteignait 252 personnes en 1958, à l'échelle, toutefois, de l'ensemble du cercle de Sassandra incluant Soubré comme chef-lieu

14. Ce ressortissant de la Gold Coast serait arrivé en pays Godié en provenance de Buyo où il aurait épousé deux femmes bété. Deux enfants de Kwamé Nkrumah (la similitude de nom avec le premier président ghanéen, le Dr Kwamé Nkrumah, est troublante) vivent encore à Beyo.

15. Récit de Gnonko Henri, chef du village de Beyo. Enquêtes IBO, 08-06-1992.

de circonscription administrative (ANSOM, 1958 : 17). Durant l'époque coloniale, une quarantaine d'administrateurs de la France d'Outre-Mer se sont succédés à la tête du cercle de Sassandra.

La mise en œuvre de la politique économique et sociale conçue par l'administration coloniale nécessite la mobilisation d'une main-d'œuvre constituée d'*indigènes*. Confrontée à une pénurie de force de travail au niveau local, l'autorité coloniale procède à un redéploiement de populations à l'échelle de toute la colonie de Côte-d'Ivoire. On essaie d'abord de puiser dans les ressources humaines disponibles mais dispersées dans la forêt, alors abondante, pour la réalisation des tâches immédiates de colonisation que sont les voies de communication.

Deuxième fait colonial ayant déstabilisé toute l'organisation spatiale de la société locale, l'ouverture des axes de pénétration débute véritablement à Sassandra à partir de 1908 sous l'égide du capitaine Schiffer, alors administrateur de ce cercle. « Une trouée d'une douzaine de mètres de large et de plus de cent kilomètres de long est taillée dans la forêt dense, de nombreux villages sont déplacés et installés *manu militari* sur le nouvel axe ("la piste Schiffer" ou "piste militaire"), dont la construction, puis l'entretien, requièrent une main-d'œuvre importante » (SCHWARTZ, 1989 : 3). Les populations autochtones ne sont pas seulement déplacées, elles sont également soumises au régime du travail obligatoire institutionnalisé dans la colonie de Côte-d'Ivoire par l'arrêté du 25 novembre 1912 (ANOUMA, 1976). À la linéarité riveraine du peuplement précolonial s'est substituée la linéarité routière, caractéristique essentielle du semis au cours de la période coloniale.

Ce redéploiement de populations s'est fait selon trois directions principales. La première suit la piste Schiffer et se distingue par une certaine homogénéité ethnique, puisque le mouvement n'a concerné, du moins à ses débuts, que les autochtones bakwé de Sassandra. Deuxième axe de peuplement colonial, la route allant de Sassandra à Gagnoa a mobilisé plus d'hommes et a contribué non seulement au désenclavement du pays godié (le Godié-Ouest), mais a entraîné un brassage d'ethnies. C'était d'ailleurs le but poursuivi par l'administration coloniale dans cette œuvre : « mélanger les tribus et les races, faciliter un brassage de groupes ethniques qui tendra de plus en plus à réaliser l'uniformisation des peuplements de la colonie » (ANSOM, 1895-1940 : 34-28). Dans ce processus, le village de Baléko situé alors sur la rive droite de la Niégré sera déplacé dès 1925 sur le nouvel axe, ce qui permettra à l'administration coloniale de déclarer cette zone un *no man's land* en vue de son classement en 1937.

D'autre part, des communautés bété de Gagnoa mises à contribution dans le tracé de cette voie coloniale choisirent par la suite de s'installer en pays



Godié où ils fondèrent un village appelé Tchématché à la mémoire de leur ancêtre qui portait ce nom, comme il ressort du récit de fondation suivant : « Les fondateurs de Tchématché viennent d'un village de Gagnoa qui s'appelle Digbayo. Le chef du village était alors Dogbo Guédé dont les aides étaient Rabet Mahi et Yakoli Goli. En ce moment là, les villageois étaient chargés d'entretenir le tronçon de route qui les concernait mais les jeunes de Digbayo avaient refusé d'accomplir cette corvée. Quand la nouvelle est parvenue au commandant de cercle, il a dépêché sur les lieux des gardes commandés par un certain Boussou. Les notables du village furent battus par les gardes et le sous-chef, Rabet Mahi fut terriblement atteint. Cette situation n'a pas plu à ses frères, Rabet Témézéré et Lakpa Groprou qui décidèrent d'aller s'installer en pays godié. Lakpa Groprou, pour avoir demandé et obtenu la forêt au chef de canton Dakpa, est considéré comme le fondateur de ce village qu'on avait, au départ, voulu dénommer Digbayo (en souvenir du village d'origine) mais qui, sur insistance du commandant Chartier, a été finalement appelé Tchématché » (16). Cette profonde antériorité des habitants actuels de Tchématché permet de les classer parmi ces allochtones qu'Alfred Schwartz a qualifié d'allochtones-autochtones (SCHWARTZ, 1973 : 6). Ceci est d'autant plus justifié qu'ils sont arrivés sur ce site en même temps que les villages godié déplacés par l'administration coloniale dans les années 1920. Toutefois, ils n'en sont pas moins issus du mouvement migratoire provoqué par l'œuvre de colonisation comme ce fut d'ailleurs le cas de plusieurs autres communautés africaines parmi lesquelles on peut citer les actuels « Manois » de Sassandra.

Contrairement aux Bété de Tchématché qui peuvent être qualifiés « d'immigrés des travaux publics », les Manois dans leur grande majorité arrivent à Sassandra pour être employés sur les plantations et les chantiers des Européens. C'est le cas des fondateurs de Safa-Manois, campement d'originaires de l'ancien cercle de Man comme l'indique le chef Doh Gabriel : « Ce sont les Blancs qui, en 1937, nous ont transféré ici à partir directement de nos villages pour travailler sur les chantiers d'un forestier appelé Beaumont. Ce chantier était situé à 9 km de l'actuel Safa-Manois. C'est seulement après le départ de Monsieur Beaumont que nous avons décidé de faire des plantations pendant que nous étions à Kokolopozo-Dioulabougou » (17). Selon les informations recueillies auprès des communautés d'origine guéré, vivant actuellement au campement situé à 31 kilomètres de Sassandra et connu sous le nom de PK31, l'ouverture des chantiers de Mr Beaumont se situerait au

16. Récit recueilli auprès de Dédy Balou Gaston, doyen d'âge du village de Tchématché, 15 mai 1993.

17. Récit de Doh Robert, chef de Safa-Manois. Enquêtes IBO à Safa-Manois le 18-04-1993.

début des années 1930. Même si ce groupe de Manois a contribué à l'ouverture du troisième axe colonial de communication, il devrait, à la différence des ressortissants bété arrivés à la faveur des premiers travaux publics de l'époque coloniale, être qualifié « de colonat européen ».

Par ailleurs, une importante communauté de Manois, fuyant les travaux forcés dans le cercle de Man où la colonisation a été non seulement « tardive mais d'emblée fondée sur une répression systématique et extrêmement brutale » (CHAUVEAU, 1987), s'est réfugiée à Sassandra. Elle y a constitué un volant important de main-d'œuvre pour les entreprises portuaires et pour les planteurs européens, notamment de banane. Des reliques de peuplement ancien de Guéré et de Yacouba (campements Ténébly, Garaoulé, Wobesso, Mao Robert, etc.) encore repérables sur la route allant de l'ancienne scierie Vilarosa vers Sahoua attestent de l'historicité de la présence de Manois en pays bakwé de Sassandra. Les activités portuaires mobilisaient aussi une communauté importante de ressortissants de l'Ouest de la Côte-d'Ivoire. La structuration spatio-toponymique actuelle de la ville de Sassandra est marquée par l'existence de quartiers bété et guéré. L'expansion des activités portuaires, avec pour corollaire l'extension du phénomène krouman, constitue le fait colonial ayant marqué fondamentalement le peuplement contemporain de la région de Sassandra. Ces Manois travaillant au port et naviguant sur les divers bateaux étaient qualifiés de kroumen, comme d'ailleurs tous les Africains exerçant cette profession.

La profession de krouman, c'est-à-dire d'auxiliaires de la marine marchande européenne, qui de nos jours occupe encore certains habitants de Sassandra, a exercé un impact notable sur le peuplement de cette région. Entraînant des « expatriations temporaires » des hommes (pouvant durer plusieurs mois), ce phénomène est susceptible de perturber le mécanisme endogène de production et de reproduction des populations locales. Les régimes matrimoniaux, les calendriers agricoles et les relations traditionnelles entre les générations subissaient des changements malgré les efforts déployés par les aînés afin de canaliser la circulation des richesses induites par le « phénomène krouman ». La société locale de Sassandra n'est d'ailleurs pas la première à subir l'influence de tels phénomènes, car en fait, il s'agit là de rapports marchands qui entraînent nécessairement la déstructuration des rapports sociaux de type communautaire.

Apanage des seuls ressortissants de la région côtière, la navigation a pris, depuis l'instauration du système colonial, une dimension nationale impliquant les différentes ethnies du pays. Même si, au début du siècle dernier, les navires européens trafiquant le long des côtes du Golfe de Guinée considéraient déjà le site de Sassandra comme une place de commerce à part entière, les dispositifs d'une exploitation efficiente de ce site en qualité de

port n'ont été créés qu'à l'installation du système français de mise en valeur de la colonie de Côte-d'Ivoire. En 1910, 102 bateaux opéraient régulièrement au port de Sassandra et un wharf de 170 mètres de long, destiné à conjurer les effets de la barre, a été construit en 1914 (SCHWARTZ, 1989 : 314). Dès 1936 un second wharf fut mis en chantier, mais en raison de la deuxième guerre, il n'a pu être inauguré qu'en 1951. Des maisons de commerce d'origine européenne s'implantèrent massivement à Sassandra (18). Ces maisons de commerce se présentaient par ordre d'ancienneté de la manière suivante : R. et W. King de Bristol ; Lucas de Bristol ; Harding, originaire de Sierra-Léone ; W. D. Woodin and C<sup>o</sup> de Liverpool ; J. Benn Arcagye, fils du Vieux Boni de Jacquville, commandité par la Société coloniale française de la Côte de Guinée ; Sartilly, sujet canadien ; Rider Son and Andrew de Bristol ; l'Omnium colonial français (THOMANN, 1901 : 40).

Dans la hiérarchie interne des sociétés de ce genre en Côte-d'Ivoire, les agents des comptoirs installés à Sassandra occupaient la seconde place, immédiatement après ceux en fonction à Grand Bassam ou à Abidjan, comme en témoigne Roger Cousin : « Il faut dire une chose, c'est que, même après la création du port d'Abidjan et tant que le port de Sassandra a été actif, tous les agents des comptoirs de Sassandra étaient les seconds de ces gens-là. Vous aviez l'agent général de la CFAO qui était à Abidjan ; au point de vue hiérarchique, le second était l'agent de Sassandra. À la SCOA, la CFCI, c'était la même chose. Parce que Sassandra était le port de l'Ouest et toutes les marchandises qui étaient distribuées dans l'Ouest étaient déchargées à Sassandra » (19).

Toutes ces maisons de commerce employaient un personnel d'origine tant européenne qu'africaine. Certains agents africains ont pu ensuite se reconverter en agriculteurs et s'installer dans l'arrière-pays de Sassandra. Ce

18. Jusqu'en 1917, le poste douanier de Grand-Drewin figurait dans les statistiques économiques de la colonie de Côte-d'Ivoire. En effet, au début du *xx<sup>e</sup>* siècle, Grand-Drewin a été érigé en un poste (au même titre que Boutoubré, Guidéko) dirigé par un agent des douanes. Des déchargements et chargements de bateaux y avaient même lieu. Mais la seule véritable bâtisse économique de Grand-Drewin a été l'huilerie fondée en 1910 par le capitaine Schiffer, rachetée en 1919 par l'Union Tropicale des Plantations (UTP) qui l'a cédée gratuitement à l'IRHO en 1942. En l'état actuel de nos connaissances, aucun document d'archives n'atteste de l'implantation d'une maison de commerce à Grand-Drewin bien que proche de Sassandra (et peut-être pour cette raison). Thomman le déplore d'ailleurs : « Malheureusement, ce petit havre si sûr est en dehors de la zone douanière par la faute des maisons anglaises King, Lucas et Woodin, qui, lorsqu'elles se sont installées avant l'occupation française, ont mal choisi leur terrain. Quand nous sommes arrivés en 1893, nous avons bien été obligés de mettre le poste de douane là où était le commerce » (ANSOM, Br. 10106 D : 7).

19. Enquêtes IBO, Sassandra, juin 1993.

fut le cas de Yao Appéla, dit Djiglè qui, arrivé à l'agence de la CFCI de Sassandra dans les années 1920, s'est établi en pays godié où il a initié un domaine agricole, après avoir démissionné de cette société en 1938 (IBO, 1995). Les performances agricoles et la notoriété qu'il a acquises au cours de sa vie active (1938-1967) ont permis à Yao Djiglè d'organiser, dès 1957, une première vague d'immigration baoulé dans la région de Sassandra (ANCI, I-11-5, 1960). Cette vague de migrants s'est orientée vers le pays bakwé de Sassandra, d'abord sur le terroir du village de Pauly-Brousse, pour ensuite s'étendre sur ceux des autres villages de cette ethnie. Ces « protégés » de Yao Djiglè constituent la dernière vague de migrants ivoiriens durant la phase coloniale du peuplement de la région de Sassandra.

Ce brassage ethnique s'avérerait toutefois incomplet sans allusion à l'histoire de la communauté burkinabè. Malgré le rétablissement de la colonie de la Haute-Volta par l'administration en 1947, certains Voltaïques arrivent en Côte-d'Ivoire de leur propre gré, d'autres par le biais du Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre (SIAMO) créé en 1951 par les employeurs de Côte-d'Ivoire. En ce qui concerne les actuels Burkinabè de Sassandra, cette région constitue la deuxième étape (pour la plupart) de leur itinéraire migratoire (20). Les premiers arrivent dès la fin des années quarante et se mettent au service des planteurs de banane qu'ils suivent d'ailleurs dans l'agrumiculture au cours des années soixante. Les campements burkinabè repérés en pays bakwé, Burdoncle, C.A.S.A., Pauly-Chantier, Bossar attestent de cette profonde ruralité des Burkinabè. Même ceux qui sont établis à Sassandra s'adonnent exclusivement à l'agriculture ; c'est d'ailleurs le cas du chef des Burkinabè (Sankara Mamadou) vivant à Groudou et de Kaboré, président du conseil d'administration de la COOPAGRUM.

L'environnement forestier, qui est à la base du développement de l'économie de plantation, a favorisé aussi, et très tôt, l'exploitation forestière dont

20. En voici quelques témoignages. « Je m'appelle Sankara Mamadou. Je suis arrivé à Sassandra en 1949 pour rejoindre mon grand frère, Sankara Moussa dont la plantation se trouvait à l'actuel emplacement de la gendarmerie. Mais avant d'arriver ici, j'ai d'abord travaillé à Azaguié sur les plantations de banane d'un Abey » (extrait de l'entretien que nous a accordé le chef des Burkinabè de Sassandra en Avril 1994). « Je m'appelle Sawadogo Salam. Je suis arrivé en Côte-d'Ivoire en 1947 pour travailler sur la carrière d'Azaguié. Dans les années cinquante (1956 à 1957) j'ai travaillé avec les Eaux et Forêts en pays godié de Sassandra. En 1959, je suis arrivé comme manoeuvre sur la plantation SOGIS près de Sahoua. En 1962, j'ai obtenu une portion de forêt sur le terroir de Pauly-Brousse et depuis je vis ici » (récit du chef de Pauly-Chantier, juin 1994). « Je m'appelle Ouédraogo Hamidou, je suis mossi. Je suis arrivé par le biais du SIAMO chez Walter Bossar qui faisait de la banane, le 30 mai 1956. De 1956 à 1957 j'étais employé chez Bossar. Le 21 mars 1967 j'ai été embauché par Monsieur Von Blon de la Société C.A.S.A. J'ai créé ma plantation dès 1968... » (Entretien du 15 juin 1994).

l'histoire locale s'ordonne en quatre périodes : de la fin du XIX<sup>e</sup> aux années 1920 ; années 1920-1954 ; années 1954-1970 ; de 1970 à nos jours. La période allant de la fin du XIX<sup>e</sup> aux années 1920 était dominée par les coupeurs de bois d'acajou individuels, aussi bien Africains qu'Européens ; ils permirent au port de Sassandra d'exporter près de 340 tonnes en 1906, plus de 500 tonnes d'acajou en 1912 et près de 1 000 tonnes, toutes essences confondues, en 1913 (ANCI, 1896-1936). Des quatre exploitations forestières recensées en 1913, deux appartenaient à des Européens et deux à des Appoloniens, selon les termes d'un rapport économique d'ensemble établi sur le cercle de Sassandra. Cette période des pionniers de l'exploitation forestière s'achève vers la fin des années 1920, lorsqu'à l'image de ce qui s'est passé au niveau de toute la colonie de Côte-d'Ivoire (IBO, 1993 : 96), tous les petits exploitants forestiers, tant africains qu'euro-péens, ont été victimes de la concurrence interne à la profession. Les prémices de cette rupture apparaissent bien avant, car en 1922 on mentionnait déjà l'existence à Sassandra d'une société dénommée Société Industrielle du Bois (SIB) exploitant non seulement des acajous, mais également d'autres essences (MENIAUD, 1922 : 18).

À partir de 1924, l'exploitation forestière s'est, en effet, élargie à d'autres essences forestières. Elle nécessitait des investissements importants dans la mesure où l'acajou de « proximité » ayant été épuisé, il fallait aller le chercher plus loin, tout comme les autres essences. Les rails decauville apparurent alors dans le paysage forestier et les plus petits, en majorité des Africains (qui ont d'ailleurs toujours « fait société » pour couper et tirer le bois) ne pouvant pas suivre la nouvelle dynamique, ont dû soit se mettre au service des gros exploitants (la sous-traitance forestière remonterait à cette période), soit se reconvertir dans la culture de cacao et café, par exemple. L'exemple de cette société qui obtint 200 000 ha en 1930 sur l'ensemble des 306 450 ha de concessions rurales attribuées en Côte-d'Ivoire entre 1925 et 1930 (GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AOF, 1931 : 110), est très illustratif de ce phénomène de « concentration » de la filière bois au bénéfice des gros exploitants. De même, cette concurrence liée plus à la professionnalisation de la filière qu'à une politique discriminatoire de l'administration coloniale, anéantit également certains exploitants forestiers de souche européenne. Une telle mutation n'a pas eu que des inconvénients, puisqu'elle a permis à la colonie d'atteindre des chiffres record en 1927 et 1928 quand ont été exportées respectivement 136 000 et 137 000 tonnes de grumes (ANSOM, 1950 : 11). Il s'agit donc, nous semble-t-il, d'une dynamique interne à la « filière bois » générant ses propres contradictions qu'on qualifierait de fondamentales, au regard de celles induites par l'administration coloniale, qui bien qu'importantes ne jouaient qu'un rôle de second plan. La crise économique mondiale de 1929, même si elle n'est effective en Côte-d'Ivoire qu'après 1930 (KIPRÉ, 1976), a exercé une influence négative sur les activités forestières, et donc

sur les acteurs. Il suffirait pour s'en convaincre de noter qu'en 1932, la Côte-d'Ivoire n'a exporté que 30 000 tonnes de grumes contre 137 000 en 1928. Cette deuxième période de l'exploitation forestière à Sassandra allant de la fin des années 1920 à 1954 a été marquée par des noms comme Coulon et Duteil, Mouragués, Swander, Beaumont, Girod qui opéreront, eux aussi, à titre individuel (mais cet individualisme n'est qu'apparent puisqu'ils ont tous des associés en Europe) jusqu'à la publication de l'inventaire forestier du Sud-Ouest ivoirien en 1954. Cette date marque le début de la révolution forestière en Côte-d'Ivoire qui va durer jusqu'aux années 1970. C'est l'époque des grands forestiers sédentaires à Sassandra comme Deneuve et Vilarosa dans l'arrière pays bakwé, mais celle aussi des sociétés forestières telles SAFA, CFS, CFI et la SPTR ayant ouvert des chantiers tant dans le pays godié qu'en pays bakwé. Cette troisième période se distingue par l'exploitation anarchique des ressources forestières de la région de Sassandra. De 38 729 tonnes en 1958, l'exportation de grumes par le port de Sassandra passe à 364 200 tonnes en 1969 (SCHWARTZ, 1989 : 571 et 573), malgré la transformation faite sur place par les deux scieries (Vilarosa et SOCOGIFR) que comptait la ville depuis 1958. La dernière période de l'histoire forestière de Sassandra part de la fin des années 1970 jusqu'à nos jours et se caractérise par la raréfaction des essences dites nobles et, surtout, par le « nomadisme » des exploitants forestiers.

L'impact de l'exploitation forestière sur le peuplement de la région est capital à un double point de vue. D'abord, le rôle du forestier dans l'ouverture des voies de communication terrestres le situe en amont du processus global de destruction de la forêt dense dans les pays tropicaux de manière générale, et à Sassandra en particulier. Selon les statistiques des services des Travaux Publics de la ville de Sassandra, plus de 80 % du réseau routier (évalué en 1991 à 2 052 km) du département de Sassandra ont été l'œuvre des forestiers. Ensuite, le peuplement contemporain de la région, dominé par l'immigration de planteurs de cacaoyers, s'ordonne sur les pistes et les emplacements (les parcs à bois, les campements de travailleurs des chantiers) aménagés par les forestiers. Certains toponymes actuels, Baléko-Scierie, Carrefour CFS, Chantier, Pauli-Chantier, Safa-Manois, etc. indiquent clairement le rôle de l'exploitation forestière dans la structuration de l'espace et la configuration humaine de la région de Sassandra durant la dernière phase de peuplement.

## **L'ÉMERGENCE DES FRONTS PIONNIERS ET LA NOUVELLE DYNAMIQUE DE PEUPEMENT DANS LA RÉGION DE SASSANDRA (1960-1994)**

Longtemps entravées par les contraintes coloniales, les tendances lourdes actuelles (immigration étrangère, économie de plantation, exploitation forestière) vont se développer « librement » et induire la présente configuration humaine de la région de Sassandra. En 1991 « seulement 25 % des résidents appartiennent aux ethnies autochtones de la sous-préfecture de Sassandra et 50 % sont originaires de pays étrangers » (VIMARD et GUILLAUME, 1991 : 143). D'autre part, près de 85 % de cette population s'y sont installés-seulement après 1965 (DDARA, Sassandra, 1991). Alors que 46 564 habitants étaient recensés en 1975, le département de Sassandra en comptait 108 090 au recensement de 1988, soit un taux d'accroissement annuel de près de 7 %, ce qui représente pratiquement le double de la moyenne nationale se situant autour de 3,70 % (DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1988 : 69). Cette « explosion » démographique est liée à l'action volontariste de l'État ivoirien en matière de création de nouveaux pôles de développement agro-industriel (Palminindustrie à Bolo ; COCI-COOPAGRUM<sup>(21)</sup>) ainsi qu'à la création d'un réseau de communications viables (pistes, routes carrossables et voie « côtière ») et à la migration spontanée vers les immenses richesses forestières demeurées quasiment inexploitées jusqu'au boom cacaoyer des années 1970 (LÉONARD, 1993).

Depuis l'indépendance, le peuplement de la région de Sassandra est caractérisé par une forte spécialisation de ses principales composantes. La création du complexe agro-industriel de la Palminindustrie à Bolo est à l'origine d'une immigration burkinabè ayant fourni 60 % des 882 agents permanents que la société employait en mars 1992. En effet, face à la pénurie de main-d'œuvre agricole, la Sodepalm, devenue la Palminindustrie, avait établi un réseau de recrutement de travailleurs voltaïques, dont le centre se situait à

21. S'il est établi que des Européens, dont Louis Von Blon (le pionnier de l'agrumiculture à Sassandra), détenaient des distilleries d'huile, la création du COCI est bel et bien l'oeuvre de l'Etat ivoirien et s'inscrit d'ailleurs dans la dynamique de la fondation des SODE en Côte-d'Ivoire. La création du Consortium s'est faite sur la base de l'existant et l'État a dédommagé les Européens qui détenaient ce matériel. « C'est... qu'entre 1967 et 1970 le verger de Sassandra passe de 1000 à 2000 ha et qu'est décidée en même temps la création d'une usine moderne, dans laquelle doit être traitée la totalité de la production agrumicole. Celle-ci voit le jour dès la fin de l'année 1970 et est confiée à une société d'économie mixte (dont l'État possède au départ 50 % des actions), le COCI (Consortium des Agrumes à essences et plantes à parfum de Côte-d'Ivoire). Un an après, les six distilleries sont rachetées d'autorité à leurs propriétaires, lesquels ont certainement plus à perdre qu'à gagner dans cette évolution » (Pillet-Schwartz, 1989 : 575). Créée en 1975, la COOPAGRUM détient depuis 1980 (par la bienveillance de l'État) 64 % des actions du COCI.

Abengourou. C'est par ce biais, étrangement, semblable à celui institué en Côte-d'Ivoire par l'autorité coloniale dans les années trente (un arrêté du gouverneur de la Côte-d'Ivoire en date du 11 août 1933 portait création de villages de colonisation voltaïque de 1934 à 1938), que la plupart des travailleurs burkinabè sont arrivés sur le complexe de Bolo.

Les Burkinabè se distinguent non seulement par leur dynamisme dans l'agrumiculture mais également dans la cacaoculture. Les facteurs historiques expliquent également cette implication, étant entendu que la majorité des actuels agrumiculteurs d'origine burkinabè étaient déjà employés comme manœuvres sur les plantations de banane des Européens (Guy Bourdoncle, Louis Von Blon de la société C.A.S.A. ; Walter Bossar, etc.).

Contrairement à cette polyvalence de la communauté burkinabè, les Baoulé de Sassandra se présentent comme les principaux acteurs de la cacaoculture et se concentrent dans les zones forestières propices à cette spécialisation, notamment en pays godié (Baléko-Niégré, Sago), kodia (Boutoubré, Zaébré, Médoh) et en pays bakwé (Pauly-Brousse, Sahoua, Lobakouya, Balékouya).

La croissance démographique des villages et la multiplication des campements constituent la deuxième caractéristique du peuplement en cette dernière période. Si le développement des campements allogènes traduit le mouvement pionnier de l'occupation des sols à Sassandra depuis les années 1970, la dynamique démographique observée dans les villages autochtones pourrait s'expliquer partiellement par des retours d'anciens citadins touchés par la crise des années 1980-1990 et de jeunes déscolarisés revenant en famille pour attendre des jours meilleurs. Ce ne sont que des replis stratégiques (CHAUVEAU, 1993).

La dernière caractéristique de la dynamique actuelle du peuplement dans la zone d'étude se manifeste par la permanence des litiges entre les communautés en présence. Les questions foncières représentent les principales causes de ces conflits et sont la conséquence de la compétition à laquelle se livrent les différents acteurs. Cette prééminence des questions foncières appelle quelques commentaires.

Les litiges forestiers prouvent avant tout que les alliances territoriales multiséculaires existant entre les ethnies autochtones de la région et les règles coutumières de la gestion foncière à l'intérieur de chaque communauté s'avèrent désormais inopérantes. Le conflit qui oppose les villages de Pauly-Brousse et de Misséhi en est une parfaite illustration en ce sens qu'il découle, selon le chef neyo de Misséhi, de la transgression des limites de leur terroir par les habitants actuels de Pauly-Brousse. En effet, selon lui, « les habitants de Pauly sont des Bakwé donc des étrangers. Quand ils arrivèrent sur notre terre, ils furent installés par notre ancêtre, Douka Gnagbé, après qu'il leur



ait infligé une lourde défaite dans la guerre qu'il a été contraint de leur livrer car les gens de Pauly s'étaient installés sans son autorisation. Malgré cette défaite, l'ancêtre leur a permis de s'établir tout en leur indiquant la frontière, la rivière Douwili. Cette limite a été aujourd'hui franchie par les gens de Pauly. C'est ce qui est à l'origine du litige qui nous oppose à eux depuis 1958 » (22). Ces litiges de forêt attestent aussi de la rupture du contrat social entre les aînés et les cadets à propos de la gestion du foncier. On ne saurait, en effet, expliquer autrement la perpétuelle remise en cause de la part des cadets des cessions foncières réalisées par les aînés des lignages. L'analyse des procès verbaux de la « Commission ad hoc chargée du règlement des litiges forestiers », mise en place à Sassandra par la sous-préfecture, montre la prééminence de ces cas de remise en cause. Ainsi on y lira par exemple que « Kouadio Konan (allochtone) a été installé en 1982 par Koupa Robert (autochtone) et que Totchim Djabo (allochtone) a été installé en 1988 par Guiro Guiré Georges (autochtone) sur la même parcelle ».

Ces conflits dits de superposition sont indissociables du processus de régression de la forêt vierge dans la région, qui aura une influence certaine sur l'orientation future de la dynamique de peuplement.

## **EN GUISE DE CONCLUSION : QUELLE AUTOCHTONIE POUR UNE SOCIÉTÉ AGRAIRE PLURIELLE ?**

Appréhendée dans la longue durée et à travers les principales caractéristiques de ses différentes composantes, l'histoire du peuplement de Sassandra se présente comme un processus mouvementé, continu et très complexe. Il est particulièrement difficile d'envisager l'issue de ce processus tant il est influencé par des facteurs exogènes très souvent imprévisibles. Toutefois, son évolution à venir dépendra, en grande partie, de la capacité des agents économiques actuels à saisir les opportunités qui seront offertes, non seulement par les marchés mondiaux des produits tropicaux qui ont conditionné sa dynamique antérieure depuis, au moins, la pénétration coloniale, mais aussi, et de façon croissante, par le marché national. En d'autres termes, la dynamique de peuplement de la région de Sassandra reflète intégralement l'évolution globale de la société ivoirienne en cette fin du deuxième millénaire et ne saurait, de manière fondamentale, se soustraire aux mouvances socio-politiques et économiques qui y ont cours.

Mais au-delà de ces aspects structuraux, la question de la dynamique du peuplement actuel se pose aussi en termes de définition de l'identité construite et vécue par les différents éléments en présence. Il s'agit en fait d'un jeu de

22. Récit de Lobognon Yorokoué, chef du village de Misséhi. Enquêtes IBO, 18-02-1993.

la complexité des identités à géométrie variable engendrant une « autochtonie nouvelle ».

À côté d'une « autochtonie secondaire » pluriséculaire revendiquée par les Neyo, Bakwé, Godié et Kodia, se construit une « autochtonie nouvelle » (une allochtonie presque séculaire), en tant que le produit d'une histoire liée au processus migratoire accéléré par la création de routes depuis la pénétration coloniale. On est en droit, du moins en théorie, de se demander qui de ce Neyo de Groudou et de ce Français vivant à Sassandra depuis 1938 sur les traces de sa famille, manifeste le plus fort attachement au terroir de Sassandra. Comment interpréter autrement la susceptibilité de ces Français implantés à Sassandra depuis la période coloniale d'être qualifiés de colons, sinon par le sentiment d'appartenir désormais à une communauté locale spécifique.

L'autochtonie nouvelle se manifeste également dans les comportements actuels des populations. Ainsi ce Français qui vit en pays godié depuis au moins 1954 s'intègre à la société locale non pas seulement à travers la mise en valeur économique de son domaine, mais également par l'adoption des habitudes alimentaires, des procédés préventifs et curatifs des Godié, fait révélateur d'une intégration parfaite.

La raréfaction de la ressource forestière et l'aggravation des litiges autour du foncier génèrent de nouveaux espaces de confrontation et provoquent, de ce fait, des recompositions identitaires contribuant à formaliser l'autochtonie nouvelle. Elle se manifeste, par exemple, en réponse aux pressions exercées par les gestionnaires des forêts classées sur les communautés paysannes. Les oppositions internes sont mises en veilleuse à l'occasion des réunions des Commissions Paysan-Forêt (CPF) ou des comités de gestion des séries agricoles parrainées par les agents de la SODEFOR. À Moussadougou, en forêt classée de Monogaga, les autochtones d'origine (les Wanné et les Bakwé) se concertent avec les allochtones de longue durée (Koulango, Baoulé, Wouan, Lobi) pour adopter une position commune face à la pression de l'administration. Le phénomène de co-gestion des séries agricoles concédées par la SODEFOR à des communautés vivant à l'intérieur des forêts classées de l'État accélère le processus de consolidation d'une « identité partagée », l'un des facteurs fondateurs de « l'autochtonie nouvelle ». La communauté d'intérêts constitue le socle de cette « autochtonie nouvelle ». Les obligations liées à une position d'allochtonie, même de longue durée, s'effritent pour faire place à la solidarité agissante consécutive à la précarité situationnelle qui crée des liens communautaires d'un type nouveau, expression de l'autochtonie nouvelle.

L'espace de Sassandra, qui a accueilli plusieurs générations d'immigrants européens et africains ayant traversé (avec les autochtones d'origine) des moments de prospérité économique, mais également des moments de crises (la suppression de l'escale bananière (1967), le transfert du port en 1972 et la grande récession des années 1980), sert de cadre à l'émergence d'une nouvelle identité qui se présente comme une synthèse qualitative de cultures. Les réflexions à venir sur l'histoire sociale et comparative des communautés particulières de Sassandra permettront d'approfondir cette théorie.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABRAMOVA (C. Y.), 1978. *L'Afrique. Quatre cents ans de traite négrière* (en russe). Moscou, Éditions Naouka, 283 p.
- ANOUMA (R.P.), 1976. « Une modalité du travail forcé : la prestation en Côte-d'Ivoire de 1912 à la veille de la seconde guerre mondiale ». *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I, tome IV (histoire) : 61-86.
- ARCHIVES NATIONALES DE CÔTE-D'IVOIRE (ANCI), 1906. Cercle du Bas-Sassandra ; poste de Sassandra. Rapports mensuels 1906, 1EE 157 (5/1).
- ARCHIVES NATIONALES DE CÔTE-D'IVOIRE (ANCI), 1917. Cercle du Bas-Sassandra. rapports trimestriels du gouverneur de la colonie de Côte-d'Ivoire, 1EE 157 (2/4).
- ARCHIVES NATIONALES DE CÔTE-D'IVOIRE (ANCI), 1921. Agence générale des colonies, ministère des colonies. Recensement de la population des colonies françaises, carton 3.
- ARCHIVES NATIONALES DE CÔTE-D'IVOIRE (ANCI), 1960. Région du Sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Première étude de planification, 1960, I-11-5.
- ARCHIVES NATIONALES DE CÔTE-D'IVOIRE (ANCI), 1896-1936. - Rapports et correspondances relatifs à la situation agricole, économique et zootechnique, 1896-1936, 1RR36
- ARCHIVES NATIONALES DE LA FRANCE, Section Outre-mer (ANSOM), 1895-1940. Rapports périodiques annuels 1895-1940, CI, 2G : 34-28.
- ARCHIVES NATIONALES DE LA FRANCE, Section Outre-mer (ANSOM), 1958. Conseil du Gouvernement de la Côte-d'Ivoire, Rapport sur l'activité générale du conseil de gouvernement et sur la marche des services publics territoriaux pour l'année 1957 présenté à l'Assemblée territoriale par monsieur le vice-président du Conseil de Gouvernement, Imprimerie du gouvernement, Abidjan, 50284, 350 p.
- ARCHIVES NATIONALES DE LA FRANCE, Section Outre-mer (ANSOM), Côte-d'Ivoire, 1950. Discours d'ouverture de la 2<sup>e</sup> session ordinaire (30 octobre 1950) du conseil général et rapport sur la situation du territoire par le gouverneur Laurent Péchoux, Imprimerie du gouvernement, Abidjan, 50284.143 p.
- BABA KAKÉ (I.), 1988. *La traite négrière*, Paris, ACCT-Francopoche, 110 p.
- BÈHRENS (C.) 1974. « Les Kroumen de la côte occidentale d'Afrique ». *Travaux et Documents de géographie tropicale*, n° 18, CNRS-CEGT, Paris, 243 p.
- CHARTIER (J.), 1925, « Un cercle de la Côte-d'Ivoire : le cercle du Bas-Sassandra ». *Afrique française, renseignements coloniaux*, n° 4.

- CHAUVEAU (J. P.), 1985. Milieu naturel. Société et intervention extérieure : mise en perspective historique de quelques exemples en zone forestière ivoirienne. Orstom, Paris, 23 p.
- CHAUVEAU (J. P.), 1987. « La part baoulé. Effectif de population et domination ethnique : une perspective historique ». *Cahiers d'Études Africaines*, 105-106, XXVIII, 1-2 : 123-165.
- CHAUVEAU (J. P.), 1993. « Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Étude de cas en Côte-d'Ivoire forestière (version française de la communication présentée à la conférence internationale sur le cacao à Bali (Indonésie), en 1993) ». *Bulletin du GIDIS-CI n° 10*, avril 1995 : 12-37.
- DELAUNAY (K.), 1995. « Les pêcheurs fante à Sassandra dans le contexte économique local », in Séminaire ENSEA-Orstom *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Sassandra, 14-16 juin 1995, 17 p.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE, 1991. Séminaire national de présentation des résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-1988), Abidjan : 18-21 novembre 1991.
- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, 1991. Rapport annuel : gestion 1991, Sassandra, 55 p.
- GOKOU (Y.), 1977. Histoire du Bas-Sassandra de 1893 à 1920 : les débuts de l'ère coloniale (thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, histoire), Paris-I, 434 p.
- GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AOF. Exposition coloniale internationale, 1931. La Côte-d'Ivoire, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 131 p.
- GUILLAUME (A.) et VIMARD (P.), 1994. « Fécondité, crise économique et différenciations sociales à Sassandra (sud-ouest de la Côte-d'Ivoire) », in Séminaire International ENSEA-ORSTOM, *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique* (Abidjan, 26-29 novembre 1991), Éd. Orstom, Paris : 143-168.
- IBO (G. J.), 1993. « La politique coloniale de protection de la nature en Côte-d'Ivoire (1900-1958) ». *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. LXXX n° 298 : 83-104.
- IBO (G. J.), 1995. « Genèse de l'économie de plantation ivoirienne : le cas de Yao Appéla ». *Cahiers d'études africaines*, 138-139, XXXV (2-3) : 541-562.
- KIPRÉ (P.), 1976. « La crise économique dans les centres urbains en Côte-d'Ivoire, 1930-1935 ». *Cahiers d'études africaines* 61-62, XVI (1-2) : 119-146.
- KIPRÉ (P.), 1987. Mémorial de la Côte-d'Ivoire. La Côte-d'Ivoire coloniale. Éditions AMI, Abidjan, tome II, 307 p.
- LÉONARD (É.), 1993. *Différentiation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien : une typologie des systèmes de production*, Orstom, Centre de Petit Bassam - GIDIS-CI, Abidjan, 345 p.
- MÉMORIAL DE LA CÔTE-D'IVOIRE, 1987. *Les fondements de la nation ivoirienne*. Éditions AMI, Abidjan, tome I., 290 p.
- MENIAUD (J.), 1922. *La forêt de la Côte-d'Ivoire et son exploitation*. Publications africaines, Paris, 127 p.
- PILLET-SCHWARTZ (A. M.), 1989. « Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse vallée du Sassandra (Côte-d'Ivoire) », *Tropiques Lieux et Liens*, Éditions de l'Orstom, Paris : 565-577.

- RENAULT (F.) ET DACET (S.), 1985. *Les traites négrières en Afrique*. Paris, Karthala, 235 p.
- RIEZEBOS (E. P.), VOOREN (A. P.) et al., 1994. *Le parc national de Taï, Côte-d'Ivoire : Synthèse des connaissances*. Tropenbos, Wageningen, 190 p.
- SCHWARTZ (A.), 1973. *Peuplement autochtone et immigration dans le Sud-Ouest ivoirien*. Orstom-BNETD-ARSO, Abidjan, 145 p.
- SCHWARTZ (A.), 1977. *Le dynamisme pionnier dans le Sud-Ouest ivoirien. Ses effets sur le milieu forestier*. Orstom-Unesco, Abidjan, 246 p.
- SCHWARTZ (A.), 1989. *Du Sassandra au Cavally : une anthropologie du sous-développement. L'opération San Pedro et le développement du Sud-Ouest ivoirien*. Thèse de doctorat d'Etat, Université Paris V « René Descartes », Sciences Humaines, Paris Sorbonne, tome I, 441 p.
- SCHWARTZ (A.), 1993. *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*. Éditions Orstom, Paris, 490 p.
- SOUS-PRÉFECTURE DE SASSANDRA. *Tableau généalogique des commandants du cercle de Sassandra de 1894 à 1964*.
- THOMANN (G.), 1901. *À la Côte-d'Ivoire. La Sassandra*. Paris, (ANSOM, Br.10106 D), 47 p.
- THOMANN (G.), 1906. *Cercle de Sassandra, notices publiées par le Gouvernement général à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille*. Édition Crété, Paris, 761 p.
- VILLAMUR (R.) ET RICARD (L.), 1903. *Notre colonie de la Côte-d'Ivoire*. Librairie maritime et coloniale, Paris, 399 p.



# PEUPEMENT ET ÉCONOMIE DE PLANTATION SUR LE TERRITOIRE DE SASSANDRA (1)

RONAN BALAC

La sous-préfecture de Sassandra se distingue des autres sous-préfectures de Côte-d'Ivoire par l'importance de ses contrastes, tant sur le plan de son peuplement que sur le plan de son économie. Cette situation originale est héritée de son histoire particulièrement longue et riche en événements.

Les deux dernières décennies ont toutefois été largement dominées, comme dans beaucoup d'autres circonscriptions de la zone forestière, par le système d'économie de plantation, un modèle de production particulièrement étudié par le passé et que l'on tente aujourd'hui de mieux connaître dans son évolution et dans ses perspectives. La difficulté majeure des chercheurs, qui s'investissent dans une telle étude, est de trouver des données d'ensemble qui, à la fois fournissent une profondeur historique relativement complète, permettant de dégager des évolutions d'ordre structurel, et apportent une importante précision, permettant de limiter, dans le temps et dans l'espace, les contours d'évolutions d'ordre conjoncturel.

Il est possible, selon nous, de restreindre cette difficulté. Le modèle d'économie de rente se reproduit en conservant ses grandes caractéristiques d'un lieu à un autre. Aussi, l'examen comparatif, dans l'espace, de terroirs qui ont connu un développement de l'économie de plantation à des dates très différentes peut permettre de recomposer, dans le temps, les dynamiques ancienne et récente du modèle. La sous-préfecture de Sassandra qui a connu un développement très progressif de l'économie de rente sur son territoire permet de réaliser cette reconstitution historique.

Cette communication présente quelques résultats de nos travaux actuels. L'exposé de l'analyse suit le fil de notre démarche méthodologique. Ce « fil d'Ariane » est aussi le fil chronologique. Dans une première partie, nous

1. Le territoire de Sassandra a pour contours les limites de l'actuelle sous-préfecture.

présentons la structuration de l'espace de Sassandra qui a abouti à la situation contrastée, humaine et économique, d'aujourd'hui. Cette analyse historique conduit à dessiner des zones démo-économiques homogènes. Dans une seconde partie, fort de la connaissance de ce découpage spatial, nous utilisons les très riches données du dernier recensement démographique de 1988 pour tenter de recomposer, dans le temps, l'évolution du système d'économie café-cacao du territoire. Enfin, en conclusion et de façon succincte, nous tentons de retrouver, à partir des données d'enquête à passages répétés ENSEASTOM de la courte période 1991-1993, nos résultats d'observation précédents. Nous essayons en particulier de repérer les derniers changements du modèle tout en distinguant des évolutions d'ordre structurel, les effets d'ordre conjoncturel de la chute brutale des prix des produits intervenue lors de la campagne 1988-1989.

## **LES PRINCIPALES ÉTAPES HISTORIQUES (JUSQU'EN 1988) DU PEUPEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE SASSANDRA**

### **Du <sup>xv</sup>e à la fin du <sup>xix</sup>e siècle : installations autochtones et premiers échanges économiques avec les Européens**

À l'époque de la « découverte » de la côte de Sassandra vers 1471 par les navigateurs européens (PILLET-SCHWARTZ, 1989), des populations dont le nom et l'origine ne sont pas indiqués dans les textes de l'époque, occupent déjà le territoire (MAUNY, 1956). Les populations neyo, godié, bakwé et kodia, dites « autochtones », qui sont aujourd'hui présentes sur le territoire de Sassandra ne seraient peut être pas issues de ces populations. Elles seraient issues de populations en provenance du Nord et du Nord-est de la Côte-d'Ivoire actuelle qui, progressivement déplacées vers le sud-ouest sous la poussée de groupes ethniques plus puissants, se seraient établies sur le territoire de Sassandra dans le courant du <sup>xviii</sup>e siècle (SCHWARTZ, 1993).

De faible effectif, ces populations autochtones sont disséminées en petits groupes sur l'ensemble du territoire : les Neyo installés sur le cordon littoral, les Godié établis à l'est du fleuve, les Bakwé à l'ouest et les Kodia situés sur les abords immédiats du fleuve (carte 2). L'économie pratiquée est alors une économie de subsistance où dominent la culture du riz, la chasse, la pêche et la cueillette.

Au cours des <sup>xvii</sup>e et <sup>xviii</sup>e siècles, la traite des esclaves, dont l'importance est difficile à estimer faute d'informations suffisantes, est pratiquée dans la région. Plus tard, dans le courant du <sup>xix</sup>e siècle, les navigateurs européens, incités par des échanges commerciaux jugés fructueux et les facilités de mouillage que présente l'embouchure du Sassandra, établissent des maisons



de commerce à Drewin et à Sassandra. Le caoutchouc, l'huile de palme, les bois d'acajou, l'ivoire, prélevés par les populations autochtones au milieu naturel, sont ainsi échangés aux Anglais et Français contre des outils agricoles, des fusils, de la poudre et de la bimbeloterie. Les jeunes hommes autochtones, notamment neyo, ne commencent à s'engager sur les navires marchands pour effectuer les travaux de manœuvre que vers la fin du XIX<sup>e</sup> et surtout au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces départs saisonniers vont peu à peu conduire les populations de la côte à recruter des ouvriers agricoles dans l'arrière-pays pour les remplacer sur leurs champs. Le relatif désintérêt des Neyo pour le travail de la terre que l'on observe aujourd'hui est donc ancien et s'explique par l'opportunité de pratiquer une autre activité à la rémunération matérielle, ou financière, plus intéressante.

### **De la fin du XIX<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle : l'occupation coloniale française**

La colonisation française établie en Côte-d'Ivoire à partir de 1893 tente d'amplifier le développement du commerce, encore à l'état embryonnaire, mais essaie également de mettre en valeur le territoire en incitant le développement des cultures commerciales. Les mesures entreprises par les Français pour forcer la participation des populations locales à ce développement sont extrêmement lourdes de contraintes. Les principales mesures sont la levée d'un impôt monétaire, devant permettre l'intégration plus rapide des populations dans une économie capitaliste, l'enrôlement d'une main-d'œuvre prestataire, pour notamment construire et entretenir des routes, la conscription obligatoire des jeunes adultes, pour la protection militaire de la métropole... Ces mesures économiques et politiques du système colonial vont bouleverser les sociétés locales.

Sur le territoire de Sassandra, les effets de la colonisation auront pour résultats matériels l'ouverture du port de Sassandra (premier embarcadère construit en 1914) et l'ouverture de la piste Sassandra-Gagnoa en 1925. La création de cette infrastructure va accroître de façon considérable les échanges de biens marchands mais également augmenter la mobilité des populations. D'après les rapports des administrateurs de l'époque (Archives Nationales, 1895-1925), des villages entiers et leurs populations ont ainsi été déplacés par l'administration le long des pistes coloniales afin d'en assurer la construction puis l'entretien. On peut aussi lire dans ces documents que pour échapper à l'impôt, au travail prestataire et à la conscription, de jeunes autochtones quittent la région pour des zones moins bien contrôlées par les Français. Face à ces mouvements internes et externes des populations autochtones, les rapports des administrateurs nous révèlent également l'immigration sur le territoire de Sassandra d'allochtones ivoiriens (notamment bété) et étran-

gers. Ces derniers, installés au départ de façon temporaire, viennent retirer, des activités de commerce et des nouvelles activités ouvrières au port et dans l'agro-industrie (complexe d'huile de palme de Drewin), le numéraire nécessaire au paiement de leurs propres impôts.

Parallèlement à l'installation de cette nouvelle infrastructure, qui libère les échanges d'hommes et de marchandises, des efforts sont entrepris pour développer auprès des autochtones les cultures de plantations pérennes. Le café et le cacao, par exemple, introduits dès 1903 (PILLET-SCHWARTZ, 1989) ne connaîtront, toutefois, qu'un faible essor auprès des populations locales durant les années de la colonisation. Les débouchés, trop faibles, mais aussi le faible contrôle sur la main-d'œuvre familiale ne permettent pas encore l'expansion de ces cultures.

Au début des années trente cependant, les premiers colons européens s'installent et réalisent sur de grandes superficies la culture de la banane. Ces plantations vont attirer un petit nombre de nouveaux migrants, ouvriers agricoles ivoiriens et étrangers, et connaître un développement modeste auprès des populations autochtones mais aussi déjà auprès de premiers colons allochtones (IBO, 1995). La culture de la banane offre à la région de Sassandra, alors repliée sur son port et son axe Sassandra-Gagnoa, une relative prospérité jusqu'à la période de l'après-guerre. A partir des années cinquante, cette culture sera graduellement remplacée par le citron.

Dans le même temps, la « ponction » sur les ressources naturelles dans le reste du territoire se poursuit. Les principaux acteurs sont les exploitants forestiers européens, qui, de plus en plus nombreux et aidés de manœuvres immigrés, ouvrent des pistes, des chantiers et des scieries, évacuant leurs grumes jusqu'au port de Sassandra. Ces exploitants forestiers seront à l'origine de l'important développement du réseau routier des années cinquante et soixante et de la pénétration rapide des planteurs de café et de cacao des années soixante-dix dans les forêts de l'actuelle sous-préfecture.

En 1954 et 1967, s'ouvrent respectivement les grandes pistes Sassandra-Lakota et Sassandra-Soubré. Les premiers recensements administratifs nous permettent de connaître avec une relative précision la répartition géographique de la population et son évolution en ce milieu de XX<sup>e</sup> siècle. Les cartes de peuplement rural de 1955 et de 1965 nous indiquent l'importance des effectifs pour chaque village noyau et ses campements à ces deux dates (figures 1a et 1b). Nous pouvons observer que l'essentiel du peuplement est localisé sur la côte et dans la partie est de la sous-préfecture le long des axes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota. Entre 1955 et 1965 les plus forts accroissements de population se situent dans une zone à proximité de la ville de Sassandra, sur quelques kilomètres à l'intérieur des côtes et dans une

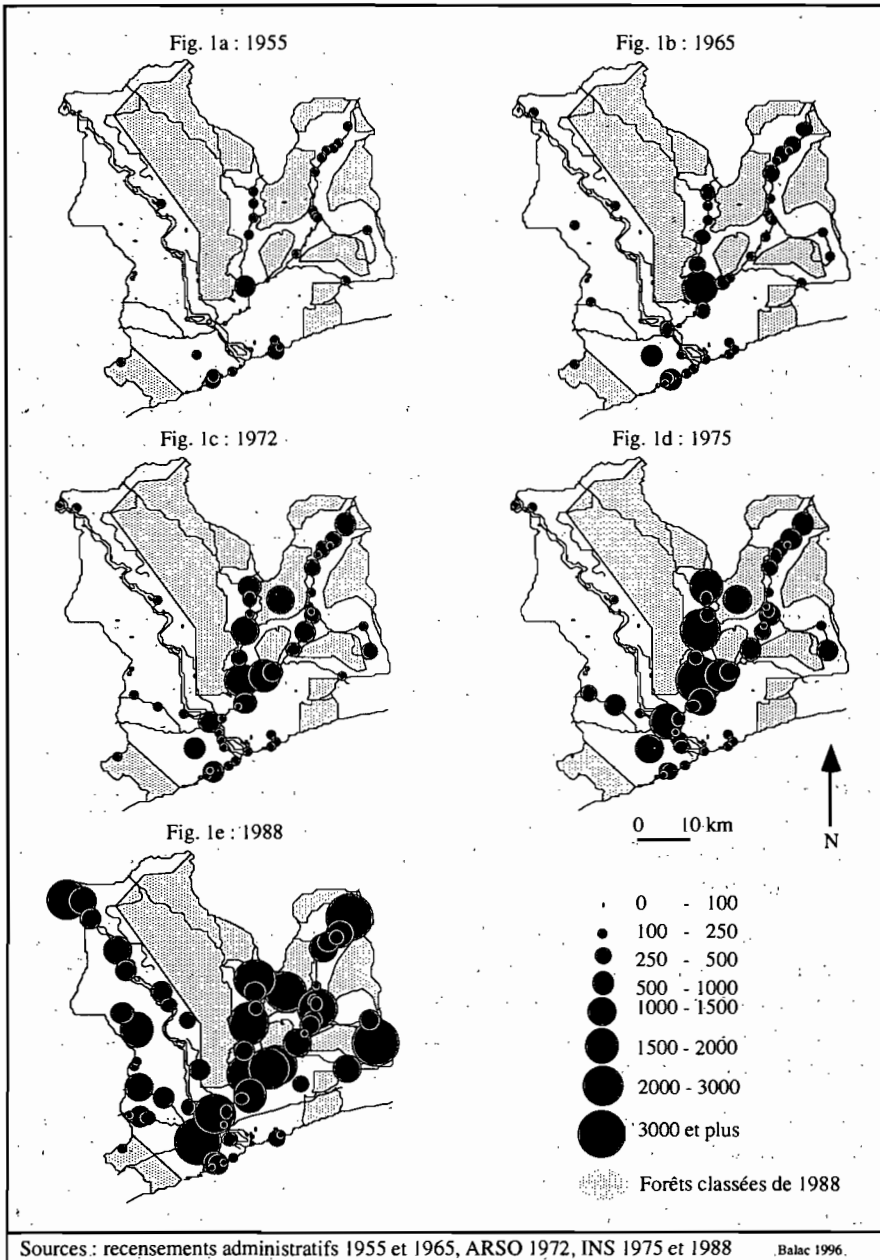


Figure 1. Évolution des effectifs de la population rurale par village.

seconde zone le long de l'axe ancien Sassandra-Gagnoa (figure 2a). Ces espaces correspondent aux régions de plantation de bananes et d'agrumes, ainsi qu'aux lieux d'installation des scieries et principaux chantiers forestiers alors en pleine expansion.

### **Des années 1960, premières années de l'indépendance, à l'année 1988 : l'intégration de la région du Sud-Ouest à l'important développement démographique et économique national.**

La fin des années soixante et le début des années soixante-dix annonce un tournant spectaculaire dans l'histoire du territoire de Sassandra. Deux événements concourent à ce changement. Le premier est le plan d'Aménagement pour la Région du Sud-Ouest (ARSO) mis en route huit années après l'indépendance en 1968, par le jeune gouvernement ivoirien, pour désenclaver cette partie du pays. Le second est l'immigration massive et sans précédent de planteurs qui accompagnent le vaste mouvement d'extension des cultures de café et de cacao issu de l'Est et du Centre-Ouest de la Côte-d'Ivoire (BALAC, 1994 a).

Les importantes infrastructures réalisées par l'ARSO vont bousculer l'économie de l'ancienne région de Sassandra. La création du port de San Pedro, situé soixante-dix kilomètres à l'ouest de Sassandra, va condamner l'ancienne ville des comptoirs à la fermeture de son port en 1972 (SCHWARTZ, 1993). Cette fermeture obligera notamment les forestiers à évacuer leurs grumes sur le nouveau site et contraindra les planteurs de banane, européens et africains, privés dès 1967 de leur embarcadère, à abandonner définitivement ce produit, difficilement transportable, au profit du citron et de ses huiles essentielles.

Cependant, l'établissement sur la sous-préfecture de Sassandra de l'usine moderne de traitement des agrumes du COCI d'une part, et de l'usine de traitement des graines de palme de Bolo d'autre part, va permettre à une partie de la population agricole de développer ces deux cultures, dont l'évolution des productions sera cependant distincte (figures 3 et 4).

La production d'agrumes évolue dans le temps de façon tout à fait irrégulière et tend sur le long terme à décliner. Les accidents climatiques fréquents, les fortes variations des prix sur le marché international, les capacités de traitement limitées de l'usine mais aussi l'absence jusqu'à la fin des années 1980 d'une politique de moyen et de long terme adaptée constitueraient les éléments explicatifs de cette forme d'évolution (PILLET-SCHWARTZ, 1989). À l'inverse, la production de graines de palme ne cesse globalement de croître sur cette même période pour atteindre son maximum lors de la dernière année d'observation (1991). Malgré la demande des agriculteurs désireux de cultiver le

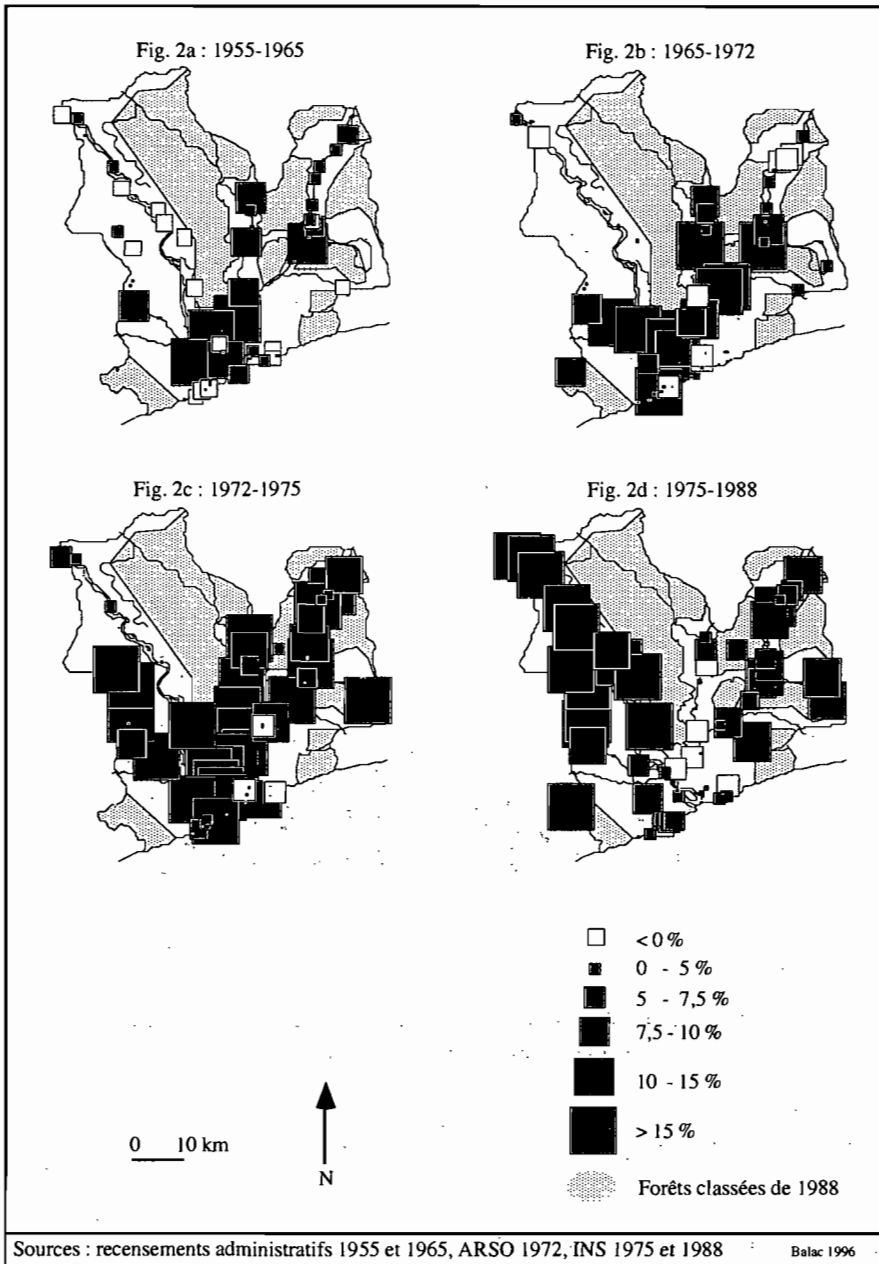
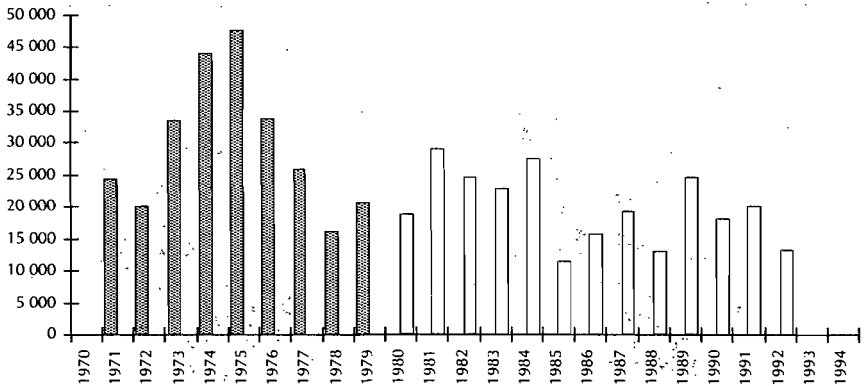
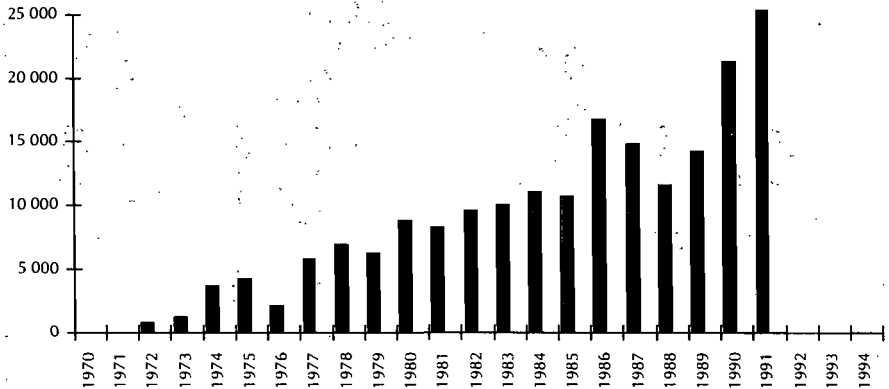


Figure 2. Évolution des taux d'accroissement de la population rurale par village.



Sources : Roger COUSIN ( de 1971 à 1979) et COCI (de 1980 à 1992).

**Figure 3. Évolution de la production d'agrumes (en tonnes).**



Source : Palmindustrie.

**Figure 4. Évolution de la production des régimes de palmiers des plantations villageoises (en tonnes).**

citron et le palmier, l'extension des exploitations est limitée par les politiques des deux complexes agro-industriels. Les plantations d'agrumes et de palmiers ne doivent pas, notamment, être trop éloignées des usines. Ce fait explique que ces cultures ne se sont développées que dans l'ancienne région des plantations bananières et autour de l'axe Sassandra-Gagnoa. En 1988, dans la sous-préfecture de Sassandra, c'est environ un chef d'exploitation sur dix qui cultive du citron et/ou du palmier.

Le réseau bitumé, créé par le plan régional de l'État, reliant Gagnoa, Soubré et San Pedro, relayé par l'existence d'un réseau de pistes percé en

pleine forêt par les exploitants forestiers va par ailleurs ouvrir la sous-préfecture à un flux d'immigration sans précédent. Ces mouvements de très grande ampleur sont ceux des planteurs de café et de cacao, notamment baoulé et burkinabè, partis à la recherche de terres disponibles qu'ils retirent à la forêt. Les cartes de peuplement des années 1970 et 1980 nous permettent de visualiser l'importance considérable de ce phénomène. En l'espace de moins de seize années, de 1972 à 1988, l'ensemble du territoire est progressivement occupé (figures 1c, 1d et 1e). Les accroissements les plus élevés se sont déplacés du centre de la sous-préfecture vers sa périphérie (figures 2b, 2c et 2d). Cette orientation centrifuge du peuplement s'explique par la pratique des défrichements forestiers qui se réalisent à partir des principaux axes routiers, situés au centre du territoire, vers les terres les moins accessibles situées à la périphérie. Les installations des planteurs de café et de cacao s'effectuent là où la forêt se trouve encore disponible. Le cœur du territoire, zone d'installation ancienne et relativement peuplée, perd ainsi au cours du temps de sa vitalité démographique alors que les régions situées sur son pourtour, couvertes de forêts et très peu peuplées, connaissent un accroissement démographique remarquable. Les cartes du couvert végétal de 1955 et de 1988 (figures 5a et 5b) illustrent de façon spectaculaire la réduction du manteau forestier de la sous-préfecture, réalisée à partir des voies routières.

Les disparités géographiques que l'on observe dans le processus de peuplement peuvent également se remarquer dans l'évolution des productions de café et de cacao. L'observation est cependant plus sommaire, car elle repose sur les données partielles des trois centres de collecte localisés à Niapidou, Sago et Sassandra-Ville. Dans chacun des deux premiers centres de collecte (figures 6a et 6b), les productions de café sont jusqu'en 1988<sup>(2)</sup>, pour l'essentiel, plus importantes que les productions de cacao. Ce constat est un indice du caractère ancien de l'installation des planteurs dans ces zones. Le café dans les premières années de l'immigration pionnière se rétribuait en effet plus cher que le cacao. Le caféier fut en conséquence davantage planté que le cacaoyer. Le plafonnement des productions, voire leur diminution dans les années qui précédèrent 1988, constituent un second indice de l'occupation agricole ancienne.

La non-extension des vergers et leur vieillissement conduisent inéluctablement à la stabilisation, puis à la baisse de la production. L'accroissement spectaculaire des productions observé à Sago après 1988 répond très probablement au développement de la zone pionnière située à l'est du village (zone de Gnago). La ville de Sassandra (figure 6c), du fait d'un plus grand rayon d'action, collecte la plus importante quantité de cacao de la sous-préfecture.

2. Année exceptionnelle où la diminution par deux des prix d'achat au producteur a considérablement influencé la chute des productions.

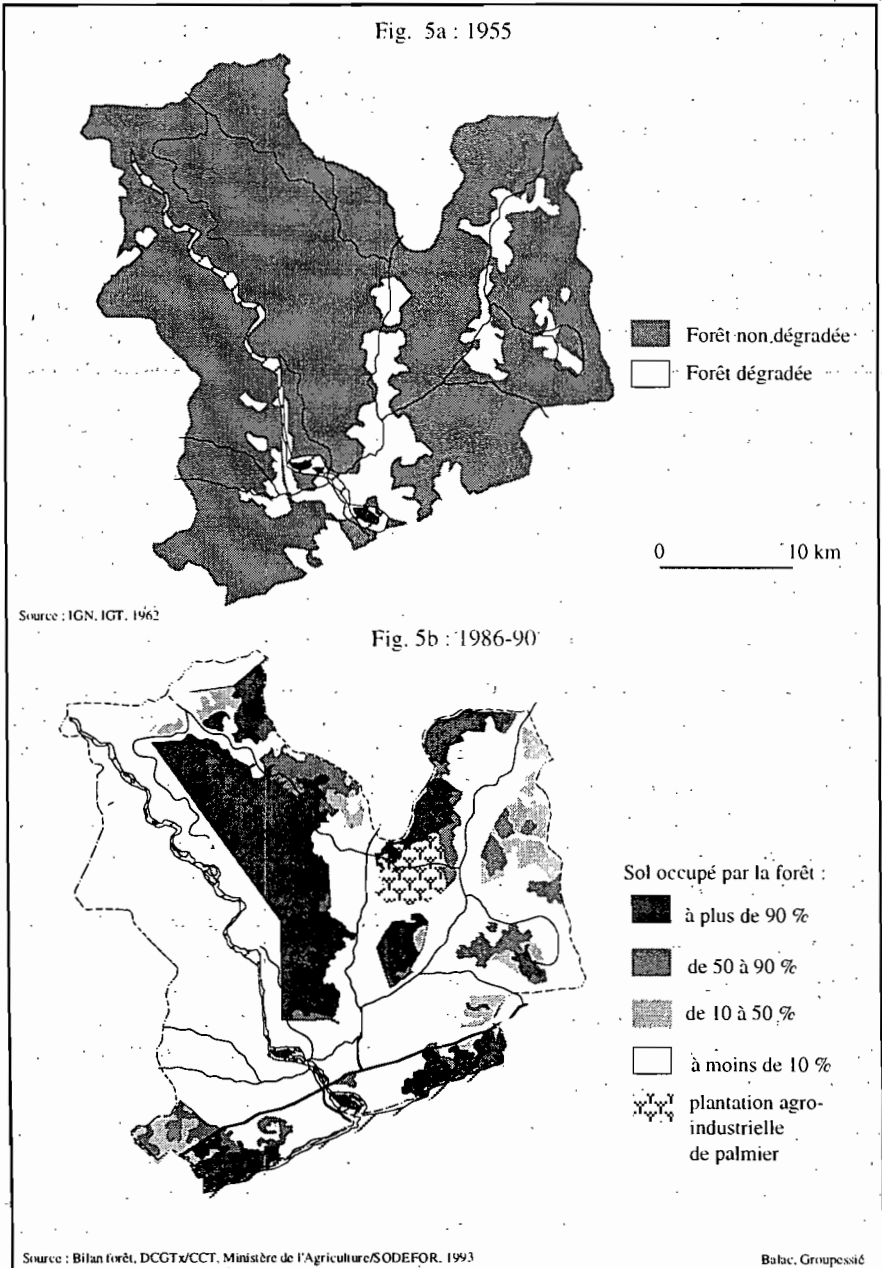
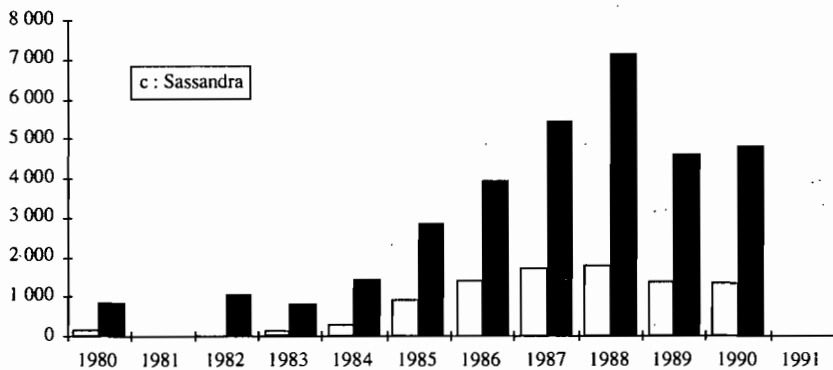
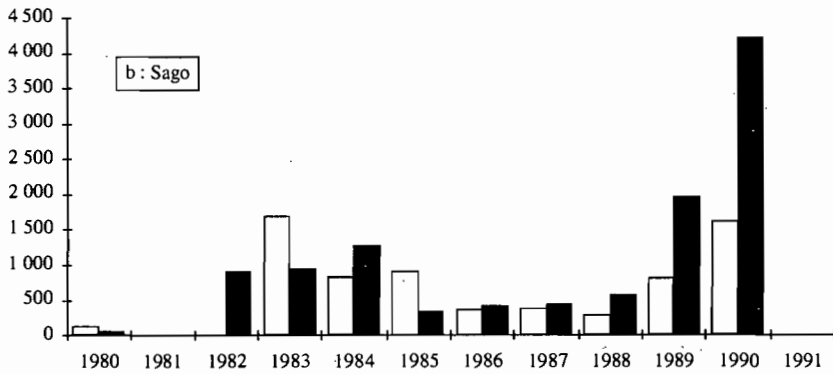
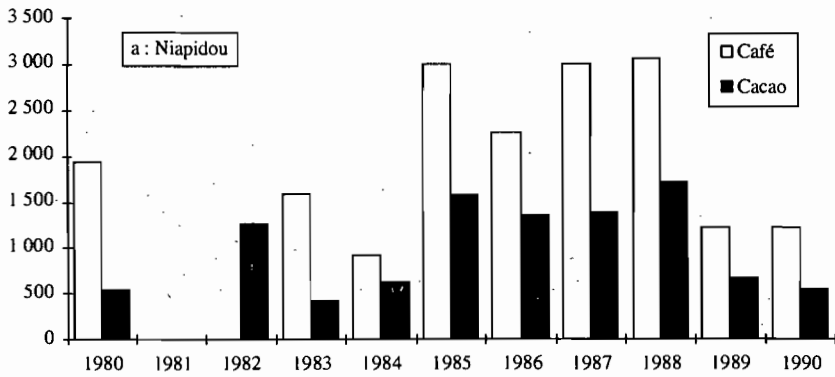


Figure 5. Couvert forestier du territoire de Sassandra.





Source : Caisse de Stabilisation, Balac 1996.

**Figures 6a, 6b et 6c. Évolution des productions (en tonnes) de café et de cacao vendues par les centres d'achat de Niapidou, Sago et Sassandra-ville**

Sa zone d'approvisionnement comprend en effet les régions caféières anciennes du centre mais aussi les régions cacaoyères plus récentes de l'ouest. C'est l'apport en cacao de ces régions, en cours de développement, qui explique l'accroissement régulier des productions jusqu'en 1988. La longue et riche histoire du territoire de Sassandra explique les importants contrastes de l'espace sous-préfectoral que l'on observe aujourd'hui. Une carte, élaborée à partir des supports historiques et statistiques de cette première partie, nous permet de présenter avec une relative précision les contours des différents espaces démo-économiques (figure 7). Sept zones à peu près homogènes partagent le territoire : la ville de Sassandra au passé prestigieux, aujourd'hui de taille modeste ; la zone côtière composée principalement de villages neyo ; le complexe agro-industriel de Bolo, lieu occupé par une population essentiellement salariée ; la zone ancienne qui comprend les anciennes grandes plantations européennes et la plus importante partie de l'axe Sassandra-Gagnoa aux cultures aujourd'hui diversifiées en citron, palmier, café et cacao ; la zone intermédiaire, plus récente, aux cultures caféière et cacaoyère et située sur l'axe Sassandra-Lakota ; et enfin les deux zones pionnières, d'occupation encore plus récente, situées aux périphéries est et ouest et où domine la culture du cacao. Ce découpage, hérité de l'histoire, constitue la base d'une seconde série d'analyse, plus fine, qui tente d'approfondir la connaissance et la compréhension des populations et des activités économiques que l'on rencontre aujourd'hui sur le territoire de Sassandra.

### **LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES EN ŒUVRE À LA VEILLE DES ANNÉES 1990**

Bien qu'il n'existe aucun lien de causalité intrinsèque entre l'appartenance ethnique et l'activité économique, celles-ci sont, pour des raisons historiques et géographiques, très étroitement corrélées. L'introduction de la variable ethnique comme critère de distinction supplémentaire permet d'accroître la qualité de nos connaissances sur le développement de l'économie de plantation à Sassandra.

Mais avant d'étudier en détail les spécificités démographiques et économiques des principaux groupes ethniques, il importe d'observer leur répartition dans l'espace sous-préfectoral (figure 7).

#### **La répartition spatiale des groupes ethniques et des nationalités**

La ville de Sassandra, bien que d'un poids démographique très modeste (13 000 habitants en 1988, tableau annexe 1) regroupe en tant que centre urbain des populations d'origines géographiques et culturelles très diverses. Les activités de la pêche, du commerce, de l'administration ont attiré de

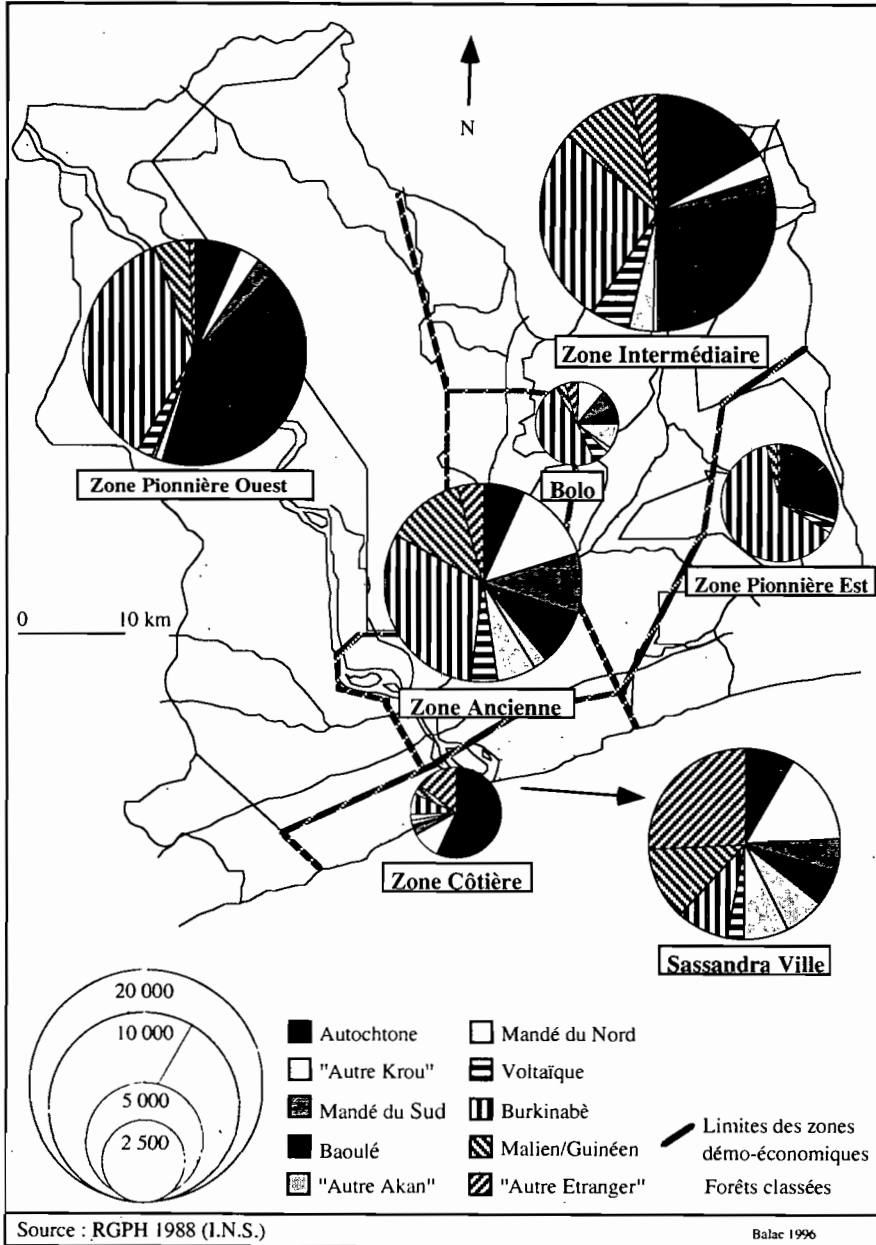


Figure 7. Répartition par zone des groupes ethniques et des nationalités en 1988.

nombreux Ivoiriens, notamment Akan et Dioula, et de nombreux étrangers, notamment Ghanéens, Maliens, Guinéens et Burkinabè. Les autochtones ne représentent qu'une part relativement faible des citoyens, 8 %.

La zone côtière rurale rassemble quant à elle, une bien plus forte proportion de ces autochtones. Constituée pour l'essentiel de villages neyo et godié, cette zone, de faible poids numérique dans la sous-préfecture, regroupe une population composée à 57 % d'autochtones, à 10 % d'« autres krou »<sup>(3)</sup> et à 33 % d'« autres allochtones ». Le relatif contrôle du foncier par les Neyo mais également la faible aptitude des sols de la frange littorale aux cultures caféière et cacaoyère expliquent la prédominance numérique autochtone dans cette zone.

Les quatre zones de l'arrière-pays de la sous-préfecture, qui rassemblent la majorité de la population du territoire (75,5 %), présentent des formes de répartition différentes. La zone ancienne est occupée par une population très composite. Les groupes ethniques ivoiriens et les nationalités étrangères des pays limitrophes sont chacun particulièrement bien représentés. Cette diversité est le résultat des nombreuses vagues d'immigration qui se sont succédées depuis l'implantation coloniale européenne au XIX<sup>e</sup> siècle et qui ont accompagné les différentes mutations économiques de cette région. Les premiers « autres Krou » se sont implantés pendant la période coloniale suite à des déplacements forcés ou volontaires, et les premiers Dioula et étrangers se sont installés comme manœuvres au port de Sassandra, dans les chantiers forestiers et dans les grandes plantations européennes. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ceux-ci se sont établis comme planteurs à leur compte et ont été rejoints par de jeunes gens de même ethnie en quête de terres. Les premières populations baoulé, en nombre important, se sont installées plus tardivement, après les années 1950, dans les derniers massifs forestiers de cette zone pour réaliser leurs plantations de café et surtout de cacao.

La zone intermédiaire, du fait d'un accès aux immigrants plus récent car traversée plus tardivement par une voie routière, présente une composition ethnique un peu moins diversifiée. Les autochtones relativement bien représentés (17 %) côtoient des Baoulé et des étrangers des pays sahéliens, venus s'installer dans les années 1960 et 1970 principalement pour réaliser leurs plantations de café et de cacao.

Les zones pionnières est et ouest, peuplées beaucoup plus tardivement car éloignées des principaux axes routiers, présentent des populations encore plus homogènes ethniquement. Elles sont, pour l'essentiel, occupées par des populations allochtones baoulé et burkinabè, planteurs par excellence de café

3. Par « autre krou » nous entendons toutes les ethnies appartenant à l'ensemble du grand groupe Krou autres que les Neyo, les Godié, les Bakwé et les Kodja.

et de cacao. Ces populations sont en effet relativement promptes à s'isoler en pleine forêt à l'écart de toute infrastructure. La répartition des groupes ethniques et des nationalités par type d'habitat pour le milieu rural permet de vérifier cette caractéristique (tableau 1).

**Tableau 1. Répartition de la population par groupe ethnique et par nationalité (en %) selon le type d'habitat de la sous-préfecture de Sassandra (milieu rural hors Bolo) en 1988.**

	Villages	Campements	Total
Autochtone	93,1	6,9	100
Autre Krou	54,7	45,3	100
Baoulé	8,4	91,6	100
Autre Ivoirien	59,8	40,2	100
Burkinabè	39,8	60,2	100
Malien + Guinéen	58,7	41,3	100
Autre Étranger	79,1	20,9	100

Source : RGPH 1988 (INS).

Plus de 90 % des Baoulé et 60 % des Burkinabè résident dans des campements : sites peu équipés en école, en dispensaire, ou en accès routier alors que les populations des autres groupes ethniques ivoiriens et les autres nationalités vivent en majorité dans les villages, mieux dotés en infrastructures.

Enfin, le complexe agro-industriel de Bolo, de faible poids numérique au sein de la sous-préfecture, présente, cas singulier, une population uniquement composée de salariés agricoles et de leurs familles. Les rémunérations particulièrement faibles expliquent que les populations étrangères immigrées les plus défavorisées sur le plan économique, forment la plus importante proportion de la population de Bolo (57 %).

### Les dynamiques des principales populations

Nous tentons ici, par une observation comparée, dans l'espace, des structures de population par sexe et par âge de 1988, des ethnies et des nationalités, de recomposer, dans le temps, les processus de transformations démographiques. Notre analyse pour l'étude des allochtones est concentrée sur les deux populations les plus représentées : les Baoulé et les Burkinabè dans trois zones type : les zones ancienne, intermédiaire et pionnière ouest. Notre souci étant ici d'établir non pas une étude monographique exhaustive de la circonscription mais de comprendre les évolutions démographiques et économiques du modèle d'économie de plantation.

### ***Les autochtones du milieu rural : une transition démographique en cours ?***

Les structures par sexe et par groupe d'âges des quatre ethnies autochtones du milieu rural de la sous-préfecture de Sassandra présentent, vues de façon globale, un certain profil commun (figures 8a, 8b, 8c et 8d). Nous pouvons notamment remarquer les proportions importantes des jeunes (0-15 ans) et des personnes âgées (plus de 55 ans) par rapport aux classes d'âges intermédiaires. Cependant ces figures montrent dans le détail des points de divergence assez remarquables.

La population neyo présente un déséquilibre de son rapport de masculinité au profit des femmes ; il en est de même pour la population godié et pour la population bakwé. La population kodia, en revanche, présente un rapport de masculinité déséquilibré au profit des hommes. Cette singularité est en fait peut-être erronée. Le faible effectif de la population kodia, 604 habitants en 1988, introduit un risque d'erreur relativement élevé et met en doute le sens du déséquilibre du rapport homme-femme. Les proportions des trois premières populations à l'avantage du sexe féminin s'expliquent par le phénomène d'émigration qui caractérise les populations autochtones. L'émigration est surtout le fait des hommes et elle touche également davantage les groupes d'âges actifs que les groupes d'âges inactifs (figures 8a, 8b, 8c et 8d).

La ville est le principal lieu de destination des émigrés. La proportion de citadins est d'ailleurs pour certaines ethnies particulièrement importante (tableau 2).

La très forte proportion des citadins neyo s'explique notamment par la présence de la ville de Sassandra sur leur territoire. Nous pouvons constater que l'exode rural touche en premier lieu les Neyo, en second les Godié, en troisième les Bakwé et dans une mesure minime les Kodia.

**Tableau 2. Répartition des populations neyo, godié, bakwé et kodia du territoire national, par lieu de résidence en 1988 (en %).**

	Abidjan	Autres Villes de Côte-d'Ivoire	Reste du pays	Total
Neyo	34,7	27,8	37,5	100,0
Godié	23,6	13,1	63,3	100,0
Bakwé	14,3	10,2	75,5	100,0
Kodia	4,1	6,9	89,0	100,0
Côte-d'Ivoire	17,6	21,4	61,0	100,0

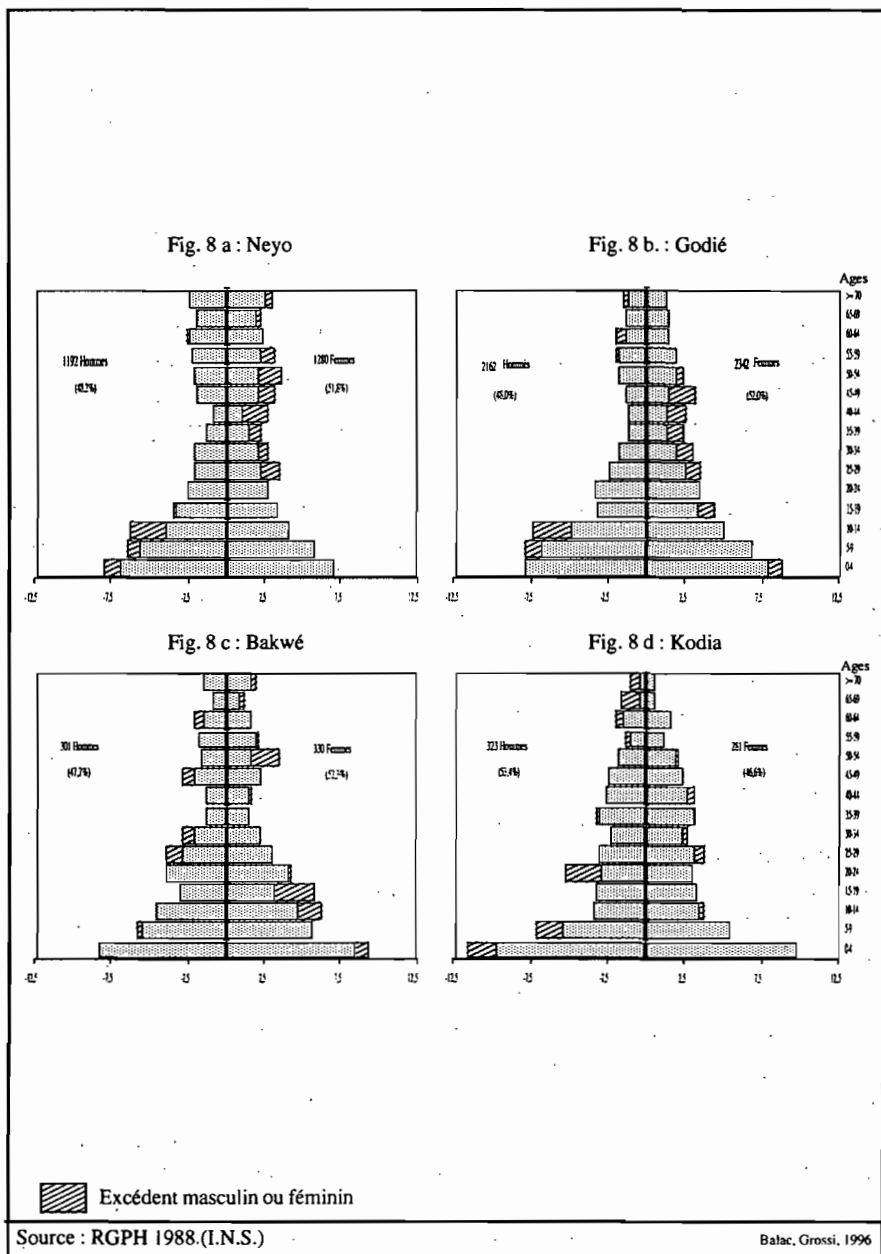


Figure 8. Pyramide des âges des quatre ethnies autochtones du milieu rural de la sous-préfecture de Sassandra.

Les différences observées entre ethnies sur l'intensité de l'émigration vers les villes sont, selon nous, intimement liées au caractère plus ou moins récent du développement économique de chaque territoire traditionnel autochtone. L'exode rural plus important de la population neyo pourrait ainsi s'expliquer par leur intégration plus ancienne à l'économie dite « moderne ». Les Noyo ont établi sur le territoire de Sassandra les premiers contacts avec les Européens. Ils ont probablement, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle été enrôlés dans la navigation et ont participé activement au développement de la ville de Sassandra et de sa région proche. Ils ont ainsi pu bénéficier, plus tôt que les autres, d'infrastructures sociales (dispensaires, écoles) et de capitaux économiques qui leur ont ensuite permis de développer des stratégies d'ascension sociale orientées vers la ville et ses emplois bien rémunérés et socialement prestigieux. Les Godié, éloignés de la côte, n'ont connu de véritable développement de leur territoire qu'avec l'extension du front pionnier issu de l'est du pays.

La possession d'immenses espaces forestiers convoités par les planteurs immigrés leur ont permis de se créer une rente de situation et d'émigrer nombreux vers le milieu urbain. Les territoires bakwé et kodia situés à l'ouest de la sous-préfecture accueilleront plus tard l'extension du front pionnier. L'immigration tardive et particulièrement brusque des planteurs de café et de cacao explique peut-être que ces populations n'aient pu encore développer de stratégies marquées d'émigration vers la ville.

Les différences dans la rapidité du développement économique de chaque territoire autochtone expliquent les disparités observées dans l'intensité de l'exode rural mais elles peuvent également expliquer d'autres disparités dans les structures de population, moins visibles mais pourtant réelles. Ainsi la proportion des personnes âgées est, quel que soit le milieu, urbain ou rural, respectivement plus élevée chez les Noyo que chez les Godié et chez les Bakwé. De même, la proportion des moins de 15 ans est respectivement plus faible chez les Noyo que chez les Godié ou les Bakwé (tableau 3).

Le vieillissement des structures démographiques plus ou moins prononcé selon l'ethnie traduit peut-être l'enclenchement du processus de transition démographique dans les populations autochtones. Cette transition serait d'autant plus avancée que l'intégration des populations dans l'économie moderne serait ancienne. Les disparités dans les niveaux de fécondité et de scolarisation, facteurs de la transition démographique, respectant le même classement ordinal des populations autochtones que les précédents abondent dans ce sens (tableaux 4 et 5).



**Tableau 3. Proportion des plus de 60 ans et des moins de 15 ans des populations neyo, godié, bakwé et kodia, par milieu, pour l'ensemble du territoire national, en 1988 (en %).**

	% des plus de 60 ans Urbain + Rural	% des plus de 60 ans Rural	% des moins de 15 ans Urbain + Rural	% des moins de 15 ans Rural
Neyo	6,3	13,0	42,7	39,9
Godié	6,0	8,9	45,6	45,3
Bakwé	5,1	6,3	46,4	45,6
Kodia	7,0	7,7	42,0	41,4
Côte-d'Ivoire	3,4	4,5	46,7	47,9

Source : RGPH 1988 (INS).

**Tableau 4. Indice synthétique de fécondité (ISF) des populations neyo, godié, bakwé et kodia, pour l'ensemble du territoire national, en 1988.**

	ISF
Neyo	4,23
Godié	5,05
Bakwé	6,00
Kodia	7,57
Côte-d'Ivoire	6,34

Source : RGPH 1988 (INS).

**Tableau 5. Proportion de la population instruite et des enfants scolarisés, des populations neyo, godié, bakwé et kodia pour l'ensemble du territoire national, en 1988 (en %)**

	Proportion des Instruits (4)	Proportion des Scolarisés (5)
Neyo	69,6	83,1
Godié	63,4	78,5
Bakwé	54,7	72,1
Kodia	41,6	53,2
Côte-d'Ivoire	36,1	54,5

Source : RGPH 1988 (INS).

4. La population instruite est composée des individus de 6 ans et plus qui, en 1988, suivaient ou avaient suivi une scolarité du niveau minimum primaire.
5. Les enfants scolarisés sont ceux de 6 ans et plus qui, en 1988, suivaient une scolarité du niveau minimum primaire.

L'intégration plus ou moins rapide dans une économie de type moderne des différentes ethnies autochtones semble pouvoir expliquer les transformations lentes mais durables des structures sociales et démographiques de ces populations. Les populations allochtones, aujourd'hui majoritaires sur le territoire sous-préfectoral, présentent d'autres formes de structures démographiques et d'autres formes de mutation.

***Les allochtones baoulé et burkinabè de l'arrière-pays rural : un processus de « sédentarisation » définitif ?***

Les structures par sexe, par âge mais aussi par lieu de naissance des populations baoulé et burkinabè des zones ancienne, intermédiaire et pionnière ouest présentent toutes, au contraire des pyramides autochtones, un déséquilibre du rapport de masculinité à l'avantage des hommes et une très importante proportion d'hommes dans les groupes d'âges actifs (figures 9a, 9b, 9c, 9d et 9e). Ces deux éléments sont caractéristiques des populations immigrées. Des différences importantes dans ces déséquilibres permettent cependant de distinguer aisément ces structures les unes des autres.

La pyramide des âges burkinabè de la zone pionnière ouest présente une structure de type « pionnier » particulièrement bien marquée :

- un déséquilibre extrêmement important du rapport de masculinité à l'avantage des hommes (1,49), avec un excédent particulièrement significatif aux âges actifs ;
- une très grande jeunesse de la population (91,9 % ont moins de 40 ans), ce qui explique l'étroitesse de la pyramide entre 5 et 20 ans, les jeunes adultes n'ont en effet que de jeunes enfants.

Ce profil est celui d'une population immigrée récemment installée. Les hommes jeunes, le plus souvent célibataires, constituent en effet l'essentiel des premiers immigrants.

La structure de la population burkinabè de la zone intermédiaire présente également un profil pionnier mais les écarts entre sexes et entre groupes d'âges sont moins prononcés. Ces déséquilibres moins importants caractérisent une population immigrée installée depuis un certain nombre d'années. Au cours du temps, la structure de la population s'est modifiée sous l'effet des regroupements familiaux, les femmes et les enfants rejoignant le chef de ménage, et du vieillissement sur place de la population immigrée. Les écarts entre sexes et entre groupes d'âges tendent de cette façon à se réduire.

La pyramide des âges des Burkinabè de la zone ancienne présente un profil où les écarts entre sexes et classes d'âges sont encore moins prononcés : le rapport homme-femme est de 1,35, et les moins de 40 ans représen-

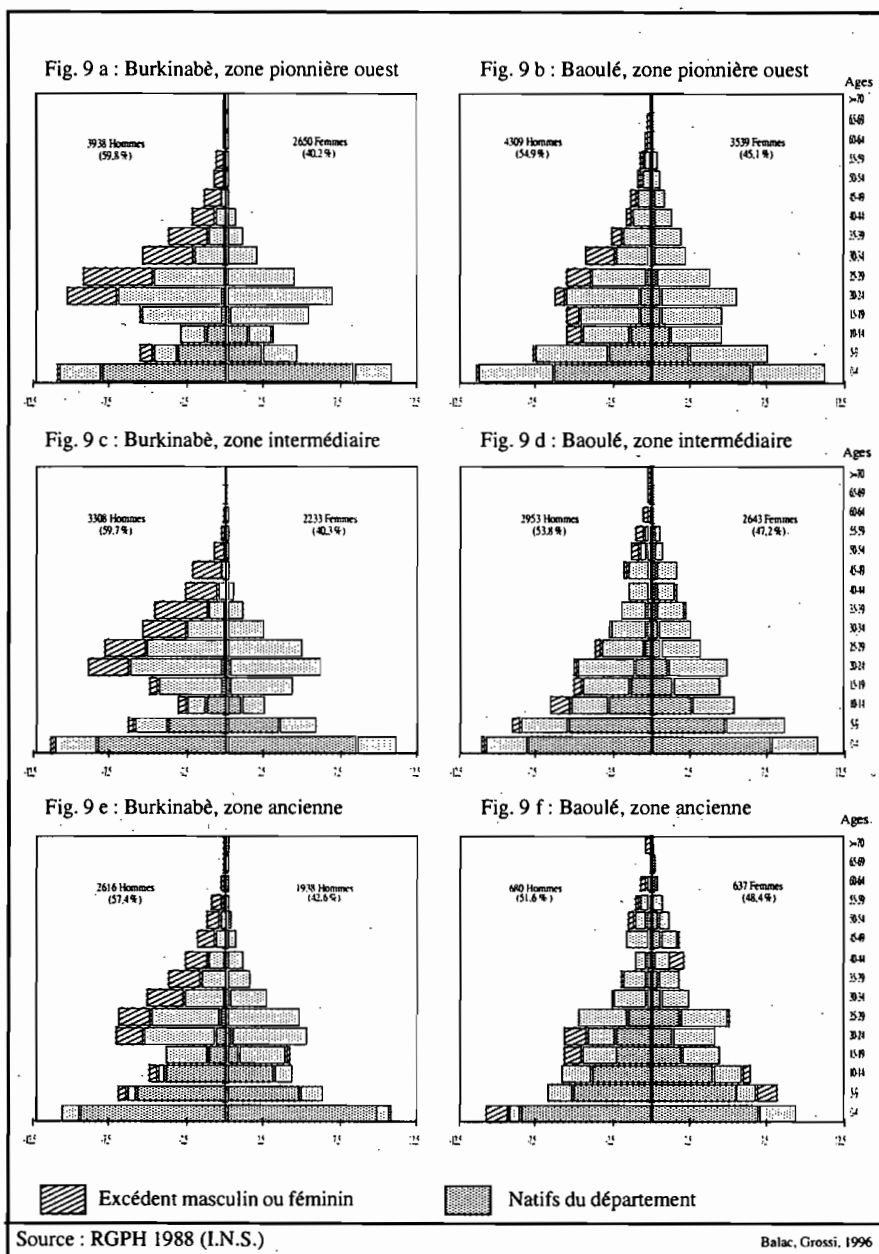


Figure 9. Pyramide des âges des Burkinabè et des Baoulé de trois zones de l'arrière pays rural de la sous-préfecture de Sassandra en 1988.

tent 89,4 % de la population. Cette structure caractérise une population immigrée d'installation plus ancienne que la population précédente. Au fil du temps, s'opère un processus de stabilisation, puis de sédentarisation de la population immigrée. L'accroissement de la proportion des natifs du département, qui traduit l'émergence d'une seconde génération, confirme cette évolution.

Ce processus s'observe également sur les structures baoulé mais ce dernier y prend une forme plus « engagée ». En zone pionnière ouest, les écarts entre les sexes et les groupes d'âges sont plus faibles que les écarts observés pour la même zone chez les Burkinabè (rapport homme-femme de 1,22, proportion des moins de 40 ans : 90,3 %). En zones intermédiaire et ancienne, les écarts sont si faibles que les structures s'apparentent à des structures de population « sédentaire jeune » : le partage entre sexes est presque équilibré, la proportion des effectifs par groupes d'âges se réduit de façon tout à fait régulière avec l'accroissement de l'âge.

Le processus de stabilisation et de sédentarisation plus rapide des Baoulé s'explique par une plus grande assurance de ces derniers sur le plan politique et économique qui, disposant déjà d'un premier capital, accèdent plus facilement à la terre que les autres populations.

Ce processus de stabilisation démographique des populations allochtones se remarque également dans le domaine économique.

***Les structures d'activité : un ralentissement de l'apport en main-d'œuvre extérieure au profit de la main-d'œuvre familiale proche ?***

Les proportions d'inactifs, comme nous le laissions prévoir les structures par sexe et par groupe d'âges, sont les plus importantes dans les zones ancienne et intermédiaire. En phase de sédentarisation, le poids des inactifs, en effet, s'alourdit (tableau 6).

Chez les actifs, le nombre moyen d'aides familiaux par indépendant est en revanche moins élevé en zone ancienne, plus élevé en zone intermédiaire et encore plus élevé en zone pionnière. Ce constat s'explique par la stabilisation des exploitations dans les vieilles régions. La forêt défrichée, l'extension des plantations est en effet terminée. Les terres, sous l'effet de la pression démographique, se sont même morcelées. La plupart des chefs de famille s'établissent ainsi à leur propre compte alors que la majorité de ceux qui sont cependant restés aides familiaux, c'est-à-dire sans terres, ont émigré vers les zones pionnières (6). Dans ces dernières zones, où la forêt subsiste

6. D'autres migrants, en nombre limité, ont pu d'autre part réaliser des stratégies de sortie de l'agriculture, notamment par un départ vers la ville.

**Tableau 6. Proportions d'inactifs masculins et nombre d'aides familiaux masculins de 15 ans et plus par indépendant pour trois types de zone et pour les populations allochtones baoulé et burkinabè de ces zones en 1988.**

	Proportion d'inactifs	Nb. d'A.F. par indépendant
Zone ancienne	47,6	0,21
Zone intermédiaire	48,4	0,26
Zone pionnière ouest	44,7	0,34
Baoulé zone ancienne	48,7	0,25
Baoulé zone intermédiaire	53,1	0,24
Baoulé zone pionnière ouest	49,2	0,33
Burkinabè zone ancienne	44,9	0,29
Burkinabè zone intermédiaire	42,2	0,29
Burkinabè zone pionnière ouest	38,6	0,44

Source : RGPH 1988 (INS).

encore, l'accès au foncier est en effet toujours ouvert. L'espoir des jeunes immigrants de pouvoir créer leur propre plantation les conduit à s'employer temporairement chez un parent dans ces zones pionnières avant de s'installer définitivement sur leur propre exploitation. C'est donc la dynamique de l'économie de plantation qui explique les disparités du nombre d'aides familiaux par exploitant.

C'est également la plus ou moins grande facilité à s'installer comme indépendant qui explique les disparités entre groupes ethniques et nationalités. La part des inactifs est ainsi plus élevée chez les populations baoulé en cours de sédentarisation avancée, que chez les populations burkinabè en phase de sédentarisation moins engagée. De même, le nombre d'aides familiaux par indépendant est moins élevé chez les Baoulé que chez les Burkinabè.

La répartition des actifs masculins selon leur lien de parenté avec le chef de ménage dans les deux principales populations allochtones montre par ailleurs la réduction, d'une zone récente à une zone ancienne, de la proportion des parents « non biologiques » au profit des enfants biologiques. Seules les données concernant les Burkinabè de la zone intermédiaire échappent à la tendance générale (tableau 7).

La saturation foncière en provoquant le morcellement des terres puis l'arrêt de l'immigration de travailleurs salariés et de la colonisation a entraîné, avec le temps, le « vieillissement » des structures des populations pionnières et le recentrage de l'exploitation sur la famille nucléaire. Les fils du planteur, auparavant enfants en bas âges, vont progressivement suppléer la carence

**Tableau 7. Répartition de la main-d'œuvre masculine de 15 ans et plus des ménages allochtones baoulé et burkinabè (en %) selon le lien de parenté avec le chef de ménage pour trois types de zone en 1988.**

Zone	Lien de Parenté	Baoulé	Burkinabè
Ancienne	Fils	–	26,1
	Autre Parent	–	56,3
	Non Apparenté	–	17,6
		–	100
Intermédiaire	Fils	41,4	7,6
	Autre Parent	46,8	75,0
	Non Apparenté	11,8	17,4
		100	100
Pionnière Ouest	Fils	27,7	11,0
	Autre Parent	63,1	68,6
	Non Apparenté	9,2	20,3
		100	100

Source : RGPH 1988 (INS).

de main-d'œuvre salariée mais aussi le départ de la main-d'œuvre familiale « éloignée » (frères, cousins,...). Il est fort probable que les filles du planteur vont aussi, de la même façon, accroître la force de travail familiale de l'exploitation. Plus globalement le rôle des femmes dans l'organisation de la production tend d'ailleurs à devenir de plus en plus prépondérant dans cette population au fur et à mesure que s'opère le processus de regroupement familial et de sédentarisation.

### **CONCLUSION : DE 1991 À 1993 – LA POURSUITE DES PROCESSUS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DÉJÀ ENGAGÉS**

La chute du prix d'achat des produits café et cacao, intervenue lors de la campagne 1988-89, a amorcé une importante dégradation de la situation financière et sociale des résidents de la sous-préfecture. Les effets économiques et démographiques de cet événement sont enregistrés dans les enquêtes ENSEA-ORSTOM menées à intervalle régulier sur un échantillon de villages et de campements du territoire mais aussi de quartiers de la ville de Sassandra et du complexe de Bolo depuis 1988. Cependant, il est difficile de distinguer sur cette courte période de temps les inflexions de tendances, dues à cette crise conjoncturelle, des changements plus profonds, issus d'effets de structure.

Les unités de peuplement enquêtées, qui regroupent environ 8 % des effectifs totaux de la sous-préfecture, ont été rassemblés selon leur zone démo-économique d'appartenance. Une étude succincte mesurant les mouvements d'immigration et d'émigration des différentes populations du territoire nous informe de la situation économique des populations de chaque espace démo-économique.

Le solde migratoire quasi nul, de la ville de Sassandra en 1991-1993, traduit la stagnation économique actuelle de la capitale du département. Les soldes légèrement négatifs de la zone côtière et du complexe de Bolo expriment également un ralentissement des activités économiques dans ces zones. Les zones ancienne et intermédiaire de l'arrière-pays rural présentent globalement des taux d'émigration, de grande amplitude, supérieurs aux taux d'immigration. Ces départs plus importants que les arrivées confirment le caractère « saturé » de ces terroirs. Ils indiquent peut-être aussi l'impact de la baisse des revenus des planteurs sur la main-d'œuvre « flottante » qui, ne pouvant plus être payée correctement, retourne au lieu d'origine. Les zones pionnières présentent quant à elles des taux de moindre amplitude et un équilibre relatif entre les départs et les arrivées. Ce constat est particulièrement vérifié pour les populations adultes masculines. Ces observations traduisent le caractère non encore « saturé » de ces zones.

Cette étude rapide permet de constater également, dans l'arrière-pays rural pour l'ensemble des populations allochtones, la poursuite des regroupements familiaux engagés. Épouses et enfants des adultes masculins résidents composent en effet la majorité des immigrants. Ce processus est particulièrement important dans les zones pionnières.

Une distinction nette apparaît cependant, toujours dans cet arrière-pays rural, entre les différents groupes ethniques, notamment entre allochtones burkinabè et allochtones baoulé. La population burkinabè se partage aujourd'hui entre travail salarié et direction d'une exploitation, sa mobilité plus importante que ses « concurrents » baoulé traduit sa situation plus précaire mais aussi sa capacité d'adaptation rapide aux aléas économiques. La population baoulé, en situation économique plus favorable, développe une mobilité moins forte et d'une nature plus complexe. Parallèlement aux migrations de type économique, comme le départ pour la recherche de nouvelles terres, ou l'arrivée d'épouses et d'aides familiaux dits « 6 mois », se réalisent des migrations de type social où les départs d'enfants à scolariser sont particulièrement élevés. Les disparités dans le statut économique et social des populations expliquent donc également des différences dans l'importance et la forme de la mobilité.

L'examen, sur la courte période 1991-93, des changements démographiques permet d'observer la poursuite des processus démographiques et

économiques engagés les années passées sous l'effet à la fois de la saturation foncière des terroirs et du « vieillissement » progressif des populations immigrées. Il permet aussi de deviner, plus que de le distinguer, notamment dans l'arrière-pays rural, le pouvoir accélérateur de la chute des prix d'achat du café et du cacao sur le fort ralentissement de l'immigration de travail et de colonisation.

La poursuite des processus de « sédentarisation » des populations et de stabilisation des exploitations conduit, à de profonds changements démographiques et économiques mais aussi, nécessairement, à des transformations très importantes d'ordre social et culturel. Plus que les accidents économiques, pourtant spectaculaires de ces cinq dernières années, ce sont donc bien ces processus lents mais puissants qui, à défaut d'un événement exceptionnel majeur, conditionneront demain la structuration de l'espace et l'organisation sociale de la sous-préfecture de Sassandra.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages et articles de référence

- ARCHIVES NATIONALES, série 1 QQ 87. Rapports économiques des commandants de cercle de Sassandra adressés au gouverneur de Côte-d'Ivoire entre 1895 et 1925.
- BALAC (R.), 1994 a. « La dynamique des populations rurales et le développement du système d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire : les premiers éléments d'une approche historique et géographique », *Bulletin du GIDIS-CI*, n° 7 : 27-66.
- BALAC (R.), 1994 b. « L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel. Analyse d'une crise », Colloque International GIDIS-ORSTOM, *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan 28 novembre - 2 décembre 1994, 10 p., multigr.
- IBO (G. J.), 1995. « Genèse de l'économie de plantation ivoirienne : le cas de YAO APPÉLA », *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 138-139, XXXV (2-3) : 541-562.
- MAUNY (R.), 1956. *Esmeraldo de Situ Orbis. Côte occidentale d'Afrique, du Sud Marocain au Gabon, par Duarte Pacheco Pereira, (vers 1506-1508)*, traduction de R. MAUNY, Bissau, *Centro de Estudos da Guiné Portuguesa* (Mémoire 19).
- PILLET-SCHWARTZ (A. M.), 1989. « Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse vallée du Sassandra », *Tropiques, Lieux et Liens*, ORSTOM, coll. Didactiques : 565-577.
- SCHWARTZ (A.), 1993. *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*, Paris, ORSTOM, coll. Études et Thèses, 490 p.



## Références statistiques

- ARSO, 1972. *Recensement démographique de la sous-préfecture de Sassandra, mars 1972*, ORSTOM-BNETD, 86 p.
- COCI, COOPAGRUM, sans date. Données de productions d'agrumes de 1979 à 1992.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1976. *Répertoire des localités de Côte-d'Ivoire et population 1975*, Abidjan, 371 p.
- IGN-IGCI, 1964 et 1972. Cartes au 200 000 et au 50 000<sup>e</sup> de la Côte-d'Ivoire.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1992. Listings mécanographiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, SERVICE CARTOGRAPHIQUE, sans date (établi à partir des données de 1988). Carte au 200 000<sup>e</sup> des localités de la sous-préfecture de Sassandra.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORÊT, 1984. *Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983*, tome II, pp. 305-314.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, 1992. Direction de la diversification et de la production agricole. – *Rapport annuel d'activité 1990/91 de Palmindustrie*, multigr., environ 100 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, CAISSE DE STABILISATION. Données de productions cacaoyères et caféières vendues par centre de collecte.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN, DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1965. *Répertoire des localités de la Côte-d'Ivoire et population 1965*, Abidjan, 269 p.
- ORSTOM-IGT, 1979. *Atlas de Côte-d'Ivoire*.
- RICHARD (J.), SCHWARTZ (A.), 1970. *Inventaire ethno-géographique du peuplement du sud-ouest ivoirien*, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, multigr., 131 p.
- SCHWARTZ (A.), 1971. *Recensement démographique du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré*, Abidjan, ORSTOM Petit-Bassam, 51 p., multigr.
- SERVICE DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE ET DE LA MÉCANOGRAPHIE, 1955. *Répertoire des villages de la Côte-d'Ivoire*, tome I, Abidjan, 477 p.
- SODEFOR, Bilan forestier, 1993. Cartes au 200 000<sup>e</sup> du couvert végétal.

**Annexe 1.**  
**Répartition par ethnie et par zone**  
**des résidents de la sous-préfecture de Sassandra en 1988.**  
(en effectifs)

Ethnie	Sassan- dra Ville	Zone côtière	Zone ancienne	Zone inter- médiaire	Bolo	Zone Pion. Est	Zone Pion. Ouest	Total S/P
Autochtone	1 124	1 787	1 039	3 437	22	685	1 241	9 335
« Autre Krou »	2 048	300	1 904	613	267	32	604	5 768
Mandé du Sud	775	86	1 445	476	175	12	482	3 451
Baoulé	819	32	1 317	5 596	183	751	7 850	16 548
« Autre Akan »	877	56	312	178	256	68	213	1 960
Mandé du Nord	1 040	60	912	669	46	27	133	2 887
Voltaïque	358	11	656	1 085	148	108	402	2 768
Burkinabè	1 160	231	4 554	5 541	1 246	3 135	6 588	22 455
Malien/Guinéen	1 611	107	1 858	2 056	99	142	910	6 783
« Autre étranger »	3 452	453	585	689	119	47	153	5 498
<b>Total</b>	<b>13 264</b>	<b>3 123</b>	<b>14 582</b>	<b>20 340</b>	<b>2 561</b>	<b>5 007</b>	<b>18 576</b>	<b>77 453</b>

(en pourcentages)

Ethnie	Sassan- dra Ville	Zone côtière	Zone ancienne	Zone inter- médiaire	Bolo	Zone Pion. Est	Zone Pion. Ouest	Total S/P
Autochtone	8,5	57,2	7,1	16,9	0,9	13,7	6,7	12,1
« Autre Krou »	15,4	9,6	13,1	3,0	10,4	0,6	3,3	7,4
Mandé du Sud	5,8	2,8	9,9	2,3	6,8	0,2	2,6	4,5
Baoulé	6,2	1,0	9,0	27,5	7,1	15,0	42,3	21,4
« Autre Akan »	6,6	1,8	2,1	0,9	10,0	1,4	1,1	2,5
Mandé du Nord	7,8	1,9	6,3	3,3	1,8	0,5	0,7	3,7
Voltaïque	2,7	0,4	4,5	5,3	5,8	2,2	2,2	3,6
Burkinabè	8,7	7,4	31,2	27,2	48,7	62,6	35,5	29,0
Malien/Guinéen	12,1	3,4	12,7	10,1	3,9	2,8	4,9	8,8
« Autre étranger »	26,0	14,5	4,0	3,4	4,6	0,9	0,8	7,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : RGPH 1988 (INS).

# CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET STRUCTURE DE LA POPULATION DANS LA RÉGION DE SASSANDRA

PATRICE VIMARD, AGNÈS GUILLAUME ET KOFFI N'GUESSAN

## INTRODUCTION : QUELLE CROISSANCE ET QUELLE STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUES À SASSANDRA AUJOURD'HUI ?

La croissance démographique de la sous-préfecture de Sassandra durant les dernières décennies a été importante. Si l'on considère les données des grandes enquêtes menées au niveau national, la population a été multipliée par 7 en 33 ans, entre 1955 (11 552 habitants au recensement administratif) et 1988 (77 519 habitants au recensement général de la population et de l'habitat), avec une croissance similaire pour les parties rurale et urbaine de la sous-préfecture (1).

Mais, bien que cette croissance ait été continue jusqu'en 1988, il est difficile d'en tirer des conclusions quant à l'évolution démographique durant la période la plus récente (1988-1993), compte tenu des bouleversements économiques qui ont caractérisé cette période (crise économique nationale, impact des plans d'ajustement structurel, baisse des prix d'achat au paysan de l'ensemble des produits agricoles...). Aussi s'agit-il pour les chercheurs d'utiliser les données de 1991 et de 1993, ultime période de suivi de l'échantillon de population que nous avons constitué, pour apprécier la croissance démographique de ces dernières années, tout en appréhendant le contenu des différentes structures socio-démographiques sans nul doute profondément marquées par la croissance prolongée des effectifs de population et les multiples transformations économiques.

1. Relevons que cette expansion, remarquable en chiffre absolu, fut cependant moins élevée que pour l'ensemble du Sud-Ouest ivoirien, région à laquelle la sous-préfecture appartient, qui a vu sa population multiplier par 7 en 23 ans seulement (de 1965 à 1988).

Aussi, cet article comprendra-t-il deux parties. La première portera sur une analyse de la croissance démographique et de ses composantes naturelle<sup>(2)</sup> et migratoire. Dans cette partie on soulignera : *a*) les principales caractéristiques de la croissance naturelle, typique du régime démographique d'une population jeune : forte natalité et faible mortalité ; *b*) l'intensité des mouvements migratoires, d'entrée comme de sortie, avec comme résultante un déficit migratoire ; *c*) les différences entre les milieux de résidence mettant en évidence différents types d'évolution démographique, fonction d'un accroissement naturel plus ou moins intense et d'un équilibre migratoire distinct selon les sous-populations.

La seconde partie de l'article comprendra une analyse des principales structures, qui montrera comment la population de la sous-préfecture est profondément marquée par le phénomène de l'immigration mais selon des degrés différents dans les différents espaces de résidence (Sassandra-ville, village, campement, complexe agro-industriel de Bolo). À travers cette grille de lecture, on passera en revue les principales distributions démographiques (par âge et sexe), sociales (par ethnie et origine) et économiques (par secteur d'activité et statut professionnel). Cette analyse mettra notamment en évidence la jeunesse de la population, la prédominance masculine, la diversité sociale et économique dominée cependant par la sphère de l'agriculture villageoise...

L'ensemble de cette analyse permettra de dessiner les traits d'une population composite à fort dynamisme démographique, animée par une mobilité spatiale intense et des activités relativement diverses.

## **LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET SES COMPOSANTES NATURELLE ET MIGRATOIRE**

L'analyse présentée ici concerne l'intervalle entre les deux derniers passages de l'enquête soit un intervalle de 2,5 années compris entre mai 1991 et novembre 1993. Avant d'apprécier l'évolution de l'ensemble de l'échantillon et d'examiner les évolutions respectives des différents lieux de résidence, il convient d'indiquer que la constitution de l'échantillon a privilégié une représentativité suffisante de chacun de ces lieux de résidence à une répartition entre ceux-ci conforme à ce qu'elle est dans l'ensemble de la population.

2. On appelle croissance naturelle, ou mouvement naturel, la résultante de la natalité et de la mortalité. Et ce par distinction avec la croissance migratoire (ou solde migratoire), qui résulte des immigrations et des émigrations. La somme de la croissance naturelle et de la croissance migratoire d'une population est la croissance démographique.

## Un échantillon marqué globalement par la stagnation démographique

En 1991, l'échantillon comprenait 9 270 résidents ; parmi ceux-ci 6 240 sont toujours résidents en 1993, 2 844 ont émigré et 186 sont décédés entre les deux dates (tableau 1). En 1993, l'échantillon comprend 9 258 résidents : 6 240 qui étaient résidents en 1991, 2 217 qui sont immigrés et 801 qui sont nés depuis 1991.

Le suivi de l'échantillon montre par conséquent un très léger déficit du nombre de résidents sur la période d'observation entre 1993 et 1991 : 9 258 contre 9 270. En terme d'évolution annuelle, ce déficit correspond à une décroissance de 0,05 % par an, soit un taux très faible mais cependant paradoxal si l'on considère que la région de Sassandra était considérée, jusqu'à la fin des années 1980, comme une zone de croissance démographique élevée où la croissance naturelle se conjugait à une forte immigration.

Cette légère décroissance résulte de la conjugaison d'une croissance naturelle relativement importante (2,66 % <sup>(3)</sup>) et d'un déficit migratoire significatif (2,71 %). La croissance naturelle se caractérise par une natalité moyenne (35 pour 1 000) et par une très faible mortalité (8,0 pour 1 000) <sup>(4)</sup>, indices caractéristiques d'une population jeune.

Le déficit migratoire est la résultante d'une forte immigration qui ne parvient pas à équilibrer une émigration très élevée (respectivement 96 et 123 pour 1000). En dehors de cette forte intensité des mouvements migratoires, qui n'est pas pour surprendre dans cette zone, l'importance des émigrations est le phénomène marquant qui ressort de ces données. La région de Sassandra n'a pas cessé d'accueillir des immigrés : près du quart (23,9 % exactement) des résidents de 1993 sont immigrés depuis moins de deux ans et demi ; mais elle doit subir aujourd'hui un fort courant d'émigration : ainsi

3. Un taux est un indice statistique qui exprime la fréquence d'un événement (la natalité, la fécondité...) ou l'intensité d'un phénomène (la croissance démographique). Sauf précisions contraires, les différents taux sont exprimés pour une année. Par exemple un taux de croissance naturelle de 2,66 % signifie qu'une population moyenne de 100 personnes s'accroîtra en un an, par différence entre les naissances et les décès, de 2,66 personnes. De même, un taux de natalité de 35 pour 1 000 signifie qu'une population de 1 000 personnes donne naissance à 35 enfants durant une année.
4. Les indices utilisés dans ce texte ne sont pas strictement équivalents aux taux démographiques tels qu'ils sont calculés par les spécialistes, puisque lors de notre observation, nous enregistrons des individus à différentes périodes en fonction de leurs situations présente et passée (né, décédé, immigré, émigré), et non des événements au sens strict. Globalement cette manière de calculer entraîne une certaine sous-estimation des indices dans la mesure où certains événements ne sont pas enregistrés, par exemple lorsqu'un enfant naît et décède entre deux passages. Cependant, ces indices fournissent une estimation relativement satisfaisante des mouvements démographiques et sont comparables entre eux.

**Tableau 1. Population et mouvement de population selon le lieu de résidence en 1991 et en 1993**

	Sassandra ville	Villages	Campements	Bolo	Ensemble
Résident 1991	1 344	4 213	1 920	1 793	9 270
Résident 1993	1 435	4 091	1 970	1 762	9 258
Né 91-93	90	365	187	159	801
Décédé 91-93	27	109	35	15	186
Immigré 91-93	472	635	374	736	2 217
Emigré 91-93	444	1 013	476	911	2 844
Taux de natalité (‰)	26	35	38	36	35
Taux de mortalité (‰)	8	10	7	4	8
Taux d'accroissement naturel (%)	1,8	2,5	3,1	3,2	2,7
Taux d'immigration (‰)	136	61	77	166	96
Taux d'émigration (‰)	128	97	98	205	123
Taux d'accroissement migratoire (%)	0,8	-3,6	-2,1	-3,9	-2,7
Taux d'accroissement (%)	2,6	-1,2	1,0	-0,7	-0,05

30,7 % des individus résidants en mai 1991 avaient émigré en novembre 1993. En définitive cette région est le lieu d'une forte mobilité spatiale.

### **Des évolutions démographiques divergentes selon le lieu de résidence**

Afin d'affiner notre analyse de l'évolution démographique, nous avons mesuré les différents indices caractéristiques de cette évolution selon les lieux de résidence de la population. Pour cela nous avons distingué quatre lieux, représentatifs de milieu d'habitat et de type d'activité : la ville de Sassandra, les villages, les campements et Bolo<sup>(5)</sup>. Si l'on considère l'accroissement global de la population, la distinction est nette entre, d'une part, Sassandra-ville et les campements qui ont un solde positif (respectivement 2,6 et 1,0 % de crois-

5. Une partie seulement de l'unité de peuplement de Bolo a été enquêtée, celle de Bolo V1.

sance annuelle) et, d'autre part, les villages et Bolo qui ont un solde négatif (respectivement  $-1,2$  et  $-0,7\%$  de décroissance par an).

### ***Un accroissement naturel inégal selon le lieu de résidence***

L'intensité de la croissance naturelle diffère d'un lieu à l'autre : forte dans les campements et à Bolo ( $3,1$  et  $3,2\%$ ), moyenne dans les villages ( $2,5\%$ ) et plus faible à Sassandra-ville ( $1,8\%$ ).

Cette croissance naturelle est plus faible dans la ville de Sassandra car la natalité y est bien inférieure à ce qu'elle est dans les autres lieux :  $26$  pour  $1\ 000$  à Sassandra-ville, entre  $35$  et  $38$  pour  $1\ 000$  pour les autres lieux. Cette faible natalité du milieu urbain doit être reliée au caractère relativement plus âgé de la population de la ville et au fait que l'on y rencontre davantage de femmes vivant seules que dans les différents milieux ruraux.

Le niveau de la mortalité varie également d'un lieu à l'autre : très faible à Bolo ( $4$  pour  $1\ 000$ ), moyenne dans la ville de Sassandra et les campements (autour de  $7$  pour  $1\ 000$ ) et plus élevée dans les villages ( $10$  pour  $1\ 000$ ). Deux facteurs nous semblent devoir être reliés à ces écarts de mortalité : le facteur principal consiste dans les différences de structure par âge avec une jeunesse de la population plus ou moins prononcée selon les lieux ; un facteur secondaire réside dans les inégalités de couverture sanitaire.

Pour Bolo, la jeunesse de la population et la fréquentation importante du dispensaire conduisent à une très faible mortalité. Dans la ville de Sassandra, si la structure par âge est plus équilibrée entre jeunes, adultes et personnes âgées, la population y dispose de formations sanitaires proches (hôpital, base du secteur de santé rurale, pharmacie) ; la situation est inverse dans les campements qui sont le plus souvent éloignés des dispensaires, et même quelquefois en zone de silence médical, mais où résident une population jeune partagée entre enfants et adultes ; ces deux configurations distinctes provoquent une mortalité moyenne par rapport à la mortalité globale de la région. Par contre, si certaines communautés villageoises disposent de dispensaires plus ou moins proches (celles de Bassa vont à Drewin, celles de Beyo se rendent à Bolo, celles de Sago possèdent leur propre dispensaire), d'autres villages se trouvent nettement plus éloignés de toute formation sanitaire (Sahoua, Groprou) et, d'une manière générale, les structures par âge y sont moins jeunes que dans les autres lieux de résidence, ce qui peut expliquer la situation moins favorable des populations villageoises au regard de la mortalité.

### ***Croissance migratoire dans la ville, déficit en zone rurale***

Seule la ville de Sassandra se caractérise par une croissance migratoire ( $0,8\%$ ), au contraire des autres lieux qui sont atteints par un déficit : plus

faible dans les campements (- 2,1 %) que dans les villages (- 3,6 %) et à Bolo (- 3,9 %).

Comme on l'a dit précédemment, cette évolution migratoire est associée à une très forte mobilité. L'immigration est particulièrement élevée à Bolo (166 pour 1 000) et à Sassandra-ville (136 pour 1 000), mais elle est moins forte dans les campements et les villages (respectivement 77 et 61 pour 1 000). Cette hiérarchie de l'intensité de la mobilité se retrouve pour les émigrations. Cependant, pour celles-ci on se trouve face à une nette différenciation entre Bolo (205 pour 1 000) et les autres milieux affectés d'une émigration plus faible, avec dans l'ordre : Sassandra-ville (128 pour 1 000), les campements (98 pour 1 000) et les villages (97 pour 1 000).

### *Un peuplement instable en rapide renouvellement*

Ces différents indices révèlent une certaine instabilité et un renouvellement intense du peuplement de la région, bien exprimés par le pourcentage de résidents en novembre 1993 qui ne l'étaient pas deux ans et demi avant. Si près d'un tiers de l'ensemble de la population s'est renouvelé durant cette période (30,1 % exactement), ce renouvellement est inégal selon les lieux mais il demeure cependant compris entre près du quart et près de la moitié des résidents, ce qui est considérable pour un intervalle aussi court. C'est à Bolo qu'il est maximum : 45,2 % des résidents en 1993 sont nouveaux ; à Sassandra-ville ce sont près de 4 résidents sur 10 qui ne l'étaient pas en 1991 (39,1 %) ; cet indice de renouvellement est un peu plus faible dans les campements (25,9 %) et dans les villages (22,6 %).

En définitive, le contraste est saisissant entre la relative stabilité de l'effectif de population qui varie peu entre les deux dates d'observation et la rotation rapide des résidents de par l'intense mobilité migratoire et la croissance naturelle relativement élevée. Ces caractères généraux affectent les différents lieux de résidence que nous avons distingués mais selon des intensités distinctes, aussi sommes-nous en présence de quatre types de croissance démographique assez différents.

La ville de Sassandra bénéficie d'une croissance démographique significative qui résulte de la conjugaison de faibles croissances naturelle et migratoire ; ici l'accroissement migratoire est la conséquence de la fonction administrative de la ville, à la fois commune, préfecture et sous-préfecture, fonction qui induit par ailleurs un certain dynamisme des activités économiques comme le commerce et l'artisanat ; dynamisme conforté par le rôle de Sassandra comme important port de pêche artisanale. Les campements ont également une croissance démographique positive, mais celle-ci est le produit d'une forte croissance naturelle, car leur population, composée de jeunes actifs



agricoles, conserve une fécondité élevée, qui surpasse un déficit migratoire moyen. Le complexe de Bolo est affecté d'un léger déficit démographique malgré un fort croît naturel qui ne peut compenser un important déficit migratoire, issu de la variation saisonnière et annuelle rapide des effectifs de salariés du complexe agro-industriel de la Palmindustrie. Quant aux villages, ils ont la situation démographique la moins dynamique avec une croissance naturelle moyenne et un fort déficit migratoire ; déficit qui résulte sans aucun doute d'une situation foncière défavorable autour des villages et d'un faible dynamisme des exploitations agricoles conduisant à un exode plus important que dans les campements.

Plus globalement, on peut avancer que la stagnation de la population de notre échantillon au cours de la dernière période d'observation provient d'un triple équilibre. Équilibre tout d'abord dans la sphère de l'agriculture « villageoise » entre la croissance des campements et la déperdition de population des villages ; équilibre ensuite entre la croissance de Sassandra et le déficit démographique du complexe de Bolo ; équilibre plus général enfin entre la croissance naturelle et le déficit migratoire qui affecte la région.

## **LES STRUCTURES DE LA POPULATION**

Dans ce chapitre nous examinerons successivement, à travers les données enregistrées en 1993, les structures démographiques (par âge et sexe), sociales (lieu d'origine, ethnie et nationalité) et économiques (activité et statut professionnel). Comme pour l'analyse de la croissance, nous apprécierons ces structures pour l'ensemble de la population et pour chacun des lieux de résidence, en essayant de percevoir l'influence de l'immigration dans les différents lieux.

### **Une prédominance des jeunes et des hommes...**

La répartition par sexe et grand groupe d'âges des résidents en 1993 permet de discerner les deux grandes caractéristiques démographiques de la sous-préfecture : prédominance masculine et jeunesse, deux caractères propres à la plupart des populations des régions d'immigration (tableau-annexe 1). La prédominance masculine est nette : 52,55 % des résidents sont des hommes, et 47,45 % des femmes, ce qui nous donne un rapport de masculinité de 111 hommes pour 100 femmes. Si cette supériorité masculine concerne tous les grands groupes d'âges, elle a tendance à croître avec l'âge et elle atteint son maximum à 40-59 ans où 61 % des résidents sont des hommes.

Quant à la jeunesse de la population, elle est manifeste : plus de 60 % des résidents ont moins de 20 ans et plus de 86 % ont moins de 40 ans. La jeunesse de la population féminine est par ailleurs légèrement plus prononcée : sur

1 000 résidentes, 606 ont moins de 20 ans et 882 moins de 40 ans, contre respectivement 598 et 856 pour 1 000 résidents dans la population masculine.

### *... inégale selon le lieu de résidence*

La prédominance masculine et la jeunesse de la population sont plus ou moins accusées selon le milieu de résidence. La ville de Sassandra et les villages sont faiblement marqués par la supériorité masculine (les proportions d'hommes y sont respectivement de 50,6 et 51,0 %), et caractérisés par un déficit d'hommes à 20-39 ans et de femmes à 40-59 ans. Déséquilibre qui peut s'expliquer par une certaine émigration de jeunes adultes masculins vers des zones urbaines plus actives (Abidjan, San Pedro). Par contre la supériorité masculine se trouve très prononcée dans les campements et à Bolo où les proportions d'hommes s'élèvent à 55,3 et 54,6 %. Pour ces deux milieux, la prédominance masculine est écrasante aux âges adultes de pleine activité, les hommes représentant dans les campements 58 % et à Bolo 62 % des résidents de 20 à 59 ans. Qu'il s'agisse d'une agriculture fondée sur de petites exploitations individuelles (les campements) ou sur un complexe agro-industriel d'une certaine ampleur, nous sommes en présence d'un milieu d'accueil d'une immigration en majorité masculine.

On relève également des distinctions quant à la jeunesse et à la structure par grand groupe d'âges des différents lieux de résidence. Si le groupe des jeunes individus (0-19 ans) est majoritaire dans tous les milieux, il est davantage représenté dans les villages (571 pour 1 000) et surtout dans la ville de Sassandra (602 pour 1 000), très marquée par les migrations scolaires de jeunes lycéens, que dans les campements et à Bolo (respectivement 559 et 544 pour 1 000). À l'inverse, le groupe des jeunes adultes (20-39 ans) est très représenté dans les campements (318 pour 1 000) et plus encore à Bolo (385 pour 1 000) et nettement moins à Sassandra-ville et dans les villages (267 pour 1 000), cette différence dépendant surtout de la structure par âge des résidents masculins. Là encore l'immigration importante, mais différentielle entre les milieux, d'hommes actifs façonnent les structures démographiques.

### **Une population composite...**

Nous avons pu déceler précédemment, à travers les lignes de force des structures démographiques, la marque d'une immigration importante. Quelles en sont les origines ? C'est ce que nous nous efforcerons d'apprécier en considérant tout d'abord les lieux de naissance des résidents puis leur origine ethnique ou nationale.

**... en provenance de toute Afrique de l'Ouest...**

Trente-cinq pour cent de la population sont nés à leur lieu de résidence et cette proportion est un peu plus forte pour les femmes que pour les hommes (36 contre 34 %). Les immigrants proviennent des autres unités de peuplement de la sous-préfecture de Sassandra (13 %), des autres sous-préfectures du Sud-Ouest ivoirien (5 %), et surtout des autres régions de Côte-d'Ivoire (27 %) et des pays africains (20 %). Ainsi, près d'un résident sur deux est-il né dans la sous-préfecture de Sassandra, mais près d'un sur deux également est né en dehors du Sud-Ouest (tableau 2).

**Tableau 2. Lieu de naissance des résidents selon l'âge et le lieu de résidence (répartition pour 100 résidents)**

	Lieux d'enquête	Sous-Préf. de Sassandra (autres villages)	Sud-Ouest (autres sous-préfectures)	Côte-d'Ivoire (autres lieux)	Autres pays africains	Autres	Total
0-19 ans	51	15	6	21	6	1	100
20-39 ans	12	9	4	36	38	1	100
40-49 ans	13	11	6	33	37	...	100
60 ans et +	34	11	4	23	28	0	100
Sassandra-Ville	44	3	5	29	19	...	100
Villages	38	19	6	17	20	...	100
Campements	28	13	3	37	19	...	100
Bolo	28	6	6	36	24	...	100
Ensemble	35	13	5	27	20	...	100

Ces indications, valables pour l'ensemble de la population, diffèrent de manière importante d'un groupe d'âges à l'autre car l'immigration touche nettement plus les groupes adultes que les jeunes ou les personnes âgées. Ainsi 51 % des moins de 20 ans et 34 % des plus de 60 ans sont nés à leur lieu même de résidence, contre seulement 12,5 % des adultes de 20 à 59 ans. Parmi les 87,5 % d'adultes non originaires de leur lieu de résidence, environ 10 % sont nés dans la sous-préfecture de Sassandra, 5 % dans les autres sous-préfectures du Sud-Ouest, 35 % en Côte-d'Ivoire en dehors de la région du Sud-Ouest, et 38 % sont originaires des autres pays africains, soit au total 73 % de résidents nés à l'extérieur du Sud-Ouest ivoirien, ce qui est tout à fait considérable. En définitive si le brassage de population qui se manifeste dans les unités d'enquête résulte d'une certaine mobilité interne à la sous-

préfecture de Sassandra, elle provient essentiellement d'un apport de populations extérieures à la région du Sud-Ouest, en provenance de Côte-d'Ivoire ou des pays limitrophes.

Les différences entre les lieux de résidence sont importantes<sup>(6)</sup>. On note tout d'abord des écarts dans les proportions d'originaires en chaque lieu. C'est à Sassandra-ville et dans les villages qu'ils sont le plus nombreux (44 et 38 % respectivement), par contre ils sont nettement moins représentés dans les campements et à Bolo, milieux de forte immigration (28 %).

On note ensuite une différence dans la répartition des régions de provenance. Les villages se distinguent par une distribution équilibrée des lieux de naissance des immigrants : ceux-ci proviennent en part à peu près égale : a) des autres unités de peuplement de la sous-préfecture (19 %, et ceci comprend les enfants des villages nés dans la ville de Sassandra, où pendant longtemps fonctionnait la seule maternité de la sous-préfecture, qui sont des immigrants d'un type particulier) ; b) des régions de Côte-d'Ivoire autre que le Sud-Ouest (17 %) ; c) de l'étranger (20 %).

Tous les autres lieux sont affectés d'un déséquilibre, plus ou moins prononcé, dans la provenance de leurs immigrants. Déséquilibre relatif dans les campements entre les originaires des autres régions de Côte-d'Ivoire (37 %), de l'étranger (18 %) et de la sous-préfecture (13 %). Déséquilibre prononcé à Sassandra-ville et plus encore à Bolo, où les immigrants (attirés, d'une manière ou d'une autre, par l'activité urbaine ou le salariat agricole) proviennent essentiellement des autres régions de Côte-d'Ivoire et de l'étranger, et très peu de l'ensemble du Sud-Ouest.

### *... aux origines socio-culturelles multiples...*

Seulement 12 % des résidents appartiennent aux ethnies autochtones de la sous-préfecture de Sassandra (bakwé, godié, kodia et neyo) et 10 % aux autres ethnies du grand groupe culturel krou (bété, wobé, dida...). 38 % des résidents appartiennent aux autres ethnies ivoiriennes ; 42 % d'entre eux sont des Baoulé, soit 16 % de l'ensemble de la population de l'échantillon mais on note également une présence significative de Sénoufo, de Yacouba et de Malinké. 28 % des résidents sont des Burkinabè (en majorité des Mossi) et 12 % sont originaires des autres pays africains que la Côte-d'Ivoire et le Burkina, essentiellement du Mali, de Guinée, du Libéria et du Ghana (tableau 3).

6. On trouvera dans le tableau-annexe 2 les distributions des lieux de naissance des résidents selon leur sexe et leur lieu actuel de résidence ; ces données permettent de vérifier la répartition très proche des origines des hommes et des femmes de la région.

**Tableau 3. Ethnie et nationalité selon le sexe et le lieu de résidence  
(pour 100 personnes)**

	Autochtones sous-préfect.	Autres ethnies krou	Autres ethnies ivoiriennes	Burkinabè	Autres Africains	N. P.	total
<i>Sassandra-ville</i>	12	11	40	11	25	1	100
Hommes	9	11	42	11	26	1	100
Femmes	15	12	38	10	24	1	100
<i>Villages</i>	21	9	25	29	15	...	100
Hommes	20	9	25	30	15	...	100
Femmes	22	9	26	28	15	...	100
<i>Campements</i>	2	6	60	30	1	...	100
Hommes	2	6	59	31	2	...	100
Femmes	2	7	62	28	1	...	100
<i>Bolo</i>	2	13	43	36	5	...	100
Hommes	2	13	42	38	4	...	100
Femmes	3	13	43	34	6	...	100
<i>Ensemble</i>	12	10	38	28	12	...	100
Hommes	10	9	39	29	12	...	100
Femmes	13	10	38	26	12	...	100

Il existe de faibles différences entre les structures ethniques masculine et féminine : les hommes sont un peu plus fréquemment originaires du Burkina et les femmes du groupe krou dans son ensemble, mais les écarts sont réduits à quelques pour cent.

Au-delà de cette répartition par grandes identités, il faut souligner l'extrême diversité du peuplement : une vingtaine d'ethnies sont représentées par plus de 1 % de la population et 12 ethnies (7) par plus de 2 % : ces douze ethnies regroupant 70 % des résidents.

Les milieux de résidence se différencient nettement par l'origine ethnique de leurs résidents. La ville de Sassandra a une population assez composite où dominent les ethnies ivoiriennes autres que krou (40 %), les Africains autres que Burkinabè (25 %), les trois autres groupes de population se compo-

7. Ces douze ethnies sont par ordre décroissant du nombre de leurs résidents : baoulé, mossi, godié, neyo, sénoufo, bété, yacouba, malinké, wobé, bisca, dioula de Côte-d'Ivoire, dioula du Mali.

sant chacun d'environ 11 % de résidents. La population des villages est encore plus composite que celle de Sassandra-ville et se répartit entre les Burkinabè (29 %), les ethnies ivoiriennes autres que Krou (25 %), les autochtones de la sous-préfecture (21 %), les autres Africains (15 %) et les autres ethnies krou (9 %). Au contraire les populations de Bolo et plus encore celle des campements sont centrées sur les autres ethnies ivoiriennes (60 % dans les campements, 43 % à Bolo) et sur les Burkinabè (30 % dans les campements et 36 % à Bolo).

### *... et profondément marquée par l'immigration*

L'ensemble des données sur les lieux de naissance et l'origine ethnique des résidents de notre échantillon, que nous venons de présenter, montre le caractère particulièrement composite de la population de la sous-préfecture de Sassandra et l'importance de l'immigration dans le peuplement de la région. Ce rôle de l'immigration est important si l'on considère le poids des immigrants de la première génération<sup>(8)</sup> dans l'ensemble de la population : 52 % des résidents sont nés en dehors de la sous-préfecture et il s'agit par ailleurs d'une immigration en provenance de zones, ivoiriennes ou étrangères, relativement éloignées : 47 % des résidents (soit 89 % des immigrants) sont nés en dehors du Sud-Ouest.

Mais ce rôle de l'immigration se révèle également décisif dans le peuplement à travers l'existence des immigrants de la deuxième génération<sup>(9)</sup>. En effet, au delà des 52 % d'individus nés en dehors de la sous-préfecture près de 88 % des résidents appartiennent à des ethnies allogènes à la sous-préfecture et 78 % à des ethnies étrangères au Sud-Ouest. On se trouve par conséquent en présence d'un peuplement d'origine allogène à près de 90 % ! Cette part des immigrants de la deuxième génération, voire de la troisième pour certaines ethnies, se vérifie lorsque l'on considère les lieux de naissance des différents groupes de population (tableau 4).

S'il est normal que trois autochtones sur quatre soient nés dans la sous-préfecture de Sassandra, il est plus étonnant de constater qu'entre 40 et 50 % des membres de chacune des autres communautés sont nés dans cette sous-préfecture, qu'ils s'agissent des groupes krou originaires des régions environnantes, des ethnies ivoiriennes de zones plus éloignées ou des populations étrangères, burkinabè ou autres. Ceci dénote un enracinement du

8. On appelle « migrant de première génération » un individu né hors de la région de Sassandra qui s'y est installé au cours de sa vie.

9. On appelle « migrant de deuxième génération » l'enfant d'un migrant de première génération, quel que soit son âge, né à Sassandra ; cet individu, s'il est individuellement originaire de Sassandra, se trouve appartenir à une communauté allogène à la région.

**Tableau 4. Lieu de naissance selon le groupe de population et l'âge  
(pour 100 personnes)**

	Sous-préfecture de Sassandra	Sud-Ouest (autres sous-préfectures)	Côte-d'Ivoire (autres régions)	Autres pays africains	Total
<i>Autochtones</i>	74	10	15	...	100
0-19 ans	70	11	18	...	100
20-39 ans	76	6	17	1	100
40-59 ans	79	13	8	0	100
60 ans et +	87	6	6	1	100
<i>Autres Krou</i>	48	14	38	...	100
0-19 ans	59	10	30	...	100
20-39 ans	31	17	52	...	100
40-59 ans	40	20	40	0	100
60 ans et +	35	15	46	4	100
<i>Autres ivoiriens</i>	45	4	50	1	100
0-19 ans	61	5	33	...	100
20-39 ans	21	3	74	2	100
40-59 ans	17	4	77	2	100
60 ans et +	24	0	74	2	100
<i>Burkinabé</i>	41	2	6	51	100
0-19 ans	73	3	8	16	100
20-39 ans	6	1	5	88	100
40-59 ans	...	0	1	99	100
60 ans et +	0	0	0	100	100
<i>Autres africains</i>	47	4	3	46	100
0-19 ans	75	6	3	16	100
20-39 ans	15	2	3	80	100
40-59 ans	2	1	2	95	100
60 ans et +	2	0	0	98	100

peuplement allogène tout à fait considérable. Les proportions de natifs dans la sous-préfecture de Sassandra selon l'âge permettent de percevoir clairement l'histoire de l'implantation des populations actuellement résidentes. Le peuplement des Krou (autres que les quatre ethnies autochtones) est le plus ancien (35 % des individus de 60 ans et plus sont nés dans la sous-préfecture), celui des autres ethnies ivoiriennes est un peu plus récent mais tout aussi présent pour les jeunes générations. Pour ces Ivoiriens qui

n'appartiennent pas aux quatre communautés autochtones de la région, on peut parler de migrants de troisième génération puisque nombre d'enfants nés dans la sous-préfecture sont issus de parents sans aucun doute eux-mêmes nés à Sassandra, et ceci tout particulièrement pour les ethnies du groupe krou (pour celles-ci, 40 % des individus de 40 à 59 ans y sont nés, et cette proportion est de 17 % pour les autres groupes ivoiriens).

Par contre pour l'ensemble des étrangers, les naissances à Sassandra concernent essentiellement les jeunes générations, mais de manière massive : 73 % des Burkinabè et 75 % des autres étrangers de moins de 20 ans sont nés dans la sous-préfecture, soit davantage que pour les Ivoiriens non autochtones (environ 60 %), et ceci démontre l'importance de cette installation, prolongée ou définitive, d'une partie des populations étrangères.

### **La prédominance d'une agriculture...**

Si l'on excepte une part importante de la population élève (20 %) ou ménagère (14 %), ou sans domaine d'activité déclarée (6 %), l'activité dans la sous-préfecture de Sassandra est nettement dominée par l'agriculture, à laquelle est liée l'agro-industrie (44 %). Le commerce et l'artisanat constituent une part significative des activités (9 %, dont 6 % dues au commerce). La pêche et la navigation d'une part, et le secteur tertiaire d'autre part, sont faiblement représentés (3 et 2 % respectivement). Les différences selon l'âge sont sensibles : les élèves et les individus sans domaine d'activité sont concentrés dans le groupe des moins de 20 ans où ils représentent respectivement 45 et 13 % ; l'activité agricole a tendance à croître avec le groupe d'âges ; le commerce et l'artisanat concerne surtout les groupes de 20 à 59 ans (tableau 5).

Les différences selon le sexe sont également sensibles : au-delà de l'activité de ménagère, réservée aux femmes, et des activités de pêche et de navigation, réservées aux hommes, on note la plus grande proportion d'élèves de sexe masculin (22 contre 18 %), la plus forte participation des hommes à l'agriculture (55 contre 32 %) et au secteur tertiaire (2 contre 1 %) et une participation plus notable des femmes au commerce et à l'artisanat (11 contre 8 %).

La distribution des activités productives, calculée à partir de l'ensemble des individus exerçant effectivement une activité (de production, de commerce ou de service), confirme la nette prédominance de l'agriculture (78 % des actifs), avec une part relativement comparable des hommes et des femmes (79 et 75 %). Le commerce-artisanat concerne 15 % des actifs et se trouve surtout bien représenté chez les femmes (23 %, contre 11 % chez les hommes). La pêche et la navigation concernent 5 % des hommes actifs, soit 3 % de l'ensemble des actifs, et les activités tertiaires 2 % (tableau 6).



**Tableau 5. Domaine d'activité selon le sexe et l'âge de la population de 6 ans et plus (pour 100 personnes dans chaque groupe d'âges)**

	Pêche, navigation	Agriculture, agro-industrie	Commerce, artisanat	Activité tertiaire	Ménagère	Elève	Sans domaine d'activité.	N. P.
<i>Hommes</i>	3	55	8	2	0	22	6	4
06-19 ans	1	28	3	...	0	52	11	4
20-39 ans	5	72	11	3	0	2	2	5
40-59 ans	6	75	11	5	0	0	...	3
60 ans et +	4	84	7	0	0	0	3	2
<i>Femmes</i>	0	32	11	1	29	18	7	2
06-19 ans	0	22	5	...	17	38	14	3
20-39 ans	0	38	16	1	42	1	1	1
40-59 ans	0	52	15	1	29	0	1	2
60 ans et +	0	40	8	1	37	0	12	2
<i>Ensemble</i>	2	44	9	2	14	20	6	3
06-19 ans	1	25	4	...	9	45	13	3
20-39 ans	3	56	13	3	20	1	1	3
40-59 ans	3	66	13	3	11	0	...	3
60 ans et +	3	66	7	...	15	0	7	2

Ces distributions des activités productives sont très différentes d'un lieu de résidence à l'autre. La ville de Sassandra a la structure d'activité la moins déséquilibrée, mais elle demeure dominée par le commerce et l'artisanat, surtout pour ce qui concerne l'activité féminine (86 % des actives, pour 42 % chez les hommes et 58 % pour l'ensemble). La pêche (avec la navigation) représente un secteur important (exclusivement chez les hommes : 29 % de ceux-ci, soit 19 % de l'ensemble des actifs) ; les activités tertiaires et l'agriculture (une riziculture péri-urbaine essentiellement) concernent, quant à elles, chacune 10 % des actifs.

Bolo a une structure déséquilibrée au profit de l'agriculture, de par la présence du complexe de la Palmindustrie, mais celui-ci a généré la création d'un petit secteur commercial. Ces deux secteurs correspondent par ailleurs à une division sexuelle du travail très forte : 73 % des hommes sont engagés dans l'agriculture et 83 % des femmes dans le commerce et l'artisanat.

La domination des activités agricoles est extrême dans les villages (88 % des actifs) et plus encore dans les campements (98 %) et seul un petit secteur

**Tableau 6. Activité productive selon le lieu de résidence et le sexe  
(pour 100 personnes)**

	Pêche, navigation	Agriculture, agro- industrie	Commerce artisanat	Activité tertiaire	N. P.	Total
<i>Sassandra-ville</i>	19	10	58	10	3	100
Hommes	29	11	42	14	4	100
Femmes	0	8	86	4	2	100
<i>Villages</i>	2	88	9	1	...	100
Hommes	3	88	7	1	...	100
Femmes	0	89	11	...	0	100
<i>Campements</i>	0	98	1	0	...	100
Hommes	0	99	1	0	...	100
Femmes	0	98	2	0	...	100
<i>Bolo</i>	0	62	25	4	8	100
Hommes	0	73	13	4	10	100
Femmes	0	10	83	7	0	100
<i>Ensemble</i>	3	78	15	2	2	100
Hommes	5	79	11	3	2	100
Femmes	0	75	23	1	...	100

commercial et artisanal dans les villages (9 % des actifs) est significativement représenté à côté de l'agriculture.

### *... aux secteurs et aux activités diversifiés*

Compte tenu de la primauté de l'agriculture, prise au sens large, dans l'économie de la sous-préfecture, nous concluons ce chapitre par une analyse de la répartition des actifs masculins participant à la sphère agricole et agro-industrielle, actifs classés selon la nature de leur activité et leur statut professionnel (tableau 7). Les agriculteurs indépendants forment le premier groupe engagé dans l'agriculture (407 pour 1 000 actifs<sup>(10)</sup>), groupe auquel on peut adjoindre celui des agriculteurs employeurs (14 pour 1 000 actifs) petite frange d'agriculteurs indépendants qui emploient des salariés de manière permanente. Ce groupe est suivi de près par les agriculteurs aides-familiaux (364 pour 1 000). L'importance de ces aides-familiaux<sup>(11)</sup> dans cette popu-

10. Dans cette partie les indices cités concernent une répartition pour 1 000 actifs ; distribution calculée sur les 1 999 actifs agricoles masculins recensés en 1993 dans notre échantillon.

**Tableau 7. Distribution des actifs des secteurs de l'agriculture selon la nature de l'activité et le statut professionnel (répartition pour 1 000 actifs masculins)**

	Agriculteur	Éleveur	Personnel non agricole	Personnel encadrement	Ensemble
Employeur	14	0	0	0	14
Indépendant	407	0	0	0	407
Salarié public	2	0	0	2	4
Salarié privé	29	...	0	2	31
Salarié agro-industrie	106	0	28	21	155
Journalier-saisonnier	22	0	0	0	22
Aide-familial	364	0	0	0	364
Chômeur	3	0	0	0	3
Ensemble	947	...	28	25	1000

lation d'actifs agricoles masculins mérite d'être soulignée. Ces aides-familiaux sont très présents aux jeunes âges (98 % des agriculteurs pour les moins de 15 ans et 87 % à 15-19 ans), ce qui apparaît tout à fait normal, mais également chez les 20-29 ans (47 %) et même chez les 30-39 ans (15 %) tout en demeurant autour de 5 % au-delà de 40 ans. Ceci montre qu'une frange importante d'agriculteurs de moins de 40 ans n'ont pas encore pu fonder leur propre exploitation et accéder au statut d'agriculteur indépendant. Le troisième groupe important est celui des agriculteurs salariés du complexe agro-industriel de la Palmindustrie à Bolo (106 pour 1 000).

Ces quatre groupes forment près de 90 % des actifs agricoles et les groupes suivants sont de moindre effectif. Parmi ceux-ci, quatre autres groupes se détachent : les agriculteurs salariés auprès d'un agriculteur privé (29) ; le personnel non-agriculteur du complexe de la Palmindustrie (26), employé comme chauffeur sur les plantations ou comme ouvrier dans l'usine de transformation de l'huile de palme ; les agriculteurs journaliers ou saisonniers employés sur les plantations villageoises (22) ; et enfin le personnel d'encadrement de la Palmindustrie (21).

11. Cette catégorie d'aide-familial est également très présente dans la population féminine, caractérisant la forte participation des femmes à l'activité agricole.

Toutes les autres catégories recensées (agriculteur sans emploi, éleveur, personnel des sociétés d'encadrement public ou para-public...) représentent chacune moins de 4 pour 1000 des actifs agricoles.

En définitive, cette diversité des actifs agricoles ne doit pas masquer la prédominance de l'agriculture villageoise privée, qui concerne près de 84 % des actifs agricoles, et la place éminente prise par l'agro-industrie touchant plus de 15 % des actifs.

### **EN GUISE DE CONCLUSION : UNE POPULATION AUX MULTIPLES DIVERSITÉS**

Dans la conclusion de cet article sur la croissance démographique et les principales structures de la population de la sous-préfecture de Sassandra, nous voudrions insister sur les quatre phénomènes qui se détachent des analyses qui précèdent : la stabilité des effectifs démographiques d'une population animée d'une forte mobilité, l'importance des communautés allogènes dans le peuplement, la prédominance des activités agricoles dans le cadre d'une économie très diversifiée, et enfin la diversité socio-économique et démographique des lieux de résidence.

Durant la période la plus récente que nous avons pu observer (1991-1993), la population de la sous-préfecture est affectée d'une mobilité spatiale intense, révélant l'instabilité de certains groupes. De cette mobilité, il résulte, de par une émigration conséquente, un déficit migratoire, spécifique des zones rurales, qui contrebalance la forte croissance naturelle pour créer un léger déficit démographique. Nul doute que la crise économique, et notamment la baisse des prix des produits agricoles commercialisés (du café et du cacao, mais aussi des agrumes et des palmistes), conjuguée à une relative saturation foncière, plus ou moins accusée selon les zones, qui affectent cette période, n'aient provoqué ces nombreux départs, vers d'autres zones rurales moins densément peuplées, ou vers des villes plus attractives que Sassandra. Émigration qui provoque cette stagnation démographique de la sous-préfecture. Cependant on peut estimer qu'une reprise économique sensible et de nouveaux projets d'aménagement rural seraient susceptibles d'inverser cette tendance récente et d'impulser une nouvelle croissance démographique.

Si le peuplement de la région de Sassandra est aujourd'hui soumis à d'importants phénomènes de départ, il est néanmoins le produit de vagues massives et successives de communautés allogènes en provenance de l'ensemble de la Côte-d'Ivoire et des pays ouest-africains. Pour une frange importante de ces groupes, l'immigration concerne aujourd'hui trois générations. L'installation à demeure se révèle ainsi comme la face inverse de l'instabilité notée précédemment, montrant ainsi la complexité des phénomènes

migratoires à Sassandra. Phénomènes migratoires intenses dont la jeunesse de la population et la prédominance masculine, soulignées au cours du texte, sont le produit.

Cette force du peuplement allogène est en relation directe avec la nature et la pluralité de l'économie de la région. Celle-ci est marquée par une grande diversité des activités où se mêlent la pêche, le commerce et l'artisanat, les fonctions administratives propres à une ville érigée en préfecture et sous-préfecture, et bien entendu l'agriculture nettement dominante mais elle aussi combien diversifiée, en terme de produit, comme en terme de partage entre les petites plantations villageoises, qui touche le plus grand nombre d'actifs, les exploitations des grands planteurs africains ou européens et les complexes agro-industriels des sociétés privées ou para-publiques.

Enfin il faut noter la diversité des lieux de résidence recouverts par ce panorama général. Si le caractère composite du peuplement affecte, selon des traits distincts il est vrai, chacun des milieux que nous avons définis, l'intensité des mouvements migratoires et le solde de migrants sont très variables d'un lieu à l'autre comme l'hétérogénéité de l'activité économique. Parmi ces différents milieux, la ville de Sassandra se caractérise par une croissance migratoire et démographique et par la diversité des activités la plus importante : deux phénomènes qui sont sans aucun doute liés et qui la distinguent des milieux ruraux, où s'exerce par définition la prédominance agricole et où l'équilibre des effectifs démographiques est de mise malgré le renouvellement significatif de la population.

**Tableau-annexe 1.**  
**Structure par sexe et âge de la population selon le lieu de résidence**

	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60 ans et +	Ensemble
<i>Sassandra-ville</i>					
Hommes	598	258	128	17	1 000
Femmes	606	276	87	25	1 000
Ensemble	602	267	108	21	1 000
% d'hommes	50,2	48,8	60,0	40,0	50,6
<i>Villages</i>					
Hommes	578	241	136	46	1 000
Femmes	565	295	106	33	1 000
Ensemble	571	267	121	39	1 000
% d'hommes	51,6	46,0	57,2	59,0	51,0
<i>Campements</i>					
Hommes	528	326	119	25	1 000
Femmes	597	308	88	8	1 000
Ensemble	559	318	105	17	1 000
% d'hommes	52,3	56,7	62,8	79,4	55,3
<i>Bolo</i>					
Hommes	483	417	95	3	1 000
Femmes	616	346	33	1	1 000
Ensemble	544	385	66	2	1 000
% d'hommes	48,5	59,1	77,8	75	54,6
<i>Ensemble</i>					
Hommes	551	297	123	28	1 000
Femmes	587	304	86	21	1 000
Ensemble	568	300	105	25	1 000
% d'hommes	51,0	52,0	61,3	59,8	52,5

**Tableau-annexe 2. Lieu de naissance des résidents  
selon le lieu de résidence et le sexe (répartition pour 100 résidents)**

	Lieux d'enquête	Sous- préfecture de Sassandra (autres villages)	Sud-ouest (autres sous- préfectures)	Côte- d'Ivoire (autres lieux)	Autres pays africains
<i>Sassandra-ville</i>	44	3	5	29	19
Hommes	42	4	4	31	20
Femmes	45	3	7	28	16
<i>Villages</i>	38	19	6	17	20
Hommes	38	18	5	18	21
Femmes	38	20	6	16	20
<i>Campements</i>	28	13	3	37	19
Hommes	28	13	3	36	20
Femmes	29	13	3	39	16
<i>Bolo</i>	28	6	6	36	24
Hommes	26	5	6	38	25
Femmes	31	7	6	34	22
<i>Ensemble</i>	35	13	5	27	20
Hommes	34	12	4	28	22
Femmes	36	13	6	26	19





# LA REPRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ AGRAIRE DANS LA RÉGION DE SASSANDRA

## Intensification ou décapitalisation ?

ÉRIC LÉONARD

### DYNAMIQUES PAYSANNES ET CYCLES CACAOYERS DANS LA RÉGION DE SASSANDRA

#### Les mécanismes de mise en place de l'économie de plantation

L'arrière-pays du port de Sassandra constitue un cas particulier dans le cadre du sud-ouest ivoirien. Malgré des densités initiales de population aussi faibles que dans le reste de la région (16 080 habitants dans tout le cercle du Bas-Sassandra en 1901 et moins de 13 250 un demi-siècle plus tard (1)), une agriculture commerciale s'y est développée de façon précoce, préfigurant l'essor qu'a connu l'économie de plantation ivoirienne après l'indépendance. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avant même la colonisation, les lignages neyo riverains de l'embouchure du Sassandra avaient développé un système d'exploitation et d'extension de la palmeraie, dont les produits, huile et amandes de palmistes, étaient vendus aux maisons de commerce anglaises King, Rider Son & Andrews, Lucas et Woodin établies sur la côte. Cette activité s'est renforcée avec la colonisation et s'est étendue aux villages godié les plus proches (Lohiri, Kokolopozo, Dakpadou) (2), avant de décliner du fait de l'effondrement des cours de l'huile de palme à la fin des années 1920, des levées de travailleurs effectuées par l'administration coloniale et de l'exode d'une portion croissante des jeunes autochtones.

L'économie de plantation connaît cependant son véritable essor dans la région au cours des années 1930, avec l'implantation d'un colonat européen

1. Recensements administratifs de 1901 et 1955 (CLOZEL et VILLAMUR, 1902 ; SERVICE DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE, 1955).
2. 83,7 tonnes d'huile et 65,3 tonnes d'amandes exportées depuis Sassandra et Drewin en 1896, respectivement 215 et 312 tonnes en 1904, 660 et 1000 tonnes en 1920.

qui va s'étoffer après la seconde guerre mondiale. Alors que les échanges maritimes s'intensifient, Sassandra devient le second port de la Côte-d'Ivoire et l'un des principaux fournisseurs de bananes douces de la métropole (8 000 tonnes par an à la fin des années 1950). Les planteurs européens assurent alors l'essentiel de la production, sur des exploitations de 25 à une cinquantaine d'hectares, de type capitaliste, employant une force de travail salariée importante. Si les manœuvres ont été initialement recrutés par le biais du travail forcé dans les zones de savane ivoirienne et en Haute-Volta, à partir de 1946 un flux stable de main-d'œuvre se met en place entre ces régions pauvres et celle de Sassandra qui vit son âge d'or économique. Les planteurs européens de bananes vont ainsi jouer un rôle important dans le développement de l'économie de plantation locale, en constituant d'abord un pôle d'attraction pour la force de travail des régions soudaniennes, puis un foyer de diffusion technique qui va permettre la constitution d'une classe de petits et moyens planteurs africains. Le développement de l'activité forestière (4 000 tonnes de bois exportées par le port de Sassandra en 1953, 38 700 tonnes en 1958, 464 000 dix ans plus tard : MINAGREF, 1984), la multiplication des chantiers de coupé et des voies de pénétration dans la forêt dense, contribuent parallèlement à fixer dans la région un volant important de main-d'œuvre et à créer les conditions de son installation définitive.

À la fin des années 1950, on dénombre une quarantaine de petits et moyens planteurs de bananes africains. Ils représentent alors la moitié des producteurs de la région, mais à peine 20 % du tonnage exporté (PILLET-SCHWARTZ, 1989). Certains d'entre eux font pourtant figure de notables au sein de la société coloniale et, avec l'appui de l'administration, jouent un rôle moteur dans la mise en place des réseaux migratoires et du peuplement allochtone. En 1957, le plus important de ces planteurs, Yao Appéla, acquiert 800 hectares de forêt appartenant au village de Pauly-Brousse, pour y installer 64 familles baoulé (IBO, 1995). Il intercède de même en faveur de l'implantation d'autres campements baoulé sur les terroirs des villages de Dakpadou et Niapidou. Ce schéma se répète à plus petite échelle autour des plantations des premiers migrants malinké ou voltaïques, dans les villages autochtones voisins, ou sur le site des chantiers forestiers abandonnés (création du village de Safa-Manois en 1959).

Dès le début des années 1950, une société agraire pluri-ethnique se met ainsi en place au long des principaux axes de communication (routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-San Pedro, puis Sassandra-Lakota à partir de 1954). Face à l'investissement que requiert la production de la banane douce (aménagement et drainage du terrain, fertilisation chimique, mécanisation du transport), ces migrants se tournent vers la culture du café puis, de façon croissante après l'Indépendance, vers celle du cacao. Certains villages

godié, Kokolopozo, Dakpadou, Niapidou, voient alors leur population augmenter fortement en quelques années<sup>(3)</sup>. L'examen des cartes topographiques établies à partir de la couverture aérienne de 1957 révèle une importante régression du couvert forestier et le développement d'une végétation secondaire le long de l'axe Sassandra-Gagnoa, signe d'une forte et rapide densification. Dans le courant des années 1960, Baoulé et Dioula fournissent des contingents de plus en plus importants et peuplent les pistes secondaires tracées par les forestiers au cœur des terroirs godié sous-peuplés. Dans ces nouveaux campements, la culture du cacao, mieux rémunérée que celle du café, s'impose progressivement comme l'activité dominante.

Au milieu des années 1970, et alors que le sud-ouest ivoirien attire un nombre de plus en plus important de migrants<sup>(4)</sup>, les terroirs situés en bordure de la route Sassandra-Gagnoa apparaissent déjà en voie de saturation foncière. La création en 1967 du complexe agro-industriel de Palmindustrie sur la Bolo, qui soustrait des milliers d'hectares de forêt aux villages voisins contribue à renforcer ce processus. La terre, qui était autrefois cédée aux migrants contre une donation symbolique (une bouteille de liqueur, un paquet de tabac et un sachet de sel) acquiert progressivement une valeur d'échange<sup>(5)</sup> et les aînés des lignages autochtones vont ainsi vivre pendant une vingtaine d'années sur une véritable rente. La dimension réelle de ce phénomène de saturation foncière doit toutefois être relativisée : plus que la raréfaction des terres, c'est celle de la forêt qui est alors ressentie comme un handicap par l'ensemble des paysans. Car la forêt est considérée comme un substrat indispensable au développement des plantations cacaoyères, devenues l'objectif exclusif des nouvelles générations et des migrants.

### **Culture cacaoyère et agriculture pionnière**

Comme on peut l'observer pour l'ensemble des pays producteurs à l'échelle planétaire (RUF, 1991), la culture du cacao en Côte-d'Ivoire est essentielle-

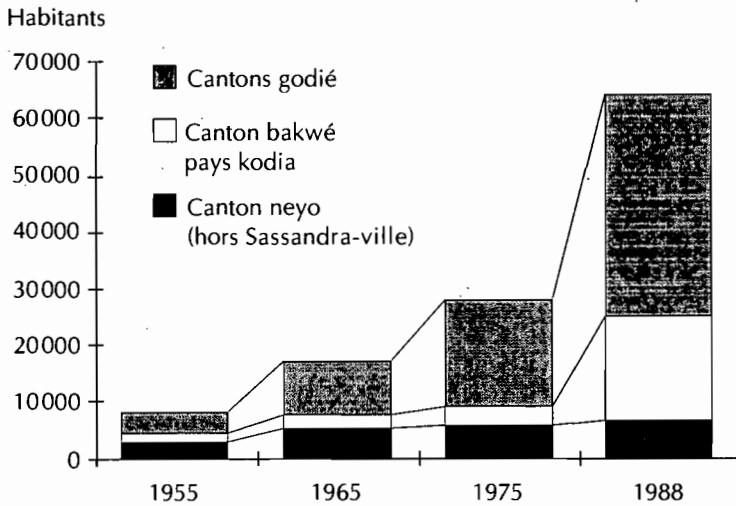
3. Entre 1954 et 1963, la population de Kokolopozo passe, en incluant le campement de Yao Appéla, de 895 à 2 572 habitants (+ 187 %), celle de Niapidou de 160 à 440 habitants (+ 175 %), et le village de Dakpadou voit sa population doubler (SERVICE DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE, 1955 ; DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1965).
4. Entre 1963 et 1975, la population des cantons godié de Sassandra, c'est-à-dire celle qui est implantée au long des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota, double passant de 9 330 à 18 600 habitants.
5. Selon les enquêtes menées dans la région, alors que l'hectare de forêt était vendu exceptionnellement, et à un prix moyen de 1 000 FCFA, au début des années 1960, la vente devient systématique à l'orée des années 1970 et les prix vont rapidement s'envoler : 10 000 FCFA/ha entre 1971 et 1975, 30 000 F/ha plus 30 000 F de « déplacement » au début des années 1980, de 50 à 80 000 FCFA/ha vers 1985 et jusqu'à 100 000 F/ha de nos jours.

ment une culture pionnière, établie après abattis et brûlis de la forêt tropicale humide « vierge ». Au cours des trente dernières années, l'accroissement rapide de la production ivoirienne de cacao s'est identifié à un vaste mouvement de colonisation foncière des espaces forestiers du Centre-Ouest et du Sud-Ouest. L'installation sur la frontière agricole et la mise en valeur du milieu forestier assurent au paysan des gains de productivité importants que l'on peut attribuer à l'existence d'une « rente différentielle » aux composantes multiples (RUF, 1987 et 1988) : une fertilité élevée grâce au brûlis de la biomasse forestière, que l'importante couche d'humus du sous-bois permet de fixer, mais qui décroît rapidement après disparition du couvert arboré ; une meilleure disponibilité en eau, grâce à « l'effet tampon » de l'environnement forestier et au pouvoir de rétention des sols riches en matière organique ; un faible enherbement et l'absence initiale de maladies et de parasites, qui simplifient considérablement les travaux d'entretien au cours des premières années de culture. Cette rente différentielle-forêt constitue un élément essentiel de la productivité du travail paysan. Si son influence est particulièrement grande pour la culture du cacao, elle est tout aussi appréciable pour la production caféière.

Cette caractéristique a eu une incidence profonde sur les stratégies paysannes et le développement des fronts pionniers. Si un total de 180 jours de travail sont nécessaires pour mettre en place et entretenir jusqu'à son entrée en production un hectare de plantation cacaoyère établie sur un sol forestier (RUF, 1988), il ne faut pas moins de 530 et jusqu'à 620 jours de travail pour y parvenir après plantation sur une jachère ou après abattage d'une vieille cacaoyère, en tenant compte du risque d'échec et de mort des jeunes cacaoyers (LÉONARD, 1996). L'espérance de vie et le potentiel de production de la plantation étant dans le deuxième cas plus limités. Les conditions de la reproduction d'une société agraire qui a fait le choix d'une spécialisation poussée dans la culture du cacao, comme ce fut le cas dans la région de Sassandra depuis le milieu des années 1960, se posent donc en termes de disponibilités forestières.

La réponse donnée par les groupes les plus touchés par ce phénomène de « saturation foncière » (Baoulé et, à un degré moindre, Malinké) a été la migration des jeunes générations vers les espaces forestiers périphériques. Dès le début des années 1970, les enfants et collatéraux des premiers Baoulé installés sur les terroirs de Kokolopozo et de Dakpadou se sont déplacés dans le sillage des forestiers vers les massifs classés de la Niégré ou d'Okromodou (création du campement Diakouakoukro en 1969, installation dans l'enclave de Baléko-Niégré et sur les terroirs des villages kodia de Zaébré, Gaouroubé et Gréguibré, sur la rive gauche du Sassandra à partir de 1975). Les migrations se sont également orientées vers les nouveaux axes qui reliaient

Sassandra à San Pedro et à Soubré à travers le pays bakwé (Sahoua, Pauly-Brousse) à l'ouest, ou vers les pistes désenclavant les villages godié de Gnago et Dassiéko à l'est. Ce mouvement de colonisation foncière s'est accéléré et amplifié graduellement après 1975 et au cours des années 1980 avec l'apport de nouveaux contingents d'immigrés venus du pays baoulé et, de façon croissante, du Burkina Faso. À l'image de ce qui s'est alors produit dans l'ensemble du Sud-Ouest, les zones qui étaient jusqu'alors restées enclavées et en marge de l'économie nationale ont subi une véritable explosion démographique: entre 1975 et 1988, alors que la population des cantons godié de Sassandra doublait, celle du canton bakwé a été multipliée par 4,5 et la rive kodia a vu sa population multipliée par 9 (Figure 1).



Sources : Service de la statistique générale (1955), Direction de la statistique (1965, 1976 et 1992).

**Figure 1. Évolution de la population rurale de la sous-préfecture de Sassandra**

Portés par une conjoncture favorable (maintien de prix attractifs et garantis, existence d'une infrastructure commerciale qui suivait la progression du front pionnier), les colons agricoles ont fait le choix d'une spécialisation exclusive dans la production cacaoyère et ont rapidement étendu leurs plantations à l'ensemble de l'espace disponible. Si ce calcul s'est avéré économiquement fondé en regard à la rémunération du travail que procurait la culture du cacao au cours des années 1970 et 1980, il impliquait une fragilisation des exploitations dès lors que la totalité de leur foncier était occupée par les cacaoyers et qu'elles dépendaient d'une source unique de revenus, y compris pour leur approvisionnement vivrier.

Ces conditions permettent de saisir les dimensions de la crise qui a touché ces planteurs à partir de 1988. La chute des prix au producteur, la désorganisation des canaux de commercialisation et l'effondrement des sources de crédit ont provoqué des changements de stratégies quant à l'éducation des enfants et même une dégradation perceptible des conditions de santé, voire d'alimentation des planteurs de café et de cacao. Elles les ont également conduits à réduire les niveaux d'emploi de main-d'œuvre salariée et d'intrants, au risque de limiter les rendements et de grever davantage leurs revenus. Surtout, en révélant sa fragilité, elles posent le problème de la reproduction sur le long terme de la société agraire. Cela concerne en premier lieu les villages et les campements situés sur les vieux axes de peuplement (routes Sassandra-Gagnoa, Sassandra-Lakota, partie la plus méridionale de l'ancienne « route des crêtes »), où la chute des prix s'est ajoutée au vieillissement des plantations et à la baisse tendancielle de la rémunération du travail qui lui est liée. Là, la baisse des revenus des paysans a conduit certains à abandonner totalement leurs plantations caféières et à opérer un repli sur la production vivrière et l'auto-suffisance familiale : ces planteurs se retrouvent fréquemment au seuil de reproduction biologique simple et leur avenir immédiat est menacé.

Mais un problème similaire se pose dans les zones de colonisation récente, où la mono-spécialisation et le faible nombre d'alternatives économiques (absence de débouchés commerciaux en dehors des circuits d'achat de café et de cacao) ont amené les planteurs à reporter directement la chute des revenus cacaoyers sur le niveau d'entretien de leur verger. Le nombre de sarclages a été réduit et les traitements phytosanitaires ont généralement été totalement supprimés (LÉONARD et OSWALD, 1995). À bien des égards, cette conduite de plus en plus extensive correspond à une véritable décapitalisation, car à la baisse immédiate de la production qu'elle implique s'ajoutent la dégradation générale de l'état sanitaire des cacaoyères et donc la diminution de leur espérance de vie. Or, la reproduction sociale de ces exploitations par le biais de la migration vers un nouveau front pionnier, telle qu'elle s'est effectuée jusqu'à présent, est devenue impossible. La destruction progressive de la forêt ivoirienne et la reprise en main par l'État des massifs classés qui avaient été épargnés par les planteurs (comme la forêt de la Niégré) rendent aujourd'hui impossibles la mise en place de nouveaux fronts pionniers et l'accès à la « rente différentielle-forêt ». L'économie de plantation, dans la région de Sassandra comme ailleurs, doit désormais se reproduire dans un espace fermé et en l'absence de réserves forestières.

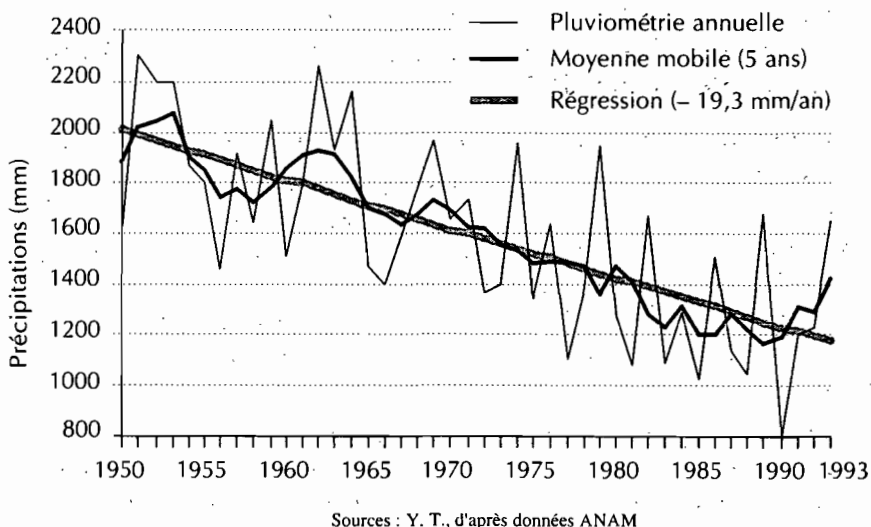
## LES STRATÉGIES DE REPRODUCTION DES PLANTEURS DE CAFÉ ET DE CACAO: REPLANTATION, RECONVERSION OU DÉCAPITALISATION?

### Une agriculture appelée à évoluer sous de lourdes contraintes.

Le caractère structurel des blocages auxquels la société agraire est aujourd'hui confrontée conduit à un constat : la reproduction des exploitations caféières et cacaoyères pionnières ne peut plus se faire « à l'identique », par simple déplacement, et doit désormais passer par une transformation de leurs structures, tant sur le plan technique qu'en ce qui concerne l'organisation du travail. Ces transformations correspondent globalement à un double processus de stabilisation et d'intensification des systèmes de production.

Stabilisation parce que les systèmes associant cultures vivrières et cultures pérennes, caractéristiques de la phase pionnière et garants d'une productivité du travail élevée, ne peuvent être reconduits dès lors que les réserves forestières de chaque exploitation sont épuisées. Dans la grande majorité des cas, ce stade est déjà atteint et les paysans sont amenés à mettre en place des systèmes vivriers sur des friches de courte durée (bas-fonds et jachères à *Chromolaena odorata*, plus connue localement sous le nom de « sékou-touré ») qui soient reproductibles sur le long terme. Cela requiert que le milieu (sol, eau, végétation) soit géré comme une ressource renouvelable (et non plus comme une ressource minière, comme ce fut le cas de la forêt) et que les techniques de culture soient adaptées à cette nouvelle exigence. Cet impératif de stabilisation concerne également les plantations, dans la mesure où, au terme de la vie productive de leurs vergers, les paysans vont devoir mettre en place des systèmes de cultures pérennes qui ne dépendent pas de l'existence d'un « précédent-forêt ».

Les planteurs doivent en définitive s'adapter à une transformation radicale de leur environnement écologique, qui correspond à la dissolution de la « rente différentielle-forêt » dont ils ont bénéficié durant la phase pionnière. Si l'on excepte les forêts classées, le milieu physique et biologique a profondément évolué au cours des trente dernières années. Les transformations les plus perceptibles pour les paysans concernent la pluviométrie et l'incidence des parasites et autres adventices des cultures. On peut observer depuis le début des années 1950 une diminution continue des précipitations et cette tendance est généralisable à l'ensemble de la région, même si elle est particulièrement ressentie à proximité de la côte (Figure 2). Dans cette zone, les moyennes annuelles se sont maintenues depuis une dizaine d'années à un niveau très en-deçà du minimum requis pour les cultures de café et de cacao (1 200 à 1 300 mm par an). Même s'il est impossible de conclure sur le caractère réversible ou non de cette tendance, il est un fait que l'activité agricole



**Figure 2. Tendances pluviométriques annuelles à Sassandra-aéroport 1950-1993**

est aujourd'hui soumise à des conditions climatiques beaucoup moins favorables que celles qui ont accompagné la phase pionnière. Cette baisse de la pluviométrie est d'autant plus préjudiciable que la disparition du couvert forestier implique une réduction des quantités de matière organique contenues dans les sols et donc une diminution de leur capacité à retenir l'eau : non seulement il pleut moins, mais les pluies sont plus difficilement stockées et sont donc moins disponibles pour les cultures.

Les transformations de l'environnement biologique ne sont pas moins importantes. Les ravageurs de cultures, oiseaux et rongeurs, les parasites spécifiques du caféier et du cacaoyer (mirides, pourritures diverses des cerises et des cabosses, scolytes...), dont l'incidence était très faible en phase pionnière, sont aujourd'hui présents dans toute la région. Ils engendrent des pertes importantes de récolte où, à tout le moins, imposent un travail supérieur pour assurer le suivi et la protection des cultures. Surtout, une nouvelle espèce adventice s'est répandue depuis une quinzaine d'années, qui pèse lourdement sur la conduite des exploitations et la gestion de la main d'œuvre : *Chromolaena odorata* se caractérise par un grand pouvoir de dissémination, une très forte production de biomasse et une excellente résistance aux défrichements et aux brûlis réguliers, ce qui assure sa suprématie sur les autres plantes (GAUTIER, 1992). Dans les conditions de forte densité de population qui prédominent dans la région de Sassandra et imposent de courts délais de recru entre les cycles de cultures vivrières, *C. odorata* a rapidement envahi l'ensemble des terroirs, obligeant les paysans à considérablement accroître



les travaux d'entretien et de sarclage, tant sur les plantations que sur les parcelles de vivrier. Le rôle de *C. odorata* dans le maintien de la fertilité et la stabilité des sols soumis à la culture répétée est en revanche mal connu. Mais il est probable que sa présence constitue un facteur déterminant de la reproductibilité des systèmes de culture sur friches courtes, moyennant des adaptations techniques, dont la plus remarquable serait la suppression du brûlis (LÉONARD et OSWALD, 1996).

L'existence de ces différentes contraintes se traduit dans les faits par une sensible diminution de la productivité du travail paysan : par rapport à la phase pionnière, il faudra fournir un investissement en travail, mais aussi en capital (charges salariales, aménagement des parcelles, intrants), beaucoup plus important pour obtenir un produit équivalent, tant sur les plantations que sur les parcelles de vivrier. La rentabilité de cet investissement, en ce qui concerne les cultures pérennes, sera également différée dans la mesure où la moindre fertilité et la plus forte incidence des adventices et des parasites entraînent un allongement des délais d'entrée en production. En définitive, la capacité des planteurs de café et de cacao à mettre en place des systèmes de production stables et reproductibles sur le long terme dépendra dans une grande mesure de leur capacité à accepter de faibles niveaux de rémunération à des étapes cruciales du cycle de vie de leur exploitation... à moins, nous le verrons, de disposer d'importantes réserves foncières. Dans la région de Sassandra, l'existence d'alternatives liées à la présence de complexes agro-industriels a toutefois permis l'émergence de stratégies diversifiées.

### **Maintenir des systèmes de cultures pérennes sous fortes contraintes foncières : conditions et coûts de l'intensification**

Une majorité de planteurs, en particulier les allochtones, ne disposent que de réserves foncières très réduites car ils ont poussé la logique de spécialisation dans les cultures de café et de cacao jusqu'à l'occupation complète du foncier disponible. Le vieillissement de leurs plantations les place dans une situation dramatique car leur renouvellement ou une reconversion vers d'autres cultures pérennes les obligerait à abattre une partie de leur verger et à réduire davantage leurs revenus au moment où leurs besoins monétaires seront multipliés par les coûts de mise en place des nouvelles cultures. Ce problème concerne d'abord des paysans jeunes, qui ont hérité d'une partie de l'exploitation d'un aîné ou n'ont eu accès qu'à une surface réduite de friches à *C. odorata*, sur laquelle ils vont tenter de créer une plantation. Les planteurs déjà âgés n'envisagent généralement la replantation que dans la mesure où ils ont accès à une rente de travail et, dans le cas contraire, ont tendance à privilégier une stratégie de repli sur l'auto-suffisance vivrière.

### ***Faire du cacao après la disparition de la forêt : à quel prix ?***

La chute des prix du cacao n'a pas altéré l'image que cette culture conserve aux yeux de la majorité des paysans : créer une plantation cacaoyère représente encore l'accès à un statut social supérieur. Cela requiert aujourd'hui un investissement en capital, et surtout en travail, qui limite cependant les perspectives de succès des candidats. Comparées aux conditions de mise en place d'une plantation en phase pionnière (180 jours de travail par hectare avant l'entrée en production, qui intervient dès la troisième année), celles qu'imposent la replantation ou la plantation sur une jachère correspondent à une très forte baisse de la productivité du travail : pour lutter efficacement contre la concurrence de *C. odorata*, il faut réaliser une pépinière et transplanter les cacaoyers en sachets, après avoir effectué une trouaison ; 4 à 5 sarclages sont ensuite nécessaires chaque année pour assurer le bon développement des plants, et même ainsi, le taux de succès ne dépasse généralement pas 50 %. Au total, il faut presque planter (et entretenir) 2 hectares pour en obtenir un au terme des deux premières années et les délais d'entrée en production s'étendent souvent à 4 ou 5 ans. Ce qui représente un investissement en travail de 530 à 620 jours par hectare avant de récolter la moindre cabosse, soit trois à quatre fois plus qu'en phase pionnière.

Même si une partie de ce travail est rémunéré par les produits vivriers cultivés entre les pieds de cacao jusqu'à ce que le développement de la plantation rende cette pratique impossible, le renouvellement des vergers impose de telles contraintes qu'il ne peut être envisagé que sur de petites surfaces (0,25 à 0,5 hectares par an). Ces conditions circonscrivent les tentatives de replantation (ou de plantation sur friches courtes) à des catégories de paysans qui ont peu d'opportunités de valoriser leur force de travail (LÉONARD et OSWALD, 1995). Ils n'y parviennent souvent qu'au travers des cultures vivrières, en étant soumis à un calendrier contraignant, ou en s'employant chez d'autres planteurs. Sur une petite plantation, ils peuvent au contraire valoriser au mieux les temps libres que leur laissent leurs autres activités. La replantation semble donc n'être envisagée que dans la mesure où le coût d'opportunité du travail qu'elle requiert demeure très faible. Les vieilles caféières peuvent parfois servir de substrat à ces tentatives de plantation. Plutôt que d'être abandonnées ou abattues pour y pratiquer des cultures vivrières, elles sont progressivement transformées en cacaoyères : des plants de cacao sont mis en place sous ombrage du café et lorsqu'ils ont atteint un développement suffisant, souvent dès la seconde année, les vieux caféiers sont progressivement abattus.

La baisse des prix du cacao a-t-elle eu un effet impulsif, ou au contraire dissuasif, sur les replantations ? Le coût d'opportunité du travail qui leur est consacré doit être considéré en relation aux autres activités qui sont à la

portée du paysan : travail sur les plantations ou sur les parcelles de vivrier, travail salarié. Le vieillissement des vergers et la baisse des prix du cacao et du café ont certainement fait baisser ce coût d'opportunité, mais aussi celui du travail consacré aux cultures vivrières : un important transfert de la force de travail a notamment eu lieu vers les cultures de maïs ou de riz pluvial. Et il semble que la replantation ne soit actuellement envisagée que comme une culture associée aux productions vivrières, un sous-produit dont l'échec n'a que peu d'incidence sur l'équilibre économique de l'exploitation. Jusqu'à présent, dans la région de Sassandra, les planteurs ont plutôt privilégié les possibilités de reconversion proposées par les unités agro-industrielles de Palmindustrie et du COCI et les appuis financiers que celles-ci leur offraient. Mais la suppression de ces financements et la forte hausse des prix bord-champ du café en 1994 et 1995 pourraient également inciter les planteurs à réorienter leurs stratégies vers cette culture, complètement délaissée ces dernières années, mais qui est moins exigeante que la culture cacaoyère en ce qui concerne la qualité des sols et l'alimentation hydrique.

### *Palmiers et agrumes : diversification et reconversion*

Au cours des années 1970 et 1980, l'État ivoirien, par l'intermédiaire du complexe Palmindustrie de Bolo, s'est impliqué directement dans la reconversion des vieilles exploitations caféières et cacaoyères. Deux « plans palmiers » ont été lancés, de 1967 à 1978, puis de 1983 à 1990, qui ont abouti à la plantation de 5 200 hectares de palmiers par 1 034 planteurs. Il est significatif que la plus grande partie de cette surface (3 371 ha) ait été plantée après 1985 (PALMINDUSTRIE, 1991), lorsque l'épuisement des réserves forestières a rendu de plus en plus difficile et aléatoire la mise en place de cacaoyères. L'engouement pour la culture du palmier correspond pour une large part à un objectif de reconversion ou de diversification face au vieillissement des vergers caféiers et cacaoyers et aux difficultés de la replantation. Le programme d'extension des plantations d'agrumes lancé par le COCI depuis 1988 répond aux mêmes préoccupations, dans une partie de la région qui est la plus affectée par l'accroissement de la pression foncière et la dégradation de la pluviométrie. Il faut toutefois préciser que ces alternatives ne concernent que les paysans qui disposent de terres en bordure d'une piste carrossable, le volume de production à évacuer (6 à 20 tonnes par hectare en ce qui concerne les agrumes, 5 à 15 tonnes pour les palmistes) constituant une contrainte majeure tant pour les producteurs que pour les complexes industriels. Une grande partie de la société paysanne en est donc *de facto* exclue.

La reconversion dans d'autres cultures pérennes a donc déjà été menée à bien par un certain nombre de planteurs, qui ont mis en place un système diversifié, où les cultures de palmiers ou d'agrumes (rarement les deux

ensemble) viennent compléter au plan des calendriers de travail et des revenus celles de café et de cacao. Il s'agit en général de paysans qui avaient créé des plantations de café et de cacao entre 1965 et 1975 et qui ont mis à profit les revenus qu'elles généraient ainsi que les aides accordées par Palmindustrie pour mettre en place une palmeraie. Cette diversification répondait au double objectif de valoriser au mieux des réserves foncières qui se réduisaient à des friches et d'optimiser l'emploi de la main-d'œuvre familiale (LÉONARD, 1993). Car la culture du palmier s'avère très complémentaire des cultures de café et de cacao dans la mesure où elle se caractérise par un calendrier d'entretien et de récolte réparti sur l'ensemble de l'année, par opposition au caractère très saisonnier des travaux sur les autres cultures pérennes. Les temps morts du calendrier imposé pour le café et le cacao sont donc mis à profit pour l'entretien des palmeraies, alors que les revenus provenant des ventes mensuelles de palmistes alimentent régulièrement la trésorerie et sont particulièrement utiles en période de soudure, lorsqu'il faut financer les travaux de sarclage et les traitements phytosanitaires du café et du cacao<sup>(6)</sup>. La culture du palmier permet donc une valorisation supérieure du travail familial, en même temps qu'elle autorise un accès élargi aux intrants. Cette caractéristique confère une grande souplesse à ces systèmes de production et une forte capacité de résistance aux fluctuations des prix ou du climat qui affecteraient l'une des productions. Cela se vérifie à travers les niveaux de productivité du travail et les revenus, qui demeurent généralement supérieurs à ceux dont disposent les planteurs de cacao dotés de surfaces équivalentes (LÉONARD, 1993).

Cette complémentarité est moins évidente dans le cas de la culture des agrumes, toute aussi précieuse quant à la régularité des revenus qu'elle procure<sup>(7)</sup> mais beaucoup plus exigeante en travail. Une telle contrainte impose un transfert de main-d'œuvre depuis les caféières et les cacaoyères, qui sont fréquemment confiées en métayage, voire abandonnées dès que le verger d'agrumes arrive à maturité et prend le relais des anciennes plantations. À terme, la culture des agrumes conduit souvent à une mono-spécialisation porteuse de risques similaires à ceux qu'ont dû affronter les planteurs de café et de cacao depuis 1988. La fragilité qui en résulte pourrait être compensée par la mise en place d'un système agrumes-palmiers, mais cette association est rarement adoptée par les paysans. Cette « incompatibilité »

6. Dans la région de Sassandra, la production de palmistes est maximale entre les mois de mars et mai, c'est-à-dire à l'époque de mise en place des cultures vivrières (forte demande en main-d'œuvre) et juste avant la période estivale des traitements des cacaoyères qui toutes deux sollicitent beaucoup la trésorerie des exploitations.
7. Notons toutefois que cette « régularité » a été sérieusement mise en question en 1993 et 1994, en raison de problèmes de trésorerie du COCI qui ont entraîné pendant de longs mois le non paiement des fruits livrés par les producteurs.

apparente mériterait d'être étudiée en référence aux politiques d'extension des deux complexes.

Le problème qui se pose aujourd'hui aux paysans qui envisagent une reconversion réside dans le retrait presque complet des soutiens que Palmindustrie et le COCI fournissaient autrefois aux candidats. Au cours des dernières années, les deux complexes ont progressivement réduit leur assistance à la fourniture du matériel végétal et à l'encadrement technique, Palmindustrie cessant même tout appui à la création de nouvelles plantations depuis 1990. Les avances en numéraires et en fertilisants sont fortement conditionnées et se limitent dans les faits aux planteurs qui offrent des garanties de solvabilité, c'est-à-dire à ceux qui disposent d'un verger en pleine production. L'investissement que requiert la mise en place d'une plantation est alors d'autant plus difficile à surmonter que les unités agro-industrielles tendent à établir des seuils de surface minimum qui leur permettent de réduire les coûts de collecte : ce seuil est fixé à 5 hectares par le complexe COCI-COOPAGRUM.

Les contraintes économiques, mais aussi politiques, auxquelles ils doivent faire face ont en fait conduit les deux complexes à orienter le choix des candidats vers des acteurs bénéficiant d'une bonne assise économique ou sociale : employés du COCI ou de Palmindustrie, fonctionnaires et notables de la ville de Sassandra. Près de 40 % de la surface d'agrumes plantée depuis 1988 appartient ainsi à des « non-agriculteurs », qui représentaient en 1992 plus du tiers des membres de COOPAGRUM. Et entre 1986 et 1990, un petit groupe de 14 personnes a bénéficié de financements de Palmindustrie au titre des « petites et moyennes entreprises agricoles » ou des « plantations villageoises modernes », pour une superficie totale de 884 hectares, soit le tiers de la surface plantée au cours de cette période (8). À l'opposé, 80 % des planteurs de palmiers recensés en 1992 avaient une palmeraie de moins de 5 hectares (2,5 hectares en moyenne). L'accès aux crédits de campagne suit un schéma de répartition identique.

Le désengagement des partenaires industriels s'est donc greffé sur une conjoncture écologique (sécheresse) et économique (effondrement des revenus cacaoyers et caféiers) particulièrement défavorable pour les candidats à la reconversion et les jeunes qui cherchent à s'installer sur des surfaces de friches réduites. Ces conditions adverses n'ont pourtant pas dissuadé certains paysans qui se sont lancés dans la mise en place de vergers d'agrumes ou de palmiers sans le moindre soutien institutionnel, au risque d'avoir à commercialiser leur production sous couvert de planteurs agréés par les complexes.

8. D'après les chiffres contenus dans le rapport annuel d'activité 1990/91 de l'unité agro-industrielle de Bolo, p. 23.

Ces paysans sont généralement dans une situation économique précaire car la création des nouvelles plantations, sur des surfaces qui varient généralement entre 2 et 4 hectares, envahies par *C. odorata*, mobilise toute leur force de travail et leur laisse peu de possibilités d'emploi hors de l'exploitation. La cueillette des reliquats de café et de cacao des vieilles plantations, lorsqu'ils en disposent, constitue souvent leur seul moyen d'accès aux numéraires. L'association systématique de cultures vivrières (igname, maïs et manioc) dans les inter-rangs des jeunes vergers leur permet cependant de valoriser ce travail et d'assurer leur auto-suffisance alimentaire, voire de commercialiser un petit excédent. Dans ces conditions, les candidats sont soumis à de très faibles niveaux de rémunération, souvent inférieurs à 150 000 FCFA, jusqu'à ce que leur verger entre en production. En revanche, une fois ce cap passé, ces systèmes très intensifs en travail permettent des rendements généralement plus élevés que ceux que l'on observe sur des exploitations de taille supérieure (8 à 10 tonnes d'agrumes, 7 à 12 tonnes de palmistes) et autorisent un début d'accumulation.

L'analyse des contraintes techniques et économiques qu'imposent la plantation cacaoyère en l'absence d'un précédent forestier ou la reconversion vers d'autres cultures pérennes conduit à s'interroger sur les paysans qui sont à même de les mener à bien. Ils appartiennent à des secteurs de la société paysanne capables de mobiliser une force de travail familiale importante et d'accepter sur la longue durée une très faible productivité, qui les amène à renoncer à des besoins souvent considérés comme élémentaires dans la zone forestière ivoirienne (suppression des dépenses de scolarisation et de santé, maintien des rations caloriques et surtout protéiques à un faible niveau). Ceux qui y parviennent sont généralement originaires de régions défavorisées, où les conditions locales de travail correspondent à des niveaux de rémunération équivalents, voire inférieurs, à ceux qu'impose la mise en place de plantations sur des friches courtes : les paysans enquêtés qui se sont lancés dans de telles stratégies étaient presque tous originaires du Burkina Faso ou des régions soudanaises du nord de la Côte-d'Ivoire. En revanche, tant que d'autres alternatives économiques existent, les fils de planteurs auront généralement tendance à privilégier des stratégies d'insertion dans différents réseaux sociaux, en ville, au campement du père ou dans le village d'origine, qui imposent une forte mobilité et interdisent tout investissement dans l'agriculture... à moins de disposer d'importantes réserves de terres et de pouvoir bénéficier d'une rente foncière.

### **Rente foncière et capitalisation sous forme de plantations pérennes**

La chute des revenus caféiers et cacaoyers, en conduisant l'ensemble des planteurs à privilégier l'auto-suffisance alimentaire de leur famille, a natu-

rellement débouché sur une très forte pression autour des friches et des bas-fonds disponibles pour la production vivrière. Cette situation correspond à une inversion du rapport de force autochtones-allochtones en faveur des premiers et à l'émergence d'une rente foncière susceptible d'engendrer des processus d'accumulation chez ceux qui contrôlent la terre. Au cours de la phase pionnière en effet, et pour des raisons qui sont autant d'ordre socio-économique que politique, les lignages autochtones ont souvent été dans l'incapacité de contrôler et d'orienter à leur profit la dynamique de colonisation foncière. Nous ne nous étendons pas sur les caractéristiques du fonctionnement des fronts pionniers qui ont largement été étudiées par ailleurs (LÉNA, 1979; LESOURD, 1982; RUF, 1988; SCHWARTZ, 1993). Il suffit de préciser ici que l'appropriation individuelle du sol par les autochtones s'est essentiellement affirmée par la vente et l'aliénation de leur patrimoine foncier et n'a pu donner lieu à la création d'une rente foncière, au moins tant que la phase pionnière s'est poursuivie (DOZON, 1985).

Cette incapacité des autochtones à maîtriser l'accès des migrants au foncier s'est généralement traduite par l'impossibilité de fixer une main-d'œuvre bon marché et d'étendre leurs plantations. Cela explique que certains lignages autochtones disposent de nos jours d'importantes surfaces en friche, qui correspondent à d'anciennes parcelles de vivrier où, par manque de main-d'œuvre, ils n'ont pu mettre en place des cultures de café et de cacao. Au même titre que les derniers îlots forestiers, ces friches sont devenues des enjeux fonciers majeurs pour les migrants qui ont étendu leurs plantations à l'ensemble des terres dont ils disposaient. Elles constituent aujourd'hui un marché où les prix ont augmenté de façon beaucoup plus rapide que ceux des terres forestières : un hectare de friches de deux à trois ans peut coûter jusqu'à 50 000 FCFA, quand le prix de l'hectare de forêt noire plafonne à 100 000 FCFA depuis plus d'une demi-douzaine d'années. Mais les ventes de friches sont rares car il est plus avantageux de les louer pour un cycle de culture. Le loyer d'un hectare varie entre 10 et 15 000 FCFA selon la qualité des terres et la durée du recrû, ce qui signifie qu'en moins de 10 ans, le propriétaire peut récupérer l'équivalent de la valeur marchande de sa terre.

Comme les paysans allochtones disposent aujourd'hui rarement des liquidités nécessaires, ces locations prennent souvent la forme d'un échange temporaire de terre contre un service en travail : sarclage d'un hectare de plantation ou défrichage d'une surface équivalente de friches. Cette formule avantage les détenteurs du foncier puisque le prix d'un contrat à la tâche dépasse souvent la valeur nominale du loyer. La cession des terres ne couvre que le cycle de culture d'une céréale (riz ou maïs). Toute nouvelle culture, ainsi que l'occupation du terrain par des tubercules de cycle long (igname, manioc), implique une majoration ou le paiement d'un nouveau loyer. Cet

échange de terre contre du travail a également cours sur les terroirs où les lignages autochtones sont parvenus à mieux maîtriser les installations de migrants et à conserver des réserves forestières conséquentes (comme à Gnago par exemple). Des superficies réduites de forêt sont alors cédées contre la plantation et l'entretien d'une surface équivalente de cacaoyère, la cession devenant effective à l'entrée en production de la nouvelle plantation.

De la sorte, les lignages autochtones aînés, qui contrôlent de larges portions du foncier, mais également les héritiers des premiers pionniers baoulé, qui avaient eu accès à de grandes surfaces dans les années 1940 et 1950, peuvent bénéficier d'une véritable rente foncière qui leur permet de mettre en place des plantations à un coût très faible (limité à celui du matériel végétal et, éventuellement, de quelques intrants). Il y a alors bien ré-investissement de la rente foncière sur l'exploitation et capitalisation sous forme de plantations pérennes. Cet investissement représentant un apport très faible de la part du propriétaire, les plantations ainsi créées sont généralement exploitées sur un mode extensif et les cultures qui sont privilégiées sont celles qui exigent le moins d'entretien une fois arrivées à maturité, comme le palmier à huile et le cacaoyer, alors que la culture des agrumes, beaucoup plus exigeante, est rarement pratiquée. Les superficies plantées sont souvent de taille réduite (1 à 2 hectares), en raison de la quantité de travail qu'exige la plantation sur un précédent de *C. odorata*. Mais si les réserves foncières le permettent, une certaine surface de friche est parfois mise en défens et laissée hors de la sole vivrière, de façon à reconstituer une forêt secondaire et à créer des conditions beaucoup plus favorables à la mise en place d'une cacaoyère.

### **Lorsque le champ des possibilités se réduit aux cultures vivrières : décapitalisation ou accumulation ?**

Les groupes sociaux qui se lancent aujourd'hui dans la mise en place ou la rénovation de plantations pérennes sont donc ceux qui bénéficient d'un accès élargi à des sources de main-d'œuvre bon marché, soit en mettant à profit les liens et les contraintes sociales de type « traditionnel » qu'ils entretiennent avec la société villageoise dont ils sont originaires, soit par le biais du contrôle qu'ils exercent sur le foncier. Or de larges pans de la société agraire ne disposent que de surfaces réduites de friches de mauvaise qualité ou de plantations caféières vétustes – lorsqu'ils ont eu accès à la propriété foncière – et ne peuvent compter que sur leur propre force de travail. Il s'agit généralement de migrants arrivés tardivement dans la région, lorsque la pression foncière était déjà très forte, ou de cadets qui ne peuvent hériter que d'une fraction réduite du patrimoine paternel<sup>(9)</sup>. L'enclavement des parcelles dont ils disposent et leur position marginale dans la société villageoise les ont par ailleurs exclus des programmes d'extension des vergers d'agrumes et de



palmiers et des subventions accordées par les complexes agro-industriels. On peut également rattacher à ce groupe des propriétaires de vieilles caféières, qui se sont installés avant le milieu des années 1960, mais sur une surface réduite et que leur main-d'œuvre familiale a quitté devant les maigres perspectives qu'offrait l'exploitation.

Ces paysans constituent donc un groupe dépourvu « d'avantages comparatifs » (position sociale précaire, accès restreint au foncier, main-d'œuvre limitée à leur propre force de travail et souvent redevable de services à leur entourage, manque de capital monétaire) et qui se trouve de ce fait à la marge de l'économie de plantation. Le champ des possibilités se réduit pour eux à la mise en place de cultures vivrières sur une superficie réduite (inférieure à 3 hectares), en limitant au maximum les risques économiques.

### *Cultures sur friches courtes et maintien de la fertilité*

Le plus souvent, ces systèmes vivriers sont mis en place sur des terres de versants appauvries par la répétition des cycles de culture. Les paysans cherchent alors à associer plusieurs espèces de façon à limiter les risques de mauvaise récolte et à diversifier les excédents commercialisables. Le riz pluvial est généralement cultivé, mais les sols sont souvent trop pauvres pour autoriser des rendements supérieurs à 800 kg. La récolte est alors entièrement consacrée à l'autoconsommation. Les cultures de maïs et de manioc s'avèrent mieux adaptées au faible potentiel des terres et aux limites de la main-d'œuvre familiale : les surfaces qui leur sont consacrées tendent à s'accroître. Elles fournissent l'essentiel du surplus commercialisé, mais elles sont aussi les moins valorisées sur les marchés vivriers locaux. Les paysans cherchent parfois à y remédier en accroissant la valeur ajoutée de ces productions via la transformation du manioc en semoule (*attiéké*) et en fécule (*placalli*) ou, plus rarement, en recyclant une partie de la récolte de maïs dans un petit élevage de basse-cour. Les femmes jouent un grand rôle dans cette valorisation, qui peut s'étendre à la collecte de graines et la préparation d'huile de palme, et se chargent généralement de la commercialisation.

Ces tentatives sont souvent insuffisantes pour assurer à la famille un niveau de rémunération qui lui permette de couvrir ses besoins, en particulier lorsque l'exploitation se trouve éloignée des principaux marchés villageois. Bon nombre de ces paysans se trouve à un niveau de reproduction biologique simple, sans perspective d'accès aux biens de consommation, à la santé, à l'éducation. Ils sont alors tentés d'étendre la surface cultivée pour compen-

9. Le contrôle de la force de travail des cadets est l'enjeu de négociations incessantes avec leurs aînés qui cherchent à limiter leur accès au foncier et leurs possibilités d'émancipation pour en faire une main-d'œuvre semi-captive (voir BOCQUET et CALAS, dans cet ouvrage).

ser le faible potentiel de leurs terres et accroître la productivité de leur travail. Ces paysans se trouvant dans une situation de blocage foncier plus ou moins aigu, cela n'est possible qu'en réduisant les temps de recû et donc la capacité de reconstitution de la fertilité des sols : les terres sont cultivées parfois trois ou quatre années de suite, jusqu'à ce que la diminution des rendements impose une mise en jachère qui ne dépassera pas un an. On évolue vers des systèmes de plus en plus extensifs, où, à terme, l'accroissement de la surface cultivée annuellement ne permet plus de compenser la baisse tendancielle des rendements. Il s'agit d'un véritable processus de décapitalisation puisqu'il peut aboutir à l'épuisement, voire à la destruction des sols. L'abattage des palmiers naturels pour en extraire et commercialiser le vin (*bangui*) peut être assimilé à ce processus, dès lors qu'il devient systématique et ne permet plus le renouvellement de la palmeraie.

Cette évolution compromet l'avenir de l'exploitation à moyen terme, mais elle est également lourde de conséquences pour l'ensemble de la société agraire : ce type d'exploitation des sols favorise le développement d'une végétation adventice herbacée qui, combiné à la diminution de la pluviométrie, facilite la propagation annuelle des feux de brousse sur de grandes étendues, risque de bloquer la reconstitution du couvert ligneux, notamment celui de *C. odorata*, et peut déboucher sur la mise en place d'une savane. L'alternative la plus accessible à un tel processus réside dans la gestion du couvert de *C. odorata* en tant que facteur de stabilité des sols et élément central des dynamiques de fertilité. Dans les milieux les plus intensément cultivés, le «sékou-touré» cesse en effet d'être perçu par les paysans comme un obstacle à l'activité agricole (même si la maîtrise de son développement pose toujours les mêmes contraintes), pour être géré comme une ressource renouvelable. On observe alors une transformation des techniques de préparation du sol, qui cessent de faire appel au brûlis, de sorte que la capacité de recû de *C. odorata* est préservée au détriment des espèces savaniques mais aussi des travaux de sarclage, qui sont alors plus importants (LÉONARD et OSWALD, 1996). Dans ce cas également, la mise en place de systèmes de cultures stables apparaît conditionnée à un accès élargi à la main-d'œuvre.

### ***Irrigation, intensification et accumulation***

Ce «repli» sur les cultures vivrières n'est cependant pas incompatible avec la mise en place de stratégies «offensives» d'intensification et d'accumulation. Celles-ci sont toutefois lourdement conditionnées par la maîtrise de différents facteurs d'ordre social et technique. Elles dépendent en premier lieu des possibilités d'accès aux bas-fonds, qui sont les seuls milieux où des systèmes vivriers intensifs, autorisant une productivité du travail élevée, peuvent être mis en place. La hauteur de la nappe phréatique y assure une

plus grande sécurité par rapport aux besoins des cultures et permet une plus grande souplesse des calendriers de travail. Il s'agit également de milieux dont le potentiel initial de fertilité est souvent supérieur (stock initial de matières organique et minérale plus élevé, restauré plus rapidement grâce à un recrû plus abondant) et permet d'accroître le rythme d'exploitation des sols. Plus que toute autre terre, les bas-fonds se prêtent donc à la mise en place de systèmes de cultures intensifs reposant sur des rotations courtes, y compris durant une partie de la saison sèche. Mais cette intensification se heurte à deux contraintes majeures, liées au développement rapide des graminées adventices et à la nécessité de maintenir un niveau de fertilité satisfaisant. Ces deux contraintes impliquent une baisse graduelle de la productivité du travail, qui ne peut être inversée que par la réalisation d'aménagements visant à permettre la culture continue. La construction de diguettes et d'un système de drainage conduit en effet à une maîtrise supérieure de l'alimentation hydrique des cultures, et permet un contrôle efficace de la végétation adventice grâce à l'inondation périodique ; elle réduit enfin les risques de lessivage des sols et de pertes de fertilité.

Ici intervient le principal facteur limitant l'intensification. La réalisation des aménagements exige un investissement considérable en travail que le paysan ne réalisera que dans la mesure où l'usufruit de ces terres lui sera garanti sur le long terme. Elle peut être à l'inverse un outil de marquage du sol et d'appropriation foncière pour certains paysans dont les droits à l'héritage n'ont pas été formellement définis mais ne risquent pas d'être remis en question par leur famille (ou le groupe social auquel ils se rattachent). La mise en culture continue des bas-fonds requiert enfin une bonne maîtrise des techniques d'irrigation et de drainage, tant sur le plan de la mécanique de l'eau qu'au niveau des espèces cultivées et des cycles cultureux.

Ces contraintes circonscrivent les possibilités d'intensification sur bas-fonds à des producteurs qui bénéficient d'une expérience de l'irrigation et peuvent mobiliser une main-d'œuvre importante, tant pour les travaux d'aménagement qu'à certaines étapes cruciales du calendrier de culture (préparation du sol, repiquage des plants en irrigué, désherbage, récolte). Aussi les aménagements sont-ils généralement réalisés par des personnes originaires des régions soudaniennes (Mali, Guinée, pays Sénégal, plus rarement Burkina Faso), qui sont par ailleurs constituées en groupes d'entraide leur permettant de franchir à moindre coût les goulots d'étranglement du calendrier agri-

10. Les travaux dans les bas-fonds aménagés sont payés à la tâche, l'unité de superficie correspondant à un « casier » de 400 m<sup>2</sup>. Le coût d'un contrat est le même pour les travaux de labour, de repiquage ou de désherbage : entre 1 000 et 1 500 FCFA par casier, soit 12 000 à 18 000 FCFA par hectare, un tarif supérieur de 20 % à celui qui est en vigueur pour les cultures pluviales.

cole<sup>(10)</sup>. Mais les tentatives d'aménagement sont souvent freinées par le statut précaire des paysans qui ont le plus intérêt à les réaliser et par le développement des rentes foncières. Le plus souvent, et notamment à la périphérie des villages autochtones, les riziculteurs ne bénéficient que d'un droit d'usage qui est périodiquement remis en question par les propriétaires traditionnels et demeure conditionné au paiement d'un loyer saisonnier. Il s'agit bien sûr d'un obstacle majeur à l'aménagement et à l'entretien de systèmes hydrauliques.

En l'absence d'aménagements, les rotations pratiquées se limitent souvent à une culture de variétés locales de riz et à un cycle de maïs, qui est semé en humidité résiduelle après la récolte du riz. De tels systèmes ne permettent qu'un faible accroissement de la productivité du travail par rapport à la culture pluviale des versants. Mais lorsqu'une bonne maîtrise de l'eau est acquise, il devient possible de pratiquer deux à trois cycles annuels de variétés de riz à fort potentiel, pourvu qu'elles bénéficient de techniques adaptées (riz « chinois »). La contrainte-travail limite cependant la superficie cultivée qui dépasse alors rarement un hectare par actif. En irrigation, avec fertilisation et désherbages chimique et manuel, les rendements peuvent atteindre 3 à 4 tonnes de paddy par cycle. Mais sans apport d'intrants, ce qui est le cas de la majorité, ils ne dépassent pas 2 tonnes. Dans ce cas, avec une superficie limitée à un hectare et un prix de vente qui varie entre 60 et 80 FCFA par kg de paddy, la rémunération demeure faible au regard du travail fourni (à peine plus de 200 000 FCFA par actif). Les paysans tentent d'y remédier en améliorant la valeur de leur production : si l'exploitation est proche d'un marché important et d'un moulin, la récolte est souvent décortiquée et vendue au détail par la femme du paysan. On obtient ainsi une valeur ajoutée supérieure de 75 % à celle du riz paddy<sup>(11)</sup>.

Beaucoup plus rarement, cet accroissement des revenus est obtenu par la mise en place de cultures maraîchères (choux, salades, oignons, concombres). Celles-ci sont cultivées en contre-saison (lorsque les prix de vente sont plus élevés et que les pluies ne risquent pas d'abîmer les cultures) et à la périphérie des principaux marchés, car la fragilité de ces produits et les volumes à commercialiser limitent les possibilités de transport. Il s'agit cependant d'une spécialisation qui requiert un savoir faire important et la mobilisation d'un capital qui est souvent hors de portée des paysans : le coût des engrais et des produits phytosanitaires varie entre 50 et 200 000 FCFA pour une

11. Le sac de riz paddy de 80 kg était acheté 5 000 FCFA en 1991-92 en bordure de route. En faisant décortiquer ce riz pour un coût de 1 600 FCFA (20 F par kg de paddy), on obtient environ 65 kg de riz blanc, qui pouvaient être vendus alors pour 160 FCFA/kg sur les marchés urbains de la région, soit un revenu de 8 800 FCFA par sac.

surface cultivée qui ne dépasse pas 0,5 ha. Mais au prix d'une prise de risque économique considérable, les cultures maraîchères permettent une valorisation sans équivalent de la main-d'œuvre familiale sur des surfaces très réduites. La productivité du travail mesurée dans les enquêtes varie alors entre 275 et 600 000 FCFA par actif (330 000 FCFA en moyenne).

Il existe donc de réelles possibilités d'accumulation pour les paysans qui ont un accès limité au foncier, mais celles-ci restent circonscrites aux bas-fonds proches des principaux marchés. Un certain nombre des paysans concernés sont d'ailleurs installés depuis peu sur le bas-fonds qu'ils exploitent et ont été amenés à se déplacer plusieurs fois auparavant, ce qui limite nécessairement les investissements qu'ils peuvent y réaliser. Le passage à un système de culture continue suppose par ailleurs un accès élargi à des sources de financement, au moins la première année, pour acquérir les intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, éventuellement herbicides) et payer la main-d'œuvre occasionnelle. En l'absence d'appui institutionnel, l'insertion dans des réseaux de crédit (à caractère « ethnique » ou par l'intermédiaire d'un grand commerçant) devient indispensable. Actuellement des dynamiques complexes se mettent en place autour des bas-fonds, entre les propriétaires fonciers, les détenteurs du savoir-faire technique et les détenteurs d'un capital. La récente dévaluation du FCFA, en entraînant une forte augmentation du prix du riz à partir de 1995 et malgré l'importante hausse intrants qui l'a accompagnée, va sans doute renforcer les stratégies d'appropriation et de mise en valeur des bas-fonds.

## **PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ AGRAIRE DANS LA RÉGION DE SASSANDRA**

L'une des clés de l'avenir pour une majorité de producteurs agricoles résidera dans leur capacité à mettre en place des systèmes de culture reproductibles, fonctionnant sur des surfaces réduites, et permettant le maintien de la fertilité des sols dans ses différentes composantes (matières minérales et organique, eau). Cette stabilisation doit concerner en premier lieu les cultures vivrières, à travers l'exploitation des bas-fonds et leur aménagement, mais aussi celle des friches courtes à *C. odorata*, en maintenant leur potentiel de fertilité tout en maîtrisant l'enherbement des cultures. Nous avons vu combien la pression foncière et la nécessité d'assurer leur survie immédiate peuvent pousser certaines catégories sociales à surexploiter ces milieux, au risque de provoquer des processus de dégradation irréversibles à moyen terme (savanisation, lessivage et érosion des sols). Un problème similaire de stabilisation et de reproductibilité se pose en ce qui concerne les cultures pérennes. La mise en place de systèmes diversifiés, adaptés à la disparition du « précédent forêt » et jouant de la complémentarité existant entre les différentes

cultures pérennes au niveau des calendriers d'entretien et de récolte, pose elle aussi de lourdes contraintes.

À défaut d'exercer un contrôle élargi sur le foncier, les paysans n'ont d'autre choix pour surmonter ces contraintes que d'évoluer vers des systèmes de production de plus en plus intensifs (visant à maximiser la valeur ajoutée obtenue à l'hectare). En l'état des marchés et du crédit, cette intensification ne peut porter que sur le travail. Par rapport aux conditions rencontrées en phase pionnière, cette évolution correspond à une forte baisse de la rémunération du travail paysan. Cette baisse est d'autant plus difficile à supporter que la rentabilité d'une grande part de l'investissement réalisé pour assurer la reproduction de l'exploitation (celui fourni pour mettre en place de nouvelles plantations) sera fort différée dans le temps (les délais d'entrée en production étant plus long). En définitive, les possibilités de réussir cette transformation des systèmes de production vont dépendre dans une large mesure de la capacité du paysan à se soumettre, lui et sa main-d'œuvre, à de très faibles niveaux de rémunération pendant plusieurs années (la maîtrise technique constituant un autre facteur limitant).

Pour évaluer cette capacité, il faut se référer au coût d'opportunité de la main-d'œuvre familiale et à la notion de « seuil de reproduction » (ou d'accumulation). Le seuil de reproduction correspond au niveau de rémunération que le paysan considère comme minimum pour assurer les besoins essentiels de sa famille. En-deçà de ce niveau, il sera tenté d'accroître à n'importe quel prix la productivité immédiate de son travail, parfois au détriment de son exploitation (surexploitation et épuisement des terres par exemple) et au risque d'entamer un processus de « décapitalisation » compromettant la reproduction de celle-ci. La valeur de ce seuil n'est pas immuable ni identique pour tous les secteurs de la population. Elle s'est notamment abaissée depuis la chute des prix du café et du cacao (suppression des dépenses autrefois considérées comme « incompressibles », comme celles de scolarisation et de santé ou celles qui sont consacrées aux funérailles, réduction des rations protéiques). Même si un nivellement par le bas a tendance à se produire, le niveau du seuil de reproduction demeure sans doute plus élevé pour les lignages autochtones ou les héritiers des premiers planteurs baoulé, qui ont privilégié la scolarisation et l'insertion en ville de leurs enfants, que pour les paysans d'origine soudanienne, dont la force de travail se reproduit en partie dans le village d'origine, à un moindre coût.

Il est bien évident que les groupes dont le seuil de reproduction est le plus bas sont les mieux placés pour entreprendre une intensification pouvant déboucher sur un processus d'accumulation. Pour les autres, les lignages autochtones aînés en particulier, il s'agit de jouer du contrôle qu'ils peuvent

exercer sur le foncier pour capter une force de travail gratuite. Mais les tentatives d'intensification, qui impliquent une consommation accrue de capital (intrants et salaires), risquent fort d'être affectées par le désengagement des structures d'encadrement (Palminindustrie, COCI, CIDV...) et le tarissement des sources de crédit provoqué par la crise caféière et cacaoyère. Dans ces conditions, la capacité à mobiliser l'épargne existante varie considérablement entre les différents groupes, dans la mesure où elle repose fréquemment sur des réseaux de type « ethnique » ou religieux. Ici encore, les Ivoiriens du Nord, Maliens, Guinéens et Burkinabé, qui ont souvent diversifié leurs activités vers le commerce ou les transport, semblent disposer d'un avantage sur les autochtones et les Baoulé, qui ont privilégié les stratégies d'urbanisation ou de capitalisation foncière et ne peuvent compter que sur la « solidarité » de parents installés en ville, déjà lourdement sollicités par ailleurs (notamment pour la scolarisation). À court terme, l'un des rôles fondamentaux de l'État et des institutions engagées dans le développement à l'échelle de la région sera de remettre en place des structures de crédit accessibles, en plus des formes classiques d'encadrement et de vulgarisation technique.

## BIBLIOGRAPHIE

- BROU (Y. T.), 1996. *Évolution de la pluviométrie et déforestation dans le Sud-Ouest et le Centre-Ouest ivoiriens*. Abidjan, Notes et travaux du GIDIS-CI n° 8, 26 p.
- CLOZEL et VILLAMUR, 1902. Recensement administratif de 1901, cité par SCHWARTZ (1993).
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1965. *Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire et population*, Abidjan, ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1976. *Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population*, 1975, Abidjan, ministère de l'Économie et des finances.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE, 1992. Recensement général de la population et de l'habitat, année 1988, 4<sup>e</sup> édition, Abidjan, ministère du Plan.
- DOZON (J.-P.), 1985. *La société bété. Histoires d'une « ethnie » de Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala-ORSTOM, 367 p.
- GAUTIER (L.), 1992. Contact forêt-savane en Côte-d'Ivoire centrale : rôle de *Chromolaena odorata* (L.) R. King et H. Robinson dans la dynamique de la végétation, Thèse, Faculté des Sciences de l'Université de Genève, 268 p., multigr.
- IBO (G. J.), 1995. Genèse de l'économie de plantation ivoirienne. Le cas de Yao Appéla, *Cahiers d'Études Africaines*, 138-139, XXXV (2-3) : 541-562.
- LÉNA (P.), 1979. Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien. Thèse de troisième cycle à l'Université de Paris-X, 345 p., multigr.
- LÉONARD (É.), 1993. *Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien : une typologie des systèmes de production*, Abidjan, Orstom, centre de Petit-Bassam, 57 p., multigr.

- LÉONARD (É.), 1996. « Transformation et reproduction d'un système agraire pionnier en Côte-d'Ivoire : après la forêt, quelle agriculture ? » *Dynamiques des systèmes agraires. Cadrage, démarche, terrain, quoi de neuf ?* (C. Blanc-Pamard éd.), Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires (à paraître).
- LÉONARD (É.) et IBO (G. J.), 1992. *Colonisation agricole et gestion de l'espace agro-forestier : une proposition de réhabilitation de la forêt classée de la Niégré*. Abidjan, Orstom-SODEFOR, 16 p., multigr.
- LÉONARD (É.) et OSWALD (M.), 1995. « Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte d'Ivoire : responses to a predicted crisis ». *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply* (F. Ruf et P.S. Siswoputranto éd.), Cambridge, Woodhead Publishing Ltd : 125-150.
- LÉONARD (É.) et OSWALD (M.), 1996. « Une agriculture forestière sans forêt. Changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte-d'Ivoire », *Natures, Sciences, Sociétés*, IV (3) : 202-216.
- LESOURD (M.), 1982. *L'émigration baoulé vers le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire*, Thèse de troisième cycle à l'Université de Paris-X, 526 p., multigr.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORÊTS, 1984. *Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières, 1900-1983*, Abidjan.
- PALMINDUSTRIE, 1991. *Rapport annuel d'activité 1990/91 de l'unité agro-industrielle de Bolo*.
- PILLET-SCHWARTZ (A.-M.), 1989. « Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse-vallée du Sassandra ». *Tropiques, lieux et liens*, Paris, Éditions de l'Orstom, Coll. Didactiques : 565-577.
- RUF (F.), 1987. « Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail ». *L'Agronomie Tropicale*, 42-3 : 218-232.
- RUF (F.), 1988. *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*. Thèse de troisième cycle à l'Université de Paris-X, 6 tomes, 1350 p., multigr.
- SCHWARTZ (A.), 1993. *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*. Paris, Editions de l'ORSTOM, Col. Études et Thèses, 490 p.
- SERVICE DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE, 1955. *Répertoire des villages de Côte-d'Ivoire, tome I, Abidjan, Territoire de la Côte-d'Ivoire*.



## SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA DEUXIÈME SÉANCE

### Peuplement et développement économique

Les débats relatifs à cette séance ont principalement porté sur les processus passés et présents du peuplement et sur les composantes du développement agricole. Les questions relatives au peuplement de la région ont été essentiellement orientées sur la croissance naturelle de la population, les conditions d'installation des immigrants et l'émergence de courants d'émigration récents. Les interrogations relatives aux composantes du développement agricole ont été centrées sur les stratégies de diversification des agriculteurs et les potentialités de la région développées sous l'impulsion de l'État et des innovations locales.

#### LES PROCESSUS DU PEUPEMENT

L'ancienneté du phénomène migratoire dans la région a fait l'objet de discussion puisque le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire a, pendant longtemps, été considéré comme un désert humain.

Il convient de rappeler cependant que la dynamique migratoire des vingt-cinq dernières années s'articule de manière très étroite avec l'évolution de l'économie de plantation dans le Sud-Est du pays. La cause essentielle de l'immigration des populations allogènes dans la sous-préfecture de Sassandra est la recherche de terre pour la création de plantations de cacao, plantations qui représentent une possibilité importante d'ascension économique et sociale pour ces populations. C'est lorsque la saturation foncière et la dégradation des sols sont devenues problématiques dans les anciennes régions de plantation, notamment l'ancienne boucle du cacao que les jeunes paysans sont allés quérir la terre là où elle était disponible, c'est-à-dire dans le Sud-Ouest, provoquant ainsi un déplacement du front pionnier. Ceci est tout particulièrement vrai pour les jeunes Baoulé. La situation des migrants burkinabè est différente car le plus souvent, ils ont été attirés par les possibilités de salariat offertes par les plantations agro-industrielles dans les zones forestières. C'est seulement après cette expérience de salariat, qu'ils ont entrevu la possibilité d'activités plus rémunératrices en devenant eux-mêmes exploitants agricoles.

Cette différenciation entre les populations se retrouve dans les conditions d'installation des immigrants et des jeunes. Par exemple, on peut distinguer les Baoulé des Burkinabè, car ils ont un accès plus facile à la terre de par une certaine aisance économique que leur procure une participation plus ancienne à l'économie de plantation. Forts de l'expérience de la culture du café et du cacao acquise dans le Sud-Est ivoirien et de l'accumulation économique qu'ils ont pu réaliser dans ces vieilles régions de plantation, leur capacité d'acquisition du foncier en zone pionnière est supérieure et leurs exploitations en cacao atteignent en moyenne dix hectares alors que celles des Burkinabè sont de cinq hectares et même en deçà. Quant aux autochtones, les surfaces de leurs terres sont beaucoup plus variables selon les exploitants et il faut distinguer entre la superficie cultivée et les réserves foncières qui demeurent parfois très importantes pour certains d'entre eux.

La manifestation de signes d'émigration, apparus durant les dernières années à Sassandra, est une donnée bien connue des vieilles régions d'économie de plantation du Sud-Est ivoirien, comme l'Indénié ou la Bouclé du Cacao, et caractéristique des anciens fronts pionniers. Elle amène à poser le problème de la maîtrise de ce flux de départ et des mouvements migratoires dans leur ensemble. Cette inversion du mouvement migratoire antérieur est aujourd'hui liée à une saturation foncière dans la zone de Sassandra et surtout dans les zones anciennes de l'arrière-pays de la sous-préfecture de Sassandra. Dans les zones pionnières, les plus récemment mises en culture, où il existe encore des terres disponibles, des planteurs continuent au contraire de s'installer.

L'émergence de mouvements de départ pose plus généralement le problème de la reproduction de l'économie de plantation dans l'ensemble du Sud-Ouest, car cette région constitue la dernière de Côte-d'Ivoire qui offre encore des terres disponibles et des possibilités d'installation. Toute la question est de savoir ce qui se produira lorsque l'ensemble du Sud-Ouest sera à son tour occupé comme le Centre-Ouest et l'ancienne Bouclé du Cacao. L'émigration vers des zones rurales ne sera alors plus possible, en raison de l'absence de terres vierges pour des cultures. Des interrogations peuvent par conséquent être formulées quant aux comportements des enfants des planteurs, de plus en plus nombreux à aider leurs parents sur les plantations, et à l'évolution du système de culture. Les jeunes resteront-ils effectivement en plus grand nombre chez leurs parents ou seront-ils amenés eux aussi à rechercher de nouveaux lieux d'activité de plus en plus rares en milieu rural ? Assistera-t-on, face à la pression démographique et à l'extension de la saturation foncière à de nouvelles zones de la région, à un changement de système cultural, du système extensif actuel vers un système plus intensif ?

Les conditions du peuplement et particulièrement l'importance des populations allogènes dans la région sont des éléments déterminants de la croissance démographique actuelle, comme cela est ressorti des débats développés autour des notions de stagnation démographique et de brassage de population. On peut en effet considérer que le taux de natalité de la région de Sassandra (35 pour mille) est relativement moyen pour une population de l'Ouest africain, et faible eu égard au niveau élevé de la fécondité féminine (7 enfants par femmes). Ceci est dû à la proportion importante de jeunes de moins de 15 ans, migrants ou descendants de migrants, qui ne sont pas encore à un âge fécond. Cependant, on peut noter une augmentation sur le long terme de la capacité de reproduction démographique des populations de la région. On enregistre en effet une hausse de la fécondité des Krou, autochtones, durant les trente dernières années, en relation avec l'amélioration de l'état sanitaire, et une forte fécondité des ethnies émigrées. Ces communautés allogènes ont une fécondité plus forte que les autochtones, la différence étant d'ailleurs plus marquée pour les hommes que pour les femmes dans la mesure où à la fécondité plus élevée se superpose une différence de comportements matrimoniaux avec une polygynie plus répandue dans ces communautés allogènes.

La natalité moyenne et les mouvements de départ, signalés antérieurement, concourent à la stagnation de la population de la sous-préfecture ; stagnation soulignée et discutée lors d'échanges entre les participants. Elle peut apparaître paradoxale pour une population animée par un taux d'accroissement naturel annuel de 2,6 % et pour une région réputée être une zone d'accueil, mais elle n'en est pas moins bien réelle durant la dernière période observée (1991-1993), qui se distingue des vingt ou trente années antérieures marquées par un accroissement démographique particulièrement rapide. Cette stagnation est révélatrice de l'inversion des flux migratoires et de l'impact de la crise économique sur la dynamique démographique régionale.

L'évolution de la dynamique migratoire est donc essentielle dans l'orientation de la croissance démographique ; elle joue également un rôle majeur dans la structuration sociale et culturelle du peuplement de la région dans la mesure où l'apport de migrants crée une population en constant renouvellement dotée d'une structure par âges et d'une composition ethnique qui n'est ni définitive ni stabilisée. En conséquence, il est assez difficile de comparer l'évolution démographique de la région de Sassandra à la croissance de la population d'un pays, qui en dehors d'événements exceptionnels bénéficie d'un peuplement généralement beaucoup plus stable dans le temps.

Face à ce constat, on peut parler de brassage de population, surtout si l'on considère la circulation fréquente des individus d'un ménage à l'autre, la

mobilité spatiale, temporaire ou définitive, interne ou externe à la région ; même si ce concept doit être relativisé au plan social, puisque les mariages entre des individus d'ethnies différentes sont le plus souvent réservés à des jeunes issus de groupes culturellement proches, comme cela a pu être remarqué dans la discussion.

## **LES COMPOSANTES DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

La question des tentatives de diversification agricole a fait l'objet de longues discussions. L'intérêt de l'élevage a été signalé. Il peut représenter un revenu très important pour certaines exploitations, lorsque le bétail peut être commercialisé dans une zone très proche. En effet, l'état des pistes dans la région limite les possibilités de transport dans des conditions satisfaisantes et entrave le développement de l'élevage. Seul dans les villages proches des centres de consommation importants, un petit élevage se développe sur certaines exploitations.

L'accroissement, manifeste durant la période la plus récente, des surfaces en vivrier a été également souligné dans la discussion. Aussi bien dans les bas-fonds que sur les versants, on peut noter cette année un doublement des surfaces, qui apparaît directement lié à l'accroissement du prix du riz et du maïs que l'on observe depuis quelques mois. En conséquence, cet accroissement semble correspondre à la volonté des paysans de commercialiser une grande partie de la récolte.

Quant à l'évolution de la production et du prix du cacao, l'importance des problèmes de compétitivité a été mise en évidence en réponse aux interrogations des intervenants. Le cacao est essentiellement une culture qui se développe sur de la forêt et cette caractéristique a permis de formuler quelques hypothèses sur une histoire des cycles du cacao qui seraient liés à l'exploitation de nouvelles réserves de forêt. Lorsque de nouveaux espaces forestiers sont mis en valeur, comme à Sassandra, avec l'exploitation forestière et l'ouverture de piste des migrants arrivent, créent de nouvelles plantations de cacao en abattant la forêt, plantations qui assurent une forte productivité du travail. Cela est vrai en Côte-d'Ivoire, en Asie du Sud-Est également et en particulier en Indonésie. Pour la plupart de ces pays qui connaissent un boom cacaoyer, un accroissement la production de cacao se produit comme pour la Côte-d'Ivoire où en dix ans, la production est passée de 400 000 à 800 000 tonnes ; accroissement considérable qui est en grande partie à l'origine de la chute des prix mondiaux observée entre 1986 et 1993. Ainsi, en général, le pays qui connaît un boom cacaoyer provoque-t-il une chute des prix qui intervient au moment où les réserves de forêt s'épuisent. Actuellement l'Indonésie profite de l'augmentation des cours et gagne des parts de marché,

car ce pays a encore beaucoup de forêts disponibles. Cette montée des cours du cacao demeure intéressante pour la Côte-d'Ivoire, car elle a su, malgré la crise, et au contraire d'autres pays comme la Malaisie et le Brésil, maintenir à peu près son niveau de production. Dans ces deux pays, la production est assurée par de grandes exploitations qui utilisent énormément de main-d'œuvre et sur lesquelles la crise a eu des effets catastrophiques. Au contraire en Côte-d'Ivoire, la production a pu se maintenir car elle repose pour l'essentiel sur un tissu de petites exploitations familiales. Ces plantations ont mieux résisté parce que les paysans ont au moins assuré leur alimentation avec leur production vivrière et ont relativement bien encaissé le choc de la baisse des prix.

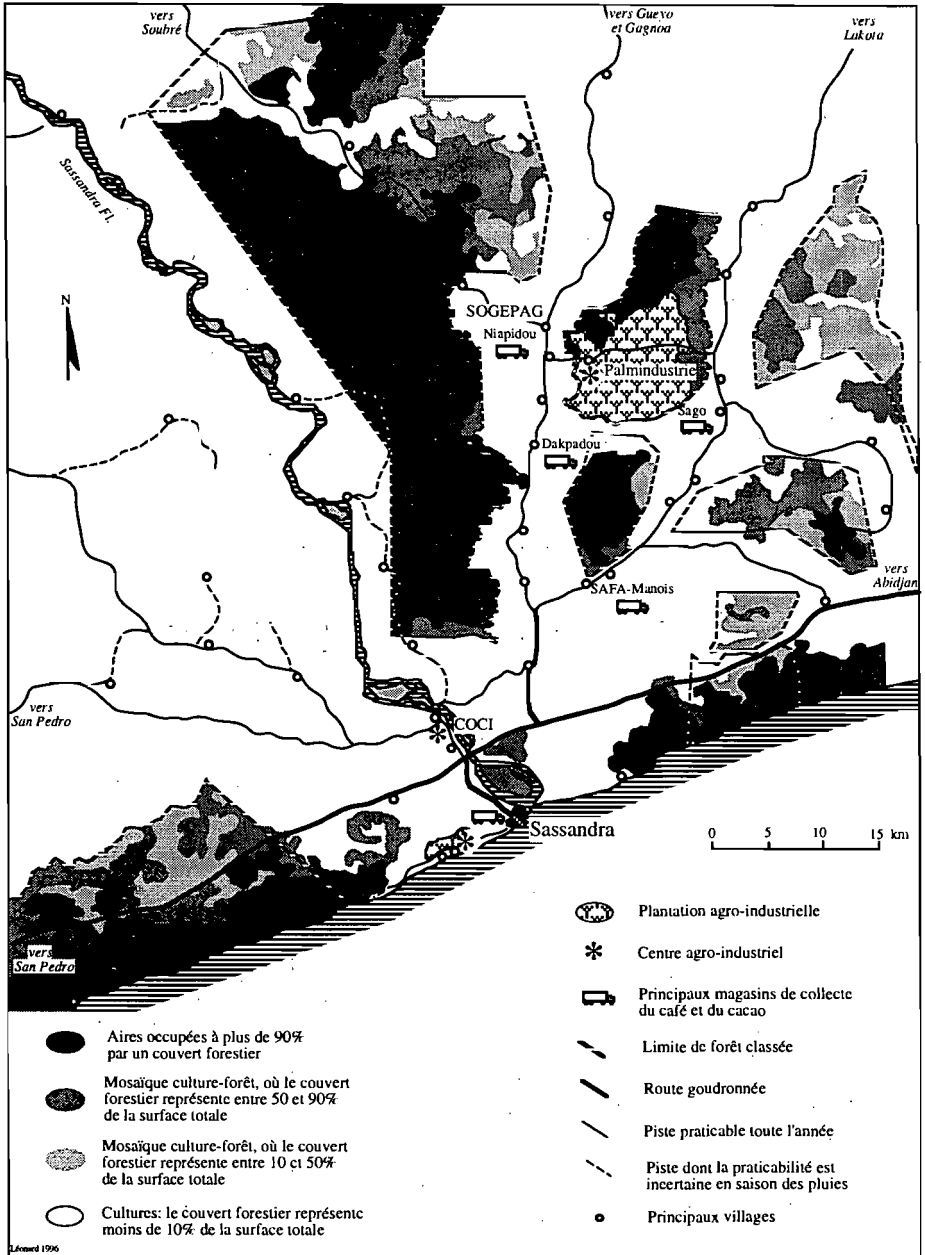
Il existe toujours un risque de rupture et de dégradation très rapide si un certain seuil est atteint. Par exemple, en Côte-d'Ivoire la production nationale de café a connu une baisse importante passant d'environ 300 000 tonnes en 1980 à 140 000 tonnes dernièrement car les paysans n'ont plus perçu l'intérêt d'entretenir les plantations face au faible niveau de rémunération de ce produit, cet abandon provoque un effondrement complet de la production.

La dynamique du développement a été discutée en conclusion de ces débats. S'il est vrai que le développement agricole en Côte-d'Ivoire a été conçu le plus souvent comme une imposition par le haut, certaines décisions, telle la limite minimale de cinq hectares pour réaliser une plantation d'agrumes, ont été dictées par des responsables locaux tout en correspondant aux recommandations des bailleurs de fonds. Cependant les initiatives des agriculteurs eux-mêmes sont à prendre en considération. Ainsi la réussite des planteurs originaires du Nord, et du Burkina Faso en particulier, comme celle des petits planteurs d'agrumes, en majorité burkinabè, doit faire réfléchir. Elle démontre que les autochtones peuvent apprendre beaucoup de ces populations sur le plan de l'organisation du travail, des adaptations techniques et des innovations technologiques mais aussi sociales. Le domaine de l'innovation technologique est sans doute le plus intéressant car l'on assiste actuellement au développement d'un nouveau système de culture avec l'abandon du brûlis et du vieux système de jachères hautes. Il semble en effet que lorsque les jachères deviennent très hautes, le brûlis favorise le développement d'une savane avec tous les risques de dégradation des sols et d'instabilité du système que cela implique. Or l'on observe aujourd'hui des systèmes très courts, en particulier chez les Burkinabè, avec des jachères ne dépassant guère plus d'un an et un abandon du brûlis. Cela a pour conséquence une repousse plus rapide du *Chromoloena odorata* mais évite également à la savane de se mettre en place sur la parcelle considérée. On assiste ainsi à une gestion du *Chromoloena odorata* comme un substrat agricole et un élément de renouvellement de la fertilité essentielle ce qui représente une

innovation technologique essentielle, réalisée avec les outils dont disposent les paysans. Des innovations sociales ont également été relevées dans la discussion comme l'émergence de groupes d'entraide. C'est l'une des grandes forces des populations originaires du nord que de pouvoir se réunir plusieurs fois par semaine pour travailler sur la parcelle d'un des membres du groupe. Mais ces formes d'association se développent également dans les autres populations, chez les autochtones comme chez les Baoulé, montrant ainsi les capacités d'adaptation des communautés paysannes aux nouvelles conditions de la production.

# 3

## **Environnement et dynamiques économiques et agricoles**



**Carte 3. Localisation des villages et des zones d'enquêtes.**



# LES DYNAMIQUES D'INSTALLATION AGRICOLE DES JEUNES GÉNÉRATIONS DANS LA RÉGION DE SASSANDRA À L'AUBE DE L'AN 2000

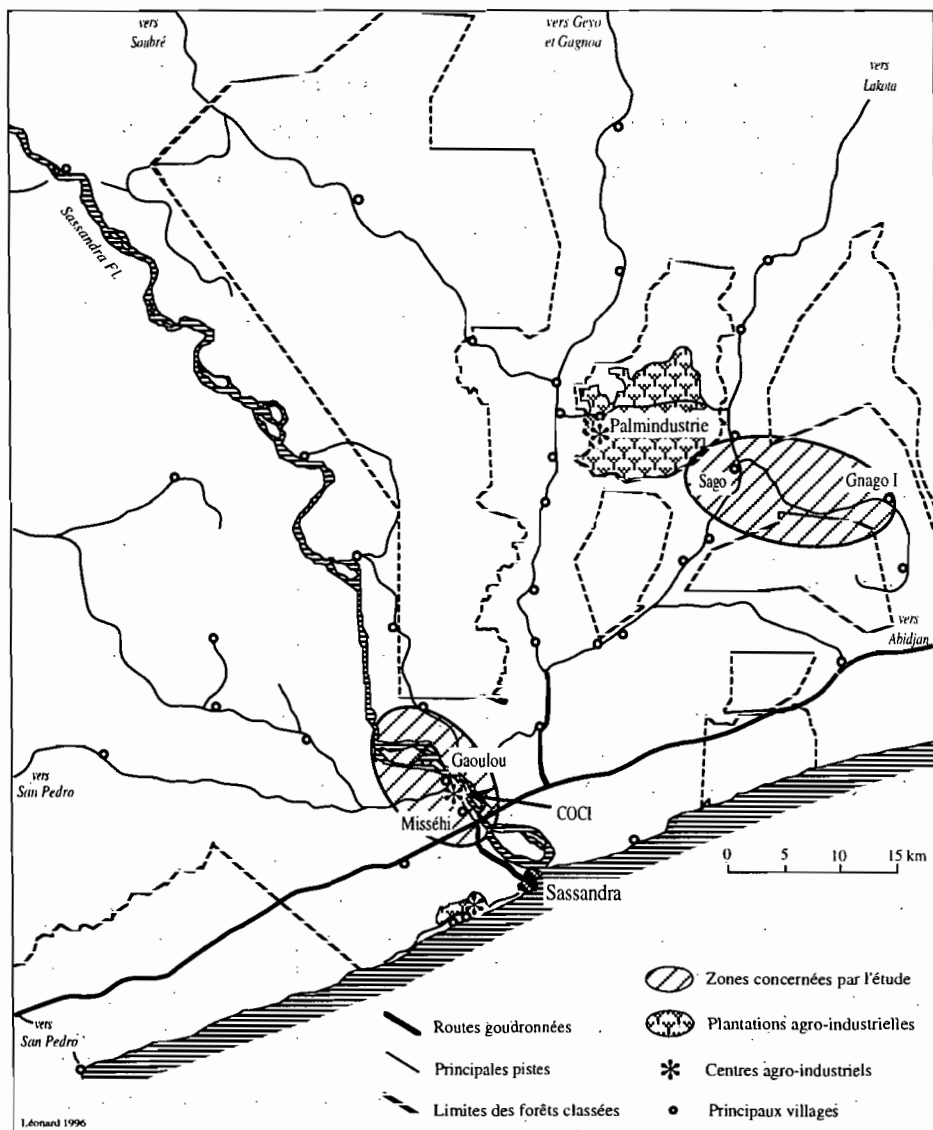
OLIVIA BUCQUET ET JULIEN CALAS

## INTRODUCTION

Les zones géographiques que nous avons étudiées se situent à l'est du pays godié, autour de Sago, et dans la moitié nord du pays neyo, autour de Gaoulou. La zone Godié ouest et le littoral neyo ne sont donc pas représentés dans nos enquêtes. L'arrière-pays de Sassandra est totalement intégré à l'économie de plantation qui s'est développée dans le sud-ouest ivoirien après l'indépendance : les plantations rencontrées sont le café, le cacao ainsi que les agrumes en pays neyo et les palmiers à huile en pays godié. Ces deux dernières aires de spécialisation sont liées à l'implantation des usines de transformation de COCI-COOPAGRUM et Palmindustrie.

Nous avons envisagé deux axes pour aborder la question de l'installation des jeunes dans le secteur agricole. D'une part, il s'agit de définir les possibilités économiquement viables d'intégration des jeunes dans le système agraire actuel. Une rétrospective historique nous a permis de dégager les modalités d'insertion des cadets sociaux dans l'économie de plantation et les évolutions actuelles de ces conditions. D'autre part, cela conduit donc à définir, d'autre part, le statut social du jeune qui s'installe : son degré de dépendance par rapport à sa parenté, l'accès qu'il peut avoir aux moyens de production et les modalités d'héritage.

Nous avons procédé par enquêtes sur un échantillon sélectionné de façon raisonnée, et non pas aléatoire, d'exploitations agricoles que nous avons jugées représentatives des contextes socio-historiques, économiques et agronomiques se rencontrant dans les zones d'étude. Ce sont des enquêtes technico-économiques et pour chacune, l'objectif est de caractériser le système de production de l'exploitation : 62 enquêtes ont été réalisées dans la zone godié, et 61 en pays neyo.



**Figure 1. Localisation des zones étudiées.**

Enfin, les dynamiques décrites sont indépendantes des programmes spécifiques d'intervention des institutions ivoiriennes et d'encadrement pour l'installation des jeunes. Elles peuvent donc être considérées comme représentatives de la situation prévalant dans la majeure partie de la zone forestière, où le désengagement de l'État a été marqué depuis une dizaine d'années, même si une expérience d'intégration de « jeunes agriculteurs modernes » au secteur agrume est en cours dans la sous-préfecture de Sassandra, au niveau du village de Sahoua.

## **EVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE SASSANDRA DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE À NOS JOURS**

### **L'évolution du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1960, vers l'économie de plantation actuelle**

Le peuplement actuel de l'arrière pays de Sassandra semble s'être mis en place entre 1700 et 1750 pour les pays Neyo et Godié, si l'on en croit les généalogies reconstituées pour les villages de Sago, Gnago, Gaoulou et Misséhi. À cette époque les paysans exploitent un écosystème forestier par abattis-brulis itinérant sur des friches de longue durée pour mettre en culture des produits vivriers : le riz principalement pour les Godié, et le riz et le manioc pour les Neyo.

Dans les villages cohabitent quelques lignages dont l'organisation est patrilinéaire, polyginique et la résidence est virilocale. L'aîné masculin d'un lignage assure la fonction de gérant de la production : il choisit les parcelles à cultiver, distribue le travail, récupère et redistribue dans le lignage toutes les productions agricoles et cynégétiques. L'autorité de l'aîné se traduit aussi sur le plan social : il décide des modalités du mariage des jeunes hommes de son lignage et paie la dot qui lui est liée. À sa mort, l'héritage du chef de lignage revient aux frères par rang d'aînesse, non à ses enfants biologiques. Enfin, on note qu'à cette période la forêt primaire est un bien commun aux lignages du village, aucune zone de forêt primaire n'est donc attribuée à tel ou tel lignage. Les personnes n'ont de droits d'usage que sur les parcelles qu'ils ont déjà mises en culture (parcelles cultivées et friches qui leur succèdent jusqu'au moment de les remettre en culture).

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle le système agraire connaît une révolution liée à l'extension du commerce de traite (huile de palme et caoutchouc principalement) entre les navires européens qui croisent sur la côte atlantique de l'Afrique et les autochtones. Pour les autochtones, l'effet de ces échanges commerciaux est l'introduction de nouveaux rapports marchands monétarisés entre villages, et l'acquisition d'outils manufacturés importés d'Europe, surtout les machettes. Avec ces nouveaux outils de défrichement ils accrois-

sent les superficies cultivées et grâce aux capitaux issus du commerce, la fréquence des échanges de biens de prestige augmente (en particulier la dot en bovins, pagnes, alcools, métaux et armes). Avec la multiplication des liens matrimoniaux, de plus en plus de femmes des proches régions situées au Nord (pays bété et dida) arrivent dans les zones étudiées. Il en résulte une période de croissance démographique. Avec l'accroissement des capitaux, le pouvoir des aînés se trouve conforté. Chez les Neyo, qui sont les seuls producteurs d'huile de palme au XIX<sup>e</sup> siècle, apparaît déjà la notion de propriété foncière par lignage : la palmeraie appartient à l'aîné qui organise le travail des membres du lignage (grossoirement les jeunes récoltent les régimes de palme, les femmes fabriquent l'huile et l'aîné en pratique le commerce et monopolise les profits), l'héritage se fait par rang d'ainesse au sein du lignage.

À partir des années 1890, la région est soumise au régime colonial français. L'impact principal est la mise en œuvre de l'impôt de capitation et du travail obligatoire qui amorce le processus de déstructuration sociale. Mais c'est aussi l'introduction des cultures pérennes, surtout le café, qui généralise l'appropriation durable de certaines parcelles au profit de certains lignages, bien que les surfaces de café restent très limitées. Après la « pacification », la libre circulation des personnes et l'ouverture de pistes forestières, permettent l'arrivée de certains étrangers à la région : chez les Godié ce sont des planteurs africains (du Nord et de l'Est), chez les Neyo la proximité du port attire en plus des Européens qui investissent dans des bananeraies (PILLET-SCHWARTZ, 1989). Ces plantations requièrent beaucoup de main-d'œuvre et dès les années 1930 commence une immigration des zones soudanaises vers Sassandra. Les allogènes sont accueillis par les autochtones qui leur cèdent des terres en échange de présents (tabacs, alcools, ...) symboliques de la reconnaissance du bénéficiaire. Lorsque l'arrivée des migrants et les cessions contre rétributions monétaires se développent, les Godié et Neyo sont amenés à se partager et s'approprier entre lignages les zones de forêt primaire au cours des années 1950.

### **Les mécanismes de la mise en place de l'économie de plantation de 1960 au milieu des années 1980**

Dès les années 1930, alors que Sassandra devenait l'un des ports les plus importants de Côte-d'Ivoire, les Européens se sont largement implantés en territoire neyo et sur l'axe Sassandra-Gagnoa. Le reste de l'arrière-pays s'est désenclavé à partir de la décennie de 1950 avec l'ouverture de nouvelles pistes forestières. À cette époque, la faible densité de population autochtone engendre un contrôle lâche du foncier, tandis que les orientations économiques choisies par l'État colonial puis ivoirien permettent le développement du « front pionnier du cacao » dans la région d'étude (SCHWARTZ, 1993).

Ce processus se caractérise par une immigration massive (surtout à partir de 1970) dans la zone forestière en général et autour de Sassandra en particulier. Corrélativement à l'augmentation de la population allogène, une extension très importante des surfaces de plantations pérennes de café et surtout de cacao crée de profondes modifications de l'écosystème forestier. Le développement de l'économie de plantation entraîne une transition sur le plan social, par laquelle le lignage cesse d'être la structure sociale de base et de référence au profit de la famille restreinte, unité de main-d'œuvre sur la plantation. Les systèmes de production agricole basés sur les plantations pérennes qui sont mis en place, se différencient en fonction de l'accès plus ou moins large des agriculteurs au foncier et à la main-d'œuvre. À cette époque on peut distinguer grossièrement trois situations.

### ***Les personnes ayant eu un accès large au foncier, mais restreint à la main-d'œuvre***

Il s'agit généralement d'autochtones, Godié ou Neyo, dont la jeune main-d'œuvre familiale a fui le secteur agricole. C'est au cours des années 1960, que les règles d'héritage traditionnelles sont remises en question, par les aînés eux-mêmes, au profit d'héritages par filiation directe. Cette réforme correspond à la nécessité que ressentent les autochtones de retenir autour d'eux leur main-d'œuvre familiale biologique. Jusqu'à la colonisation, seul l'aîné décidait du moment du mariage de ses enfants<sup>(1)</sup>, et il n'était pas rare que ceux-ci aient à attendre jusqu'à l'âge de 30 à 35 ans. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, fuir la structure lignagère est devenu pour les jeunes un moyen de s'émanciper de l'autorité de leurs aînés, car, à cette période, s'ouvrent dans les zones urbaines de Basse-Côte des possibilités d'études scolaires ou de travaux rémunérés.

Les aînés godié se sont donc trouvés avec beaucoup de foncier mais peu de main-d'œuvre familiale; ils ont fait appel à la main-d'œuvre étrangère migrante pour mettre en place de nouvelles surfaces de cacao, en la rémunérant par un accès accru à la terre. Cette forme de rémunération était certes bon marché dans un premier temps, mais elle réduisait à terme le patrimoine foncier des autochtones. Cette forme d'accès à la main-d'œuvre s'est cependant avérée insuffisante pour leur permettre de réaliser de vastes plantations de cacao (5 à 10 ha). Ces chefs de famille se sont donc tournés vers la culture du palmier à huile, qui leur permettait de bénéficier des avantages financiers et techniques avancés par la SODEPALM, à partir de la fin des années 1960, pour impulser le développement de cette spéculation.

1. Puisque ce mariage était assujéti au paiement d'une forte dot à la famille de l'épouse.

Au milieu des années 1980, ces personnes se trouvent donc en général à la tête d'exploitations diversifiées dans la production de café, cacao, palmier, tout en maintenant une production vivrière d'autosubsistance. La complémentarité des calendriers de cultures et des rentrées de trésorerie permet à ces exploitants de financer des itinéraires techniques assez intensifs sur leurs plantations et d'obtenir des revenus moyens, la surface limitée en cacao ne permettant pas de profiter pleinement de la bonne rémunération dont a bénéficié cette culture.

Chez les Neyo, la perte du contrôle foncier est encore plus précoce, du fait de l'installation des planteurs européens puis de leur main-d'œuvre, et du faible engagement de la population autochtone dans le secteur agricole (emplois sur les bateaux comme kroumen, stratégie de scolarisation plus poussée). L'emploi dans les transports maritimes devenant précaire après 1980, les aînés sont pour la plupart revenus au village ; ils y retrouvent les anciens fonctionnaires rentrés pour jouir de leur statut de retraités et prétendre au statut de « vieux ». Ils ont récupéré de vieilles plantations de café ou de cacao réalisées par leurs pères à l'époque coloniale, qui avaient souvent été abandonnées, et ont employé les réserves foncières de leur lignage pour capitaliser le travail des migrants allogènes en échange d'un accès à la terre : cet accès est conditionné à la plantation de 2 à 3 ha de cacao puis à leur entretien jusqu'à leur entrée en production. Les Neyo récupèrent ensuite ces plantations qu'ils placent en général en métayage, n'ayant pas de fils au village pour s'en occuper. Enfin, ils assurent une production vivrière importante, grâce à la main-d'œuvre féminine qui assure aussi la transformation du manioc, du poisson, de l'huile de palme, du savon, entre autres, et leur commercialisation sur les marchés.

Un facteur déterminant pour l'avenir de ces groupes est l'état actuel de leurs réserves foncières : un certain nombre de Godié possèdent encore des surfaces non négligeables de forêt primaire, alors que chez les Neyo ces surfaces sont très faibles.

### ***Les personnes ayant eu un accès large au foncier et à la main-d'œuvre***

Il s'agit en majorité d'immigrants du Centre de la Côte-d'Ivoire, essentiellement des Baoulé : ils bénéficiaient généralement d'appuis facilitant leur accès à la terre, mais aussi d'un capital d'installation, certains étaient déjà propriétaires d'une plantation dans leur région d'origine. Ils disposaient d'une main-d'œuvre migrante d'autant plus importante que la concession foncière était plus grande. En effet, la main-d'œuvre venait travailler pour le propriétaire contre la promesse que ce dernier leur céderait une partie de ses réserves foncières ou qu'il obtiendrait auprès des autochtones de nouvelles terres pour les y installer. Ainsi la main-d'œuvre était d'autant plus attirée qu'il y avait

de disponibilités foncières. Vis-à-vis de leur main-d'œuvre familiale, ces planteurs avaient depuis longtemps adopté les héritages par filiation directe et même les cessions de foncier entre vivants. L'enfant biologique ou même les neveux venaient donc travailler pour leur parent contre le gîte, le couvert et surtout la promesse d'avoir un jour leur propre parcelle.

Lors de la création de ces exploitations, la productivité du travail était la plus importante avec le cacao, de par la complémentarité igname-cacao à la mise en place de la plantation, et là « rente différentielle forêt »<sup>(2)</sup> plus propice au cacao (RUF, 1987 et 1988). Ainsi, ces agriculteurs ont choisi une spécialisation totale de leur exploitation, plantant la quasi-totalité du foncier disponible en cacao. Cette dynamique les amena généralement au milieu des années 1980 à disposer d'importantes plantations (dans la zone godié étudiée 10 à 30 ha, mais parfois beaucoup plus, et 10 à 20 ha en pays neyo, où ils sont moins nombreux). En outre, ils ont réservé leurs plus mauvaises terres à des cycles de vivrier, mais sans disposer de réserves de forêt ou de très peu.

### ***Les personnes ayant eu un accès restreint au foncier mais important à la main-d'œuvre***

Dans la majorité des cas, il s'agit d'immigrants des régions de savane du Nord (Sénofo ivoiriens, mais aussi Burkinabè, Maliens...). Contrairement aux immigrants précédents, ces populations disposaient d'un faible capital d'installation et surtout de peu d'appuis politiques pour avoir accès à la terre. Ils s'installaient donc d'abord comme salariés ou comme métayers, le plus souvent auprès des autochtones. Ils accumulaient progressivement pour finalement acheter la terre, ou la recevoir en don de la part de leurs employeurs autochtones (qui leur ont souvent cédé de vieilles caféières dont ils voulaient se débarrasser). Avec l'accroissement de la population allochtone et de la demande en terre, celle-ci a acquis une valeur monétaire au cours des années 1970. Cette valeur n'a cessé de croître ensuite, de sorte que ces personnes ont eu un accès d'autant plus réduit à la terre que l'acquisition intervenait tard.

Cependant, ils ont disposé d'une importante capacité à capter une main-d'œuvre familiale peu exigeante quant à sa rémunération, puisqu'il s'agissait pour elle essentiellement de s'assurer un accès à la terre à travers ce premier travail. Cela leur a permis d'occuper rapidement l'espace qu'on leur avait cédé, et de mettre en place des plantations dont les rendements étaient élevés, grâce à des itinéraires techniques très intensifs en travail. Comme le

2. Après abattis d'une forêt primaire, la productivité du travail est très supérieure à celle qu'offre un autre précédent agronomique, du fait de la plus grande fertilité minérale et organique du sol, du faible enherbement et d'une plus forte disponibilité en eau.

groupe précédent, ils se sont spécialisés majoritairement en cacao, mais ont également planté du café sur les terres moins adaptées à la cacaoculture.

En outre, ils ont introduit la riziculture inondée dans des casiers aménagés dans les bas-fonds, avec parfois l'aide de l'opération de développement de la SODERIZ. Les revenus (et l'accès aux intrants) qu'ils ont parvenus à tirer de cette intensification leur a permis d'investir du capital et d'intensifier à leur tour les itinéraires techniques sur les plantations. Dans la zone neyo, ils ont profité de leur savoir-faire et de la proximité de Sassandra pour développer des activités maraîchères en bas-fonds.

Ainsi, au milieu des années 1980, ces personnes se trouvaient avec des surfaces variables (5 à 15 ha selon leur ancienneté dans la région) de plantations de café et cacao, avec rarement plus d'un hectare de bas-fonds. Parallèlement, ne disposant plus de réserves foncières, ils louaient de jeunes friches aux autochtones pour réaliser leurs cultures vivrières.

### **La crise post 1985 jusqu'à nos jours**

Au cours des années 1980, les forêts accessibles sont devenues extrêmement rares dans les deux zones étudiées. L'épuisement de leurs dernières réserves forestières se traduit pour la majorité des exploitations par la dissolution de la « rente différentielle » qui leur était associée et donc par une diminution de la productivité. L'accès au foncier est devenu de plus en plus coûteux, les autochtones voyant fondre leurs réserves et prenant conscience de leur perte de contrôle sur la terre. Avec la réduction de l'accès au foncier, les mécanismes de captation de la main-d'œuvre deviennent moins efficaces, ce qui augmente le coût de la main-d'œuvre et réduit ainsi la rentabilité du capital plantation.

À partir de 1988, des facteurs conjoncturels sont venus se greffer sur ce blocage structurel. La surproduction de cacao au niveau mondial a provoqué une chute rapide des cours à partir du milieu des années 1980. Sa répercussion sur le prix garanti au planteur a été différée jusqu'en 1988 mais ses effets ont été d'autant plus brutaux : mévente de la récolte 1988, émaillée de refus d'achat et de non-paiement, puis réduction de moitié du prix au producteur (LÉONARD, 1993 ; LÉONARD et OSWALD, 1995). Enfin, en janvier 1994, les paysans subissent de plein fouet la dévaluation du franc CFA, qui renchérit le coût des intrants et de la commercialisation.

Il résulte de ces deux facteurs une perte de rentabilité des plantations de cacao et un repli massif sur la main-d'œuvre familiale. Or parallèlement à ces événements, la crise s'étend dans les villes et les autres secteurs économiques. Nombre de jeunes autochtones ne trouvent plus d'emplois extra-agricoles et amorcent un retour à la terre dans leur région d'origine. Dans ce



contexte, les situations décrites dans la partie précédente connaissent des évolutions.

Les aînés autochtones se retrouvent en situation de force : ils détiennent la plupart des réserves foncières, dont la valeur ne cesse de croître, et bénéficient du retour d'une partie de leur main-d'œuvre familiale biologique. Même s'il s'accompagne de redevances en travail au profit des aînés, le retour au village n'en est pas moins une assurance-chômage qui crée une réelle tendance des jeunes à revenir sous l'autorité des aînés. En outre, la diversification sur le palmier à huile et les agrumes qu'ont réalisée les aînés, permet d'offrir aux jeunes des possibilités d'installations sur des exploitations qui supportent mieux l'impact de la chute des cours du café et du cacao.

Pour les Baoulé par contre, la situation devient soudain critique : les revenus de leurs importantes plantations s'effondrent et leur capacité à capter la main-d'œuvre non familiale se trouve fortement réduite. Ils entament alors majoritairement un processus d'extensification des itinéraires techniques menés sur leur plantation (moins de travail salarié, moins d'entretien, moins d'intrants investis) et un accroissement de l'exploitation de la main-d'œuvre familiale.

La majorité des immigrés du Nord continue pour sa part à bénéficier d'une main-d'œuvre importante : en effet, il reste toujours des candidats au départ dans les régions d'origine et les réseaux d'immigration ne sont pas encore réorientés car ils passent forcément par des parents déjà implantés dans les bassins d'emploi. De plus, le coût de reproduction sociale de cette force de travail semble être plus faible que la moyenne et les immigrés du Nord supportent donc différenciellement mieux la crise d'accès à la main-d'œuvre salariée. Enfin, ceux qui ont pu avoir accès à des bas-fonds sont moins sensibles à l'effondrement des cours du café et du cacao grâce à la diversification effectuée vers le riz inondé ou le maraîchage.

Les tendances du système agraire actuel étant dégagées, nous allons étudier, à la lumière des différentes situations rencontrées par les aînés, les modalités d'installation des jeunes.

## **LES MODALITÉS D'INSERTION DES JEUNES GÉNÉRATIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE**

### **Les jeunes dont les parents disposent de réserves foncières**

Dans la zone d'étude godié, on rencontre deux types de situations qui correspondent à deux avantages historiques souvent réunis par les autochtones.

D'une part, certains jeunes Godié, généralement issus des lignages autochtones principaux, ont bénéficié de l'assise politique de leurs parents pour

obtenir l'immatriculation comme planteur villageois de palmier ; immatriculation nécessaire pour bénéficier de la collecte et de l'écoulement de la production, mais aussi pour recevoir les plants sélectionnés issus des pépinières de Palmindustrie. En outre, ils bénéficient de l'expérience acquise par leurs parents dans la mise en place de cette culture. Ces jeunes, qui se sont récemment installés, se sont vu céder des surfaces réduites (7 ha en moyenne) qui sont actuellement plantées en totalité de palmier à huile. Ils ne disposent généralement pas de réserves foncières et seulement de surfaces réduites pour leurs propres productions vivrières, de sorte qu'ils restent largement dépendant de leurs parents biologiques pour leur nourriture. Lorsque les surfaces de palmier sont plus importantes, pour faire face au manque de main-d'œuvre, ils font d'abord appel à des sociétés de jeunes<sup>(3)</sup>, puis finalement tendent à installer des métayers sur une partie de leurs plantations.

D'autre part, certains jeunes bénéficient des réserves de forêt qu'ont su conserver leurs parents biologiques. Ils ont ainsi été installés sur des surfaces de 35 ha en moyenne, dont généralement seulement 25 % sont constituées de cultures effectivement en production. Ces cultures sont composées de cacaoyères plantées par les jeunes et parfois aussi de petites caféières, anciennes, qui leur ont été cédées par leurs parents biologiques. Comme dans le cas précédent, ils sont souvent dépendants de leurs parents pour leur alimentation : la plupart prennent au moins un repas quotidien avec leurs aînés. Cela correspond d'abord à leur statut de célibataires : n'étant pas mariés et ne disposant d'aucun capital, sinon celui concédé par leur père, les jeunes restent dépendants de celui-ci pour le versement de la dot à la famille de leur future épouse. Pour capter la main-d'œuvre dont ils manquent, ils exploitent la rente foncière, en louant des friches de *Chromolaena odorata*<sup>(4)</sup> pour 1 à 2 cycles de vivrier, à des personnes qui manquent de terres pour réaliser leurs propres productions vivrières.

Dans les deux cas les résultats d'exploitation sont assez semblables, avec une productivité du travail moyenne proche de 190 000 FCFA/actif total<sup>(5)</sup> (avant dévaluation) et un revenu de 260 000 FCFA/actif familial. Toutefois, de nombreux jeunes Godié souffrent d'un accès beaucoup plus limité à la terre ou aux réseaux sociaux qui permettent de bénéficier de l'appui de Palmindustrie. Le développement ces dernières années de pépinières et de réseaux de collecte privés pour l'exploitation de palmier à huile pourrait cependant permettre à plus de jeunes de s'installer comme planteurs auto-

3. Les exploitations concernées présentent souvent des orientations et des structures fort différentes, ce qui permet de mobiliser le groupe à différentes périodes, alors que ce serait beaucoup plus difficile si tous les membres avaient le même calendrier de culture.
4. Plus connue localement sous le nom de « *sékou touré* ».
5. Main-d'œuvre non familiale comprise.

nomes. Cette perspective se traduit par la mise en réserve de terres à cet effet, lorsque la situation foncière le permet, ou par des achats de terre.

Chez les Neyo, le second cas exposé ci-dessus est virtuellement inconnu car il reste trop peu de terre à la disposition des familles. Par contre, certaines situations se rapprochent beaucoup du premier cas. Parmi les jeunes rentrés au village récemment, deux situations se présentent qui correspondent à deux étapes successives de leur retour.

Dans un premier temps, ils héritent d'une vieille plantation de moins de 5 ha. Cette parcelle est alors placée en métayage, et parfois même c'est un aîné qui s'occupe de recruter le métayer de sorte que le jeune ne reçoit qu'un tiers du produit de la parcelle, le reste étant réparti entre l'aîné gestionnaire et le métayer producteur. Le jeune célibataire est alors dépendant de ses parents pour son alimentation : il participe aux travaux du vivrier qui sont réservés aux hommes (défrichage...) et doit aussi aider son père dans différentes tâches (rénovation d'un toit...) pour bénéficier du produit de la récolte vivrière au même titre que les autres membres de la famille. Par ailleurs, il cherche des possibilités de rémunération annexe, par exemple dans un commerce de poissons ou à travers un rôle d'intermédiaire rétribué (vente de billets pour le bus qui passe quotidiennement...). Ces jeunes restent à l'affût d'une opportunité de travail en ville, à l'usine du COCI, à la scierie ou cherchent les moyens de monter un commerce.

Dans un second temps, le jeune recherche généralement à réduire sa dépendance, le mariage constituant une étape décisive dans ce sens. Il essaie alors d'accroître la surface en plantation : soit il récupère une petite parcelle cacaoyère qu'il remet en état, soit il plante une parcelle d'agrumes. Or des contraintes sont posées pour ces dernières : un contrat doit être passé avec la coopérative (COOPAGRUM) pour écouler la production ; celle-ci fixe, d'une part, un seuil minimum de surface en production (5 ha) et, d'autre part, un niveau technique (engrais, outillage), conditions censées garantir un minimum quant à la quantité et la qualité des fruits livrés. Ces seuils induisent des investissements fixes et des coûts de fonctionnement lourds qu'un jeune ne peut assurer au départ : un jeune Neyo commence avec 2 ha maximum (limite fixée par le temps de travail) qui ne peuvent produire le volume requis avant 5 ans. Ici, les Neyo bénéficient de l'assise politique de leurs parents et de leur niveau de scolarisation, qui leur donnent accès soit à un prête-nom déjà inscrit sur les listes de la coopérative, soit à des facilités pour l'inscription et la plantation en connaissant directement les responsables de la coopérative ou de l'usine. L'itinéraire technique adopté est peu intensif en travail et en capital car ils n'ont pas les moyens de financer un outillage spécifique aux agrumes, ni d'acquérir les engrais et les produits phytosanitaires recommandés. Pour la main-d'œuvre, ils ont recours à des immigrants redevables

d'un service envers eux (location d'une friche de *Chromolaena odorata* pour le vivrier). Enfin cette activité n'est possible que grâce au soutien alimentaire de leurs parents et aux compléments de pêche, ou au petit commerce (attiéké, gâteaux...) de leur femme sur le marché.

En définitive, ces paysans n'échappent pas à la situation de dépendance des jeunes Godié et Neyo vis-à-vis de leurs parents biologiques : dépendance alimentaire et dépendance pour l'accès à la terre. Compte tenu des surfaces qui sont en jeu, en particulier chez les Godié, ils ont tout intérêt à se concilier les faveurs de leur aîné en vue d'une future cession de terre, et éventuellement à tenter de négocier des cessions entre vivants. L'aspect des modalités d'accès à l'héritage est important car les règles restent très floues entre le droit traditionnel (héritage pour les aînés du lignage) et les héritages par filiation directe mis en œuvre ces dernières décennies. Ainsi, on a pu voir chez les Neyo un cas d'héritage où le fils resté au village recevait une partie des terres paternelles à condition de gérer le reste des plantations au bénéfice de ses oncles résidant en ville. Ce sujet de conflit reflète les intérêts contradictoires des aînés pour à la fois conserver leur main-d'œuvre familiale en lui faisant miroiter de futures cessions de terres mais aussi accaparer le capital foncier de leurs frères par le biais du droit traditionnel (CHAUVEAU, 1994).

Face à cette situation de dépendance, on observe que nombre de ces jeunes, généralement instruits, tentent d'accroître leur poids dans les réseaux villageois, en occupant de nouvelles fonctions sociales : ils sont représentant de comités villageois de tel ou tel parti politique, ou agent d'État Civil, ou délégué de la poste, ou membre des bureaux des Groupes à Vocation Coopérative (GVC), ou encore dirigeant de groupes religieux ou même du club de football. Plus ce rôle est important mieux il leur permet de négocier leur avenir.

### **Les jeunes dont les parents ont bénéficié de l'accès à la terre et à la main-d'œuvre**

Avec la crise, les familles de ces jeunes se sont généralement trouvées soudainement dans une situation économique tendue : leur revenu s'est effondré, réduisant ainsi le capital pouvant être investi pour intensifier l'itinéraire technique mené sur la plantation de cacao, et leur accès à la main-d'œuvre salariée a été fortement réduit. Ils ont donc eu tendance à se retourner massivement sur la main-d'œuvre familiale. Aussi, les marges de manœuvre des jeunes issus de ces familles sont-elles souvent réduites.

S'étant destinés à devenir planteurs à leur tour, et n'ayant donc pas suivi d'études poussées, ces jeunes dépendent complètement de leurs aînés pour leur future installation. Contrairement au cas précédent, ils n'ont d'autre

moyen de pression pour négocier leur future installation que la possibilité de placer leur force de travail ailleurs. Ainsi, la plupart d'entre-eux ont obtenu par cession entre vivants des plantations de cacao, sur des surfaces d'autant plus importantes que l'installation a été précoce (jusqu'à 7 à 8 ha pour les plus âgés). Mais en contre-partie ces jeunes sont soumis à de fortes redevances en travail. Ils vont donc travailler régulièrement pour l'aîné qui les a installés, et ce service en travail est souvent d'autant plus important que leur installation est récente. La productivité du travail se situe généralement pour leur exploitation vers 170 000 FCFA/actif total et leur revenu varie autour de 210 000 FCFA/actif familial.

Leurs perspectives s'inscrivent entre cette petite plantation (dont ils ne peuvent obtenir la meilleure productivité du fait de ces prestations) et un héritage, mais qui interviendra sur des plantations d'autant plus vieilles que l'aîné en situation de céder son patrimoine est âgé. Ces jeunes doivent alors faire face au problème de la reconversion/replantation du cacao, souvent en l'absence de réserves de forêts primaires, et alors que les prélèvements en travail dont ils ont été l'objet ont bloqué leurs velléités de capitalisation préalable par le travail. Un certain nombre d'entre-eux est donc en situation d'attente : pas encore installés, ils ont une petite source de revenus et sont prêts à abandonner le milieu agricole pour tenter leur chance dans d'autres secteurs d'activité malgré la conjoncture peu propice.

### **Les jeunes dont les parents n'ont eu un accès élargi qu'à la main-d'œuvre**

Nous l'avons vu en première partie, ce groupe s'est le mieux adapté à la situation de crise en développant des cultures de bas-fonds à haute valeur ajoutée par unité de surface et en limitant le coût de sa reproduction sociale, en même temps que celui de la main-d'œuvre employée. Ceci explique pourquoi on rencontre encore tellement de candidats pour planter aux alentours déjà très défrichés de Sassandra.

Ces familles ont pu maintenir une marge d'accumulation et ce sont elles qui continuent à investir dans le foncier alors que la crise a poussé certains immigrés à quitter le Sud-Ouest ivoirien pour leur village d'origine. Comme dans le cas précédent, et pour les mêmes raisons, les fils de ces planteurs ont une marge de négociation réduite avec les aînés du groupe : ils travaillent environ 2 ans comme salarié, métayer ou simple membre de la famille chez ces-derniers. Ces parents-employeurs leur négocient ensuite une parcelle de taille toujours inférieure à 5 ha, ou bien leur accordent une partie d'une plantation que le jeune a remis en état durant ces deux années.

À partir de ce schéma général d'installation, différents cas de figure apparaissent :

D'abord, ceux qui disposent de vergers de cacao, tendent à s'orienter vers une gestion agroforestière du « capital plantation » (LÉONARD et OSWALD, 1996). En effet, les plants de cacao y sont généralement âgés et, afin d'en freiner le vieillissement et de diversifier les revenus, les planteurs ont tendance à laisser se développer un couvert d'arbres utilitaires au milieu de la plantation. On constate ainsi que nombre d'entre-eux bénéficient de revenus complémentaires non négligeables par la vente de cola, d'avocats et de divers fruits, mais aussi en adoptant de plus en plus l'igname cocoa-sié qui pousse même sous l'ombrage du cacao. Un tel comportement concerne également les fils de planteurs baoulé, qui ont bénéficié de la cession d'une plantation du vivant de leur père, et tentent de maintenir ainsi leur « capital plantation » (cas du paragraphe précédent).

Mais la majeure partie de ces jeunes paysans n'a eu accès qu'à une friche dégradée ou à une vieille plantation caféière devenue improductive. Dans ce cas, ils ont souvent pris la décision d'arracher les caféiers pour permettre le développement d'un recrû de *Chromolaena odorata* sur lequel ils gèrent des cycles de productions vivrières (maïs, riz, arachide, etc.), dont une partie est commercialisée par leur femme. Pour compléter leurs revenus, il leur arrive de travailler comme contractuels ou comme métayers sur d'autres exploitations.

Une telle situation n'exclut pas des stratégies de capitalisation par le travail à travers la mise en place de plantations qui permettront à ces jeunes d'obtenir des revenus à l'hectare plus élevés et de compenser ainsi les blocages fonciers auxquels ils doivent faire face. Cette culture pérenne est souvent du cacao, planté en association avec des cultures vivrières (essentiellement des tubercules) et des arbres utilitaires. La vivacité du recrû de *Chromolaena odorata* leur impose alors un travail d'entretien très important. Pour échapper aux engorgements du calendrier de travail, ils sont organisés en société de travail d'une quinzaine de personnes minimum présentant des contraintes et des intérêts similaires. Ces sociétés sont alors capables de réaliser le gros du travail de sarclage, récolte ou autre, en un jour pour l'un d'entre eux.

Dans la zone d'influence du COCI-COOPAGRUM, se développent actuellement des plantations d'agrumes « clandestines » car elles ne répondent pas aux critères fixés par le complexe agro-industriel (surfaces inférieures à 5 ha, peu d'engrais). Nombre de jeunes cherchant à développer une stratégie similaire de capitalisation par la plantation pérenne et d'intensification se sont lancés dans cette culture sans appui institutionnel et écoulent leur production par l'intermédiaire d'un parent déjà inscrit sur les listes de la coopéra-

tive. Ici encore, ces stratégies réussissent, au-delà des blocages fonciers, dans la mesure où ces planteurs, d'origine soudanienne, bénéficient d'un accès préférentiel et peu coûteux à la main-d'œuvre de même origine, soit à travers l'insertion dans une société de travail, soit/et par des contrats à rémunération différée donnant accès à la terre.

Dans tous les cas, la productivité du travail se situe généralement pour eux autour de 170 000 FCFA/actif total et leur revenu s'établit en moyenne à 210 000 FCFA/actif familial.

## CONCLUSION

Avec la crise, les « espaces de négociation » de l'installation pour un jeune sont plus restreints qu'il y a quelques années, et se traduisent par des orientations nouvelles du système agraire. La plupart des jeunes autochtones tentent de se reconvertir vers les agrumes ou les palmeraies en jouant des rentes que leur procurent de plus larges possibilités d'accès au foncier ; les jeunes du second groupe cherchent de meilleures opportunités ailleurs et ne reproduisent de toutes façons pas le modèle de plantations de leurs parents ; enfin, c'est chez la majorité des migrants du Nord que l'on trouve la plus grande constance : ils continuent à suivre le processus de développement enclenché par leurs parents, en jouant particulièrement sur la diversification des productions, et en acceptant les conditions de rémunération actuelles sur plantations.

En même temps que le système agraire se réoriente, les règles sociales sont en mutation : chez les autochtones en particulier les règles de succession changent et restent à établir entre héritage par rang d'aînesse au sein du lignage et héritage par filiation directe, voire cession entre vivants.

Enfin, on notera que dans les cas où des jeunes possèdent peu de surfaces de plantations et plutôt des friches de *Chromolaena odorata*, un risque se présente pour la reproduction du système agraire. En effet, pour ces jeunes, dont les surfaces d'exploitation et les revenus sont réduits, il peut être tentant d'accélérer le cycle de succession des cultures et de réduire les durées de friche. Ces jeunes sacrifient alors la reproduction de la fertilité de ces surfaces tout en accentuant le processus de savanisation de l'écosystème forestier originel (LÉONARD et OSWALD, 1996 ; OSWALD, 1994). Or, le vieillissement des plantations actuelles, dans une conjoncture peu favorable à la replantation, en raison du coût des intrants et de la main-d'œuvre, fait peser un risque d'élargissement de ce processus.

## BIBLIOGRAPHIE

- CHAUVEAU (J.-P.), 1994. « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource : une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien ». Communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Orstom - GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov. - 2 déc. 1994, 21 p., multigr.
- LÉONARD (É.), 1993. *Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le sud-ouest ivoirien. Une typologie des systèmes de production*. Orstom, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 57 p., multigr.
- LÉONARD (É.) et OSWALD (M.), 1995. « Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte-d'Ivoire : responses to a predicted crisis ». *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply* (F. Ruf et P.S. Siswoputranto éd.), Woodhead Publishing Ltd, Cambridge : 125-150.
- LÉONARD (É.) et OSWALD (M.), 1996. « Une agriculture forestière sans forêt. Changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte-d'Ivoire ». *Nature, Sciences, Sociétés*, IV (3) : 202-216.
- OSWALD (M.), 1994. « La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (des exemples tirés de communautés bete et baule) ». Communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Orstom - GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov. - 2 déc. 1994, 10 p., multigr.
- PILLET-SCHWARTZ (A.-M.), 1989. « Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse-vallée du Sassandra ». *Tropiques, lieux et liens*. Paris, Éditions de l'Orstom, Col. Didactiques : 565-577.
- RUF (F.), 1987. « Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. I. - De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail ». *L'agronomie Tropicale*, 42-3 : 218-232.
- RUF (F.), 1988. Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne. Thèse de 3ème cycle. Université de Paris X, 6 tomes, multigr.
- SCHWARTZ (A.), 1993. *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*. Paris, Éditions de l'Orstom, Col. Études et Thèses, 490 p.



# LA SODEFOR, LES PAYSANS, LA FORÊT

## Quel avenir pour la forêt classée de la Niégré et ses occupants ?

ÉRIC LÉONARD ET JONAS IBO\*

### INTRODUCTION

La forêt classée de la Niégré (92 500 hectares) constitue aujourd'hui l'un des derniers grands massifs forestiers de Côte-d'Ivoire et le plus important de la région Sud-Ouest, si l'on excepte le parc national de Taï. Sa richesse écologique (on y dénombre de nombreuses espèces végétales et animales menacées) et son potentiel économique en font un enjeu de premier ordre pour les acteurs privés (forestiers, paysans, acheteurs de produits) et institutionnels (les bailleurs de fonds et l'État ivoirien). Au cours des 25 dernières années, la forêt de la Niégré a ainsi été progressivement infiltrée et défrichée, d'abord par des exploitants forestiers, ensuite par des paysans à la recherche de terres aptes à la culture cacaoyère, l'État se cantonnant, jusqu'à une date récente, dans un attentisme bienveillant. Depuis quelques années cependant, la dégradation de l'environnement dans l'ensemble de la Côte-d'Ivoire forestière, la chute des revenus que l'État tirait des exportations de bois et le regain d'intérêt des bailleurs de fonds pour la sauvegarde des forêts humides des zones intertropicales ont conduit à une remise en question radicale de cette situation. Depuis 1986, la SODEFOR est ainsi investie de la mission de réhabiliter les forêts du domaine de l'État et de gérer leur exploitation sur un mode renouvelable. Elle a hérité avec ce domaine de dizaines de milliers de paysans installés illégalement, avec lesquels il s'agira de définir les modalités de cette gestion.

Aujourd'hui, 1 631 chefs d'exploitation, soit plus de 10 000 personnes (1), vivant dans une centaine de campements, cultivent des terres à l'intérieur de

(\*) Ce texte a été rédigé à partir des éléments écrits et oraux fournis par Marc Antoine Koffi et le Commandant Elloh lors du séminaire. Les positions exprimées ici n'engagent que les auteurs de cet article.

1. C'est-à-dire près de 12 % de la population totale de la sous-préfecture de Sassandra, calculée d'après le recensement de 1988, et environ 14 % de sa population rurale.

la forêt de la Niégré, alors que les marges de ce massif font l'objet de revendications de la part des populations riveraines à l'étroit sur des terroirs saturés. Comment concilier les intérêts de l'État ivoirien, désireux de reconstituer une partie du patrimoine forestier du pays et des revenus qu'il peut en tirer, et ceux d'une population paysanne qui n'a, pour l'instant, que peu ou pas d'alternatives de réinsertion ? L'analyse des conditions de création et de fonctionnement des exploitations agricoles implantées en forêt de la Niégré nous fournissent quelques éléments de réponse.

## **LES CONDITIONS DE L'IMPLANTATION HUMAINE ET DE LA COLONISATION AGRICOLE**

La forêt de la Niégré est intégrée depuis des siècles à l'espace cynégétique des populations riveraines Godié et Kodia. Bien avant la colonisation, elle était traversée par des courants d'échanges venant des pays bété et godié, qui débouchaient sur le Sassandra. Les villages kodia (Boutoubré, Zaébré, Gaouroubé) constituaient des points de rupture de charge pour le commerce de traite et des marchés de courtage actifs. Les axes de ce commerce étaient constitués par les principaux cours d'eau (Niégré, Davo, Sassandra), et par des pistes forestières qui reliaient le pays bété à Boutoubré et les villages godié (Bakadou) à la rivière Niégré (au niveau du village de Baléko) ou directement au comptoir de Sassandra. Le village de Baléko était alors implanté sur la rive de la Niégré, à 2 kilomètres en amont de son site actuel. La colonisation française a cependant remis en question la cohérence de ce système et l'utilisation de cet espace.

### **Les populations autochtones évincées de leur territoire par l'administration coloniale (1925-1960)**

À partir de 1925 et sur décision administrative, la population du village de Baléko est déplacée en bordure de la piste reliant Gagnoa à Sassandra, alors en construction, pour faciliter les prélèvements de main-d'œuvre nécessaires à sa réalisation et à son entretien. La dissolution des réseaux du commerce précolonial entraîne par ailleurs la désuétude des voies de communications qui traversaient l'espace forestier compris entre le fleuve Sassandra et le nouvel axe routier.

Ce classement de fait de la forêt de la Niégré est complété à partir de 1935 par un projet d'arrêté soumis au gouverneur de la colonie par le chef du Service des Eaux et Forêts du cercle du Bas-Sassandra, visant à interdire provisoirement les défrichements dans certaines zones de la subdivision de Sassandra : les forêts de Beyo, de Djaniadou et de la Niégré. En mars 1937, l'arrêté 837 S.E. classe enfin 91 793 ha de forêt dans le secteur de la Niégré.

Cette surface est par la suite agrandie par l'adjonction de 48 000 ha dans la subdivision de Soubré.

Cette mise en défens de la forêt ne se traduit cependant pas par un développement notable de l'exploitation forestière : entre 1925 et la deuxième guerre mondiale, seule la société Dutaing et Coulomb effectue quelques timides prélèvements de bois d'œuvre. L'impact de ce classement sur les sociétés locales se fait en revanche sentir de façon beaucoup plus précoce. Le déplacement de la population de Baléko n'est pas sans incidence sur l'équilibre du milieu d'accueil : installée sur le terroir des Godié de Niapidou, elle se voit allouer un espace réduit, dont les terres sont peu fertiles, en particulier vis-à-vis des exigences de la culture du cacao. Cette réinstallation porte en elle les germes de blocages futurs qui se traduiront par une nouvelle migration.

Mais la pression démographique est manifeste dès les années 1945-50 dans l'ensemble des villages implantés autoritairement sur l'axe Sassandra-Gagnoa. Dès 1948, une demande de déclassement est formulée par les autochtones de Dakpadou, dont le terroir se trouve enclavé entre deux massifs classés, celui de la Niégré à l'ouest et la forêt du Bolo à l'est. Elle aboutit en 1956 au déclassement de 5 000 ha environ. À partir de cette date, les sollicitudes de déclassement se multiplient, tant de la part des villages autochtones que de celle des allochtones dont le nombre ne cesse de croître : après les habitants du village godié de Kokolopozo en 1958, ce sont 74 planteurs du village neyo de Gaoulou en 1960 et Yao Appéla, chef et représentant des Baoulé de Sassandra, en 1964 qui présentent des requêtes allant dans le même sens. Toutes sont rejetées par les instances supérieures, malgré les avis favorables émis par les autorités administratives locales.

### **Boum forestier et premières tentatives paysannes de réappropriation de l'espace classé**

À partir de 1950, l'exploitation forestière s'accélère sensiblement dans la région de Sassandra, comme dans l'ensemble du pays, avec l'implantation de la Compagnie Forestière de Sassandra (CFS, entre 1945 et 1960) et de la Société des Plantations de Terres Rouges (SPTR, de 1945 à 1970). Ces entreprises sont à l'origine du boum forestier que connaît la région entre 1950 et 1970 (2). Elles jouent également un grand rôle dans la multiplication des pistes qui constitueront ultérieurement les axes de pénétration des colons agricoles, et dans la fixation d'un volant de main-d'œuvre allochtone (notam-

2. 4 000 tonnes de bois sont exportées par le port de Sassandra en 1953, 38 700 tonnes en 1958 et 464 000 en 1968 (MINAGREF, 1984).

ment Burkinabè), qui servira de relais à une migration d'amplitude beaucoup plus forte à partir de 1970.

En 1962, la société SAFA aménage une piste partant de Niapidou, qui atteint et franchit la Niégré et traverse la forêt classée jusqu'au fleuve Sassandra. En 1964, la SPTR y installe une scierie, à proximité du site de l'ancien village de Baléko. Ce désenclavement favorise le retour de certains lignages godié vers leur ancien terroir, au cœur de la forêt classée, malgré la condamnation dont ils font l'objet en 1966. Cette réinstallation apparaît comme une tentative des autochtones pour se réappropriier un patrimoine dont ils avaient été exproprié au bénéfice exclusif des coupeurs de bois : dans les modalités qu'elle a connu jusqu'à la fin des années 1980 (attribution de permis de coupe sur des critères politiques, absence de réglementation fixant les devoirs des forestiers en matière d'exploitation et de gestion de la ressource, exclusion des paysans de la filière bois, à travers l'interdiction de commercialiser du bois d'œuvre, même sur le domaine rural), l'exploitation forestière contribue non seulement à la destruction de la balance écologique, mais également, et de manière inéluctable, à l'implantation des paysans dans les forêts classées.

Dans tous les cas, l'administration se situe en amont du processus d'infiltration, notamment à travers l'attribution de permis d'occupation ou le déclassement de portions de forêt. Au long des années 1960 et 1970, plusieurs notables de la région ont ainsi bénéficié des largesses de l'administration alors que les paysans se voyaient officiellement couper de l'accès aux terres forestières de la Niégré. Le summum a sans doute été atteint en 1986, avec le déclassement de 500 ha pour satisfaire la demande de M. Yao Simon, chef du village de Yamoussoukro (MINAGREF, 1986). À la fin des années 1980, ce sont près de 2 000 ha qui étaient ainsi accaparés par des pharmaciens, préfets, chefs de services, directeurs d'école, chefs de village, etc. (MINAGREF, 1987).

Cette gestion clientéliste du patrimoine forestier de la Niégré a sans doute eu une influence déterminante sur le développement des ventes de terres, à l'intérieur du périmètre classé, par les autochtones des communautés riveraines aux migrants qui arrivaient en nombre croissant. À partir de la refondation du village de Baléko, les implantations clandestines et les défrichements se sont multipliés pour déboucher sur un phénomène de colonisation agricole massive entre 1976 et 1985, en prise avec le développement, à la même époque, du front pionnier cacaoyer dans tout le sud-ouest ivoirien. L'arrêté ministériel de 1978, qui redéfinissait les contours de la forêt classée sur une surface ramenée à 97 300 ha, constitue une reconnaissance explicite des défrichements opérés sur son pourtour, mais il s'est avéré insuffisant pour empêcher leur extension, y compris au cœur même de la forêt.

## **L'immigration allochtone et la mise en place d'un front pionnier en forêt classée de la Niégré**

Si à la frontière nord-ouest de la forêt, l'arrivée des agriculteurs allochtones s'est produite dans le prolongement du front pionnier de Soubré, au cœur de la Niégré et sur son flanc est, elle a d'abord été le fait des populations riveraines et ne peut être dissociée de l'accroissement de la pression foncière sur l'axe routier Sassandra-Gagnoa. La population baoulé qui avait obtenu des terres et formé des campements dans cette zone au cours des années 1940-1950 s'est trouvée dans l'impossibilité de garantir l'installation de ses enfants : près des villages de Dakpadou et de Kokolopozo, les dernières réserves forestières ont été mises en culture dès 1965.

Les fils des premiers pionniers se sont donc rapprochés des espaces que les compagnies forestières avaient désenclavés. Leur installation s'est d'abord faite à la périphérie du village de Niapidou, au long de la nouvelle piste forestière du chantier SAFA (fondation du campement Diahkouakoukro en 1966), puis plus avant dans la forêt classée. Ce processus était facilité par les relations privilégiées qu'avaient tissées les premiers migrants baoulé avec les autochtones des villages de Dakpadou, Kokolopozo et Niapidou (voir l'influence de Yao Appéla dans toute la préfecture de Sassandra : IBO, 1995).

Le mouvement migratoire vers la forêt de la Niégré est largement guidé par la recherche de sols forestiers favorables à la cacaoculture que les jeunes agriculteurs baoulé ne trouvaient plus sur les terroirs des villages où leurs parents s'étaient installés. Ils ont commencé à s'implanter sur le pourtour du village de Baléko à partir de 1974. De là, et toujours en suivant la piste SAFA, ils ont atteint les terroirs des villages kodia de Gaouroubéré et Gréguibré dès 1976.

Cette migration correspondait également à une nécessité pour les populations autochtones qui les accueillait : le développement de leurs plantations et de leur capacité d'accumulation dépendait directement de l'existence et de l'entretien des routes permettant l'évacuation de leur production. Au-delà de l'activité des chantiers forestiers, la seule façon d'attirer les investissements publics nécessaires à l'entretien des infrastructures résidait dans l'augmentation des densités de population et de la production de cacao, tant au long de la rive kodia du Sassandra qu'à l'intérieur même de la forêt classée.

La migration a donc été largement encouragée en facilitant l'accès des migrants à la terre. Il était alloué au nouvel arrivant un front de 200 mètres en bordure de la route SAFA ou de la piste forestière qui fut construite à partir de 1977 au long de la rive gauche du Sassandra, jusqu'au village de Gaouroubéré. La cession de la terre correspondait alors à un versement symbolique : un casier de vin, une bouteille de gin et un sac de sel. La progression

en profondeur du front de défriche était limitée par les bornes installées en 1976 par les Eaux et Forêts au niveau du village de Baléko, de part et d'autre de la route SAFA. Ces conditions particulières (nombre limité d'axes de pénétration, maintien d'un enclavement relatif, bornage initial et relations antérieures entre les Godié de Baléko et les premiers migrants baoulé) ont permis aux autochtones de contrôler relativement bien le processus de colonisation foncière, à la différence de ce qui se produisait à la même époque sur la rive droite du Sassandra.

À partir de 1980, alors que l'implantation baoulé se poursuivait, on a assisté à l'arrivée d'un nombre croissant de paysans burkinabè. L'installation des premiers d'entre eux avait eu lieu dès 1976, après la fermeture du chantier SAFA et de la scierie de Baléko qui les employaient. Ce sont eux qui mirent en place les réseaux qui aboutissaient au représentant de la communauté burkinabè de Sassandra et permettaient la circulation de l'information jusqu'aux villages du Burkina Faso. Contrairement à l'immigration baoulé qui concernait une majorité de jeunes de la deuxième, voire de la troisième génération installée dans la région de Sassandra, la migration burkinabè s'est produite directement depuis le pays d'origine vers le forêt de la Niégré, souvent sans étape intermédiaire.

Au cours des années 1980, les Burkinabè ont ainsi formé l'essentiel des contingents de manœuvres et de métayers qui étaient employés sur les plantations en extension. L'accroissement des densités n'a pas tardé à avoir des incidences sur la gestion du foncier : alors que les premiers migrants avaient pu disposer de lots de 20 hectares environ, les lopins attribués au cours des années 1980 se sont progressivement réduits et les dernières parcelles cédées ne dépassaient pas 2 à 4 hectares.

La saturation progressive des terroirs godié et kodia a conduit les autochtones à monnayer l'accès à la terre dès le début des années 1980, soit par la

**Tableau 1. Effectifs et origines géographiques des exploitants installés en forêt de la Niégré**

Étrangers			Ivoiriens				Total
Burkina Faso	Mali	Autres	Autochtones Godié	Allochtones			
				Baoulé	Sénofo	Autres	
361	49	3	19	1 067	63	69	1 631
22,1 %	3 %	0,2 %	1,2 %	65,4 %	3,9 %	4,2 %	100

Source : SODEFOR, 1993.

vente, ce qui s'est traduit par l'accroissement rapide du prix de la forêt<sup>(3)</sup>, soit par la captation de travail, en attribuant un lot de forêt à un migrant burkinabè (les Baoulé sont arrivés généralement avec un capital ou des appuis familiaux qui leur permettaient d'acheter directement la forêt) en échange de la mise en place d'une plantation (un hectare de plantation contre deux hectares de forêt au début des années 1980, un hectare pour un hectare à partir de 1985). Cette évolution correspond à la formation d'une rente foncière, conformément à ce qui est observé dans l'ensemble de la région, qui se perpétue bien au-delà de l'installation du migrant puisque la vente, qu'elle ait été formalisée par un paiement en effectif ou par un service en travail, n'exclut pas la collecte périodique de redevances pour faire face aux « besoins du village » ou, plus prosaïquement, à ceux du vendeur.

## **ORIENTATION ÉCONOMIQUE ET STRUCTURES DES EXPLOITATIONS IMPLANTÉES EN FORÊT CLASSÉE**

### **Une spécialisation cacaoyère très marquée**

La recherche de terres aptes à la culture du cacao a constitué le moteur principal de la colonisation forestière. Cette spécialisation est également liée à l'enclavement des exploitations : elles sont éloignées des grands axes de communication et les seules filières de commercialisation opérant dans ces conditions sont celles orientées vers le cacao et, dans une moindre mesure, le café. La part des ventes de vivrier ou d'un petit commerce dans les revenus des exploitations ne dépasse pas 20 %. La surface plantée de cacaoyers représente de 60 (pour les plus petites exploitations) à 95 % (pour les plus grandes) de la superficie cultivée. Cette prépondérance du cacao est vérifiée par le recensement effectué par la SODEFOR (tableau 2).

L'importance des surfaces plantées de cacao impose le recours à une main-d'œuvre abondante aux pointes de travail de la culture cacaoyère, qui dépasse souvent les capacités de la force de travail familiale. Les grandes et moyennes exploitations (10-20 hectares) ont donc recours à des travailleurs salariés (mensuels ou contractuels) ou à des métayers (au tiers) pour assurer l'entretien et la récolte de leurs plantations. Cette dépendance vis-à-vis d'une seule source de revenus et les charges salariales qu'elles ont à assumer place évidemment ces exploitations dans une situation de forte vulnérabilité face aux variations des prix du cacao ou du coût relatif de la main-d'œuvre.

3. À Baléko, le prix de la forêt est passé de 30 000 FCFA par hectare plus 30 000 F de « déplacement » en 1980 à 50 000 F par ha plus 30 000 F en 1985. Sur la rive kodia, on est passé de 50 000 F par hectare et 10 000 F de déplacement en 1985, à 60-70 000 F et 30 000 F respectivement en 1988.

**Tableau 2. Superficie et utilisation des terres exploitées à des fins agricoles en forêt classée de la Niégré**

	En production		Non productive		Totale		%
	déclarée	corrigée*	déclarée	corrigée*	déclarée	corrigée*	
Pérenne (ha)	8 198	4 919	1 639	983,5	9 837	5 902,5	86,25
Vivrier (ha)	767	460			767	460	6,7
Jachère (ha)			802	481	802	481	7,05
Total (ha)	8 965	5 379	2 441	1 464,5	11 046	6 843,5	100

(\*) La surface corrigée est calculée sur la base d'un coefficient 0,6, évalué par sondage et estimé représentatif par la SODEFOR.

Source : SODEFOR, 1993.

### **De fortes contraintes foncières et une extension limitée des exploitations**

Le contrôle relatif exercé par les autochtones sur les arrivées, et les limites posées par les Eaux et Forêts en 1976 ont limité l'extension en surface des exploitations. Celles-ci ont eu un rythme de croissance lent, guère plus d'un hectare étant défriché et planté chaque année : du fait de cet accès limité au foncier, les planteurs n'ont pu capter qu'une main-d'œuvre réduite car ils ne pouvaient lui offrir en rémunération qu'une petite surface. Parmi les exploitations enquêtées, aucune ne s'étendait sur plus de 20 hectares.

Depuis 1987-88, il n'y a plus de forêt à l'intérieur de l'enclave de Baléko. Seuls les autochtones disposent encore de jachères qui leur permettent de cultiver chaque année des surfaces de vivrier importantes (2 hectares ou plus). Ces contraintes foncières et l'orientation exclusive des stratégies des migrants vers la culture cacaoyère conduisent aujourd'hui la plupart d'entre eux à louer aux Godié de Baléko des friches à *Chromolaena odorata* pour assurer leur production vivrière. Cela représente une source non négligeable de revenus pour la population autochtone, mais constitue surtout un facteur d'instabilité considérable pour l'ensemble des exploitations et le milieu agro-écologique : d'après les données du tableau 2, la surface disponible pour la production vivrière des 1 266 familles installées au cœur de la forêt ne dépasserait pas 1 569 ha en surface déclarée et 941 ha en données corrigées, soit entre 0,74 et 1,24 ha par famille et 0,1 à 0,2 ha par personne. Cette évaluation met en lumière les contraintes auxquelles les planteurs doivent faire face pour assurer leur autosuffisance sans avoir à sortir de la forêt. Elle montre également que les systèmes de culture vivrière qui y sont mis en œuvre imposent des temps de recrû très courts, d'un an en moyenne, puisque la surface cultivée en vivrier et la surface en jachère sont, à quelques hectares près,



équivalentes. On mesure dans ces conditions les problèmes de maintien de la fertilité et de la stabilité des sols qui risquent de se poser à court terme et la pression qui pourrait en découler sur les espaces forestiers environnants. Tout projet visant à protéger ces espaces aura donc à privilégier en premier lieu l'approvisionnement vivrier des exploitations et la stabilité et la reproductibilité de ces systèmes de culture.

L'illustration la plus claire des contraintes foncières auxquelles font face la plupart des paysans réside dans les tentatives de mise en place de plantations cacaoyères sur jachères, phénomène encore très rare dans le sud-ouest ivoirien. Ces tentatives sont l'œuvre de jeunes Burkinabè arrivés après 1986-88, qui n'ont d'autre alternative pour se créer un patrimoine. Au prix d'un travail considérable puisqu'il faut alors effectuer 6, 8, voire 10 sarclages annuels pour permettre un développement satisfaisant des pieds de cacao. Cette évolution est révélatrice de la volonté de s'installer de certains métayers et contractuels burkinabè, malgré la chute des prix du cacao qui s'est produite peu de temps après leur arrivée.

### **Des performances économiques limitées**

Les ventes de cacao représentaient en 1992 entre 80 et 100 % des revenus des exploitations de plus de 10 hectares, et entre 40 et 75 % de ceux des petites exploitations dont une partie seulement des plantations était entrée en production. C'est dire que la division par deux du prix du cacao a mis directement en question leur reproduction à court terme.

Pour les plus grandes exploitations (10 à 20 hectares), la baisse des prix bord-champ s'est traduite par une réduction très sensible de la main-d'œuvre non familiale. Les départs ont surtout concerné la population burkinabè et ont représenté le tiers environ de la main-d'œuvre salariée employée dans l'enclave de Baléko avant la crise. Malgré le recours croissant au métayage cette évolution a imposé un moindre entretien des plantations qui, conjugué avec l'emploi de plus en plus rare de produits phytosanitaires, s'est traduit par une baisse globale des rendements. On peut ainsi considérer qu'entre 1988 et 1992, les revenus tirés des plantations ont chuté dans une proportion de 60 à 75 %.

L'évolution à la baisse de la population salariée permet cependant le maintien d'une population de très petits planteurs (1 ou 2 hectares) dont l'essentiel des revenus provient d'un contrat de métayage sur une cacaoyère et de travaux contractuels ponctuels, qui peuvent cependant représenter plus de la moitié des rentrées d'argent. La demande saisonnière de main-d'œuvre (sarclages, récoltes) se maintient en effet à un niveau élevé et le prix des contrats est resté sensiblement supérieur aux tarifs observés sur l'axe

Sassandra-Gagnoa. Ce coût du travail représente un facteur limitant de l'intensification dès lors que la surface cultivée dépasse les capacités de la main-d'œuvre familiale.

Avant la dévaluation de 1994, les revenus des planteurs dépassaient rarement 100 à 150 000 FCFA par actif si l'on excepte les exploitations de plus de 8 à 10 hectares (dont 7 à 8 en plantation). Ces faibles résultats s'expliquent par la petite taille des exploitations, la rareté des débouchés commerciaux, liée à l'enclavement et à la dimension réduite des marchés locaux, et l'importance des vergers encore improductifs : 20 % de la surface cacaoyère selon les déclarations des paysans à la SODEFOR – un chiffre sans doute sous-estimé du fait des craintes relatives au repeuplement forestier sur les terres les plus récemment défrichées – mais entre 50 et 100 % sur les plus petites exploitations, qui sont aussi les plus récentes. Pour de nombreux paysans, le recours à des prestations de travail, par le métayage ou des contrats saisonniers, demeure indispensable pour subvenir aux besoins de la famille. Si l'on peut prévoir une amélioration de leur situation économique avec l'arrivée à maturité des vergers, les contraintes foncières limiteront cependant la portée de cette augmentation.

Les stratégies d'une majorité de paysans visent donc à accroître le revenu obtenu à l'hectare. Leurs ressources actuelles ne permettant pas l'emploi d'intrants, c'est par un travail accru que s'effectue cette intensification. Dans les conditions d'accès au marché que rencontraient les occupants de l'enclave de Baléko en 1992/93 (dépendance vis-à-vis d'un seul acheteur de produits, pas de débouchés pour d'autres productions que le cacao), ces efforts demeuraient cependant insuffisants pour permettre la reproduction élargie de ce groupe. En même temps qu'elle soulève quantité de craintes, l'action de la SODEFOR peut donc représenter une opportunité et emporter l'adhésion d'un grand nombre de paysans, pour peu que cette intervention contribue à lever certains des blocages à l'intensification.

## **L'INTERVENTION DE LA SODEFOR ET LES PRINCIPES DE RÉHABILITATION DE L'ESPACE FORESTIER**

En charge de l'ensemble des forêts du domaine de l'État depuis 1986, la SODEFOR hérite des conséquences du laxisme qui a caractérisé la gestion des espaces forestiers pendant près de trente ans. La formule choisie pour régler le problème des implantations illégales, à travers la création d'une Commission paysans-forêt (CPF) est sans aucun doute la seule qui puisse fonctionner efficacement sans déboucher sur un affrontement ouvert entre les planteurs et l'administration.

## Les fondements et les principes généraux de fonctionnement des CPF

La Commission paysans-forêt se veut l'outil principal de la réhabilitation des espaces classés, en associant au mieux les populations riveraines à la gestion de la forêt et en permettant une résolution douce des implantations illégales. Il s'agit dans sa conception d'un forum de concertation entre l'administration, les populations et les partenaires économiques (forestiers, industriels), organisé au niveau national, comme à l'échelle de chaque forêt classée. La Charte pour la réhabilitation du domaine forestier de l'État (SODEFOR, 1992) définit la CPF dans ses principes, son cadre général d'action, sa composition et son fonctionnement, sur une base évolutive pouvant être amendée et enrichie par les différents partenaires.

La démarche de réhabilitation de la forêt est fondée sur une méthodologie générale d'aménagement consistant d'abord à déterminer, de concert avec les collectivités locales, les limites précises du domaine de l'État; ensuite, à hiérarchiser les objectifs, en privilégiant les critères sociaux, afin de définir les séries de gestion constituant la base du plan de remembrement. Dès que l'objectif social (matérialisé dans l'espace et la gestion quotidienne par la délimitation de la « série agricole ») est établi, sont pris en compte les objectifs de production forestière, de reboisement et de constitution de réserve biologique, développés dans des séries individualisées. Il s'agit de favoriser l'exploitation agricole du domaine de l'État dans les seules séries agricoles afin de stabiliser les systèmes de production: le principe de non déclassement est *a priori* adopté. Pour ce faire, il est prévu de donner des facilités aux paysans en matière d'organisation, d'équipements structurants, de garantie de l'outil de travail, de suivi et de développement des innovations et de formation. Ce serait la traduction dans les faits du principe de solidarité globale entre réhabilitation forestière et développement agricole.

Au niveau local, la première réunion, constitutive, de la Commission paysans-forêt, réunit les représentants des populations vivant sur le pourtour ou au sein même de la forêt classée, ainsi que les autorités politiques: le préfet de département (qui préside la CPF locale), les élus et, éventuellement, les représentants des partis politiques. Cette réunion vise à fixer avec les populations riveraines les « règles du jeu » (arrêt des mesures coercitives de l'administration, mais arrêt également des défrichements forestiers, définition des mesures de répression aux infractions), à faire connaître les objectifs généraux de l'aménagement projeté et à jeter les bases de relations de partenariat.

La seconde réunion de la CPF locale est destinée à faire connaître, à discuter et à adopter le plan de remembrement dessiné par la SODEFOR. Les séries

agricoles et forestières sont définies et les modalités de déplacement des familles implantées dans les séries forestières sont évoquées : ce déplacement doit avoir lieu soit vers la série agricole, soit vers des zones de réinstallation du domaine rural périphérique, en fonction des disponibilités foncières qui y existent et de l'accord des populations riveraines. La définition de la zone agricole, où les exploitations pourront se maintenir, répond à plusieurs critères, parmi lesquels les concepts de communauté et de terroir sont mis en avant : aux yeux de la SODEFOR, un groupe social définit une communauté dans la mesure où son organisation a donné naissance à des institutions telles que des marchés, des écoles, des lieux de culte, etc. ; l'acceptation du concept de terroir correspond à un espace utilisé par un groupe minimal de 10 exploitations, où la superficie cultivée (hors jachères et recrûs forestiers) représente plus de 50 % de la surface. La prise en compte de ces deux critères donne donc, a priori, une légitimité aux populations installées de longue date. La responsabilité de l'État dans l'installation des populations concernées ou leur déplacement (cas des « déguerpis » pour cause d'utilité publique) est également considérée comme un facteur justifiant la définition d'une série agricole.

Au cours de cette seconde réunion sont également présentés les contrats permettant de régulariser la situation des exploitations, les modalités de déplacement et de réinstallation, les conditions d'emploi éventuel aux travaux de reboisement, ainsi que les aménagements et les infrastructures projetés par la SODEFOR. Les réunions ultérieures sont destinées à avaliser, après négociation de chaque cas particulier, le plan de réinstallation des paysans déplacés des séries forestières, le plan d'aménagement et le plan de gestion de la forêt.

Les décisions prises au niveau de la CPF locale doivent ensuite être approuvées par la CPF nationale formée de 18 membres représentant des ministères, institutions et professions concernées et de 3 membres représentant les paysans (deux pour les collectivités riveraines, un pour les collectivités en forêt). En cas de désaccord au niveau local, la CPF nationale tranche, mais elle ne remplit qu'un rôle consultatif, la décision finale incombant, dans tous les cas, au ministère de l'agriculture.

### **La démarche de la commission paysans-forêt appliquée à la forêt de la Niégré**

La série agricole délimitée par la SODEFOR dans la forêt de Niégré s'étend sur 6 650 hectares occupés par 657 exploitations dont certaines ont été créées il y a plus d'une vingtaine d'années (tableau 3). La pression agricole y est forte et la forêt n'y figure plus qu'à l'état de reliquats. 3 170 ha, soit près de la moitié de cette surface, sont occupés par des cultures de cacao, de vivriers

annuels (riz, maïs, manioc, banane et taro) et, à un degré bien moindre, de café et de palmier à huile. Dans cette zone fortement humanisée, l'objectif est de stabiliser et d'intensifier l'agriculture afin d'empêcher la progression agricole aux détriments de la forêt environnante. Il est également prévu d'y transférer une partie des paysans occupant des parcelles dans les séries de production et de reconstitution, 2 000 hectares étant prévus à cet effet.

La série de production est vide d'hommes. Elle comporte deux parties, l'une de 8 700 ha située au nord et l'autre de 56 300 ha qui occupe toute la partie sud de la forêt de Niégré. Dans cette série, la SODEFOR projette d'améliorer les peuplements naturels existants pour permettre la production de bois d'œuvre à long terme. Incluse dans la série de production et localisée dans sa partie sud, la série de protection est destinée à favoriser la sauvegarde d'espèces animales menacées d'extermination comme l'éléphant.

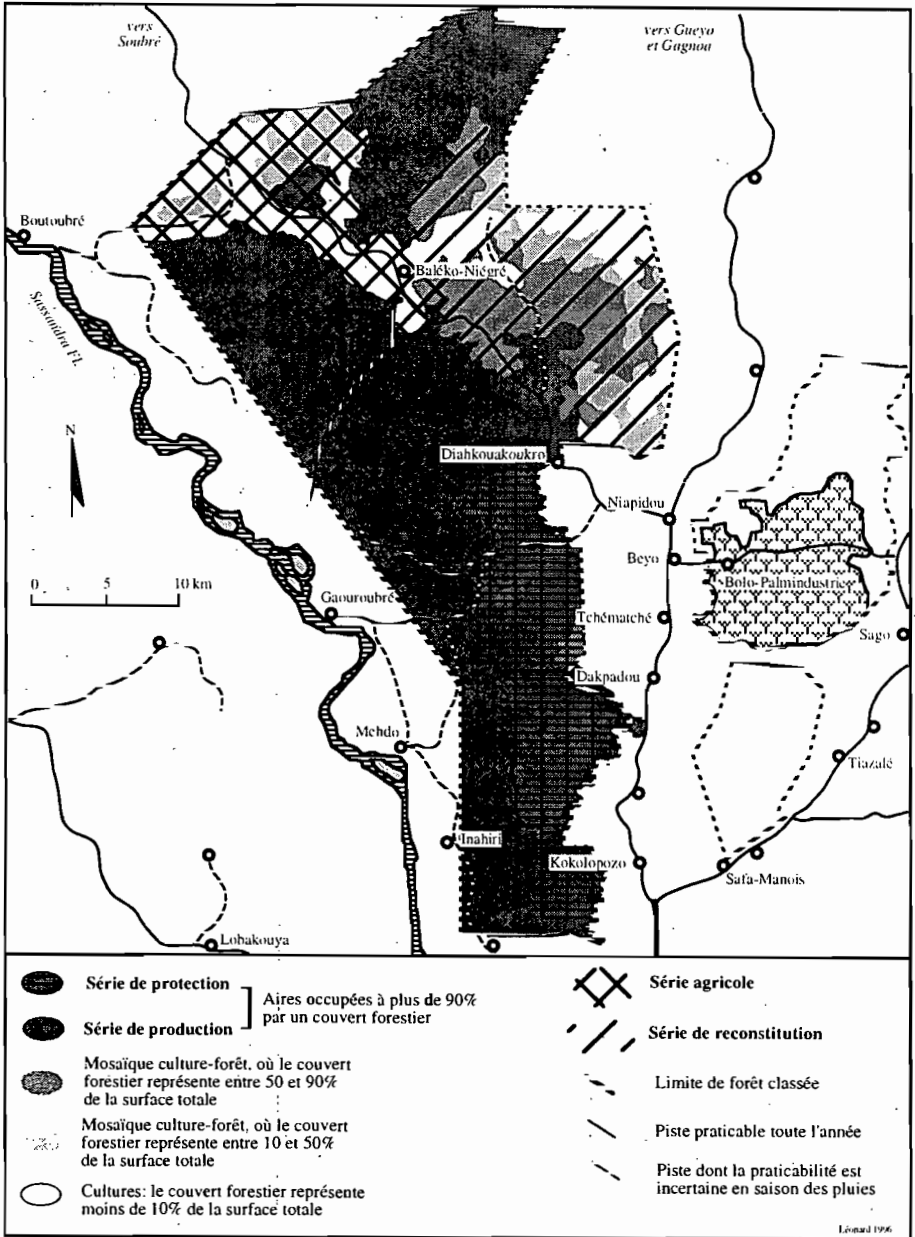
Les problèmes sociaux les plus aigus vont se présenter au niveau de la série de reconstitution. Il s'agit d'une mosaïque de friches, de plantations et d'îlots forestiers s'étendant sur 19 900 ha, situés dans la partie nord-est de la forêt, que la SODEFOR destine à la reconstitution du couvert forestier. On y trouve actuellement 974 exploitations représentant 3 675 ha de cultures. Sur ce total, pas moins de 600 chefs d'exploitation vivent dans 53 campements dispersés au sein de la forêt, les autres résidant dans les villages périphériques. Ces 600 familles devront être relogées dans la série agricole (où les 2 000 ha réservés à cet effet risquent de s'avérer insuffisants) ou sur des terroirs à la périphérie de la forêt.

Pour mener à bien ce programme de remembrement, deux types de contrats visant à garantir la sécurité foncière des paysans ont été arrêtés :

**Le contrat de réinstallation** permet au paysan de jouir des productions de sa plantation située en forêt classée jusqu'à ce qu'une parcelle lui soit

**Tableau 3. Critères de définition et caractéristiques des séries créées par la SODEFOR en forêt de la Niégré**

Unités	Nombre de producteurs	Surface (ha)	Critères sociaux selon la SODEFOR	Objectif assigné par la SODEFOR
Série 1	0	65 000	Aucun	Production
Série 2	974	19 900	Aucun	Reconstitution
Série 3	657	6 650	Terroir et communauté Responsabilité de l'État	Production agricole



**Figure 1. Occupation de l'espace et délimitation des séries créées par la SODEFOR en forêt de la Niégré.**

trouvée dans la série agricole ou à la périphérie de la forêt. Lorsque les opérations de reboisement atteindront sa plantation, celle-ci pourra être reboisée à écartement différencié afin de permettre la récolte de cacao jusqu'à l'âge optimum de production du bois d'œuvre. Ce type d'accord donne également accès aux contrats de travaux forestiers ainsi qu'aux contrats de bail en série agricole et en zone périphérique.

**Le contrat de bail en série agricole** (ou dans la zone périphérique) permet au paysan de bénéficier des produits de sa parcelle. Il lui assure la sécurité d'exploitation sur cette parcelle ainsi que la cession aux ayant-droit en cas de décès. Ce contrat donne également droit aux contrats de travaux forestiers.

## **DU SCHEMA THÉORIQUE À LA GESTION QUOTIDIENNE : ÉVOLUTIONS DES RAPPORTS PAYSANS-SODEFOR**

Le fonctionnement initial de la Commission paysans-forêt de la Niégré a cependant mis en relief la distance qu'il y avait de la volonté de « gestion participative » affichée par la SODEFOR à sa mise en œuvre auprès de populations marquées par les interventions antérieures des agents des Eaux et Forêts (4). En ce domaine également, la SODEFOR hérite de la défiance née d'un long passé de répression et de malversations. Cette défiance a sans doute considérablement freiné la diffusion du message de la SODEFOR. Mais les conditions de mise en place et de fonctionnement initial de la CPF ont également contribué à prolonger ce malentendu.

Si la formation apportée aux agents de base de la SODEFOR, en grande partie recrutés dans le corps des Eaux et Forêts, a permis d'en finir avec les pratiques de répression et d'intimidation qui avaient primé lors de la prise de contrôle de la forêt, l'application des mots d'ordre de sensibilisation et de concertation a été beaucoup plus lente, en partie parce que les espaces de dialogue manquaient. Les premières réunions de la CPF ont été de ce point de vue illustratives des difficultés qui se posent à l'établissement d'un véritable dialogue entre les sociétés paysannes et l'administration.

Dans sa composition et son fonctionnement, la CPF repose largement sur la présence des plus hautes autorités politiques et administratives de la région : une place prépondérante y est laissée au préfet, qui la préside, au sous-préfet, aux chefs des différents services étatiques et aux élus politiques de la région. Ce formalisme a eu un effet inhibiteur sur des paysans qui maîtrisent mal le français, langue dans laquelle se tiennent les sessions, et qui se voient confrontés à l'ensemble de la superstructure politique et administrative officielle.

4. Notamment celles qui ont ponctué « l'année de la forêt ivoirienne », en 1988, marquée par la destruction de nombreux campements dans les forêts classées.

La tenue des premières réunions de la CPF à Sassandra, le chef-lieu du département, à près de trois heures en taxi-brousse des campements de la forêt, rendait par ailleurs difficile une large participation des populations concernées. Les premières sessions de la CPF ont ainsi pris la forme d'un monologue tenu par les pouvoirs publics.

Le secteur paysan n'est pas exempt de reproche dans ce dysfonctionnement, du fait notamment du choix de ses représentants à la CPF. Ces derniers sont généralement des notables des villages concernés, souvent des chefs traditionnels, qui, de par leurs fonctions politiques (de relais du parti officiel, le PDCI-RDA) et administratives, ne peuvent entrer en opposition ouverte avec les autorités politiques. Les différents groupes socio-culturels n'étaient pas davantage représentés, dans leur diversité, au cours des sessions initiales de la CPF : il est significatif que le second groupe, par sa taille, impliqué dans l'occupation de la forêt de la Niégré, celui des Burkinabè, n'y avait aucun représentant. Dans un premier temps, la CPF a donc fonctionné en relation à une caricature de la société paysanne. Doit-on s'étonner dans ces conditions que le message conçu au sommet de la SODEFOR ait diffusé de façon incomplète auprès de cette société ?

La SODEFOR n'est certes pas seule à blâmer dans une situation qui est d'abord un héritage du mode clientéliste de désignation des représentants des sociétés rurales. Mais la sous-représentation de certains éléments de la société trouve aussi un écho au niveau de la CPF nationale, où les paysans comptent pour moins de 15 % des membres (3 sur 21) et les « clandestins », les premiers concernés, pour moins de 5 % (1 sur 21) (SODEFOR, 1992). Les CPF, tant à l'échelon local qu'au niveau national n'ont, au demeurant, qu'une fonction de conseil et aucun pouvoir de décision, celui-ci incombant au ministère de l'agriculture. Ces différents biais posent le problème de la participation des sociétés rurales au débat démocratique national autant que celui de la démocratie au sein même de ces sociétés. Un problème qui dépasse largement les compétences et les attributions de la SODEFOR, mais qui constitue la pierre d'achoppement d'une participation élargie à la gestion de l'espace forestier.

Depuis 1993 cependant, le fonctionnement de la CPF a été modifié, dans le sens d'une plus forte décentralisation et d'une démocratisation : des réunions d'information et de concertation se tiennent de façon régulière dans les plus gros campements de la forêt ; des représentants des communautés étrangères y sont conviés et, dans le cas de la forêt classée de Monogaga, située à quelques kilomètres au sud de la Niégré, ils ont largement été intégrés aux comités de gestion des séries agricoles qui ont été constitués. On peut cependant regretter que de tels comités de gestion n'aient pas encore été créés en forêt de la Niégré. Enfin, des cycles de formation des agents de base de la



SODEFOR aux méthodes de sensibilisation et de concertation avec les sociétés paysannes se multiplient, avec le soutien financier de la Banque mondiale. Ces évolutions ont permis l'instauration d'un véritable dialogue entre l'administration forestière et les villageois. Suffiront-elles pour autant à motiver une véritable participation des populations riveraines à la réhabilitation des espaces forestiers ?

## **CONCLUSION : VERS UN PARTENARIAT ENTRE LES PAYSANS ET LA SODEFOR ?**

Les questions que se pose la SODEFOR quant aux conditions de stabilisation et de reproduction des systèmes de production agricole et sa volonté de s'impliquer dans des programmes d'intensification (expérimentation de systèmes de culture sur jachère à *Chromolaena odorata*) devraient peu à peu en faire un partenaire du développement économique et social aux yeux des paysans. La mise en place annoncée d'infrastructures, la formulation de baux sur le long terme, transmissibles par filiation, sécurisant de façon durable l'accès des paysans au foncier, l'association prévue de l'ANADER (Agence nationale de développement rural) et de l'IDEFOR (Institut de recherche pour le développement de la zone forestière) à des projets de développement rural concernant les forêts du domaine de l'État sont autant d'éléments favorables à cette évolution. Les forêts classées offrent en effet un cadre éminemment propice à la conduite d'expériences de recherche-développement visant la mise en place de systèmes de production intensifs et reproductibles sur le long terme. Ce pourrait être l'occasion pour que la SODEFOR, en liaison avec les autres structures d'encadrement et des partenaires privés (exportateurs de cacao, exploitants forestiers) élargisse son domaine d'intervention aux domaines du crédit, de l'encadrement technique et de la commercialisation. Il ne s'agit pas de faire de la SODEFOR une « super-structure » de développement, mais d'intégrer ses services locaux à un véritable projet de développement économique, concernant l'ensemble des populations impliquées dans la gestion des espaces forestiers, qui serait la meilleure garantie de protection de ces espaces.

Si elle va au bout de la logique de partenariat qu'elle met en avant, la SODEFOR sera amenée à envisager, à terme, une association des paysans à la répartition de la valeur créée à travers la réhabilitation du potentiel forestier. La participation de ces derniers aux opérations de reboisement risque en effet de demeurer marginale aussi longtemps qu'ils seront exclus de l'exploitation des ressources forestières. Les paysans peuvent devenir les gardiens de la forêt, pour peu que celle-ci ne soit pas seulement considérée comme une source de bois d'œuvre, mais également comme un réservoir de plantes alimentaires et médicinales et de gibier, accessible sous certaines conditions. Les paysans doivent bien sûr trouver en priorité des emplois dans la coupe,

la replantation et la surveillance de la forêt que leur fourniraient les exploitants et la SODEFOR. Mais on peut également envisager de confier aux paysans une surface à replanter, sous la forme de baux reconductibles en fonction du bon entretien des plantations forestières, les personnes concernées étant intéressées aux bénéfices de la vente du bois d'œuvre et des sous-produits, suivant des termes qui seraient à négocier entre les parties. Les replantations menées dans la série de reconstitution, notamment au milieu des vergers cacaoyers, pourraient servir de cadre à une expérimentation de cette formule.

La Commission paysans-forêt deviendrait ainsi une véritable instance de gestion de l'exploitation forestière. La création d'une profession d'agroforestiers constituerait sans doute une barrière efficace contre les infiltrations illégales et l'exploitation irrationnelle des ressources forestières. Cette formule contribuerait également à stimuler des tentatives de reboisement spontané dans le domaine rural. Mais elle présente également l'inconvénient majeur de créer au niveau de chaque CPF un contre-pouvoir susceptible de négocier en permanence la répartition de la rente forestière entre l'État, les professionnels du bois et les paysans. Reste à savoir si une telle démocratisation est conciliable avec les intérêts de l'administration et de l'État et avec les critères de rentabilité financière des différents partenaires économiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- Gouvernement Général de l'A.O.F., Direction Générale des Services Économiques Forêts, 1956. Arrêté n° 3141, portant déclassement partiel de la forêt de la Niégré (Cercle de Sassandra, Côte-d'Ivoire).
- IBO (J. G.), 1995. « Genèse de l'économie de plantation ivoirienne. Le cas de Yao Apéla ». *Cahiers d'Études Africaines*, 138-139, XXXV (2-3) : 541-562.
- IBO (J. G.) et LÉONARD (É.), 1992. Colonisation agricole et gestion de l'espace agroforestier : une proposition de réhabilitation de la forêt classée de la Niégré. Orstom, Centre de Petit-Bassam – SODEFOR, 16 p. et annexes.
- MINAGREF, 1984. Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières, 1900-1983.
- MINAGREF, DEF, 1986. Arrêté n° 86-379, portant déclassement de 500 ha de la forêt de la Niégré au profit de Mr. Yao Simon, chef du village de Yamoussoukro.
- MINAGREF, DEF, 1987. Rapport de mission concernant l'occupation des forêts de Gobodienou et de la Niégré.
- MINEFOR, DDAR, 1978. Arrêté n° 198, portant classement de la forêt de la Niégré (Département de Sassandra).
- SODEFOR, 1992. Charte entre l'Administration et les populations rurales pour la gestion des forêts classées ivoiriennes.
- SODEFOR, Service Projets et Développement, 1992. La Commission Paysans-Forêt.
- SODEFOR, 1993. Plan de remembrement de la forêt classée de la Niégré.

# LA COMMERCIALISATION DU CAFÉ ET DU CACAO :

**Restructurations nationales et implications  
dans la région de Sassandra**

ÉRIC LÉONARD

## **INTRODUCTION : ESSOR DES PRODUCTIONS DE CAFÉ ET DE CACAO ET GESTION CENTRALISÉE DE LA RENTE FORESTIÈRE PAR L'ÉTAT**

Depuis 1960, le secteur café-cacao constitue le premier poste de l'économie ivoirienne. Il concerne selon le recensement (RGPH) de 1988 environ 700 000 planteurs, 4,8 millions de ruraux et plus de 2,5 millions d'hectares en zone forestière (LOSCH, 1994a). Les productions de café et de cacao ont représenté jusqu'à 55 % des exportations et jusqu'à 25 % du PIB total du pays. Cette position dominante – et à certains égards hégémonique – dans l'économie nationale, mais également dans le processus historique de formation du PDCI-RDA et de l'État ivoirien lui-même (CHAUVEAU, 1993), a justifié un contrôle étroit de la part de ce dernier sur la mise en marché et les exportations de café et de cacao, qui contrastait avec une politique libérale dans le domaine de la production (cadre juridique garantissant le libre accès aux espaces forestiers – déclassements de forêts, lancement du slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur » – et à la main-d'œuvre, ouverture aux migrations internationales).

Il s'agissait pour l'État de gérer au mieux de ses intérêts la rente générée grâce à l'extension permanente des surfaces plantées et l'accroissement des productions de café et de cacao (multipliées par trois entre 1960 et 1980 en ce qui concerne le café et par neuf au cours des trente dernières années pour le cacao). L'intervention de l'État s'est ainsi effectuée suivant deux axes. Le premier, financier, visait à transférer une part de l'excédent d'exportation (200 milliards de FCFA en 1978) vers d'autres secteurs sociaux (milieu urbain, appareil administratif) et d'autres domaines d'activité (projets de diversification économique et de rééquilibrage régional). Les prélèvements

directs, sous forme de droits de sortie, ont constitué entre 15 et 25 % du budget général de fonctionnement de l'État (soit 70 milliards de FCFA en 1987). Surtout, l'excédent de stabilisation a représenté environ 50 % du budget spécial d'investissement de l'État jusqu'au milieu des années 1980 : entre 1970 et 1988, c'est un total de 700 milliards de FCFA qui a été ainsi injecté dans d'autres secteurs de l'économie, via les projets de développement régional et des sociétés publiques ou parapubliques (LOSCH, 1994a).

Le second axe de cette intervention répondait à des objectifs politiques de redistribution au profit des groupes de pouvoir et des réseaux clientélistes formant la base « organique » de l'État-parti unique. Il a débouché sur un système d'agrément, géré de façon centralisée, des différents opérateurs – traitants, transporteurs, exportateurs – et de répartition discrétionnaire de quotas d'activité entre ces acteurs. L'attribution des permis d'exploitation forestière et le déclassement des forêts classées au profit de notables sont venus compléter ce dispositif de gestion politique de la « rente forestière » (LÉONARD et IBO, 1994). La Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CSSPPA ou Caistab), outil financier de régulation des prix créé à l'époque coloniale, est devenue l'instrument privilégié de cette gestion. C'est à la Caistab qu'a échu la stabilisation des prix intérieurs (prélèvements et soutien), mais aussi l'établissement d'un barème déterminant la rémunération et les marges des opérateurs à chaque étape de la filière (fixation des prix intérieurs du bord-champ à l'embarquement), les conditions et le niveau de participation de ceux-ci au dispositif (agrément et quotas d'activité en pourcentage de la production) et la décision de vente du café et du cacao sur le marché international (LOSCH, 1994b). Ce système garantissait aux différents agents économiques une rémunération fixée *ex ante* et par kg de produit. L'interventionnisme de l'État a culminé au niveau de la filière café lorsqu'à la fin des années 1970 ont été décrétées l'interdiction du décorticage artisanal et la mise en place d'usines dotées de monopsones géographiques de collecte et de transformation, confiées à des opérateurs privés.

Ce mode de gestion politique de la rente a bien sûr conduit à une forte hétérogénéité du groupe des exportateurs où dominaient des exportateurs fictifs, les « quotataires politiques » qui se bornaient à rétrocéder leur quota aux véritables sociétés d'exportation moyennant rétribution<sup>(1)</sup>. Par le biais de l'actionnariat croisé, ces dernières sont en fait contrôlées par un petit groupe d'entreprises souvent liées au négoce international, mais comprenant une part toujours importante d'intérêts privés ivoiriens, notamment ceux des barons du régime et de leurs familles, fortement représentés dans les conseils

1. Le nombre total d'exportateurs agréés a culminé à une cinquantaine à la fin des années 1980, quand moins d'une dizaine disposaient des infrastructures et d'une véritable capacité d'exportation.

d'administration. Cinq sociétés SIFCA, JAG, DAFCI, SHAC et CIPEXI contrôlent ainsi 70 % des exportations de café et 80 % du cacao, ainsi que 60 % des réseaux de traitants, SIFCA pesant à elle seule 30 % du café et 25 % du cacao ivoirien (LOSCH, 1994b).

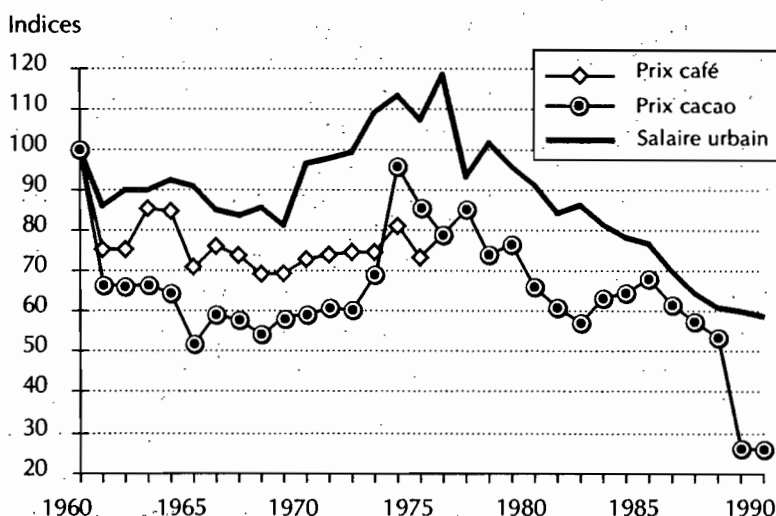
Au niveau de la collecte et de la commercialisation intérieure, le secteur privé a peu été concurrencé par le « système coopératif », pièce récurrente du discours officiel, dont le développement a en fait été freiné par les contraintes d'agrément et la surveillance imposées par l'État via un département spécifique du ministère de l'agriculture : la DMC (Délégation à la Mutualité et la Coopération). Les groupements à vocation coopérative (GVC) n'ont généralement pas dépassé le stade de la « vocation » (LOSCH, 1994b) et leur intervention s'est souvent limitée à la collecte primaire pour des traitants privés. En 1991, ces derniers conservaient le contrôle de 80 % de la récolte de cacao et de 75 % de celle de café<sup>(2)</sup>. Au sein de ce groupe, les commerçants d'origine libanaise (26 % des traitants, contre 57 % d'Ivoiriens et 17 % d'autres africains) occupaient une position dominante avec 40 % de la production de cacao (JARRIGE, 1994). En fait, les GVC sont restés handicapés par l'étranglement de leur base sociale (la plupart ne commercialise que quelques centaines de tonnes de produit) et par le faible niveau du barème attribué à la collecte primaire (20 FCFA/kg à la fin des années 1980, soit entre 3 et 5 % du prix FOB) qui leur laissaient une surface financière trop faible pour bénéficier des crédits de collecte avancés par les banques et les exportateurs.

Ce contrôle de la filière par l'État a eu trois conséquences majeures. D'une part, il a généré des surcoûts importants, liés au système barémisé de redistribution de la rente, qui ont pesé lourd lors de l'effondrement des cours internationaux<sup>(3)</sup>. D'autre part, il a contribué à limiter l'esprit d'entreprise des agents économiques, dans la mesure où l'État déterminait le niveau de participation de chacun et assumait le risque économique : la concurrence entre exportateurs réels portait davantage sur leur capacité à s'attacher les membres de l'élite politique et leurs quotas d'activité que sur l'efficacité des réseaux de collecte sur le terrain.

Surtout, ce mode de régulation centralisée a conduit à exclure les planteurs de la gestion de la filière. L'existence pendant trente ans d'un prix garanti qui progressait régulièrement grâce à la hausse constante des cours mondiaux a permis de masquer le fait que seule une part mineure de ces

2. Avant la crise, les GVC assuraient cependant 60 % de la collecte primaire de café, grâce aux accords passés avec les usines bénéficiant de monopoles de décorticage.
3. On peut mettre en avant le mode de rétribution du transport à la « tonne kilométrique », qui permettait à la société propriétaire de l'usine de décorticage de Danané d'envoyer la quasi-totalité de sa production à l'usine de triage-calibrage de son actionnaire principal, à Abidjan, plutôt que de l'exporter via San Pedro, pourtant plus proche (LOSCH, 1994a).

cours était allouée au producteur : entre 1960 et 1986, l'État et les opérateurs en aval de la filière se sont appropriés entre 50 et 70 % du prix mondial, en contraste avec d'autres pays producteurs, notamment ceux du sud-est asiatique, où les planteurs bénéficient de 70 à 90 % de ce prix (JARRIGE, 1994). Sur le long terme, les prix réels au producteur ont en fait stagné alors que les revenus urbains suivaient une évolution beaucoup plus favorable et en 1993, après l'effondrement du système de prix garanti, la rémunération des planteurs représentait à peine 20 à 25 % du prix réel de 1960 (Figure 1).



Source : Annuaire BCEAO

Figure 1. Évolution des indices à valeur constante des prix agricoles officiels et des salaires urbains 1960-1990

Ce système a fonctionné jusqu'à la baisse des cours du café et du cacao sur le marché international, qui a atteint 70 % entre 1986 et 1993. Dès la campagne 1987/88, la Caistab a été incapable de financer les soutiens de la filière puisque les excédents réalisés au cours des exercices précédents avaient été consommés dans le financement d'autres secteurs et celui du système clientéliste. Les arriérés de l'État vis-à-vis des différents opérateurs se sont accumulés et l'inefficace politique de rétention des ventes de cacao menée de 1987 à 1989 a précipité le blocage des circuits de financement (4). Faute de paiement des soutiens, les exportateurs n'ont pu honorer leurs engagements vis-à-vis du secteur bancaire, qui n'a plus été en mesure de préfinancer les campagnes d'achat : en 1993, la dette de la Caistab auprès des banques

4. Voir GOMBEAUD *et al.* (1990).

commerciales et des exportateurs atteignait, de son propre aveu, la somme de 170 milliards de FCFA, conduisant le deuxième chargeur de la place, Jean Abile Gal, au dépôt de bilan. La commercialisation intérieure s'est trouvée totalement désorganisée, les prix officiels n'étant pas respectés et les paiements retardés, voire non effectués. Bien des exploitations éloignées des axes de communication n'ont même pas pu écouler leur production. Les planteurs ont dû supporter la plus lourde part du déficit de la filière puisqu'en aval les opérations bénéficiaient encore théoriquement des mêmes soutiens. Par le biais du non respect des prix officiels, les paysans ont en fait payé une grande partie de la dette que l'État avait contracté vis à vis des exportateurs.

L'implosion financière provoquée par la baisse des cours mondiaux et la politique de rétention des ventes de cacao de 1987 à 1989 a conduit l'État ivoirien à céder aux pressions des bailleurs de fonds et à engager une réforme de fond de l'ensemble du système de mise en marché qui le conduisait à renoncer à une grande partie de son arsenal de contrôle et d'intervention.

## **LA RESTRUCTURATION DES FILIÈRES À L'ÉCHELLE NATIONALE**

### **Sur le plan institutionnel**

Les exigences des bailleurs de fonds portaient sur l'abandon du système de prix administrés et du prix garanti au planteur, la libéralisation totale de la commercialisation et de l'exportation et l'impossibilité de transférer des ressources de la filière café-cacao vers d'autres secteurs. Leur application conduisait à remettre en question le système de gestion socio-politique de la rente et elle a donné lieu à un long bras de fer entre l'État et ses principaux partenaires financiers (LOSCH, 1994a et b). Les planteurs ont été les premiers à faire les frais de la restructuration puisque, si le principe d'un prix garanti a été réaffirmé, celui-ci a été officiellement divisé par deux dès 1989, et souvent par beaucoup plus en brousse (5).

En aval du planteur, les modifications les plus importantes ont consisté dans le démantèlement du système de répartition de quotas d'activité et des monopsones de décorticage industriel du café (qui a conduit à l'arrêt de la totalité des usines, incapables de concurrencer le secteur artisanal), dans l'abandon des barèmes instituant les niveaux de rémunération de chaque catégorie d'acteur, et dans l'ouverture théorique du conseil d'administration de la Caistab aux professionnels (y compris les planteurs). Les droits de sortie

5. Ainsi en 1991 et 1992, le kilogramme de café cerise, dont le prix « garanti » était de 100 FCFA a fréquemment été acheté au quart de cette valeur, le cacao étant payé par les pisteurs 150 à 175 FCFA, contre 200 FCFA selon le barème officiel.

ont également été supprimés entre 1989 et 1992, lorsque les cours ont atteint leur plus bas niveau. Les pouvoirs publics sont cependant parvenus à préserver un certain nombre de prérogatives, notamment à travers l'agrément des exportateurs, des commerçants et des GVC, la fixation du prix au producteur et d'un prix de référence à l'exportation (qui permet de réintroduire un « pseudo-barème ») et, surtout, l'autorisation préalable des ventes à l'exportation (la Caistab continuant même à vendre directement chaque année environ le quart de la récolte) (LOSCH, 1994b). Ces transformations ont affecté de façon mineure la rémunération des opérateurs en aval de la production : si l'on excepte les usiniers du café, ceux-ci n'ont subi qu'une baisse de 10 % de leur revenu entre 1989 et 1992.

Pour les producteurs, outre l'effondrement de leurs revenus monétaires et une mise en concurrence plus forte des traitants à l'échelle locale, l'un des faits marquants de cette réforme a été la mise en œuvre d'une politique d'achat à la qualité, dès la campagne 1990/91 pour le café (en complément du retour au décorticage artisanal) et à partir de 1992/93 pour le cacao. Cette politique répondait au besoin de redorer l'image internationale du cacao ivoirien, sérieusement affectée par cinq années de crise et de moindre entretien des vergers (LÉONARD et OSWALD, 1995). Elle a culminé avec la suppression des achats relatifs à la récolte intermédiaire de 1993 (réputée de moins bonne qualité et comptant pour 15 à 20 % de la récolte totale) et eut pour conséquence majeure de supprimer la principale source de financement des traitements insecticides et des sarclages effectués à cette période. Elle permit en revanche à certains intermédiaires de réaliser des profits considérables sur les récoltes achetées clandestinement à 50 FCFA/kg et revendues entre 150 et 200 FCFA quelques mois plus tard<sup>(6)</sup>. L'autorisation du décorticage artisanal du café a en revanche débouché sur l'éviction presque complète du secteur industriel (qui a vu sa participation passer de 80 % de la récolte en 1991/92 à 40 % en 92/93 et seulement 25 % en 1993/94 : LOSCH, 1994c) et sur le transfert d'une part non négligeable de la valeur créée vers certains secteurs du monde rural, notamment par la multiplication des emplois saisonniers de service (« pileuses », « trieuses ») dans les principaux villages et autour des centres de commercialisation.

### **Au niveau des exportateurs**

Parallèlement aux ajustements internes, la crise mondiale a débouché sur une emprise accrue du négoce international sur les sociétés d'exportation qui étaient aux prises avec de graves difficultés financières. Les péripéties

6. Un acheteur d'Issia aurait ainsi stocké et revendu 20 000 tonnes, un autre, à Gagnoa, 15 000 tonnes.



du rachat de la société Jean Abile Gal (JAG) et la lutte que se sont menés à cette occasion le géant américain de l'agro-alimentaire Cargill et les « groupes d'intérêt » (banque, transport maritime) français liés au pouvoir ivoirien sont une illustration des recompositions qui touchent le secteur. Si une « solution ivoirienne » fut trouvée, sans doute grâce à l'apport de capitaux provenant du plus haut niveau de l'État, ce dénouement ne saurait masquer la forte concentration qui est en train de ce produire : à lui seul, le groupe SIFCA-Comafrique contrôle bon an, mal an 200 000 tonnes de cacao, soit l'équivalent du cinquième rang parmi les pays producteurs (Losch, 1994b). Il s'agit d'une tendance lourde que la dérégulation du commerce mondial et les pressions en faveur du démantèlement des systèmes de protection nationaux vont sans doute accentuer, entraînant une érosion du pouvoir de la Caïstab face au négoce international.

Les modifications des « règles du jeu intérieur » ont également de profondes répercussions sur les stratégies des exportateurs. Désormais il ne leur suffit plus – même si cela demeure une condition nécessaire de leur activité – de s'attacher la clientèle des barons du régime pour s'assurer un certain tonnage de café ou de cacao. Avec la fin du contrôle de la commercialisation intérieure et du système de quotas, le volume d'activité des exportateurs dépend de leur capacité financière et technique à mettre sur pied des systèmes de collecte performants. Ceux-ci reposent encore largement sur le réseau traditionnel des traitants et des « pisteurs ». Mais la tendance est à la mise en place et au développement de structures délocalisées et intégrées, liant directement les exportateurs aux producteurs agricoles, généralement par la réactivation des GVC et des unions de GVC : c'est la stratégie développée par les deux principales sociétés exportatrices opérant en Côte-d'Ivoire, SIFCA surtout et JAG dans une moindre mesure. Ces réalisations sont encouragées par le discours officiel de promotion du secteur coopératif et par les aides financières de l'Union européenne, qui a mis en place depuis 1992 un fonds de garantie destiné à appuyer le fonctionnement et l'équipement des GVC (LOSCH, 1994b).

Tous les intervenants ne disposent pas des mêmes atouts pour tirer parti de la redéfinition des règles de fonctionnement de la filière. Après cinq années de crise, les producteurs sont en situation de faiblesse. Outre leur vulnérabilité économique, les organisations existantes (GVC, groupements et unions) sont encore peu représentatives et leur capital confiance auprès des paysans est faible. Au-delà du discours officiel, les pouvoirs publics sont par ailleurs réticents à voir se constituer des organisations paysannes puissantes et structurées qui pourraient se positionner comme interlocuteurs et négociateurs politiques. Les commerçants et traitants traditionnels dépendent des préfinancements fournis par les exportateurs et sont affaiblis par l'émergence de

nouveaux intervenants, nettement moins spécialisés, et qui, à terme, pourraient représenter une part non négligeable du commerce bord-champ. Seuls les professionnels de l'exportation disposent d'une réelle position de force : ils bénéficient d'une bonne logistique, d'une forte capacité de gestion et de traitement de l'information et, surtout, d'alliances avec le négoce international et d'une surface financière (ou d'un niveau d'endettement) qui leur garantissent un accès élargi aux prêts bancaires.

Le sud-ouest ivoirien en général et la région de Sassandra en particulier offrent un cadre privilégié pour évaluer les implications régionales et locales de ces transformations sur les dynamiques socio-économiques.

## **LES CONSÉQUENCES SUR LES DYNAMIQUES PAYSANNES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE**

### **Une crise de liquidité qui remet en cause les bases techniques et sociales des systèmes de production**

Entre 1989 et 1993, l'essentiel de l'ajustement portant sur la filière a été supporté par les producteurs : les prix ont été réduits de 50 à 70 %, mais si l'on tient compte de l'impact de cette réduction sur l'organisation des systèmes de production (moindre emploi de main-d'œuvre, allègement des consommations d'intrants), c'est souvent une chute des revenus agricoles dépassant 75 % qui a pu être observée. La rémunération des planteurs s'est effondrée, entraînant une compression sans précédent des dépenses en matière de santé, de scolarité et même, pour bien des paysans, des rations alimentaires, protéiques en particulier (LÉONARD et OSWALD, 1995). Au niveau des plantations, la conséquence la plus notable a été une forte réduction des travaux d'entretien (sarclages, traitements phytosanitaires), voire, dans le cas des caféières, un abandon prolongé, la récolte n'étant même plus effectuée (voir LÉONARD, dans ce volume). Aux conséquences immédiates de ce repli, une nouvelle réduction des revenus familiaux, s'ajoutent des répercussions à plus long terme puisque les plantations ainsi délaissées, véritable capital biologique, ne pourront vraisemblablement plus, et quel que soit le travail investi dans leur remise en état, retrouver le potentiel de production qu'elles avaient avant la crise.

Au-delà des conséquences sur la compétitivité du secteur que peuvent avoir les restructurations de la filière, il convient de s'interroger sur leur impact quant à la capacité des planteurs à entretenir et pérenniser leur « capital plantation » et à maintenir son niveau de productivité. À cet égard, les mesures prises au cours de l'année 1993 au titre de l'achat à la qualité (suppression des achats de la récolte intermédiaire de cacao) ou de la promotion du secteur coopératif ont tout simplement été désastreuses. L'interdiction de commer-

cialiser la récolte intermédiaire (mai-juillet) a privé les planteurs de tout revenu au moment où il leur fallait financer les travaux de sarclage et les traitements phytosanitaires de leurs plantations. Lorsqu'ils n'ont pas été abandonnés, ces travaux furent réalisés à un coût élevé, en recourant aux usuriers locaux. Cette mesure n'a même pas permis d'écarter du marché le cacao de la petite traite, réputé de moindre qualité, puisqu'une grande partie fut achetée clandestinement et à très bas prix (50 FCFA/kg, parfois moins) par certains intermédiaires et commercialisée quelques mois plus tard, au prix officiel, lors que les ventes furent à nouveau autorisées.

Les difficultés financières des planteurs ont ensuite été accrues par les mesures visant à évincer les mêmes intermédiaires, en confiant le monopole des achats bord-champ à des GVC qui n'avaient ni l'assise financière, ni les capacités de stockage ou de transport leur permettant d'assurer la collecte. La paralysie qui en a résulté a été l'occasion pour le lobby des traitants et des exportateurs, qui concentre la logistique de transport et de stockage, de démontrer sa puissance et de s'imposer en interlocuteur incontournable des pouvoirs publics. Pour beaucoup de paysans, ces décisions se sont traduites par une crise de liquidité équivalente à celle qu'ils avaient vécue en 1988. Seule une conjoncture climatique extrêmement favorable (et la capacité de certains groupes sociaux à mobiliser leur épargne) a permis le maintien des niveaux de production atteints par la Côte-d'Ivoire les années précédentes.

La très bonne récolte 1993/94 pourrait conduire à surestimer la capacité des planteurs à supporter des prélèvements excessifs de la part des intermédiaires et de l'État. La remarquable stabilité de la production ivoirienne de cacao, malgré la crise, est en grande partie imputable à l'arrivée à maturité du verger des derniers fronts pionniers de l'extrême sud-ouest, qui masque la dégradation des niveaux de production des régions plus anciennes. L'effondrement de la production nationale de café entre 1990 et 1994 (7) illustre bien la rapidité des processus de décapitalisation en agriculture de plantation une fois que le seuil de rupture est atteint dans un secteur. L'un des enseignements majeurs de la crise et des perturbations qui ont ensuite marqué l'année 1993 est le rôle clé du crédit dans la stabilisation des systèmes de production et l'absolue nécessité de remettre sur pied des structures de financement de la production et de la collecte. Il est significatif que les innovations les plus marquantes dans l'organisation des filières café et cacao à l'échelle régionale correspondent à l'émergence de structures et d'acteurs qui ont su apporter une réponse à ce besoin.

7. D'une moyenne de 240 000 tonnes à la fin des années 1980 à 135 000 tonnes en 1994, soit une diminution de 45 %.

## **La mise en place de nouvelles structures et l'irruption de nouveaux acteurs dans le commerce régional**

Ces transformations concernent d'une part le développement de structures de partenariat entre des GVC et un exportateur, en l'occurrence la société SIFCA, et d'autre part la montée en puissance de nouveaux intervenants privés, qui ont su profiter de la crise et des difficultés de la concurrence pour gagner des parts de marché dans le domaine de la collecte et tisser des liens privilégiés avec les banques et les exportateurs.

### ***Le dispositif SIFCA-SOGEPA : partenariat ou assujettissement ?***

Sur le plan médiatique et de façon directement mesurable, les sociétés de gestion des produits agricoles (SOGEPA) ont sans doute constitué l'innovation la plus notable. Il s'agit de sociétés anonymes, implantées au cœur des zones de production, constituées par l'association entre des GVC et un groupement d'exportateurs conduits par la société SIFCA. Celles-ci assurent l'achat des produits au prix garanti par l'État, majoré d'une prime de collecte<sup>(8)</sup> et, éventuellement, de qualité, leur transformation (décorticage du café), leur stockage et leur mise en marché, ainsi que des facilités d'accès au crédit, notamment en ce qui concerne l'équipement (véhicules de transport pour la collecte, décortiqueuses à café, pulvérisateurs pour le traitement des plantations) et l'accès aux intrants. L'association avec les GVC est « pérennisée » par la capitalisation, sous forme d'actions, de 5 FCFA par kg de produit livré, à concurrence de 200 tonnes par GVC, prélevés avant le paiement au producteur, afin de garantir les prêts consentis aux GVC. La comptabilité de chaque GVC est également tenue au niveau du magasin de collecte et est accessible aux producteurs, ce qui constitue un frein aux manipulations et aux détournements de la part des responsables des groupements.

Parce qu'elle répondait à des besoins essentiels des planteurs quant à l'accès aux crédits de campagne et à l'équipement, cette formule a connu un succès rapide, dans la région sud-ouest d'abord, dans l'ensemble de la zone forestière ensuite : 4 magasins en 1991/92 (ceux de San Pedro, Méadji, Niapidou et Gueyo), 17 dès la campagne 1992/93, qui devaient capter un total de 66 000 tonnes de café et cacao selon les responsables du projet (tableau 1). Sur le plan du développement régional, l'impact a été tout aussi significatif avec, pour la campagne 1992/93, 262 GVC affiliés, 49 véhicules de collecte de trois tonnes de charge utile et 46 décortiqueuses à café vendus aux GVC dans l'ensemble du sud-ouest (tableau 2).

8. Celle-ci représentait 16 FCFA/kg de cacao en 1993 et environ 20 FCFA en septembre 1994, soit une majoration de 8 % par rapport au prix garanti.

**Tableau 1. Tonnage acheté par les magasins SOGEPAG dans la région sud-ouest 1990-1993**

	Cacao			Café	
	1990/91	1991/92	1992/93	1991/92	1992/93
San Pedro	1 717,4	6 133,1	5 428,6	1 044,5	368,6
Méadji	2 196,5	4 632,2	5 271,1	383,4	58
Niapidou	1 317,9	1 463,4	2 553,5	528	154,1
Gueyo	0	1 577,9	3 113,6	512,8	126,2
Total sud-ouest	5 231,8	13 806,6	16 366,8	2 468,7	706,9

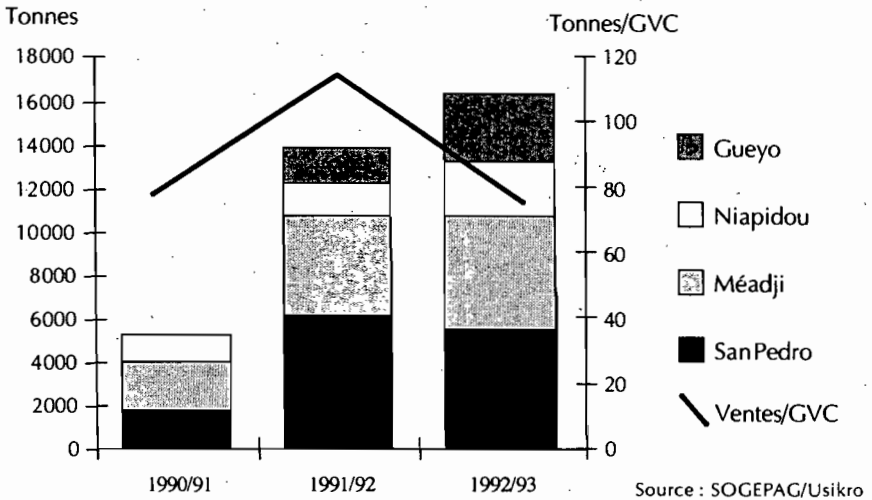
Source : SOGEPAG/Usikro, communication personnelle.

**Tableau 2. Participation des SOGEPAG au développement régional dans le sud-ouest**

	Nombre de GVC				Nombre de véhicules	Nombre de décor-tiqueurs
	1990/91	1991/92	1992/93	Total inscrits		
San Pedro	21	30	68	89	17	19
Méadji	28	41	53	68	16	5
Niapidou	18	26	46	55	8	8
Gueyo	0	23	49	50	8	14
Total sud-ouest	67	120	216	262	49	46
Tonnes/GVC	78,1	115,1	75,8		1/4,5 GVC	1/4,5 GVC

Source : SOGEPAG/Usikro, communication personnelle

Un certain nombre de faits vient cependant nuancer ces résultats. En dépit de l'accroissement régulier du nombre de GVC affiliés aux SOGEPAG de la région, une part importante de ceux-ci, un cinquième environ, sont des « actionnaires fantômes », puisqu'ils n'ont fait aucune livraison aux magasins dans l'année considérée. Les agrégats présentés dans les bilans des SOGEPAG ne permettent pas de distinguer s'il s'agit de GVC qui se sont intégrés au projet en fin de campagne et n'ont pu intervenir de façon significative dans ces bilans, ou si ce pourcentage correspond au désengagement d'un certain nombre de groupements. Cependant, et même en ne considérant que les GVC qui ont effectivement commercialisé leur récolte par le biais des SOGEPAG, il est frappant de constater le faible niveau du tonnage moyen livré, et surtout la nette diminution de celui-ci après un pic en 1991/92 (Figure 2).



**Figure 2. Évolution des tonnages commercialisés au niveau des différentes SOGEPAG de la région Sud-Ouest**

Plusieurs explications peuvent être avancées pour éclairer ce dernier fait. En premier lieu, les planteurs incriminent les délais, limités à quelques jours mais réels, qui existent entre la livraison du produit et le paiement par les SOGEPAG et qui les incitent à vendre une partie de leur récolte aux pisteurs lorsque leurs besoins de liquidités sont particulièrement pressants. Il s'agit également d'une diversification du risque économique face à un partenaire qui est aussi un créancier. Les pratiques de SIFCA dans la fourniture des équipements lourds, décortiqueuses et véhicules, justifient d'ailleurs une telle stratégie : ce matériel est imposé aux groupements sans qu'il y ait eu auparavant appel d'offre et mise en concurrence des fournisseurs potentiels. Il existe une explication logique à cette pratique : le groupe SIFCA, par l'intermédiaire de sa filiale Comafrique, est également l'importateur exclusif des véhicules Nissan en Côte-d'Ivoire et construit les décortiqueurs à café vendus aux GVC. Les camionnettes de transport sont enfin vendues aux groupements en *leasing*, ce qui permet de différer le paiement des premières annuités, mais correspond également à un surcoût financier de 32 %, à couvrir en 4 ans.

En 1993, les annuités de ces véhicules variaient entre 2 740 000 et 2 970 000 FCFA, soit la valeur bord-champ de 11,5 à 12,5 tonnes de cacao, environ 15 % du tonnage moyen livré par les GVC. Les calculs présentés par SIFCA aux GVC démontraient qu'avec la prime de collecte de 16 FCFA versée en 1993, le coût de ces annuités ainsi que celui de l'entretien des véhicules étaient largement couverts pour des livraisons atteignant 300 tonnes. Mais

aux 5 FCFA capitalisés pour chaque kg livré dans les limites de 200 tonnes s'ajoutaient des « charges incompressibles » de 5 FCFA/kg pour frais de gestion et de location des magasins de stockage (1,2 millions de FCFA par an et par magasin) ainsi que 2 F/kg pour payer la société CODIVAL qui assure le convoyage des fonds : en fait, pour 300 tonnes de produit livré, ce n'étaient pas 16 FCFA/kg qui étaient octroyés aux GVC, mais moins de 6 FCFA, ce qui, déjà, ne permettait plus de couvrir les annuités. À ces charges s'ajoutaient les frais d'entretien et de réparation des véhicules : les SOGEPAG assurent ces diverses tâches et les pièces mécaniques abîmées par le dur service en brousse sont systématiquement remplacées par des éléments neufs plutôt que d'être réparées. SIFCA-Comafrique réalise ainsi d'importants bénéfices grâce au commerce des pièces détachées... et le personnel affecté aux SOGEPAG aussi, à travers le trafic des pièces défectueuses, qui ne sont pas restituées aux GVC, mais réparées et recyclées dans le marché du matériel d'occasion !

Au total, en guise d'un accès opportun à l'équipement, les GVC doivent faire face à des charges dépassant fréquemment 5 millions de FCFA. En 1993, pour la livraison de 300 tonnes et en guise de primes, la couverture de ces charges conduisait à abaisser le prix d'achat au coopérateur de près de 11 F/kg par rapport au prix offert par les pisteurs privés. On conçoit que les impositions de SIFCA et les surcoûts qu'elles engendrent pour les groupements débouchent sur le désengagement graduel de ces derniers ou, à tout le moins, d'un certain nombre de coopérateurs en désaccord avec la gestion de leurs représentants. Louable et intéressante dans ses principes (intégration des producteurs à la filière aval, accès au crédit et à l'équipement, formalisation d'un partenariat qui pourrait s'étendre à d'autres productions agricoles et à l'assistance technique), l'initiative du groupe SIFCA masque mal des dérives mercantilistes incompatibles avec les principes affichés et avec l'instauration de relations de confiance qui sont la base de tout partenariat.

Ce modèle d'association constituait aussi la base du dispositif PARTAGRI élaboré par la société Unicafé, projet mort-né du fait de l'effondrement des prix du café, qui avait pour objectif d'établir une relation directe entre les usines de la société et les producteurs individuels et qui, à la différence des SOGEPAG, envisageait la mise sur pied d'un service d'appui technique à ces producteurs. D'autres exportateurs, à l'image du groupe JAG, entreprennent aujourd'hui de renforcer leur présence dans les zones de production (Méadji, Soubré, Sassandra, San Pedro), mais limitent encore leur action au financement de la collecte primaire par les GVC et au versement des primes correspondantes. Aucune capitalisation ne vient pérenniser cette association et celle-ci ne se traduit pas davantage par l'octroi de crédits de campagne.

***De nouveaux intervenants privés : innovation ou remise en vigueur des anciennes pratiques clientélistes ?***

La crise a favorisé une recomposition de la strate des traitants et l'émergence de nouveaux intervenants qui sont en voie d'acquérir une position incontournable dans la filière. Sans doute moins évidente et « lisible » que les initiatives d'intégration GVC-exportateurs, cette évolution est peut-être révélatrice d'une transformation profonde de l'économie de plantation ivoirienne, tant dans le domaine de la production que dans celui de la commercialisation. Il s'agit principalement d'un groupe de commerçants et de planteurs-entrepreneurs d'origine soudanienne (Maliens, Guinéens, mais surtout Burkinabè) qui ont réinvesti les produits du boom cacaoyer des années 1975-88 dans l'achat de véhicules et le commerce du cacao et des intrants, ainsi que dans d'autres commerces (matériel de construction, distribution de boissons...) lorsque leurs homologues baoulé ou autochtones orientaient leurs stratégies vers le milieu urbain (LÉONARD, 1994a). À l'occasion de la crise des années 1988-90 et de la restructuration de la filière café-cacao, ils ont su gagner des parts de marché sur leurs concurrents en respectant leurs engagements vis-à-vis des planteurs et des exportateurs, quitte parfois à subir de lourdes pertes et à sacrifier une partie de leurs fonds de commerce, et en s'appuyant sur leur communauté d'origine.

Les enquêtes réalisées en 1993 et 1994 sur les anciens fronts pionniers des sous-préfectures de Sassandra et de Méadji montrent que les planteurs d'origine soudanienne, et les Burkinabè en particulier, disposent d'une forte capacité à mobiliser l'épargne. Leurs réseaux de crédit peuvent s'ajuster avec beaucoup de rapidité à une demande importante, comme ce fut le cas en 1993, lorsqu'une conjoncture climatique favorable a laissé présager d'une production importante et que l'interdiction de vendre la récolte intermédiaire de cacao les privait de tout revenu : alors que la plupart des planteurs baoulé et autochtones ont dû se résoudre à limiter l'entretien de leur verger et donc leur récolte, les Burkinabè ont généralement intensifié ces entretiens, en particulier grâce à l'emploi d'intrants chimiques, tirant le meilleur parti de la pluviométrie. Les réseaux de crédit et de commercialisation qui ont permis cette intensification s'appuient sur un très fort contrôle social à l'échelle de la diaspora (CHAUVEAU et LÉONARD, à paraître). Ce contrôle collectif impose de lourdes contraintes aux producteurs et se traduit notamment par le prélèvement d'une part importante de leur surtravail, via les prix d'achat du cacao – souvent inférieurs de 5 à 10 % à ceux dont bénéficient les Baoulé et les autochtones – et les services rendus aux chefs de la communauté. Mais il représente une sécurité en période de crise et de pénurie financière grâce à un accès privilégié à la main-d'œuvre et au crédit. Ce renforcement du contrôle social au niveau des campements et au bénéfice des détenteurs de capital ne



représente certes pas une innovation sociale, mais le fonctionnement des réseaux soudaniens de collecte et de crédit ne saurait être réduit aux rapports clientélistes qui régissaient le fonctionnement de la filière avant la crise des années 1988-1993 et constitue une donnée nouvelle et majeure en zone forestière ivoirienne.

Les réseaux capitalistiques burkinabè interviennent également dans certains campements baoulé où une forte cohésion sociale a été maintenue, malgré la crise, autour de la personnalité d'un grand planteur qui sert de ciment à la communauté et de gage de solvabilité pour les prêteurs. Le bon fonctionnement et la souplesse de leurs réseaux ont permis à ces commerçants de tisser des liens de confiance avec les exportateurs et les banques et ils parviennent aujourd'hui à capter des financements qui font cruellement défaut aux autres traitants, les Libanais en particulier, augmentant encore leur capacité d'intervention. Ils tendent cependant à constituer une menace pour les exportateurs qui n'ont guère intérêt à voir émerger des interlocuteurs capables de mobiliser une production équivalente ou supérieure à leur capacité d'exportation et qui pourraient à terme intervenir eux-mêmes sur le marché international. Les tentatives de rapprochement et d'intégration des producteurs menées par plusieurs d'entre eux sont autant de réponses à ce risque. La concurrence entre grands traitants et exportateurs peut bénéficier aux producteurs, mais elle pourrait également déboucher à terme sur une concentration de l'activité dont ils feraient les frais.

### **CONCLUSION : DES NÉCESSITÉS D'UNE RÉGULATION DE LA FILIÈRE, MOINS D'ÉTAT OU MIEUX D'ÉTAT ?**

Quel rôle l'État peut-il jouer pour appuyer la mise sur pied d'un système efficace et ouvert de crédit, pouvant déboucher sur une plus forte intégration des planteurs aux filières de commercialisation, sans que cela se traduise par une sujétion totale des premiers aux seconds et par une concentration excessive du pouvoir économique dans le secteur ? À terme, les structures de partenariat producteurs-commerçants (ou exportateurs) pourraient elles-mêmes définir le cahier des charges de l'assistance technique et assumer une partie de son coût, comme cela se produit déjà dans d'autres pays producteurs. Cela suppose en premier lieu qu'une plus grande participation à la gestion de la filière, au niveau politique, soit allouée aux producteurs et à leurs véritables représentants – qui sont rarement les interlocuteurs que choisissent les pouvoirs publics. Si la crise des années 1988-1993 a donné lieu à des évolutions positives dans ce sens, notamment à travers la réforme du système centralisé de gestion de la rente, les arbitrages de l'État depuis la dévaluation de janvier 1994 laissent craindre à un retour en arrière dans ce domaine.

La dévaluation et la nette remontée des cours mondiaux depuis 1993 ont constitué pour la Côte-d'Ivoire un véritable ballon d'oxygène financier<sup>(9)</sup>. En monnaie locale, la valeur commerciale supplémentaire des exportations de café et de cacao a représenté plus de 400 milliards de FCFA en 1994. Pour autant, les planteurs n'ont pas vu leur part dans la répartition de la valeur créée s'accroître : les prix au producteur représentaient environ 35 % du prix mondial en mai 1993, 32 % pour le cacao et 30 % pour le café en avril 1994 et respectivement 35 et 26,5 % en septembre de cette même année. Le paysan continue à recevoir un solde, fixé par le niveau des prélèvements des autres intervenants de la filière. Les augmentations de prix allouées au producteur de cacao en 1994 (+ 50 %) ne permettaient même pas de compenser l'accroissement du coût des intrants provoqué par la dévaluation (LÉONARD, 1994b). L'ouverture du conseil d'administration de la Caïstab aux représentants des producteurs est restée toute théorique, et c'est par voie de presse que ces derniers ont appris le niveau des prix garantis pour la campagne 1994/95 (LOSCH, 1994b). Force est de constater que la dévaluation a plutôt constitué pour l'État l'occasion d'un retour aux pratiques de redistribution clientéliste qui avaient cours avant la crise.

C'est en fait la place que l'État est disposé à laisser aux paysans dans le jeu politique local et national qui est en cause. La participation de ceux-ci à la gestion des filières café et cacao suppose la création de contre-pouvoirs dans un milieu qui jusqu'à présent a été fort bien contrôlé par les pouvoirs publics. Cette participation est indissociable d'une formalisation des droits en matière d'accès à la terre et de garanties en ce qui concerne la sécurité des investissements de tous types réalisés par les communautés étrangères : nous avons vu le rôle déterminant que les commerçants et les planteurs d'origine soudanienne tiennent dans le financement et la réalisation de la production ; une politique discriminatoire à leur égard, que les dérives populistes propres aux périodes pré-électorales pourraient favoriser, serait tout simplement catastrophique pour l'ensemble du secteur et les revenus de l'État. Enfin, face aux mouvements de concentration qui se dessinent tant à l'échelle du négoce international qu'au niveau des exportateurs, il sera du ressort de l'État de faire contrepoids aux tentatives hégémoniques de certains d'entre eux et de limiter les risques de sujétion des producteurs à des monopsones commerciaux.

9. Les prix internationaux du cacao et du café sont passés respectivement de 290 et 280 FCFA en mai 1993 à 750 et 900 FCFA en avril 1994 et 900 et 2000 FCFA en septembre de la même année, soit une augmentation de 210 % pour le cacao et 614 % pour le café (grâce à l'effet multiplicateur de la dévaluation).

## BIBLIOGRAPHIE

- CHAUVEAU (J.-P.), 1993. « L'innovation cacaoyère. Histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest ». Communication au séminaire *Innovations et sociétés*, CIRAD-INRA-ORSTOM, Montpellier, 13-16 sept. 1993, 20 p. multigr.
- CHAUVEAU (J.-P.) et LÉONARD (E.), 1996. « The historical determinants of the diffusion of cocoa cultivation and of the pioneer fronts in Côte-d'Ivoire ». W. G. Clarence-Smith, ed., *Cocoa pioneer fronts since 1800 : the role of smallholders, planters and merchants*, London, Macmillan : 176-194.
- GOMBEAUD (J.-L.), MOUTOUT (C.) et SMITH (S.), 1990. *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*. Calman-Levy, Paris, 218 p.
- JARRIGE (F.), 1994. La dynamique de l'offre de cacao entre marché, conditions naturelles et institutions. Interprétation à partir d'une comparaison Côte-d'Ivoire-Malaisie. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, 2 t., 345 p. + annexes.
- LÉONARD (É.), 1993. Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien. Une typologie des systèmes de production. Orstom, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 57 p., multigr.
- LÉONARD (É.), 1994a. « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens ». Communication au colloque international *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, GIDIS-CI - Orstom, Abidjan, Côte-d'Ivoire, 28 nov.-2 déc. 1994, 15 p. multigr.
- LÉONARD (É.), 1994b. Éléments de réflexion pour la fixation de prix au producteur incitant à une relance de la production cacaoyère. Orstom, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 6 p., multigr.
- LÉONARD (É.) et IBO (G. J.), 1994. « Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire ». *Politique Africaine*, 53 : 25-36.
- LÉONARD (É.) et OSWALD (M.), 1995. « Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte-d'Ivoire : responses to a predicted crisis ». *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply* (F. Ruf et P.S. Siswoputranto éd.), Woodhead Publishing Ltd, Cambridge : 125-150.
- LOSCH (B.), 1994a. « La relève incertaine de la régulation étatique dans les filières café et cacao en Côte-d'Ivoire », in *Crises et ajustements en Côte-d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI - Orstom : 134-143.
- LOSCH (B.), 1994b. « À la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne ». Communication au colloque international *Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, GIDIS-CI - Orstom, Abidjan, Côte-d'Ivoire, 28 nov. - 2 déc. 1994, 14 p. multigr.
- LOSCH (B.), 1994c. « Les agro-exportateurs face à la dévaluation ». *Politique Africaine*, 54 : 88-103.



## LE COCI-COOPAGRUM :

### Un exemple d'intégration réussie ?

TOYIDI BELLO

#### LES COMPLEXES AGRO-INDUSTRIELS FACE AUX MUTATIONS : L'EXEMPLE DU COCI À SASSANDRA

L'implantation des complexes agro-industriels dans les pays en voie de développement relève de plusieurs types de stratégies qui sont le plus souvent complémentaires :

- une stratégie de diversification dont le but est de réduire la dépendance à l'égard d'un nombre réduit de produits d'exportations et par-delà, la vulnérabilité à l'égard des fluctuations erratiques des cours sur le marché international ;
- une stratégie de redistribution du revenu dont l'objectif avoué est la réduction des inégalités régionales ou sociales et la « consolidation de l'unité nationale » ;
- une stratégie de transformation du milieu environnant et de modification des comportements des différents acteurs en présence dans le sens d'une « rationalité industrialiste » ou en vue de faire émerger un « ordre social industrialisant » (AUJAC, 1983).

La Côte-d'Ivoire n'échappe pas à cette logique. Une atténuation des disparités régionales, une réduction de la répartition inégalitaire des revenus des individus, groupes sociaux et régions, un développement plus harmonieux et plus équilibré exigeant la participation accrue de toutes les ethnies à la croissance économique, ont toujours été une des préoccupations des autorités politiques ivoiriennes. Faire de la Côte-d'Ivoire une « oasis de prospérité » dans un « désert de misère » comporte aux yeux des autorités politiques des risques moins élevés que ceux relatifs à la constitution à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire d'îlots d'abondance dans des déserts de pauvreté, de misère, de malnutrition et de maladie.

Aussi se sont-elles évertuées, dans les années soixante-dix, à implanter dans la plupart des régions de l'intérieur du pays des complexes agro-industriels dont on espérait des retombées positives sur les comportements démographiques, les structures socio-économiques, les mentalités, bref sur la dynamique paysanne.

L'implantation des complexes sucriers de Borotoukoro, de Marabadiassa, de Ferkessédougou dans le Nord, du COCI et de Palmindustrie à Sassandra, de la S.A.P.H. à San Pédro relève de cette même logique. Le problème qui se pose aujourd'hui est de savoir si ces complexes agro-industriels ont répondu à l'attente des acteurs impliqués dans le processus d'implantation.

Ont-ils joué le rôle de pôles de croissance ou de développement ? Quel a été leur impact réel sur le milieu paysan ? Quelles stratégies ont-ils adoptées face aux différents chocs (saturation foncière, effondrement des cours, ajustement structurel) ? Comment les différents centres de décision ont-ils réagi à la situation nouvelle et quels ont été les effets de leurs interactions sur les dynamiques paysannes ?

La présente étude s'intéresse à ces différents problèmes. Il s'agit, à travers l'analyse du fonctionnement du COCI, d'identifier les différents acteurs et les différents centres de décision intervenant dans la filière agrume. On étudiera plus précisément la logique interne, les motivations de ces différents centres de décision et les différentes contraintes auxquelles ils sont confrontés. La mise en évidence de ces contraintes débouchera sur des propositions de stratégie face à la concurrence et aux mutations de l'environnement national et international.

Vu de l'extérieur, le COCI apparaît le plus souvent comme une entité monolithique dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie de décision. Mais une analyse plus fouillée du fonctionnement de ce complexe révèle que celui-ci est avant tout un meso-système, c'est-à-dire un complexe de centres de décision ayant chacun une logique et des intérêts propres. Bien qu'ayant une autonomie relative, ces centres de décision sont interdépendants et se heurtent à des contraintes d'ordre interne et externe.

Les contraintes internes relèvent des stratégies organisationnelles et de gestion des ressources humaines. Il s'agit d'harmoniser au mieux les objectifs des différents centres de décision afin d'assurer la survie et la prospérité croissante du complexe.

Les contraintes d'ordre externe sont celles imposées par l'environnement immédiat ou lointain. On peut les classer en trois catégories :

- les contraintes technologiques : comment produire ? Quelles techniques utiliser dans le processus de production ?

- les contraintes imposées par le marché : quel type de biens produire ? En quelle quantité ? À quel prix ? De quelle qualité ?
- les contraintes juridiques et institutionnelles : dans quel contexte juridique et institutionnel le complexe exerce-t-il ses activités ? Dans un cadre libéral ou réglementé ? Dans un contexte de saturation foncière ou d'ajustement structurel ?

Ainsi le COCI en tant que meso-système est non seulement un « ensemble de relations, mais il est aussi un espace stratégique », autrement dit, un pôle de développement.

Cette étude centrée sur le fonctionnement du COCI et la filière agrume présente un double intérêt : au plan théorique, elle permettra de mettre en évidence les conditions optimales de manifestation et de propagation des effets d'entraînement et de diffusion en milieu rural ; au plan de la politique de développement, elle pourrait déboucher sur des propositions relatives à l'implantation et à la conception des projets agro-industriels de manière à en tirer le maximum d'efficacité.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COCI

### Présentation de l'agrumiculture à Sassandra

Dans l'arrière-pays immédiat de Sassandra, l'activité agricole première des planteurs individuels, tant européens qu'africains, a été la culture de la banane douce pour l'exportation, activité très rémunératrice, mais très fluctuante. La demande européenne de banane douce augmentait en automne et en hiver et chutait en été : lorsque les bananes arrivaient en grande quantité en avril, mai, juin, la concurrence avec les fruits des zones tempérées faisait chuter leur prix. D'où la nécessité pour les producteurs de bananes de Sassandra de planifier leurs ventes selon les périodes.

Par ailleurs, avec la création du port d'Abidjan, les conditions de fret et d'embarquement sont devenues relativement plus onéreuses à Sassandra, malgré les efforts d'équipement entrepris : le chargement en rade foraine s'avérait plus long et plus coûteux. Progressivement, on enregistra une désaffection du port de Sassandra et de son wharf.

Très vite, la banane de Sassandra est devenue non compétitive et une reconversion s'est avérée nécessaire. Celle-ci s'est opérée grâce à la clairvoyance et à l'esprit imaginatif d'un pionnier, Louis Von Blon, qui introduisit le citron Eureka greffé sur bigardier en 1943 à Sassandra, à une époque où la banane douce était encore hautement rentable. Abonné à la revue *Marchés coloniaux*, Von Blon s'est rendu compte que les prix des huiles essentielles étaient plus stables que ceux de la banane douce.

Son exemple fut bientôt suivi par d'autres Européens, puis par un nombre croissant de petits planteurs africains. C'est ainsi que commença l'aventure de l'agrumiculture à Sassandra. En 1965, on dénombrait 500 ha de plantations d'agrumes, en 1967, 1 000 ha et environ 2 000 ha en 1970. De 10 en 1960, le nombre de planteurs d'agrumes est passé à 186 en 1975, soit une multiplication par 18,6 en 15 ans. Quelques pionniers européens avaient décidé dès les années 1953-1956 de passer au stade industriel en achetant du matériel destiné à extraire des huiles essentielles. En 1969, six grands planteurs européens (Von Blon, Cousin, Delafosse, Gazelle, Roucou, René Pierre) disposaient chacun du matériel d'extraction des huiles essentielles et traitaient ensemble plus de 10 000 tonnes de fruits. C'est sur une agrumiculture en pleine expansion et une agro-industrie relativement performante que s'est greffé le COCI, Consortium des agrumes et plantes à parfums de Côte-d'Ivoire.

### **Naissance du COCI**

Le COCI est né de la volonté d'un groupe d'hommes décidés à résoudre ensemble leurs problèmes de production, de transformation et de commercialisation. La création du COCI a été motivée par deux raisons fondamentales : d'une part l'évolution rapide de la production, passée de 5 000 tonnes en 1966 à 9 000 tonnes en 1968 ; d'autre part la volonté de valoriser les fruits deshuilés, qui étaient jusqu'alors jetés. Ces deux facteurs ont justifié le lancement d'une étude pour la création d'un complexe agro-industriel pouvant traiter successivement les huiles essentielles, le jus concentré et les marcs citrus. Cette étude confiée à ITIPAT a abouti à la création du COCI en 1969 sous la forme d'une société d'économie mixte à participation majoritaire de l'État ivoirien.

Dès sa création, le COCI a connu une évolution difficile due à des facteurs internes et externes. De société d'économie mixte, il fut transformé en 1979 en une société anonyme par actions à l'occasion d'une restructuration financière et d'un désengagement de l'État. Son capital social est alors passé à 64 % dans les mains de la COOPAGRUM, coopérative regroupant les planteurs assurant l'approvisionnement en fruits frais. Le reste du capital social était détenu par les partenaires commerciaux du COCI. Le COCI apparaissait alors comme un cas réussi d'intégration entre un groupement de planteurs individuels et un complexe agro-industriel dont le chiffre d'affaires est intégralement réalisé à l'exportation.

Très vite ce tandem s'est cependant heurté à certaines limites : les impératifs de la compétitivité poussaient la direction du COCI à comprimer au maximum ses charges d'exploitation et à fixer pour chaque campagne un prix jugé peu incitatif par les paysans. Ces derniers, obnubilés par l'objec-



tif de rentabilité de leurs exploitations, exigeaient un prix d'achat des fruits plus rémunérateur. Les intérêts antagonistes des deux groupes ont été à l'origine des performances médiocres de l'unité industrielle. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché suppose un approvisionnement régulier en fruits frais et un accroissement constant de la production d'agrumes, ce qui ne peut se faire sans un entretien permanent des vergers, une amélioration de leur rendement et un programme de régénération et d'extension des plantations.

Devant ces difficultés susceptibles de compromettre l'avenir de l'outil industriel et l'activité économique à Sassandra, une restructuration du COCI est devenue nécessaire. Cette restructuration s'est traduite par l'entrée dans le capital social du COCI de nouveaux partenaires et la signature d'un contrat de direction de cinq années avec la SODECI, le groupe SIPH prenant une participation au capital de 34 %. PROPARGO a accepté de refinancer les prêts nécessaires à la réhabilitation et à l'extension du COCI dont la capacité de traitement doit être portée à 60 000 tonnes vers l'an 2000.

La filiale du groupe SIPH, EURONAT s'est vu confier la mission de redynamiser la politique commerciale du COCI en favorisant la conquête de nouvelles parts de marché et en négociant de meilleurs prix de vente des produits.

Le COCI apparaît aujourd'hui comme une société anonyme au capital social de 127 600 000 FCFA, utilisant un effectif de 69 travailleurs et dont le chiffre d'affaires, estimé pour la campagne 1993-1994 à 1,2 milliard de FCFA, est intégralement réalisé à l'exportation. Spécialisé dans la production et l'exportation des huiles essentielles de citron, de bergamote, de bigarade, de lime, auxquelles il faut ajouter l'exploitation de jus concentrés et d'écorces séchées de citron, le COCI a pour principaux clients la France, l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni. Au 9 décembre 1994, la composition du capital était la suivante : SODECI, 33,93 % ; PROPARGO, 20,92 % ; COOPAGRUM, 33,06 % ; divers privés ivoiriens, 12,09 %.

Les tableaux 1 et 2 nous montrent l'évolution du chiffre d'affaires et de la masse salariale distribuée.

### **Les produits industriels du COCI**

Les produits industriels du COCI sont variés. À partir du citron, de la bergamote, de la bigarade et de la lime, le COCI produit des huiles essentielles, des jus de citron, et des marcs citrus (écorces séchées).

#### *Les huiles essentielles*

Les huiles essentielles d'agrumes sont des produits odorants dont la composition est complexe. Elles renferment des hydrocarbures, des alcools, des

**Tableau 1. Évolution du chiffre d'affaires et de la masse salariale du COCI dans les années 1990.**

Années	Chiffres d'affaires	Masse salariale
1989	1 226 489 193	96 096 000
1990	929 072 632	110 940 000
1991	1 018 031 662	112 792 000
1992	876 870 235	120 411 000
1993	751 337 744	114 059 000
1994 (estimation)	1 200 000 000	112 512 000

Source : COCI

**Tableau 2. Structure et évolution du personnel du COCI dans les années 1990.**

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Ivoiriens	25	25	25	26	26	28
Étrangers	52	52	43	40	40	41
Cadres	2	2	2	3	3	4
Agents de maîtrise	3	3	3	5	5	12
Ouvriers qualifiés	18	18	18	30	30	30
Autres	54	54	45	28	28	23
Total	77	77	68	66	66	69

Source : COCI

cétones, des aldéhydes, des esters, des phénols, etc. Elles diffèrent des huiles lipides qui sont essentiellement composées d'acides gras, l'adjectif « essentiel » caractérisant leur volatilité. Les huiles essentielles du COCI sont connues mondialement et prisées sur le marché international en raison de leurs caractéristiques propres et de leur pureté de composition : il existe en la matière un label Sassandra. Par ailleurs, les essences du COCI sont réputées ne pas contenir la moindre trace d'organo-chloré ou autre pesticide, ce qui est vital dans la fabrication des médicaments et des produits alimentaires. Les huiles essentielles du COCI sont au nombre de quatre :

#### *L'huile essentielle de citron*

La production mondiale d'huile de citron peut être évaluée à environ 2 000 tonnes par an dont 4 % fournis par le COCI. L'huile essentielle de citron du COCI est particulièrement recherchée par certains utilisateurs en raison

de ses caractéristiques originales qui sont probablement liées aux conditions agro-climatiques propres à la région de Sassandra et à la structure de type individuel de la production d'agrumes.

L'offre d'huile essentielle de citron provient de l'Argentine, de la Californie et de l'Italie qui constitue la qualité de référence.

**Tableau 3. Principaux producteurs d'huile essentielle de citron.**

Pays	Production annuelle
États-Unis	1 000 - 1 200 t
Argentine	400 - 500 t
Brésil	100 - 150 t
Autres (Espagne, Afrique du Sud, Italie, Australie, Côte-d'Ivoire)	250 - 260 t

#### *L'huile essentielle de bergamote*

La production mondiale qui en 1990/1991, s'élevait à 80-100 tonnes par an émanait exclusivement de la Côte-d'Ivoire et de l'Italie. Avec l'entrée en production des superficies régénérées ces dernières années, la seule production du COCI pourrait passer à environ 15 tonnes par an.

#### *L'huile essentielle de bigarade*

La demande mondiale d'huile essentielle de bigarade se situe à 30-40 tonnes par an, le COCI en produisant à lui seul 15 à 20 tonnes. Si le prix de l'huile essentielle de bergamote présente un trend descendant, celui de l'huile de bigarade est resté relativement stable mais avec une vitesse de rotation des stocks de plus en plus lente.

#### *L'huile essentielle de lime*

La demande mondiale annuelle d'huile essentielle de lime distillée avoisine 900 tonnes et la Côte-d'Ivoire pourrait à terme disposer d'une capacité de production annuelle de 25 tonnes pour le COCI.

#### *Les concentrés citriques*

Le COCI produit actuellement des jus concentrés pulpeux de 3 à 4% de pulpe et d'une acidité de 460 à 500 GPL (grammes par litre).

Ce jus présente :

- un avantage concurrentiel : son haut taux d'activité naturelle ;

- un handicap concurrentiel : l'instabilité du trouble du liquide après que la pulpe se soit déposée. Après décantation, le jus du COCI se fractionne en une partie solide (la pulpe) au-dessus de laquelle se trouve un jus clair.

Les avantages et inconvénients du jus du COCI sont liés au stade de maturité des fruits à la récolte. Ce stade constitue un facteur déterminant dans la qualité et les caractéristiques des jus que le COCI pourrait produire. Le concurrent le plus direct du jus du COCI est incontestablement le jus d'Argentine qui constitue la référence sur le marché européen. Ses caractéristiques sont sensiblement différentes du jus du COCI :

- un faible pourcentage de pulpe (1 %),
- un trouble stable après dépôt de la pulpe,
- une acidité de 350 GPL, au plus 450 GPL pour une infime partie de la production.

L'offre et la compétitivité du jus d'Argentine ont varié dans le passé. De 1987 à 1990, la production argentine a chuté, ce qui a provoqué une hausse du coût de production et du prix d'offre, qui a affecté sa compétitivité. En 1991, l'Argentine a enregistré une forte production de jus qui a fait chuter le prix d'offre, concurrençant ainsi fortement le jus du COCI. Par ailleurs, les fluctuations du cours du dollar US affectent considérablement la compétitivité du jus argentin. Toute baisse du cours du billet vert, qui se traduit par une hausse relative du Deutch Mark, rend le jus argentin plus compétitif sur le marché international et en particulier sur le marché allemand, principal débouché pour le jus du COCI.

Le second concurrent du jus du COCI est le jus d'Italie dont les caractéristiques sont similaires à celles du jus argentin.

La demande de jus de citron est dominée par deux marchés : l'Allemagne et les États-Unis. En 1990/1991, le marché allemand, qui est le marché de référence au niveau mondial, représentait 12 000 tonnes par an. Le COCI y détenait à peine 6 % de parts de marché. Le jus du COCI est utilisé comme boisson et comme acidifiant ou anti-oxydant dans les industries alimentaires. Le marché allemand est un marché fortement demandeur de jus de citron, mais particulièrement exigeant sur le ratio acide citrique/acidiso-citrique qui est l'indicateur utilisé dans l'appréciation du caractère naturel du jus.

La deuxième exigence du marché allemand est relative à la sécurité et à la régularité des approvisionnements. Sa troisième exigence concerne l'extension et la diversification de la gamme des produits du COCI. L'Allemagne souhaiterait, outre le jus pulpeux à 500 GPL, disposer :

- de jus pulpeux à 600 GPL ;

- de jus similaire au jus argentin (1 % de pulpe);
- de jus parfaitement clair (0 % de pulpe).

Ces possibilités de diversification sont conditionnées en amont par la production des fruits et en aval par la capacité du tandem COCI-COOPAGRUM à opérer les ajustements nécessaires en fonction des mutations d'un marché international extrêmement sensible.

### *Les marcs citrus*

Des écorces séchées de citron sont extraites des pectines, agents de texture utilisés dans la fabrication des produits alimentaires. Très largement distribuées dans les végétaux, les pectines sont principalement extraites de l'écorce de citrus, de la pomme et de la betterave.

La demande en pectines est fortement croissante (3 % par an) et celles provenant de la lime et du citron vert sont particulièrement prisées sur le marché international. Mais il s'agit d'un secteur dans lequel la concurrence est extrêmement sévère, ce qui nécessite de la part du COCI une vigilance quasi permanente pour ne pas perdre ses parts de marché, au profit du Brésil notamment.

Au cours de la dernière décennie, le prix moyen du jus de citron et des marcs citrus a évolué de la manière suivante :

**Tableau 4. Évolution des prix du jus de citron et des marcs citrus entre 1982 et 1991 (en FCFA/kg).**

Produits	Années									
	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91
Jus de citron	212	250	285	410	425	455	395	445	430	450
Marcs citrus	125	135	150	150	175	175	175	175	175	175

## **PRÉSENTATION DE LA COOPAGRUM**

La COOPAGRUM est née de la volonté des planteurs individuels de se regrouper pour défendre leurs intérêts face au COCI. En 15 ans, entre 1960 et 1975, le nombre de planteurs d'agrumes était passé de 10 à 186. Pour mieux canaliser cet engouement et l'espoir suscité par l'implantation de la nouvelle unité industrielle, les planteurs d'agrumes se sont regroupés dans une structure coopérative dont l'objectif était d'assurer l'approvisionnement en intrants à ses membres (engrais, petit matériel), d'assurer l'encadrement et le suivi des

plantations et de rechercher des moyens de financement pour les planteurs. Cette coopérative, qui compte actuellement environ 500 membres pour 5 000 ha de plantations, a connu une évolution parallèle à celle du COCI.

En effet, au cours des années 1970, la crise mondiale du marché des huiles essentielles a eu des effets néfastes sur la culture des agrumes et la production à Sassandra. On a alors assisté à une chute du prix bord-champ des fruits à 5 FCFA/kg et au règlement différé à 90 jours, qui ont provoqué un abandon massif des vergers, la reconversion de certains planteurs et une baisse catastrophique de la production, qui a atteint son niveau le plus bas en 1978, à 18 000 tonnes. La relance de la production n'a été rendue possible que grâce à une intervention des pouvoirs publics qui, par le biais de la BNDA, ont financé la restructuration du COCI et impulsé la réorganisation de la COOPAGRUM. Cette réorganisation a permis d'enrayer les abandons de vergers et favorisé leur reprise effective, l'amélioration de leur conduite et une augmentation progressive de la production qui est passée de 18 000 tonnes en 1978 à 27 000 tonnes en 1984, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 50 % en 6 ans, soit un taux moyen d'accroissement annuel de 8,3 %.

En 1980, dans le cadre de la politique de libéralisation et de désengagement de l'État, les actions du COCI détenues par les pouvoirs publics ont été rétrocédées à titre gracieux à la COOPAGRUM<sup>(1)</sup>. Cette rétrocession a fait de la COOPAGRUM l'actionnaire majoritaire du COCI (64,18 %). En 1983, le ministère de l'Agriculture a enfin confié à la COOPAGRUM l'encadrement et l'exécution d'un projet d'installation de jeunes planteurs d'agrumes sur une superficie de 300 ha attenante au village de Sahoua.

En avril 1994, la COOPAGRUM regroupait 470 planteurs exploitant 4 551 ha de plantations de taille variée (tableau 5).

Les producteurs d'agrumes sont en majorité de petits planteurs (74 %) qui exploitent environ 33 % des terres, tandis que les gros planteurs, qui ne représentent que 2 % du nombre des producteurs, exploitent 19 % des surfaces enregistrées. La majorité des petits planteurs a une exploitation au moins égale à 5 ha ce qui pourrait faciliter l'encadrement, la diffusion des innovations et le dialogue entre l'unité industrielle et la COOPAGRUM. Les données réunies par les dirigeants de la Coopérative auprès de 370 (soit 79 %) de ses adhérents permettent de cerner avec plus de précision le profil de ces producteurs (tableau 6).

1. Le montant total de ces actions qui s'élevait à 189 390 000 FCFA était réparti de la manière suivante : État ivoirien, 13 254 actions, soit 70 % ; SONAFI, 3 735 actions, soit 20 % ; BIDI, 1 950 actions, soit 10 %.

**Tableau 5. Typologie des vergers en avril 1994.**

Type	Classes de superficie	Nombre de planteurs	%	Superficie en ha	%
Gros vergers <i>dont</i>	50 ha et +	10	2	882	19
	50 < s < 100 ha	6	1	384	8
	> 100 ha	4	1	498	11
Vergers moyens <i>dont</i>	10 < s < 50 ha	114	24	2 192	48
	10 < s < 20 ha	71	15	938	21
	20 < s < 50 ha	43	9	1 254	27
Petits vergers <i>dont</i>	1 < s < 10 ha	346	74	1 477	33
	1 < s < 3 ha	102	22	183	4
	3 < s < 5 ha	99	21	340	8
	5 < s < 10 ha	145	31	954	21

Source : COOPAGRUM.

**Tableau 6. Typologie des producteurs d'agrumes.**

Type de vergers		Ivoiriens non ivoiriens	Africains	Européens	Total
Anciens vergers	Nombre	72	53	15	140
	Surface	500 ha	495 ha	405 ha	1 400 ha
Nouveaux vergers	Nombre	157	72	1	230
	Surface	1 758 ha	623 ha	439 ha	2 820 ha

Source : COOPAGRUM.

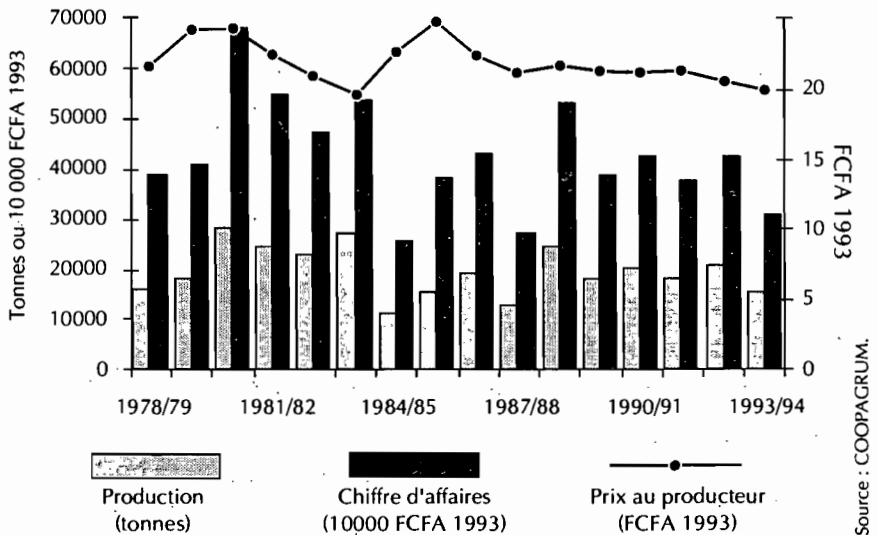
Du point de vue du nombre, les Ivoiriens représentent 62 % des planteurs d'agrumes contre 34 % pour les Africains non ivoiriens et 4 % pour les Européens. Sur ces 370 planteurs, 80 % vivent uniquement d'activités agricoles, tandis que 20 % sont salariés dans d'autres branches d'activité. Cette dernière catégorie de planteurs exploite 21 % des vergers.

Le chiffre d'affaires de la COOPAGRUM est sujet à des fluctuations dues à de nombreux facteurs échappant aux producteurs. Les plus importants sont la sécheresse, la pénurie d'engrais et les fluctuations de la demande mondiale des huiles essentielles sur lesquelles les agriculteurs n'ont aucune emprise. Le plus bas niveau de chiffre d'affaires a été enregistré au cours de l'exercice 1984/85 (tableau 7, figure 1). Les raisons de cette chute sont diversement appréciées. Selon la direction de COOPAGRUM, ce bas niveau s'expli-

**Tableau 7: Évolution de la production et du chiffre d'affaires de la COOPAGRUM.**

Années	Production (tonnes)	Prix FCFA/kg	Chiffre d'affaires (milliers de FCFA)
1980/81	28 075	15	421 125
1981/82	24 435	15	366 525
1982/83	22 837	15	342 555
1983/84	27 365	15	410 475
1984/85	11 299	18	203 382
1985/86	15 567	20	311 340
1986/87	19 232	20	384 640
1987/88	12 863	20	257 260
1988/89	24 570	22	540 540
1989/90	18 167	22	399 674
1990/91	20 162	22	443 564
1991/92	17 893	22	393 646
1992/93	20 913	22	460 086
1993/94	15 373	20	307 460

Source : COOPAGRUM.



**Figure 1. Évolution de la production et du chiffre d'affaires de COOPAGRUM en regard du prix réel au producteur.**



querait par une sécheresse particulièrement longue observée dans la région et un approvisionnement en engrais déficient durant quatre ans. Les planteurs d'agrumes interrogés mettent l'accent sur la faible rémunération qui leur est proposée et les comportements bureaucratiques des directions successives du COCI.

Dans une note pathétique intitulée *Recherche des causes des difficultés traditionnelles du COCI*, Mr. Roger Cousin, grand planteur à Sassandra, écrit : « La production du secteur agricole de Sassandra n'excèdera pas 16 000 tonnes pour l'exercice 1993-1996... La profession se maintient avec ténacité dans la médiocrité depuis 18 ans. Et si l'équipe nouvelle persiste dans ses attermoissements, il n'y a pas de raison que cela change, et cela pourrait même être pire ».

Le chiffre d'affaires de la COOPAGRUM, que l'on peut assimiler au revenu brut annuel des planteurs, dépend des quantités livrées au COCI et du prix de cession. Les fluctuations de ce chiffre d'affaires résultent des fluctuations de la production et du prix des agrumes. Il est donc intéressant d'établir une fonction d'offre de courte période d'agrumes et de calculer l'élasticité du revenu brut de la COOPAGRUM par rapport au prix d'une part et à la quantité produite d'autre part (2). Les résultats économétriques révèlent alors une sensibilité du chiffre d'affaires de la COOPAGRUM plus grande pour le prix d'achat des fruits que pour le volume de fruits produit : une chute de 10 % du prix d'achat des fruits se traduit par une baisse de 6,3 % du chiffre d'affaires de la COOPAGRUM, alors qu'une chute de même ordre de la production n'entraîne qu'une baisse de 5,4 % de ce même chiffre d'affaires.

## LE COCI FACE À L'AVENIR

Face à un marché amont (marché des fruits) dominé par la COOPAGRUM et un marché aval (marché des huiles et des jus) dominé par un petit groupe d'utilisateurs et de négociants, quelles stratégies doit adopter le COCI ? Le COCI se trouve placé entre deux marchés, amont et aval, aux caractéristiques très différentes (figure 2).

2. La fonction d'offre peut s'écrire de la façon suivante :

$$(1) \text{ Log CH} = 0,54 \text{ Product} + 0,63 \text{ Prix} + 17,43$$

(30,87)      (28,28)      (299,13)

$$R^2 = 0,99 \quad DW = 2,38$$

$$(2) \text{ CH} = 0,32 \text{ Log Product} + 0,30 \text{ Log Prix} - 0,36$$

(16,88)      (144)      (-17,97).

$$R^2 = 0,97 \quad DW = 2.$$

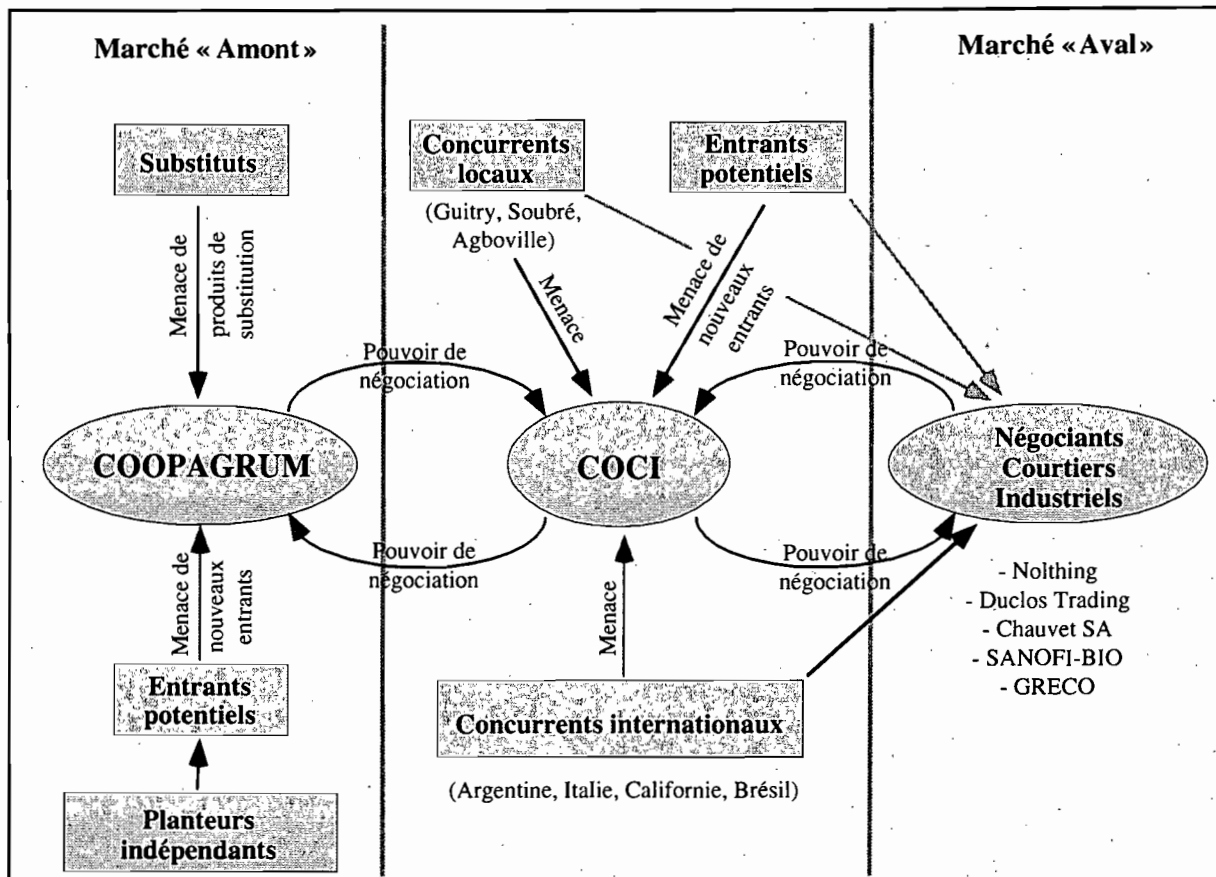


Figure 2. Le COCI dans la filière agrumes

### **Le marché « amont »**

La COOPAGRUM y règne en maître et quatre qualités de fruits s'y négocient : le citron, la bergamote, la bigarade et la lime. Sur ce marché, la COOPAGRUM dispose d'un pouvoir de monopole en matière de livraison des fruits, un pouvoir qui, à terme, ne peut être affaibli que par une libéralisation du marché des fruits (possibilité pour les planteurs indépendants de livrer directement leur récolte au COCI), l'innovation technologique (possibilité d'obtenir des huiles essentielles et des jus à partir des substituts) ou par la mise sur pied de plantations industrielles propres au COCI. Les rapports du COCI avec la COOPAGRUM relèvent d'un monopole de type bilatéral : un vendeur unique face à un acheteur unique. On sait que dans une telle situation (analyse de l'équilibre sur les marchés imparfaits) la quantité livrée et le prix fixé dépendent de la « puissance contractuelle » des acteurs en présence.

S'agissant de l'approvisionnement du COCI en fruits, il est marqué par une forte irrégularité et une saisonnalité très prononcée. Globalement, on constate une chute des achats de fruits qui sont passés de 45 000 tonnes en 1974-1975 à 20 000 tonnes en 1984-1985. Si l'on considère la décennie 1972-1973 à 1980-1981, les achats moyens de fruits par campagne s'élevaient à 23 000 tonnes contre 16 000 tonnes pour la décennie 1981-1982 à 1990-1991. Cette chute se répartit par espèces végétales de la manière suivante :

- achats de bergamote : de 6 900 tonnes en 1972-1973 à 1 400 tonnes en 1990-1991, avec un pic (11 800 tonnes) en 1974-1975 et un plancher (320 tonnes) en 1984-1985 ;
- achats de citron : de 31 000 tonnes en 1974-1975 à 15 400 tonnes en 1990-1991 avec un minimum de 9 600 tonnes en 1987-1988 ;
- quant aux achats de bigarade, ils ont connu un accroissement passant de 420 tonnes en 1978-1979 à 3 300 tonnes en 1990-1991.

À cette irrégularité des achats, s'ajoute une saisonnalité très marquée des approvisionnements. Les livraisons de fruits sont élevées de septembre à mars et faibles d'avril à août, avec une pointe de récolte en novembre-février. L'approvisionnement en citron est régulièrement réparti dans l'année avec une période de pointe en décembre-février. Quant à l'approvisionnement en bigarade, il est concentré sur trois mois, d'octobre à décembre. Les livraisons de bergamote sont plus concentrées en octobre-novembre et représentent 60 % des approvisionnements au cours de cette période.

La saisonnalité de l'approvisionnement du COCI en citron est souvent perturbée par des accidents pluviométriques. Ces perturbations entraînent une forte irrégularité des livraisons au COCI qui, conjointement à la concentration des livraisons de citron, pénalise gravement le COCI au plan commer-

cial et au plan de la capacité productive: au plan commercial, le COCI se trouve dans l'impossibilité de prévoir la production et de garantir la fourniture des produits aux clients ; au plan technique, des investissements supplémentaires deviennent nécessaires en vue du traitement de la production de pointe (chaîne de citron et chaîne de bergamote).

Compte tenu du caractère très sensible du marché des huiles essentielles et du jus de citron, une solution à cette irrégularité des approvisionnements doit être trouvée au niveau du tandem COCI-COOPAGRUM.

S'agissant du prix payé au producteur, il fait l'objet d'appréciations diverses : rémunérateur et très incitatif pour les uns, faible et démotivant pour les autres. Passé de 10 FCFA/kg au début des années 1970 à 5 FCFA/kg de 1975 à 1977, le prix payé était proche de 15 FCFA au début des années 1980. Puis il a progressivement augmenté pour atteindre 23 FCFA le kg pendant la campagne 1993-1994.

Ce prix est unique quelle que soit l'espèce de fruit, sa qualité et la période de livraison. C'est là une des faiblesses de la politique de rémunération du COCI. Le prix payé au producteur ne joue aucun rôle incitatif en matière de qualité, de livraison régulière et de répartition de la livraison dans l'année. Or on sait qu'en matière de circulation la « mauvaise monnaie chasse la bonne ». Cette loi de Gresham risque de se vérifier à Sassandra si rien n'est fait en matière de rémunération des planteurs. Une rémunération différentielle des planteurs incorporant un effet bonus et un effet malus doit être introduite.

Au prix de base payé à tout planteur, quels que soient la qualité des fruits, le rendement de l'exploitation et le moment de la livraison, doit être ajoutée une prime variant selon la qualité et le moment de la livraison ainsi qu'en fonction du résultat brut d'exploitation du COCI l'année précédente (de façon à faire bénéficier les planteurs des bénéfices réalisés par l'unité agro-industrielle). La mise en place d'une rémunération différentielle, accompagnée d'une sensibilisation suffisante et d'une diffusion de l'information, est de nature à résoudre l'épineux problème de la démotivation soulevée par la majorité des planteurs interrogés.

Par ailleurs, pour ne pas déconnecter les planteurs d'agrumes du marché international des huiles essentielles et du jus de citron, le prix de base évoluera en fonction du prix moyen pondéré des produits du COCI sur le marché international. En effet, la fixation du prix des fruits a été jusque là ressentie par les planteurs comme arbitraire. La majorité des planteurs interrogés parlent d'absence de transparence en matière de décision de fixation du prix et de valorisation insuffisante des fruits, ce qui crée un sentiment de frustration

générateur de méfiance, de résistance et même de blocage du fonctionnement optimal du COCI.

Cette rémunération différentielle en fonction des normes de qualité formalisées et des dates de livraison incitera la COOPAGRUM à gérer de façon optimale ses livraisons et permettra au COCI de garantir la disponibilité des produits aux clients sur toute l'année.

### **Le marché « aval »**

Il s'agit d'un marché de type oligopolistique, dominé par des négociants et courtiers parfaitement informés de la situation du marché des huiles essentielles et du jus de citron et dont le pouvoir de négociation est extrêmement élevé en raison de la complexité et de la confidentialité des marchés concernés, du nombre restreint d'opérateurs intervenant sur ces marchés et de l'existence de redoutables concurrents internationaux susceptibles de fournir les mêmes produits à des prix compétitifs.

En effet, les produits du COCI sont vendus sur le marché européen fortement influencé par la situation des marchés d'Amérique du Sud et du Nord. Au moment où cette étude a été réalisée, le COCI ne disposait que de six partenaires commerciaux : trois clients utilisateurs et des négociants ou courtiers qui revendent les produits en l'état.

- Duclos Trading (Courbevoie-Paris), courtier en huiles essentielles. Le COCI facture les clients finals et lui reverse une commission.
- Greco (Grasse), qui agit en tant que négociant et achète la marchandise au COCI pour la revendre aux clients finals. Greco achète avec une ristourne égale à celle des courtiers de manière à se trouver en situation commerciale équitable.
- SANOFI-BIO, qui intervient par l'intermédiaire de deux divisions indépendantes : la division des additifs alimentaires qui achète la totalité des écorces de citron pour la fabrication de pectines ; la division des arômes et parfums qui achète, pour transformation, des huiles essentielles au prix du COCI avec une ristourne.
- Nolting, courtier rémunéré par une ristourne, qui dispose de l'exclusivité de la vente des jus du COCI en Allemagne et au Benelux. Il intervient dans le cadre des contrats de vente ferme, trimestriels, avec engagement réciproque sur les quantités.
- Chauvet S.A., industriel transformateur, spécialiste des arômes naturels.

### Quelle politique vis à vis des partenaires ?

Face à un marché monopolistique en amont et un marché oligopolistique en aval, quelle marge de manœuvre s'offre au COCI ?

Les rapports du COCI avec la COOPAGRUM relèvent du dilemme du prisonnier. Si chacun fait un cavalier seul, on aboutira certainement à une rationalisation individuelle conduisant au pire résultat pour les deux institutions (la punition de l'égoïste) (AXELROD, 1992). Pour ne pas couler ensemble, les deux institutions ont intérêt à coopérer, ce qui conduira à une stratégie de maximisation du profit commun. Une telle stratégie permettra au COCI de disposer de tous les atouts pour accroître ses parts de marché et faire face à la concurrence internationale sur un marché fermé et très sensible. Cette stratégie de coopération doit être combinée avec une stratégie de maîtrise globale des coûts de production et de différenciation des produits.

Au cours des trois exercices 1988/89 à 1990/91, les fournitures extérieures ont représenté 16 % en moyenne des charges d'exploitation, un chiffre largement supérieur aux frais de personnel qui ne représentent que 12 % (tableau 8). Si aux fournitures extérieures, sont ajoutés les services extérieurs, on aboutit à 22,5 % des charges d'exploitation en moyenne au cours des 3 exercices. Il y a là un effort à faire en matière de domination globale des coûts de production. Cette réduction des coûts est possible par le renforcement de la coopération avec la COOPAGRUM, un contrôle serré des frais généraux et une amélioration du rendement des vergers.

**Tableau 8. Charges d'exploitation du COCI**  
(en millions de FCFA)

	Exercice 88/89		Exercice 89/90		Exercice 90/91	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Achat et frais	648,8	55,4	487,7	52,5	519,3	54,2
Fournitures extérieures	187,1	16	147,9	15,9	161,1	16,8
Transports	108,1	9,2	86,9	9,4	78,7	8,2
Services extérieurs	70,1	6	53,2	5,7	70,2	7,3
Divers	6,1	0,5	4,9	0,5	7,2	0,7
Personnel	108,4	9	134,3	14,5	131,3	13,7
Impôts et taxes	8,5	0,7	13	1,4	8	0,8
Dotation aux amortissements	34,4	2,9	29,1	3,1	31	3,2
<b>Total</b>	<b>1 171,5</b>	<b>100</b>	<b>927,9</b>	<b>100</b>	<b>957,8</b>	<b>100</b>

Source : COCI.

Cette stratégie de maîtrise globale des coûts de production doit être couplée avec une stratégie de différenciation qui consiste à créer, développer et imposer le label «Sassandra». Cette différenciation aura pour effet de « fidéliser » la clientèle et d'augmenter la « puissance contractuelle » du COCI et ses parts de marché. Or ce label « Sassandra » existe bel et bien et il appartient au COCI d'en tirer le maximum d'avantages. La théorie des marchés imparfaits montre que le producteur individuel d'un produit différencié est confronté à une courbe de demande distincte et qui lui est propre. La quantité qu'il peut vendre dépend des prix qu'il propose, mais aussi des prix des autres membres de la corporation.

## CONCLUSION

Le marché des huiles essentielles et des jus de citron est un marché oligopolistique très fermé, confidentiel et très sensible. La détention ou l'acquisition de l'information sur ce marché devient un atout indispensable pour la survie du COCI et la croissance de ses parts de marché. L'acquisition de l'information additionnelle étant trop coûteuse, les firmes telles que le COCI évoluent en univers indéterminé, c'est-à-dire dans l'ignorance la plus complète des décisions de l'adversaire et dans l'ignorance des conséquences de ces décisions sur les états du marché.

Dans un tel univers, la stratégie qui nous paraît la plus appropriée pour le COCI est une stratégie d'entente en amont et une stratégie de maîtrise des coûts de production et de différenciation en aval. Ce double choix stratégique implique :

- à court terme : une politique incitative en direction des planteurs d'agrumes et une politique agressive en matière commerciale ;
- à moyen et long terme : une politique de diversification des produits industriels du COCI, une politique d'accroissement de la productivité et du rendement à l'hectare et des investissements dans la recherche-développement.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUJAC (H.), 1983. « Culture nationale et aptitude à l'industrialisation ». *Revue d'Économie politique*, n° 1.
- AXELROD (R.), 1992. *Donnant, donnant, théorie du comportement coopératif, nouveaux horizons*. Éditions Odile Jacob.
- BARBIER (J.-P.), 1989. « Réflexions sur la compétitivité : une comparaison Afrique-Asie ». *Marchés tropicaux*, n° 2303, 29 déc. 1989.

- COLEIN (J.-Ph.) et LOSCH (B.), 1990. « Touche pas à mon planteur ». Réflexions sur les encadrements paysans à travers quelques exemples ivoiriens. *Politique africaine*, n° 40 : 83-99.
- COUSIN (R.), 1993. Recherche des causes des difficultés traditionnelles du COCI. Sassandra, multigr.
- ECHIMANE (B.), 1993. « La production des agrumes à essence dans le Sud-Ouest, atouts et contraintes ». Communication présentée aux cinquièmes assises de l'A.I.S.A., San Pédro, 24 nov. 1993.
- PIARDON (J.-P.), 1993. « La transformation des agrumes à essence : produits industriels et impacts socio-économiques ». Communication présentée aux cinquièmes assises de l'A.I.S.A., San Pédro, 24 nov. 1993.



# LES PÊCHEURS FANTE À SASSANDRA DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL

KARINE DELAUNAY

## INTRODUCTION

Qui se rend à Sassandra et approche le bord de mer ou les abords du wharf, ne peut manquer de voir de nombreuses pirogues : retournées sur le sable, devant les hangars, celles des Nanakrou, petites et fines ; mais aussi celles des Fante (prononcer Fanti), plus imposantes, peintes de bleu, aux inscriptions bigarrées, reposant fièrement sur la plage, côte à côte, la proue pointée vers le large, ou ancrées à quelque distance en mer. À la fin des années quatre-vingts, on pouvait ainsi compter une centaine de pirogues fante, dont une cinquantaine de grandes (10 mètres et plus de longueur) équipées de moteur de 25 à 45 CV, permettant à environ 800 pêcheurs de travailler (1).

Qui se promène à la découverte de la ville elle-même, sur ses hauteurs, ne peut manquer de découvrir, en une vue plongeante, quelque espace dégagé quadrillé de nombreux fours en terre soigneusement alignés ; et, parcourant un quartier comme Alladian, on tombera sans doute tôt ou tard sur trois ou quatre d'entre eux, parfois davantage, disséminés au voisinage de l'habitation de leur propriétaire, encore vides, leurs claies prêtes à recevoir le poisson pour son fumage, ou déjà en pleine activité, dégageant une épaisse fumée. De 3 000 à 4 000 de ces fours circulaires en terre battue étaient en effet recensés à travers toute la ville par le Centre des Pêches dans les années 1985-1989, les fumeuses fante atteignant le nombre de 700 à la fin de la période.

Pourtant, sauf à suivre pas à pas les Bella qui, péniblement, font avancer leur pousse-pousse où sont empilées, en un équilibre précaire, les cuvettes remplies du poisson débarqué par les pirogues, on peut mettre au défi quelque visiteur que ce soit de découvrir de lui-même la localisation de ce que l'on a coutume d'appeler le Camp Fante : à un kilomètre et demi du centre ville

1. Sauf indication spécifique, les données chiffrées sont tirées des rapports d'activités annuels du Centre des Pêches de Sassandra.

et de la plage, par la route qui monte en de grands virages vers la mairie et le lycée, s'étend vers la mer, en contrebas du plateau occupé par le secteur administratif, en face de la mission catholique, un espace en forte pente, où le ruissellement et l'érosion marquent le sol de leurs profondes et longues entailles ; s'y accrochent, en un dédale des plus serrés, des maisons en banco et les fours à sécher le poisson... C'est bien là en effet qu'ont été déplacés la majorité des Fante lorsque, au début des années soixante-dix, un projet d'aménagement touristique (qui n'a finalement jamais vu le jour) a provoqué le « déguerpissement » de leur première zone d'implantation, située à proximité du port. Dans cette situation, il n'y a rien d'étonnant à ce que la population fante ait aussi tendance à investir d'autres quartiers, moins excentrés, désertés par leurs habitants initiaux depuis que San Pedro a conquis le statut de métropole régionale, concentrant les activités portuaires autrefois dévolues à Sassandra ; selon certaines estimations, les Fante constitueraient aujourd'hui le groupe le plus important de la ville proprement dite, représentant presque le quart de sa population avec environ 2 200 à 2 400 individus en 1984 (FIÈGE et HILLEN, 1985) : s'il y a peut-être là surévaluation du fait des méthodes de calcul utilisées (2), on ne saurait pourtant nier le poids des Fante et de leurs activités dans la vie de l'actuelle Sassandra, cette « ancienne plaque tournante en recul » pour reprendre l'intitulé d'un article de *Fraternité Matin* (1989b).

Et pourtant là aussi, quel visiteur aurait pu se rendre, sans demander son chemin, à ce qui a longtemps servi d'abri au marché au poisson fumé, alimenté par le travail de ces mêmes pêcheurs et femmes fante de Sassandra ? Relégué aux marges du marché de la ville, occupant une aire restreinte et vétuste aux confins de l'extrémité ouest de la plage de débarquement, seule une piste coincée entre baraquements et falaise pouvait permettre aux véhicules d'y accéder ; rappelons que la halle de vente qui devait être réservée à ces transactions, située à l'entrée du wharf et rénovée il y a quelque temps déjà par la mairie, n'a été que très récemment ouverte aux commerçantes de poisson fumé. Et ce n'est pas faute d'alimenter les marchés de la région (3) : que l'on aille à Gagnoa, Lakota, Issia, etc., on trouvera sur les étals des « harengs » [sardinelles plates] et « sardines » [sardinelles rondes] fumés en provenance de Sassandra, soit que les vendeuses se sont elles-mêmes rendues sur la côte

2 « La population Fanti a été calculée à partir du registre des pirogues [très probablement celui lié aux taxes prélevées par la mairie sur les pirogues fante] durant des années consécutives » disent ces auteurs, les registres d'électeurs paraissant peu fiables. Pour autant, on ignore la méthode de calcul du pourcentage donné, les Fante représentant par ailleurs 39 % de l'échantillon interviewé. Pour ce qui touche au nombre de pêcheurs pour 1984, le mode de calcul (explicité nulle part) paraît avoir été des plus simples : 63 pirogues × 10 pêcheurs = 630 pêcheurs ; or cette même année le Centre des Pêches recensaient 454 pêcheurs fante, constituant 46 équipes et disposant de 62 pirogues...

pour s'approvisionner, notamment grâce aux liaisons par cars, soit que le poisson a transité par des grossistes qui, après l'avoir transporté par camion, l'ont revendu aux détaillantes de l'intérieur. La production débarquée à Sassandra est en effet constituée à près de 80 % par des sardinelles, poissons à faible valeur commerciale pêchés en grande quantité par les Fante et qui sont généralement commercialisés après fumage, opération permettant une conservation de plusieurs mois et donc des expéditions à grande échelle vers l'intérieur-hors de toute chaîne de froid.

Se dessine ainsi la situation quelque peu paradoxale de la population fante, situation que l'on a peut-être tendance à occulter, du moins à considérer comme relevant de l'ordre des choses, à force de la cotoyer : une population dont l'activité s'impose nécessairement à tout observateur et qui, malgré cela, semble plutôt occuper des positions périphériques au sein de l'espace urbain.

## QUELQUES DONNÉES GÉNÉRALES

Les Fante sont originaires du littoral central du Ghana et figurent parmi cette portion non négligeable de la population qui, résidant en Côte-d'Ivoire, est originaire d'autres pays (22 % en 1975, 28 % en 1988) ; mais les Ghanéens eux-mêmes ne constituent qu'une faible part de celle-ci (3,2 % en 1975, 5,5 % en 1988). Et les résidents originaires du Ghana présentent cette particularité, vis-à-vis de la plupart des migrants, de constituer des communautés composées d'un plus grand nombre de femmes que d'hommes (65 hommes pour 100 femmes en 1988 alors que le rapport de masculinité moyen est de 126 %) et les Fante de Sassandra ne font pas exception.

Si l'on peut traduire cela en disant que les migrations ghanéennes en Côte-d'Ivoire ne sont pas seulement le fait de célibataires mais aussi de ménages constitués, il semble malgré tout délicat de parler d'une migration de peuple au sens strict, du moins telle que cette notion est utilisée pour retracer l'histoire du peuplement. En effet, les migrations des Fante en Côte-d'Ivoire, et

3. Selon les données collectées par le Centre des Pêches entre 1985 et 1989, la production commercialisée après fumage est écoulee aux trois quarts dans un rayon de 150 km autour de Sassandra, Gagnoa en absorbant à lui seul presque un tiers. Et si des expéditions concernent des zones plus éloignées, les centres éloignés de plus de 300 km ne semblent être touchés qu'occasionnellement, lors de très fortes productions. Précisons cependant que le Centre ne peut contrôler qu'une partie de la production commercialisée (apparemment au mieux la moitié). Surtout, cette situation est en train de changer suite à l'ouverture de la route côtière reliant le Sud-Ouest ivoirien à Abidjan : à partir de 1992, le tonnage expédié à Abidjan devient comparable à celui absorbé par Gagnoa, alors qu'Abidjan avait été jusque là une destination marginale où étaient essentiellement envoyés des poissons salés-séchés.

plus généralement des Ghanéens, sont essentiellement liées aujourd'hui à l'exercice d'une activité spécifique, la pêche piroguière maritime, avec pour corollaire le fait qu'ils sont majoritairement implantés sur le littoral, en particulier dans les centres urbains de la côte (cf. MARGUERAT, 1981/2). Mais il paraît dès lors tout aussi difficile d'inclure ce mouvement au sein de la grande catégorie des migrations de main-d'œuvre, dominantes en milieu rural agricole et caractéristiques de l'économie de plantation ; contrairement à celles-ci, les migrations de pêcheurs supposent une accumulation de capital préalable : les pêcheurs fante ne viennent pas se faire employer auprès d'agents économiques ivoiriens mais bien plutôt en constituant dès l'origine des unités économiques autonomes, étant eux-mêmes détenteurs de leurs moyens de production (ce qui n'exclut évidemment pas la création de nouvelles unités sur place). Et si femmes et enfants participent à ce mouvement, c'est bien aussi pour prendre part à l'activité : celles que l'on considère globalement comme les « épouses » des pêcheurs assurent le fumage et la vente du poisson, les jeunes et très jeunes travaillant le plus souvent comme apprentis sur les pirogues pour les garçons ou aides auprès des fours ou au marché pour les filles (4).

Telles sont quelques données très générales qui montrent l'originalité certaine des migrations de pêcheurs fante mais ne permettent guère d'en saisir la complexité. Or c'est cette complexité même qu'il me paraît important d'éclairer afin de nuancer les affirmations globales aujourd'hui portées sur la situation de la pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire et le rôle qu'y jouent les pêcheurs originaires du Ghana (parmi lesquels les Fante sont nettement majoritaires).

## ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE

Le cas de Sassandra est ici assez exemplaire en ce qu'il est le second point d'attraction des pêcheurs fante sur le littoral ivoirien, après Abidjan ; de plus, il est intégré au programme de développement des activités de pêche lancé dans le Sud-Ouest et, à ce titre, dispose d'un Centre des Pêches depuis 1980.

### Engins, équipes et systèmes de partage<sup>(5)</sup>

Tirant un premier bilan de ce programme, *Fraternité Matin* (1989b) lui a consacré un article en 1989, paru sous le titre significatif : « La pêche dans

4. Cependant, les femmes et jeunes filles peuvent également se livrer à du micro-commerce (notamment de gari et pain sucré). Par contre les pêcheurs investissent plus rarement dans d'autres activités sur place.

5. Cette partie reprend largement le texte donné dans l'annexe 3 de ma thèse (DELAUNAY, 1995).

le Sud-Ouest. Une activité rentable qui échappe aux autochtones ». Il est souligné que « la pêche maritime artisanale reste une activité hautement rentable sur le littoral du Sud-Ouest. À preuve, en 1988, [la production a] atteint 6 285 tonnes pour une valeur monétaire de 872 572 889 FCFA » [avant dévaluation comme tous les chiffres donnés ici], et dans une année faste, « ce serait probablement plus de 1 milliard et demi de francs qui iraient dans l'escarcelle des pêcheurs ». Sans remettre en cause la validité de tels chiffres, il convient cependant de souligner qu'il s'agit de chiffres globaux et, surtout, qu'il n'est là question que de recettes brutes.

Certes, les chiffres fournis par un autre article paru la même année à propos des différentes activités de la sous-préfecture de Sassandra dans le secteur primaire placent la pêche en seconde position du point de vue des masses monétaires distribuées aux producteurs (306 millions de FCFA), devant la production d'agrumes (257 millions FCFA) et les revenus tirés de l'extraction d'huile de palme par les planteurs villageois de l'ensemble agro-industriel de la Bolo (221 millions FCFA), mais derrière la production de café et cacao commercialisée dans le cadre des GVC de la région (1 588 millions FCFA) : ramené au nombre de producteurs, on aurait, pour la pêche maritime telle qu'elle a été suivie en cette année 1988 à l'échelle de la sous-préfecture par les Centres des Pêches (Sassandra ville et Drewin), avec 131 équipes et 1 024 pêcheurs alors recensés (Fante et autres), un chiffre d'affaires moyen approchant les 2 millions de FCFA par équipe, mais de 263 205 FCFA par pêcheur, soit un peu moins de la moitié du montant moyen par producteur de café et cacao adhérent aux GVC, au nombre de quelques 2 600. En effet, la pêche artisanale maritime est fortement consommatrice en main-d'œuvre, particulièrement chez les Fante, constituant 95 % des pêcheurs recensés, où le nombre moyen de pêcheurs par équipe se situait entre 9 et 10 en 1988.

Mais il ne s'agit là que d'approximations grossières, lesquelles recouvrent en fait une grande variété de situations concrètes. Malheureusement, on souffre ici de la carence des données relatives à la rentabilité des unités de pêche elles-mêmes. Une seule étude touche précisément à cet aspect, celle lancée par le projet DIPA <sup>(6)</sup> en novembre 1989 à San Pedro et Sassandra : elle consistait à prendre un échantillon d'équipes, utilisant chacune un engin de pêche particulier, et à leur demander de noter dans un cahier leurs recettes et dépenses pour chaque sortie en mer. Les données présentées ici sont relatives à un peu plus de deux mois de suivi (mi-novembre 1989 à fin janvier 1990) et ont été exposées par Annet IJFF, coordinatrice de l'étude, dans des rapports internes (IJFF, 1989 et 1990).

6. Programme de développement intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'ouest, basé à Cotonou, mis en place par la FAO en coopération avec le Danemark et la Norvège.

Prenons, au sein de l'échantillon suivi, l'équipe de pêche au filet *seef* ; il s'agit d'un grand filet à petites mailles (du type senne tournante, comparable donc dans son fonctionnement à celui utilisé par les sardiniers industriels) mis en œuvre à partir d'une grande pirogue motorisée et visant la capture de poissons pélagiques (poissons de surface ou de pleine eau, par opposition aux poissons de fond), en particulier celle des sardinelles rondes, appelées en Côte-d'Ivoire sardines. En décembre 1989 et janvier 1990, les recettes de l'équipe ont été d'environ 980 000 FCFA/mois. Mais les dépenses occasionnées par les différentes sorties en mer (essence, frais de nourriture en mer, réparations...) représentent environ 30 % de ces revenus, l'achat du carburant ponctionnant à lui seul le quart des entrées. Les recettes nettes ont donc été d'un peu plus de 650 000 FCFA pour chacun des deux mois de suivi. Encore faut-il prendre en compte le fait que l'équipage comprenait alors en moyenne 12 pêcheurs adultes (7). Or, d'après les enquêtes que j'ai pu conduire à Sassandra, le système de partage des bénéfices adopté pour ce type de pêche consiste généralement à donner trois parts au propriétaire de la pirogue, trois parts au propriétaire du moteur, trois parts au propriétaire du filet et une part à chacun des pêcheurs de l'équipe. Dans le cas présent, le simple pêcheur aurait donc touché quelques 25 000 à 30 000 FCFA/mois en décembre et janvier. Quant au propriétaire, s'il détient lui-même tous les engins (ce qui est fréquent), il aurait perçu presque dix fois plus, autour de 250 000 FCFA par mois. Il est vrai que ce dernier avait alors lui-même supporté l'achat des engins, soit, d'après les données recueillies auprès des propriétaires de *seef*, une mise de fonds totale de l'ordre de 5 millions de FCFA, somme équivalant dans le cas considéré à environ 25 mensualités d'un montant comparable à celles estimées pour décembre et janvier (8).

Or la pêche des sardinelles est soumise à de très fortes fluctuations mensuelles, l'abondance de ces espèces pélagiques étant liée à un courant froid (appelé *upwelling* par les scientifiques) qui ne se manifeste que saisonnièrement et conduit les poissons à se rapprocher de la côte et de la surface, les rendant de ce fait accessibles aux engins de pêche ; ainsi, les débarquements enregistrés en 1989 par le Centre des Pêches de Sassandra montrent

7. Sans compter 6 apprentis ; on admet, dans le calcul des parts revenant aux membres de l'équipe que les apprentis ne touchent aucune rémunération directe, ce qui n'est pas nécessairement le cas. En outre, on ne dissocie pas, au sein de l'équipe, les simples pêcheurs de ceux qui exercent des fonctions plus qualifiées (motoriste, repérage du poisson à l'avant de la pirogue, etc.) et qui peuvent à ce titre recevoir certaines primes en plus de leur part des bénéfices. De même, il convient de souligner que la typologie des systèmes de partage ici esquissée ne peut qu'être schématique.
8. À ce taux, il faudrait environ deux ans à ce propriétaire pour rentrer dans ses frais, cela sans tenir compte d'éventuels intérêts à payer en supplément s'il a acquis son matériel grâce à un emprunt et sans prendre en considération l'usure progressive de ce matériel.

que près de la moitié des captures de sardinelles rondes, principale espèce cible du filet *seef*, ont été réalisées dans les trois derniers mois de l'année... On ne peut donc extrapoler facilement des recettes tirées de deux mois d'activité un revenu annuel, partant un revenu mensuel moyen, même approximatif (9).

En outre, d'autres unités de pêche, soumises à d'autres contraintes écologiques mais aussi socio-économiques, peuvent présenter des profils bien différents. Ainsi, une autre équipe suivie par le DIPA en décembre 1989 et janvier 1990, utilisait quant à elle le *pateku*, filet maillant dérivant (10) à très grandes mailles, utilisé lui aussi à partir d'une pirogue motorisée et capturant quant à lui de grosses espèces (requins, espadons ou « poissons-épées », etc. ainsi que des raies). Ces poissons sont soumis à de moins fortes fluctuations saisonnières d'abondance que les sardinelles mais les débarquements sont aussi moins abondants ; par ailleurs les prix sont établis différemment : une pleine cuvette de sardinelles était vendue aux alentours de 4 000 à 5 000 FCFA sur la plage au moment des enquêtes du DIPA, soit le prix d'un requin moyen à l'unité, les espadons pouvant atteindre 8 000 à 10 000 FCFA l'unité selon leur grosseur. Mais tout dépend aussi de la « chance » des pêcheurs en mer ; ainsi, si les recettes brutes de l'équipe ont tourné autour de 180 000 à 190 000 FCFA pour chacun des deux mois, le temps passé sur l'eau pour parvenir à ces débarquements paraît avoir été extrêmement variable d'un mois sur l'autre (129 heures en décembre contre 60 heures en janvier), influant directement sur le poids des consommations intermédiaires (surtout les dépenses de carburant qui ont représenté 50 à 70 % des recettes). De ce fait, les recettes nettes de l'équipe ont été de 78 500 FCFA en janvier alors qu'elles n'avaient été que de 36 000 FCFA le mois précédent. Quant au système de partage fréquemment cité pour ce type de pêche, il consiste à diviser les recettes en deux, une moitié revenant au propriétaire des engins qui doit prendre en charge les gros frais de répara-

9. Ainsi, prenons maintenant l'exemple d'une autre équipe de l'échantillon suivi par le DIPA, une équipe utilisant le *adi*, soit un filet proche du *seef* mais quant à lui maillant et visant plus particulièrement la capture d'une autre espèce de sardinelles, les sardinelles plates ou harengs. D'après les recettes enregistrées et dans le cadre d'un système de partage identique à celui des équipes utilisant le *seef*, on obtient un revenu net par pêcheur de 40 000 FCFA en décembre 1989... mais de seulement 15 500 FCFA en janvier 1990.
10. À la différence des filets du type senne tournante où le poisson se trouve encerclé et pris dans une sorte de grande épuisette formée par le filet, dans le cas de filets maillants le poisson vient se prendre dans les mailles du filet qui forme une sorte de barrage sur son passage ; certains types de filets maillants sont laissés à dériver avec le courant, étant attachés à la pirogue (filets dérivants), tandis que d'autres sont posés étant maintenus en place par des plombs et pierres sur le fond (filets dormants) ; les uns et les autres permettent la capture de différentes espèces selon la taille de leurs mailles et les caractéristiques de leur montage.

tion, et l'autre moitié étant divisée entre les pêcheurs, ici au nombre de quatre (non compris les deux apprentis) ; chacun de ces derniers aurait alors touché, pour le meilleur des deux mois, moins de la moitié de ce qu'aurait reçu au même moment un pêcheur employé dans l'équipe de pêche au filet *seef*... Quant au propriétaire, ses propres économies ont été fortement grevées par la perte en décembre de trois filets représentant à l'achat quelques 400 000 FCFA.

Prenons enfin une petite équipe de pêche au filet maillant dormant, la *tenga*, visant la capture de petits poissons de surface (sardinelles, rasoirs, fritures). Si la composition des débarquements est donc comparable à celle du filet *seef*, le fonctionnement de l'unité de pêche est fort différent : outre que la mise de fonds initiale est bien inférieure (environ 200 000 FCFA), ce type de pêche ne nécessite pas l'emploi d'un moteur et n'entraîne donc pas de dépenses en carburant ; de plus, il n'y a ici que trois pêcheurs embarqués (plus un apprenti) et il s'agit fréquemment de parents (un propriétaire et ses fils) ou d'associés possédant chacun leurs propres filets. En sorte que si, en nombre de cuvettes, les débarquements réalisés au cours des deux mois de suivi ont représenté moins du cinquième de ceux de l'équipe utilisant le *seef*, cela en sortant presque deux jours sur trois en mer alors que le *seef* n'avait été utilisé qu'une dizaine de fois chaque mois, les recettes ramenées au nombre de pêcheurs s'avèrent loin d'être négligeables : de 25 000 à 30 000 FCFA/mois, soit un montant proche du revenu d'un pêcheur employé sur une pirogue utilisant le *seef* à la même période.

Les calculs qui précèdent n'ont sans doute guère de sens en chiffres absolus mais montrent amplement la différence existant entre les recettes brutes des équipes et les revenus des pêcheurs, ces derniers étant soumis à de fortes fluctuations. Ils soulignent également la complexité des éléments intervenant dans la définition d'une pêcherie : ils ne concernent pas seulement les aspects proprement techniques, les espèces pêchées et les savoir-faire des pêcheurs, mais aussi l'organisation socio-économique des unités de pêche. Or l'une des caractéristiques de la pêche faite est sa grande diversité. En août 1989, année de l'enquête du DIPA, j'avais ainsi recensé à Sassandra 110 équipes en activité (DELAUNAY, 1991) : 44 d'entre elles utilisaient une senne tournante (le *seef* dans la très grande majorité des cas) et employaient plus des deux tiers des 870 pêcheurs alors dénombrés ; 50 équipes travaillaient au filet dormant et 15 au filet dérivant. Cette diversité est encore accentuée par le fait qu'il existe toute une gamme de filets maillants, notamment parmi les filets dormants, chacun visant plus particulièrement une catégorie de poisson, mais aussi en ce que les équipes de pêche à la senne tournante, dont l'activité est saisonnière, disposent généralement d'un filet secondaire utilisé pendant la saison creuse des sardinelles (cas des 2/3 de ces unités de pêche



en août 1989). Les grandes équipes dont l'équipage est recruté par le propriétaire des engins coexistent ainsi avec de petits équipages composés sur une base familiale et des unités formées sur une base associative.

Au delà de ces différents modes de faire valoir, on observe cependant une constante : la rémunération des pêcheurs à la part qui implique un rapport particulier entre le détenteur de capital et la main-d'œuvre (d'autant que cette dernière peut être engagée pour plusieurs années, ne touchant sa part des bénéfices qu'à l'issue du contrat ou de la saison de pêche). On touche là à l'une des spécificités des pêches artisanales ouest-africaines par rapport à l'agriculture où la rémunération à la part n'est pas exclusive du salariat, les deux formes pouvant d'ailleurs être combinées en un système mixte ; dans le cas de la pêche, rien de tel, du fait même des caractéristiques de l'activité, dominées par l'incertitude : celle des prises, bien sûr, d'autant que le pêcheur ne peut s'approprier le poisson que par la capture, étant lui-même en concurrence avec d'autres pêcheurs pour l'accès à la ressource, mais une incertitude aussi au niveau des prix au débarquement qui peuvent varier d'une marée sur l'autre, précisément en fonction des résultats de l'ensemble des pêcheurs. Mais la fixation de ces prix fait également intervenir une autre catégorie d'agents : les femmes.

### **Fumage et commerce du poisson**

L'article déjà mentionné à propos de la pêche dans le Sud-Ouest met en avant « la faible présence des ivoiriennes dans le fumage ». En effet, est-il souligné, « les pêcheurs ne livrent le produit de leur pêche qu'à leurs épouses » lesquelles bénéficient donc d'un « monopole de fait ». Considérant que l'on a dès lors affaire à une « entreprise de type familial », l'auteur de l'article va jusqu'à parler d'un « "hermétisme" des Fanti » (Fraternité Matin, 1989b).

De fait, les pêcheurs ne s'occupent du poisson que lorsqu'il est en mer : dès que celui-ci est débarqué, il devient l'affaire des femmes. Chaque pêcheur fante a une femme qui lui est en quelque sorte associée, généralement son épouse, à défaut une parente (mère, sœur, etc.) et qui a migré avec lui. Mais des femmes extérieures aux familles des pêcheurs peuvent également venir s'approvisionner sur la plage ; la seule différence est qu'elles n'auront ni les mêmes obligations ni les mêmes avantages que les « épouses ». En effet, associées à un pêcheur et, partant, à une équipe, ces « épouses » sont dans l'obligation de traiter le poisson débarqué par l'équipe, quel qu'il soit, subsistant dès lors directement elles aussi la saisonnalité et les aléas de la production.

Ce que l'on oublie trop souvent c'est que le poisson, en passant des mains des pêcheurs à celles des femmes (y compris les « épouses ») est l'objet d'une première transaction commerciale. Pour les petites espèces vendues par tas

(cuvette renversée), un prix de référence est généralement fixé lors du premier débarquement de la journée ; quant aux grosses espèces, vendues le plus souvent à l'unité, leur prix est débattu à chaque fois. Les femmes associées à l'équipe bénéficient alors d'une ristourne sur ces prix et d'un délai pour verser l'argent aux pêcheurs (les comptes étant faits périodiquement, souvent une fois par semaine), ce qui n'est pas le cas pour les acheteuses extérieures. Les femmes jouent donc ici le rôle de pourvoyeuses de numéraire vis-à-vis des pêcheurs. En tant que telles, elles peuvent être amenées à consentir des prêts aux équipes ; et, étant généralement remboursées en poisson, elles ont dès lors l'opportunité d'étendre leur propre assise économique. Elles peuvent même pour certaines investir dans des engins de pêche. Dans ce cadre aussi, les équipes utilisant un moteur sont fréquemment en relation avec des femmes extérieures au groupe des « épouses », pouvant exiger d'elles un paiement au comptant afin de couvrir leurs frais de carburant.

Mais les femmes sont aussi transformatrices. Si les grosses espèces peuvent être vendues en frais, les petits poissons, notamment les sardinelles, et les invendus sont destinés au fumage avant la commercialisation, opération longue (10 à 15 heures), effectuée sur les fours en terre disséminés dans la ville<sup>(11)</sup>. En sorte que le calcul des bénéfices que les femmes sont censées réaliser par la revente du poisson s'avère difficile ; outre que si le poisson est vendu par tas sur la plage, il est commercialisé par paquets de 100 FCFA aux acheteuses du marché comme aux grossistes<sup>(12)</sup>. Elles doivent tenir compte, en tant que fumeuses, des frais de transformation occasionnés : transport de la plage aux fours par les Bella, puis parfois des fours au marché par taxi, construction ou location des fours, location éventuelle des terrains sur lesquels ils se trouvent, enfin, combustible (d'après des données recueillies en 1990, une charge de bois de 20 000 FCFA permet de faire travailler trois fours pendant 10 à 12 jours en pleine saison des sardinelles, trois fours étant le nombre minima utilisé par chaque fumeuse, certaines en possédant une dizaine).

Le rôle des femmes ne se limite donc pas à celui de simples intermédiaires. De plus, en tant que transformatrices, elles concourent à réguler les

11. Le procédé du salage-séchage ne touche qu'une faible proportion de la production, écoulée pour l'essentiel à Abidjan. Rappelons au passage que la production industrielle du port, en l'occurrence la quasi-totalité des débarquements des sardiniers et une partie de ceux des chalutiers, est elle-même commercialisée après fumage, donc après être passée par les mains de transformateurs et transformatrices travaillant à l'échelle artisanale.
12. Fin août-début septembre 1990, les sardines étaient vendues à la cuvette sur la plage entre 3 000 et 5 000 FCFA selon leur grosseur et étaient cédées à 100 FCFA les neuf aux grossistes au marché de la ville ; au même moment on trouvait des sardinelles fumées en provenance de Sassandra à 5 pour 100 FCFA au marché de Lakota et 4 pour 100 FCFA à celui de Gagnoa.

approvisionnement en fonction des besoins du marché intérieur, lequel est également alimenté par les apports de la pêche industrielle et, de plus en plus, par le poisson congelé importé à bas prix. Et si les femmes fante font appel à une main-d'œuvre familiale pour leurs activités de fumage et de commercialisation, on voit qu'elles alimentent aussi des activités locales, notamment celles du transport. Et leur « hermétisme » s'avère d'autant plus relatif qu'à l'exception d'une dizaine de femmes implantées de longue date à Sassandra ayant leur propre correspondante à Gagnoa, les revendeuses et grossistes sont rarement Ghanéens et sont même majoritairement Ivoiriens. Enfin, la spécialisation dans la pêche de la population fante de Sassandra signifie que cette population constitue un marché, particulièrement pour la production vivrière locale. Et dans le contexte de repli économique que connaît aujourd'hui Sassandra, l'activité de la communauté fante pourrait ainsi constituer un facteur de stabilisation de l'économie locale, selon l'idée émise par FIÈGE et HILLEN (1985 : p.138).

### **Migrations et implantation**

Ce caractère stabilisateur de la pêche pratiquée par les Fante au sein de l'économie locale n'est que rarement mis en avant par les observateurs extérieurs : à leurs yeux, c'est au contraire l'instabilité qui domine l'établissement des pêcheurs fante et, partant, leur rôle économique. Une telle idée revient à deux reprises au sein de l'article consacré à la pêche dans le sud-ouest, précisant que « la durée de séjour (des Fante) en un lieu est fonction de sa richesse en poisson » (Fraternité Matin, 1989b).

De ce point de vue, la seconde moitié des années quatre-vingts constitue un bon observatoire des éventuels mouvements de pêcheurs en fonction du volume des captures. En effet, la production a connu alors des fluctuations de très forte amplitude liées aux variations inter-annuelles d'abondance des sardinelles. Partant de 1 350 tonnes en 1985, les débarquements ont été multipliés par 1,5 en 1986 puis encore par 2 en 1987, atteignant cette année-là le chiffre record de 4 500 tonnes ; dès l'année suivante, en 1988, la production diminuait à nouveau de moitié, puis encore d'un quart en 1989, s'établissant à cette date à un niveau comparable à celui de 1985 avec 1 600 tonnes. Or, dans un tel contexte, on n'observe aucune diminution du nombre d'équipes recensées par le Centre des Pêches, au contraire (75 en 1985, 94 en 1989), et seulement un léger fléchissement du nombre de pêcheurs entre 1988 et 1989 alors qu'il avait été auparavant en expansion (701 pêcheurs en 1985, 855 en 1988 et 803 en 1989). Autrement dit, c'est davantage la physionomie de la pêche qui a changé, soulignant la capacité d'adaptation de ces pêcheurs : si le nombre de sennes tournantes, spécialisées précisément dans

la capture des sardinelles, a augmenté jusqu'en 1987, il a ensuite eu tendance à décroître (38 en 1985, 59 en 1987 et 44 en 1989).

Par contre, on assistait à cette période à la création, sur place, de nouvelles petites unités de pêche au filet dormant comme le montrent les enquêtes que j'ai menées en 1989 ; elles étaient notamment le fait de pêcheurs employés dans des équipes de pêche à la senne tournante s'associant là pour se « débrouiller » dans l'attente d'une reprise éventuelle de la production de sardinelles. Cette capacité d'adaptation, les pêcheurs fante de Sassandra la confirment encore dans la première moitié des années 1990 : on observe alors un net développement de la pêche aux filets maillants permettant des captures diversifiées, notamment des filets du type *pateku* et surtout *bosso* qui n'étaient que très marginalement utilisés à la fin des années 1980, au détriment des sennes tournantes dont le nombre a diminué de moitié par rapport à la phase précédente.

À cela plusieurs facteurs explicatifs : le maintien de la production de sardinelles à un bas niveau (avec une augmentation de la proportion de sardinelles plates ou harengs) mais aussi le caractère moins coûteux des filets maillants par rapport aux sennes, d'autant plus sensible après dévaluation du franc CFA, les capacités de financement mobilisables (par exemple, les commerçants d'ailes de requin, produit très demandé en Asie, ayant pu pré-financer les engins nécessaires à la pêche au filet *pateku*) ; et il est probable que l'évolution de la pêcherie réponde aussi, et peut-être de plus en plus, aux sollicitations du marché abidjanais après l'ouverture de la route côtière : d'ores et déjà les tonnages expédiés vers Abidjan ont très nettement augmenté. C'est dans ce contexte complexe que l'on peut comprendre la diminution du nombre de pêcheurs fante à Sassandra après 1989 (704 en 1991, 553 en 1994), alors même que le nombre d'équipes a augmenté : la relative réorientation de la pêcherie s'est en effet opérée à la faveur de la formation d'équipages de taille plus restreinte que ceux nécessaires à la pratique de la pêche à la senne tournante.

Cela ne signifie évidemment pas que la migration soit absente des stratégies de pêche fante ; mais il s'agit notamment de déplacements temporaires en d'autres points de la côte ivoirienne ou au Ghana, en fonction des mouvements saisonniers du poisson mais aussi des conditions économiques locales (prix au débarquement, conditions d'écoulement du poisson <sup>(13)</sup>, comme aussi possibilités d'approvisionnement en matériel et engins) ; cela d'autant plus

13. Il peut d'ailleurs arriver que du poisson pêché par des équipes fante de Sassandra et débarqué sur la plage soit finalement acheminé sur San Pedro lorsqu'il y a saturation des capacités de fumage sur place ; il est aussi assez fréquent que des pêcheurs de Drewin viennent débarquer à Sassandra.

que ce type de migrations permet aux pêcheurs de court-circuiter les relations économiques privilégiées et néanmoins contraignantes établies avec les « épouses » (lesquelles restent sur place), et peut ainsi apparaître comme un moyen d'acquisition rapide de numéraire pour faire face à un besoin particulier. Cette implantation des pêcheurs à Sassandra, en tant que base à partir de laquelle peuvent être menées des migrations temporaires ou saisonnières, se traduit par l'existence d'une structure permanente d'autorité ; et celle-ci a pour caractéristique de concerner à la fois les aspects résidentiels et l'activité économique proprement dite : au chef des Fante, entouré d'un conseil des notables, qui s'occupe des affaires sur terre et des relations avec les autorités et l'administration locales, fait pendant un chef des pêcheurs et une cheftaine des femmes-fumeuses de poisson ; ces derniers, outre le règlement des conflits survenant en mer ou sur la plage, l'organisation des secours à porter à un équipage tardant trop longtemps à rentrer, etc., ont notamment en charge la fixation des prix de référence lors des premiers débarquements de la journée.

Il convient d'ailleurs de rappeler que l'implantation des premiers pêcheurs fante à Sassandra remonte, comme en d'autres points du littoral ivoirien, au début du siècle. Il semble en fait que le premier ressort de la présence fante en Côte-d'Ivoire ait été le commerce : les premiers migrants « appoloniens », « fantis » et « ashantis » signalés par les sources écrites européennes dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont été en effet des traitants, particulièrement actifs dans le commerce du caoutchouc en tant que *poyofoués* (récolteurs) ou *brockers* (courtiers), d'abord dans l'Est ivoirien puis dans l'Ouest, dans l'arrière-pays de Sassandra et Tabou. C'est grâce à ces premiers réseaux de migration, qui ont constitué sans doute autant de réseaux de transmission d'information et d'accueil en terre étrangère, qu'ont pu se former les premières communautés de pêcheurs fante dans les principaux postes et villes portuaires du littoral ivoirien.

Précisons que cette implantation de pêcheurs originaires du Ghana ne peut être extraite d'un contexte où l'administration coloniale se déclarait contrainte de faire venir de la main-d'œuvre spécialisée d'autres colonies (notamment le Sénégal et la Gold Coast) pour le bon fonctionnement de ses implantations en Côte-d'Ivoire. De fait, l'administration coloniale semble avoir d'abord compté sur la présence de pêcheurs étrangers pour approvisionner en poisson le marché officiel qu'elle s'attachait à créer ; différents récits recueillis lors de mes propres enquêtes à Sassandra, aussi bien auprès de Fante que de Noyo, tendent d'ailleurs à faire de l'implantation des premiers pêcheurs fante dans cette ville une décision coloniale. Parallèlement, outre que le Sud-Ouest ivoirien était maintenu en marge du pôle stratégique colonial constitué par la région des capitales, sa position économique se voyait

très nettement perturbée aussi bien par la perte de ses débouchés libériens que par l'implantation de maisons de commerce, celle d'un important colanat européen, l'essor des circuits commerciaux dyula liés au Soudan... Renforçant les mouvements de migration krou et neyo vers d'autres régions et colonies, migrations réduisant le volant de main-d'œuvre mobilisable au sein des villages, un tel contexte n'a guère favorisé le développement d'une pêche locale orientée vers le commerce.

Autrement dit, quel qu'ait été le rôle du colonisateur dans l'implantation de pêcheurs fante à Sassandra, c'est en mobilisant leurs propres forces que ces pêcheurs ont pu développer leurs activités : outre que la constitution de leurs unités de pêche reposait sur une accumulation de capital antérieure et l'emploi d'une main-d'œuvre recrutée au pays, le principal débouché de ces pêcheurs était constitué par le marché ghanéen, le passage régulier de navires faisant escale au wharf de Sassandra leur ayant permis de conserver un accès à celui-ci. C'est précisément à partir de la situation qu'ils sont parvenus à se ménager dès l'époque coloniale, que les Fante ont pu pénétrer progressivement le marché intérieur ivoirien <sup>(14)</sup> à la faveur du développement des liaisons routières, d'abord vers Gagnoa, et à mesure que le désenclavement du sud-ouest s'engageait, avec la multiplication des chantiers forestiers puis avec le lancement des projets ARSO ; et ce en alimentant ce marché par une production à bas prix, facilement commercialisable grâce au fumage, celle des sardinelles, laquelle paraît susceptible aujourd'hui de concurrencer la production sardinière industrielle <sup>(15)</sup>.

C'est ainsi progressivement constituée une pêche locale fante : les unités de pêche formées au Ghana, encore dominantes au début des années soixante, ont peu à peu contribué à donner naissance à des unités créées sur place (lors de l'enquête d'août 1989, seules 26 des 110 unités de pêche recensées avaient travaillé au Ghana avant de venir en Côte-d'Ivoire) ; le recrutement de la main-d'œuvre au Ghana n'est aujourd'hui pas exclusif de l'emploi de pêcheurs dont la migration est antérieure, l'ancienneté et l'importance de l'établissement fante de Sassandra ayant permis, là comme en d'autres

14. Alors que les liaisons maritimes avec le Ghana étaient interrompues dans les années soixante, rendant problématique l'expédition régulière de poisson en direction de ce pays.

15. Sassandra est même devenue, dans les années 1950 et 1960, le principal pôle de regroupement des pêcheurs fante sur le littoral ivoirien : l'essor de la pêche industrielle au port d'Abidjan a conduit ces pêcheurs à se replier vers le Sud-Ouest, constituant dès lors l'une des bases à partir desquelles, suite à la motorisation et à l'adoption de la senne tournante coulissante (type filet *seef*), un redéploiement a pu être opéré, y compris dans la région abidjanaise, à partir des années 1970, alors même que la flottille industrielle faisait face à des difficultés grandissantes (hausse du prix du carburant, création des zones économiques exclusives tendant à restreindre sa zone d'activité aux eaux nationales, concurrence des importations à bas prix de poissons congelés, etc.).

agglomérations urbaines telles qu'Abidjan, la constitution d'un marché local de l'emploi ; enfin, au premier chef du campement fante, qui en avait été le fondateur, a succédé son fils, phénomène que l'on retrouve ailleurs sur le littoral. De ce point de vue, on l'aura compris, ce n'est pas tant l'instabilité des pêcheurs qui freine la constitution de GVC de pêcheurs telle qu'elle est prônée par les Centres des Pêches, comme cela est pourtant couramment allégué, mais bien plutôt le fait que de telles structures d'encadrement doivent composer avec une organisation préexistante : c'est bien en procédant de la sorte que le GVC des pêcheurs de Sassandra et Drowin a pu voir le jour en 1984 au sein de la communauté fante ; encore ne concerne-t-il que des équipes de pêche à la senne tournante, pour qui l'appartenance à un tel groupement est d'abord le moyen d'avoir accès à une station d'essence hors taxe...

Ce dernier point pose plus généralement le problème des effets réels des actions de développement des pêches aujourd'hui menées dans le Sud-Ouest et de leur articulation à l'évolution locale des activités de pêche ayant produit les caractéristiques actuelles. Je voudrai ici évoquer rapidement cet aspect, en guise de conclusion, d'autant qu'il y est aussi question de la participation ivoirienne.

### **EN GUISE DE CONCLUSION : LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PÊCHE DANS LE SUD-OUEST**

Je ne vais pas revenir ici sur le programme de l'ARSO dans le domaine des pêches, entamé à la fin des années soixante-dix et pris en charge par le ministère de la Production animale après la dissolution de cette société d'État en 1980 (DOUMBIA, 1985 et 1986). Il me suffira de dire que, circonscrit d'abord à San Pedro puis étendu à la sous-région (dont Sassandra), il est loin d'avoir répondu aux attentes de ses initiateurs : partant du constat que la pêche maritime est dominée par des étrangers, notamment Ghanéens, et considérant que ceux-ci pratiquent là une activité de type informel, à tout le moins artisanale, il s'agissait d'impliquer davantage les Ivoiriens en diffusant de nouveaux engins de pêche, conçus comme modernes ; plus précisément l'objectif était de promouvoir la capture de poissons de fond, à forte valeur commerciale, dans une zone qui, du fait de la présence de rochers, est difficilement accessible aux chalutiers et sardinières industriels ; le procédé retenu est la pêche à la palangre (ou ligne) appâtée, pratiquée à partir d'embarcations motorisées et pourvues de glacières afin d'assurer la conservation à bord. Après l'échec rencontré par le lancement à San Pedro d'un palangrier qualifié de semi-industriel, le projet intitulé significativement « super pirogue » n'a guère suscité d'enthousiasme de la part des acteurs : si, à San Pedro, la constitution d'un GVC pour la pêche à la ligne a attiré des Ivoiriens extérieurs

à la pêche, les problèmes de gestion rencontrés ont rapidement conduit à son recentrage autour des seuls pêcheurs et armateurs, notamment Sénégalais. Dès lors la « super pirogue » n'a plus attiré que quelques mareyeurs qui y voyaient un moyen de régulariser leur approvisionnement, mais les charges d'exploitation se sont avérées trop importantes.

De fait, cette pêche à la ligne est une activité à haut risque, nécessitant à la fois un important savoir-faire de la part des pêcheurs et une gestion rigoureuse étant donné les frais de fonctionnement occasionnés : ces derniers concernent outre l'essence, l'approvisionnement en glace et en appâts ; de plus, outre que la super pirogue est d'un coût supérieur à celui d'une pirogue monoxyde à l'achat, sans finalement en présenter les avantages, la fabrique de glace de San Pedro s'est avérée d'une capacité trop importante, devant donc maintenir des prix élevés (30 000 FCFA la tonne, contre 10 000 à Abidjan) sans pouvoir assurer un entretien correct (d'où fermeture en 1987 obligeant les pêcheurs à aller s'approvisionner à Abidjan). Enfin, la production de poissons dits nobles, à forte valeur commerciale, pose le problème de son écoulement, ne pouvant bénéficier que d'un marché relativement étroit qui ne peut être atteint en l'absence de chaîne de froid ; l'acquisition d'une camionnette isotherme par le projet n'a pu qu'en partie résoudre ce dernier problème, mais pas en tout cas celui des nombreux impayés de clients privés. En sorte que cet échec des projets de développement des pêches initiés par l'ARSO par rapport aux objectifs fixés vient souligner l'ambiguïté d'une politique d'ivoirisation des pêches reposant sur la « modernisation » des techniques.

Est-ce à dire que ce programme n'a eu aucun effet ? Certes non. Il a notamment permis aux pêcheurs du littoral ouest ivoirien d'accéder à des stations d'essence hors taxe et parfois au crédit bancaire par la constitution de GVC. Mais ceux qui ont pu tirer parti de tels aménagements n'ont pas été des nouveaux venus dans la profession et ils ont pour la plupart continué à produire des sardinelles pour lesquels les circuits de commercialisation sont bien établis. À cela, il n'y a sans doute rien de vraiment étonnant. Et ce projet aura au moins permis de faire reconnaître la vitalité de la pêche pirogüière existante. Il semble même avoir conduit à l'identification de pêcheurs autochtones « traditionnels », jusqu'à présents largement ignorés, dont la présence est soulignée par les auteurs du dernier programme en date, celui rédigé en 1988 à la DCGTX.

En effet, si les conditions de la « reconversion coloniale » des économies locales n'ont guère favorisé le développement d'une production marchande de poisson de la part des Neyo (cf. *supra*), conduisant dès le début du siècle les auteurs européens à reléguer les activités de pêche neyo et krou au rang de petite production d'autosubsistance par opposition à celles des pêcheurs



fante, cela ne signifie pas que l'exploitation de la mer n'a pas continué à être pratiquée au titre de production complémentaire. À Sassandra, comme dans d'autres localités du littoral sud-ouest, l'évocation de ces activités fait encore briller les yeux des anciens, ceux-ci allant souvent chercher à l'appui de leurs propos des exemplaires des engins utilisés dans leur jeunesse et retrouvant des gestes aujourd'hui tombés en désuétude. Dans un contexte où l'espace ivoirien contemporain s'est essentiellement structuré autour du développement des cultures agricoles d'exportation et où la pêche dite industrielle a longtemps été vue comme seule capable d'assurer une exploitation rationnelle des eaux maritimes, la pêche villageoise est devenue, de fait, une activité de subsistance, marginalisée, qui attire de moins en moins les jeunes.

Dès lors, peut-on voir dans cette reconnaissance récente des activités de pêche villageoise une nouvelle ouverture des « développeurs » aux réalités du terrain qui, plutôt que de décider de ce qu'il faut faire *a priori*, s'attacheraient à identifier les acteurs en présence et leurs propres stratégies ? Je voudrais pouvoir l'espérer mais je crains qu'en persistant de la sorte à opposer pêcheurs étrangers et pêcheurs autochtones<sup>(16)</sup> on ignore les véritables enjeux d'une politique de développement des pêches digne de ce nom, ne prenant plus seulement en compte l'aspect technique de la production (au détriment des problèmes de commercialisation) mais aussi sa dimension socio-économique et ses relations aux autres secteurs d'activité. De fait, la reconnaissance de pêcheurs « autochtones », krou en l'occurrence, ne serait-elle pas à inscrire en premier lieu dans le contexte des incertitudes économiques et politiques de la Côte-d'Ivoire actuelle : crise de l'économie de plantation érigée en modèle de développement, qui avait jusqu'ici conduit à opposer à l'Ivoirien planteur le Ghanéen pêcheur, crise qui tend à renforcer une certaine idéologie d'autochtonie mise en évidence avec éclat récemment dans le problème de la succession à Houphouët Boigny à la tête de l'État ivoirien. En tant qu'observateur, on ne peut en tout état de cause ignorer les implications idéologiques de cette récente identification de pêcheurs dont la qualité d'autochtones est mise en avant...

## BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE DES PÊCHES DE SASSANDRA, 1978 et suiv. *Rapport d'activités et Bilan statistique* (années 1978, 1980, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1991, 1992, 1993, 1994), multigr.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE, 1991. Séminaire national de présentation des résultats du Recensement Général de la population et de l'habitat (RGPH - 1988). Abidjan, 18-21 novembre, paginations multiples.

16. Cet aspect est plus particulièrement développé dans DELAUNAY (1994).

- DOUMBIA (M.), 1985. Rapport d'activités, bilan partiel et propositions de prolongation. Abidjan, ministère du Développement rural, direction des Pêches, Projet de développement de la pêche artisanale maritime dans le sud-ouest, 52 p. + tab., multigr.
- DOUMBIA (M.), 1986. Rapport annuel d'activités du projet. Abidjan, ministère de la Production animale, direction des Pêches, Projet de développement de la pêche artisanale maritime dans le sud-ouest, 37 p., multigr.
- DCGTX, 1988. Projet pour le développement des pêches maritimes artisanales. Abidjan, DCGTX-ministère de la Production animale, 25 p. + annexes, multigr.
- DELAUNAY (K.), 1991. Organisation et migrations des unités de pêche Fante dans le sud-ouest ivoirien (campement de Sassandra). Document rédigé pour le DIPA (FAO), 54 p., multigr.
- DELAUNAY (K.), 1994 - « Être Ivoirien ou artisan pêcheur maritime... » De quelques visibilités d'une "spécialisation ghanéenne" en Côte-d'Ivoire. Communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, ORSTOM - GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov. - 2 déc. 1994, 19 p., multigr.
- DELAUNAY (K.), 1995. Les pêcheurs ghanéens (fante et ewe) sur le littoral ivoirien. Histoire de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire au xx<sup>e</sup> siècle. Paris, Université de Paris I - CRA, thèse de doctorat, 539 p., multigr.
- FIÈGE (K.), et HILLEN (P.), 1985. Planification régionale et développement socio-économique dans la région du sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Univ. de Berlin, 1 vol., multigr.
- Fraternité Matin, 1989a. « Radioscopie d'une sous-préfecture. Sassandra. Une ancienne plaque tournante en recul ». *Fraternité Matin*, 31 juillet : 10-11.
- Fraternité Matin, 1989b. « La pêche dans le sud-ouest. Une activité rentable qui échappe aux autochtones ». *Fraternité Matin*, 19 septembre : 18-19.
- IJFF (A.), 1989. Report of travel to Côte-d'Ivoire (6/11 - 18/11/89). FAO-DIPA, 12 p., multigr.
- IJFF (A.), 1990. Report of travel to Côte-d'Ivoire (28/1 - 3/2/90). FAO-DIPA, 5 + 7 p., multigr.
- MARGUERAT (Y.), 1981/2. « Des ethnies et des villes. Analyse des migrations vers les villes en Côte-d'Ivoire ». *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*. XVIII (3) : 303-340.

## SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA TROISIÈME SÉANCE

### Les conditions du développement économique

Les débats relatifs à cette séance ont logiquement porté sur les perspectives d'insertion économique qui s'offrent aujourd'hui aux jeunes générations et sur les conditions pratiques de cette insertion, notamment en ce qui concerne les rapports entre les sociétés paysannes et les institutions chargées du développement (administration, SODEFOR, complexes agro-industriels), entre ces sociétés et d'autres acteurs du développement (acheteurs et exportateurs de café et de cacao, communauté fante dans le cas de la pêche littorale), ou au sein même de ces sociétés. Dans le domaine du développement agricole, des blocages majeurs ont été diagnostiqués à quatre niveaux : celui de l'accès à la terre, celui de l'accès aux cultures pérennes de diversification (agrumes et palmiers), celui de l'accès aux marchés (des produits, des intrants, du crédit...) et, enfin, celui de l'accès à l'éducation et à la formation.

### LE CONSTAT DE L'EXISTENCE DE MULTIPLES SOURCES DE BLOCAGE

En ce qui concerne le premier thème, au-delà des contraintes micro-sociales, internes aux communautés villageoises et, souvent, aux ménages, présentées dans la communication d'Olivia Bocquet et Julien Calas, l'émergence de la SODEFOR dans le paysage institutionnel ivoirien a sensiblement modifié les conditions d'installation des jeunes générations. Dans la sous-préfecture de Sassandra, le plan de réhabilitation de la forêt de la Niégré concerne plus de 1 600 chefs d'exploitation (dont près de 1 000 ont leurs plantations dans la « série de reconstitution », appelée à être reboisée), qu'il sera très difficile d'héberger sur les terroirs périphériques déjà largement saturés. Les méthodes « musclées » qui ont longtemps prévalu de la part des agents des Eaux et Forêts, les imprécisions quant aux limites réelles des forêts classées, les déclassements arbitraires en fonction de critères politiques, ont contribué à créer une hostilité chez les populations riveraines qui se sentent expropriées de « leur » terre sans qu'une compensation matérielle suffisante ne leur soit offerte. Le dialogue et la politique d'information amorcés par la SODEFOR, bien qu'ils constituent une amélioration appréciable par rapport à la situation antérieure, sont encore insuffisants pour atténuer ce sentiment.

La participation à ce séminaire du commandant Wognin Elloh, chef de division de la forêt de la Niégré, a cependant permis d'entamer un véritable débat avec les représentants des villages riverains de cette forêt et de faire valoir certaines conséquences positives des mesures de reforestation sur l'activité agricole, notamment en ce qui concerne leur incidence sur les microclimats et la pluviométrie.

L'accès aux cultures pérennes de diversification est aujourd'hui freiné par les politiques de développement restreint appliquées tant par Palminindustrie que par le complexe COCI-COOPAGRUM. L'attribution des licences de planteur et des aides à la plantation (crédits à la fourniture de plants sélectionnés et d'intrants, encadrement) est désormais fortement contingentée par les deux unités agro-industrielles. COOPAGRUM justifie ces restrictions par le fort développement de la surface d'agrumes au cours des dernières années (3 500 hectares pour un investissement d'un milliard de FCFA) et la crainte qu'un accroissement trop rapide de la production entraîne un engorgement de l'usine de transformation et des difficultés financières dans l'hypothèse d'une contraction du marché des dérivés des agrumes. Pourtant, la demande adressée au COCI dépasse largement sa production actuelle, mais le complexe préfère miser sur un « marché-niche » de haute qualité et sur une progression lente de sa production. Si une telle stratégie se justifie au regard de la situation financière fragile du complexe (qui s'est traduite par d'importants retards de paiement aux producteurs en 1993 et 1994 et par une remise à niveau tardive des prix bord-champ après la dévaluation de janvier 1994), elle pourrait déboucher sur l'érosion de ses parts de marché et son évincement par des concurrents plus dynamiques. Surtout, elle ferme la porte à un grand nombre de paysans à la recherche d'alternatives d'installation ou de reconversion.

Aux yeux de nombreux participants, les limites imposées par les deux complexes agro-industriels au développement des plantations villageoises sont l'occasion de renforcer les pratiques discriminatoires qui ont cours depuis de nombreuses années et concentrent les aides économiques à la création de nouveaux vergers sur les secteurs solvables ou politiquement influents, (élites locales, cadres des deux complexes, fonctionnaires) au détriment des jeunes paysans. Cette situation a favorisé la multiplication de plantations « clandestines » (une centaine dans le cas des agrumes pour une surface pouvant dépasser 300 hectares), dont les propriétaires ont assumé les coûts et les techniques de mise en place en dehors de tout encadrement et doivent commercialiser leur récolte par le biais de producteurs agréés par les complexes. Une telle évolution tend évidemment à renforcer les structures clientélistes et « l'intermédiation » qui marquent le fonctionnement des

sociétés paysannes et pèsent lourdement sur les conditions d'installation des jeunes paysans.

Les difficultés d'accès aux marchés (des produits, des intrants, du crédit, etc.) apparaissent directement liées aux précédentes. Plusieurs intervenants ont insisté sur le fait que le monopole détenu par Palmindustrie sur les achats de régimes de palmier constitue aujourd'hui un frein au développement de cette culture et la rend inaccessible au plus grand nombre. Une réflexion est à mener quant aux possibilités de mettre en place des mini-unités privées de fabrication d'huile de palme, tournées aussi bien vers le marché local que vers Palmindustrie, qui permettraient de minimiser les coûts de collecte, de désengorger les chaînes de transformation de l'usine de Bolò et pourraient dynamiser le développement local. Il s'agit de surcroît d'un axe privilégié des politiques d'équipement et d'industrialisation en milieu rural pronées par certains bailleurs de fonds (comme la Caisse Française de Développement).

Après la dévaluation du FCFA, les difficultés d'accès aux intrants et au crédit sont par ailleurs devenues plus épineuses et ont contribué à renforcer le rôle des intermédiaires. Dans la filière café-cacao, ceux-ci occupent encore, et pour longtemps, une place essentielle : ils ont su pallier les vides laissés par le désengagement de l'État et mettre en place des structures de crédit qui ont permis localement de maintenir les niveaux de production malgré des conditions économiques et institutionnelles dissuasives. De ce point de vue, leur présence demeure indispensable. Les tentatives permettant de rapprocher les producteurs des acheteurs finaux sont bien sûr à encourager, en particulier celles qui visent l'association de groupements de producteurs et d'ONG du Nord pouvant assurer la commercialisation directe (comme cela existe pour le café en Amérique Centrale). L'expérience tentée dans la région par le groupe SIFCA (les SOGEPAG) pourrait aller dans ce sens et mérite d'être suivie avec intérêt, mais elle apparaît encore marquée par la logique affairiste qui domine dans ce secteur.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les participants ont souligné le rôle globalement négatif joué par le système éducatif, qui véhicule une image dévalorisante du travail agricole et stimule l'exode rural : le « retour à la terre » – comme le regain d'intérêt pour la pêche – est souvent considéré comme la marque d'un échec individuel, de nombreux jeunes dans cette situation éprouvant même des difficultés à se marier. Il est vrai que les femmes sont reléguées, dans ce contexte, dans une position sociale peu valorisante ; elles ont à faire face aux contraintes d'une double subordination, aux aînés détenteurs du foncier et du pouvoir économique d'une part, et à leur époux d'autre part. Dans une situation où les innovations sociales et

techniques constituent des clés de sortie de la crise, leurs difficultés d'accès au foncier et à une autonomie sociale sont autant de freins à l'expression de solutions originales. Au passif du système éducatif, certains participants ont dénoncé l'absence d'un centre de formation de techniciens de l'agriculture dans une région où la diversité et la spécificité des cultures commerciales (café, cacao, palmiers, agrumes), la présence de grandes exploitations de type capitaliste et le retrait de l'État dans le domaine de l'encadrement suscitent un besoin de professionnels pouvant servir de cadres techniques, de conseillers agricoles ou d'instruments de diffusion de l'innovation technique.

### **LA NÉCESSITÉ D'UNE IMPLICATION DIRECTE DES PAYSANS DANS LA FORMULATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT**

Le problème qui se pose aujourd'hui à la société agraire dans la région de Sassandra réside dans la transition d'un cycle pionnier, correspondant à la création des exploitations dans un environnement forestier et à la nette prédominance de la culture du cacao comme activité productive, à un cycle « sédentaire », dans un environnement écologique dégradé, qui passe par la replantation et la diversification des cultures commerciales. Après les soubresauts économiques qui ont marqué la fin des années 1980 et le début de la décennie 1990, plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'envisager le développement économique par une approche multi-sectorielle se démarquant des projets consacrés au développement d'une production à des fins commerciales, plutôt qu'au développement social de la population. Les différents programmes mis en œuvre dans la région ont toujours été conçus dans une optique productiviste, répondant aux besoins d'un complexe agro-industriel (ou politique) plutôt qu'aux stratégies de paysans qui recherchaient en premier lieu une amélioration de leurs conditions de vie, sans pour autant affecter leur sécurité économique et la stabilité de leurs systèmes de production.

Ce souci de sécurité et de stabilité conduit à orienter les programmes de développement vers la promotion de systèmes de production très diversifiés. À la différence des autres parties du Sud-Ouest, où le cacao règne en maître sur la sphère économique, la région de Sassandra présente l'intérêt d'être le foyer d'une agriculture commerciale diversifiée, où les agrumes, le palmier à huile et le café, mais aussi les productions ligneuses (grâce à la présence d'une importante surface boisée), le cocotier, la pêche, le disputent au cacao comme activité dominante. Les complexes agro-industriels comme Palmindustrie ou COCI-COOPAGRUM qui, jusqu'à présent, ont pris soin d'individualiser leurs aires d'influence, trouveraient de nombreux avantages à s'appuyer sur un tissu d'exploitations plus nombreuses et surtout beaucoup

plus stables sur un plan financier. La mise en place de mini-unités de transformation de la récolte – comme l'avaient fait les pionniers de la culture des agrumes – permettrait de contourner le problème constitué par l'extension des aires de collecte.

La recherche de sécurité réside également dans une réduction de la dépendance des exploitations vis-à-vis de l'extérieur. Cela passe par un appui à la mise en place de systèmes de cultures vivrières stabilisés sur les friches courtes et les bas-fonds, et donc par une réflexion sur les problèmes de maintien de la fertilité dans ces milieux. L'un des participants a insisté sur la mauvaise utilisation qui est faite des résidus organiques des plantations (parches de café, raffles de palmiste, résidus de la transformation des agrumes), que les complexes industriels brûlent et revendent sous forme de potasse aux paysans quand les besoins résident largement dans l'entretien de la fertilité organique des parcelles : l'utilisation de ces résidus sous forme de paillage serait moins coûteuse et beaucoup plus bénéfique pour les paysans. Toute une recherche est également à entreprendre sur la gestion du couvert végétal de *Chromolaena odorata* (ou *sékou-touré*) pour le maintien de la fertilité. La définition de formules de fertilisation peu coûteuses, faisant un large recours aux sous-produits de l'exploitation, est une étape nécessaire à un processus d'intensification sur les plantations comme sur les friches courtes. Elle pourrait déboucher sur une plus large valorisation des bas-fonds à travers leur aménagement et la maîtrise de l'irrigation (riziculture, maraîchage, pisciculture).

Si l'on en juge par l'évolution des pratiques paysannes, la stabilité des systèmes de cultures pérennes, en particulier celles, comme le café et surtout le cacao, qui sont associées au défrichement du milieu forestier, semble passer par la restauration, au sein des plantations, d'un couvert arboré d'espèces utilitaires (fruitiers, arbres à usage médicinal, espèces maderables). Au vu de telles pratiques, qui se rapprochent de l'agroforesterie, on mesure le rôle que la SODEFOR peut jouer à l'échelle régionale, pour peu que cet organisme accepte de s'investir dans la problématique du développement rural et ne se concentre pas exclusivement sur ses propres objectifs productivistes. Le domaine rural peut en effet constituer une source considérable d'approvisionnement en bois dans la mesure où sera admis le principe d'accès des paysans aux revenus générés par l'exploitation forestière de leurs terroirs. Au regard de l'enjeu, les actions entreprises par la SODEFOR dans ce domaine apparaissent modestes : dans la forêt de la Niégré, elles se limitent à l'encadrement et la formation de 5 paysans délogés de la « série de reconstitution » aux techniques de culture sur *C. odorata*. Des actions conjointes avec l'Agence nationale de développement rural (ANADER) et avec l'Institut des forêts (IDEFOR) sont envisagées mais tardent à se mettre en place.

Du fait de la multiplicité des intervenants – publics (SODEFOR, Palminindustrie, ANADER) comme privés (COCI, SOGEPAG, acheteurs de produits) – opérant dans la région de Sassandra, celle-ci apparaît comme un laboratoire privilégié pour des expériences de développement multi-sectoriel impliquant l'ensemble de ces intervenants et contribuant à la définition de systèmes de production stables, adaptés à la disparition des ressources forestières, et qui puissent représenter des voies d'évolution généralisables pour l'agriculture de plantation ivoirienne. Cette stabilité, reposant sur une très forte diversification, peut apparaître contradictoire à court terme avec les objectifs productivistes de chaque opérateur sectoriel, mais elle garantirait également la pérennité des investissements réalisés par ces opérateurs.

La mise en œuvre de tels projets et des structures de concertation chargées de leur définition suppose cependant une participation beaucoup plus large des populations rurales, tant au niveau de la formulation des demandes que dans la réalisation et l'évaluation des projets. Un consensus s'est dégagé pour reconnaître que les sociétés paysannes se cantonnent trop souvent dans une position d'attente et pèchent par la faible représentativité des médiateurs intervenant auprès des institutions. Le cloisonnement des différents groupes socio-culturels est un frein important à la formulation de projets cohérents, représentatifs des intérêts de la majorité ; il s'agit de l'un des défis majeurs pour le développement économique et social des populations en présence que de parvenir à déjouer les pressions à la division et à l'opposition que des intérêts politiques et économiques divers exercent sur ces groupes.

L'État, dans ce contexte, a un rôle important à jouer pour peu qu'il tolère que le jeu démocratique s'étende au monde rural. La nécessité d'un régulateur intervenant pour assurer et arbitrer les relations entre les sociétés villageoises d'origines distinctes, entre celles-ci et les opérateurs institutionnels et privés, ou entre ces derniers est évidente. Une telle entreprise commence par la remise en question des principes de cooptation, par les élites politiques elles-mêmes, des « représentants » des populations paysannes ou des secteurs corporatifs. Des règles juridiques doivent ensuite être définies pour permettre la participation des groupements professionnels aux instances qui régissent le fonctionnement des différentes filières. C'est déjà, théoriquement, le cas dans la filière café-cacao, mais il a été remarqué que cette participation était jusqu'à présent restée purement formelle et que les représentants des producteurs avaient, par exemple, été tenus à l'écart des négociations fixant les rémunérations des différents opérateurs au début de la campagne 1994/95.

Un intervenant a insisté sur le fait qu'une telle évolution suppose aussi la reformulation partielle des mécanismes de financement de l'État. Jusqu'à présent, ce financement a largement reposé sur les prélèvements effectués au niveau des exportations de café, de cacao et de bois ; notamment par



l'intermédiaire de la Caistab. Une plus large redistribution des excédents de ces filières au bénéfice des paysans est souhaitable, mais cela suppose qu'un système d'imposition sur les revenus et la propriété foncière (y compris les terres agricoles) se substitue à ces prélèvements, et donc que des titres fonciers existent. Une formalisation juridique de la tenure du sol doit d'abord tenir compte des conventions et des arrangements pragmatiques qui régulent l'accès à la terre au niveau des sociétés villageoises, en fonction des rapports de force qui y existent. On imagine les difficultés que représente la mise en œuvre d'une telle entreprise de cadastrage (déjà expérimentée dans quelques zones pilotes par le Plan Foncier Rural de la DCGTx) et les implications sociales et politiques qu'elle aura.

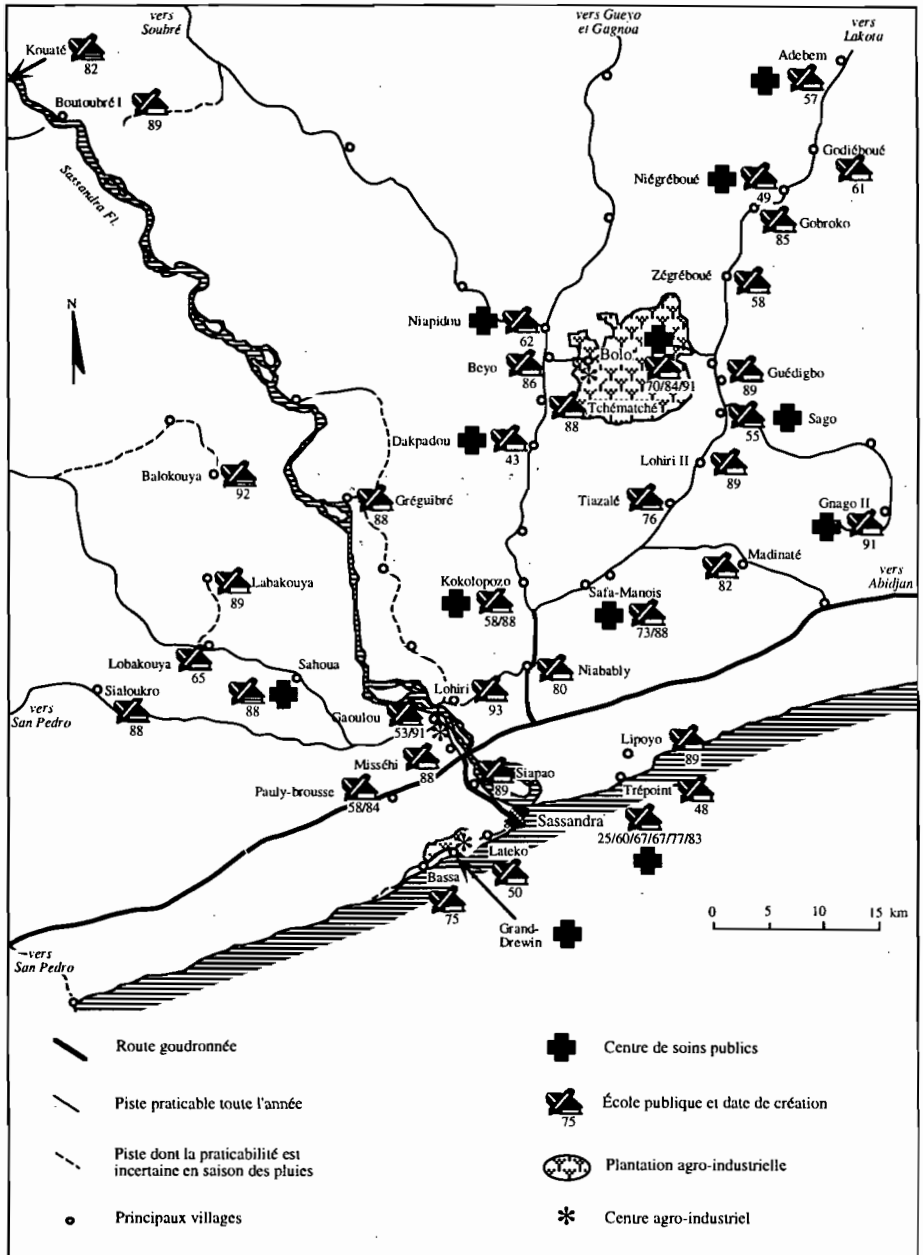
Le cas des pêcheurs fante, qui est apparu en filigrane au long des débats et a fait l'objet d'interventions passionnées, fait en quelque sorte contrepoint à ces considérations. Car les Fante nous offrent l'exemple d'un groupe opérant dans des conditions on ne peut plus précaires sur un plan juridique (n'ayant aucune assurance quant à la pérennité de leurs investissements et de leur installation dans les villes et villages de la côte), resté en marge des projets de développement halieutique (axés sur la mise en place à San Pedro d'unités de pêche industrielle), qui a pourtant su développer et moderniser une activité hors de tout cadre institutionnel et sans autre appui que celui fourni par les réseaux de solidarité et de financement qui lui sont propres. Il a pour cela bénéficié du désengagement précoce dans ce secteur des populations krou et neyo. Le commerce des poissons vers le reste de la Côte-d'Ivoire lui échappe en revanche totalement ; générateur des plus fortes marges, ce commerce est resté entre les mains d'intermédiaires ivoiriens qui contribuent largement, en monopolisant la production, à la cherté du poisson sur la place de Sassandra.

Les réactions suscitées par l'activité et les succès économiques des pêcheurs fante ne peuvent être dissociées du débat qui agitait la société sassandrienne, comme l'ensemble du pays, autour des thèmes de l'identité ivoirienne et du statut des étrangers à l'approche d'échéances électorales majeures. Les travaux présentés au cours de cette séance ont mis en évidence le rôle essentiel, et à bien des égards moteur, joué par les communautés étrangères (fante dans le domaine de la pêche, burkinabè ou malienne dans le secteur agricole, dans la collecte du café et du cacao ou dans la réactivation de structures de crédit rural) dans la sphère économique. Loin de léser les intérêts de leurs voisins ivoiriens, ces communautés apparaissent au contraire aujourd'hui comme le support d'activités traditionnelles (par l'injection de liquidités en milieu rural et urbain, leur fonction de vecteur de l'information ou leur participation croissante au chiffre d'affaires d'une société comme le COCI). Elles constituent par ailleurs autant de foyers d'innovation sociale et

technique – comme le sont également les différents groupes socio-culturels ivoiriens – dont la diffusion et l'adoption peuvent générer de nouveaux processus de sortie de la crise. Leur éviction de la sphère économique serait à bien des égards catastrophique pour l'ensemble de la région et de sa population.

# 4

## **Population et santé**



Carte 4. Infrastructures scolaires et sanitaires.

# FÉCONDITÉ ET DEMANDE DE PLANIFICATION FAMILIALE À SASSANDRA

AGNÈS ADJAMAGBO, PATRICE VIMARD  
ET AGNÈS GUILLAUME

## INTRODUCTION

Les premières analyses sur la reproduction humaine à Sassandra, menées à partir d'enquêtes réalisées en mai 1988 et mai 1991, ont montré les deux caractéristiques essentielles de son orientation : une augmentation de la fécondité d'une part, une différenciation socio-économique des attitudes et des comportements, avec l'émergence d'aspirations à une réduction de la descendance dans certains groupes de la population d'autre part (GUILLAUME et VIMARD, 1994; KOFFI *et al.*, 1993).

Il est apparu intéressant de suivre ces orientations dans une période, de mai 1991 à novembre 1993, qui reste marquée par les conséquences de la crise économique de la fin des années 1980 et les effets des plans d'ajustement structurel, mais qui se caractérise également par de nouvelles initiatives paysannes fondées sur différentes tentatives de diversification agricole (LÉONARD, 1994).

L'examen, réalisé dans cette communication, portera essentiellement sur l'analyse des évolutions entre 1991 et 1993 du niveau de la fécondité du moment, des attitudes quant à la taille de la descendance et des comportements contraceptifs, en mesurant, pour chacune des variables retenues, l'ampleur et le devenir des différences entre les groupes socio-économiques enregistrées en 1991.

Afin de mettre en évidence des comportements différentiels, nous avons distingué les chefs de ménage selon, d'une part, leur activité économique et

leur statut dans cette activité et, d'autre part, leur nationalité et leur ethnie (1). En conséquence, six groupes ont été retenus : les agriculteurs ivoiriens (2), les agriculteurs baoulé, les agriculteurs étrangers, qui sont des travailleurs indépendants ; les autres actifs ivoiriens et les autres actifs étrangers, qui regroupent tous les artisans, commerçants et salariés, à l'exception des salariés de l'agriculture ; les salariés agricoles, qui se composent essentiellement des employés, en majorité burkinabè, d'un complexe agro-industriel axé sur l'exploitation du palmier à huile. Cette typologie a été appliquée pour cette analyse aux chefs de ménage mariés de 20 à 69 ans : soit 756 hommes interrogés en 1991 et 1 032 enquêtés en 1993, ainsi qu'à leurs épouses âgées de 15 à 49 ans, soit 991 femmes en 1991 et 1 088 en 1993.

Enfin, certaines réflexions inspirées d'un travail de type qualitatif sur les attitudes et les comportements de fécondité sont présentées. Il s'agit de recherches complémentaires aux enquêtes de 1991 et 1993, basées sur des méthodes d'observation telles que le récit de vie, l'entretien individuel ou de groupe dont l'objectif principal est de faire ressortir les logiques sociales culturelles et économiques à l'origine des tendances mises en lumière par les différentes enquêtes.

## **EVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ DU MOMENT ET DIFFÉRENCIATION SOCIO-ÉCONOMIQUE**

### **Une baisse générale du nombre moyen d'enfants par femme, mais des évolutions contrastées selon le groupe socio-économique**

L'évolution de l'indice synthétique de fécondité (3) des femmes, calculé sur la dernière année précédant les enquêtes, montre une diminution pour l'ensemble de la population de plus d'un enfant (1.3 exactement) entre 1991 et 1993 (tableau 1). L'intensité de cette baisse est distincte selon les groupes socio-économiques. Elle est relativement faible chez les épouses d'agriculteurs ivoiriens et étrangers (- 0,4 et - 0,6 respectivement), mais beaucoup plus nette chez les femmes des salariés agricoles et des autres actifs ivoi-

1. Pour la nationalité nous avons considéré les Ivoiriens et les étrangers (en majorité burkinabè, mais aussi maliens, sénégalais, guinéens, ghanéens...). En ce qui concerne l'activité, nous avons distingué l'activité agricole de l'activité non agricole et, dans le secteur de la production agricole, les actifs indépendants ont été différenciés des travailleurs non-indépendants. Chez les agriculteurs ivoiriens, nous avons été amenés à distinguer les agriculteurs baoulé des autres, dans la mesure où les Baoulé développent des pratiques d'expansion foncière particulièrement intenses qui peuvent les conduire vers des stratégies d'accroissement démographique.
2. Dans le cours du texte le terme « agriculteur ivoirien » signifie tous les agriculteurs de nationalité ivoirienne à l'exception des Baoulé qui constitue un groupe distinct.
3. Ou nombre moyen d'enfants par femme.

**Tableau 1. Nombre moyen d'enfants, selon le groupe socio-économique et l'année, pour les hommes mariés chefs de ménage et les femmes épouses de chefs de ménage.**

Groupe socio-économique	Homme*		Femme*	
	1991	1993	1991	1993
Agriculteur ivoirien	10,6 (155)	10,2 (179)	7,8 (189)	7,4 (191)
Agriculteur baoulé	12,8 (80)	8,7 (101)	9,5 (99)	7,1 (104)
Agriculteur étranger	14,9 (208)	14,2 (260)	8,4 (278)	7,8 (303)
Salarié agricole	6,8 (36)	7,5 (130)	7,4 (79)	6,2 (121)
Autre actif ivoirien	6,2 (148)	8,6 (208)	8,2 (201)	7,0 (247)
Autre actif étranger	9,8 (108)	8,8 (109)	10,0 (97)	6,4 (122)
Ensemble	11,2 (733)	10,2 (987)	8,4 (991)	7,1 (1 088)

(\*) Calculé pour les hommes mariés à 25 ans et restant mariés jusqu'à 64 ans révolus ; l'indice de fécondité féminin est calculé pour une femme mariée à 15 ans et demeurant mariée jusqu'à 49 ans révolus. Les effectifs concernés sont donnés entre parenthèses.

riens (- 1,2). Les épouses d'agriculteurs baoulé et celles des autres actifs étrangers enregistrent une baisse de fécondité très prononcée puisque les premières ont en moyenne, en 1993, 2,4 enfants de moins qu'en 1991, et les secondes 3,6 enfants en moins. Le fléchissement du niveau de fécondité entre 1991 et 1993 s'avère être le plus fort dans les groupes qui en 1991 sont identifiés comme les plus féconds. Les évolutions en cours tendent ainsi à réduire les écarts entre les différentes catégories d'épouses : l'amplitude entre les groupes extrêmes passant de 2,6 à 1,6 enfants entre 1991 et 1993.

Bien que de moindre intensité, une baisse de l'indice synthétique de fécondité est également enregistrée de 1991 à 1993 chez les hommes. Cette diminution, d'un enfant pour l'ensemble de la population, recouvre là encore des évolutions différentes d'un groupe socio-économique à l'autre. Concernant le groupe des agriculteurs, la baisse constatée au niveau global, s'avère relativement faible chez les étrangers (- 0,7) et les Ivoiriens (- 0,4). Elle est en revanche nettement plus prononcée chez les Baoulé (- 4,1 enfants en

moyenne). Ce fléchissement de l'intensité de la fécondité se trouve également confirmé chez les autres actifs étrangers (- 1,0). Par contre, les salariés agricoles et, plus encore, les autres actifs ivoiriens se caractérisent par une remontée de leur fécondité du moment (+ 0,7 pour les premiers, + 2,4 pour les seconds).

À l'instar de ce qui a été constaté chez les femmes, l'évolution de la fécondité masculine entre 1991 et 1993 tend à réduire les inégalités entre les différentes catégories. Les salariés agricoles et autres actifs qui, en 1991, enregistrent le niveau de fécondité du moment le plus faible, voient leur indice remonter en 1993. Inversement, les agriculteurs indépendants, notamment les Baoulé, qui en 1991 se singularisent par des indices particulièrement forts, réduisent considérablement leur fécondité en 1993. Ces deux tendances distinctes conduisent à un rétrécissement des écarts entre groupes socio-économiques : la différence entre le nombre moyen d'enfants le plus élevé et celui le plus faible passant de 8,7 en 1991 à 6,7 en 1993.

D'une façon générale, on relève que le niveau de fécondité des hommes mariés est lié, d'une part, à la nature de l'activité (les agriculteurs sont plus féconds que les autres actifs), et, d'autre part, à la nationalité (les étrangers sont plus féconds que les Ivoiriens). Nous sommes ici en présence de groupes sociologiquement et économiquement distincts, dont certains se situent d'ores et déjà, et à des degrés divers, dans une phase de fécondité plus basse.

Il reste que les évolutions mesurées entre 1991 et 1993 montrent que des transformations nouvelles sont à l'œuvre. Ainsi, la tendance à l'augmentation de la fécondité, constatée au niveau global jusqu'à la fin des années 1980, semble laisser la place à une diminution de la fécondité du moment au début des années 1990. Cette diminution s'opère à travers une forte différenciation entre les divers groupes socio-économiques ; différences qui s'atténuent entre 1991 et 1993, dans la mesure où la baisse de la fécondité semble atteindre les groupes d'agriculteurs qui s'inscrivent peu à peu, mais plus tardivement que les autres populations, dans une phase de baisse de leur fécondité du moment. Des observations ultérieures devront confirmer la véritable ampleur de ce fléchissement.

Ces différents niveaux de fécondité correspondent à des attitudes et à des comportements de planification des naissances variables d'une sous-population à l'autre, comme nous allons le vérifier maintenant.

## **ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DE PLANIFICATION DES NAISSANCES**

Dans l'ensemble, le nombre d'enfants souhaités par les épouses de chefs de ménage est stable entre les deux enquêtes, se maintenant à 6,4 enfants



**Tableau 2. Nombre moyen d'enfants souhaités par les épouses du chef de ménage selon l'âge, le groupe socio-économique et l'année**

Groupe socio-économique	Année	15-19	20-29	30-39	40-49	Ensemble
Agriculteur baoulé	1991	5,7	6,0	6,0	5,8	5,9
	1993	7,2*	7,5	6,8	5,9	6,8
Agriculteur ivoirien	1991	4,8*	7,0	8,3	6,0	7,0
	1993	6,2*	6,7	7,7	6,8	7,1
Agriculteur étranger	1991	6,1	6,7	7,6	6,5	6,9
	1993	7,2	6,5	7,1	6,2	6,8
Salarié agricole	1991	6,3	6,2	6,3	6,5*	6,3
	1993	5,2	5,9	7,0	5,0*	6,0
Autre actif ivoirien	1991	4,4	5,1	6,3	6,7	5,6
	1993	4,2	5,3	6,3	6,7	5,8
Autre actif étranger	1991	4,5*	5,8	7,1	7,1	6,4
	1993	6,0	5,9	6,5	6,6	6,2
Ensemble	1991	5,3	6,2	7,1	6,3	6,4
	1993	5,8	6,2	6,9	6,5	6,4

(\*) Effectif inférieur à 10, dans cette analyse ont été exclues, 63 femmes en 1991 et 18 femmes en 1993 qui ne déclaraient pas le nombre d'enfants souhaités.

(tableau 2). On observe cependant des écarts sensibles entre les groupes socio-économiques. Ainsi, les femmes d'agriculteurs baoulé se distinguent-elles de cette tendance par une augmentation de la taille de la descendance souhaitée entre les deux années (5,9 à 6,8).

En 1993, la hiérarchie dans les attentes est conforme à celle des indices de fécondité. Les épouses d'agriculteurs indépendants (les plus féconds) souhaitent avoir la descendance la plus grande : entre 6,8 et 7,1 enfants par femme. Dans les autres groupes, salariés agricoles ou autres actifs, les femmes expriment un désir de moindre fécondité, entre 5,8 et 6,2 enfants.

Lorsqu'on tient compte de l'âge, on remarque que, dans l'ensemble, les jeunes femmes continuent en 1993 d'adhérer à un idéal de forte fécondité. Dans le groupe des agriculteurs indépendants, on observe même, parmi les plus jeunes, une augmentation de la descendance souhaitée entre les deux années. Seules les femmes d'agriculteurs ivoiriens âgées de 20 à 39 ans se distinguent de la tendance en affichant en 1993 un idéal de fécondité inférieur à celui de 1991.

Le modèle familial auquel aspire une femme est certes en liaison directe avec son âge : nul doute qu'une femme jeune en début de vie féconde aura tendance à désirer un nombre d'enfants plus important qu'une femme âgée ayant déjà mis au monde un certain nombre d'enfants et étant plus à même d'en apprécier la charge. Il n'en demeure pas moins qu'en 1993, la taille idéale de la descendance reste dans l'ensemble inférieure à l'indice synthétique de fécondité.

D'une façon générale, les évolutions ont moins d'ampleur chez les femmes que chez leurs conjoints (tableau 3). Pour les chefs de ménage mariés, la baisse de la fécondité du moment semble aller de pair avec une diminution de la taille de la descendance souhaitée : de 10,3 enfants en 1991 à 8,9 en 1993.

Ainsi, l'évolution des idéaux de fécondité vers un modèle de descendance moins élevée (moindre descendance que l'on peut fixer arbitrairement comme inférieure ou égale à 9 enfants, par rapport au modèle dominant) s'avère plus

**Tableau 3. Nombre moyen d'enfants souhaités selon l'âge, le groupe socio-économique et l'année pour les hommes mariés chefs de ménage**

Groupe socio-économique	Année	20-29	30-39	40-49	50-59	Ensemble*
Agriculteur baoulé	1991	11,2	9,8	12,0	11,2	11,0
	1993	8,6	8,8	12,3	12,0	10,5
Agriculteur ivoirien	1991	7,5	11,6	12,8	12,0	11,5
	1993	5,1	8,1	10,6	11,1	9,5
Agriculteur étranger	1991	10,0	11,0	12,5	11,1	11,4
	1993	7,4	10,0	12,0	11,7	10,8
Salarié agricole	1991	6,7	8,9	7,0**	–	7,8
	1993	5,7	7,1	7,7**	–	6,7
Autre actif ivoirien	1991	5,2	6,9	9,7	11,9	8,1
	1993	4,1	6,7	9,0	9,5	7,1
Autre actif étranger	1991	7,1	8,2	10,6	11,9	9,6
	1993	5,7	7,2	8,7	10,1	8,0
Ensemble	1991	7,9	9,4	11,6	11,5	10,3
	1993	5,8	8,0	10,3	11,1	8,9

(\*) Moyenne pour la population de 20 à 69 ans.

(\*\*) Moyenne de 40 à 59 ans.

nette chez les hommes que chez leurs épouses. Cette réduction de la taille de la descendance souhaitée touche tous les groupes socio-économiques, pratiquement tous les groupes d'âges et a tendance à s'accroître avec la jeunesse des chefs de ménage. Seul le groupe des agriculteurs indépendants, dans les classes d'âges les plus vieilles (40 ans et au delà) continuent de se positionner dans une perspective de forte fécondité. En fait, la volonté d'une descendance plus faible de la part des classes d'âges les plus jeunes, déjà manifeste en 1991, est renforcée deux ans et demi après. En 1993, elle émerge même chez les agriculteurs baoulé et étrangers qui en 1991 n'aspiraient pas à réduire leur fécondité.

Les salariés agricoles et autres actifs constituent indéniablement les groupes les plus acquis à la cause d'une réduction des naissances. Quel que soit leur âge, les chefs de ménage de ces catégories adhèrent aux idéaux d'une plus faible fécondité. Dans le groupe des 20-29 ans par exemple, les hommes aspirent à une descendance qui se situe entre 4,1 et 5,7 enfants alors que les agriculteurs retiennent des modèles de fécondité situés entre 5,1 et 8,6. À 40-49 ans, ces derniers expriment des souhaits allant de 10 à 12 enfants ; ceux des salariés et autres actifs se situent entre 7,7 et 9,0 enfants.

Notons qu'entre 1991 et 1993, en dépit d'une tendance à la baisse du nombre idéal d'enfants exprimé par les hommes de manière plus nette, celui-ci demeure, de façon générale, plus élevé pour ces derniers que pour leurs épouses.

L'observation de l'évolution du nombre d'enfants souhaités dans les différentes tranches d'âges masculines met donc en lumière une intensification générale de la volonté de réduire les naissances (à quelques rares exceptions concernant des âges les plus élevés). Si l'on établit un classement des groupes socio-économiques du plus enclin à réduire sa fécondité au moins enclin, on obtient la hiérarchie suivante : autres actifs ivoiriens, salariés agricoles, autres actifs étrangers, agriculteurs ivoiriens, agriculteurs baoulé, agriculteurs étrangers.

### **Une volonté minoritaire et instable de ne plus avoir d'enfant**

Les aspirations en matière de fécondité peuvent également être évaluées à travers les proportions d'individus qui ne souhaitent plus avoir d'enfants. La proportion d'épouses du chef de ménage ne désirant plus d'enfant est relativement stable entre 1991 et 1993 (passant de 27 à 25 %), mais elle enregistre d'importantes fluctuations selon les groupes socio-économiques et l'âge des femmes (tableau 4).

Si l'on compare entre eux les groupes des agriculteurs indépendants, qui se caractérisent globalement par des niveaux de fécondité élevés, la propor-

**Tableau 4. Proportion des épouses de chefs de ménage âgées de 15 à 49 ans souhaitant ne plus avoir d'enfant selon l'âge, le groupe socio-économique et l'année (en %).**

Groupe socio-économique	Année	15-19	20-29	30-39	40-49	Ensemble
Agriculteur baoulé	1991	0*	9	36	60	33
	1993	0*	0	41	82	38
Agriculteur ivoirien	1991	0*	15	32	65	32
	1993	0*	7	23	64	26
Agriculteur étranger	1991	22	14	26	60	24
	1993	0	7	25	82	23
Salarié agricole	1991	0	5	12	83	13
	1993	0	11	26	50*	13
Autre actif ivoirien	1991	13	16	40	59	28
	1993	0	10	42	61	27
Autre actif étranger	1991	22*	15	27	52	26
	1993	0	16	24	80	25
Ensemble	1991	12	14	30	61	27
	1993	0	9	30	72	25

(\*) Effectif inférieur à 10.

tion de femmes qui ne souhaitent plus avoir d'enfant connaît de grandes variations entre les trois sous-populations. Les femmes baoulé et des autres ethnies ivoiriennes ont des comportements relativement proches puisqu'en 1991 la proportion de celles ne désirant plus d'enfant se situe aux alentours de 32-33 %; alors qu'elle n'est que de 24 % pour les agriculteurs étrangers. Par contre, leurs attitudes divergent en 1993 : la proportion de femmes baoulé qui ne veulent plus d'enfants augmente, passant de 33 à 38 %, tandis que pour les femmes des autres ethnies ivoiriennes, cette proportion tend au contraire à diminuer pour atteindre 26 %. Cette évolution des agriculteurs ivoiriens est surprenante dans la mesure où leur fécondité baisse entre 1991 et 1993.

En fait, l'absence de changement significatif dans le désir d'arrêt de procréer reflète une attitude pronataliste des femmes mariées, en particulier dans les jeunes générations. On observe en effet que, dans les groupes d'âges 15-19 et 20-29 ans, la proportion de celles qui ne veulent plus d'enfant baisse de manière importante en 1993, passant de 12 % à 0 % dans le premier cas et de 14 % à 9 % dans le second. Il est vrai que pour une jeune épouse, la

fécondité constitue un moyen de valoriser son statut social. Dans les ménages d'agriculteurs, tout particulièrement, le travail de production repose en grande partie sur la main-d'œuvre familiale. L'organisation du travail de production tend ainsi à justifier l'exercice d'une forte fécondité, d'autant plus dans un contexte économique difficile où la main-d'œuvre salariale devient moins accessible aux exploitants.

Parmi les épouses de salariés agricoles, la proportion de celles ne désirant plus d'enfant reste stable et se maintient à un niveau assez bas (13 %). Le désir de limiter la descendance apparaît néanmoins chez les femmes âgées de 20 à 39 ans qui constituent déjà un groupe de faible fécondité largement engagé dans une phase de baisse.

À un niveau intermédiaire entre les agriculteurs et les salariés agricoles, les attitudes des femmes appartenant au groupe des autres actifs, ivoiriens ou étrangers, restent assez proches lors des deux années : 27-28 % des ivoiriens et 25-26 % des étrangers ne souhaitent plus d'enfants en 1991 et 1993.

La position des hommes chefs de ménage par rapport au désir d'arrêt de procréer est différente de celle des femmes. En effet, contrairement à ce que l'on observe chez les femmes, la proportion d'hommes souhaitant ne plus avoir d'enfants est en nette progression entre les deux dates d'observation et cette aspiration à un arrêt de la constitution de la descendance touche des générations de plus en plus jeunes.

Pour l'ensemble des chefs de ménage mariés, cette proportion passe de 14 à 19 % de 1991 à 1993. L'augmentation des proportions d'hommes ne souhaitant plus d'enfant concerne tous les groupes socio-économiques, à l'exception des autres actifs ivoiriens ; mais chez ceux-ci, la part des chefs de ménage exprimant un désir d'arrêt de procréer était déjà assez importante dès 1991 (32 %). Il est intéressant, par ailleurs, de noter la très forte croissance de cette proportion chez les Baoulé, dont on a précédemment souligné la baisse sensible de la fécondité du moment (tableau 5).

La part des chefs de ménage mariés ne désirant plus avoir d'enfants apparaît de manière notable à partir de 30 ans seulement en 1991, mais dès 20-29 ans en 1993. La croissance de cette part de jeunes hommes, âgés de 20 à 29 ans, ne souhaitant plus d'enfant est particulièrement forte chez les autres actifs, Ivoiriens (de 9 à 16 %) et étrangers (de 0 à 13 %).

### **Un rapport différent aux réalités économiques et sociales**

Les diverses tendances relevées aux niveaux des attitudes et comportements en matière de fécondité montrent bien que nous sommes en présence de groupes aux aspirations démographiques distinctes. La différence entre les agriculteurs indépendants et les salariés agricoles est particulièrement

**Tableau 5. Proportion d'hommes chefs de ménage mariés souhaitant ne plus avoir d'enfant selon l'âge, le groupe socio-économique et l'année (en pourcentage).**

Groupe socio-économique	Année	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	Ensemble*
Agriculteur baoulé	1991	0	4	12	33	–	12
	1993	0	16	32	45	50	27
Agriculteur ivoirien	1991	0	11	12	14	–	12
	1993	0	9	19	24	46	20
Agriculteur étranger	1991	0	1	4	22	–	6
	1993	4	2	10	19	40	10
Salarié agricole	1991	0	0	17**	–	–	5
	1993	6	6	33	–	–	11
Autre actif ivoirien	1991	9	26	49	48	–	32
	1993	16	19	41	64	–	29
Autre actif étranger	1991	0	10	8	19	–	13
	1993	13	10	21	18	–	18
Ensemble	1991	2	11	15	24	45	14
	1993	8	10	23	31	48	19

(\*) Moyenne pour la population de 20 à 69 ans.

(\*\*) Moyenne de 40 à 59 ans.

– Effectif inférieur à 10.

révélatrice. Pour ces groupes impliqués dans l'agriculture, une différenciation apparaît dans les comportements reproductifs selon leur statut professionnel (indépendant ou salarié). Ces différences peuvent s'expliquer en partie par un besoin inégal d'enfants lié à l'exercice de l'activité. Le recours à la main-d'œuvre enfantine constitue une nécessité pour les agriculteurs indépendants qui, confrontés à la crise économique, ont moins de possibilités qu'auparavant de s'offrir une main-d'œuvre salariée. Ceci contribue à ce que ces groupes restent dans des logiques de forte fécondité.

Pour les salariés agricoles, la question de la main-d'œuvre familiale ne représente pas les mêmes enjeux. Il s'agit d'une population constituée, pour l'essentiel, de jeunes migrants en début de vie féconde, travaillant dans les complexes agro-industriels et qui s'inscrivent souvent dans des processus de migration de courte durée. Il est probable qu'un changement dans les formes de migration, qui impliquerait le développement de stratégies plus durables d'installation, par l'accès progressif aux terres (dans le cadre d'une diversi-

fication des activités économiques), pourrait conduire à une remise en cause de leur modèle de fécondité.

Le processus d'évolution de la fécondité est moins net chez les agriculteurs indépendants. Néanmoins, le groupe des Baoulé est celui dans lequel les changements observés entre les deux années sont indéniablement les plus significatifs. Il s'agit de la population au sein de laquelle le processus de changement de régime de fécondité s'est amorcé le plus tardivement. Cette particularité met en relief le fait que chaque groupe connaît un rythme démographique qui lui est propre.

Mais les différents modèles familiaux qui prévalent dans la région de Sassandra renvoient également à des modes d'adaptation aux évolutions économiques et sociales qui varient d'un groupe socio-économique à l'autre. Le fait que les salariés agricoles et les autres actifs soient les plus impliqués dans des logiques de réduction de la fécondité n'est probablement pas sans rapport avec les réalités économiques et sociales auxquelles ces populations doivent faire face. La réduction du pouvoir d'achat des paysans, sous l'impulsion des deux facteurs que sont la diminution des terres disponibles et la crise des marchés mondiaux <sup>(4)</sup>, a pour conséquences, entre autres, que les ménages concentrent au maximum leur consommation alimentaire sur les seuls produits de l'exploitation familiale.

Cette tendance implique, au niveau de la production, une intensification des cultures vivrières qui permettent de couvrir les besoins essentiels du ménage. Par ailleurs, une autre stratégie consiste à renforcer la commercialisation de ces produits vivriers pour pallier le manque de liquidité qu'engendre la mévente du cacao et du café. Or, ces stratégies de diversification n'entrent pas en ligne de compte pour les salariés agricoles et, plus encore, pour les autres actifs (commerçants, artisans, employés du secteur tertiaire) qui n'ont pas accès à la terre. Pour ces derniers, les mécanismes d'amortissement des effets de la crise sont plus difficiles à mettre en œuvre, ce qui, par conséquent, contribue à renforcer l'intérêt d'une réduction de la descendance.

Enfin, il est important de souligner également que ces populations identifiées ici comme les moins pronatalistes se trouvent le plus souvent situées géographiquement dans des zones où les infrastructures sanitaires sont les plus complètes, comme c'est tout particulièrement le cas des salariés du complexe agro-industriel de la Palminindustrie, ou des artisans et commerçants résidant dans la ville de Sassandra. Ils ont en effet plus facilement accès

4. Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de cette crise, exposés plus en profondeur dans d'autres textes de l'ouvrage.

aux soins, mais aussi à l'information. Ainsi, d'après ce que nous avons pu observer dans les maternités et dans les dispensaires où sont présentes des sages-femmes, les avantages de l'espacement des naissances, exprimés en terme de préservation de la santé des mères et des enfants, sont bien diffusés et semblent bien perçus par les populations. Or, nul n'ignore l'effet direct de l'espacement des naissances sur le nombre définitif d'enfants qu'une femme mettra au monde.

Par ailleurs, les différences entre hommes et femmes sont le reflet de leur position respective dans l'organisation sociale. Le fait que les hommes soient plus nettement enclins aux idéaux de réduction de la fécondité n'est pas sans lien avec le fait que ce soient eux qui, d'une certaine façon, détiennent le contrôle de la fécondité. En effet, dans les populations concernées, les règles traditionnelles de filiation patrilinéaire admettent le principe selon lequel les enfants appartiennent au mari et à la famille de celui-ci. Par ailleurs, en particulier dans les sociétés rurales, la gestion de la force de travail, notamment familiale et domestique, constitue pour le chef de ménage qui dirige son exploitation, un enjeu dont il est souvent seul à maîtriser les rouages.

Enfin, concernant plus particulièrement la question des idéaux familiaux, il faut souligner l'importance des formes d'union au sein desquelles les naissances ont lieu. La polygamie qui est relativement répandue dans la région, contribue probablement, si ce n'est à augmenter le nombre moyen d'enfants par homme, du moins à influencer sur la perception qu'il peut se faire de la taille de la descendance qu'il est à même de se constituer.

La question des aspirations des individus en matière de fécondité et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur les pratiques est tout à fait intéressante. Elle est révélatrice de la nature des changements, mais aussi de l'inertie plus ou moins accentuée des phénomènes démographiques. C'est ce à quoi nous allons nous intéresser dans la partie qui suit.

### **Une stagnation relative de la pratique contraceptive**

Comme nous l'avons vu précédemment, les hommes et les femmes expriment une taille idéale de leur descendance qui s'avère inférieure à leur nombre moyen d'enfants. Or, de manière générale, le recours aux pratiques contraceptives est assez peu répandu.

L'utilisation actuelle de la contraception par les femmes est dans l'ensemble faible puisqu'elle se situe entre 1 et 8 % (tableau 6), avec très peu de différences selon l'âge : entre 4 et 5 % d'utilisatrices pour les femmes de moins et de plus de 30 ans. Quelques différences entre les groupes socio-économiques apparaissent dans les taux d'utilisation de la contraception, comme dans le type des méthodes utilisées, mais les taux d'utilisation demeurent



**Tableau 6. Pourcentage d'épouses de chef de ménage utilisant des méthodes contraceptives, selon l'âge et le groupe socio-économique.**

	Année	Utilise	Indigénat	Absti- nence	Moderne*	Non précisé
15-29 ans	1991	4	1	0	1	2
	1993	4	1	1	2	...
30-49 ans	1991	5	1	...	2	2
	1993	4	1	2	1	...
Agriculteur baoulé	1991	4	1	0	1	2
	1993	3	0	1	1	1
Agriculteur ivoirien	1991	2	2	0	0	...
	1993	2	2	0	0	0
Agriculteur étranger	1991	3	1	0	...	2
	1993	1	0	1	0	0
Sala- rié agricole	1991	1	0	1	0	0
	1993	5	1	2	2	0
Autre actif ivoirien	1991	8	1	1	4	2
	1993	8	1	1	6	...
Autre actif étranger	1991	7	1	1	2	2
	1993	7	0	5	2	0
Ensemble	1991	4	1	...	1	2
	1993	4	1	1	2	...

(\*) Moderne = méthode des cycles, préservatif, pilule, stérilet.

... Pourcentage inférieur à 1 %.

rent, dans l'ensemble, assez bas quelle que soit l'année d'observation. Seules les épouses de salariées agricoles recourent d'avantage à des méthodes contraceptives en 1991 qu'en 1993 (5 % au lieu de 1 % d'utilisatrices).

On rencontre les plus forts taux d'utilisation de la contraception chez les femmes du groupe des autres actifs ivoiriens et étrangers, avec 8 et 7 % d'utilisatrices, bien que, là encore, ces taux restent stables. Par ailleurs, c'est à l'intérieur de ces deux groupes que l'on trouve des niveaux significatifs de recours à des méthodes efficaces (méthodes modernes et abstinence); les femmes ivoiriennes, en particulier, utilisent plus fréquemment les méthodes modernes en 1993, 6 % contre 4 % en 1991.

Ainsi, bien qu'un certain recours à la contraception soit effectivement observé, sa faiblesse souligne le décalage existant entre les aspirations et les

pratiques. L'observation du groupe des agriculteurs baoulé est assez révélatrice de cette inadéquation entre les désirs exprimés et les conduites. En effet, en dépit d'un niveau de fécondité encore élevé en 1993, ce groupe constitue, comme nous l'avons déjà souligné, celui où les changements les plus significatifs s'opèrent entre les deux années, en terme de fléchissement de la fécondité, comme en terme d'émergence d'idéaux favorables à une réduction des naissances. Pourtant, ces changements ne s'accompagnent guère d'une élévation des taux de pratique contraceptive, comparativement aux autres groupes. Ainsi, les épouses d'agriculteurs baoulé dont près de 40 % expriment, en 1993, une volonté de ne plus avoir d'enfants, ne sont que 3 % à utiliser la contraception cette même année.

La pratique contraceptive masculine est également faible en 1993. Environ 2 à 8 % des chefs de ménage mariés utilisent une méthode contraceptive

**Tableau 7. Pourcentage d'hommes mariés chefs de ménage âgés de 20 à 69 ans utilisant des méthodes contraceptives selon le groupe socio-économique (en pourcentage).**

	Année	Utilise	Traditionnelle	Abstinence	Moderne*	Non précisé
Agriculteur baoulé	1991	3	1	1	0	1
	1993	2	0	0	2	0
Agriculteur ivoirien	1991	8	1	1	4	2
	1993	8	3	2	3	0
Agriculteur étranger	1991	2	0	1	1	0
	1993	4	...	2	1	...
Salarié agricole	1991	22	3	12	5	2
	1993	7	0	1	6	0
Autre actif ivoirien	1991	24	1	3	18	2
	1993	21	1	4	16	0
Autre actif étranger	1991	15	2	4	6	3
	1993	5	0	2	3	0
20 - 39 ans	1991	12	1	3	7	1
	1993	12	1	3	8	...
Ensemble	1991	11	1	2	6	2
	1993	8	1	2	5	...

(\*) Moderne = méthode des cycles, préservatif, pilule, stérilet.

... Pourcentage inférieur à 1 %.

(tableau 7). Néanmoins, les autres actifs ivoiriens se différencient nettement des autres groupes avec 21 % d'utilisateurs en 1993, dont 16 % pour les méthodes modernes. Cette même année, les agriculteurs et autres actifs étrangers, et les agriculteurs baoulé affichent les taux de pratique contraceptive les plus faibles (moins de 5 % et 2 % seulement pour les agriculteurs baoulé). Les agriculteurs ivoiriens et les salariés agricoles se situent en position intermédiaire puisqu'ils possèdent 7 à 8 % d'utilisateurs, mais avec des pratiques distinctes. Chez les agriculteurs ivoiriens, l'utilisation se répartit en part à peu près égale entre méthode traditionnelle, abstinence et moyen moderne. En revanche, chez les salariés agricoles, les moyens modernes dominent nettement (6 % pour 1 % qui pratiquent l'abstinence).

Il est intéressant de noter que l'évolution entre les deux années révèle une diminution de la proportion de chefs de ménage utilisant la contraception, particulièrement dans les groupes se caractérisant par ailleurs comme les plus enclins aux idéaux de réduction des naissances. C'est précisément le cas des salariés agricoles et, dans une moindre mesure, des autres actifs, ivoiriens et étrangers. Pour les premiers, par exemple, on enregistre en 1993 trois fois moins d'utilisateurs de méthodes contraceptives qu'en 1991. La netteté de ces changements en un temps aussi bref est probablement due en grande partie à la rotation rapide de cette population : les nouveaux arrivants ayant des comportements distincts des anciens. Il n'en demeure pas moins que ces populations ont des habitudes contraceptives plus efficaces, puisqu'ils se singularisent par des taux d'utilisation de méthodes modernes et d'un recours à l'abstinence relativement élevé.

### **La fécondité : une affaire de couple ?**

La faiblesse de la pratique contraceptive peut être en rapport direct avec la possibilité limitée d'accéder aux méthodes, du fait d'infrastructures sanitaires déficientes voir inexistantes, ou encore, par manque d'information. Mais il peut y avoir aussi une discordance à ce sujet entre la position des chefs de ménage et celle de leurs épouses, ou encore un avis défavorable de la famille qui contribue à restreindre la marge de manœuvre des femmes en matière de contrôle des naissances par le recours aux moyens de contraception.

Les observations à caractère qualitatif menées dans la région ont souligné que l'un des faits remarquables, en ville comme dans les villages, est l'absence de communication entre époux autour d'un projet familial. Dans la plupart des cas, les époux ignorent le nombre idéal d'enfants que souhaite leur conjoint et reconnaissent ne jamais en parler. Il semble bien que la constitution de la descendance ne constitue donc pas une affaire de couple, ce qui nous semble capital pour la recherche des conditions spécifiques à la mise en place des programmes de planification familiale.

Ces considérations posent la question des effets des rôles respectifs des hommes et des femmes, à l'intérieur de la cellule domestique et de production, sur l'évolution des modèles de fécondité. Le développement de la pratique contraceptive, une fois réglés les problèmes liés à l'offre de service, ne pourra se répandre qu'à condition que les femmes accèdent à des prérogatives nouvelles leur octroyant une plus grande marge de décision. À ce titre, il semble important de porter un regard sur l'évolution de l'activité des femmes qui demeure un moyen indéniable de gain d'autonomie.

## CONCLUSION

Après une période de nette augmentation jusqu'en 1991, mise en évidence par le suivi de la vie génésique des femmes, le niveau de fécondité observable dans la région de Sassandra amorce une baisse qui se manifeste de manière plus ou moins prononcée dans les différents groupes socio-économiques en présence.

L'examen général, des indices de fécondité et des attitudes relatives à la planification des naissances, permet d'identifier deux grandes catégories de population : d'un côté les agriculteurs indépendants, groupes les plus féconds et, de l'autre, les salariés agricoles et les autres actifs qui se caractérisent par des niveaux relativement plus faibles de fécondité, de même que par des attitudes nettement plus favorables à un contrôle des naissances.

Cependant, les évolutions les plus récentes (de 1991 à 1993) montrent que la situation évolue rapidement. Même si le niveau de fécondité reste encore élevé dans la région, femmes et hommes expriment de plus en plus une volonté de réguler leur fécondité.

Ainsi, les écarts entre grandes catégories tendent à s'estomper, mais aussi et surtout, ceux observables à l'intérieur d'une même catégorie. Les populations qui, en 1991, n'expriment que timidement des changements de comportement tendent à se rapprocher trois ans plus tard de celles qui se trouvent plus franchement engagées dans des logiques nouvelles. C'est le cas notamment du groupe des autres actifs étrangers et des salariés agricoles qui se rapprochent en 1993 des autres actifs ivoiriens.

Le changement le plus marquant en 1993 est, de toute évidence, l'entrée des populations les plus fécondes dans un début de transition. En effet, en dépit d'indices encore relativement élevés en 1993 (10,2 enfants en moyenne pour les chefs de ménage, 7,1 pour les femmes) les agriculteurs indépendants, en particulier les Baoulé, affichent une baisse significative de leur niveau de fécondité.

Il est intéressant de noter qu'il existe chez les hommes une relative concordance entre les évolutions de la fécondité et les aspirations au sein de chaque groupe socio-économique. Néanmoins, si, de façon générale, à un niveau plus faible de fécondité correspond un désir exprimé de limiter les naissances, ce désir s'exprime surtout dans les jeunes générations. Ainsi, dans le groupe le plus fécond, celui des agriculteurs indépendants, comme dans celui le moins fécond, celui des autres actifs, l'émergence d'idéaux favorables à une diminution de la descendance se fait de manière plus nette dans les groupes d'âges situés entre 20 et 39 ans.

Chez les femmes, l'évolution est moins nette : la baisse de la fécondité du moment ne s'accompagne guère d'une réduction sensible des idéaux pronatalistes et, à l'inverse de ce qu'on observe chez les hommes, les jeunes générations semblent accorder encore de l'importance à l'exercice d'une forte fécondité. Le groupe des salariés agricoles est le seul qui se distingue par une diminution notable de la descendance souhaitée dans la classe d'âges 15-19 ans. De manière générale, pour l'ensemble des catégories socio-économiques, c'est aux âges les plus élevés que l'on voit s'exprimer en 1993 le souhait d'une réduction des naissances.

L'autre constat majeur de cette étude est que les aspirations à une limitation de la taille de la descendance ne débouchent guère, de manière significative, sur un recours à des pratiques contraceptives, traditionnelles ou modernes. En effet, chez les hommes comme chez les femmes, force est de constater que l'utilisation de la contraception demeure encore très marginale. Dans ces conditions, la baisse de la fécondité est peut-être davantage liée à des facteurs tels que le retard de l'âge au premier mariage (mis en évidence dans d'autres études), ou encore l'instabilité résidentielle ou matrimoniale des couples.

Si, entre 1991 et 1993, la proportion d'hommes et de femmes qui veulent réduire leur fécondité augmente, la part des femmes qui souhaite le faire est plus importante. Autrement dit, les modèles démographiques auxquels aspirent les hommes se réfèrent encore à l'heure actuelle à des idéaux de plus forte fécondité, même s'ils expriment plus clairement que les femmes un désir de changement.

Le groupe des autres actifs est celui qui affiche la plus grande harmonie entre idéaux masculins et féminins. Pour ce groupe, constitué d'une population impliquée dans les secteurs secondaire et tertiaire, l'exercice d'une plus forte fécondité ne représente pas les mêmes enjeux que pour les agriculteurs dont la satisfaction des besoins en force de travail s'appuie en grande partie sur la cellule familiale. Il est probable que ce groupe socio-écono-

mique fonctionne davantage sur des rapports conjugaux différents basés sur une plus forte cohésion entre époux.

La crise économique et la baisse corrélative des revenus des agriculteurs a limité leur accès à la consommation. Cette diminution de leur pouvoir d'achat et le recentrage sur la production vivrière, en vue d'une plus grande autosuffisance alimentaire, se traduit en retour pour les artisans et commerçants par une moindre demande, qui réduit d'autant leur revenu. On peut penser que dans le cadre de cette situation économique, les pratiques favorables à une forte fécondité sont remises en cause.

En définitive, les distinctions relevées au niveau des comportements de fécondité sont fortement déterminées par le type d'insertion des populations dans le système économique de la région, ainsi que par les formes d'organisation sociale et familiale qui l'accompagnent. Le groupe des agriculteurs est celui sur lequel repose une grande part des enjeux de la baisse de la fécondité dans la région de Sassandra dans les prochaines années. Pour ce groupe socio-économique, on peut penser que le changement de comportement et d'attitude en matière de fécondité correspond à des modifications des conditions du développement du système d'économie de plantation dans un contexte où les stratégies d'expansion foncière sont de plus en plus contrariées.

## BIBLIOGRAPHIE

- GUILLAUME (A.) et VIMARD (P.), 1994. « Fécondité, crise économique et différenciations sociales à Sassandra (sud-ouest de la Côte-d'Ivoire) », in *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique*, KOFFI (N.), GUILLAUME (A.), VIMARD (P.), ZANOU (B.) (éds.), Collection Colloques et Séminaires, ORSTOM, Paris, 1994 : 143-168
- KOFFI (N.), VIMARD (P.) et GUILLAUME (A.), 1993. « Demande de planification familiale et pratique contraceptive dans l'Ouest ivoirien », Communication à la Conférence de l'UEPA *La reproduction et la santé familiale en Afrique* (Abidjan, 8-13 novembre 1993), UEPA, 1993 : 43-69.
- LÉONARD (É.), 1994. « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et récomposition sociale sur les anciens fronts pionniers », Communication au Colloque *Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, GIDIS-CI - Orstom (Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994), 15 p. multigr.

# MORBIDITÉ, COMPORTEMENTS THÉRAPEUTIQUES ET MORTALITÉ À SASSANDRA

AGNÈS GUILLAUME, N'GUESSAN KASSI  
ET N'GUESSAN KOFFI

## INTRODUCTION

En Côte-d'Ivoire comme dans de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne, l'état de santé des populations est préoccupant, puisque les niveaux de morbidité et mortalité sont élevés, en particulier chez les enfants en bas âges. Plusieurs éléments contribuent à la détermination de cet état de santé : l'environnement physique, sanitaire, socio-économique des populations et les comportements en matière d'hygiène, d'alimentation et de santé (ROUGEMONT, 1992).

L'environnement socio-économique des populations constitue un déterminant important de l'état sanitaire. Ainsi, la gestion de la maladie et plus globalement l'état de santé de la population dépendent largement de la condition économique des ménages : le niveau de vie et le revenu des ménages vont déterminer leurs capacités à mobiliser des ressources pour les dépenses allouées à la santé mais aussi les conditions d'alimentation et d'hygiène, facteurs très influents sur la santé. Le niveau d'éducation des populations, en particulier celui des femmes responsables des soins aux jeunes enfants, a un impact important sur la compréhension des messages sanitaires et la capacité à gérer les problèmes de santé. L'entourage familial conditionne aussi les choix thérapeutiques à opérer pour les membres du ménage en fonction des pathologies rencontrées : ainsi les aînés sont fréquemment consultés dans les décisions à prendre en matière de soins (DOAN et BISHARAT, 1990). Des facteurs d'ordre culturel favorisent également certaines options thérapeutiques : le type de maladie, la nécessité d'en expliquer la cause amèneront à des recours thérapeutiques spécifiques ; de même le degré d'intégration dans la société et la connaissance de la pharmacopée locale influent sur ces choix.

Les conditions d'hygiène et l'alimentation influencent aussi l'état de santé : insuffisance caloriques ou protéiques de certains aliments, mauvaise qualité de l'eau de boisson, présence des déchets et d'ordures ménagères contribuent au développement de certaines maladies.

Tous ces facteurs vont avoir, à des degrés variés, des effets déterminants sur l'état de santé dont nous tenterons, tant au travers des résultats de nos différentes enquêtes que de l'analyse des statistiques sanitaires, de mesurer l'importance.

## **ENVIRONNEMENT SANITAIRE ET CONDITION DE VIE DES MÉNAGES**

### **Les infrastructures sanitaires de la région**

Le développement des infrastructures dans la région de Sassandra est resté pendant longtemps très limité à cause de l'enclavement de cette région. La situation s'est améliorée ces dernières années avec la construction de la route côtière reliant la ville de Sassandra à Abidjan, et l'amélioration de l'approvisionnement en eau.

La sous-préfecture de Sassandra bénéficie aujourd'hui d'une couverture sanitaire très variable selon les zones. La ville de Sassandra a été pourvue très tôt en infrastructures sanitaires puisque l'hôpital a été construit pendant la période coloniale. Outre différents services de médecine, l'hôpital possède une maternité, avec trois sages-femmes qui reçoivent les femmes de la ville et des villages avoisinant, le nombre de maternité étant réduit dans l'ensemble de la sous-préfecture.

La base du secteur de santé rurale située à Sassandra gère les personnels et centres de santé des sous-préfectures de Sassandra et Gueyo, outre ceux du département de Soubré. Son personnel se compose de deux médecins, 26 infirmiers, six sages-femmes et quatre matrones. Cette structure assure la formation des personnels des différents centres de santé ainsi que des agents de santé communautaires. Des antennes mobiles interviennent dans les zones enclavées pour procéder aux vaccinations et à des campagnes d'information et de sensibilisation.

Pour la sous-préfecture de Sassandra, le secteur couvre les centres de santé de : Niégroboué, Niapidou, Adebem qui fonctionnent avec un infirmier et une matrone, de Sago et Grand-Drewin avec un infirmier et une sage-femme, ainsi que les dispensaires des villages de Dakpadou, Safa-Manois où sont affectés un infirmier et une matrone, et celui de Gnago avec un infirmier. À Bolo, le dispensaire dépend de la Palmindustrie et bénéficie des services d'un infirmier et d'une matrone. Le dispensaire de Kokolopozo est



actuellement fermé et à Sahoua l'ouverture du dispensaire dépend de l'affectation d'un infirmier.

L'implantation des centres de santé est donc très dispersée, laissant apparaître de grandes zones de silence médical qui sont couvertes uniquement par les interventions des équipes mobiles de la base du secteur de santé rurale.

Les populations pour se soigner recourent aussi à la médecine traditionnelle avec des soins dispensés par la famille ou des thérapeutes traditionnels. Les soins dans la famille reposent soit sur la pharmacopée traditionnelle ou l'automédication par produits pharmaceutiques ; automédication qui dépend des possibilités d'approvisionnement en médicaments, souvent limitées, dans les zones éloignées, à la vente sur le marché ou par des colporteurs. L'utilisation de la pharmacopée locale est fréquente chez les populations autochtones et son savoir se transmet de génération en génération. À ces alternatives s'ajoute la consultation des thérapeutes, guérisseurs, prophètes et devins, qui traitent un certain nombre de pathologies en cherchant le plus souvent à en expliquer les causes et à soigner les symptômes. Leurs soins reposent sur des préparations à base de plantes et des pratiques d'inspiration religieuse.

### **Les conditions de vie des ménages**

Une grande disparité apparaît au niveau de l'habitat et de leur équipement entre la ville de Sassandra, le village de Bolo et les autres villages (1). Le village de Bolo est dans une situation particulière puisqu'il a été construit entièrement par la Palmindustrie avec des infrastructures assez développées : il s'agit d'un habitat en bande construit en dur où presque tous les logements (94 %) bénéficient d'un approvisionnement en eau courante ou provenant de bornes collectives, et de l'électricité. Dans la ville de Sassandra, l'habitat est plus varié avec un peu plus de la moitié des maisons construites en dur, et un quart avec des matériaux plus sommaires (planche et tôle), les toits sont généralement en tôle ou planche (94 %). Au niveau sanitaire, 6 % des logements ne disposent pas de W.-C. et 2 % de douche. À cette date, seulement un quart de la population était raccordée au réseau d'alimentation en eau de la SODECI, l'approvisionnement se faisant essentiellement par des puits collectifs, par contre la moitié des habitations étaient reliées au réseau électrique.

Dans les villages, l'habitat est essentiellement en banco et peu nombreux sont les logements qui disposent d'équipements sanitaires : deux-tiers des logements n'ont pas de W.-C., et plus d'un quart n'ont pas de douches.

1. La plupart des informations sur les conditions de vie de la population sont issues d'une enquête réalisée en 1989, mais peu de choses ont changé depuis cette date.

L'alimentation en eau provient essentiellement de puits collectifs (59 %) ou individuels (15 %) et 23 % des ménages s'approvisionnent par des fontaines collectives.

Quel que soit le lieu de résidence, l'évacuation des eaux se fait à proximité des logements dans la cour ou hors de la cour : ces eaux stagnantes contribuent à la prolifération des maladies, notamment au développement des anophèles, vecteurs du paludisme.

Les modes d'approvisionnement en eau n'assurent pas, dans l'ensemble, une bonne qualité de l'eau, ce qui est la cause de certaines maladies en particulier les affections diarrhéiques.

## **L'ANALYSE DE LA MORBIDITÉ**

L'étude de la morbidité est menée ici à partir de deux séries de résultats : d'une part ceux fournis par les statistiques sanitaires diffusées par l'Institut national de santé publique (INSP) d'Abidjan, et d'autre part ceux provenant de nos enquêtes concernant la santé maternelle et infantile.

### **Les statistiques sanitaires**

Les centres de santé établissent mensuellement des registres décrivant leur activité, en particulier les états morbides déclarés lors de chaque consultation. Ces registres ne fournissent pas d'information sur le profil détaillé des consultants ni sur leur origine géographique, mais uniquement une répartition par grand groupe d'âges et par sexe. Il est donc difficile de mettre ces données en relation avec la population de référence. Ces données sont centralisées et analysées ensuite par l'Institut national de santé publique.

Nous avons analysé ces données pour les années 1990 et 1991 pour certains centres de santé de la sous-préfecture de Sassandra (tableau 1). Il n'est pas possible de mesurer l'évolution dans l'activité de ces centres pour les deux années car la complétude des informations n'est pas identique : les séries mensuelles ne sont pas toutes complètes pour chaque centre.

Une constante apparaît pour ces deux années, l'importance des maladies infectieuses et parasitaires qui représentent un quart et 28 % des motifs de consultation durant ces deux années : le paludisme étant la plus fréquente de ces maladies (16 à 18 % des consultations). Les dysenteries et diarrhées ainsi que les diarrhées aiguës non fébriles apparaissent également parmi les principaux motifs de consultations (7 %), ainsi que les affections respiratoires et toux (8 %). Parmi les autres pathologies citées, les maladies de peau et les problèmes de nature traumatologique ou les intoxications sont les plus fréquents. Un certain nombre de pathologies telles les maladies du système

**Tableau 1. Principaux états morbides déclarés par les formations sanitaires en 1990 et 1991 par le secteur de Sassandra pour la sous-préfecture de Sassandra (en %).**

États morbides	1990		1991	
	Eff.	%	Eff.	%
Dysenterie et diarrhée (I1 + 2)	700	3	667	3
Varicelle (I5)	49	0	42	0
Rougeole simple et compliquée (I6 + 7)	22	0	21	0
Paludisme probable (I9)	3 566	16	3 553	18
Pian (primaire, récent, contagieux, non précisé, I10 + 11)	378	2	343	2
Mycoses cutanées, teigne (I12)	183	1	185	1
Ascariase clinique (I14)	443	2	630	3
Autres maladies infectieuses ou parasitaires (I3, I4, I8, I13, I15)	116	1	138	1
Tumeurs (T1 + 2)	11	0	6	0
Maladies de la nutrition (N1 à N5)	176	1	191	1
Maladies du sang (H1 à H3)	157	1	178	1
Maladies mentales (M1 à M3)	10	0	8	0
Maladies du système nerveux et des sens (S1 à S7)	816	4	594	3
Affections cardio-vasculaires (V1 à V3)	104	0	132	1
Maladies de l'appareil respiratoire (R1 à R8)	933	4	1 040	5
Diarrhées aiguës non fébriles (D8)	865	4	768	4
Autres maladies de l'appareil digestif (D1 à D7, D9 à D11)	872	4	852	4
Maladies de l'appareil uro-génital (U1 à U8)	933	4	1 075	5
Maladies de la grossesse, l'accouchement (G1 à G10)	487	2	691	3
Maladies de la peau (C1 à C9)	2 553	11	2 109	10
Maladies de l'appareil locomoteur (L1 à L7)	1 230	5	908	4
Malformation congénitale et maladies périnatales (X, P1 à P6)	34	0	26	0
Fièvres (Y3)	1 250	5	945	5
Céphalées (Y10)	857	4	652	3
Toux aiguë ou banale (Y13)	869	4	584	3
Autres états mal définis (Y1 à Y21 sauf Y3, Y10, Y13)	2 786	12	2 290	11
Traumatologie et intoxications (E1 à E9)	2 480	11	1 566	8
Total	22 880	100	20 194	100

Source: Statistiques sanitaires de l'INSP, 1990, 1991 pour le Secteur de Santé Rurale de Sassandra. Nous n'avons retenu que les statistiques des dispensaires pour lesquels les deux années étaient disponibles: c'est-à-dire la base du secteur et les centres de santé ou dispensaires de Dakpadou, Gnago, Niégroboué, Sago.

nerveux, de l'appareil uro-génital, les autres maladies de l'appareil digestif, les fièvres, les céphalées représentent environ 4% des motifs de consultations. On note également l'importance des états mal définis, due à l'absence de moyens de diagnostic dans certains centres. Ces résultats sont conformes à ceux enregistrés sur l'ensemble de la Côte-d'Ivoire puisque, Yapo (1992) a pu noter que « la demande de soins enregistrée dans les formations sanitaires de base au cours des dernières années comprend environ 20% de paludisme, 6% de diarrhées, 8 à 9% d'affections respiratoires, des proportions relativement faibles de maladies du PEV, de pian, de dracunculose, et d'ascaridiases ».

Il aurait été intéressant de pouvoir mener cette analyse par âge, pour mieux apprécier le poids de certaines maladies infantiles dans les motifs de consultation (notamment les maladies couvertes par le programme élargi de vaccination afin d'en mesurer l'efficacité), mais ces données ne sont pas disponibles.

### **Les états morbides déclarés par les femmes lors des enquêtes**

La déclaration des problèmes de santé révèle la perception que les populations ont de la maladie. Nous avons, lors de nos différentes enquêtes, interrogé les femmes sur les maladies qu'elles, ou leurs enfants en bas âge, ont eues durant la dernière année en précisant chaque fois : le nom donné à cette maladie et ses symptômes, ainsi que les itinéraires thérapeutiques pratiqués, la prise de décision concernant ces soins et les coûts de traitement. Ce type de question amène souvent à une tendance à la surestimation des épisodes de maladies qui ont nécessité la consultation dans les structures sanitaires.

Les principaux symptômes les concernant sont la fièvre seule ou associée à d'autres symptômes tels les maux de tête et vomissements..., les diarrhées, les maux de tête, la fatigue, les vertiges ainsi que les maux de ventre. Pour les enfants, les motifs dominants sont les diarrhées, environ un tiers des problèmes de santé évoqués, et les affections respiratoires, puis les fièvres seules ou associées à d'autres symptômes qui recouvrent bien souvent des accès palustres (tableau 2). Les pathologies déclarées par les femmes recouvrent largement les principaux motifs de consultations avec des déclarations moins précises dans leur identification.

Les maladies diarrhéiques sont donc la principale cause de morbidité des enfants, et l'on a pu constater, lors de l'enquête menée en 1989 (2) auprès

2. Une partie du questionnaire était consacrée aux épisodes de diarrhées survenus dans les quinze derniers jours et au parcours thérapeutique, ainsi qu'à des questions sur les attitudes préventives face à cette maladie et à la connaissance de la solution de réhydratation par voie orale.

**Tableau 2. Principales causes de morbidité déclarées pour les enfants de moins de cinq ans (en %)**

Causes de morbidité	Enfant de moins d'un an	Enfant de 1 à 4 ans
Diarrhée	36	31
Affections respiratoires	11	7
Maux de tête	0	1
Fièvre + maux de tête	4	1
Fièvre seule ou associée à d'autres symptômes	36	36
Autre	14	25

Source: enquête 1991.

d'un sous-échantillon de femmes que pour ce type de problème, les mères recourent surtout aux soins de type traditionnel dans la famille ou en consultant des thérapeutes ; par contre la solution de réhydratation orale (SRO) n'est pas utilisée. Cette SRO est peu connue des femmes puisqu'à cette date deux tiers d'entre elles déclarent ne pas savoir ce que c'est, et pour la minorité qui en connaît l'existence, seulement 60 % l'ont déjà utilisée. Rares sont les femmes qui adoptent des attitudes préventives pour éviter que les enfants ne souffrent de diarrhée : que ce soit au niveau de l'hygiène, de la nutrition, aussi bien pour les aliments et pour les boissons conseillés ou déconseillés. Il apparaît donc important de poursuivre les campagnes de sensibilisation concernant ces maladies.

## COMPORTEMENTS THÉRAPEUTIQUES : PARCOURS ET PRISE DE DÉCISION

Les comportements thérapeutiques dépendent de plusieurs facteurs : l'environnement sanitaire conditionne les comportements thérapeutiques ainsi que les conditions réelles de fonctionnement des structures sanitaires ; l'environnement familial des femmes intervient également dans ces choix car elles n'ont pas toujours le monopole de la décision, ni les moyens financiers pour assumer les coûts des consultations ; leur degré d'intégration dans la société est également un élément qui peut déterminer ces choix.

### Les recours thérapeutiques pratiqués

Nous aborderons les recours thérapeutiques pratiqués par les femmes pour leurs propres soins mais aussi pour soigner leurs enfants en bas âge.

Lors de l'enquête menée en 1988, nous avons interrogé les femmes sur leurs comportements lors de la dernière maladie qu'elles ont eue et lors de celle pendant la grossesse. Deux types de recours ont été mis en évidence : les recours de type moderne consistant en une visite à une structure de type biomédical, et ceux de type traditionnel qui recouvrent des soins dispensés par la famille ou la consultation d'un thérapeute traditionnel (tableau 3).

**Tableau 3. Recours thérapeutiques pratiqués par les femmes (de 15 à 49 ans) pour se soigner lors de la dernière maladie contractée ou pendant la grossesse, Sassandra en 1988 et Memni-Montezo en 1986 (en %).**

Type de recours	Sassandra		Memni Montezo	
	Dernière maladie	Pendant la grossesse	Dernière maladie	Pendant la grossesse
<i>Personne consultée</i>				
- Personnel de santé (1)	57	55	61	70
- Tradipraticien, famille (2)	35	39	15	7
dont famille seulement	30	33	0	3
- 1 + 2	8	6	24	22
Total	100	100	100	100
<i>Mode de soin</i>				
- moderne	63	55	63	70
- traditionnel	8	39	14	18
- moderne + traditionnel	29	6	23	12
Total	100	100	100	100
Effectif	388	36	472	27

Cette analyse des recours thérapeutiques montre une diversité des comportements de la part des femmes. Leur choix se porte essentiellement sur la consultation de personnels du secteur biomédical, mais elles associent assez fréquemment ces recours à des soins par la famille ou à la consultation de thérapeutes traditionnels. On constate à Sassandra l'importance des thérapies familiales, près d'un tiers des pratiques, ce qui distingue cette région du pays akyé où les soins traditionnels reposent plus sur la consultation de tradipraticiens. À Sassandra, la période prénatale n'amène pas une fréquentation plus importante des centres de santé au contraire (55 % au lieu de 57 %). Ainsi le suivi prénatal n'est pas très important et en corollaire seulement 61 % des accouchements ont eu lieu dans une structure médicale : les femmes qui ont accouché à domicile ont eu en moyenne 1.5 visites prénatales et celles qui ont accouché dans un centre en ont eu 3.9 consultations pendant leur grossesse.

Le suivi prénatal constitue pour les femmes un moyen d'obtenir un carnet de santé qu'elles pensent indispensable pour pouvoir ensuite faire suivre et vacciner leurs enfants. Il semble que ce soit plus le suivi de l'enfant que celui de la grossesse qui leur semble important.

Les femmes justifient l'absence de suivi prénatal par l'éloignement des centres de santé (70 %), les coûts des consultations (15 %) et l'habitude ou la coutume (8 %) ; des raisons identiques sont mentionnées pour l'absence de suivi postnatal pour laquelle elles mentionnent aussi leur activité économique comme obstacle à la fréquentation de ces centres.

Lorsque l'on analyse les comportements adoptés pour soigner leurs enfants, les stratégies adoptées sont différentes. Nous les avons analysées en détail à partir des résultats de l'enquête menée en 1991 où un état morbide a été déclaré pour 373 enfants de moins de cinq ans (tableau 4).

**Tableau 4. Comportements thérapeutiques des femmes envers les enfants de moins de 5 ans, lors du dernier épisode morbide au cours des douze derniers mois (Sassandra 1991).**

	%	Effectif
<i>Personne consultée *</i>		
– structure biomédicale	64,4	240
– famille	30,0	112
– thérapeute traditionnel	5,6	21
<i>Type de traitement</i>		
– moderne	62,2	232
– automédication moderne	7,2	27
– traditionnel	25,5	95
– traditionnel + moderne	5,1	19
<i>Décision des soins</i>		
– femme	51,8	193
– père de l'enfant	43,4	162
– autre	4,8	18
<i>Paiement des soins</i>		
– gratuit	36,7	137
– femme	7,2	27
– père de l'enfant	53,9	201
– autre	2,1	8
Ensemble	100	373

(\*) L'information sur le second recours thérapeutique ne concernait qu'un très faible pourcentage d'individus, nous n'avons donc retenu que le premier recours cité, et appréhendé la combinaison des pratiques à travers la variable « traitements ».

Pour les soins aux enfants, les femmes s'adressent plus volontiers au personnel médical (près de deux tiers des recours), mais les soins dans la famille restent pratique courante (30 % des recours). Ces soins familiaux sont basés sur l'utilisation de la pharmacopée locale, ou sur un traitement par automédication de type moderne (7 %). Certaines femmes associent également des traitements de type moderne et traditionnel (5 % des cas). À ce propos une femme de Sago, nous a déclaré : « C'est pour avoir une meilleure santé, je fais les deux en même temps, parce que des fois tu vas compter sur l'hôpital, l'enfant va guérir mais très tardivement, alors que si tu fais les deux en même temps c'est un peu rapide ». Ce recours aux traitements traditionnels puis modernes peut être parfois dû également à un manque d'efficacité du premier ou à une aggravation de l'état de santé du malade.

Le recours aux structures biomédicales est, bien sûr, facilité par leur proximité. Ainsi à Bolo et dans la ville de Sassandra, ce type de soins est le recours le plus fréquent (80 et 90 % des déclarations). Par contre, bien que le village de Sago soit doté d'un centre de santé, les femmes utilisent moins souvent les services des personnels de santé (58 % des cas) pour recourir plus fréquemment aux thérapies familiales (36 %) ; dans les autres villages, les niveaux de fréquentation des structures sanitaires et des soins dans la famille sont proches (49 et 45 %).

La seule présence d'un centre de santé n'explique pas toujours les choix thérapeutiques et d'autres paramètres entrent en jeu, notamment leurs conditions de fonctionnement : l'accueil du personnel, l'attente et surtout la disponibilité en médicaments. Ainsi lors d'entretiens avec les villageois, beaucoup se plaignent de l'absence de médicaments ainsi que du coût des ordonnances prescrites. Ce problème de paiement des ordonnances se pose de façon encore plus aiguë dans les villages où il n'y a pas de dépôt de pharmacie et pour lesquels aux coûts des prescriptions se greffent les coûts de transport. Mais les conditions de vie des femmes influent également sur leurs comportements.

### **Des parcours thérapeutiques variables selon le statut des femmes**

Différentes études menées au Congo et en Jordanie montrent les relations existantes entre l'état nutritionnel de l'enfant et le degré d'autonomie des femmes (DOAN et BISHARAT, 1990), mais aussi entre cet état et l'absence d'un statut matrimonial affirmé (GRUÉNAIS et DELPEUCH, 1992). Nous nous sommes intéressés aux comportements de santé adoptés par les femmes selon leur statut dans le ménage : nous entendons par statut à la fois leur position dans le ménage (lien de parenté avec le chef de ménage, présence, type d'union), mais également, leur profil socio-économique (scolarisation, acti-



tivité économique), leur intégration à la société locale (ethnie...) ainsi que des caractéristiques démographiques.

Selon le statut matrimonial des femmes, leurs comportements de santé ne sont pas identiques (tableau 5). Les femmes célibataires utilisent davantage les soins de type traditionnel, en particulier ceux dans la famille, que celles en union au moment de l'enquête ; pour celles-ci les comportements sont également variables selon qu'elles sont en union monogame ou polygame, ces dernières utilisent beaucoup plus les thérapies de type traditionnel. Ces comportements divergents ne dépendent peut-être pas uniquement du statut matrimonial des femmes, mais aussi de leur niveau socio-économique et de celui de leur conjoint. Ces différences par rapport aux soins ne se manifestent pas uniquement au niveau des comportements mais concernent également la prise de décision. Les choix thérapeutiques sont faits en majeure partie par les femmes (dans 52 % des cas), mais les pères des enfants interviennent aussi fréquemment dans ces décisions (43 % des décisions), et une autre personne dans 5 % des cas. Par contre, dans le cas des femmes célibataires, si elles décident dans plus de deux-tiers des cas des options thérapeutiques, ces décisions sont prises à part égales par le père des enfants ou une autre personne. Dans le cas des femmes mariées, quel que soit le type de leur union, la décision est prise dans 48 % par le père et dans environ la moitié des cas par les femmes. Ces comportements différentiels selon l'état matrimonial des femmes sont dus en grande partie au manque d'indépendance financière des femmes célibataires, qui les amènent à s'orienter surtout vers des soins dans la famille, mais dépendent aussi de l'influence des parents sur les choix. Ainsi nous avons pu constater que, lorsqu'il y a corésidence avec les aînés, les soins familiaux sont beaucoup plus fréquents et en conséquence le recours aux consultations de type biomédical moindre. On mesure donc l'importance de la présence des parents sur les comportements de santé.

Les comportements adoptés par les femmes sont variables selon leur origine. Ainsi les femmes allochtones et étrangères choisissent surtout la médecine moderne pour soigner leurs enfants (plus de 60 % des recours), en particulier celles originaires du Burkina (71 % des choix) ; les proportions de soins dans la famille sont identiques quelle que soit l'origine, mais par contre les autochtones fréquentent beaucoup plus les thérapeutes traditionnels. Des différences apparaissent au niveau de la prise de décision de ces soins. Si plus des trois quart des femmes autochtones (77 %) choisissent elles-mêmes le mode de soins pour leurs enfants, moins de la moitié des femmes allochtones ou étrangères bénéficient de ce pouvoir de décision. Ces différences sont en partie dues au degré d'intégration dans la société : ainsi les femmes autochtones accordent-elles plus de crédit aux thérapeutes traditionnels, dont elles connaissent bien les pratiques, que les femmes non origi-

**Tableau 5. Personne consultée pour les soins selon certaines variables socio-économiques et démographiques (en %).**

Variables	Moderne	Famille	Traditionnelle	Effectif
<i>Unité peuplement</i>				
Sassandra	80	14	7	59
Bolo	90	6	4	78
Sago	58	36	6	84
Autres villages	49	45	6	152
<i>Origine</i>				
Autochtone ivoirien	57	29	14	44
Allochtone ivoirien	64	31	6	160
Etranger	60	32	8	63
Burkinabé	71	28	1	106
<i>Etat matrimonial</i>				
Célibataire	50	37	12	40
Mônogame	69	29	3	217
Polygame	59	32	9	106
Veuve, divorcée	80	10	10	10
<i>Lien de parenté</i>				
Chef de ménage	40	60	0	5
Epouse	66	29	5	298
Fille	56	26	18	34
Petite-fille, nièce	70	30	0	10
Sœur, bru	60	40	0	25
<i>Présence des aînés *</i>				
Oui	56	30	14	64
Non	66	30	4	309
<i>Dernière classe</i>				
Pas scolarisée	64	31	5	268
Niveau primaire	63	28	9	79
Secondaire et +	74	22	4	23
<i>Activité professionnelle</i>				
Agriculture	52	45	3	159
Commerce, artisanat	73	24	4	55
Ménagère	74	18	8	147
Autre	80	10	10	10
<i>Statut dans activité</i>				
Indépendant	76	17	6	47
Aide-familiale	55	40	5	221
Autre	79	15	6	105
<i>Age actuel</i>				
15-19 ans	63	34	3	32
20-24 ans	57	36	7	72
25-29 ans	68	24	7	123
30-34 ans	56	36	8	80
35-39 ans	73	27	0	44
40 ans et plus	73	27	0	22
<i>Nombre enfants</i>				
1-2	66	27	7	131
3-4	67	30	3	96
5 et plus	60	34	6	143
Ensemble	64	30	6	373

(\*) Il s'agit des parents, beaux-parents ou grand-parents de la femme interrogée ou des parents du chef de ménage.

naires qui étant en grande majorité mariées sont plus dépendantes de l'avis de leurs conjoints.

Le niveau de scolarisation des femmes est souvent considéré comme un déterminant des comportements de fécondité et de santé. Ainsi pour la scolarisation « les avantages le plus souvent mis en avant sont la diminution de la mortalité infantile, la réduction de la fécondité, une meilleure utilisation des services de santé et une amélioration du statut socio-économique » (OUEDRAOGO, 1994). Dans la sous-préfecture de Sassandra, tout comme dans les autres zones rurales de Côte-d'Ivoire, le niveau de scolarisation est très faible : ainsi près des trois quart des femmes n'ont pas été scolarisées (74 %), 18 % ont suivi un cursus dans l'enseignement primaire (parfois incomplet) et seulement 8 % ont dépassé ce stade du primaire. L'effet de la scolarisation sur l'adoption de soins de type biomédical ne joue qu'à partir d'un niveau d'instruction égal ou plus élevé que le niveau secondaire puisque 74 % des femmes de ce niveau scolaire fréquentent ces structures. Par contre deux fois plus de femmes scolarisées dans le primaire que de femmes non scolarisées recourent aux soins de thérapeutes traditionnels, constatation, également faite au Burkina auprès de femmes résidant à Ouagadougou. Cette préférence pour la médecine traditionnelle ne signifie pas pour autant une absence de prise de conscience des problèmes de santé, mais que ce recours peut être légitime pour elles dans la mesure où ce type de médecine est considéré comme très efficace pour certaines pathologies et que, les structures sanitaires, surtout dans ces périodes de crise, ne répondent pas toujours aux attentes de la population.

L'influence de l'activité économique des femmes sur leurs comportements en matière de santé est primordiale car elle peut leur conférer un certain niveau de revenu, leur permettant une autonomie de décision.

Les femmes dans la sous-préfecture de Sassandra exercent principalement leur activité dans l'agriculture essentiellement en tant qu'aide-familiale. Certainement à cause de leur connaissance et de leur facilité d'accès à la pharmacopée locale, les agricultrices sont nombreuses à recourir aux soins dans la famille. Pour celles qui exercent d'autres activités, l'adhésion à la médecine moderne est la règle plus générale. Leur degré d'autonomie de décision est très lié à leur situation économique : les femmes les plus autonomes sont les commerçantes et les artisanes. Par contre les ménagères, qui ne disposent d'aucun revenu propre, s'en remettent surtout à leur mari.

Au fil des âges, les femmes ne réagissent pas de façon similaire pour soigner leurs enfants. Ainsi les jeunes femmes (de moins de 20 ans) fréquentent assidûment le dispensaire mais sollicitent aussi beaucoup leur famille :

ce comportement peut s'expliquer par l'influence de leurs parents puisque dans 13 % des cas c'est un membre de la famille qui choisit ce recours.

Les femmes plus âgées (de plus de 35 ans) ne confient pas leurs enfants aux soins des thérapeutes traditionnels, mais par contre préfèrent de beaucoup consulter les centres de santé et dans une moindre mesure les soigner dans la famille. Par contre celles des groupes d'âges intermédiaires (20-24 ans et 30-34 ans) ont des comportements proches avec un recours relativement plus faible aux personnels de santé et une part importante de soins dans la famille.

L'expérience d'une descendance nombreuse, par la pratique qu'elle leur confère, incite les femmes à utiliser davantage les thérapies familiales puisqu'un tiers d'entre elles y recourent. Ces femmes ont d'ailleurs une plus grande autonomie de décision que celles de plus faible parité.

À travers l'analyse succincte de ces différentes variables, se mesure l'influence des paramètres qui déterminent les comportements de santé. Les relations constatées ici ne vont pas toujours dans le sens attendu ; par exemple, on aurait pu penser que les femmes les plus jeunes utiliseraient davantage les services des centres de santé, de même que les femmes autochtones... Il importe également de prendre en compte un autre facteur déterminant important, celui de l'état des connaissances en matière de santé.

## **ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ**

Parmi les facteurs explicatifs des comportements de santé, la connaissance de certains problèmes de santé, mais aussi l'assimilation des messages diffusés sont des déterminants importants. Ces sujets ont été abordés en 1991 lors de l'enquête menée auprès des femmes. Une dizaine de questions leur ont été posées sur la prévention et le traitement de certaines maladies prévalentes dans la région, mais aussi sur des notions d'hygiène. Elles concernaient plus spécifiquement la nutrition des enfants, les moyens pour lutter contre le paludisme et la pollution des eaux domestiques, des informations sur la connaissance de la vaccination, l'utilité de la SRO et des consultations prénatales, et enfin sur le sida (connaissance et prévention de la maladie).

Ces éléments nous ont permis d'élaborer différents indices de connaissances : l'un qualifié de « général », qui prend en compte l'ensemble des réponses, un deuxième qui concerne davantage la prévention, un troisième axé sur les pratiques quotidiennes et enfin un quatrième relatif à la connaissance du sida (tableau 6). Des grandes différences dans les niveaux de connaissance de ces indicateurs apparaissent selon les caractéristiques socio-économiques des femmes portant plus spécifiquement sur un domaine de

**Tableau 6. Indicateurs moyens de santé  
selon certaines variables socio-économiques.**

Variable	Général [0-12]	Prévention [0-5]	Quotidien [0-4]	Sida [0-3]	Effectif <sup>(1)</sup>
<i>Ethnie</i>	**	**	NS	**	
Autochtone	6,98	2,18	2,93	1,87	45
Allochtone	5,76	1,68	2,69	1,39	176
Etranger	4,72	1,22	2,72	0,78	65
Burkinabè	4,04	0,94	2,58	0,53	111
<i>État matrimonial</i>	**	NS	NS	**	
Célibataire	6,47	1,70	2,90	1,87	40
Monogame	5,31	1,48	2,70	1,14	235
Polygame	4,60	1,25	2,58	0,77	112
Veuve, divorcée	6,10	2,10	2,90	1,10	10
<i>Dernière classe</i>	**	**	**	**	
Pas scolarisée	4,40	1,03	2,58	0,79	285
Niveau primaire	7,12	2,41	2,86	1,85	86
Secondaire et +	8,70	3,09	3,43	2,17	23
<i>Activité professionnelle</i>	**	**	**	**	
Agriculture	4,05	0,86	2,43	0,76	166
Commerce, artisanat	6,00	1,82	2,66	1,52	56
Ménagère	6,10	1,86	2,95	1,29	163
Autre	6,50	2,40	2,90	1,20	10
<i>Statut dans activité</i>	**	**	**	**	
Indépendant	5,92	1,69	2,75	1,47	49
Aide-familiale	4,49	1,10	2,52	0,87	232
Autre	6,48	2,05	3,00	1,43	116
<i>Unité peuplement</i>	**	**	**	**	
Sassandra	6,76	2,46	2,62	1,68	63
Bolo	6,98	2,24	3,38	1,35	82
Sago	3,60	0,61	2,62	0,37	90
Autres villages	4,70	1,12	2,40	1,17	162
<i>Personne consultée</i>	**	**	*	*	
Structure biomédicale	5,62	1,69	2,77	1,15	240
Famille	4,37	0,92	2,48	0,95	112
Traditionnelle	6,67	2,00	3,09	1,57	21
<i>Traitement</i>	*	**	NS	NS	
Moderne	5,64	1,70	2,78	1,16	232
Automédication moderne	4,96	1,33	2,52	1,11	27
Traditionnel	4,62	1,00	2,56	1,06	95
Traditionnel et moderne	5,05	1,47	2,68	0,89	19
<i>Décision</i>	**	*	*	NS	
Mère	5,67	1,65	2,84	1,19	193
Père	4,85	1,28	2,53	1,04	162
Autre	4,81	1,10	2,55	1,12	16
Moyenne générale	5,25	1,45	2,69	1,10	397

Source: Delcroix S., Guillaume A. 1993, Différences de moyennes significatives: (\*\*) au seuil de 1 %; (\*) au seuil de 5 %; (NS) non significatives au seuil de 5 %.

1. La somme des effectifs pour chaque variable peut être légèrement différente de l'effectif total du fait des valeurs manquantes

connaissance spécifique révélant une assimilation variable des notions de santé dans le domaine préventif et curatif.

L'analyse des comportements pour soigner les enfants avait révélé des stratégies variables selon l'origine des femmes. Certaines de ces différences persistent quand on considère leurs niveaux de connaissance. Les femmes autochtones ont un niveau moyen de connaissance général meilleur que celles originaires d'autres régions de Côte-d'Ivoire (6,9 contre 5,7), mais par contre bien supérieur à celui des femmes étrangères (4,7) et surtout des femmes burkinabé (4,0).

L'influence de la scolarisation sur les niveaux de connaissance est particulièrement importante puisqu'un faible niveau d'instruction, c'est-à-dire limité au primaire amène des niveaux de connaissance beaucoup plus élevés qu'en cas de non scolarisation : les différences étant marquées pour les indicateurs « général », de prévention et du sida. Ces écarts entre femmes scolarisées et non scolarisées ont également été mis en évidence à propos de la mortalité infantile dans des pays à forte mortalité (AKOTO et TABUTIN, 1989).

Si l'on analyse maintenant les relations existant entre les niveaux de connaissance et les comportements de santé, on constate également d'importantes disparités. Les femmes qui ne recourent qu'à la famille pour soigner leurs enfants ont globalement des moins bons indicateurs de connaissance, en particulier dans le domaine de la prévention, que celles qui s'adressent aux thérapeutes traditionnels ou à des personnels de santé pour leurs enfants. Par contre, il est surprenant de constater le niveau élevé des indicateurs des femmes qui s'adressent aux tradipraticiens, ce qui nous laisse supposer que leurs choix ne dépendent pas uniquement d'une méconnaissance des questions de santé, mais de l'efficacité reconnue de ce type de médecine pour certaines pathologies. Il est probable également qu'elles avouent plus facilement ces pratiques lorsqu'elles ont un bon niveau de connaissance. Cependant il convient de nuancer notre propos dans la mesure où ces femmes sont peu nombreuses.

Les femmes qui recourent aux traitements de type moderne ont de bons indicateurs de santé particulièrement dans le domaine de la prévention : elles reçoivent certainement des informations par le personnel de santé lors des consultations. De même, les femmes qui ont l'initiative de la décision dans les choix thérapeutiques, ont de bons indicateurs de connaissance dans tous les domaines ce qu'il leur confère une plus grande autonomie des choix.

Ces éléments sur les niveaux de connaissance et comportements de santé révèlent qu'un bon niveau de connaissance n'amène pas systématiquement à un recours à la biomédecine et inversement. La population burkinabé constitue à ce titre une bonne illustration puisque bien qu'étant celle de la zone

qui fréquente le plus les structures sanitaires, elle bénéficie de faibles indices de connaissances des questions de santé (4,04 au lieu de 5,25). Il apparaît donc que les divergences de comportements entre médecine moderne et médecine traditionnelle ne sont pas dues exclusivement aux niveaux de connaissances des questions de santé, ni à un certain degré d'instruction (puisque ces femmes burkinabè ont un faible niveau d'instruction avec 4% de scolarisées), mais également à leur capacité à utiliser les alternatives proposées. Ainsi le niveau d'intégration des femmes dans la société joue dans ce sens. Par exemple, pour les femmes originaires de la région, leur environnement social et familial facilite leur recours à la médecine traditionnelle et plus particulièrement à la pharmacopée locale dont le savoir se transmet de génération en génération. Par contre pour les femmes burkinabés, cet accès est plus limité ; mais on constate que celles qui ont une descendance élevée ont globalement une meilleure connaissance des problèmes de santé surtout des questions relatives à la prévention, certainement acquise lors de la fréquentation répétée des centres de santé pour le suivi des enfants.

Ces disparités dans les niveaux de connaissance des questions de santé et les comportements selon le statut des femmes montrent la nécessité de sensibiliser un large public à ces problèmes et de diversifier les moyens pour parvenir à cette information et sensibilisation.

## **LA MORTALITÉ**

Le suivi de population réalisé lors des différentes enquêtes permet de mesurer l'évolution de la mortalité générale, c'est-à-dire concernant l'ensemble de la population. Par contre pour la mortalité des enfants, la mesure en a été faite à partir du suivi de la vie génésique des femmes, où tous les enfants nés vivants sont recensés et où leur devenir est actualisé à chaque passage.

### **La mortalité générale**

Lors du suivi réalisé entre 1991 et 1993, 194 cas de décès ont été observés pour l'ensemble de la population. Ce niveau de mortalité est certainement légèrement sous-estimé pour deux raisons. Cette sous-estimation concerne d'une part, la mortalité des jeunes enfants, car ceux nés après l'enquête de 1991 et décédés avant celle de 1993 n'ont pas été recensés sur la fiche collective ; un correctif, pour l'estimation de cette mortalité sera apporté en analysant les données de la vie génésique des femmes. D'autre part, la forte mobilité dans la zone rend le suivi de la population difficile : on ignore bien souvent le devenir individuel des membres du ménage quand le ménage a émigré dans sa totalité, et de plus, les personnes émigrées puis décédées sont le plus souvent recensées comme émigrées à l'enquête de 1993.

Le niveau de la mortalité générale se situe pour l'ensemble de la zone à 8 pour 1 000, soit un niveau assez faible. Des différences de niveaux de mortalité apparaissent entre les différentes unités de peuplement : 8 pour 1 000 pour la ville de Sassandra, 10 pour 1 000 pour les villages, 7 pour 1 000 pour les campements et 4 pour 1 000 seulement pour Bolo. Cette faible mortalité à Bolo peut s'expliquer par l'extrême jeunesse de sa population (93 % de moins de 40 ans); le bon encadrement sanitaire de ce village où les accouchements se font pratiquement tous à la maternité, et l'importance des migrations (taux d'accroissement migratoire de - 3,9 %) qui entraîne peut-être une sous-estimation de la mortalité.

Dans 49 % des cas, les causes de décès déclarées à partir de la fiche collective ne sont pas précisées. Cette imprécision est due parfois à un refus de parler de ces décès, ou bien à une méconnaissance réelle de cette cause, souvent car la maladie responsable de la mort n'a pas été réellement identifiée, ou que le répondant (généralement le chef de ménage) ne dispose pas de ces informations.

Parmi les causes de décès connues (118 cas), les principales causes déclarées sont les diarrhées (14 %) et les maux de ventre (9 %), puis le paludisme (14 %), la vieillesse (9 %, cause citée chez les plus de 65 ans), la rougeole, la jaunisse et les maux de cœur (6 %), les accidents (5 %). Les autres motifs évoqués : la fièvre jaune, l'accouchement, les convulsions, le corps enflé, les pieds enflés, l'asthme représentent entre 2 et 3 % des décès, certains motifs correspondent à des déclarations imprécises qui rendent difficiles la détermination exacte de la cause du décès.

### **La mortalité maternelle: les difficultés de la mesure**

La mortalité maternelle est un phénomène particulièrement difficile à mesurer puisqu'elle concerne les décès des femmes au cours de la grossesse, pendant l'accouchement ou durant les 42 jours suivant l'accouchement, ces décès devant être liés aux suites de la grossesse ou de l'accouchement. C'est un événement relativement rare et les sources de données dont on dispose généralement se rapportent le plus souvent aux statistiques hospitalières. Ainsi pour la Côte-d'Ivoire, d'après une enquête menée dans différentes maternités à Abidjan (de mars à octobre 1984), le niveau de cette mortalité se situe à 8,8 pour 1 000 (3). Ces données ne sont pas représentatives dans la mesure où elles ne concernent qu'une infime partie de la population, et parfois des naissances à risque; ainsi 13 % de ces décès sont dus à des complications d'avortements provoqués.

3. Les résultats de cette étude ne reposent que sur 6 244 naissances, soit environ 14 % des naissances enregistrées à Abidjan à l'état civil durant cette période (DIARRA *et al.*, s.d.).



Nous avons tenté de mesurer cette mortalité en 1989, par une étude spécifique concernant les femmes décédées âgées de 12 ans et plus depuis le précédent passage : sept cas de décès ont été enregistrés et pour lesquelles les causes déclarées sont présentées (tableau 7).

**Tableau 7. Causes de décès des femmes en âge fécond (Sassandra, 1989).**

Cas	Age	Cause de décès déclarée	Observation
1	21 ans	décédée à la suite d'un accouchement	décès a la maternité.
2	24 ans	maladie déclarée: une méningite	non enceinte au moment du décès, pas de grossesse récente, soignée par un guérisseur.
3	27 ans	maladie déclarée: le paludisme	enceinte au moment du décès, soignée à l'hôpital puis à la maison.
4	31 ans	symptômes: maux de ventre, amaigrissement	non enceinte au moment du décès, pas de grossesse récente, soignée à l'hôpital puis à la maison, décédée à domicile.
5	36 ans	décédée pendant l'accouchement (enceinte de neuf mois)	décédée à la maternité, a eu 4 consultations prénatales, malade pendant la grossesse (vomissement, maux de ventre), soignée au dispensaire.
6	39 ans	maladie: symptômes non précisés	grossesse récente, décédée à domicile, famille émigrée.
7	49 ans	maladie, enflure des membres	non enceinte au moment du décès, pas de grossesse récente, soignée par médicaments, décédée à la maison.

Ces observations révèlent la difficulté d'apprécier les causes de mortalité, surtout pour les cas de décès qui se sont produits en dehors des structures hospitalières : ici deux cas de mortalité sont directement imputables à un décès maternel liés directement à un accouchement (cas 1 et 5). Pour le cas n° 3, bien que la femme ait été enceinte au moment du décès, il ne semble pas que ce décès constitue un cas de décès maternel car la cause déclarée est le paludisme. De même les cas 2, 4 et 7 ne semblent pas correspondre à un décès maternel, puisqu'aucune grossesse récente n'a été déclarée. Pour le cas 6, il n'est pas possible de conclure. Deux cas de décès seulement semblent être réellement des décès maternels.

## La mortalité des enfants

La mesure de la mortalité des enfants a été réalisée en analysant le devenir des enfants recensés à partir des événements génésiques déclarés par les femmes.

### *Une tendance à la baisse de la mortalité*

La structure de la mortalité des enfants en Côte-d'Ivoire se caractérise par une mortalité élevée de 1 à 4 ans, correspondant aux risques importants de décès des enfants durant le sevrage et à la prévalence des maladies infectieuses, mais cette mortalité dite juvénile demeure cependant moins importante que la mortalité de la première année. Elle est dans l'ensemble beaucoup plus élevée en zone rurale qu'en zone urbaine, comme nous pouvons le constater sur le tableau 8 (et la figure 1), d'importantes disparités apparaissent également entre la ville d'Abidjan et les autres centres urbains, la capitale économique bénéficiant d'un statut privilégié.

La mortalité des enfants dans la sous-préfecture de Sassandra est inférieure à celle du milieu rural ivoirien. La baisse de la mortalité a été dans cette zone particulièrement rapide puisque le rythme de baisse de la mortalité infantile et juvénile est presque identique correspondant à une diminution de 44 % par rapport aux générations 1972-1976 en comparaison avec les générations plus récentes.

**Tableau 8. Évolution de la mortalité dans l'enfance en Côte-d'Ivoire et à Sassandra selon les générations de naissance (quotient de mortalité pour 1000).**

	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité dans l'enfance
Ensemble de la Côte-d'Ivoire (1988)	97	59	150
– rurale	108	71	171
– Abidjan	64	27	89
– urbaine (sans Abidjan)	74	37	108
Sassandra			
– 1972-1976	132	75	198
– 1977-1981	108	66	167
– 1982-1986	107	47	149
– 1987-1991	73	42**	112**

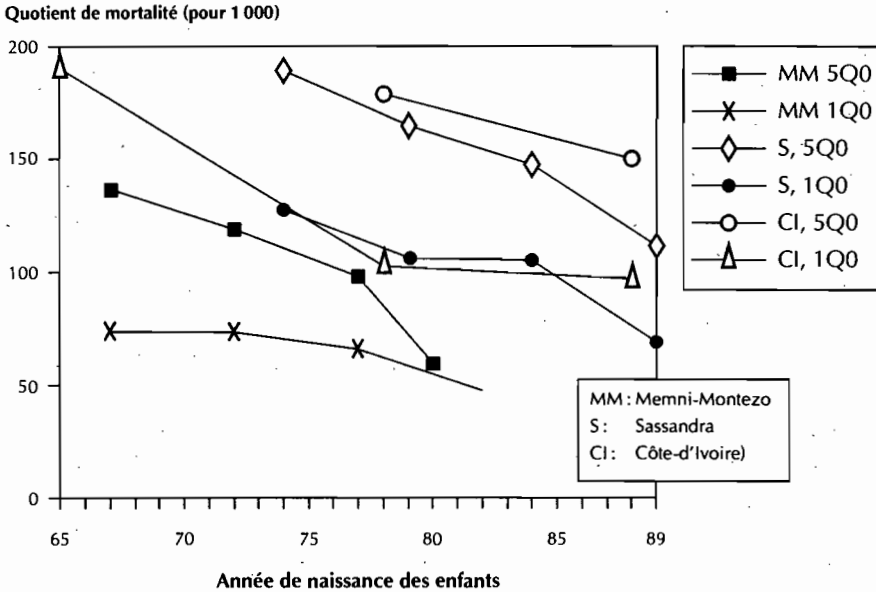


Figure 1. Évolution des indices de mortalité dans l'enfance selon la région et l'année (5Q0 : mortalité dans l'enfance ; 1Q0 : Mortalité infantile)

### *Diarrhée, paludisme, infections respiratoires et rougeole : d'importantes causes de mortalité*

L'analyse des causes de mortalité des enfants révèle l'importance des diarrhées, déjà mentionnées comme principales causes de morbidité, mais aussi de la fièvre et du paludisme, de la rougeole et des affections respiratoires qui constituent les quatre principales causes recensées (tableau 9).

Les décès par maladies diarrhéiques sont fréquents surtout chez les enfants de 1 à 5 ans, et on note même un recrudescence de ces problèmes durant les dernières années : ils sont parfois consécutifs au sevrage de l'enfant. Ils révèlent là encore les difficultés à faire adopter des traitements curatifs efficaces dans les zones rurales africaines et l'importance de la sensibilisation de la population à ces questions de santé. Par contre, le niveau de létalité due aux fièvre et paludisme reste constant, à la différence de celle par rougeole qui a subi une baisse importante depuis 1988 aussi bien concernant la mortalité infantile que juvénile, conséquence certainement d'une amélioration de la couverture vaccinale pour cette pathologie durant la période récente. Il convient de remarquer l'absence de notification dans les causes de décès des autres maladies prévenues par le programme élargi de vaccination, mais elles sont souvent plus difficilement identifiables par les populations. Dans les

causes de mortalité citées, le corps raide, que l'on peut en principe assimiler au tétanos a été cité dans 2,1 % des cas (avec une tendance à la baisse pour la période récente). Les décès consécutifs à des maladies respiratoires se maintiennent à un taux constant autour de 4 à 5 % des cas. Dans la rubrique « autres causes », plusieurs motifs sont regroupés car étant statistiquement faiblement représentés : il s'agit de causes accidentelles telles les morsures de serpent, noyades et blessures, et des pathologies mal définies (maux de cœur, fontanelle correspondant souvent à une déshydratation, maux de tête, difficultés pour téter...). Par contre comme causes de décès néonataux sont cités la prématurité, les malformations et les accouchements difficiles.

Cette amélioration est certainement due aux développements des activités du secteur de santé rurale, en particulier aux antennes de santé mobile qui par leurs interventions aussi bien dans le domaine préventif que curatif, en particulier les campagnes de vaccination atteignent les populations dans les zones reculées. Il reste à voir si ces progrès pourront se maintenir face aux problèmes économiques que connaissent les ménages mais aussi aux difficultés de fonctionnement du système de santé dues à la réduction drastique de leurs budgets.

**Tableau 9. Causes principales de décès infantiles et juvéniles selon la période a Sassandra (en %)**

Période	Diarrhée	Fièvre, Paludisme	Rougeole	Affection respira- toire	Autre	N. D.	Effectif de décès
1970-1987							
0 an	10	13	7	5	33	32	345
1-4 ans	13	14	21	5	30	17	132
0-4ans	11	13	11	5	33	27	477
1988-1993							
0 an	11	12	2	3	44	28	169
1-4 ans	32	14	5	5	32	12	83
0-4ans	18	13	3	4	40	22	252
1970-1993*							
0 an	10	9	6	4	39	32	551
1-4 ans	19	13	15	5	30	18	240
0-4ans	13	13	8	4	34	28	791

Source : Guillaume A., Koffi N., Vimard P., 1995.

(\*) Les données pour cette période comprennent également les décès d'enfants dont l'année de naissance est inconnue à l'intérieur de la période 1970-1993.

## CONCLUSION

Cette analyse des problèmes de santé dans la sous préfecture de Sassandra révèle l'importance de certaines pathologies qui constituent les principales causes de morbidité et mortalité : le paludisme, les diarrhées et les maladies respiratoires. Nombre de ces maladies et décès pourraient être évités par une amélioration des conditions d'hygiène, de soins et en particulier de la couverture vaccinale.

Le poids des maladies diarrhéiques doit être particulièrement pris en compte dans les programmes de santé afin de diminuer les risques relatifs à cette maladie : il convient notamment de développer les actions de sensibilisation concernant l'utilisation de la méthode de réhydratation par voie orale. Il importe également de renforcer les campagnes de sensibilisation pour la lutte contre le paludisme.

Pour améliorer la prise de conscience de ces questions relatives à la santé, il est nécessaire de sensibiliser un large public à ces sujets. En effet il est apparu que les décisions sur les types de soins à prodiguer émanent de différentes personnes au sein du ménage et pas uniquement de la mère des enfants. Or, bien souvent, ces informations restent diffusées essentiellement aux femmes lors des consultations prénatales et postnatales. Les enfants doivent également être sensibilisés car ils sont, parfois responsables de certaines tâches ménagères et peuvent être ainsi des relais importants pour les informations concernant l'hygiène et la santé.

L'étude des itinéraires thérapeutiques a révélé la multiplicité des recours entrepris et l'alternance fréquente entre divers modes de soins. Cette alternance trouve plusieurs justifications relatives à la cause de la maladie, à sa durée mais aussi à l'accessibilité aux systèmes de soins. Il convient de rendre ces centres plus accessibles et fonctionnels notamment en améliorant les conditions d'obtention des médicaments (moindre coût, ordonnances limitées au strict nécessaire...).

## BIBLIOGRAPHIE

- AKOTO (E.) et TABUTIN (D.), 1989. « Les différences socio-économiques et culturelles devant la mortalité ». In PISON (G.), VAN DE WALLE (E.), SALA DIAKANDA (M.) (sous la direction de), *Mortalité et société en Afrique au Sud du Sahara*. Paris, 1989, INED, Travaux et Documents, Cahier n° 124 : 35-66.
- DELCROIX (S.) et GUILLAUME (A.), 1993. « Statut des femmes et comportement de santé en Côte-d'Ivoire », Communication au séminaire sur *Les femmes et les changements démographiques en Afrique au Sud du Sahara*, UIESP, Dakar, 3-6 mars 1993, 21 p.

- DIARRA (S.), WELFENS EKRA (C.) et TOURE-COULIBALY (K.), s. d. Population et santé de la reproduction en Côte-d'Ivoire. Abidjan, multigr.
- DOAN (R. M.) et BISHARAT (L.), 1990. « Female autonomy and child nutritional status: the extended-family residential unit in Amman, Jordan ». *Social Science and Medecine*, 1990, vol. 31, n° 7: 783-789.
- GRUÉNAIS (M. E.) et DELPEUCH (F.), 1992. « Du risque au développement. Anthropologie sociale et épidémiologie nutritionnelle : à propos d'une enquête ». Orstom, Paris *Cahiers des sciences humaines*, n°28 (1), 1992 : 37-55.
- Guillaume (A.), Koffi (N.), Vimard (P.), 1995. « Santé de la mère et de l'enfant en Côte-d'Ivoire », in *Populations du sud et santé. Parcours et horizon*. Hommage à PIERRE CANTRELLE. Orstom Éditions. Paris 1995 : 201-232.
- GUILLAUME (A.) et VIMARD (P.), 1990. « Santé maternelle et infantile et dynamique familiale dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire », UNICEF-ENSEA-Orstom, Abidjan, *Études et recherches*, n° 20, 110 p.
- OUEDRAOGO (C.), 1994. « Éducation de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou ». *Les dossiers du CEPED* n° 27, CEPED, Paris, 1994, 37 p.
- ROUGEMONT (A.), 1992. « La prise en charge des problèmes de santé ». *Dynamique des systèmes agraires, La santé en société : regard et remèdes*. Coordination Blanc-Pamard C., ORSTOM, Colloques et Séminaires : 15-31.
- YAPO (E.), 1992. Morbidité, in « Mortalité et morbidité ». Communication au séminaire national sur *Perspectives démographiques de la Côte-d'Ivoire 1988-2008*. Institut National de la Statistique, Direction Générale du Plan. Abidjan 18-20 novembre 1992. Thème 3 : 18-33.

# INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET SCOLARISATION DES ENFANTS DU PRIMAIRE : le territoire de Sassandra

RONAN BALAC ET BENJAMIN ZANOU

La scolarisation est un élément très important dans les représentations d'ascensions sociales des Ivoiriens et des étrangers de Côte-d'Ivoire. Désirée par tous les parents, elle ne peut, cependant, se réaliser concrètement pour tous les enfants. Cet écart entre désir et réalité explique le malaise actuel des populations.

Les investissements, réussis et non réussis dans la scolarisation, constituent de cette façon des indicateurs de l'état de santé économique et social des familles mais forment aussi, de manière plus large, des indicateurs de l'état de santé économique, social et politique du pays (1).

Nous nous proposons dans cette communication d'étudier la scolarisation des enfants du primaire pour l'ensemble du pays de façon générale et pour la sous-préfecture de Sassandra de façon particulière.

L'analyse du phénomène scolaire au niveau national, se justifie par la dépendance étroite existant entre territoire national et sous-préfectoral ; d'une part, par le rôle d'arbitrage de l'État dans la politique d'aménagement du territoire, et d'autre part, par le caractère extrêmement mobile des populations allochtones et autochtones dans le pays et hors de celui-ci. L'observation des ruptures dans l'évolution de l'éducation en Côte-d'Ivoire et l'analyse des disparités géographiques et culturelles de la scolarisation de 1960 à nos jours forment le contenu de ce premier développement. La deuxième partie présente l'étude des ruptures et des disparités sur le territoire de Sassandra ainsi que les solutions adoptées par les populations pour corriger ces diffi-

1. Pour une étude récente et fine de l'éducation en Côte-d'Ivoire, voir Proteau L. (1996).

cultés. Les enquêtes étant actuellement en cours de traitement nous exposons ici une analyse très succincte.

## LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU PRIMAIRE EN CÔTE-D'IVOIRE

### Le développement de l'éducation scolaire

S'il est vrai que l'école ivoirienne a aujourd'hui un peu plus d'un siècle d'existence (SOSOO, s.d.), ce n'est qu'à partir de 1960, année de l'indépendance nationale, que le système a connu un décollage véritable. Entre 1960 et nos jours deux périodes se distinguent cependant nettement :

- la première 1960-1980 est une période de forte croissance des infrastructures et des effectifs, et correspond à une croissance forte de l'économie ;
- la seconde 1981-1995 est une période de faible croissance, elle est à mettre en relation également avec la tendance économique difficile de ces deux dernières décennies.

Les efforts de scolarisation entrepris par l'État, les collectivités villageoises et les promoteurs privés au lendemain de l'indépendance ont fait croître considérablement les infrastructures de l'enseignement et les effectifs scolaires. Ainsi, en 1979-1980, soit vingt ans après l'Indépendance, le nombre d'écolés est passé d'un peu plus de 1500 unités à plus de 4 400, celui des classes d'un peu plus de 4 500 à plus de 23 000 et celui des effectifs de 200 000 à plus de 950 000 (tableau 1). Sur cette durée, ces trois éléments ont enregistré respectivement un taux de croissance annuel moyen de 9,3 %, 20,4 % et 18,8 %.

De même, des efforts ont été faits dans le domaine de la formation des formateurs en quantité mais surtout en qualité. Ainsi, de 1961-1962 à 1983-1984, le nombre d'instituteurs et d'instituteurs adjoints est passé de 30 % à 76,1 % des enseignants du primaire public.

**Tableau 1. Évolution des structures scolaires et des effectifs dans l'enseignement primaire au niveau national.**

Année scolaire	Écoles	Classes	Effectifs
1959-60	1 543	4 585	200 046
1979-80	4 418	23 277	954 190
1992-93	7 067	38 117	1 481 912

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Enseignement et Formation en Côte-d'Ivoire.



Ces résultats sont dus à la politique du gouvernement qui a voulu en finir avec l'école coloniale « génératrice d'inégalités ». En effet, le retard de la Côte-d'Ivoire dans le domaine de l'éducation par rapport à certains pays d'Afrique Noire francophone a été un argument pour faire de l'éducation, la priorité des priorités. Ainsi, les ressources consacrées à l'éducation (dépenses de fonctionnement) ont connu un taux d'accroissement moyen de près de 200 % entre 1960 et 1980.

Depuis le début des années quatre-vingts, le développement du système éducatif connaît des difficultés. Les infrastructures éducatives et les effectifs du premier degré n'ont connu qu'une croissance annuelle relativement lente (environ 4 %). La progression du nombre d'écoles et de classes est relativement faible entre 1979-80 et 1992-93. Les rendements internes se sont relativement détériorés engendrant de nombreux cas de redoublements et d'abandons. Cette situation doit être mise en relation avec la crise économique de la décennie quatre-vingt aggravée par la mévente des produits d'exportation notamment le café et le cacao.

Confronté à la crise, l'État n'a plus la capacité de faire face à toutes les demandes de scolarisation. Par ailleurs, les possibilités pour les parents de financer les études de leurs enfants se sont réduites face à l'augmentation des frais d'écolage. L'effet conjugué de ces éléments peut être observé dans l'évolution des infrastructures et des effectifs scolaires.

### **Les disparités dans les taux de scolarisation**

L'évolution de la scolarisation est mesurée par le taux de scolarisation des 6-14 ans qui passe de 42,7 % en 1975 à 54,6 % en 1988. Ces proportions globales masquent de grandes inégalités entre sexes, milieux d'habitat, régions, nationalités... Ainsi, en 1975 un garçon sur deux était scolarisé (tableau 2) alors qu'une fille sur trois seulement l'était la même année ! En 1988, malgré un accroissement général de la proportion des scolarisés, l'écart en défaveur des filles se maintient et augmente même légèrement, passant de 16 à 16,4 points. Il semble que le poids des motifs culturels soit ici déterminant : une priorité est donnée à la scolarisation des garçons, aux dépens des filles destinées davantage aux tâches domestiques.

D'importants écarts, entre les taux de scolarisation, existent également selon le milieu d'habitat : le milieu urbain est favorisé par rapport au milieu rural. En 1975, cette différence est de 21,4 points, en 1988, cet écart se creuse pour atteindre 26,7 points. L'explication est principalement d'ordre politique et économique. Les écoles, pour un même nombre d'habitants, sont relativement plus importantes en ville qu'en milieu rural. La résidence géographique urbaine du pouvoir politique et des populations à hauts revenus permet

**Tableau 2. Taux de scolarisation et leurs écarts selon le sexe, le milieu d'habitat et la nationalité en 1975 et 1988 en Côte-d'Ivoire.**

		1975	1988
Sexe	Garçon	50,3	62,6
	Fillè	34,3	46,2
	Écarts en points	16,0	+ 16,4
Milieu Habitat	Urbain	57,8	70,7
	Rural	36,4	44,0
	Écarts en points	+ 21,4	+ 26,7
Nationalité	Ivoirien	45,5	57,9
	Non Ivoirien	25,7	43,1
	Écarts en points	+ 19,8	+ 14,8
Général		42,7	54,6

Sources : RGPH 1975 et 1988 (I.N.S.).

de comprendre cet état de fait. Cette explication vaut aussi pour les disparités existant entre les dix régions de Côte-d'Ivoire : Sud et Nord, et Sud-Est Sud-Ouest s'opposent.

Des différences par nationalité s'observent également. Les Ivoiriens présentent par rapport aux étrangers des taux de scolarisation plus élevés. Ici, cependant l'écart se réduit entre 1975 et 1988, signe d'une meilleure intégration économique des populations étrangères avec le temps.

Ces disparités dans la scolarisation, remarquées à l'échelle nationale, s'observent également à l'échelle locale comme le montre le cas de la sous-préfecture de Sassandra.

## **LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU PRIMAIRE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE SASSANDRA**

### **Le développement de l'infrastructure scolaire**

Appartenant à la dernière région pionnière de Côte d'Ivoire, la sous-préfecture de Sassandra accuse, par rapport à l'ensemble national, un retard dans le développement de ses infrastructures scolaires. Mais plus encore, le peuplement et la mise en valeur économique réalisés par fronts successifs à l'intérieur de la circonscription ont entraîné au sein même de celle-ci une diffusion inégale des constructions d'écoles primaires.

La répartition géographique des infrastructures scolaires (carte 4) est très inégale selon les zones. Une corrélation positive s'observe entre l'âge des installations humaines, le nombre et l'année de création des écoles. La ville de Sassandra, les zones rurales « littorale », « ancienne » et « intermédiaire », régions où le plus fort du peuplement s'est réalisé dans les décennies soixante et soixante-dix, disposent des infrastructures scolaires les plus nombreuses et les plus anciennes, alors que les zones « pionnière ouest » et « pionnière est », régions où le plus fort du peuplement s'est réalisé dans les décennies soixante-dix et quatre-vingts, ne présentent que des infrastructures peu nombreuses et de création récente, pour l'essentiel réalisées à la fin des années quatre-vingts. Les écoles se sont ouvertes au fur et à mesure du peuplement et de l'arrivée à l'âge de scolarisation des enfants des migrants.

Au-delà des disparités géographiques déjà remarquées, deux phénomènes importants apparaissent (tableau 3) :

- le très fort accroissement du nombre d'écoles dans la décennie quatre-vingts (près d'une école sur deux, aujourd'hui, a été créée durant cette période) ;
- la chute brutale de cet accroissement dans la première moitié des années quatre-vingt-dix.

Le premier phénomène s'explique par la très forte immigration des populations allochtones de la décennie quatre-vingts et surtout par le fort accroissement naturel des allochtones installés avant 1980.

**Tableau 3. Répartition des écoles selon leur décennie de création et leur zone géographique d'installation.**

Décennie	Sassandra ville	Bolo	Zone littorale	Zone ancienne	Zone intermédiaire	Zone pionnière est	Zone pionnière ouest	Total effectif	Total en %
Avant 1940	1							1	2
1940-49			1	1	1			3	6
1950-59			1	3	3			7	13
1960-69	3			1	1		1	6	12
1970-79	1	1	1	2	1			6	12
1980-89	2	1	2	7	5		7	24	46
1990-94		1		2		1	1	5	9
Total	7	3	5	16	11	1	9	52	100

Source : Inspection de l'Enseignement primaire de Sassandra.

L'explication du second phénomène repose sur la crise, conjoncturelle et structurelle, que connaît le pays depuis le début des années quatre-vingts. L'ouverture d'une école est conditionnée par les revenus des villageois et par le budget de l'État. Le bâtiment des classes et le logement de l'instituteur sont en effet construits grâce aux cotisations financières des villageois. Le maître d'école est quant à lui rémunéré par l'État. La mévente des produits, café et cacao en 1988-89, qui a entraîné la division par deux, voire par trois, du revenu des planteurs, a contrarié l'investissement des villageois dans la construction des infrastructures scolaires. Parallèlement, les plans d'ajustement structurel engagés par l'État l'ont conduit à réduire ses dépenses budgétaires et donc à bloquer les formations d'instituteurs et par conséquent le nombre d'affectations.

La « crise » de l'éducation, apparue au niveau national dès le début des années quatre-vingts, intervient donc plus tardivement mais très brutalement dans le début des années quatre-vingt-dix sur le territoire de Sassandra. La rupture est spectaculaire. Elle bouleverse les stratégies économiques et sociales des familles.

### **Les disparités du taux de scolarisation**

Le tableau 4 présente en 1972 <sup>(2)</sup> et 1988, pour la sous-préfecture de Sassandra et de la région du Sud-Ouest, les taux de scolarisation des 6-14 ans par sexe, par milieu d'habitat et par nationalité.

Nous pouvons observer, entre 1972 et 1988, une tendance générale à la baisse des taux de scolarisation. Cette dégradation, étonnante au premier abord, s'explique en fait aisément. C'est la non adaptation synchrone de l'infrastructure scolaire à l'accroissement extrêmement rapide des populations dans les années quatre-vingts qui explique ce déficit de la scolarisation. L'amplitude de la baisse des taux s'expliquerait aussi par le niveau relativement élevé de la scolarisation en 1972. Si l'on compare en effet ce niveau de scolarisation à celui de la moyenne nationale en 1975, on remarque les taux plus élevés du territoire de Sassandra. Ces taux de valeurs supérieures pourraient s'expliquer par l'émigration, au tout début des années soixante-dix, de manœuvres et de leurs familles en direction du port voisin de San Pedro alors en pleine expansion. Le départ de ces populations, caractérisées par une très faible scolarisation, aurait eu pour effet de réduire l'effectif des enfants en âge scolaire et de diminuer très peu l'effectif des enfants scolarisés, si bien que les taux de scolarisation de la sous-préfecture de Sassandra se seraient accrus durant cette période.

2. Les données brutes sont présentées en annexes 1 et 2.

**Tableau 4. Taux de scolarisation et leurs écarts selon le sexe, le milieu d'habitat et la nationalité en 1972 et 1988 de la sous-préfecture de Sassandra et en 1988 de la région Sud-Ouest.**

		1972 S/P Sass	1988 S/P Sass	1988 S.-O.
Sexe	Garçon	57,9	54,2	50,9
	Fille	43,3	35,1	35,8
	Écarts en pts.	+ 14,6	+ 19,1	+ 15,1
Milieu Habitat	Urbain	55,5	68,1	67,8
	Rural	49,2	38,7	36,0
	Écarts en pts.	+ 6,3	+ 29,4	+ 31,8
Nationalité	Ivoirien	—	51,9	48,7
	Non-Ivoirien	—	32,8	32,8
	Écarts en pts.	—	+ 19,0	+ 16,0
Général		51,3	45,0	43,6

Sources : ARSO 1972 et RGPH 1988 (I.N.S.).

La confrontation des taux de scolarisation de la sous-préfecture à ceux du niveau national en 1988 confirme le constat d'un faible niveau actuel de la scolarisation dans la circonscription. Ce rapprochement des données indique également les plus grandes inégalités de scolarisation par sexe et par milieu d'habitat de la sous-préfecture.

Toutes ces comparaisons effectuées dans le temps et dans l'espace soulignent la situation actuelle difficile de la scolarisation dans le territoire de Sassandra. Un examen plus précis de la circonscription permet de remarquer que ces difficultés sont cependant plus ou moins importantes selon la zone de résidence et les populations concernées (tableau 5). L'étude de ces niveaux de scolarisation pour les trois groupes numériquement les plus importants, les autochtones, les Baoulé et les Burkinabè, résumant assez bien les oppositions qui existent sur le territoire entre les zones géographiques et les populations résidentes.

Les taux de scolarisation en 1993 sont d'un niveau très différent dans ces trois groupes. Pour les autochtones, quelle que soit la zone, les taux de scolarisation sont proches. Les taux les plus élevés enregistrés dans la ville de Sassandra, le complexe de Bolo et la zone littorale s'expliquent par une meilleure dotation des sites urbain, péri-urbain et du complexe agro-industriel en infrastructures scolaires. Cependant les différences de niveau avec les zones rurales intermédiaires et pionnières ouest sont relativement faibles. Ceci s'explique par le fait que les villages-centres dans lesquels résident les

**Tableau 5 : Taux de scolarisation 1993 et taux d'émigration et d'immigration des 6 - 14 ans (1991-1993) par zone et par groupes ethniques (en %).**

Groupe ethnique	Zone	Taux de scolarisation	Taux d'émigrés 6-14 ans	Taux d'immigrés des 6-14 ans	Effectifs des 6-14 ans
Autochtone	Sassandra ville	79,4	24,4	38,2	68
	Bolo	90,2	27,9	39,3	126
	Littorale	81,5	23,1	12,0	92
	Ancienne	(40,0)	(8,3)	(10,0)	10
	Intermédiaire	76,9	24,2	10,5	143
	Pionnière Est	(0,0)	-	-	1
	Pionnière Ouest	72,0	14,3	16,0	25
Baoulé	Sassandra ville	84,5	31,3	47,9	71
	Bolo	85,6	48,0	39,4	104
	Littorale	(83,3)	(62,5)	(50,0)	12
	Ancienne	-	-	-	0
	Intermédiaire	47,6	30,3	12,3	106
	Pionnière Est	34,2	28,9	27,5	117
	Pionnière Ouest	25,4	17,4	11,1	126
Burkinabè	Sassandra ville	74,4	23,7	7,7	39
	Bolo	52,3	54,4	18,3	126
	Littorale	-	-	-	0
	Ancienne	47,6	13,2	5,8	103
	Intermédiaire	19,0	14,1	3,0	168
	Pionnière Est	(22,2)	(20,0)	-	9
	Pionnière Ouest	12,8	18,6	14,5	117

Source : Fichier d'enquête ENSEA-ORSTOM, S/P de Sassandra, nov.-déc. 1993.

autochtones ruraux pour leur très grande majorité sont aussi les unités de peuplement les mieux dotées en infrastructures.

Chez les allochtones, la situation est plus contrastée. Si les niveaux de scolarisation sont relativement élevés dans la ville de Sassandra et le complexe de Bolo, ces niveaux fléchissent dans la zone ancienne et s'effondrent dans les zones intermédiaire et pionnière. La faiblesse de la scolarisation des allochtones du pays rural s'explique par l'absence d'écoles dans les campements, lieux de résidence de la majorité des Baoulé et des Burkinabè. L'inégale répartition des infrastructures scolaires sur le territoire de Sassandra explique les disparités de scolarisation au sein d'une même communauté. C'est l'absence d'établissements scolaires qui explique, d'abord, la faiblesse de la scolarisation.

Nous remarquons également, pour une même zone d'appartenance, une disparité des taux de scolarisation entre ces trois populations, notamment pour les zones rurales. Ces disparités s'expliquent par la position économique différente de chaque population au sein du système de production dominant dans chaque zone : l'économie urbaine à Sassandra, le système agro-industriel à Bolo et le système d'économie de plantation dans les zones rurales.

Les autochtones présentent des taux de scolarisation supérieurs à 70 %. Ces fortes valeurs s'expliquent par la position de détenteurs coutumiers des terres qu'ils occupent. La rente foncière confère aux autochtones une richesse économique importante qui leur a permis d'investir dans la scolarisation de leurs enfants. Les Burkinabè présentent les taux de scolarisation les plus faibles. Immigrés tardifs et détenteurs pour la majorité d'entre eux de leur seule force de travail, ils se situent dans le système de production dans une position économique précaire qui contrarie leur investissement scolaire. Le niveau de scolarisation des Baoulé est entre celui des autochtones et celui des Burkinabè. Détenteurs aujourd'hui pour la majorité d'entre eux de la terre et de la main-d'oeuvre, cette population allochtone se place dans le modèle de production d'économie de plantation à une position économique et sociale intermédiaire qui lui permet d'investir partiellement dans la scolarisation de ses enfants.

La présence d'infrastructures scolaires mais également la position économique et sociale des individus dans le système de production sont donc déterminantes pour expliquer le niveau de scolarisation.

### **La mobilité comme réponse à la « crise »**

Les différences de dotations d'infrastructures scolaires observées à l'intérieur de la sous-préfecture comme celles entre la sous-préfecture et l'ensemble national ont entraîné l'émergence d'une mobilité particulière : les migrations scolaires. Cette mobilité est aussi incitée par les relations sociales et économiques que les résidents entretiennent avec leur région d'origine et les autres régions d'accueil.

Pour l'ensemble des zones rurales faiblement pourvues en infrastructures scolaires, la proportion d'enfants en âge scolaire émigrés est plus forte que celle des enfants immigrés ; alors que, à l'opposé à Sassandra et à Bolo, cette proportion d'enfants émigrés est plus faible que celle des immigrés excepté toutefois pour les Burkinabè (tableau 5). La mobilité des enfants constitue une « réponse » à la crise mais elle est également une façon de renforcer les réseaux migratoires et sociaux des résidents. La création d'écoles clandestines peut aussi apparaître comme une solution. Elle est notamment adoptée

par les populations baoulé qui sont particulièrement isolées et en nombre suffisamment important. Cependant, le caractère illégal et surtout précaire de ces écoles en limite l'efficacité.

## CONCLUSION

Notre ambition dans cette communication se limitait à vouloir caractériser de façon très globale la situation de la scolarisation de la sous-préfecture de Sassandra dans l'ensemble national.

Ce qui paraît remarquable c'est la faiblesse actuelle de la scolarisation de la sous-préfecture, et de la région du Sud-Ouest dans son ensemble, par rapport aux situations du passé et à la moyenne nationale actuelle. Cette faiblesse se répartit inégalement selon le territoire, le milieu d'habitat, les différentes populations et selon le sexe. Elle s'explique par le caractère récent du peuplement de certaines zones, par l'accroissement naturel important des populations allochtones et par la position économique encore précaire de la majorité des familles insérées dans l'économie de plantation ou dans les circuits du commerce et de la ville.

De plus, les plans d'ajustement structurel et la baisse des prix d'achat du café et du cacao amplifient aujourd'hui les difficultés de cette circonscription de Sassandra. Dans cette conjoncture nationale dépressive, on peut penser que les migrations scolaires constituent une réponse très partielle et peu efficace pour pallier la crise locale de la scolarisation.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARSO, RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE, 1972. *Recensement démographique : sous-préfecture de Sassandra*, ORSTOM-BNETD, multigr., 89 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE, 1978. Listings mécanographiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1975.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE, 1992. Listings mécanographiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'INFORMATIQUE, RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE. *Statistiques scolaires ; années scolaires 1959/60 à 1992/93*.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, INSPECTION DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE DE SASSANDRA, RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE, 1994. *Statistiques scolaires par école, années 1972-1994*.
- PROTEAU (L.), 1996. *École et société en Côte-d'Ivoire : les enjeux des luttes scolaires (1960-1994)*, thèse de l'EHESS, 2 volumes, multigr., 677 p.
- SOSOO (L.), date non précisée. *L'enseignement en Côte-d'Ivoire depuis les origines jusqu'en 1954*, l'Imprimerie Nationale, 82 p.



**Annexe 1. Effectifs des 6-14 ans selon le sexe, le milieu d'habitat et la nationalité en 1972 et 1988 de la sous-préfecture de Sassandra et en 1988 de la région Sud-Ouest.**

		1972 S/P Sass	1988 S/P Sass	1988 S.-O.
Sexe	Garçon	3 647	8 395	65 821
	Fille	3 064	7 773	60 988
Milieu Habitat	Urbain	2 223	3 470	30 388
	Rural	4 488	12 698	96 421
Nationalité	Ivoirien	-	10 354	86 201
	Non-Ivoirien	-	5 814	40 608
Total		6 711	16 168	126 809

Sources : ARSO 1972 et RGPH 1988 (I.N.S.).

**Annexe 2. Effectifs des 6-14 ans élèves selon le sexe, le milieu d'habitat et la nationalité en 1972 et 1988 de la sous-préfecture de Sassandra et en 1988 de la région Sud-Ouest.**

		1972 S/P Sass	1988 S/P Sass	1988 S.-O.
Sexe	Garçon	2 113	4 549	33 504
	Fille	1 327	2 731	21 808
Milieu Habitat	Urbain	1 233	2 364	20 600
	Rural	2 207	4 916	34 712
Nationalité	Ivoirien	-	5 371	42 009
	Non-Ivoirien	-	1 909	13 303
Total		3 440	7 280	55 312

Sources : ARSO 1972 et RGPH 1988 (I.N.S.).



# LA CIRCULATION ET L'ACTIVITÉ DES ENFANTS À SASSANDRA

AGNÈS GUILLAUME ET PATRICE VIMARD

## INTRODUCTION

La circulation des enfants en Afrique de l'Ouest, qui correspond à un mode d'organisation familiale, est un phénomène ancien, répandu et très largement décrit dans de nombreuses études. L'intensité de ce phénomène est variable selon les pays et parfois entre différentes régions d'un même pays. Ainsi d'après une étude menée à travers différents pays d'Afrique sub-saharienne, elle est considérée comme :

- faible au Soudan, dans certaines régions du nord du Nigeria et à l'Est du Kenya où moins de 10 % des enfants de moins de 15 ans ne vivent pas avec leur mère ;
- d'une intensité moyenne c'est-à-dire entre 10 et 20 % dans les autres régions du Kenya, du Nigeria ainsi qu'au Cameroun, dans les régions Nord du Ghana et de la Côte-d'Ivoire ;
- et par contre élevée dans certaines parties du sud Cameroun, au Liberia, en Sierra Leone dans le centre et le sud du Ghana et le sud de la Côte-d'Ivoire (PAGE, 1989, citée par ISIUGO-ABANIHE, 1994).

Les différentes études que nous avons réalisées en Côte-d'Ivoire confirment l'importance de cette circulation des enfants et sa variabilité selon les régions : « dans les milieux ruraux akan (akyé et baoulé), les enfants confiés représentent une part très importante des enfants résidants de moins de 20 ans autour de 40 %... Par contre dans la commune de Boundiali, ils représentent seulement un peu plus de 20 % de l'ensemble des enfants » (VIMARD et GUILLAUME, 1991).

La région de Sassandra n'échappe pas à ce phénomène et nous allons en étudier, à partir des différentes enquêtes, l'intensité ainsi que l'environnement familial et économique dans lequel il se situe. Nous analyserons ensuite les causes de cette mobilité et l'activité de ces enfants.

## LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MÉNAGE

Nous avons, lors de chaque enquête (en 1988, 1991 et 1993), examiné la situation des enfants de moins de 20 ans célibataires résidants dans le ménage en considérant leur relation de parenté avec le chef de ménage : enfants du chef de ménage et / ou de son (ses) épouse(s) ; petits-enfants ; frères, sœurs ; cousins, cousines ; neveux ou nièces ; autres collatéraux ; sans parenté (1).

L'analyse de la situation des enfants entre les trois passages révèle une modification dans leur répartition au sein du ménage (tableaux 1 et annexe 1A, 1B, 1C). Ainsi la part des enfants confiés augmente légèrement entre 1988 et 1991, et plus sensiblement entre 1991 et 1993 passant successivement de 25 à 26 puis 31 %. Cette modification est due à l'accueil, dans le ménage, d'un plus grand nombre de neveux et nièces (10 % des enfants résidants en 1993, contre 8 % en 1988), pratique qui correspond à une prise en charge habituelle des enfants par leurs oncle et tante. Mais elle dépend surtout du nombre de petits-enfants dont la proportion a doublé entre 1988 et 1993 (de 5 à 10 %). Cette importance des petits-enfants confiés n'est pas spécifique à la région de Sassandra puisque lors d'enquêtes réalisées aussi bien dans la région de Memni-Montezo (en pays akyé) que dans la région de Brobo (en pays baoulé), les petits-enfants représentaient plus du quart des enfants résidants dans le ménage (VIMARD et GUILLAUME, 1991). Par contre, la circulation des enfants est principalement circonscrite à la sphère familiale puisque moins de 5 % des enfants résidants dans le ménage n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage.

On aurait pu s'attendre à ce qu'avec la crise économique, les flux d'enfants accueillis dans les ménages diminuent, mais on ne peut conclure aussi rapidement. En effet, il convient de s'interroger plus en détail sur les causes de l'évolution de ces flux, en particulier les activités économiques de ces enfants accueillis, mais également sur le devenir des enfants du chef de ménage qui ne résident plus avec lui au moment de l'enquête. Cette apparente diminution du poids des enfants biologiques peut correspondre à des stratégies particulières de circulation des enfants : par exemple, un plus grand départ d'enfants biologiques confiés pour être scolarisés ailleurs afin de diminuer les charges d'écolage du ménage et en parallèle l'accueil d'une main-d'œuvre enfantine pour compenser ces départs.

1. On entend par enfants biologiques les enfants du chef de ménage et de son ou ses épouses, ou ceux du chef de ménage ou d'une de ses épouses nés d'une union précédente, et par enfants confiés tous les autres enfants apparentés ou non au chef de ménage.

**Tableau 1. Lien de parenté avec le chef de ménage selon le sexe des enfants célibataires de moins de 20 ans (en %) – Sassari, 1988, 1991, 1993.**

	1988	1991	1993
<i>Masculin</i>			
– enfants du CM* et de ses épouses	63	65	61
– enfants du CM* ou de ses épouses	11	10	9
– petits-enfants	4	7	9
– frères, cousins	6	3	5
– neveux	8	9	10
– autres collatéraux	1	1	1
– sans parenté	7	4	5
– ensemble	100	100	100
Effectif	2 108	2 374	2 669
<i>Féminin</i>			
– enfants du CM* et de ses épouses	65	63	60
– enfants du CM* ou de ses épouses	11	10	9
– petits-enfants	5	8	11
– sœurs, cousines	4	4	5
– nièces	8	10	10
– autres collatéraux	1	1	1
– sans parenté	6	4	4
– ensemble	100	100	100
Effectif	1 871	2 206	2 418
<i>Ensemble des enfants</i>			
– enfants du CM* et de ses épouses	64	64	60
– enfants du CM* ou de ses épouses	11	10	9
– petits-enfants	5	8	10
– frères, sœurs, cousins, cousines	5	3	5
– neveux, nièces	8	9	10
– autres collatéraux	1	1	1
– sans parenté	6	4	5
– ensemble	100	100	100
Effectif	3 979	4 580	5 087

(\*) Chef de ménage.

Cette mobilité des enfants intervient dès le plus jeune âge puisque plus d'un tiers des enfants qui ne résident plus avec leurs parents biologiques a moins de 5 ans ; cet accueil précoce concerne essentiellement les petits-enfants et dans une moindre mesure les neveux ou nièces. Ainsi selon l'âge des enfants, le type d'enfants accueillis va varier : les petits-enfants seront surtout accueillis en bas âge et leur proportion diminue quand l'âge augmente. Cette situation s'inverse si l'on considère les neveux et nièces, les frères et sœurs mais aussi les « sans parenté » dont les proportions augmentent consi-

dérablement selon l'âge : 11 % à 15-19 ans alors qu'ils ne sont que 4 % à moins de 10 ans. Ces différences correspondent à des stratégies de placement variables : simple prise en charge familiale pour les jeunes enfants, scolarisation ou utilisation de la main-d'œuvre pour les autres.

La distribution par sexe des enfants varie également. Globalement la proportion de garçons résidants dans le ménage est plus élevée que celle des filles, mais si l'on considère les liens de parenté avec le chef de ménage des différences apparaissent. Ainsi, tous âges confondus et quelle que soit l'année d'enquête, les proportions de garçons et filles parmi les enfants biologiques sont pratiquement équivalentes avec une tendance à une présence plus forte des garçons, sauf à 15-19 ans. À cet âge les filles célibataires sont plus nombreuses à résider avec leur parents : en 1993, 57 % des filles séjournent encore avec leurs parents contre seulement 47 % des garçons. Si pour ce même groupe d'âges, on considère l'ensemble des enfants, quel que soit leur état matrimonial, il apparaît que la proportion de filles résidentes est très nettement inférieure (38 % pour les filles et 46 % pour les garçons), ce qui révèle l'importance de la migration pour des raisons matrimoniales pour les filles de cet âge. Elles quittent le ménage de leurs parents pour se marier alors que les garçons se marient plus tard et, en cas de mariage, continuent dans certains cas à résider avec leurs parents.

Ainsi, tous âges confondus et quelle que soit l'année d'enquête, les proportions de garçons et de filles parmi les enfants biologiques sont pratiquement équivalentes, par contre de nettes différences apparaissent selon l'âge révélant que les filles séjournent plus longtemps avec leurs parents biologiques que les garçons, en particulier à 15-19 ans. Par contre, à ces mêmes âges, les frères et cousins, et surtout les « non apparentés » de sexe masculin sont beaucoup plus nombreux. Ceci montre des stratégies d'élevage des enfants différentes selon le sexe et qui restent davantage inscrites dans la sphère familiale pour les filles que pour les garçons.

Selon les lieux de résidence (la ville de Sassandra, Bolo, les villages et les campements), la répartition des enfants en fonction de leur statut familial varie également (tableau 2).

Ainsi, à Bolo, ce composant biologique est dominant puisque plus de 80 % des enfants dans le ménage sont des enfants biologiques. La population de ce complexe agro-industriel est composée essentiellement de jeunes migrants : 72 % des chefs de ménage ont moins de 40 ans, alors que cette proportion n'atteint pas 50 % pour les autres unités de peuplement. Cette jeunesse des chefs de ménage explique la présence limitée des petits-enfants (seulement 1 %) et un accueil des autres enfants réservé essentiellement aux frères et sœurs ou aux neveux et nièces. Le caractère souvent temporaire de

**Tableau 2. Distribution des enfants de moins de 20 ans célibataires, selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et l'unité de peuplement et la population - Sassandra 1988, 1991, 1993 (en %)**

		Unités de peuplement				
		Sassandra	Villages	Campements	Bolo	
1	- enfants du CM* et des épouses	54	69	53	77	
	- enfants du CM* ou des épouses	17	8	14	7	
	9	- petits-enfants	4	6	6	1
	8	- frères, sœurs, cousins, cousines	9	5	2	6
	8	- neveux, nièces	9	10	5	6
		- autres collatéraux	1	1	2	1
		- sans parenté	6	2	17	4
		Ensemble (effectif)	100 (813)	100 (1705)	100 (827)	100 (634)
1	- enfants du CM* et des épouses	51	67	57	75	
	- enfants du CM* ou des épouses	15	8	14	8	
	9	- petits-enfants	6	11	10	1
	9	- frères, sœurs, cousins, cousines	6	2	2	6
	1	- neveux, nièces	13	9	9	7
		- autres collatéraux	0	1	3	0
		- sans parenté	8	2	6	3
		Ensemble (effectif)	100 (755)	100 (2065)	100 (828)	100 (932)
1	- enfants du CM* et des épouses	44	62	59	72	
	- enfants du CM* ou des épouses	17	7	7	9	
	9	- petits-enfants	10	13	10	1
	9	- frères, sœurs, cousins, cousines	11	3	4	6
	3	- neveux, nièces	11	10	10	8
		- autres collatéraux	1	1	2	1
		- sans parenté	7	4	6	4
		Ensemble (effectif)	100 (843)	100 (2272)	100 (1063)	100 (910)

(\*) Chef de ménage.

la migration des ménages ainsi que leur statut de salarié agricole limite leurs possibilités d'accueil, mais également leurs besoins d'une main-d'œuvre enfantine.

Dans les campements, par contre, bien qu'il s'agisse aussi d'une population composée essentiellement de migrants, la part des enfants non biologiques est plus importante. Cette population présente des caractéristiques quelque peu différentes de celle de Bolo : une population plus âgée, instal-

lée souvent de plus longue date ou pour un séjour de plus longue durée, composée de planteurs indépendants qui ont besoin de recourir à une main-d'œuvre complémentaire pour travailler sur les plantations. Ces différences expliquent la part des « sans parenté » présents dans les ménages (surtout en 1988 où ils sont 17 %), mais également la présence plus forte des petits-enfants. La diminution dans les proportions de « sans parenté » en 1991 et 1993 peut être due en partie à la crise qui conduit à un recentrage sur la main-d'œuvre familiale et donc à un moindre recours à une main-d'œuvre extérieure à la parentèle, hypothèse que nous vérifierons en analysant l'activité économique des enfants. L'augmentation de la saturation foncière renforce également cette tendance au moindre recours à la main-d'œuvre extérieure à la famille nucléaire.

Dans les villages, la structure est également différente avec un poids assez important des enfants biologiques mais qui diminue sensiblement en 1993. L'accueil des petits-enfants est en augmentation constante et celui des neveux et nièces reste situé aux alentours de 10 %.

À Sassandra, la structure de la population des enfants est par contre beaucoup plus composite et la proportion des enfants biologiques globalement plus faible que dans les autres unités de peuplement. L'accueil des frères et sœurs, et des neveux et nièces avoisine les 20 % quelle que soit l'année d'enquête, et celui des petits-enfants est en augmentation constante. Ainsi en 1993, l'ensemble des collatéraux et des petits-enfants représentent un tiers des enfants résidants dans le ménage. Les possibilités de scolarisation qu'offre cette ville en font certainement un pôle d'attraction pour les jeunes enfants apparentés au chef de ménage, mais aussi pour des enfants « sans parenté » qui représentent à cette date 7 % des enfants du ménage.

L'analyse de la distribution des enfants selon leur appartenance ethnique révèle aussi d'importantes divergences. Ainsi chez les étrangers, les enfants présents dans le ménage sont surtout leurs enfants biologiques, et l'accueil est largement centré sur la sphère familiale (en particulier les neveux ou nièces). Pour les populations migrantes ivoiriennes, la situation diffère quelque peu : la présence des enfants biologiques est moins prononcée surtout chez les Baoulé, mais par contre celle des petits-enfants et neveux et nièces plus marquée. Les Baoulé se distinguent des autres ivoiriens, par le poids important des enfants « sans parenté » qu'ils accueillent, surtout en 1988 (19 %), proportion qui diminue de moitié les années suivantes (10 %), évolution à analyser en fonction des activités économiques des enfants. Les populations autochtones se caractérisent par une plus faible proportion d'enfants biologiques résidants dans le ménage et, en revanche, par une prise en charge conséquente des petits-enfants et des neveux et nièces, dans le cadre d'un accueil centré essentiellement sur la sphère familiale.



Une analyse de l'activité économique des enfants ainsi que des motifs de migration des enfants biologiques va permettre d'expliquer les différences d'intensité dans la circulation des enfants et leur répartition spatiale.

## L'ACTIVITÉ DES ENFANTS

L'activité principale des enfants de 5 à 19 ans est la scolarisation puisque 45 % des enfants y consacrent leur temps en 1993. Ce pourcentage est en hausse sensible depuis 1988 et 1991 puisqu'il atteignait alors seulement 36 et 39 % (tableaux 3 et annexe 3A, 3B, 3C). Nous reviendrons plus en détail sur la scolarisation en étudiant les taux de scolarisation des enfants.

Une différence apparaît dans les proportions d'enfants inactifs entre les différentes enquêtes : elles subissent une baisse sensible passant de 25-24 % en 1988-1991 à 17 % en 1993. Cette diminution se fait au profit de l'activité agricole qui s'accroît pour devenir la deuxième activité pratiquée, avec près d'un quart d'enfants concernés. Ce recentrage important sur l'activité agricole s'effectue également aux dépens des « autres activités », (essentiellement l'artisanat et le commerce), les proportions d'enfants impliqués dans les activités ménagères restant stables. Ce recours croissant aux enfants du ménage dans l'activité agricole peut être relié à l'impossibilité nouvelle de pouvoir disposer de salariés agricoles pour des raisons économiques. Le type d'activité exercé par les enfants varie selon le sexe. Ainsi la sous-scolarisation des filles est un phénomène manifeste : elles sont déclarées le plus souvent comme inactives ou impliquées dans l'agriculture, mais beaucoup des jeunes filles cataloguées d'inactives exercent des activités ménagères. Pour les garçons, l'implication dans le secteur agricole est également croissante, et la part d'inactifs a sensiblement diminué entre les deux derniers passages.

Lorsque l'on considère le statut des enfants dans le ménage, enfants biologiques ou enfants confiés, on constate une évolution sensible dans les activités qu'ils exercent entre les trois passages. Ainsi en 1993, il n'y a pas de différences sensibles dans les types d'activités qu'ils pratiquent puisque les écarts n'excèdent pas 2 points. Les écarts dans les niveaux de scolarisation se sont complètement nivelés alors qu'ils atteignaient 5 points en 1988 et 1991. La diminution de la part des enfants inactifs parmi les enfants biologiques est très sensible, ainsi que leur implication de plus en plus forte dans les activités agricoles.

Ce changement dans l'implication des enfants dans la sphère économique est particulièrement marqué lorsque l'on analyse la situation dans les campements agricoles. Seulement 23 % des enfants participaient aux activités agricoles en 1988 et cette proportion a presque doublé en 1993 (43 %). Cette modification s'accompagne également d'un changement dans le profil des

**Tableau 3. Activité selon le lien de parenté avec le chef de ménage des enfants célibataires de 5 à 19 ans (en %) – Sassandra 1988, 1993.**

Lien de parenté	Activité					Total
	Sans activité	Élève	Activité ménagère	Activité agricole	Autre activité	
<b>1988</b>						
– Enfants du CM* ou des épouses	25	44	3	17	11	100
– Enfants du CM* et des épouses	29	32	5	20	14	100
– Petits-enfants	25	33	2	14	26	100
– Frères, sœurs, cousins, cousines	12	41	11	27	9	100
– Neveux ou nièces	17	49	7	19	8	100
– Autres collatéraux **	17	26	4	30	21	100
– Sans parenté	15	33	8	29	16	100
– Ensemble	25	36	6	20	13	100
– Enfants biologiques	28	35	5	19	13	100
– Enfants confiés	16	40	8	24	13	100
<b>1993</b>						
– Enfants du CM* ou des épouses	17	50	8	16	10	100
– Enfants du CM* et des épouses	18	44	6	26	6	100
– Petits-enfants	20	48	4	22	5	100
– Frères, sœurs, cousins, cousines	11	43	7	23	16	100
– Neveux ou nièces	16	43	10	25	7	100
– Autres collatéraux	14	34	6	40	6	100
– Sans parenté	15	47	5	22	10	100
– Ensemble	17	45	6	24	7	100
– Enfants biologiques	18	45	6	24	7	100
– Enfants confiés	16	44	7	24	9	100

(\*) Chef de ménage. (\*\*) effectifs non significatifs.

enfants impliqués et l'on assiste à un recentrage de cette activité sur la cellule familiale. Ainsi, si l'on considère uniquement les enfants qui exercent des activités agricoles, en 1988 près de la moitié de ces enfants (48 %) sont des enfants biologiques et près d'un tiers (31 %) des enfants non apparentés au chef de ménage ; en 1991, la situation a radicalement changé puisque deux-tiers des enfants biologiques travaillent maintenant dans l'agriculture avec leurs parents et seulement 8 % des enfants non apparentés participent à ces activités. On remarque donc qu'avec la crise économique, une tendance à une utilisation optimale de la main-d'œuvre enfantine, essentiellement dans la sphère familiale s'opère, permettant de limiter le recours à une main-d'œuvre extérieure.

L'année 1991 constitue une charnière aussi bien dans les rythmes d'évolution que dans le sens de cette évolution. Ainsi par exemple si l'on considère, pour les enfants biologiques, le poids des enfants inactifs, il connaît une baisse modérée entre 1988 et 1991 passant de 28 à 25 % mais s'accélère entre 1991 et 1993 (pour atteindre 18 %); par contre pour les enfants confiés, ces proportions passent de 16 % en 1988 à 21 % en 1991 puis à 16 % en 1993. Cette évolution est certainement à mettre en liaison avec l'évolution des conditions économiques qui se sont dégradées durant cette période.

Si l'on considère plus en détail le statut des enfants qui sont confiés au chef de ménage, une différenciation dans le type d'activité apparaît. Ainsi les petits-enfants représentent la plus grande part des inactifs, phénomène normal car ils sont souvent confiés très jeunes. Par contre, les activités ménagères incombent surtout aux jeunes sœurs ou nièces du chef de ménage. Pour les enfants non apparentés au chef de ménage, leur statut professionnel est assez variable selon les années, et ils sont présents dans le ménage aussi bien pour y être scolarisés que pour participer aux activités agricoles.

Cette analyse succincte de l'activité des enfants montre une participation croissante aux activités agricoles avec une réduction sensible du poids des inactifs. Nous allons considérer maintenant les modifications dans les niveaux de scolarisation des enfants.

## **LA SCOLARISATION DES ENFANTS**

Le taux de scolarisation <sup>(2)</sup> dans la sous-préfecture de Sassandra est globalement faible puisque, pour l'ensemble de la population, seulement 44 % en 1988, 45 % en 1991 et 52 % en 1993 des enfants en âge d'être scolarisés l'étaient effectivement (tableau 4). Ces taux sont bas comparés à la moyenne nationale en 1988 (55 %), mais équivalents à l'ensemble des zones rurales 44 % à cette même date, au lieu de 71 % pour le milieu urbain (KOUASSI, 1991).

Cette disparité entre milieu rural et urbain se retrouve si l'on considère les taux de nos différentes unités de peuplement : les villages et surtout les campements ont des taux très faibles (respectivement 46 et 26 % en 1993) comparés à la ville de Sassandra et au village de Bolo (72 et 78 %). Cet accès différentiel à la scolarisation est bien évidemment lié à la présence locale d'infrastructures et les zones qui en bénéficient constituent un pôle d'attraction pour les enfants des régions voisines ; ainsi lors de l'orientation en

2. Rapport du nombre d'enfants de 6-14 ans scolarisés sur les effectifs d'enfants du même groupe d'âge ; ce taux correspond essentiellement à la scolarisation dans le primaire.

**Tableau 4. Taux de scolarisation des enfants (âgés de 6 à 14 ans)  
selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et leur sexe,  
l'unité de peuplement et le statut des enfants – Sassandra 1988, 1991, 1993.**

	1988	1991	1993
<i>Masculin</i>			
– enfants du CM* ou des épouses	50	55	63
– enfants du CM* et des épouses	46	52	57
– petits-enfants	30	51	58
– frères, cousins	69	67	60
– neveux	65	54	60
– autres collatéraux **	0	55	69
– sans parenté	42	79	56
Ensemble	49	54	59
<i>Féminin</i>			
– enfants du CM* ou des épouses	54	43	52
– enfants du CM* et des épouses	33	34	43
– petits-enfants	49	40	55
– sœurs, cousines	40	44	43
– nièces	51	42	42
– autres collatéraux**	44	11	17
– sans parenté	30	44	48
Ensemble	39	37	45
<i>Ensemble des enfants</i>			
– enfants du CM* ou des épouses	52	48	58
– enfants du CM* et des épouses	39	43	51
– petits-enfants	41	46	56
– frères, sœurs, cousins, cousines	56	52	50
– neveux ou nièces	59	48	51
– autres collatéraux**	31	35	44
– sans parenté	36	59	52
– enfants biologiques	42	44	52
– enfants confiés	50	49	52
Ensemble	44	45	52
<i>Unité de peuplement</i>			
– Sassandra	71	70	72
• enfants biologiques	72	70	73
• enfants confiés	68	69	69
– Villages	37	39	46
• enfants biologiques	33	36	41
• enfants confiés	46	48	56
– Campements	14	12	26
• enfants biologiques	10	13	32
• enfants confiés	25	7	12
– Bolo	67	67	78
• enfants biologiques	65	68	79
• enfants confiés	73	63	72

(\*) Chef de ménage. (\*\*) effectifs non significatifs.

6ème pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire, un tiers des enfants sont scolarisés dans une autre région que leur région de provenance (ZANOU, 1993).

Le niveau de scolarisation dans la sous-préfecture de Sassandra a connu une augmentation sensible puisqu'entre 1988 et 1993, les taux sont passés de 44 à 52 %. Cette amélioration ne touche pas uniformément tous les enfants, elle a été notamment moins importante pour les filles que pour les garçons. Ainsi, entre ces deux dates, les taux de scolarisation des garçons ont augmenté de 10 points (59 % contre 49 %) alors que pour les filles, l'augmentation est de 6 points seulement (45 % contre 39 %). Ainsi la sous-scolarisation féminine vis à vis des garçons s'accroît atteignant 14 %. Cette situation n'est pas spécifique à la région de Sassandra puisqu'en 1988 on note qu'au niveau national, d'après les données du recensement, ces taux étaient de 63 % pour les garçons et 46 % pour les filles, les écarts étant de 16 points en milieu urbain et 20 points en milieu rural.

Des évolutions divergentes interviennent également selon la parenté des enfants. L'augmentation générale dans les taux de scolarisation a été beaucoup plus marquée chez les enfants proches du chef de ménage. Ainsi pour les enfants biologiques, elle est passée de 42 à 52 % entre 1988 et 1993 alors que pour les enfants confiés cette progression est moindre (de 50 à 52 %) : le niveau initial élevé de leur taux de scolarisation explique certainement cette hausse limitée. En 1993, les niveaux de scolarisation des enfants biologiques et des enfants confiés se trouvent donc être identiques alors que l'écart était de 8 points en 1988 au détriment des enfants biologiques. Le nivellement des écarts entre ces taux de scolarisation peut s'expliquer par une plus grande priorité à la scolarisation des enfants biologiques, mais aussi par une limitation de l'accueil pour raisons scolaires des enfants confiés.

Au cours de cette évolution, l'année 1991 marque une étape assez nette dans la progression des taux de scolarisation. Si celle-ci reste modérée entre 1988 et 1991, son intensité est plus forte entre 1991 et 1993.

Si l'on considère la situation des enfants résidants dans le ménage en 1991 et 1993, il apparaît que les niveaux de scolarisation dans le primaire des enfants confiés sont, en 1991 supérieurs à ceux des enfants biologiques (9 % scolarisés en cours moyen au lieu de 5 %), mais par contre les écarts tendent à se niveler en 1993 (20 et 18 %). Dans le secondaire, il en est de même, puisque la proportion d'enfants qui atteint le premier cycle du secondaire est équivalente en 1993 quel que soit le statut des enfants, 57 et 55 %, au lieu de 65 et 56 % en 1991 pour les enfants confiés et les enfants biologiques. On constate donc que les disparités entre enfants biologiques et enfants confiés s'amenuisent.

Lorsque l'on prend en compte la situation des enfants présents en 1991 et qui ont émigré en 1993, 48 % de ces enfants de 6 à 14 ans étaient scolarisés et parmi ceux-ci 29 % migrent pour poursuivre leur scolarité (28 % chez les enfants biologiques et 33 % chez les enfants confiés). Pour ceux âgés de 15 à 19 ans, parmi le tiers d'enfants qui étaient scolarisés en 1991 plus de la moitié quittent leur ménage de résidence pour poursuivre leur scolarisation, surtout les enfants biologiques. Ceci illustre une fois encore le rôle de la scolarité dans la mobilité intra-familiale.

Nous avons pu noter que différentes stratégies de scolarisation apparaissent selon le statut des enfants dans le ménage, mais elles sont également variables selon les lieux de résidence des enfants. À Sassandra, l'écart dans les taux de scolarisation est moindre entre enfants biologiques et enfants confiés (entre 1 et 4 points), ce qui confirme l'importance du rôle d'accueil de cette ville pour la population scolaire, mais les taux sont toujours légèrement supérieurs pour les enfants biologiques.

Dans les villages par contre, les différences sont plus importantes et les enfants confiés sont privilégiés puisqu'ils ont des taux supérieurs de 12 à 15 points, malgré une hausse continue des taux pour les enfants biologiques : les villages demeurent, comme la ville de Sassandra, un lieu privilégié d'accueil des enfants à scolariser. Dans les campements la hausse des taux de scolarisation des enfants biologiques est conséquente (ils sont multipliés par trois entre 1988 et 1993) et elle s'accompagne d'une baisse importante des taux des enfants confiés entraînant un écart de 20 points en 1993 : ceci révélerait donc bien des stratégies de scolarisation prioritaire des enfants biologiques en particulier dans les zones où l'accès à la scolarisation est des plus limité.

Dans le village de Bolo, l'accent semble également être mis sur la scolarisation des enfants biologiques, mais elle est très élevée quel que soit le statut des enfants puisqu'elle est supérieure à 70 % en 1993 soit un niveau équivalent à celui des enfants de la ville de Sassandra.

Les analyses précédentes considéraient les enfants résidants dans les ménages enquêtés, nous allons maintenant porter notre attention sur le cas des enfants qui résident en dehors de nos unités familiales d'enquête.

## LES MOTIFS DE MIGRATION DES ENFANTS

Lorsque l'on considère le devenir des enfants (3), l'importance de leur mobilité apparaît. Ainsi, en 1991, les femmes avaient en moyenne 2,6 enfants de moins de 20 ans vivants dont 19 % ne résidaient plus avec elle ; en 1993, bien que le nombre moyen d'enfants vivants soit équivalent, la proportion

de non-résidents passe à 23 %. Les femmes tendent donc de plus en plus à se décharger de leur autorité parentale, mais aussi d'une partie des coûts d'élevage des enfants, qui représentent une charge importante pour elles, et à les faire supporter par d'autres membres de la famille.

L'analyse des motifs de migration de ces enfants révèle bien l'importance de la scolarisation (tableau 5). Elle est la principale cause de cette mobilité (plus de 40 % des réponses) justifiée par l'absence d'infrastructure scolaire, mais également le désir de faire prendre en charge la scolarité par d'autres parents. Ces enfants scolarisés sont principalement accueillis par les oncles et tantes (dans 35 et 29 % des cas en 1991 et 1993), mais aussi par les grands-parents (31 et 26 % des cas en 1991 et 1993). Le père des enfants intervient également fréquemment dans cette prise en charge scolaire : il s'agit dans ce cas de femmes divorcées ou qui ne résident pas avec leur mari (entre 18 et 21 % des cas).

La scolarisation implique des déplacements de longue distance pour les enfants, puisqu'en 1993, 28 % des enfants seulement restent dans la sous-préfecture de Sassandra, et 8 % dans le Sud-Ouest, au contraire 17 % vont à Abidjan qui constitue toujours un pôle d'attraction scolaire de par la diversité des structures qu'elle offre ; et 21 % des enfants sont scolarisés à l'étranger, le plus souvent dans le village d'origine de leurs parents. Les lieux de migrations scolaires ont évolué depuis 1991, période où elles s'effectuaient davantage vers Abidjan (21 %) et d'autres régions de Côte-d'Ivoire que le Sud-Ouest (30 au lieu de 26 % en 1993), en revanche moins d'enfants étaient scolarisés à l'étranger. Ces différences dans les lieux de mobilité peuvent s'expliquer par les difficultés économiques des ménages de Sassandra qui limitent l'éloignement géographique des enfants afin de diminuer certains coûts (transport, hébergement, frais d'écolage...), et d'autre part avec la crise économique qui restreint les capacités d'accueil d'autres enfants des ménages abidjanais. Ainsi M. LE PAPE et C. VIDAL (1992), dans leurs études menées à Abidjan ont pu remarquer que l'accueil des jeunes ruraux par un tuteur qui les scolarise à Abidjan est moins fréquent et, qu'à l'inverse, nombre de familles abidjanaises envoient leurs enfants dans une école villageoise. Les femmes originaires de l'étranger confient par contre davantage leurs enfants pour être scolarisés dans leur pays d'origine, où les frais de scolarisation sont moins onéreux qu'en Côte-d'Ivoire : tel est le cas notamment des Burkinabè résidant en Côte-d'Ivoire.

3. Cette étude est issue de l'analyse du devenir des enfants (vivant résidant ou non résidant avec la mère ou décédé) réalisée lors des enquêtes auprès des femmes en âge fécond en 1991 et en 1993. Pour ces enfants confiés à l'extérieur nous disposons d'informations sur leurs motif, lieu de migration, activité et lien de parenté avec leur tuteur.

**Tableau 5. Principaux motifs de migration et activités des enfants de moins de 20 ans célibataires selon le sexe (en %) – Sassandra 1991, 1993.**

	1991			1993		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
<i>Motif</i>						
- scolaire	52	32	42	57	34	45
- être élevé par d'autres parents	13	25	19	14	32	23
- aide-familial	8	13	10	4	9	7
- rejoindre son père	10	8	9	10	9	9
- décès ou divorce des parents	4	2	3	4	2	3
- apprentissage	1	1	1	1	2	1
- autre	9	13	11	8	9	8
- non précisé	3	6	4	2	3	4
- ensemble	100	100	100	100	100	100
<i>Activité des enfants</i>						
- agriculteur	14	8	11	8	9	9
- commerce	2	4	3	1	2	1
- couture	1	2	1	1	1	1
- études	59	38	49	65	40	52
- travaux ménagers	1	16	8	1	19	10
- sans activité	11	17	14	13	22	18
- autre activité	12	15	12	11	7	9
- ensemble	100	100	100	100	100	100

La répartition des motifs de migration selon le sexe des enfants révèle que les garçons sont plus nombreux à quitter leur mère pour être scolarisés que les filles : ce motif justifie plus de la moitié des migrations chez les garçons et un tiers seulement chez les filles. Si l'on considère l'activité exercée par ces enfants dans le ménage d'accueil, on constate qu'environ 60 % des garçons migrants sont scolarisés alors que seulement environ 40 % des filles ont eu cette possibilité. Ainsi quels que soient les cas, enfants biologiques ou enfants confiés, enfants résidants ou non avec leurs parents, ce même clivage entre garçons et filles apparaît et atteste d'une importante sous-scolarisation des filles.

Le deuxième motif de déplacement des enfants, aussi bien pour les filles que pour les garçons, est « d'être élevé par d'autres parents ». Ce sont surtout les grands-parents (dans plus de 60 % des cas), puis les oncles et tantes (dans près de 25 % des cas) qui deviennent alors leurs tuteurs. Il ne nous est malheureusement pas possible de savoir si une telle migration implique une prise en charge sociale et matérielle totale par les parents d'accueil et un séjour d'une plus longue durée. Mais la variété des activités qu'exercent les enfants



(agriculture, école, travaux ménagers, ou l'absence de toute activité déclarée...) laisse penser qu'une diversité de situation existe pour eux et que, dans bien des cas, ils constituent une main-d'œuvre supplémentaire pour le ménage d'accueil : en 1991, 24 % des garçons et 12 % des filles exercent des travaux agricoles et 15 % des filles des travaux ménagers.

Les autres motifs de migration les plus fréquemment invoqués sont « de rejoindre leur père » (cas où les parents ne vivent plus ensemble) ou « d'être aide-familial » dans les familles d'accueil. Ces enfants placés comme aides-familiaux rejoignent le plus souvent leurs grands-parents et leurs oncles et tantes mais aussi fréquemment leurs frères et sœurs (dans environ 10 % des cas) et s'impliquent essentiellement dans les activités agricoles et ménagères, surtout les filles. C'est un schéma assez courant que les jeunes filles migrantes soient placées comme petites bonnes dans des familles, notamment à Abidjan, pour participer aux activités ménagères et s'occuper des enfants ; rares sont celles qui migrent dans cette ville pour y être scolarisées (ANTOINE et GUILLAUME, 1986).

La circulation de ces enfants reste essentiellement, et de plus en plus, circonscrite à la sphère familiale, en privilégiant les relations avec les grands-parents mais aussi les oncles et tantes : en 1991, 7 % des enfants sont confiés à des personnes non apparentées et ils ne sont plus que 3 % en 1993. On peut penser qu'avec les difficultés économiques, il devient de plus en plus difficile, en milieu urbain comme en zone rurale, de trouver des tuteurs aux enfants, et que, pour cette raison, ce placement s'opère prioritairement à l'intérieur de la famille. Par contre, il est remarquable de constater le rôle croissant que jouent les grand-parents dans l'accueil des enfants, au détriment d'un accueil plus traditionnel des neveux par les oncles et tantes, modèle très répandu dans bien des sociétés, en particulier dans les sociétés akan mais aussi chez les Bakwé. Ce changement dans les pratiques de confiage des enfants peut s'expliquer d'une part par un allongement de l'espérance de vie qui permet aux grands-parents un accueil plus fréquent de leurs petits-enfants, mais il correspond certainement également à un affaiblissement des liens de parenté entre collatéraux.

Cette mobilité des enfants s'effectue dans des espaces géographiques variés : environ 30 % des enfants restent dans la région de Sassandra, Abidjan demeure une zone d'accueil fréquente pour ces enfants (de 14 à 16 % y résident), 10 % sont dans le centre de la Côte-d'Ivoire et environ 20 % se répartissent dans d'autres régions ivoiriennes. Les populations étrangères, en particulier les Burkinabè, n'hésitent pas à envoyer leurs enfants « au pays » puisque près d'un quart de leurs enfants vivent au Burkina. Ce profil géographique des lieux de migration correspond en grande partie aux lieux d'origine des populations migrantes installées dans la région, qui amène une circulation

permanente entre zone d'origine et zone d'accueil aussi bien pour les parents que pour les enfants biologiques ou confiés.

### **CONCLUSION : LA CIRCULATION DES ENFANTS, UN PHÉNOMÈNE DIVERSIFIÉ TOUJOURS ACTUEL**

La circulation des enfants entre les familles reste donc un phénomène d'importance, pour des motifs liés à la scolarisation, mais également pour une prise en charge familiale des enfants et cela malgré la crise économique et les difficultés que connaissent les ménages aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Par contre elle est de plus en plus circonscrite à la sphère familiale puisque la part des enfants non apparentés au chef de ménage tend à diminuer.

Cependant, on assiste à un changement dans les relations de dépendance et plus généralement dans le système de droits et d'obligations qui conditionne le fonctionnement de la société : les relations entre neveux-nièces et oncles-tantes tendent à s'affaiblir pour être remplacées par une solidarité plus accrue entre grands-parents, parents et petits-enfants. Ces modifications correspondent certainement à un affaiblissement des liens traditionnels qui privilégiaient les relations entre collatéraux, et à des stratégies distinctes de la part des parents, car les différents flux de circulation n'impliquent pas les mêmes relations de dépendances entre les enfants, les parents de ces enfants confiés et leurs tuteurs selon que le confiage s'adresse aux grands-parents ou aux oncles et tantes, mais aussi à des modifications démographiques liées à une espérance de vie croissante des grands-parents.

Les enfants sont ainsi de plus en plus nombreux à être scolarisés chez leurs grands-parents : leurs taux de scolarisation sont très élevés et quasi-identiques entre filles et garçons, ce qui les différencie des autres enfants confiés. Globalement, face aux difficultés économiques que connaissent les ménages, ceux-ci adoptent des stratégies prioritaires de scolarisation de leurs propres enfants et limitent l'accueil d'autres enfants pour ce motif. Par contre quelle que soit la situation des filles (excepté pour les petits-enfants), leur sous-scolarisation persiste.

De même, le regain d'activité des enfants dans le domaine agricole, en particulier des enfants biologiques, ainsi que la diminution de la part des enfants inactifs dans les ménages sont certainement liés aux conditions économiques qui restreignent les possibilités de recours à une main-d'œuvre extérieure et salariée, situation aggravée par la saturation foncière qui tend à se répandre.

Ainsi cette mobilité, si elle persiste malgré la crise économique que subissent les ménages, connaît quelques modifications et semble s'orienter vers

d'autres stratégies : l'accueil privilégie désormais de plus en plus la scolarisation et les activités productives agricoles. Ce développement des activités agricoles est important pour les ménages car il leur permet une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et ainsi une adéquation plus juste entre producteur et consommateur.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE (P.) et GUILLAUME (A.), 1986. « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (septembre 1984), n° 2, AIDELF, Paris, 1986 : 289-297.
- ISIUGO-ABANIHE (C.), 1994. « Parenthood in sub-saharan Africa : child fostering and its relationships on fertility », in *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, T. LOCOH et V. HERTRICH (eds), Ordina Editions, Liège, 1994 : 163-174.
- KOUASSI (L.), 1991. Caractéristiques socio-économiques de la population. Communication au Séminaire national de présentation des résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 1988), Direction de la statistique et de la comptabilité nationale, Thème 5, Abidjan, 18-21 novembre 1991, 27 p., multigr.
- LE PAPE (M.) et VIDAL (C.), 1992. « Tendances de la société abidjanaise », *Bulletin du GIDIS-CI*, n° 1, Février 1992 : 43-56.
- PAGE (H.), 1989. « Child rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa », in *Reproduction and social organisation in Africa*, R. LESTAEQHE (ed.), Berkeley, University of California Press : 401-441.
- VIMARD (P.) et GUILLAUME (A.), 1991. « Mobilités familiale et spatiale des enfants en Côte-d'Ivoire », in *Migration, changements sociaux et développement*, QUESNEL A. et VIMARD P. (éds), III<sup>e</sup> Journées démographiques de l'Orstom. Collection Colloques et Séminaires, Orstom, Paris, 1991 : 243-260.
- ZANOU (B.), 1993. « L'orientation des élèves en classe de sixième. Un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-d'Ivoire », in *Éducation, changements démographiques et développement*. IV<sup>e</sup> Journées démographiques de l'Orstom. LIVENAIS (P.) et VAUGELADE (J.) (éds). Collection Colloques et Séminaires, Orstom, Paris, 1993 : 107-118.

**Tableau annexe 1-A. Distribution par sexe et groupe d'âges  
des enfants célibataires selon leur lien de parenté avec le chef de ménage  
(en %) – Sassandra, 1988.**

	0-4	5-9	10-14	15-19	Total
<i>Masculin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	79	67	49	31	63
– enfants du CM* ou de ses épouses	7	13	15	14	11
– petits-enfants	5	6	2	1	4
– frères, cousins	1	3	11	19	6
– neveux	4	9	15	11	8
– autres collatéraux	1	1	1	2	1
– sans parenté	4	3	8	22	7
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	783	631	391	303	2 108
<i>Féminin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	76	67	51	45	65
– enfants du CM* ou de ses épouses	7	12	16	13	11
– petits-enfants	7	5	4	4	5
– sœurs, cousines	–	3	9	17	4
– nièces	5	7	13	10	8
– autres collatéraux	1	1	1	–	1
– sans parenté	5	5	6	11	6
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	755	564	374	178	1 871
<i>Ensemble des enfants</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	77	67	50	36	64
– enfants du CM* ou de ses épouses	7	12	16	13	11
– petits-enfants	6	5	3	2	5
– frères, sœurs, cousins, cousines	1	3	10	18	5
– neveux ou nièces	5	8	14	10	8
– autres collatéraux	1	1	1	2	1
– sans parenté	4	4	7	18	6
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	1 538	1 195	765	481	3 979

(\*) Chef de ménage.

**Tableau annexe 1-B. Distribution par sexe et groupe d'âges  
des enfants célibataires selon leur lien de parenté avec le chef de ménage  
(en %) – Sassandra, 1991.**

	0-4	5-9	10-14	15-19	Total
<i>Masculin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	74	70	58	38	65
– enfants du CM* ou de ses épouses	5	10	15	17	10
– petits-enfants	10	9	5	2	7
– frères, cousins	0	1	5	12	3
– neveux	6	7	12	16	9
– autres collatéraux	2	1	1	1	1
– sans parenté	3	1	5	14	4
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	838	724	496	316	2 374
<i>Féminin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	73	66	52	44	63
– enfants du CM* ou de ses épouses	4	11	16	19	10
– petits-enfants	12	8	6	3	8
– sœurs, cousines	1	3	8	11	4
– nièces	7	10	12	14	10
– autres collatéraux	2	1	1	1	1
– sans parenté	3	2	5	7	4
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	836	657	491	222	2 206
<i>Ensemble des enfants</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	73	68	55	41	64
– enfants du CM* ou de ses épouses	4	11	16	18	10
– petits-enfants	11	9	5	2	8
– frères, sœurs, cousins, cousines	0	2	6	12	3
– neveux ou nièces	6	8	12	15	9
– autres collatéraux	2	1	1	1	1
– sans parenté	3	1	6	11	4
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	1 674	1 381	987	538	4 580

(\*) Chef de ménage.

**Tableau annexe 1-C. Distribution par sexe et groupe d'âges des enfants célibataires selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (en %) – Sassandra, 1993.**

	0-4	5-9	10-14	15-19	Total
<i>Masculin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	69	68	54	34	61
– enfants du CM* ou de ses épouses	5	9	13	13	9
– petits-enfants	13	7	6	3	9
– frères, cousins	1	2	7	20	5
– neveux	6	9	12	16	10
– autres collatéraux	2	1	1	1	1
– sans parenté	4	4	6	13	5
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	949	793	560	367	2 669
<i>Féminin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	68	63	54	38	60
– enfants du CM* ou de ses épouses	4	9	13	19	9
– petits enfants	15	10	8	6	11
– sœurs, cousines	1	4	9	14	5
– nièces	6	10	11	16	10
– autres collatéraux	1	2	1	-	1
– sans parenté	4	3	5	8	4
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	905	723	534	256	2 418
<i>Ensemble des enfants</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	69	65	54	36	60
– enfants du CM* ou de ses épouses	5	8	13	15	9
– petits-enfants	14	8	7	5	10
– frères, sœurs, cousins, cousines	1	3	8	18	5
– neveux ou nièces	6	10	11	16	10
– autres collatéraux	1	2	1	0	1
– sans parenté	4	4	6	11	5
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	1 855	1 516	1 094	623	5 087

(\*) Chef de ménage.

**Tableau annexe 3-A. Distribution de l'activité des enfants (célibataires âgés de 5 à 19 ans) selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (en %) – Sassandra, 1988.**

	Sans activité	Élève	Ména-gère	Activ. agricole	Autre activité	Total
<i>Masculin</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	25	41	1	21	12	100
– enfants du CM* et des épouses	29	38	0	21	12	100
– petits-enfants	28	20	–	24	28	100
– frères, cousins	10	48	–	37	6	100
– neveux	13	53	–	27	7	100
– autres collatéraux **	15	15	–	54	15	100
– sans parenté	10	34	1	43	12	100
– ensemble	23	40	0	25	12	100
<i>Féminin</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	25	48	5	12	9	100
– enfants du CM* et des épouses	30	26	11	18	16	100
– petits-enfants	22	45	4	6	24	100
– sœurs, cousines	15	30	28	14	13	100
– nièces	21	43	16	9	10	100
– autres collatéraux **	20	40	10	0	30	100
– sans parenté	23	30	20	4	23	100
– ensemble	26	32	12	15	15	100
<i>Ensemble des enfants</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	25	44	3	17	11	100
– enfants du CM* et des épouses	29	32	5	20	14	100
– petits-enfants	25	33	2	14	26	100
– frères, sœurs, cousins, cousines	12	41	11	27	9	100
– neveux ou nièces	17	49	7	19	8	100
– autres collatéraux **	17	26	4	30	21	100
– sans parenté	15	33	8	29	16	100
– ensemble	25	36	6	20	13	100
– enfants biologiques	28	35	5	19	13	100
– enfants confiés	16	40	8	24	13	100

(\*) Chef de ménage. (\*\*) Effectifs non significatifs.

**Tableau annexe 3-B. Distribution de l'activité des enfants (célibataires âgés de 5 à 19 ans) selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (en %) – Sassandra, 1991.**

	Sans activité	Élève	Ména-gère	Activ. agricole	Autre activité	Total
<i>Masculin</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	16	47	0	25	12	100
– enfants du CM* et des épouses	25	44	0	22	9	100
– petits-enfants	35	41	–	10	15	100
– frères, cousins	14	54	–	22	10	100
– neveux	23	45	–	27	5	100
– autres collatéraux **	14	43	–	29	14	100
– sans parenté	1	71	–	14	14	100
– ensemble	23	46	0	21	10	100
<i>Féminin</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	19	40	9	14	17	100
– enfants du CM* et des épouses	29	29	7	21	13	100
– petits-enfants	26	34	5	19	16	100
– sœurs, cousines	16	38	29	11	6	100
– nièces	25	34	12	18	10	100
– autres collatéraux **	25	13	31	17	19	100
– sans parenté	15	43	9	17	17	100
– ensemble	26	32	10	18	14	100
<i>Ensemble des enfants</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	18	44	5	19	15	100
– enfants du CM* et des épouses	27	37	4	21	11	100
– petits-enfants	31	38	2	14	16	100
– frères, sœurs, cousins, cousines	15	46	16	16	8	100
– neveux ou nièces	24	40	6	22	8	100
– autres collatéraux	20	27	17	20	17	100
– sans parenté	7	59	4	15	15	100
– ensemble	24	39	5	20	12	100
– enfants biologiques	25	38	4	21	12	100
– enfants confiés	21	43	7	18	11	100

(\*) Chef de ménage. (\*\*) Effectifs non significatifs.



**Tableau annexe 3-C. Distribution de l'activité des enfants (célibataires âgés de 5 à 19 ans) selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (en %) - Sassari, 1993.**

	Sans activité	Élève	Ména-gère	Activ. agricole	Autre activité	Total
<i>Masculin</i>						
- enfants du CM* ou des épouses	18	53	2	18	9	100
- enfants du CM* et des épouses	16	49	0	28	6	100
- petits-enfants	23	48	-	26	4	100
- frères, cousins	7	45	-	31	15	100
- neveux	14	48	1	32	16	100
- autres collatéraux	6	56	-	33	6	100
- sans parenté	14	46	-	29	11	100
- ensemble	16	49	0	28	7	100
<i>Féminin</i>						
- enfants du CM* ou des épouses	17	45	15	13	10	100
- enfants du CM* et des épouses	21	38	12	24	6	100
- petits-enfants	18	48	8	20	6	100
- sœurs, cousines	16	40	16	11	16	100
- nièces	18	37	21	17	7	100
- autres collatéraux	24	12	12	47	6	100
- sans parenté	18	46	14	12	10	100
- ensemble	19	40	13	20	7	100
<i>Ensemble des enfants</i>						
- enfants du CM* ou des épouses	17	50	8	16	10	100
- enfants du CM* et des épouses	18	44	6	26	6	100
- petits-enfants	20	48	4	22	5	100
- frères, sœurs, cousins, cousines	11	43	7	23	16	100
- neveux ou nièces	16	43	10	25	7	100
- autres collatéraux	14	34	6	40	6	100
- sans parenté	15	47	5	22	10	100
- ensemble	17	45	6	24	7	100
- enfants biologiques	18	45	6	24	7	100
- enfants confiés	16	44	7	24	9	100

(\*) Chef de ménage. (\*\*) Effectifs non significatifs.



# ORGANISATION SOCIALE ET SOLIDARITÉS COMMUNAUTAIRES

AGNÈS ADJAMAGBO ET RAÏMI FASSASSI

## INTRODUCTION

En Afrique sub-saharienne, la famille étendue permet aux différents membres qui la composent de se prémunir contre certains risques majeurs : ceux liés notamment à la maladie, à une incapacité temporaire ou permanente de travailler, ou encore, ceux liés à l'exercice d'une activité qui n'assure que des revenus irréguliers et/ou insuffisants. Ce rôle attribué à la famille implique une certaine cohésion sociale qui joue un rôle capital, tout particulièrement en période de dégradation des conditions de vie. Mais la crise économique, qui sévit maintenant depuis plusieurs années, impose des limites de plus en plus fortes au système de solidarités familiales : la baisse des recettes d'exportation, liée à la chute des prix des grands produits d'exportation sur les marchés mondiaux, la compression des budgets des États et la diminution corrélative des opportunités d'emploi dans le secteur moderne de l'économie, ont des effets persistants qui mettent en péril les familles africaines.

Pour être un peu trop empreint de présupposés culturels, le terme de solidarité possède aujourd'hui un sens assez flou. Dans cette communication, nous entendons par solidarités, les formes particulières de pratiques sociales qui renvoient au système d'entraide familiale (imposée ou spontanée) qui s'élaborent entre membres d'une même famille biologique ou entre personnes d'une même communauté. L'entraide peut se manifester sous des formes très diverses : il peut s'agir de transferts de biens matériels (nourriture, argent...), de services, de temps de travail, de participation à des funérailles, de l'accueil en ville d'un migrant, du placement d'un enfant chez des parents vivant en ville ou, au contraire, de la prise en charge par un ménage rural, d'un enfant dont les parents citadins sont confrontés à de graves difficultés économiques... (ELOUNDOU, 1992 ; MAHIEU, 1989).

Dans les sociétés africaines, le lien de parenté est le fondement premier de la position sociale des individus : dès sa naissance l'enfant appartient à une communauté (le lignage ou le clan) qui marque un certain nombre de droits collectifs. En d'autres termes, l'appartenance à un groupe social se définit avant tout par les liens fondés sur la parenté et s'impose donc à l'individu. Le mode d'organisation de ces communautés repose sur un principe très ancré de solidarité, régit par des règles précises. Ces règles établissent notamment des rapports particuliers entre aînés et cadets, oncles-neveux, ou entre pairs de sexe et d'âge que Mahieu (1989) définit en terme de « droits et d'obligations ». Chaque individu se trouve ainsi engagé dans des logiques de solidarités communautaires où l'aide apportée s'accompagne d'une aide à recevoir. C'est de sa capacité à se soumettre à ce système de don et de contrepartie que découle son statut familial et social. Ne pas s'y plier expose au risque d'être rejeté, exclu des prises de décision collectives, donc dévalorisé socialement.

Le caractère parfois coercitif des règles sociales, érigées par le groupe familial, génère des velléités d'émancipation. Au lendemain des indépendances, sous l'effet catalyseur de l'urbanisation et des nouvelles contraintes de vie quotidienne qui l'accompagne, des formes originales de structures communautaires émergent, fondées sur un accord d'intérêts motivés et rassemblant de ce fait des populations plus hétérogènes socialement. Ces groupes, de type associatif (groupements de jeunesse, confréries religieuses, associations de quartier, groupes de ressortissants,...), développent des liens qui découlent davantage d'un partage de normes et d'intérêts communs et où l'appartenance est le résultat d'un choix raisonné des individus. Cependant, même loin du village, les liens de dépendance entre le migrant et son lignage d'origine persistent (BALANDIER, 1985 ; ANTOINE et COULIBALY, 1989) et l'influence du pouvoir traditionnel demeure prégnante. En fait les relations qui s'élaborent à l'intérieur des ces deux sphères de sociabilité que sont la famille et les groupements ne constituent pas deux formes radicalement différentes et potentiellement rivales de solidarités, mais plutôt deux pôles d'un même système de « droits et d'obligations » (MAHIEU, 1989).

Si les conditions de vie urbaines nécessitent et permettent un réaménagement des comportements coutumiers, laissant une plus grande marge d'expression aux individualités, le fonctionnement du mode de production en milieu rural, rend plus complexes les tentatives d'émancipation. Certes, la mise en place de l'économie de plantation a contribué à diluer l'autorité lignagère en matière de maîtrise des facteurs de production notamment ; mais au chef de lignage s'est substitué le chef de ménage qui gère désormais son exploitation en s'appuyant sur la force de travail domestique qu'il contrôle. Ce mode d'organisation sociale crée des liens de dépendance entre les exploi-

tants agricoles et leurs dépendants actifs qui aspirent à devenir à leur tour des planteurs. La crise que traversent actuellement les sociétés agraires, plus particulièrement en termes de baisse des revenus et de diminution des réserves foncières, renforce les tensions intrafamiliales dans l'accès aux ressources et suscite de nouveaux rapports sociaux. Cet article se propose donc d'appréhender la manière dont les populations de la région de Sassandra confrontées à de nouvelles contraintes socio-économiques réagissent. Il s'agit plus particulièrement de rendre compte des pratiques d'entraide familiale dans un contexte en mutation.

Les données utilisées sont issues de la dernière enquête réalisée en novembre 1993 pour laquelle un volet consacré au thème des solidarités familiales a été ajouté au questionnaire soumis aux chefs de ménage, ainsi qu'à celui soumis aux femmes âgées de 15 à 49 ans. Nous présentons conjointement les résultats concernant ces deux populations, mais il est important de garder à l'esprit que la comparaison établie entre hommes et femmes ne peut être que partielle puisque l'une d'elle, de par son statut de chef de ménage et des responsabilités qui en découlent, est nécessairement plus directement concernée par l'entraide familiale. Nous nous inspirerons également d'une étude sur l'évolution des ménages, menée à partir des données des trois enquêtes de 1988, 1991, 1993 (1). Notons enfin que les résultats présentés ici sont issus d'une recherche en cours et peuvent de ce fait paraître parfois fragmentaires. Il s'agit en fait d'un premier repérage de pratiques devant être analysées plus en détail lors d'un retour sur le terrain, par des investigations de type socio-anthropologiques.

## **LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA CRISE DANS LE CONTEXTE PARTICULIER DE LA REGION DE SASSANDRA**

Comme toutes les communautés rurales d'Afrique sub-saharienne, la région de Sassandra a été durement, bien que plus tardivement que d'autres, frappée par la crise. La mévente des produits d'exportation (café et cacao essentiellement) et la baisse drastique de leurs prix sur les marchés internationaux ont fragilisé les conditions de vie des familles, remettant ainsi en cause les modèles traditionnels de reproduction sociale.

Jusqu'au début des années 1980, les conditions sociales et techniques d'une économie de plantation en plein essor (forte disponibilité de terre et de main-d'œuvre, mesures incitatives de l'État pour favoriser l'accès à la terre) se sont maintenues dans la zone, garantissant ainsi la progression rapide du front pionnier (LÉONARD et OSWALD, 1993). Par la suite, l'épuisement

1. Il s'agit d'une étude sur les dynamiques familiales et la reproduction des ménages à Sassandra, (FASSASSI, 1994).

inéluçtable des réserves forestières, la chute vertigineuse des prix du cacao à l'exportation due à la surproduction mondiale, sont venus frapper de plein fouet ce système jusque là florissant. Pour les paysans, cette crise s'est soldée par une baisse importante du pouvoir d'achat, entraînant un repli vers des stratégies de survie consistant à assurer d'abord l'autosuffisance alimentaire, en privilégiant parfois les cultures vivrières au détriment des cultures de rente.

### **Une majorité d'hommes et de femmes confrontés à des difficultés pour « joindre les deux bouts »**

Nous nous sommes intéressés à connaître les perceptions des populations par rapport à ce contexte économique difficile. La question de savoir si les individus avaient réellement conscience d'avoir des difficultés pour s'en sortir leur a donc été posée. Il s'avère que, dans l'ensemble, une grande majorité des personnes interrogées en 1993 reconnaît avoir des difficultés pour « joindre les deux bouts (2) » : 63 % des hommes chefs de ménage et 56 % des femmes en âge de procréer (tableau 1). On observe toutefois des différences liées aux caractéristiques socio-démographiques et économiques des individus.

D'une manière générale, la façon dont un individu perçoit ses conditions de vie dépend du type de ménage auquel il appartient mais aussi de sa position dans ce ménage, en termes notamment de lien de parenté avec le chef. Parmi les femmes interrogées, c'est dans la catégorie des ménages monoparentaux que l'on trouve la plus forte proportion de celles qui avouent avoir des difficultés à s'en sortir (66 %). Cela peut s'expliquer aisément par le caractère précaire d'une telle situation dont il convient de préciser qu'elle concerne 9 % de l'ensemble des femmes. Il s'agit par ailleurs le plus souvent de veuves ou de divorcées, revenues dans leur village d'origine.

On note d'autre part que le pourcentage de femmes qui affirment avoir des difficultés économiques s'avère relativement plus élevé dans les ménages polygames et élargis (où il oscille selon les groupes entre 57 % et 60 %), que dans les ménages à structure plus simple et réduite : personne seule, couple seul, ménage nucléaire monogame, où la proportion varie entre 44 et 51 %. Il semble, à cette première observation, que la complexité du ménage soit vécue par les femmes, ou se traduise effectivement pour celles-ci, comme un facteur renforçant la dégradation des conditions de vie.

2. Nous entendons par « joindre les deux bouts », la capacité à faire face aux dépenses courantes (alimentation, achat des vêtements, dépenses de santé, de scolarité) liées de façon générale à la survie et au bien-être du ménage.

**Tableau 1. Pourcentage de chefs de ménage et de femmes en âge de procréer ayant des difficultés à « joindre les deux bouts » selon le ménage d'appartenance.**

Ménage d'appartenance	Femmes	Hommes
Chef de ménage seul	44	51
Couple	51	65
Ménage monoparental	66	67
Ménage nucléaire monogame	51	67
Ménage nucléaire polygame	60	57
Ménage nucléaire monogame avec autres parents et/ou non apparentés	58	69
Ménage nucléaire polygame avec autres parents et/ou non apparenté	57	56
Ensemble	56	63
Effectif concerné	955	760

Cette interprétation ne se vérifie pas pour les chefs de ménage, parmi lesquels, à l'inverse, la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés pour s'en sortir est relativement plus faible dans les ménages polygames, élargis ou non, (entre 56 et 57 %) que dans les ménages à structure simple, tels que les ménages nucléaires monogames. Dans ce dernier type de ménages, composés du chef, de son épouse et de leur(s) enfant(s), élargis ou non à d'autres membres de la famille ou à des non apparentés, on compte la proportion la plus forte de personnes ressentant des difficultés à faire face aux dépenses courantes (entre 67 et 69 %). Ceci laisse penser que pour les hommes, vivre en ménage complexe et surtout, avoir plusieurs femmes, ne constitue pas nécessairement un inconvénient, au contraire.

Voici ce qu'exprime l'un des hommes chefs de ménage interrogé à propos des avantages et inconvénients liés à la polygamie : « Il faut avoir deux (femmes), parce qu'il y a des moments, l'homme se sent un peu vacant aussi. Voyez, vous êtes venus, il y a Madame [son épouse] qui est partie aux champs, alors que s'il y avait la deuxième bon, il y aurait eu un programme de la journée : bon écoutes puisque celle-ci va aux champs, toi tu dois rester ici pour m'aider à faire quelque chose. Au lieu de cela bon, j'ai dû faire venir un ami. Si j'avais deux femmes, celle-ci serait restée là pour s'occuper des petits travaux de la journée ; et surtout, il ne faut pas oublier qu'il y a l'entretien de la famille qui est là. Une pour aider les enfants dans les petites courses, surtout les alimenter, l'autre pour d'autres travaux, ça serait quand même bon hein ».

La perception d'une certaine précarité économique se distingue également d'un groupe socio-professionnel à l'autre (tableaux 2). Dans l'ensemble, parmi les femmes, les artisans-commerçantes sont celles qui prétendent avoir le plus de mal à s'en sortir. Rappelons que la culture des produits vivriers (riz, bananes, manioc) mais aussi leur transformation (telle que la transformation du manioc en *attiéké* (3)) constituent les principales activités féminines. Elles assurent les besoins élémentaires du ménage en nourriture et la commercialisation des surplus permet, de manière modeste mais cependant non négligeable, de compléter les revenus insuffisants du cacao. Or en cette période de crise, une plus forte pression s'exerce sur ces femmes sur lesquelles repose davantage encore la survie du ménage.

**Tableaux 2. Pourcentage d'hommes et de femmes ayant affirmé avoir des difficultés à « joindre les deux bouts », pour chaque type d'activité.**

Activité	Femmes	Activité	Hommes
Agricultrice	57	Agriculteur indépendant	58
Artisan commerçante	66	Salarié agricole	65
Ménagère	51	Autre salarié	68
Autre activité	61	Autre actif	70
Ensemble	56	Ensemble	63
Effectif concerné	955	Effectif concerné	760

Parmi les hommes, c'est dans le groupe des salariés et autres actifs que l'on trouve la plus forte proportion de personnes affirmant avoir des difficultés économiques (entre 65 et 70%). Le phénomène est moins prononcé chez les agriculteurs indépendants avec « seulement » 58%. Cette distinction salariés / indépendants reflète le processus de précarisation du statut de salarié qui constitue l'une des conséquences majeures de la crise. En effet, de nombreux planteurs, privés de liquidité, n'ont plus accès à la main-d'œuvre salariée et privilégient de ce fait la main-d'œuvre familiale moins onéreuse (LÉONARD et OSWALD, 1993).

Déjà, cette détérioration des opportunités d'embauche des salariés a entraîné de nombreux départs d'actifs inoccupés. À propos des coûts de la main-d'œuvre familiale, voici ce que dit un planteur de cacao du village de Bassa: «... si tu as des travaux dans la brousse, il faut que les frères viennent t'aider, c'est comme ça. Quand ils font ça, il faut leur donner du *bandji* (4); *bandji* blanc et à manger. Ils n'ont qu'à bien manger, boire du *bandji* et si il

3. Sorte de semoule de manioc.

4. Vin de palme.



y en a qui fument parmi eux, il faut payer les cigarettes. Tu les envoies aux champs et, quand ils ont travaillé jusqu'à, et si ça te plaît beaucoup, tu sors tes cigarettes (...). C'est travail de famille, il faut donner à manger seulement. Il suffit seulement de leur faire à manger ». Voici ce que dit un autre planteur du même village, à qui l'on a demandé s'il est plus rentable de faire travailler la famille que les manœuvres : « Bien sûr, dans la mesure où les manœuvres on les paye, tandis que les petits frères, c'est la nourriture seulement qu'il faut leur donner. Donc, c'est plus rentable d'aller vers ses petits frères que vers les manœuvres ».

### *Des stratégies axées sur une réduction du train de vie et sur une diversification des activités*

Face aux difficultés quotidiennes, les individus développent des stratégies diverses. Parmi les femmes qui ont déclaré avoir du mal à « joindre les deux bouts », le commerce constitue indéniablement la principale activité de secours : près de la moitié d'entre elles (49 %) y ont recours ; 26 % des femmes demandent de l'aide à des parents ou amis et 25 % se débrouillent autrement, notamment en cotisant dans une association ou en participant à une tontine.

C'est plus précisément en zone rurale que l'on trouve les plus fortes proportions de femmes qui ont recours aux activités de commerce (tableau 3). Dans les villages, aux campements ou à Bolo, région de la Palminindustrie située à soixante kilomètres de la ville de Sassandra au cœur des plantations de palmiers, ces proportions dépassent en effet 50 %. Il est vrai qu'en milieu rural, il est plus aisé pour une femme d'entreprendre une activité de commerce, du fait même du rôle qui lui est traditionnellement attribué. En effet, en économie de plantation, le rôle des femmes consiste essentiellement à seconder les hommes dans l'exercice des travaux agricoles (5). Elles s'occupent de la culture des tubercules et autres produits vivriers, souvent cultivés en association avec les plantes de rente (cacao notamment) et effectuent généralement les travaux de désherbage, semis et récolte. Cette production vivrière est destinée, comme nous l'avons déjà souligné, à la consommation du ménage et au commerce. La baisse des revenus du cacao a certainement contribué à rendre l'exercice de cette commercialisation des produits vivriers plus systématique.

Le caractère « annexe » de la vente des surplus vivriers, qui n'est d'ailleurs pas toujours reconnue comme une activité en soit, masque son importance dans l'économie. Trop souvent encore, on définit la caractéristique économique d'un ménage sur la base de la seule activité des hommes, négligeant

5. Dans l'enquête de 1993, 35,8 % de femmes sont agricultrices et 93,8 % de ces agricultrices ont un statut d'aide familiale.

**Tableau 3. Répartition, pour chaque lieu de résidence, des femmes de 15 à 49 ans et des hommes chefs de ménage, selon le type de stratégie adoptée pour s'en sortir.**

Lieu de résidence	Femmes			Hommes			
	Appel aux parents, amis	Fait du commerce	Autre solution	Appel aux parents, amis	Réduit le train de vie	Emprunt d'argent, autre activité	Autre stratégie
Sassandra	50	30	21	6	49	25	19
Villages	19	53	28	9	47	26	18
Campements	20	54	26	15	37	24	24
Bolo	21	60	19	4	24	63	9
Ensemble	26	49	25	8	38	36	17
Effectif	246	468	236	62	282	268	124

ainsi la contribution féminine. Or, si la participation des femmes aux revenus du ménage, grâce au petit commerce, est certes une activité antérieure à la crise, il est probable qu'en ces temps de dégradation de l'économie, cette contribution augmente de façon considérable, élargissant peut-être même son rôle au-delà de la simple assurance de la sécurité alimentaire du ménage.

À bien des égards, la situation observée dans la région de Sassandra rappelle celle qui s'est déroulée dix ans plus tôt dans l'ancienne zone pionnière du sud-est de la Côte-d'Ivoire. Confrontée elle aussi à l'effondrement du prix du café et du cacao, à l'épuisement des réserves forestières et à la baisse des revenus des exploitants, cette région a vu se développer, en marge du système agro-exportateur défaillant, une économie vivrière marchande (CHALÉARD, 1994). On observe alors une tendance croissante parmi les femmes à subvenir à certaines dépenses, jusque là prises en charge par les hommes grâce aux produits de la traite : scolarité des enfants, dépenses de santé.

Du fait du caractère plus récent de la crise à Sassandra, les évolutions en cours ne sont que faiblement marquées et si l'on relève effectivement dans les discours une volonté affirmée parmi les épouses et les filles d'exploitants d'accroître la superficie de leurs champs de vivrier afin d'augmenter la part commercialisée, il est encore trop tôt pour prédire l'avenir. À l'heure actuelle, les circonstances d'une réelle autonomie économique des femmes, en marge de l'unité de production du mari, sont loin d'être toutes réunies. Dans le sud-est, il a fallu des conditions telles que la saturation foncière, la reconversion au vivrier, encouragée par l'extension des marchés urbains et le développement du réseau routier, pour qu'un changement durable s'instaure. Or, à

Sassandra, seule la saturation foncière semble un processus irréversible, alors que les autres (marchés urbains, réseau routier) demeurent encore incertains.

Enfin, la crise foncière entraîne l'apparition de nouveaux contrats locatifs sur les friches et les bas-fonds disponibles pour le vivrier. Une nouvelle rente foncière se crée autour de ces terres autrefois peu prisées et le plus souvent laissées aux femmes. Cette revalorisation des friches et leur réappropriation par les hommes à des fins marchandes, risque de restreindre un peu plus l'accès, déjà limité, des femmes aux terres et de les écarter définitivement de tout espoir de développer leurs activités (6). Il est en effet certain que la capacité des femmes à mettre en œuvre des stratégies agraires génératrices de revenus supplémentaires dépend avant tout des moyens mis à leur disposition. L'inégalité entre hommes et femmes dans l'accès aux facteurs de production est aussi le révélateur d'une distinction au niveau des choix que chacun est à même d'opérer pour pallier les difficultés liées à la crise. On notera que, de façon générale, les femmes font plus souvent appel à leurs parents ou à des amis pour s'en sortir : 26 % d'entre elles contre 8 % des hommes chefs de ménage.

### ***Des opportunités différentes en ville et en milieu rural, mais parfois complémentaires***

Contrairement à ce qui se passe en milieu rural, la solution la plus usitée en ville repose sur l'aide demandée à la famille ou à des amis : à Sassandra, ce choix concerne près de 50 % des femmes (contre 20 % en milieu rural). Il est vrai qu'en terme d'opportunités de travail, la ville ne permet aux femmes que d'entreprendre des petites activités, peu rémunératrices, telles que, par exemple, la vente de *niamakoudji* (7) assez répandue parmi les épouses de fonctionnaires notamment. En dehors du petit commerce, d'autres activités comme la couture, la coiffure, nécessitent un certain apport initial dont le plus souvent les femmes ne disposent pas. Parmi celles que nous avons interviewées à Sassandra, les femmes qui ont suivi des apprentissages se plaignent effectivement d'avoir des difficultés à monter leur affaire, pour cause d'absence de capital de départ, mais aussi parce que, selon l'expression communément employée, « le marché ne marche pas ».

Mais ville et campagne ne sont pas nécessairement deux milieux hermétiquement fermés. Souvent les stratégies urbaines ont une forte composante rurale et inversement (CHALÉARD et DUBRESSON, 1989). Il existe par exemple à Sassandra une catégorie de femmes commerçantes, aux origines rurales,

6. Pour un développement plus complet de cet aspect de la gestion de la crise foncière, on se référera au texte d'Éric Léonard dans ce même ouvrage.

7. Boisson locale faite à base de gingembre

qui ont quitté leur village pour venir vendre sur le marché de la ville les produits vivriers issus de leur exploitation, ou achetés en gros sur les petits marchés villageois environnants. Tout en entretenant des échanges permanents avec les villages, ces femmes tirent partie des diverses opportunités que leur offre la ville : possibilité d'écouler des stocks plus importants que sur les marchés ruraux, mais surtout, possibilité de contrôler leur activité, puisque celle-ci s'exerce en marge de la cellule domestique villageoise. La majorité de ces femmes, mariées, mères de famille, vivent d'ailleurs des situations matrimoniales instables et l'installation en ville marque souvent la rupture définitive avec le mari, au profit de leur lignage d'origine vers lequel elles destinent une partie de leurs revenus.

Chez les hommes, un exemple de stratégie urbaine à composante rurale se révèle à travers une tendance relativement répandue, tout particulièrement parmi les cadres fonctionnaires, à investir dans l'achat de terres et le recrutement de travailleurs pour créer une exploitation. Ces stratégies ne concernent cependant qu'une minorité d'hommes et, dans l'ensemble, leur premier réflexe (ou contrainte) pour s'en sortir repose sur la réduction du train de vie (tableau 3). Sont regroupés sous cet intitulé la limitation des dépenses alimentaires, des frais de scolarité et de l'aide apportée aux parents. Cette tendance est particulièrement fréquente à Sassandra et dans les villages où elle est citée respectivement par 49 % et 47 % d'hommes chefs de ménage. Le thème de la réduction des dépenses alimentaires revient en effet souvent dans les témoignages que nous avons recueillis auprès des citoyens, ainsi qu'auprès des planteurs. Il semble qu'elle concerne surtout les produits de complément, tels que le poisson, la viande, les tomates concentrées, les cubes « maggi » et autres petits produits de consommation permettant d'améliorer l'alimentation. La cherté des prix sur les marchés fait que beaucoup se contentent de consommer les produits de leurs champs. Les citoyens, qui n'ont le plus souvent guère d'autres possibilités que de se ravitailler sur les marchés, sont certes désavantagés. Voici ce que dit un agriculteur de Bassa à propos précisément des problèmes de consommation : « Aujourd'hui le marché est trop cher, quelques fois, pour la consommation, on se contenté d'abord de ce qu'il y a sur place et puis après... ; bon comme on fait le manioc, on se contente du manioc, après de l'attiéké pour changer un peu ».

La seconde solution la plus répandue parmi les hommes, consiste à faire un emprunt à la banque ou à l'employeur (36 %), afin d'entreprendre une autre activité (dont, notamment le commerce) en plus de l'activité principale. C'est, de manière très nette, dans la région de Bolo que ce type de stratégie est le plus utilisée, puisqu'elle concerne près des deux tiers des hommes. Cette particularité est à mettre en relation avec le fait que Bolo soit le lieu d'implantation du complexe de la Palmindustrie. De ce fait, les hommes

interrogés ici sont des salariés qui de part leurs revenus réguliers peuvent bénéficier plus facilement de prêts de la part de leur employeur (8).

La répartition des stratégies développées pour pallier les difficultés économiques selon l'activité (tableau 4) corrobore cette interprétation. C'est, en effet, dans le groupe des salariés que l'on trouve la plus forte proportion (entre 53 et 54 %) d'hommes qui ont recours aux emprunts pour entreprendre une activité secondaire. Les activités secondaires auxquelles il est fait référence ici sont, pour l'essentiel, le commerce (ouverture d'une petite boutique), la réalisation d'une petite plantation de produits vivriers pour la consommation du ménage et la revente des surplus. Notons que le chef de ménage salarié fait généralement appel à la collaboration de son épouse pour lancer ces initiatives. Il fournit le capital de départ pour le fonds de commerce ou l'achat d'une parcelle de terre, sa femme assure ensuite la mise en œuvre.

C'est dans la catégorie des autres actifs, qui comprend les petits métiers de l'artisanat et du commerce, ainsi que les autres travailleurs de statut précaire (notamment des agents du secteur tertiaire sans emploi), que l'on rencontre la proportion la plus importante de chefs de ménage qui prétendent devoir restreindre leur train de vie (50 %). Les agriculteurs indépendants sont également notoirement concernés (43 %). Ceci renvoie aux conséquences déjà évoquées de la mévente du cacao qui, en privant les producteurs de leur principale source de liquidité, a fait chuter leur pouvoir d'achat. On remarquera également que c'est dans ce groupe aussi que l'on sollicite le plus fréquemment l'aide des amis et parents pour s'en sortir (12 %) ; il peut s'agir alors d'une aide aux travaux agricoles.

20 % des hommes agriculteurs ont recours à une autre solution dont celle notamment de constituer un groupe d'entraide. Cependant, nous avons constaté que ces solutions, pour être citées dans les discours, restent souvent à l'état de projet, ou se soldent fréquemment par un échec. Les populations allochtones sont celles qui semblent les plus portées sur les formes d'entraide collective, par rapport aux autochtones. C'est ce qu'il ressort notamment des entretiens effectués auprès de jeunes planteurs wobé de Sago. Voici le témoignage de l'un d'entre eux : « la vie est dure, la vie est vraiment dure, donc il faut chercher un moyen maintenant parce que le travail c'est beaucoup, mais y a pas l'argent. Bon où nous sommes là, chacun a quitté son village et puis on s'est croisé ici. Donc, vous vous croisez ailleurs et puis vous devenez maintenant une famille, donc il faut cotiser l'argent, il faut faire une société avec tes camarades, pour pouvoir avoir, si tu es malade

8. Précisons toutefois que les octrois de prêts sont soumis à des conditions de plus en plus sévères. A l'heure actuelle, il semble que ce soient surtout les salariés occupant des postes d'encadrement qui en bénéficient le plus facilement.

**Tableau 4. Répartition pour chaque type d'activité des femmes âgées de 15 à 49 ans et des hommes chefs de ménage, selon la stratégie adoptée pour s'en sortir.**

F E M M E S	Activité	Fait appel aux parents, amis	Fait du commerce	Autre solution
		Agricultrice	16	54
	Artisanat, commerce	17	59	24
	Ménagère	30	47	23
	Autre activité	62	24	13
	Ensemble	26	49	25
	Effectif	246	468	236

H O M M E S	Activité	Fait appel aux parents, amis	Réduit le train de vie	Emprunt pour autre activité	Autre stratégie
		Agriculteur	12	43	26
	Salarié agricole	6	28	53	14
	Autre salarié	4	30	54	12
	Autre actif	8	50	22	20
	Ensemble	8	38	36	17
	Effectif	62	282	268	124

demain, quelqu'un qui va se lever pour dire que eh, celui-ci est malade, il n'y a qu'à voir son cas et là, ils vont venir à ton secours.»

Mais en dépit d'une volonté affirmée de se constituer en groupements solidaires, les formes d'organisation collective restent marginales<sup>(9)</sup>. A propos de la constitution de groupes de production tout particulièrement, des rumeurs assez répandues, faisant obstacle à leur développement, circulent selon lesquelles faire entrer un « étranger »<sup>(10)</sup> dans son champ, c'est donner libre cours aux mauvaises intentions que suscitent jalousies et rivalités. On raconte fréquemment des cas de récoltes saccagées (par recours aux pouvoirs occultes) par des individus mal intentionnés, ou encore de personnes rendues malades dans le but de les empêcher de travailler dans leur champ.

9. Nous ne faisons pas référence ici aux Groupements à Vocation Coopérative (GVC), qui rassemblent les producteurs de café et de cacao, dont la finalité est avant tout économique.

10. Le terme d'étranger étant entendu ici dans le sens d'extérieur à l'unité de production, mais pouvant désigner une personne de la parenté étendue.

En ce qui concerne les femmes, c'est, comme nous l'avons déjà précisé plus haut, dans la catégorie des agricultrices, mais aussi des artisans-commerçantes que l'activité de commerce comme stratégie adoptée pour améliorer le niveau de vie est la plus répandue. Cependant, il est intéressant de noter que 47 % des ménagères qui, en principe, n'exercent pas d'activité rémunérée, déclarent se livrer aux activités de commerce. Cette apparente contradiction renvoie à une modification progressive du travail des femmes qui tend à prendre une plus grande importance en cette période où l'économie monétaire est défaillante. Mais elle souligne là encore le caractère ambigu des activités féminines qui, bien qu'étant génératrices de revenus (aussi modestes soient-ils), ne sont pas reconnues comme productives, au même titre que les activités, plutôt masculines, axées sur les cultures pérennes.

### *Des solidarités encore prégnantes*

En dépit du fait qu'une majorité de personnes interrogées, hommes et femmes, ait déclaré avoir des difficultés à assurer le poids des dépenses courantes, les comportements d'entraide familiale semblent toujours en œuvre (même s'il est probable qu'ils contribuent également à creuser douloureusement le budget des ménages). La phrase de ce jeune planteur de cacao de Sago est révélatrice de l'importance accordée aux solidarités familiales : « Il ne faut pas oublier les parents qui sont un peu éloignés. En les oubliant, la vie n'a plus de sens parce que à un moment ou à un autre, vous aurez besoin d'eux ».

Il est intéressant de constater que c'est dans la catégorie des femmes artisans-commerçantes, qui s'est par ailleurs déclarée la plus touchée par les difficultés économiques, que l'effort d'entraide familiale est le plus prononcé (56 %) (tableau 5). Les groupes qui ont le plus de mal à s'en sortir sont donc ceux parmi lesquels les efforts de solidarité pèsent le plus. Enfin, l'autre cas remarquable, parmi les femmes, est celui des ménagères correspondant au groupe de celles qui prétendent n'exercer aucune activité rémunérée, dont néanmoins 46 % prétendent venir en aide à la famille.

Parmi les hommes chefs de ménages, on remarque que c'est dans la catégorie des salariés, agricoles ou non, que l'effort d'entraide est le plus important : on compte en effet parmi eux plus de 80 % d'hommes qui offrent de l'aide à leur famille. Ces résultats expliquent en partie le fait que ce soit précisément dans ces mêmes catégories que l'on note par ailleurs la plus forte proportion de ceux qui prétendent avoir des difficultés à maintenir le niveau de leurs dépenses courantes (tableau 2). Une telle situation illustre avec éclat l'une des conséquences de la crise, exposant les salariés, qui ont le « privilège » de bénéficier de revenus réguliers, à de nombreuses sollicitations familiales.

**Tableau 5. Pourcentage de femmes âgées de (15 à 49 ans) et d'hommes chefs de ménage ayant affirmé recevoir de l'aide de la part de parents ou leur en offrir, selon le type d'activité.**

Femmes			Hommes		
Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide	Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide
Agricultrice*	15	46	Agriculteur indépendant	12	67
Artisan, commerçante	18	56	Salarié agricole	5	86
Ménagère	14	46	Autre salarié	10	85
Autre active	30	28	Autre actif	10	67
Ensemble	16	46	Ensemble	10	74
Effectif	277	778	Effectif	125	889
Aucune aide	84	54	Aucune aide	90	26

(\*) les femmes regroupées sous cette catégorie ont dans la grande majorité des cas (94 %) un statut d'aide-familiale.

Il convient de rappeler une fois de plus que ces salariés sont pour la plupart employés dans le complexe agro-industriel de Bolo. En grande majorité Burkinabè, ces derniers viennent travailler temporairement dans la région, dans le but essentiel de fournir une aide à la famille restée au pays. Autrement dit, c'est dans cette catégorie que l'on trouve le plus d'hommes dont l'installation dans la région se trouve au cœur même d'une stratégie de solidarité familiale.

On note cependant, un relatif déséquilibre dans les flux, bien que nous ne puissions établir de comparaison en terme de valeur réelle. De manière générale, les personnes interrogées prétendent offrir plus souvent de l'aide à leur famille qu'elles n'en reçoivent. 16 % des femmes bénéficient de l'aide de leur famille alors que 46 % en donnent. Le déséquilibre entre aide reçue et aide offerte s'exprime avec encore plus d'acuité dans le groupe des hommes : 74 % des hommes viennent en aide à leur famille vivant au village ou ailleurs alors que 10 % seulement prétendent en recevoir.

Il va sans dire que le fait que l'inégalité dans les transferts familiaux soit plus prononcée parmi les hommes est fortement liée à leur statut de chef de ménage. Dans les sociétés africaines, une fois passés les rites initiatiques lui conférant le statut d'adulte, le jeune homme se voit attribuer une relative autonomie économique dans le cadre communautaire. Il devient ainsi moins tributaire de la solidarité familiale ou ethnique, mais n'en demeure pas moins



un maillon important de cette chaîne de solidarités puisqu'il doit désormais pourvoir aux besoins de ses aînés moins productifs ou de ses cadets encore improductifs. Cependant, les flux inverses ne semblent pas se tarir, même s'ils sont beaucoup moins importants.

Dans les entretiens, la prise en charge des petits frères est souvent évoquée par les jeunes planteurs. Ce lien de dépendance des cadets par rapport à leurs aînés s'accompagne de l'obligation pour ces derniers de venir en aide à leurs petits frères, pour les dépenses courantes. Ainsi, 90 % des hommes chefs de ménage viennent en aide à leur famille sous forme de dons d'argent et de produits de consommation courante (tableau 6).

**Tableau 6. Utilisation de l'aide reçue des parents  
et type d'aide offerte selon le sexe.**

Type d'aide reçue	Hommes	Femmes	Type d'aide offerte	Hommes	Femmes
Consommation courante	57	42	Argent, produits consommation courante	90	61
Cérémonie, autre	43	58	Cérémonie, autre	9	39
Effectif concerné	11	891	Effectif concerné	287	786

Signe des difficultés que rencontrent les ménages pour assurer la satisfaction des besoins de base, on observe que les produits de consommation courante tiennent une place prépondérante dans les échanges. Au niveau de l'aide reçue, leur part est presque aussi importante que les cérémonies ou autre. Sont regroupés sous la première appellation les produits alimentaires, locaux ou importés, ainsi que les médicaments, alors que la seconde concerne la participation aux funérailles ou autres cérémonies. Elle comprend aussi le paiement de la main-d'œuvre ou encore l'achat de pagnes et de vêtements.

Bien que l'on note une proportion relativement forte de femmes qui offrent à leur famille de l'argent et des produits de consommation courante (61 %), elles contribuent cependant largement plus que les hommes à venir en aide à leurs parents en participant aux funérailles et autres cérémonies (39 % contre 9 %). Une majorité d'entre elles (58 %) reçoit de l'aide de sa famille également sous cette forme. Cette particularité souligne l'importance que peut accorder une femme à l'échange de liens plus ou moins étroits avec sa famille d'origine ; liens qui constituent une garantie pour elle dans le cas où elle serait amenée à rejoindre son village à la suite d'un veuvage ou d'un conflit avec sa famille d'alliance.

### *Une tendance à l'élargissement des ménages*

Une autre expression des solidarités familiales s'impose à travers l'observation des structures familiales entre 1988 et 1993. L'évolution des ménages entre ces deux années, révèle une augmentation de leur taille qui passe de 5,9 à 6,7 personnes en moyenne (tableau 7). Cette progression s'avère la plus forte parmi les agriculteurs indépendants ivoiriens ou étrangers. Corrélativement, cette évolution s'accompagne de regroupements familiaux qui font que de plus en plus de familles nucléaires, initialement composées du mari, de sa ou ses épouses et de leurs enfants (modèle le plus répandu) cohabitent désormais avec d'autres parents (frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce), avec parfois également les enfants de ceux-ci.

Les collatéraux, individus périphériques les plus présents dans les ménages ont ainsi connu une augmentation notable de leur présence dans les ménages. De même, le nombre moyen de noyaux familiaux présents dans les ménages a connu une évolution assez nette. Le noyau définit tous les individus d'une même famille biologique présents dans le ménage. Elle peut être complète, c'est-à-dire qu'elle comprend le père, la mère et leurs enfants. Elle peut être incomplète, comprenant, par exemple, un seul parent avec son (ou ses)

**Tableau 7. Évolution de la taille des ménages, du nombre moyen de noyaux par ménage et de la présence moyenne des collatéraux dans les ménages (ménages de deux personnes ou plus).**

	Agricul. indépend. ivoirien	Autre actif ivoirien	Agricul. indépend. étranger	Autre actif étranger	Salarié agricole	Ensemble
<b>Taille des ménages</b>						
1988	6,5	6,3	6,3	5,2	4,2	5,9
1991	7,5	7,0	6,8	5,8	4,3	6,7
1993	7,8	6,7	7,2	5,8	4,2	6,7
<b>Nombre moyen de noyaux par ménage</b>						
1991	1,7	1,4	1,3	1,4	1,3	1,4
1993	2,5	2,1	1,9	1,8	1,4	2,1
<b>Nombre moyen de collatéraux par ménage</b>						
1988	0,8	1,2	0,9	0,8	0,4	0,8
1991	1,1	1,3	1,0	0,6	0,4	1,0
1993	1,2	1,3	1,0	0,9	0,4	1,0

enfant(s). Il peut s'agir également d'individus seuls, mariés, divorcés ou veufs (11). On peut donc dire que l'augmentation de la taille des ménages s'accompagne également d'une complexité croissante de leur structure.

Une typologie des ménages qui distingue les ménages qui intègrent des individus périphériques, familiaux ou non, de ceux qui n'en intègrent pas, permet d'apprécier à un premier degré ce transfert intrafamilial (tableau 8). On constate ainsi que depuis 1988, quel que soit le sexe du responsable du ménage, ceux qui accueillent des individus ne faisant pas partie de leur unité biologique ont progressé dans des proportions relativement plus importantes que ceux qui n'en accueillent pas.

**Tableau 8. Évolution des types de ménages masculins et féminins (en pourcentage)**

Type de ménage	Ménages masculins			Ménages féminins		
	1988	1991	1993	1988	1991	1993
Chef de ménage seul	18	14	13	21	23	14
CM + Apparentés ou non	9	8	7	21	18	20
Famille monoparentale	2	1	1	21	19	20
Fam. monoparentale + Apparentés ou non	1	2	2	34	39	45
Famille monogame	30	30	30	1	-	-
Famille monogame + Apparentés ou non	24	27	29	2	1	-
Famille polygame	8	8	7	-	1	-
Famille polygame + Apparentés ou non	8	10	11	-	-	1

Source : Fassassi (1994).

Le ménage monoparental nucléaire, masculin ou féminin, ne varie quasiment pas au cours des deux périodes. En revanche, le même type de ménage, intégrant des individus apparentés ou non augmente lui de manière sensible, chez les femmes tout particulièrement, passant de 34% en 1988 à 45% en 1993. Le ménage monoparental féminin, pour être le plus vulnérable économiquement apparaît néanmoins comme celui qui réagit le plus favorablement à l'accueil de parents et amis. Chez les hommes, la famille nucléaire

11. Les individus célibataires ont été rattachés au noyau de leur parent le plus proche dans le ménage, et au chef de ménage s'ils n'ont aucun autre parent dans le ménage.

élargie à d'autres personnes connaît également une augmentation notable : 24 % en 1988, 29 % en 1993. La progression générale des types de ménage intégrant des parents ou amis, témoigne donc bien d'une tendance au regroupement familial comme conséquence de la crise et non à un repli sur la cellule nucléaire.

Ce phénomène d'élargissement et de complexité croissante des ménages a pour contrepartie une diminution des ménages individuels. La migration des jeunes vers la ville a permis pendant longtemps d'éviter de trop fortes tensions entre aînés et cadets dans la recherche de l'accès aux ressources. En l'absence de recours aux techniques culturelles modernes, l'accès à la main-d'œuvre est un facteur crucial. Dans une période d'essor économique, le recrutement de manœuvres permet de contourner les pénuries qu'entraîne le départ des jeunes en ville. Mais la crise économique, qui marque la fin de l'exutoire urbain, entraîne le retour (et le maintien) des jeunes au village qui doivent désormais faire face au problème de leur insertion. La pénurie foncière qui frappe un système, fonctionnant sur des modes extensifs d'exploitation des terres, exacerbe les rivalités entre aînés et cadets. Sans pour autant conduire à des pratiques individualistes, elle renforce plutôt les situations de dépendance autrefois contournées et retarde les possibilités pour les jeunes d'accéder à leur autonomie (12).

En effet, entre 1988 et 1993, la proportion d'individus vivant seuls dans le ménage est passée de 18 % en 1988 à 13 % en 1993 (tableau 9). Si la période faste de l'économie de plantation ivoirienne dans la décennie 1970 a amené certains individus des jeunes générations à constituer leur propre ménage et à vivre un peu en marge de la tutelle lignagère, les conditions d'une telle autonomisation sont aujourd'hui fortement compromises par la dégradation de l'économie et les exigences d'une société qui a mené les ressources nécessaires à sa reproduction au bout de leurs limites.

**Tableau 9. Évolution de la part des ménages individuels entre 1988 et 1993 (en pourcentage).**

	1988	1991	1993
Hommes	92	89	91
Femmes	8	11	9
Ensemble	18	14	13

Source : Fassassi (1994).

12. L'une des conséquences majeures de cette perte d'autonomie des jeunes est le recul de l'âge au premier mariage observé entre 1988 et 1993.

Ainsi, le gonflement de la taille moyenne des ménages et le recul des ménages individuels renvoient à des processus de recomposition des cellules familiales dans la zone : la crise s'accroissant, les individus qui s'étaient isolés auraient rejoint, soient le ménage de leurs géniteurs, mais plus probablement celui d'un collatéral. Nous sommes donc bien en présence d'une forme d'entraide résidentielle qui témoigne, dans une certaine mesure, du maintien des cohésions familiales. Ces évolutions s'accompagnent par ailleurs de nouveaux types de rapports à l'intérieur des familles. De nouvelles formes de négociations s'instaurent entre les producteurs et leurs dépendants, en particulier dans le domaine de l'accès aux ressources, laissant une plus grande marge aux arrangements (13).

### **CONCLUSION : DES SOLIDARITÉS SANS LENDEMAIN ?**

Si les solidarités familiales sont toujours à l'œuvre, il n'en est pas moins vrai qu'elles constituent, en période de crise, une charge parfois difficile à assumer. Il est certain que la baisse des revenus des paysans provoquée par la mévente du cacao, ainsi que la dégradation des conditions de développement du système d'économie de plantation en générale, liées notamment à la diminution des terres disponibles, compromet le rôle d'amortissement des contraintes économiques généralement assuré par la famille. Quoiqu'il en soit, en dépit du contexte économique peu favorable, l'accueil de parents dans le ménage, le don d'argent, la mise à disposition de sa force de travail, la participation aux cérémonies....., sont autant de pratiques qui se maintiennent dans la région de Sassandra.

On observe néanmoins des différences entre les divers groupes socio-économiques en présence, tant au niveau de la perception de la crise, qu'au niveau de la façon dont fonctionne l'entraide. Ainsi, si globalement, une majorité d'individus éprouve des difficultés économiques, le lieu de résidence, le type de ménage, le type d'activité, le sexe (révélateur du statut différentiel entre homme et femme) contribuent à définir des situations et des stratégies distinctes.

Parmi les stratégies mises en œuvre par les populations pour s'en sortir, la recherche d'activités secondaires, génératrices de revenus complémentaires est la plus répandue. Mais les opportunités ne sont pas les mêmes d'un groupe à l'autre. Pour les exploitants agricoles disposant de surfaces cultivables étendues, les solutions envisageables sont nombreuses : diversifica-

13. KOFFI, 1994, Communication orale faite au Colloque international sur « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire: la remise en cause d'un modèle », Abidjan, 28-02 décembre 1994.

tion des cultures de rente, intensification du vivrier, location de terres... En revanche pour les petits paysans aux réserves foncières plus modestes, la marge d'action est plus limitée et le repli sur l'alimentaire souvent la seule solution accessible.

Les salariés agricoles, qui sont pour la plupart employés dans les complexes agro-industriels, ont accès plus facilement au crédit leur permettant d'entreprendre une activité secondaire ; mais ils doivent faire face à de fortes sollicitations familiales, rarement suivies de contreparties. Ces derniers sont d'ailleurs directement engagés dans des logiques d'entraide familiale, à l'origine de leur installation, le plus souvent temporaire, dans la région. En outre, la régularité de leurs revenus leur confère un statut de privilégié qui leur permet difficilement de se soustraire à ces logiques de solidarité. Les autres salariés agricoles, pratiquant les formes de métayage, voient, quant à eux, leurs conditions de vie se dégrader du fait de la diminution des opportunités d'embauche et de la faiblesse des niveaux de rémunération de leur force de travail.

Les autres actifs, qui regroupent les petits métiers de l'artisanat et du commerce, subissent eux aussi, à leur manière, les effets de la crise. Pour ces derniers, la baisse générale du pouvoir d'achat des populations se solde par une diminution de la demande de service et, par conséquent, par une précarisation de leur situation. Ces populations, majoritairement localisées en ville, n'ont par ailleurs guère la possibilité d'assurer leur autosuffisance alimentaire, au même titre que les exploitants agricoles. La solution qui consiste tout simplement à réduire les dépenses du ménage s'impose de façon très nette chez eux.

C'est peut-être surtout pour ces actifs que venir en aide à la famille constitue la contrainte la plus forte. Ils se posent d'ailleurs plus fréquemment en position de demandeurs qu'en position de donneurs. Il va s'en dire que la précarisation de certains groupes de population, tout en freinant la capacité des uns à maintenir leurs transferts, s'accompagne d'un renforcement des pressions exercées sur les autres. L'assurance d'une réciprocité des transferts étant plus hypothétique lorsque les conditions de vie sont difficiles.

Signe cependant de la persistance d'une certaine cohésion sociale, les bouleversements économiques et sociaux ne s'accompagnent pas d'un rétrécissement de la taille des ménages, mais, au contraire, de son augmentation. La dégradation des conditions de vie des ménages n'entraîne donc pas de repli des unités résidentielles autour des parents et de leurs enfants biologiques, y compris pour les catégories les plus vulnérables, comme les ménages monoparentaux féminins, qui demeurent largement ouverts à l'accueil des parents et amis.

Néanmoins, il est fort probable que ces évolutions masquent des changements plus profonds du système de droits et d'obligations qui lie les individus apparentés. Autrement dit, nous sommes enclins à penser que, bien plus qu'au niveau de la quantité des transferts, c'est au niveau de leur qualité, de leur nature même, qu'il faille rechercher les changements, si ce n'est les plus importants, du moins les plus significatifs. Ainsi, le recentrage vers la main-d'œuvre familiale, implique de nouveaux liens de dépendance et de nouvelles obligations autres que monétaires. Elle implique également une reformulation de l'aménagement des rôles respectifs des membres de la cellule domestique, notamment dans le domaine des activités productives.

À ce titre, la contribution des femmes aux travaux de production mérite un intérêt particulier. Ces dernières, à travers l'activité de commercialisation des produits vivriers sont concernées par un secteur crucial, à la fois garant de l'autosuffisance alimentaire du ménage et, dans le même temps, pourvoyeur de liquidités, grâce à la revente des surplus. Or, leur volonté, clairement exprimée de développer ces activités, se heurte à autant d'obstacles que sont les problèmes liés à la raréfaction des terres, à l'enclavement des villages, à l'absence de spécialisation des cultures, mais surtout à la faiblesse des organisations de type collectives (groupe de production, coopératives...).

Aujourd'hui, la question du devenir des solidarités traditionnelles minées par la crise et, en particulier, de l'évolution corrélative des formes d'organisation sociale, intéresse de plus en plus les chercheurs. Bien des cas de figure sont envisageables. Il est vraisemblable que l'on s'oriente à l'avenir vers une plus grande complexité du système de solidarité où se côtoieront des stratégies diverses. Il reste que, d'une manière générale, le maintien de l'entraide familiale ne peut être assuré que si les populations ont à leur disposition les moyens de mettre en œuvre des stratégies leur permettant de surmonter les obstacles à son fonctionnement.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE (P.) ET COULIBALY (S.) (Éds), 1989. *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, actes du séminaire CRDI-Orstom-URD organisé à Lomé du 10 au 14 février 1987, Éditions de l'Orstom, Paris, 242 p.
- BALANDIER (G.), 1985. *Sociologie des Brazzavilles noires*, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 306 p.
- CHALÉARD (J. L.) et DUBRESSON (A.), 1989. « Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte-d'Ivoire », *Tropiques Lieux et Liens*, éd. Orstom, coll. Didactiques, Paris : 277-290.

- CHALÉARD (J. L.), 1994. *L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien*, communication au Colloque International Gidis-CI, Orstom « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle », Abidjan, 28 novembre - 2 décembre.
- ELOUNDOU-ENYEGUE (P.) 1992. « Solidarités dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? », *Les dossier du CEPED*, 40 p.
- FASSASSI (R.), 1994. *Rapport sur les dynamiques familiale et la reproduction des ménages à Sassandra*, ENSEA, miméo, 65 p.
- LÉONARD (É.), OSWALD (M.), 1993. *Les planteurs de cacao ivoiriens face à un double ajustement structurel : réponses sociales et techniques à une crise annoncée*, Communication à la Conférence Internationale sur l'Économie du Cacao, Bali, octobre 1993, 17 p., multigr.
- MAHIEU (F. R.), 1989. « Transferts et communauté africaine », *Stateco*, Juin, 1989 : 107-136.



# SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA QUATRIÈME SÉANCE

## Population et santé

Lors de cette séance consacrée aux « dynamiques familiales et à la santé des populations », les débats ont porté sur différentes questions relatives aux comportements démographiques et sanitaires des familles, à l'accessibilité à la santé et à l'école, accès dépendant des infrastructures disponibles et de la situation économique des ménages, aux solidarités familiales abordées sous l'angle économique mais aussi de la circulation des enfants.

### **Fécondité : des comportements et idéaux variables**

Fécondité et demande de planification familiale, le thème de la première communication de cette séance a suscité de nombreux débats, quant à la pertinence des évolutions observées sur une période de temps relativement courte mais aussi sur la question de la maîtrise de la fécondité, en terme de demande de la population et d'impact que pourraient avoir des programmes de planification familiale.

L'analyse des données relatives à la fécondité a révélé une évolution vers une maîtrise de la fécondité assez nette entre 1991 et 1993, évolution plus ou moins marquée selon les populations et leur degré d'insertion dans la sphère économique : des disparités importantes apparaissent notamment entre, d'une part les agriculteurs indépendants, groupes les plus féconds et d'autre part les salariés agricoles et autres actifs qui adoptent des attitudes plus favorables en faveur d'une maîtrise de leur fécondité. Il a été souligné que les évolutions de la fécondité montrent bien un processus de diffusion d'une volonté de maîtrise de la fécondité et illustre ainsi la dépendance qui existe entre les mouvements démographiques et la situation économique.

Dans les recherches sur la fécondité, l'intérêt d'interroger les hommes et les femmes sur ces questions a été souligné. En effet, au sein des couples, des divergences nettes transparaissent entre hommes et femmes quant aux

idéaux de fécondité et à la pratique de régulation des naissances, mais aussi entre groupes socio-économiques. La question de l'interprétation de ces différences a été posée. Plusieurs éléments de réponses ont été apportés. Pour les hommes, les écarts entre les niveaux de fécondité souhaités peuvent s'expliquer par leur situation matrimoniale différente : les hommes polygynes aspirent à une fécondité plus élevée que les hommes en unions monogames.

Globalement les hommes sont plus favorables à une maîtrise de la fécondité que les femmes. Ces divergences peuvent s'expliquer par une absence de discussion de ces questions relatives à la fécondité au sein du couple, certainement liée au partage des responsabilités. Il est probable que si les femmes acquièrent une plus grande autonomie économique, elles auront plus de facilités à se réapproprier en partie les décisions relatives à la fécondité mais aussi accéder plus facilement tant sur le plan psychologique qu'économique aux structures sanitaires et donc aux méthodes contraceptives.

Les différences de conception des couples quant à leurs projets de descendance montrent la nécessité de ne pas sensibiliser seulement les femmes dans les programmes de planification familiale, mais aussi les hommes qui prennent souvent les décisions en matière de fécondité.

Malgré des idéaux en faveur d'une limitation de la fécondité, la faiblesse de la pratique contraceptive dans la région de Sassandra a été constatée. Cette faible utilisation des méthodes contraceptives n'est pas sans rapport avec les difficultés d'accès aux structures sanitaires et au faible développement de ces programmes. À propos des programmes de planification familiale, fort de l'expérience d'Aboisso, le constat a été fait que la seule implantation d'un programme de planification familiale ne suffit pas pour modifier radicalement le taux de prévalence contraceptive. Pour susciter l'adhésion des populations, lors de leurs mises en place, des programmes d'IEC (information, éducation communication) doivent être développés pour sensibiliser l'ensemble de la population, jeunes et adultes, hommes et femmes.

### **La santé pour tous à Sassandra ?**

La question de l'accès aux soins dans la région de Sassandra a provoqué de nombreux débats : il s'avère problématique aussi bien au niveau économique que géographique et le souhait d'une politique de rapprochement de la santé vers les populations a été exprimé.

Plusieurs raisons expliquent ces difficultés d'accès aux soins. La région connaît encore de grandes zones de silence médical qui rend difficile la fréquentation des structures sanitaires : le manque de moyen de transport et les coûts de déplacements sont souvent dissuasifs. Cette situation devrait cependant s'améliorer puisque trois centres de santé seront construits dans

des cantons défavorisés en zone neyo, bakwé et kodia. Un renforcement des équipes mobiles pourrait également améliorer cet accès aux soins.

La question des infrastructures existantes mais non fonctionnelles a également été soulignée. Tel est le cas des centres de santé de Sahoua et de Pauly-carrefour où, bien que les équipements soient prêts, ces structures ne peuvent pas être mises en fonctionnement car le logement de l'infirmier n'a pas pu être construit. Une mobilisation des populations est donc souhaitable pour les rendre rapidement opérationnelles. Se pose également la question du bloc opératoire de l'hôpital qui, bien qu'inauguré depuis plusieurs années, ne fonctionne pas par manque de matériel chirurgical et d'un bâtiment post-opératoire : le projet du FED devrait permettre sa mise en service et l'affectation d'un chirurgien et d'un anesthésiste.

Le coût des actes médicaux mais surtout celui des prescriptions médicales constitue un obstacle à la fréquentation des centres de santé : la nécessité de former des matrones et agents de santé dans les villages pour rendre les soins plus accessibles a été mentionnée par les intervenants. Ce type de formation a déjà été entrepris dans certains villages dans le cadre du programme d'assistance, mais mériterait d'être étendu à d'autres villages.

Le coût des traitements pourrait être moins élevé pour les populations si plusieurs règles étaient observées par le personnel soignant :

- la prescription de médicaments limitée au strict nécessaire ainsi que l'adoption des schémas thérapeutiques (les ordinogrammes) qui permettent de limiter les coûts de traitement ;
- l'application de la politique des médicaments essentiels qui favorise l'obtention des médicaments à un moindre coût. Malgré quelques ruptures de stocks, ces médicaments génériques sont le plus souvent disponibles dans les centres de santé et sont d'un faible coût.

Cette question de l'accès aux soins pose le problème de l'observation des comportements de santé. À ce propos, la nécessité d'étudier les itinéraires thérapeutiques a-t-elle été soulignée : les recours thérapeutiques, souvent multiples, se traduisent par une alternance entre médecine traditionnelle (thérapies familiales ou la consultation de tradipraticiens) ou biomédecine (automédication ou consultation dans les centres de santé). L'adhésion à un système de santé ou à un mode de soin ne répond pas uniquement à la présence ou non d'une infrastructure précise, mais aussi à la conception que les populations peuvent avoir de la maladie. Lors du recueil des données, le problème de l'identification des maladies par la population et l'intérêt de prendre en compte les noms de maladie en langue locale, et les symptômes associés ont été mis en évidence. En effet, ces noms et symptômes font parfois référence à des entités nosologiques assez précises pour les populations et à des trai-

tements définis, même si le recoupement avec une classification biomédicale s'avère parfois complexe.

Dans le domaine de la santé comme dans celui de la planification familiale, l'importance capitale de l'information et l'éducation en matière de santé pour changer les comportements des populations a été rappelée. Les connaissances en matière de santé influencent fortement les comportements des populations alors que le simple niveau d'éducation ne semble pas toujours déterminant dans les changements de comportements.

### **Le difficile accès à la scolarisation**

Les débats relatifs à la scolarisation ont abouti à des conclusions identiques à celles se rapportant à la santé : l'accès à la scolarisation est contrarié par le manque d'infrastructures et également par l'existence d'importantes disparités d'implantation selon les cantons. En effet, malgré les efforts entrepris depuis les années 1960 pour la création d'établissements scolaires, leur rythme de croissance n'a pas suivi celui de la population, et à partir des années 1990, sous l'effet de la crise, ces créations ont subi un net ralentissement. À cette pénurie d'infrastructure s'ajoute un déficit du personnel enseignant (55 postes vacants dans la région de Sassandra) consécutif à la difficulté d'affectation des personnels scolaires dans les zones enclavées.

Un autre fait marquant relatif à la scolarisation à Sassandra est la sous-scolarisation des filles, constatée d'ailleurs dans d'autres régions de Côte-d'Ivoire. Lié à des raisons d'ordre économique et culturel, ce phénomène correspond à des stratégies familiales précises : les filles sont impliquées très jeunes dans les activités domestiques et la sphère productive. Une sensibilisation des parents est nécessaire pour éviter des pratiques discriminatoires entre leurs enfants.

### **Les solidarités à l'épreuve**

Les débats relatifs aux solidarités ont porté sur les différentes formes que revêtent ces solidarités mais aussi sur le devenir de ces solidarités dans la situation de crise économique actuelle des ménages.

La notion de solidarité recouvre effectivement différentes sortes de transferts, des transferts de biens mais aussi une entraide en main-d'œuvre et des pratiques de tutorat et d'hébergement, appréhendées à travers la circulation des enfants ; elles se manifestent entre les membres d'une même famille ou d'une communauté.

La question de l'impact de la crise économique en tant que facteur de renforcement ou d'essoufflement de ces solidarités a été posée. Mais il a été rappelé que ces pratiques s'inscrivent dans un système de droits et d'obli-

gations qui contraignent les individus même en cas de difficultés économiques. Elles deviennent pour certains de plus en plus difficiles à honorer face aux pressions que subissent certains ménages, et pour d'autres de plus en plus indispensables pour subvenir à leurs besoins élémentaires. Une étude menée à Abidjan a montré que le coût des obligations communautaires des ménages salariés urbains dépassait de 20 à 30 % leurs propres revenus et que ces obligations vont en augmentant du fait de la crise. Mais si la crise perdure, on peut s'interroger sur les capacités des ménages à honorer ces obligations.

La présentation du texte sur la circulation des enfants entre les unités familiales a permis de rappeler qu'elle constitue une des manifestations de ces solidarités entre familles. Bien que, malgré la crise, cette pratique reste courante, quelques changements s'opèrent. Elle reste davantage circonscrite à la sphère familiale et se manifeste par une solidarité plus forte entre grands-parents, parents et petits-enfants aux dépens des relations entre neveux-nièces et oncles-tantes traditionnellement fortes qui tendent à s'affaiblir. Cette prise en charge des enfants est largement conditionnée par des motifs scolaires (en privilégiant la scolarisation des enfants du ménage au détriment de ceux extérieurs à la parenté), mais aussi de prise en charge familiale et une implication de plus en plus importante dans les activités agricoles. Ce confiage des enfants permet donc un amortissement des coûts d'élevage des enfants entre les différents membres de la famille, de faciliter l'accès à la scolarisation et ainsi de pallier les carences du système scolaire à Sassandra qui n'offre plus de possibilités d'hébergement aux enfants.

La façon dont les transferts monétaires et les difficultés économiques ressenties par les ménages ont été appréhendés lors de l'enquête a suscité des questions de la part des participants, en particulier concernant la notion « des difficultés à joindre les deux bouts » dont la perception et la dimension culturelle peuvent être variables selon les individus. Il serait nécessaire de définir une grille précise pour l'analyse de ces questions. Cette étude des transferts entre les unités familiales a révélé un déséquilibre croissant entre l'aide reçue et l'aide offerte et une solidarité qui affecte différemment les populations selon leur degré d'insertion dans la sphère économique, celles bénéficiant d'un revenu régulier (les salariés agricoles par exemple) étant les plus fortement sollicitées. Ce constat pose à terme la question pour ces salariés d'assumer ces pressions communautaires croissantes dans la mesure où leurs revenus restent stables.

Un constat relatif aux solidarités à Sassandra est le faible développement d'autres types de solidarités que les solidarités traditionnelles sur bases familiales, sociales ou ethniques, par exemple des solidarités qui s'établissent dans le cadre de quartier, dans le cadre de profession, de communauté de jeunes. La faiblesse des organisations féminines a été notamment soulignée.

L'importance du rôle des femmes au sein des ménages au niveau de la charge de travail et de leur responsabilité a été mentionnée, ce rôle accru est peut-être le signe éventuel d'une plus grande autonomie, mais qui pour l'immédiat se heurte encore à bien des obstacles : le problème d'accès aux terres exacerbé par la saturation foncière et leur manque d'organisation au niveau de la production et de la commercialisation des produits.

La crise actuelle contribue donc à renforcer le rôle crucial des solidarités et dans le même temps à accroître les difficultés pour les ménages les plus touchés, d'assumer leurs obligations envers les membres de la parenté. Elle affecte les solidarités dans leurs divers aspects (nature des échanges, intensité, protagonistes) contribuant ainsi à les rendre plus complexes. En définitive, il semble que l'on assiste à une redéfinition des solidarités traditionnelles plutôt qu'à leur disparition.

## POSTFACE

AGNÈS GUILLAUME, JONAS IBO ET KOFFI N'GUESSAN

Rencontre entre quatre-vingts personnes d'horizons variés, chercheurs en sciences sociales, personnel de santé, représentants de diverses institutions gouvernementales, des complexes agro-industriels, des différentes communautés sociales, ce séminaire fut l'occasion de restituer les résultats des recherches menées dans la région depuis 1988. Certains de ces travaux ont servi de base à l'élaboration, avec les acteurs locaux, de projets de développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations et dans le domaine agricole : un bilan de ces projets a été présenté. Initiative enrichissante pour des chercheurs que de partager les principales conclusions scientifiques avec les populations, les autorités politiques et administratives, les autres acteurs du développement de la région et les bailleurs de fonds, cette réunion a suscité de nombreux échanges. Les débats ont permis des discussions autour des résultats des recherches mais aussi d'émettre des recommandations dans le domaine économique et social, concernant les politiques de développement comme les opérations de recherche à mener.

### **Sassandra, l'un des derniers fronts pionniers de l'économie de plantation**

La région de Sassandra, qui a été le théâtre de l'un des derniers fronts pionniers de l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire et fait partie des principales zones de production cacaoyère du pays, se caractérise par la diversité de ses activités économiques : la pêche, le commerce et l'artisanat mais surtout l'agriculture, elle aussi diversifiée dans son fonctionnement (du planteur individuel aux complexes agro-industriels) comme dans ses productions (vivrières, arboriculture commerciale...).

Les caractéristiques démographiques de cette région et la dynamique de son peuplement sont en étroite relation avec la nature et la pluralité des activités économiques. Cette zone a été, au cours du temps, le théâtre de migrations importantes de populations allogènes en provenance des différentes régions de Côte-d'Ivoire mais aussi des autres pays ouest-africains. La struc-

ture de sa population est jeune, caractéristique des populations migrantes, et composite: une faible proportion d'autochtones, presque autant d'allochtones ivoiriens que d'étrangers et, parmi ceux-ci, une importante communauté de Burkinabè. Le développement de la région subit cependant depuis plusieurs années des blocages d'ordre structurel et conjoncturel exacerbés par la crise économique qui sévit depuis les années 1980.

Le développement agricole, en raison de la faiblesse du capital technique des exploitations, repose encore largement sur une appropriation extensive des terres devenue aujourd'hui difficile. Les terres disponibles se raréfient, les réserves de forêts sont épuisées et l'on assiste à une saturation foncière. Le contexte économique actuel marqué par la baisse des cours des produits d'exportation, la dévaluation du franc CFA qui renchérit le coût des intrants, pose de fortes contraintes au développement agricole. Des tentatives plus ou moins réussies de reconversion agricole se sont opérées avec l'introduction de nouvelles alternatives productives: plantations d'agrumes, de palmier à huile... Si certaines ont été couronnées de succès, d'autres par contre se heurtent à divers obstacles de nature écologique et socio-économique (problèmes d'accès à la terre, baisse de la fertilité et la pluviométrie, difficultés d'écoulement et prix des produits, monopole des complexes agro-industriels...).

Sous l'effet du développement de l'économie de plantation, une mutation sociale importante s'est opérée, affectant les modèles familiaux et les rapports sociaux. Les femmes jouent un rôle économique de plus en plus important dans le ménage en garantissant son autosuffisance alimentaire, mais également en apportant des revenus complémentaires par la commercialisation des produits vivriers. Leurs initiatives dans le domaine agricole se sont trouvées en revanche freinées par leurs difficultés d'accès à la terre mais aussi par les lacunes des organisations de type collectif telles les coopératives et les associations de producteurs.

Les rapports entre aînés et cadets se modifient en fonction des conditions d'accès à la terre, et de l'autonomie des jeunes générations. Il devient de plus en plus difficile pour les enfants de créer leur propre plantation, ce qui contribue à les maintenir dans une position de dépendance par rapport à leurs aînés et limite leurs possibilités de créer une famille. La crise urbaine et celle de l'éducation publique concourent également à fermer de nombreux débouchés hors de la sphère agricole et à fixer au village, au sein de la famille, des individus qui auparavant développaient des stratégies de sortie de l'agriculture; la pression sur les ressources s'en trouve accrue d'autant.

Les modèles familiaux évoluent et l'on observe des comportements très différents selon les groupes socio-économiques dans le domaine de la santé



et de la fécondité, tout comme dans celui de l'éducation. Un début de baisse de la fécondité émerge, ainsi qu'une évolution des idéaux en faveur d'une réduction de la descendance surtout chez les hommes. Ces changements de comportements ne pourront se traduire dans les faits que si des programmes de santé et de planification familiale efficaces sont implantés dans la région et qu'une sensibilisation de la population, féminine et masculine, est effectuée. L'implantation et la réalisation de ces programmes dépendent non seulement des décisions politiques mais aussi des moyens alloués pour leur fonctionnement : deux éléments faisant souvent défaut.

### **Développement agricole et préservation de l'environnement : un mariage difficile**

Les effets conjugués de la croissance démographique et du développement agricole ont un impact négatif sur l'environnement écologique : accélération des défrichements avec pour conséquences la disparition de la forêt, un appauvrissement des sols, probablement une incidence sur les changements climatiques observés depuis plusieurs années. Ces changements sont préjudiciables à terme à la production agricole, la pérennité des exploitations existantes et leurs possibilités d'extension. De nouvelles stratégies doivent être mises en œuvre pour pallier ces contraintes et lors des débats quelques propositions ont été faites.

Certaines innovations techniques peuvent permettre aux paysans d'adopter des systèmes de production plus intensifs et plus stables. Par exemple, l'utilisation de l'engrais vert et l'abandon du brûlis, qui favorisent le maintien de la fertilité des jachères, mais aussi la diffusion de techniques de plantation pérenne inspirées de l'agro-foresterie ou la diversification des productions végétales et animales jusqu'à présent peu utilisées dans la région.

Les contraintes écologiques et économiques (saturation foncière, appauvrissement des sols, baisse des cours des matières premières, incertitude concernant les prix des produits...) rendent problématique le devenir de certaines exploitations. Leur pérennité dépendra de leur capacité à diversifier ou à se reconvertir vers d'autres productions. Le développement des cultures vivrières est l'une des opportunités offertes mais il suppose, lui aussi, des innovations techniques telles le raccourcissement des jachères, l'irrigation, une amélioration des conditions d'accès aux marchés urbains... La création ou l'extension de plantations d'agrumes ou de palmier à huile est également l'une des stratégies envisageables bien qu'actuellement elle ne soit réalisable que dans la mesure où les plantations se situent à proximité des pistes carrossables pour permettre l'écoulement des produits. La construction d'usines artisanales de transformation à proximité des lieux de production des oléagineux pourrait remédier à ce problème, mais les complexes

agro-industriels, qui occupent une position de monopole dans ce secteur, s'opposent à de telles réalisations.

Les pouvoirs publics ont donc un rôle moteur à jouer dans ces tentatives de reconversion afin de favoriser les initiatives locales de développement : incitations financières, formation professionnelle, renforcement de la concertation entre les sociétés de développement et les paysans, garantie des prix aux producteurs, limitation du pouvoir des complexes agro-industriels en position de monopoles...

Bien que les conclusions et les priorités d'intervention définies dans le domaine économique émanent des études menées à Sassandra, elles sont tout à fait applicables à d'autres régions de Côte-d'Ivoire qui connaissent des contraintes écologiques et économiques similaires. Il en va de même pour certaines recommandations que l'on peut émettre dans le domaine de la santé ou de l'accès à l'éducation.

### **La santé et l'éducation plus accessibles**

L'analyse des comportements de santé et de scolarisation a révélé les difficultés d'accès aux infrastructures, mais aussi les stratégies familiales variables selon les groupes de populations, la position des enfants dans le ménage et le sexe des enfants.

Les besoins des populations en matière d'éducation sont importants mais pas toujours satisfaits, qu'il s'agisse de l'éducation formelle à travers le système scolaire, de la formation professionnelle ou de l'éducation pour la santé.

Comme dans bien d'autres zones rurales de Côte-d'Ivoire, le niveau de scolarisation est faible dans la région de Sassandra et dépend de l'implantation géographique des écoles mais aussi des stratégies familiales. L'implantation des infrastructures scolaires, concentrées surtout dans les centres urbains ou les villages importants, limite les possibilités de fréquentation de l'école pour certains enfants. Outre les coûts que représentent les frais d'écologie, se pose le problème de l'hébergement de ces élèves : l'absence de pensionnat amène à recourir à un tuteur pour accueillir les enfants. Si la famille accueille fréquemment les petits-enfants, les neveux ou nièces, les jeunes frères ou sœurs pour les scolariser, l'accueil d'enfants non apparentés tend, en revanche, à se restreindre. Face aux difficultés économiques des ménages, en zone urbaine comme en zone rurale, le tutorat et l'hébergement se limitent souvent aux parents proches.

Les taux de scolarisation sont très variables selon la position familiale de l'enfant dans le ménage et l'étroitesse de son lien de parenté avec le chef de

ménage, mais aussi très inégaux selon le sexe des enfants. Comme dans bien d'autres régions de Côte-d'Ivoire, la sous-scolarisation des filles est manifeste. Ces niveaux de scolarisation doivent être améliorés sans stratégies discriminatoires entre les enfants afin de favoriser leur insertion professionnelle.

L'accessibilité aux soins et à l'éducation est problématique de par le faible taux de couverture sanitaire et scolaire de la région. Le rythme de croissance des infrastructures n'a pas suivi celui de la population. Leur dysfonctionnement par manque de moyens matériels et de personnel est aussi un frein à leur fréquentation. Développer une plus grande proximité de ces structures est l'une des préoccupations chères à la population, mais dans le contexte actuel de crise économique qui induit une réduction des budgets d'investissement et de fonctionnement, les possibilités de création de nouvelles structures et d'affectation de personnel sont limitées.

La formation de matrones et d'agents de santé communautaire, et les tournées des antennes mobiles du Secteur de Santé Rurale sont l'une des solutions alternatives pour un meilleur accès des populations aux soins. La diminution des surcoûts des soins et des frais d'écolage permettrait également d'améliorer la fréquentation des infrastructures existantes.

Dans le domaine de la santé, un allègement des coûts de traitement par l'utilisation des ordinogrammes et la prescription des médicaments génériques, en cours de généralisation, aideront les populations à se procurer, à un moindre coût, les médicaments nécessaires au traitement.

Un développement de la formation professionnelle est nécessaire pour permettre une meilleure insertion professionnelle des adultes mais aussi des jeunes, notamment ceux déscolarisés, qui tentent un retour à la terre. Cette formation peut permettre une meilleure diffusion de nouvelles techniques culturelles et une plus grande capacité d'innovation ; deux facteurs importants pour cette insertion professionnelle et pour répondre aux besoins de reconversion agricole.

Une amélioration de la connaissance des individus en matière de santé est importante pour garantir l'adhésion aux programmes de santé et de prévention. Les résultats des enquêtes ont montré une plus grande adhésion des femmes au système biomédical quand elles avaient de bons indicateurs de connaissance dans le domaine de la santé, alors qu'elle est plus restreinte lorsque l'instruction des femmes est faible ou inexistante. Cette sensibilisation doit porter sur les questions relatives à la santé maternelle et infantile, au plan préventif et curatif, mais aussi sur la planification familiale et la lutte contre les MST et le sida. Une demande d'information sur la planification familiale est apparue dans certains groupes de population, chez les hommes

comme chez les femmes. Il est donc important de les sensibiliser à ces questions, les uns comme les autres, puisqu'ils interviennent dans les décisions en matière de santé et de fécondité.

### **Projets de développement et recherches : quelles perspectives pour le Laboratoire de Population de Sassandra ?**

Recherches scientifiques et projets de développement ont constitué les deux préoccupations des activités menées dans le cadre du Laboratoire de Population de Sassandra. L'articulation de ces deux domaines d'intervention complémentaires a été réalisée grâce à une collaboration étroite entre chercheurs et acteurs du développement, mais aussi grâce à l'appui des bailleurs de fonds. Seule une synergie de ces trois pôles permet l'aboutissement de tels projets, bien que l'adéquation entre les différents acteurs ne soit pas toujours facile à trouver, les priorités d'intervention étant parfois en décalage avec les besoins inventoriés...

Outre la valorisation des recherches du Laboratoire de Population de Sassandra par différentes publications, d'autres activités scientifiques sont prévues. De nouvelles enquêtes de terrain doivent être réalisées : enquêtes complémentaires sur l'histoire sociale du peuplement, les stratégies agricoles de diversification et les ajustements démographiques. Un suivi des projets de développement afin d'en mesurer l'impact et l'efficacité sera également réalisé plus particulièrement dans le domaine de la santé et de la planification familiale, mais aussi pour définir d'autres priorités de développement ou réorienter les actions prévues.

Des études comparatives seront menées dans d'autres régions de Côte-d'Ivoire centrées sur la même problématique de recherche pour la « reproduction sur le long terme des systèmes de production agricole et de peuplement » dans le cadre de programmes de recherche appliquée. Elles devraient être conduites dans la région de Taï et celle d'Aboisso, en partenariat avec des institutions ivoiriennes et européennes.

Si les conclusions des recherches et les propositions d'interventions relèvent des études menées dans la région de Sassandra, elles sont dans certains domaines extrapolables à d'autres régions de Côte-d'Ivoire qui connaissent des difficultés comparables liées à des contraintes écologiques et économiques et dans lesquelles l'accès aux infrastructures sanitaires et scolaires est souvent difficile.

## LISTE DES AUTEURS

Agnès ADJAMAGBO, socio-démographe, équipe de recherche « Transition de la fécondité et santé de la reproduction », ORSTOM-IDP, 22 rue Vauquelin, 75005 PARIS, France.

Ronan BALAC, démo-économiste, ORSTOM, 93143 Bondy cedex, France.

Toyidi BELLO, économiste, ENSEA, 08 BP 3, Abidjan 08, Côte-d'Ivoire.

Olivia BOQUET, agro-économiste, Institut national agronomique Paris-Grignon, Chaire d'agriculture comparée et développement agricole, 16 rue Claude Bernard, 75005 Paris.

Julien CALAS, agro-économiste, Institut national agronomique Paris-Grignon, Chaire d'agriculture comparée et développement agricole, 16 rue Claude-Bernard, 75005 Paris.

Karine DELAUNAY, historienne, ORSTOM-ISD, 15-21 rue de l'École-de-Médecine, 75006 Paris, France.

Raïmi FASSASSI, démographe, ENSEA, 08 BP 3, Abidjan 08, Côte-d'Ivoire

Agnès GUILLAUME, démographe, ORSTOM-ISD, équipe de recherche « Transition de la fécondité et santé de la reproduction », 15-21 rue de l'École-de-Médecine, 75006 Paris, France.

Jonas IBO, historien, Orstom Petit Bassam, 08 BP 3, Abidjan 08, Côte-d'Ivoire.

N'Guessan KASSI, médecin, Secteur de Santé Rurale, BP 128, Sassandra, Côte-d'Ivoire

N'Guessan KOFFI, démographe, co-responsable du laboratoire de Population, ENSEA, 08 BP 3, Abidjan 08, Côte-d'Ivoire.

Éric LÉONARD, agro-économiste, Ciesas Golfo, Ade Encontro, Col. El Mirador, 91170 Xalapa, Veracruz, Mexico.

Harris MEMEL FOTÉ, président du GIDIS-CI, professeur honoraire de l'Institut d'Ethno-Sociologie d'Abidjan, ORSTOM, 04 BP 293, Abidjan 04, Côte-d'Ivoire.

Patrice VIMARD, démographe, co-responsable du laboratoire de Population, ORSTOM-LPE, équipe de recherche « Transition de la fécondité et santé de la reproduction », Centre Saint-Charles - case 10, 13331 Marseille Cedex 3, France.

## LISTE DES PARTICIPANTS

Adjamagbo Agnès	Orstom, Abidjan
Ahoua Bla Monique	village de Sikensi
Akomian Gnakpa Jacob	Chef village de Sago
Allah Kouakou Mamadou	Collège moderne, Sassandra
Amani N'da Yao	Direction départementale de l'agriculture, Sassandra
Andoh Kouakou Hyacinthe	DPDS, Abidjan
Aye Gniplé	adjoint au Chef du village de Gaoulou
Aye Séry	village de Kobo Méagui
Ayekpa Evelyne	Secteur de Santé Rurale, Sassandra
Baba Pierre	village de Inahiri
Balac Ronan	Orstom, Paris
Bello Toyidi	Professeur, ENSEA, Abidjan
Beugre Ayé J.B.	Représentant de village Dabeda
Bini Atta Kouassi	Sassandra
Boa Thiemele	Ministère de la Recherche, Abidjan
Boizot Noahi	Secrétaire général de la Mairie, Sassandra
Bongoua Alphonse	Inspection jeunesse & sports, Sassandra
Browa Juste Honorat	Agent communal, Sassandra
Calas Julien	Caisse française de développement, Dakar
Chaudron Alain	SODEFOR, Abidjan
Contamin Bernard	Directeur du Centre Orstom, Abidjan
Cousin Roger	Planteur-agent consulaire, Sassandra
Dable Koassoa Léon	Délégué village de Bassa
Dackam Richard	FNUAP, Dakar
Dakpa Blato Jacques	village de Dakpadou
Delaunay Karine	Orstom, Paris

Diakite Issa	Préfet, Sassandra
Diboh Ehuie Daniel	Infirmier, Sago
Dima Lobé Raymond	chef, Niago II
Djedje Vincent Tiecoh	Maire de Sassandra
Djetoua Goué	Planteur, Gapet
Elloh Wognin Leduck	Chef de division, SODEFOR, Sassandra
Eschiman Eoeyele	Directeur Général COOPAGRUM, Sassandra
Félix René	Planteur, Dakpadou
Gnako Koudou	Infirmier, Grand Drewin
Gnakpa Koko Germain	Ministère de la santé, Abidjan
Gneba Dabré Rigobert	Président des Unions de GVC, Sassandra
Gniple Agnès	Responsable des commerçantes, Sassandra
Gogba Okou Valentin	village de Kokolopozo
Guillaume Agnès	Orstom, Paris
Ibo Jonas	Orstom, Abidjan
Kabore	Planteur, COOPAGRUM, Sassandra
Kassi N'Guessan	Médecin chef, Secteur de Santé Rurale, Sassandra
Keke Kouakou	Cadrokpa
Keke Valentin	Sassandra
Klah Gouet Léonard	Président des jeunes agriculteurs, Sahoua
Koffi Albert	village de Kouffekou (Sago)
Koffi Légré Léonard	Chef de village, Bassa
Koffi N'Guessan	Directeur ENSEA, Abidjan
Koffi N'dri Raymond	Chef de zone ANADER, Sassandra
Koffi N'guessan, (Mme)	Sage-femme Formation Sanit. Abobo
Konan Yao Félix	Représentant des jeunes de Sassandra
Kone Meguenam	Construction et urbanisme, Sassandra
Kone Valy	village de Béyo III
Konkobo Amadé	village de Sahoua
Kouame Konan Patrice	collège Moderne - Sassandra
Kouame Kouassi Michel	village de Kouassikro
Kouao Aké	Chef du centre des pêches, Sassandra
Kouassi Mambé Agnès	Min. famille & promotion de la femme, Abidjan
Kouassi Souanga	Chef de Yao-Appélakro
Kouladé Mathurin	Hôpital, Sassandra



Kpan Blon	Sous préfet, Sassandra
Kpokle Zala Jaochim	Délégué, Lobakuya
Kra Yao Arthur	Sassandra
Kragbe Sylvain	village de Gnago I
Larget Danièle	Direction régionale de la Santé Sud, Abidjan
Leonard Eric	Orstom, Paris
Likabet Emmanuel	Service technique Sassandra
Lodugnon Jean Pierre	Délégué Pauly brousse
Massiot Nathalie	Orstom, Abidjan
Memel Fotê Harris	Président du GIDIS-CI, Abidjan
N'gotta N'guessan	IGT, Abidjan
Nado Jules	Délégué, Baléko-Niégré
Niamien Kassy	Sassandra
Oly Dozo Benjamin	Délégué de Beyo I
Oulaï Gono	village de Gboville
Oulon Gnedéa Aimé	Représentant village Siapao
Pageot Sophie	AFVP, Sassandra
Pierre André	Planteur, Yao Appélakro
Raymond Richard	Orstom, Abidjan
Sery Anatole	Mairie de Sassandra
Sonzai	Inspection de l'enseignement Primaire, Sassandra
Sow Cheick Aba	AFVP, Sassandra
Stecklov Guy	Département de Démographie, Berkeley, USA
Toure Léopold	DCGTX, Abidjan
Vimard Patrice	Orstom, Marseille
Wanda Dougbo Joseph	Chef de canton Gbokla
Wondji Mme	Sassandra
Yao Kouamé	village de Koffikro
Yapi Diahou Alphonse	ENS, Abidjan
Yessoh Christine	Ministère du Plan - Abidjan
Zanou Benjamin	INS, Abidjan
ZIE Wawa	Chef du canton Gbokla, Sassandra
Zokou Zadi	Chef du village de Groprou
Zozouko Albert	Jeunesse et sports, Sassandra

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ANADER	Agence nationale pour le développement rural
ANCI	Archives nationales de Côte-d'Ivoire
ANSOM	Archives nationales de la France, Section outre-mer
AOF	Afrique occidentale française
ARSO	Autorité pour l'aménagement de la région Sud-Ouest
BAD	Banque Africaine de développement
BM	Banque Mondiale
BNDA	Banque nationale de développement agricole
CAISTAB ou CSSPPA	Caisse de stabilisation ou de soutien du prix des produits agricoles
CFD	Caisse française de développement
COCI	Consortium des agrumes et plantes à parfums de Côte d'Ivoire
COOPAGRUM	Coopérative des producteurs d'agrumes de la région de Sassandra
CPF	Comission paysan-forêt
DCGTx	Direction et contrôle de grands travaux
DIPA	Programme de développement intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest
DMC	Délégation à la mutualité et la coopération (ministère de l'Agriculture)
ENS	École normale supérieure
ENSEA	École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FOB	Prix franco on board

GIDIS - CI	Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales, Côte-d'Ivoire
GVC	Groupement à vocation coopérative
IDEFOR	Institut des forêts
IEC	Information, éducation, communication
IGT	Institut de géographie tropicale
INAPG	Institut national d'agronomie de Paris-Grignon
INS	Institut national de la statistique
INSP	Institut national de la santé publique
IRHO	Institut de recherche sur les huiles et oléagineux
ISF	Indice synthétique de fécondité
MCAC	Mission française de coopération et d'action culturelle
MESRIT	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation technologique
MINAGRA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales
ORSTOM	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PAS	Plan d'ajustement structurel
PDCI-RDA	Parti démocratique de Côte-d'Ivoire - Rassemblement démocratique africain
PEV	Programme élargi de vaccination
SAPH	Société africaine des plantations d'hévea
SIAMO	Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'oeuvre
SODECI	Société des Eaux de Côte-d'Ivoire
SODEFOR	Société pour le développement des plantations forestières
SODEPALM	Société de développement du palmier à huile
SODERIZ	Société de développement de la riziculture
SOGEPAG	Société de gestion des produits agricoles
SRO	Solution de réhydratation orale
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Agnès GUILLAUME, démographe à l'Orstom est membre de l'équipe de recherche "Transition de la fécondité et santé de la reproduction" (ETS). Elle travaille sur des questions relatives à la santé de la reproduction et a développé dans différentes régions de Côte-d'Ivoire des recherches sur la santé de la mère et de l'enfant et les conséquences familiales du sida.

Jonas IBO, historien, est chercheur au Ministère Ivoirien de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique. Il développe, dans le cadre du centre Orstom de Petit Bassam et du GIDIS-CI, dont il est secrétaire exécutif, des recherches sur l'histoire du peuplement et les politiques de gestion de l'environnement en Côte-d'Ivoire.

KOFFI N'Guessan, chercheur et enseignant en démographie, est directeur de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan. Il a mené des recherches sur l'évolution de la population et sur les facteurs de la fécondité en Côte-d'Ivoire et en Afrique subsaharienne. Il participe actuellement à l'élaboration de la politique nationale de population.

Depuis 1988, une équipe pluridisciplinaire de chercheurs de l'ORSTOM, de l'ENSEA et du GIDIS-CI, mène un programme de recherche sur les relations "population-développement-environnement" dans la région de Sassandra, au sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, véritable résumé culturel et économique de l'Afrique de l'Ouest. Partie du "dernier front pionnier" de l'agriculture ivoirienne, elle représente un lieu privilégié d'observation des nouvelles orientations d'un monde rural africain à la recherche d'une stabilisation sur le long terme de ses systèmes de peuplement et de production.

Cet ouvrage rassemble les communications d'un séminaire de dissémination des résultats de ces recherches tenu à Sassandra en juin 1995 et synthétise les débats entre les représentants de la population, les acteurs du développement et les chercheurs. Les points abordés dans cet ouvrage concernent l'histoire du peuplement et du système d'économie de plantation, la crise économique dans ses fondements structurels et conjoncturels et les diverses transformations qu'elle suscite : des changements économiques et agronomiques aux mutations démographiques et familiales. Tout en mettant en évidence les conditions d'un succès des nouvelles stratégies, cet ouvrage présente différentes recommandations pour la réussite des actions de développement élaborées à partir des programmes scientifiques et dessinent de nouvelles pistes de recherche sur la pérennité de l'agriculture de rente en zone forestière et la maîtrise démographique de la part des populations rurales de l'ouest ivoirien.

*Photos de couverture : Patrice Vimard*

*Cultures après déforestation - Enfants dans le campement baoulé de Kouffekou*

Prix public : 100 FF - Prix spécial : 4 000 FCFA